This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

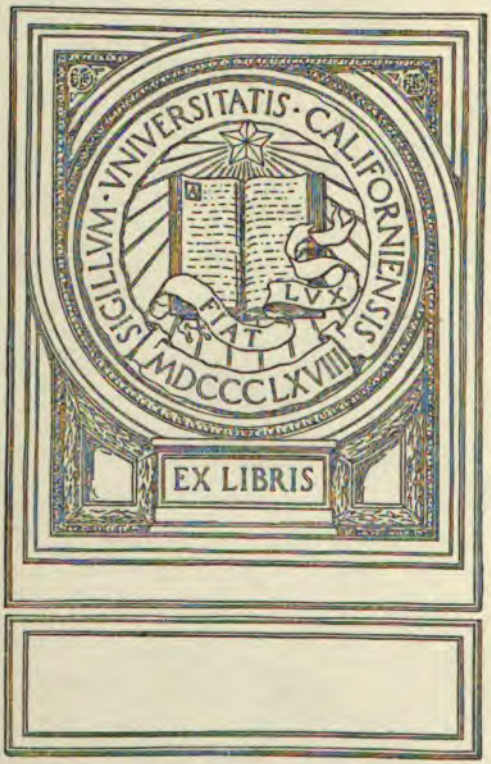
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

1798 — 1866

RÉDIGÉS D'APRÈS SES PAPIERS

PAR

PAUL BRETON

AVOCAT, L'UN DE SES ANCIENS SECRÉTAIRES

PRÉCÉDÉS D'UNE LETTRE-PRÉFACE

PAR

Mme LA MARQUISE DE B***

TOME PREMIER

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

I

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD

RUE CASSETTE, 9.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

1798 — 1866

RÉDIGÉS D'APRÈS SES PAPIERS

PAR

PAUL BRETON

AVOCAT, L'UN DE SES ANCIENS SECRÉTAIRES

PRÉCÉDÉS D'UNE LETTRE-PRÉFACE

PAR

Mme LA MARQUISE DE B***

TOME PREMIER

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

1870

Tous droits réservés.

AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR

Les papiers de M. le marquis de Boissy, d'après lesquels ces Mémoires ont été rédigés, avaient été confiés dans ce but à M. le vicomte d'Yzarn Freissinet; la mort est venue le surprendre avant d'avoir pu commencer ce travail. — Les documents préparés pour M. le vicomte d'Yzarn Freissinet, ainsi que la lettre-préface, qui devait simplement lui servir de guide biographique, et qui n'était nullement écrite en vue d'être publiée, sont, par des circonstances particulières, tombés entre nos mains. C'était une bonne fortune que nous ne devions pas laisser échapper, car tous ces documents devaient, selon

M174291

nous, intéresser le public et jeter un jour nouveau sur un caractère peu connu dans sa vérité ; nous avons donc demandé à M^me^ la marquise de Boissy l'autorisation de confier à M. Paul Breton la mission de mettre en œuvre ces précieux matériaux historiques et biographiques. M^me^ la marquise de Boissy, connaissant le mérite et la compétence de cet écrivain, et dans le seul but de bien faire apprécier le caractère de son mari et d'honorer sa mémoire, a bien voulu consentir à cette publication.

PRÉFACE.

—

Paris, août 1867.

Mon cher Vicomte,

Combien je vous suis reconnaissante de vouloir écrire la biographie de M. de Boissy ! Le projet est digne de votre noble cœur et le sujet de votre esprit.

Qui pourrait faire cela mieux que vous ? Depuis plus de vingt ans vous avez été le témoin des phases de sa vie intime et publique ; il ne s'est presque pas passé un jour sans que vous n'ayez écouté sa parole, sans que vous n'ayez été témoin de ses qualités si rares et presque toujours mal appréciées, toujours mal récompensées, mais pourtant populaires, formant un type dont on peut bien dire ce que J.-J. Rousseau disait si peu modestement de lui-même, que *le moule en a été brisé par son créateur*. Malgré tout cela, vous me demandez d'appuyer de mon autorité l'opinion que vous allez donner de lui.

C'est très-modeste de votre part, mon cher ami, car un trait de votre plume si spirituelle, si profonde et si honnête vaut bien plus que mes paroles. Et puis, le monde fait-il assez de cas de l'opinion de ceux qui nous aiment ? Cette considération seule pourrait arrêter ma plume, si toutefois

les faits, les témoignages et les écrits n'en assumaient pas la vraie responsabilité. Mon rôle ne peut donc être que de venir avec cette lettre en aide à vos souvenirs, de vous servir pour ainsi dire de mémorenda et puis de vous envoyer des documents qui viendront en appui au biographe.

Cependant je doute que la vie de M. de Boissy puisse se prêter à une biographie proprement dite et détaillée ; car, n'ayant pas rempli de grandes charges, n'ayant rien écrit, n'ayant pas eu des aventures extraordinaires, sa vie de famille ayant été régulière, bonne, honnête, le côté saillant de son existence n'est vraiment que le rôle qu'il a joué dans les deux Chambres hautes, comme Pair de France d'abord, comme Sénateur ensuite. Sans doute ces rôles entraînent à beaucoup de réflexions, mais se prêtent-ils également à une biographie, puisqu'ils n'offrent aucune autre aventure que des luttes soutenues contre des tendances despotiques de toute sorte? Vous en serez juge compétent ; quant à moi, pour répondre à votre demande, je commencerai par vous rappeler que M. de Boissy, presque adolescent, entra dans les gardes du corps du roi Louis XVIII, où il se fit remarquer parmi ses camarades par sa vie régulière, ordonnée et disciplinée. Je lui ai toujours entendu dire avec complaisance que jamais, pendant son service, il n'a eu à subir une réprimande de ses supérieurs, jamais manqué à son devoir, ni une seule fois été aux arrêts. Ce qui doit se considérer comme d'autant plus extraordinaire, et donner la preuve que par sa nature il avait un grand sentiment de ses devoirs, et qu'il aimait l'ordre et la

justice que, étant fils unique, il était appelé à une immense fortune, et qu'il passait une partie de l'année, et surtout la saison des chasses, dans le magnifique château du Plessis-en-Brie, chez ses parents, au milieu d'une aristocratie orgueilleuse et d'un luxe princier.

M. DE BOISSY DANS SA JEUNESSE.

Vous savez également qu'il avait à peine dix-neuf ans lorsqu'il entra dans la diplomatie ; qu'il alla à Londres comme attaché d'affaires sous M. de Chateaubriand, et puis à Vérone pendant le congrès, et ensuite à Rome, toujours avec Chateaubriand auquel il avait voué une réelle affection, méritée par son indulgence pour les excentricités de ses jeunes attachés, et par une certaine bonhomie qui cachait peut-être son indifférence pour tout ce qui n'était pas lui.

M. de Boissy fut même très-heureux de rendre de grands services à M. de Chateaubriand, et d'avoir pu le tirer plusieurs fois de ses embarras *pécuniaires*.

Fils unique d'une grande et aristocratique famille, et appelé à une opulente fortune, on eut hâte de le voir se marier, et son union avec une belle, noble et riche héritière, M^lle^ de Musnier de Folleville, avait à peine eu lieu, qu'il fut nommé à un poste diplomatique auprès de S. A. le grand-duc de Toscane.

Là, à Florence, il vécut la vie du grand monde, exerçant déjà une noble hospitalité, et rendant sa jeune femme très-heureuse. Parmi ses nobles hôtes, il comptait souvent le prince de Carignan, qui fut plus tard l'héroïque roi Charles-Albert ; il se lia d'amitié avec lui, et put même, avec

son esprit et son sang-froid, tirer le jeune prince de quelques mauvais pas dans des aventures de jeunesse.

Mais, après quelques saisons passées à Florence, il donna sa démission, parce que le ministre des affaires étrangères le blessa dans une circonstance où la raison était du côté de M. de Boissy, et cette circonstance fut que M. de Boissy ne voulait pas être obligé de correspondre par une tierce personne, mais voulait envoyer ses dépêches directement au ministre.

Il ne voulut pas se soumettre à ce qui lui semblait une humiliation; M. de Boissy a toujours été fier, il renonça à son emploi qu'il ne trouvait plus digne de lui. — Peut-être à cette résolution eut quelque part le mal du pays, — car l'éloignement de la France rendait déjà son âme malade.

Rentré dans sa patrie, il alla s'installer dans son château de Castelnau, où il exerçait une hospitalité aussi noble qu'aimable, et qu'on n'oublie pas dans le Berry. Mais, au milieu de cette vie heureuse et brillante, le malheur ne voulut pas perdre ses droits sur lui. Sa jeune femme mourut. Le voilà donc, à trente-six ans, veuf et solitaire par le cœur; son horizon s'est rétréci, déjà la vie doit lui sembler triste et désenchantée. On le voit alors se consacrer à l'éducation de sa petite fille, qu'il aime de toute l'ardeur de son âme. Tout est sacrifié par lui à cette tendresse paternelle. On le voit parfois se lever la nuit pour aller s'assurer si la petite fille est bien couchée, si elle dort tranquillement le doux sommeil de l'enfance. Est-elle malade, il veille auprès de son lit, il rêve déjà pour elle la plus haute position sociale. Pour lui si peu exigeant, si modeste, comme vous

l'avez connu, il sera plein d'ambition pour elle, ambition du reste réalisée plus tard, car n'ayant pu lui faire épouser son cousin le marquis d'Aligre pour la faire la plus riche dame de France, il la fera la plus noble et la plus heureuse ; elle épousera en effet le prince de Léon, jeune homme exceptionnel pour toutes les vertus domestiques, qui la fera duchesse de Rohan.

Malgré pourtant ces tendres sentiments de famille, sa vie était restée pâle : sa grande énergie avait besoin d'emploi. Il aborda donc de grands projets ; il prêta volontiers l'oreille à des industriels pour favoriser et même créer des entreprises qui avaient toutes pour but la grandeur de la France. Il créa des forges, de grandes usines dans ses propriétés où il y avait des riches gisements de minerai. Cette passion pour la grandeur de la France se développait chez lui de plus en plus. Il n'aurait pas voulu la voir inférieure et tributaire de l'Angleterre. Pour ceux qui le poussaient, c'étaient des spéculations, pour lui, c'était une manière d'employer ses énergies et de faire acte de patriotisme.

Il engagea dans ces entreprises beaucoup et beaucoup de millions, ce qui indisposa même un peu ses parents qui subissaient déjà une mauvaise influence de famille, chose qui fut pour son cœur si tendre envers ses parents une rude épreuve. En 1838, lorsque son père mourut, lui laissant une grande fortune, il demanda, non à titre de faveur, mais comme une sorte de droit, de lui succéder à la pairie. On pouvait le lui refuser ; mais comme il n'avait pas d'antécédent, et n'avait pas donné sa mesure politique, que d'ailleurs le roi et les ministres aimaient à s'entourer de

l'ancienne aristocratie, il obtint facilement sa nomination à la Chambre des Pairs. Là commence sa carrière véritable, car elle est principalement dans son rôle d'orateur, premièrement à la Chambre des Pairs sous Louis-Philippe, ensuite au Sénat sous le second Empire.

M. DE BOISSY PAIR DE FRANCE SOUS LE ROI LOUIS-PHILIPPE.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'usage qu'il fit de suite de sa nomination à la pairie; il est assez dans ses discours imprimés.

De ce moment, ne s'inspirant que de sa passion patriotique, il se donna pour mission de signaler tout ce qu'il croyait défectueux, blâmable, contraire aux intérêts et à la grandeur de son pays dans les tendances et dans la conduite des gouvernants, avec une verve qui n'était qu'à lui, avec une sorte d'éloquence qui était un phénomène, car elle n'avait pas de modèle en France, mais l'avait plutôt en Angleterre par la sobriété des gestes, par le sang-froid, etc., etc. Sa lutte commença de suite et n'eut de fin qu'avec la chute du roi, mais il ne fit pas cela par opposition préconçue à la forme constitutionnelle qui régissait la France, ni par des tendances légitimistes, ni même par une hostilité systématique envers toute la dynastie. Certes il n'aimait pas le prince qui régnait alors sur la France. Il ne l'aimait pas par les circonstances qui l'avaient porté sur le trône et qui répugnaient à la loyauté de son âme ; il ne l'aimait pas par les traditions de sa famille, par la conduite

personnelle du roi envers la branche aînée à toutes les époques : par sa conduite envers sa belle-sœur la duchesse de Berry ; il ne l'aimait pas parce qu'il le croyait anglomane (disait-il), parce que, ayant été accepté comme chef de l'Etat à la condition de développer les libertés dont une grande nation ne peut plus se passer, et dont le refus avait contribué ou plutôt précipité la chute de la branche aînée, ayant été élu pour tenir plus haut le drapeau de sa chère France, il lui semblait au contraire le voir lui lier les mains, combattre les libertés nécessaires, et préoccupé avant tout de l'intérêt dynastique, humilier la France devant les puissances pour gagner leur faveur.

Tous ces griefs agitaient son âme loyale et passionnément française. Mais de là à vouloir contribuer à renverser un trône, il y a bien loin. M. de Boissy a toujours voulu réformer, améliorer ce qui existait et non renverser.

Il se serait cru coupable envers sa patrie, de pousser à la chute d'un gouvernement organisé ; car c'eût été pousser à une révolution, et il voulait au contraire ce qui empêche les révolutions, ayant au plus haut degré l'horreur des bouleversements sociaux.

Pouvait-il en être autrement? Ce sentiment lui était plus que naturel, il lui était pour ainsi dire inoculé par les influences de famille. Le marquis Rouillé de Boissy, son père, et le marquis d'Aligre, son oncle, avaient si terriblement souffert à l'époque de la Terreur, qu'ils avaient nourri son enfance d'une foule de légendes affreuses. Ils avaient dû errer, malgré et peut-être même à cause de

leurs millions, des jours et des nuits entières au milieu des forêts, se cachant comme des malfaiteurs pour échapper aux dangers de la populace furieuse qui démolissait déjà leurs châteaux à coups de hache. Sa mère en même temps avait dû se réfugier chez de pauvres fermiers, dans une grange, pour accoucher. Sur les boulevards elle s'était rencontrée avec la procession de ces êtres pires que des anthropophages, qui portaient sur des piques la tête de la princesse de Lamballe, et offraient aux passants des verres de sang ! Comment un enfant peut-il rester révolutionnaire en écoutant des narrations semblables ? Mais d'autre part, il détestait également le despotisme, non-seulement parce qu'il amène (disait-il) tôt ou tard ces grands malheurs, mais il le détestait aussi par son vif sentiment d'humanité.

« A mon début dans la vie (m'écrivait-il une fois à Milan » peu de temps avant notre mariage), j'ai été ultra et abso- » lutiste, mais j'ai été guéri de ces deux infirmités dans » les plombs de Venise. C'est là que la grâce est descendue » en moi, où j'ai été converti à la raison du temps, où j'ai » cessé d'être absurde, et de 1500 où je suis devenu de » mon siècle; mais dans les plombs de Venise, en visitant » les cachots, témoins de tant de tortures de l'âme » et du corps, je ne suis pas devenu révolutionnaire; loin » de là, je hais les révolutions et ceux qui les font. »

Ceux qui ont de la peine à admettre les sentiments généreux, et qui veulent voir sous les oppositions des motifs cachés, voulaient apercevoir sous l'opposition

de M. de Boissy le légitimisme. C'était faux, et vous auriez tort, mon cher Vicomte, de le faire passer pour un légitimiste quand même. M. de Boissy a toujours vu, c'est vrai, dans la légitimité la meilleure sauvegarde de la stabilité et par conséquent du bonheur et de la grandeur pour la France; mais, à l'égard des personnes alors vivantes, il n'avait ni admiration ni affection, et quant à la conduite de l'aristocratie en général, il ne faisait (vous le savez bien) que déplorer les illusions qui l'éloignaient des carrières actives et des devoirs que tout bon Français a de servir sa patrie, et de ne pas abandonner sa part d'influence pour faire du bien. Vous devez vous rappeler, cher ami, l'inutilité de vos fréquentes plaidoiries en faveur de la politique de la Restauration mise en regard de celle suivie par Louis-Philippe, et surtout plus tard de celle du second Empire. Tout votre esprit d'indulgence et de passion envers la branche aînée pour excuser les torts et les fautes qui l'ont conduite à l'exil, se brisait devant la force et la fermeté des raisons qu'il vous présentait pour les accuser.

Il faisait pourtant une exception, et c'était pour Louis XVIII. Pour ce roi, M. de Boissy professait une grande sympathie et une vive admiration, ayant voulu donner, disait-il, les libertés promises, ayant porté toujours en vrai monarque le sceptre de la France, et ayant constamment tenu haut son drapeau. Sans doute il vous accordait que dans la manifestation des sentiments d'antipathie pour la branche aînée qui éclatèrent et la condamnèrent dès l'aube de son retour, il y avait eu d'odieuses injustices provoquées surtout par la conduite des émigrés,

par leurs prétentions, par leur arrogance ; sans doute il vous accordait que beaucoup de ce que la branche aînée faisait alors de contraire à la liberté, à la Constitution, aux vœux du pays, étaient des représailles, car on les avait trop irrités, mais il disait bien aussi que les princes doivent être moins rancuniers, moins susceptibles, moins nerveux que les simples mortels. On peut dire cependant, et bien franchement, que M. de Boissy n'a jamais pardonné les torts de la branche cadette dans la personne de Louis-Philippe, et qu'il a réellement désiré toujours le rétablissement de la branche aînée, mais non pas toujours avec Charles X. Il aurait préféré une régence avec M^me^ de Berry à la tête. Alors on pouvait respecter cette malheureuse princesse, car son oncle n'avait pas encore agi envers elle de manière à compromettre sa réputation. Oui, il aurait voulu le rétablissement de la branche aînée, mais avec toutes les libertés qu'il a toujours aimées, avec des ministères nationaux, avec toutes les garanties « que jamais on n'a données (disait-il) à la pauvre France » ; et pourtant cette antipathie pour la branche cadette était, chez lui, contrebalancée par la haine d'une autre révolution. Cela l'aurait toujours empêché d'agir pour renverser les d'Orléans. La chute du chef de la dynastie, il l'a absolument désirée, ainsi que celle des ministres qui le soutenaient personnellement, mais il aurait volontiers accepté les jeunes princes, qu'il estimait, avec des réformes, etc., etc.

La vérité est que personne, dans l'aristocratie, n'avait mieux et plus vite que lui compris son temps et le nouvel état social, et que personne n'acceptait plus franchement

dans leur juste mesure, les libertés politiques. Sa haute raison et l'observation avaient fait cette éducation politique; le milieu où il avait vécu pouvait influer sur ses sympathies, mais non sur ses convictions. Or, ces convictions étaient que le passé est du passé et ne se refait pas. Combien de fois ne vous a-t-il pas dit que, quelles que fussent nos préférences, il fallait se soumettre aux changements que la Providence voulait ou permettait dans les sociétés, et que l'idée dominante de notre époque, déjà passée à l'état de conviction, étant le droit de l'homme à la liberté, rien ne pouvait plus en empêcher le triomphe; que tout ce qu'il restait à faire était donc de contribuer à maintenir cette liberté dans les limites de la raison et de la justice, et que quant à lui, bien qu'appartenant à l'ancien régime par sa race, par sa fortune, par les traditions de famille, il avait pris son parti, et regardait avec résignation la transformation de la société aristocratique en démocratique comme un fait irrévocable et accompli, et qu'il était même nécessaire et urgent que les gouvernements avisassent à se mettre réellement en harmonie avec la société, au lieu d'en faire aujourd'hui le serment pour l'oublier le lendemain.

Mais vous savez tout cela, et le bavardage politique de mes souvenirs ne vous apprend probablement rien, si ce n'est que pour appuyer vos convictions avec les miennes, j'agis cette fois contrairement à mon système et à tous mes goûts antipolitiques, puisque vous savez bien que jamais je n'ai voulu mettre le pied sur ce terrain, que j'ai toujours aimé à rester dans l'ignorance des choses de cet ordre, et

que le seul intérêt que j'ai dû y prendre n'a eu d'autre cause que mon affection pour Octave; ce qui a plutôt fait le martyre de ma vie conjugale (si heureuse pour tout le reste), car je tremblais toujours de le voir enveloppé dans de mauvaises affaires par suite de son intrépide et héroïque opposition si antipathique à de certaines coteries et aux puissants du jour. Mais ce qui pourrait vous intéresser davantage et jeter beaucoup de lumière sur son caractère, ses qualités et même ses défauts (car les meilleurs n'en sont pas exempts) serait plutôt de lire ses correspondances intimes, car c'est là qu'il se découvre dans toute la vérité, la simplicité et la chaleur de son âme : or, en cela je puis vous venir en aide. Vous savez que ma connaissance avec lui a coïncidé avec le temps de ses grandes luttes dans la Chambre des Pairs.

Je voyageais alors en France et en Angleterre, et c'est dans les salons de M^me^ d'Appony qu'il s'est fait présenter à moi. J'étais veuve comme lui était veuf, et la pensée de s'unir à moi ne tarda pas à se présenter à son esprit. Quant à moi, je ne tardai pas non plus à l'apprécier pour son noble caractère et pour son esprit si sympathique et si original; et je puis bien dire, et vous le savez, mon cher ami, qu'il n'y a pas eu un seul moment dans notre longue union où cette noblesse de caractère se soit pour une minute démentie, et où mon attachement pour lui n'ait pas trouvé des motifs plutôt pour s'augmenter que pour s'affaiblir. Vous savez également que, aussitôt que nos affaires et les circonstances mutuelles l'ont permis, notre mariage s'est effectué ; que M. de Boissy est venu me prendre au

château de mon père en Romagne, et vous savez aussi (puisque vous étiez un de nos témoins) que notre mariage a été le dernier ou l'avant-dernier qu'on ait célébré à la chapelle des Pairs au Luxembourg, sous le règne de Louis-Philippe; car à peine étions-nous mariés, que la France fut ébranlée par la tempête révolutionnaire qui chassa la dynastie d'Orléans. Toutes les lettres donc qu'il m'adressait dans l'intervalle, entre notre connaissance et notre union, en Italie et ailleurs, étant écrites sous l'influence fiévreuse qui agitait alors tous les esprits dans ces années de lutte, doivent être très-intéressantes. Il en est de même de celles que, après notre mariage, à toutes les époques jusqu'à ses derniers jours, aussitôt que nous nous séparions pour des voyages, des excursions, etc., il m'adressait, car vous savez qu'il m'écrivait alors au moins tous les jours, et souvent en remplissant feuille sur feuille. Ces lettres, écrites dans un style incisif, pleines de verve originale et spirituelle qui rappelle le style aristocratique, spirituel et caustique de Saint-Simon, mais où on trouve plus de bonhomie et de simplicité, je les ai gardées, ainsi que plusieurs de sa première jeunesse, que j'ai trouvées parmi des papiers de famille et qui auront été sans doute gardées par ses parents. C'est dans ces lettres (que je vous communiquerai à votre retour à Paris) qu'on le voit tel qu'il était en réalité, bien plus que dans sa conversation, où il aimait trop souvent, comme vous savez, à mystifier, à mettre de l'opposition entre ce que son cœur éprouvait et l'expression de ses sentiments, ce qui pouvait faire mettre en doute, par des personnes superficielles ou sans esprit, son sens de délicatesse morale, et la véritable bonté de son cœur. Il faisait cela

un peu par l'originalité réelle de son esprit, et un peu par l'éloignement qu'il éprouvait pour toute affectation et vanterie de sensibilité et de sentimentalité, mais il avait tort ; et vous m'avez entendue souvent lui dire que, contrairement à la plupart des hommes qui *parlent bien et agissent mal*, lui pouvait plutôt se définir un homme qui *parlait mal et agissait bien*. Par parler mal, je voulais dire qu'il parlait de manière à donner de lui une idée fausse et à se faire passer pour léger et insensible quand, au contraire, il était profond dans ses sentiments, constant et très-sensible.

C'était là son originalité, et on peut même dire son travers ; mais dans ses lettres on le trouve davantage ce qu'il était en réalité. On le voit dans celles de sa jeunesse rempli de soumission et de tendresse envers ses parents ; on lui voit cette passion pour son toit paternel qui se complique souvent de la maladie de l'âme, appelée mal du pays ; on le voit à Londres, presque adolescent, et puis à Vérone, à l'époque du congrès, juger déjà les choses, les événements, et les peuples avec un esprit de critique fin, spirituel, et déjà indépendant et courageux ; on le voit très-souvent venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, et surtout à ceux qu'il affectionne. Dans une de ses lettres datée de Vérone, avec quelle énergie de cœur il prie son père de venir en aide par un prêt à M. de Chateaubriand qui se trouvait dans de grands embarras d'argent, et qui de son côté lui fut reconnaissant dans le moment, ce qui ne l'empêcha pas de se montrer ingrat plus tard ; car M. de Chateaubriand n'a jamais eu beaucoup à lutter avec son cœur. Lorsque M. de Boissy me fit lire les lettres de Chateaubriand :

« Pourquoi donc, lui dis-je, vous a-t-il à peine nommé » dans son ouvrage d'*Outre-Tombe;* vous l'aimiez tant, » est-ce que lui ne vous aimait pas? — Il m'aimait aussi » beaucoup, me répondit-il, mais lorsque j'ai accepté la » pairie de Louis-Philippe, il m'en a voulu, parce qu'il » m'avait conseillé de rester en dehors.

» Moi je pensais au contraire qu'il valait mieux servir son » pays que de bouder dans l'oisiveté, et c'est là la » raison pour laquelle il me nomme si peu. De plus, le » pauvre Chateaubriand m'avait emprunté de l'argent, et » moi, je ne le lui avais jamais demandé ; mais cela pesait » sur sa conscience comme un remords, et il préférait » ne pas parler de moi, que de me blâmer ou de me louer. »

J'avoue que je ne partageais pas son indulgence ; mais M. de Boissy, qui savait être rancunier pour les torts de ceux qu'il n'estimait pas, ou n'estimait plus, et pour lesquels son mépris passant dans son langage, devenait même facilement une insulte, était au contraire d'une indulgence magnanime pour les fautes de ceux qui avaient montré un caractère indépendant et un cœur français. Chateaubriand lui paraissait politiquement du nombre ; de là, son indulgence pour lui, et je lui ai vu les mêmes sentiments envers d'autres pour les mêmes causes. On voit dans ces lettres combien les oppositions dans les Chambres caractérisent l'homme avec toutes ses grandes qualités et ses petits défauts; combien par les premières brillent celles qui ont leur source dans la droiture naturelle de l'âme, la sincérité, l'honnêteté, la véracité, la probité, la franchise ; puis également celles que produit la force morale :

La fermeté,
La force d'âme,
Le courage,
L'intrépidité,

et puis celles qui dérivent de l'abnégation de soi-même, le désintéressement, et enfin toutes celles qui montrent la bonté de son cœur si prouvée par toutes les circonstances de sa vie en dehors de la politique.

Lorsque M. de Boissy débuta dans la vie politique, il se trouva de suite en présence d'un gouvernement qui lui semblait mentir déjà à son principe, et dont la suprême préoccupation étant la dynastique, avait déjà inauguré le système de trop ployer devant les gouvernements étrangers, d'éviter, coûte que coûte, la guerre, et d'abhorrer trop l'opposition.

M. de Boissy, qui n'avait pas la passion de cette dynastie, trouvait cela trop contraire à la dignité et aux intérêts de la France, et ne pouvait pas se taire. Autant donc et même plus que dans ses discours, on voit, dans ses lettres confidentielles de cette époque, combien toutes ces préoccupations du chef de l'Etat, et toutes les docilités ministérielles, troublent et indignent son âme française.

La couronne ne lui semble plus dignement portée. « Cette » couronne, m'écrit-il, qu'a ceinte la tête de Louis XIV, » qui a été un instant posée sur la tête de Napoléon pour » y jeter l'éclat de l'éclair, pour faire voir au monde en » un instant dix siècles de succès et dix siècles de revers, » la gloire et l'adversité de dix siècles, la grandeur et l'in- » firmité humaines parvenues jusqu'où il leur était donné

» pour stupéfaire d'admiration et de terreur, de regrets, » de douleurs, le genre humain. Cette couronne, hélas ! » elle est vendue à l'Angleterre ! » Les fêtes de juillet le rendent presque malade. « Aujourd'hui, m'écrit-il, anni- » versaire d'une grande calamité pour la France, si humi- » liée devant l'Europe. »

Ces fêtes révolutionnaires lui donnent une espèce d'irritation ; il voudrait, disait-il, que les temples élevés dans les Champs-Elysées à la gloire révolutionnaire fussent réduits en cendres, et que de leurs cendres fumantes pût sortir un phénix de régénération sociale.

Je lui ai une fois annoncé d'Allemagne qu'un homme important, un étranger, chef d'opposition dans son pays, désirait le connaître.

« Je serais charmé de faire sa connaissance, me répon- » dit-il. J'aime mieux un chef d'opposition qu'un chef de » meute ministérielle, qu'un chef de clique gouvernemen- » tale. Je ne connais rien de plus ignoble que la servilité, » que le mutisme, que la position d'être de tous les minis- » tères, ce que sont les eunuques noirs dans le sérail. »

Il voulait que le pays fût tenu au courant loyalement de ses intérêts ; il était donc surtout sur la brèche lorsqu'on discutait le budget, s'opposant à ce qu'on n'étouffât pas les discussions pour faire acte de docilité, ou pour la hâte de s'en aller.

« Deux heures de combat, m'écrit-il, de combat achar- » né. Figurez-vous que le ministère avait monté un coup ; » il voulait enlever le budget aujourd'hui sans discussion, » il a fallu ma ténacité, mon acharnement pour lutter. Il

» ne voulait pas dire un mot ; c'était un parti pris. Je me » suis chargé de le forcer de parler. J'ai soutenu le feu ; » le pauvre président en était malade et furieux ; le croi- » rez-vous ? je me battais avec plaisir contre de certains » crieurs ; j'aurais voulu en pincer un, lui donner une » bonne leçon ; pas moyen, ils criaient tous ensemble en » chorus, pas moyen de distinguer lequel était le plus » coupable entre tous. C'est égal, bataille de 3 h. 3/4 à » 5 h. 1/2. Vrai, j'aime ces luttes inégales, où le nombre » et la docilité sont d'un côté, où de l'autre côté sont la » *raison*, la *conscience*, la *persistance*. Demain, nous repren- » drons, mais je ne serai pas ce que j'ai été aujourd'hui, » excité ainsi par le silence systématique que je me suis » chargé, et que j'ai réussi à désorganiser. »

Au moment de la fameuse affaire Pritchard, devenue ridicule, il m'écrit indigné et il finit sa lettre ainsi : « O » honte ! O France d'autrefois, pays d'honneur, des plus » nobles sentiments ! Mais trêve de politique et d'in- » dignation. »

Il apprend avec peine le voyage du roi à Londres ; peut-être même le juge-t-il trop sévèrement, mais toujours patriotiquement.

« Qu'on ne s'y trompe pas, chaque applaudissement » de l'Angleterre aura son écho en France, mais écho » qui se traduira en un bruit de mauvais augure pour » la dynastie. — Vous sentez donc bien vivement, » allez-vous me dire ? — Oui oui, je sens vivement » tout ce qui blesse mon pays que j'aime par-dessus toute » chose au monde sans exception ; et Dieu sait s'il y en a

» que j'aime! Mais je lui sacrifierais tout, c'est vous dire » si j'aime mon pays, et si je puis être indifférent à ce » qu'on lui fait souffrir de honte. »

L'intérêt de la France passait au-dessus de tous ses plus grands intérêts personnels.

« On parle chemin de fer, m'écrit-il de la Chambre en » 1846, et vous pouvez comprendre que le sujet doit » m'intéresser plus que jamais, puisqu'il s'agit de fourni- » tures de fer qui devraient se faire par mes forges, et de » deux chemins qui me touchent, et qui pourraient m'ap- » porter des millions. C'est égal, je préférerais une solution » contre le gouvernement, bien qu'elle blesse mes intérêts » pécuniaires, car je la crois plus utile au pays. Oui, » avant mon intérêt d'argent, avant tout, le pays, le pays! » Voilà comme je suis; à cet égard, je n'ai pas changé » depuis que je me connais. » Le ministère eut le dessus.

« J'y gagne, m'écrit-il, mais j'enrage. »

Toujours jaloux de la dignité de la pairie, il s'indigne lorsqu'on la transforme en Cour de justice pour juger des criminels, et dans ces occasions, en même temps que ses sentiments d'humanité et de justice qui se révèlent dans toutes ses paroles, il fait sortir aussi de son âme loyale, indépendante, énergique, des cris d'indignation contre la courtisanerie, dit-il, qui se montre davantage dans ces circonstances.

On devait juger Lecomte. M. de Boissy était très-agité.

« Pour une injure, m'écrivait-il, par jalousie, en » un mot par passion, je pourrais me laisser entraîner, je » pourrais condamner peut-être une, deux, trois, dix per-

» sonnes, mais assister à l'agonie d'un homme; non, je » ne le puis pas, sans avoir le cœur serré et sans me » dire, c'est cruel (je ne conteste pas que ce ne soit juste). » Je fais mon devoir, mais ce devoir m'est bien pénible. » Le ministère public est, à mon sens, un chien enragé; » c'est la bête féroce qui guette sa proie, qui saisit toute » occasion de se jeter dessus. Pour le ministère public, » toute condamnation est une action d'éclat, un titre à des » faveurs qui ne devraient pourtant jamais s'obtenir que » pour les services rendus, non pas à la dynastie, mais au » pays. J'ai mal à la tête.

. . . . . .

» Lecomte, homme énergique, bien trempé, peut avoir » eu tort, a eu tort, sans doute, mais il a été surexcité.

» Le ministère, et beaucoup d'autres, condamneront... » par des motifs bien différents des miens..... Pourquoi » donc chercher à convaincre un homme de son crime » quand il commence par l'avouer lui-même? quand il est » le premier à donner, sans qu'on le lui demande, les dé- » tails qui ont précédé et accompagné l'attentat? Oh! » quelle race que celle des courtisans! C'est elle qui perd » toutes les dynasties, qui fait écrouler les trônes, par la » raison qu'elle veut les exploiter à son seul profit, et in- » dépendamment, et même contrairement aux intérêts du » pays. »

J'étais en Italie, comme vous devez vous en souvenir, où je l'attendais pour le présenter à ma famille : car notre mariage (qui fut retardé d'une saison par une foule d'empê-

chements) devait s'effectuer incessamment, lorsqu'eut lieu l'attentat du 29 juillet par le nommé Henri.

M. de Boissy ne douta pas que ce coup de pistolet (*qui manquait de toutes les conditions de réussite*) ne fût l'œuvre d'un fou, et que l'importance qu'on lui donna ne fût une manœuvre électorale avant tout, et il conçut de suite une grande indignation, et une sorte d'intérêt pour le malheureux insensé.

(6 août 1846). « Nous nous occupons de la farce du 29 » juillet, m'écrit-il. Je proposerai tout simplement que la » Chambre se déclare *incompétente*.

» Sans doute on me jettera la pierre, mais chacun de ces » lapidateurs m'approuvera, et voudrait me donner raison » s'il osait. »

(7 août). « Je suis à ma place (Chambre des Pairs), d'où » je vous écris avant de commencer les débats sur la farce » du 29 juillet, qui en termes électoraux a été appelée » *attentat*. Quelles stupides créatures nous sommes, » de nous croire obligés de juger, d'élever sur un piédes- » tal tout polisson, gamin, débiteur à qui il plaira de » tirer un pétard, un pistolet de poche, en disant : C'est » sur le roi : cela fait pitié. » Et plus bas : « La lutte va com- » mencer, les courtisans vont crier à l'horrible attentat ; je » disais tout à l'heure à ceux-là : Vous dites que le roi pou- » vait être atteint, prenez les pistolets, à 60 mètres, tirez, » visez sur moi, visez bien au milieu et je ne vous crains » pas.

» On va aux voix, pour savoir s'il y a lieu à ce que la » Chambre fasse faire l'instruction ; tous disent oui, deux

» disent non, votre serviteur et le vicomte Dubouchage.
» Notre opinion est intempestive, je le sais, mais elle va
» germer, et peut-être fructifiera-t-elle. Je parlerai peut-
» être, je laisserai d'autres jouer avec des têtes — puisqu'il
» paraît que ce sont les fonctions les plus importantes et
» les plus fréquentes de la pairie... Non, je ne le con-
» damnerais pas, moi; je ne voudrais même pas que nous
» le jugeassions; ce n'est pas digne de la Cour des pairs
» qui déjà s'est laissé, comme Chambre, abaisser à l'état
» de Chambre d'enregistrement; je ne voudrais pas que,
» comme Cour, elle fût convertie en Cour prévôtale, en
» chambre ardente, en chambre étoilée. C'est pitoyable
» qu'un corps politique s'abdique ainsi, et se fasse instru-
» ment de mort dans les mains du pouvoir du jour. »

Le 18 il écrit : « Nous entrons en Cour de justice; dé-
» cidément Henri est fou, son interrogatoire écrit le
» prouve. Il faut bien de la docilité, pour voir un attentat
» dans l'acte de tirer deux coups de pistolet de poche à
» soixante-dix mètres, ou à plus de cent pas. Pauvre
» Chambre transformée en pourvoyeuse d'échafaud aux
» approches des élections!

» Le croirez-vous? une femme appelée en témoignage a
» déclaré avoir vu passer au-dessus de la tête du Roi, à
» quelques pouces, la bourre du pistolet : une bourre de fu-
» sil ne va pas à dix pas, et une bourre de pistolet porterait
» à plus de cent pas, de bas en haut? Pour répéter une
» semblable chose, pour admettre un semblable témoi-
» gnage, il faut être *dynastique quand même;* je ne le suis
» pas à ce point, et je ne me prêterai pas à faire couler le

» sang pour être agréable au roi et pour servir les mi-
» nistres. »

Et plus bas : « En face de moi est le fou du 29 juillet, » et après m'en avoir fait le portrait peu flatteur, il ajoute : « L'interrogatoire continue. Ça fait pitié! Demander la tête » d'un tel homme, autant aller à Charenton tirer au sort » lequel de ses habitants sera envoyé à l'échafaud pour » faire croire à un attentat qui devait influer, et qui a ef-» fectivement influé sur les élections.

» Avant-hier procès et reprocès; chose douloureuse pour » ceux qui ont de la conscience, on nous a demandé, au » nom du respect que l'on doit à la royauté, de condamner » ce pauvre fou ; on va aux votes, je n'ai pas besoin de vous » dire que je ne sacrifierai pas mon opinion, que je ne » jetterai pas la tête que je crois innocente au respect pour » la royauté. Si le résultat de cette comédie, appelée scru-» tin, devait être la condamnation à mort de ce malheu-» reux, si nous devions être jusqu'à un tel point obéissants » et serviles comme des esclaves, alors, au lieu de mettre » sur notre porte ce que Cromwell mit sur la porte du » Parlement, *chambre à louer*, on pourrait mettre *chambre* » *louée* et même *vendue*, et celui qui l'a appelée un ossuaire, » et qui a été pour cela condamné (toutes les vérités n'é-» tant pas bonnes à dire), aurait eu raison ; ce serait à être » honteux du titre de Pair de France, et il faudrait dire » désormais, au lieu de : *élevé à la dignité de pair, abaissé* » *à l'indignité de pair;* et dès lors tous mes vœux seraient » pour qu'on nous chassât, et pour que le pays fît justice » de notre platitude, et de notre état de corruption poli-» tique et morale. *Amen.* »

Dans la fièvre de la crainte du pire et du désir de sauver le malheureux fou, il s'élança à la tribune, il plaida si chaleureusement la cause de la démence, et par conséquent de l'irresponsabilité, il démontra si énergiquement que l'instruction était incomplète, qu'elle avait recherché toutes les charges, soigneusement évité de laisser percer la vérité; il soutint si bien que Henri était un fou qu'on voulait sacrifier à l'amour-propre de la royauté et à la platitude des faiseurs et envoyeurs d'adresses qui félicitaient le Roi de la protection *visible*, *miraculeuse*, disaient-il, de la Providence qui l'avait préservé des balles de l'assassin (tandis qu'il est prouvé que le pistolet n'avait pas de balles), il mit enfin dans la péroraison tant de chaleur, d'adresse et même d'ironie que, appuyé par une belle défense de M. Baroche, Henri fut arraché à l'échafaud; car seulement 14 votes, 14 *séides*, dit-il, votèrent la mort; les autres, comme vous savez, plus ou moins, les travaux forcés, la déportation, etc., etc.

Une voix seule vota la *maison de santé perpétuelle*. Inutile de dire que ce fut la sienne.

M. de Boissy ne manquait jamais une séance; il lui aurait semblé manquer à son devoir. Il appelait la Chambre sa *maîtresse*. Cette assiduité, cette constance étaient d'autant plus méritoires chez lui que la maîtresse était bien sévère, et que son amour n'était pas payé de retour. Pendant cette session, il fut toujours sur la brèche; une seule fois, par raison de santé, il manqua. Il en fut désolé, car ce fut précisément le jour où cette maîtresse lui aurait accordé son premier sourire.

« *Pends-toi, brave Boissy*, lui écrivait ce jour-là le comte » de Montalembert, *nous avons rejeté une loi et tu n'y étais* » *pas!*... Oui, pour la première fois depuis quinze ans » que je suis à la Chambre, ils ont rejeté une loi que » soutenait énergiquement le ministère.

» Demain mardi, je compte appeler l'attention du petit » nombre d'hommes indépendants qu'elle renferme, sur » une scandaleuse violation du droit de pétition, qui a été » commise par T....., C....., etc., soyez-y, je vous en » prie, et soutenez-moi s'il y a lieu.

» Tout à vous de cœur,

» Le comte de MONTALEMBERT.

» 18 mai 1846. »

Dans la session suivante, qui sera la dernière de la dynastie, il se livre à une opposition qui exaspère de plus en plus les aides de camp, et il se trouve de nouveau aux prises avec le ministère qui voudrait encore cette année emporter à la hâte le budget.

« Nous votons à la vapeur, m'écrit-il de la Chambre le » 29 juillet 1847. C'est honteux ; j'espère toujours que nous » sommes au commencement de la fin, et que ce gouver- » nement pourri finit; rien n'est plus ignoble. Lundi, » mardi et jeudi, je lui ferai mes adieux par quelques » phrases d'attente, c'est-à-dire devant servir au besoin » de thermomètre d'opinion. Toute mon opinion se résume » en deux mots, *royaliste libéral*, ce qui peut être encore

» résumé en un seul mot : *républicain*, mais dans la bonne » acception du terme. »

Le 6 août et séance tenante, il m'écrit le jour du vote :

« Nous commençons à voter, et certes, fussions-nous » sur un chemin de fer, nous n'irions pas plus vite,

» Quel scandale ! milliards sur milliards, sans s'occuper » des moyens de payer; pauvre peuple, fais donc des » révolutions pour mettre à la tête une bourgeoisie avide, » insolente, dure envers ceux qui sont au-dessous d'elle » dans l'échelle sociale. La démocratie est revenue de son » erreur, c'est vers nous qu'elle se tourne en nous deman- » dant aide et protection, nous la soutiendrons; on va » voter. Adieu. »

M. de Boissy aimait ses collègues, on peut dire avec faiblesse, excepté pourtant les courtisans par état (les habits brodés, disait-il). Il souffrait réellement lorsqu'il devait les désapprouver, et une fois hors de l'enceinte, il pardonnait tout, s'étonnant même que les autres n'en fissent pas autant envers lui. On aurait dit que dans la Chambre il se considérait comme une voix impersonnelle... La voix de la conscience française... et qu'il ne redevenait de Boissy qu'en dehors de l'enceinte. Il aimait même beaucoup, et il avait surtout la plus grande considération pour le président Pasquier, et, excepté à la tribune, il faisait grand cas de son avis et de ses conseils. Il voulait avoir dans sa chambre à coucher le portrait du président faisant pendant avec celui de Louis XVIII.

C'était le 9 août 1847, au lendemain de la session; il était

triste, il voyait en noir. « Oui, nous avons fini avant-
» hier dignement, dans toute la force du terme, mais en
» ne nous rendant pas, en luttant jusqu'au dernier mo-
» ment; ainsi a fini de fait cette longue session terminée
» par deux mots de votre serviteur : *session malheureuse*,
» *honteuse;* ce sont les derniers mots sortis de ma bouche,
» avec l'assurance qu'ils ne pouvaient être effacés de
» l'histoire. Le dernier, *honteuse*, a produit l'effet que j'en
» attendais. Ils voulaient, pour abréger et ne pas laisser
» l'opinion se frapper de quelques vérités que je méditais
» de leur faire entendre pour adieux, ne pas répondre, mais
» le stigmate a été gravé, et ils ont voulu l'effacer; pas pos-
» sible, la vérité peut se nier, mais ne se détruit pas par
» la négation. Enfin plus de tribune, plus de surveillance
» possible, la conspiration va marcher, la trahison écla-
» tera; ce sera la fin. Le pouvoir est aveugle, il se croit
» tout permis, jusqu'à conspirer sans prendre la peine de
» se cacher. Nous verrons....

» Dubouchage m'a chargé de vous dire (au sujet du
» budget) qu'il avait tenu, et au delà, la promesse qu'il
» vous avait faite de parler sur le budget. Il a, en effet, très-
» bien parlé; mais sous le ciel, selon moi trop bleu que
» vous aimez, puisqu'il est celui de votre pays (ce qui est
» d'ailleurs tout naturel : le Lapon aime sa tanière, le
» sauvage sa forêt), vous ne pensez pas à la France; c'est
» tout simple; vous ne voyez pas les nuages qui s'amon-
» cellent sur notre pays; les Alpes vous empêchent d'a-
» percevoir les signes précurseurs des tempêtes qui vont
» éclater.... ! etc., etc. »

. . . . . .

Et puis, en terminant sa lettre, il dit : « Nous nous préoc-
» cupons toujours des affaires de votre pays, affaires que
» nous ignorons, et dont l'absence des Chambres reculera
» la connaissance exacte. C'est bien fâcheux, plus pour
» vous que pour nous. Nous avons notre route toute tracée,
» nous sommes entrés dans la voie de la liberté qui nous
» conduira, quoi qu'on fasse, à la réforme, aujourd'hui
» besoin, nécessité, indispensabilité, etc. »

Vous savez que M. de Boissy avait parfois ce qu'on pourrait appeler une *seconde vue*, une espèce de don prophétique, une sorte de vue perçante dans l'avenir, qui lui faisait souvent faire des prédictions extraordinaires. Pendant cette dernière session, il ne fit que pronostiquer la chute de la dynastie ; il voyait cette chute dans tous les événements.

J'étais alors en Italie, où je l'attendais dans la résidence d'été de ma famille, en Romagne, pour le présenter en qualité de mon futur mari ; car notre mariage devait avoir lieu dans l'automne. Dans toutes ses lettres il m'annonçait avec son départ pour l'Italie cet événement :

« Ici un mouvement national se fait sentir, se pro-
» nonce. Le ministère a eu un grand succès, quant au
» nombre des députés ; tant mieux, l'opposition sera plus
» sage, plus ferme, plus énergique.

» La Chambre dite introuvable de la Restauration a
» enfanté cette opposition dont sont nés le 221 qui ont
» chassé fatalement la branche aînée ; de cette nouvelle
» introuvable sortira une opposition qui donnera nais-
» sance aux 221 qui feront justice de la branche cadette,

» qui a toujours eu une politique fatale à la France. Mes » présages accompagnent naturellement mes vœux de » voyage en Italie, car je me dis en même temps qu'il » faudra que je sois ici quand la catastrophe arrivera, non » pour donner le coup de pied de l'âne, mais peut-être » pour aider un peu à porter le premier coup, s'il est » inévitable et indispensable au bien de la France.

» Si je devais donner le dernier, je ne le ferais pas; au » lieu de frapper, je tendrais la main. — Je veux bien frap- » per sur le fort, mais non sur le faible; attaquer qui peut » se défendre, mais non qui est tombé à terre sans dé- » fense. »

Rien qu'en lisant ces lettres, on dirait qu'il sentait dans l'atmosphère politique une électricité effrayante, qu'il respirait la foudre dans l'air.

« Le 22 août.

» Je crois à un changement violent de politique, s'il y a » la réaction nécessaire, inévitable vers le *bien*, vers la » *moralité*, vers la *probité*, présumablement vous m'y » verrez pour quelque chose, non en conspirateur de caves, » de clubs, d'assemblées secrètes, mais en conspirateur » les fenêtres et les portes ouvertes, en conspirateur sur » la place publique, à la tribune. C'est le seul genre de » conspiration qui nous aille, à nous hommes d'ordre, » hommes voulant sauver le présent et l'avenir, et non » sacrifier l'avenir au présent; mais silence. En voilà bien » assez de bavardage; à quoi bon écrire de semblables cho-

» ses à quatre cents lieues, quand cela ne peut servir qu'à » exercer votre patience, fatiguée par mes radotages, selon » vous, qui êtes si orléaniste et si ministérialiste? Un jour » vous reconnaîtrez que j'avais raison, un jour vous ces- » serez de penser que je suis emporté par la haine et le » mépris pour ce gouvernement égoïste et anti-français, » pour dire bien peu. Adieu. »

Il allait partir pour l'Italie quand il fut encore arrêté par le crime qui épouvanta la France et le monde, l'assassinat de la duchesse de Praslin par le duc son époux; dans ce crime sans exemple dans les annales de la noblesse française, M. de Boissy vit le précurseur de la chute de la dynastie.

« Vous ne pouvez vous figurer, me dit-il, quelle sensa- » tion a produite dans Paris la fin tragique de la duchesse; » c'est de l'exaspération dans le peuple, qui dit avec raison » que le plus grand mal est au sommet et non au fond de » la société. Il fait même des allusions, des rapprochements » avec un autre horrible drame de famille (celui du duc » de Bourbon). Il y voit des analogies infernales. Tout » cela mène à la catastrophe, malheureusement devenue » nécessaire. Après notre mariage nous nous retirerons » en Italie, en Chine s'il le faut, mais avant j'essayerai de » combattre pour la patrie, contre ceux qui ont amené » ces déplorables effets qui exaspèrent les esprits.

» 18 août 1847. »

Et puis avec sa sagacité ordinaire il ajoute en postscrip-

tum : « Cependant je ne crois pas que nous aurons besoin » de juger l'assassin ; il est duc et pair de France et chevalier » d'honneur à la cour..., on ne voudra pas le faire monter » sur l'échafaud. . . . . » la dynastie croirait y monter elle-même. Ils se débarras- » seront de lui avant le procès ; on le laissera mourir dans » sa prison. »

Et ce présage encore se vérifia, car peu de jours après il m'annonça l'empoisonnement et la mort du duc.

« Voilà, dit-il, le coup de grâce pour la dynastie, car le » peuple s'obstine à croire que le gouvernement l'a laissé » s'empoisonner pour s'épargner la honte de faire monter » leur livrée sur l'échafaud. . . . . » Qu'ils aient raison ou non, ne pas l'avoir empêché est » encore une grande faute et un grand malheur pour la » dynastie. J'ai vu le duc Pasquier, Decazes et d'autres, » hier au soir, et eux aussi pensent de même ; cet empoi- » sonnement empoisonne la dynastie. »

En même temps, d'autres nuages qui partaient de l'Italie s'amoncelaient encore sur cet ordre de choses déjà si impopulaire. Le pape prenait la noble initiative, et appelait l'Italie à secouer le joug étranger, et un frémissement de joie et d'amour vers le pontife parcourait d'un bout à l'autre la péninsule. M. de Boissy, vraiment libéral, lisait ces bonnes nouvelles que je lui envoyais avec plaisir, et me répondait :

« Ce que vous me dites du pape ne m'étonne pas. C'est » par le christianisme qu'est venue la lumière, la science ; » c'est de Rome que peut revenir la raison, la réforme qui » est la raison. » (11 août 1847.)

Et puis encore : « Nous nous préoccupons beaucoup de » votre pays, de votre souverain, qui donne un bel exemple, » qui va opérer cette révolution morale des peuples, les tirer » de l'esclavage, les élever à la liberté. . . . . » . . . . . » Je vous suppose à Milan, dans ces belles plaines encore » sous le joug de plomb de l'Autriche, mais bientôt ratta- » chées à Rome, comme province libre ; non que j'entende » que Rome régnera matériellement sur le Milanais, mais » Rome va être tout à la fois la capitale de la liberté » comme de la chrétienté ; Rome libre sera la capitale du » monde. Arrière tous les souverains despotes, égoïstes, » sordides ; les peuples n'en veulent plus, et ils ont raison. »

Mais l'Autriche qui tenait à sa proie ne pensait pas de même. S'étant alarmée, elle occupa Ferrare, contre tout traité.

M. de Boissy s'en émut :

« Que va faire l'Autriche à Ferrare? Elle intervient, » m'écrit-il ; le souffrir de la part de notre gouvernement » est une trahison nouvelle. »

Quelques jours après il m'écrivait encore : « Depuis quel- » ques jours nous savons les événements de Ferrare ; ils » seraient graves pendant la session ; nous obtiendrions des » explications de la part des ministres. . . . . » Comme nous pourrions vous protéger si la tribune » n'était pas renvoyée jusqu'à janvier ! . . . . . » Les ministres se croient tout permis dans l'absence des » Chambres. . . . . .

» C'est évidemment une intervention autrichienne tolérée » par la France, je veux dire par son gouvernement. . » traître aux intérêts français, qui sont ceux de la liberté, » non de la liberté absolue rêvée par les idéologues, mais » de la liberté sage, raisonnable, grande sans l'être trop, sans » être la licence. . . . . .

» Malheureusement l'espèce souveraine est aujourd'hui » frappée de vertige, et avec elle il faut agir comme font » les marchands qui demandent le double pour obtenir » moitié.

» Si l'espèce usée dont je parle était raisonnable, elle se » hâterait de donner, et l'on se contenterait de beaucoup » moins qu'on ne lui prendra parce qu'elle refusera » tout . . . . . .

» Direz-vous encore que je fais de la politique? Mais de » quoi parler quand l'orage gronde, quand à l'horizon tout » présage l'éclat de la foudre, quand l'état du bâtiment fait » croire à la destruction, au naufrage? De quoi parler, sinon » du tonnerre, de l'orage, du naufrage? Vous parlerais-je » donc plutôt de la jolie pelouse verte qui est sous mes » fenêtres, des jolies corbeilles de fleurs variées, bien » fournies, bien mélangées, du gazouillement des oiseaux, » et de toutes autres niaiseries poétiques que je n'ai jamais » dites, pas plus que je n'ai fait de ces phrases amoureuses » que débitent si bien ceux qui ne sont pas amoureux, que » disent si mal au contraire ceux qui sont atteints de cette » folie? . . . . . »

Et pourtant, malgré ces vivacités de langage qui semblaient appeler une révolution fondamentale, un

bouleversement social, M. de Boissy ne le voulait pas. Croyant la France humiliée, le roi coupable de plier devant l'étranger, le ministère coupable de plier devant le roi, il désirait sans doute la chute du roi et des ministres, comme une justice, une délivrance, mais en même temps il la craignait comme révolution ; ce qu'il voulait donc au fond, ce n'était qu'une réforme, mais radicale, qui rendît indispensable un changement de ministère avec un jeune prince d'Orléans à la tête d'une régence, puisque la branche aînée manquait d'héritier.

L'opposition de M. de Boissy sous Louis-Philippe n'avait réellement que ce but, et il était convaincu que l'obtenir aurait mis d'accord les partis. Il le croyait tellement qu'à son retour en France, peu de temps avant la révolution de 1848, passant par la Spézia, et ayant appris que le prince de Joinville était dans le golfe, il désira le voir ; il le vit et eut avec lui une longue conversation sur l'état des esprits en France à ce moment-là. L'indépendance de son caractère, puisée comme elle était dans un véritable patriotisme, plut au jeune prince, et le jeune prince plut également à M. de Boissy. Le soir il écrivait dans son registre de voyage :

« 6 novembre 1847, visité le *Souverain*.

» A bord est le prince de Joinville ; je le vois et je cause » longtemps avec lui. Il est très-causant ; il s'ouvre sur les » désordres de la marine, sur la moralité des classes infé- » rieures, sur l'*immoralité* de la classe supérieure, etc. Il » convient qu'il n'a pas des gens courageux, dévoués, ne » ménageant pas leur avenir. Croyant à l'avenir du gouverne-

» ment, on voit que le prince est mécontent de ce qui se » passe, surtout dans la marine, Il dit que la flotte est » retenue dans les eaux étrangères pour ne pas rentrer à » Toulon, où il faudrait renvoyer une partie des matelots » ayant fait leur temps, et qu'on ne pourrait remplacer, que » la flotte n'existerait plus, etc., etc. »

Mais je dois réclamer votre indulgence pour toutes ces citations, auxquelles j'ai été entraînée, non pas pour caractériser l'homme politique ni l'orateur, mais plutôt l'homme moral, bon, sensible, courageux ; l'homme indépendant surtout, celui auquel lui-même rend justice par des mots qui s'offrent à mes yeux dans ce moment sur un petit billet écrit à la hâte, je ne sais dans quelle circonstance, ne portant pas de date :

« Peut-être (m'écrit-il) j'ai eu tort d'accepter, — je » n'aurai point le tort de déserter. — Juge arbitre, pas de » puissance humaine pour me faire dire autrement que ce » que je crois juste,.... sans exception de personne, de » situation. Désir de ne pas avoir à prononcer — grand » — très-grand ; — mais faire défaut après avoir dit oui, re- » culer, déserter, *le monde entier ne me le ferait faire*....

» Je cours à notre Chambre ; je devais entendre Lamar- » tine ; au lieu de cela, je vais peut-être entendre parler » des ânes, et peut-être je vais dire quelques mots cons- » ciencieux au plus corrupteur des cabinets. »

Et puisque je vous parle de son indépendance, je vous dirai encore que lui ayant demandé une fois si, lorsqu'il viendrait en Italie, il irait voir le Duc de Bordeaux : « Mais

» sans doute j'irai (me dit-il), et si de retour on me de-
» mande pourquoi, je répondrai : Parce que cela m'a plu,
» parce que, si je suis insolent ou du moins non vil, non
» rampant devant la puissance, je respecte le malheur, et
» m'incline devant lui comme hommage.

» L'indépendance est une habitude et une obligation de
» famille (m'écrivait-il encore).

» Un de mes grands-pères servait la France sous le Ré-
» gent; il était secrétaire d'État-ministre; il buvait, comme
» c'était l'usage du temps, mais il ne volait pas, il était
« intègre.

» Un jour au conseil, il était d'un avis opposé à celui
» du Régent — qui de mauvaise humeur lui dit : *Président*
» *Rouillé, cela sent la bouteille.* Mon aïeul répondit : *Peut-*
» *être, Monseigneur, mais certainement cela ne sent pas le*
» *pot de vin.* — Il y a cent ans, il y avait déjà de l'indépen-
» dance chez nous, dans notre sang; il n'a pas dégénéré en
» passant dans mes veines; puisque j'ai encore un peu de
» place, permettez-moi d'ajouter que j'ai la confiance
» que l'arrière-petit-fils est digne de l'aïeul, sauf qu'il ne
» boit pas, ce qui est une imperfection — comme je l'ai
» toujours entendu dire à M. de Chateaubriand ; car, disait-
» il, les *ivrognes sont heureux*, — *les ivrognes de la canaille*
» *avec quelques sols; les ivrognes du grand monde avec quel-*
» *ques francs.* »

Ne pouvant cependant pas continuer à l'infini ces cita-
tions, je viendrai plutôt en aide à votre mémoire, en vous
envoyant d'autres lettres de différentes époques à par-
courir, et surtout de celles qu'il m'a écrites après l'avène-

ment de la République, et jusqu'à l'avénement de l'Empire, — dans les courtes absences que nous faisions l'un ou l'autre de Paris. Le grand mérite de ces lettres est dans leur sincérité.

Voici comme lui-même caractérise ses lettres à moi :

« Ce sont des bavardages (dit-il) sans intérêt, sans suite, » mais quand je suis avec vous je pense tout haut, et » j'écris ce que je pense lorsque je suis réduit à vous » écrire.....

» Vous avez trouvé, dites-vous, dans une de ces feuilles » sur lesquelles je mets du noir, esprit politique, et bonté. » A vrai dire, je ne m'attendais pas à cela. Mes gribouil- » lages ne sont jamais autre chose avec vous (mais non » pas avec tout le monde) que mes pensées sincères, » comme elles viennent, sans ordre, sans préparation; au » lieu que ce soit ma langue qui fasse raisonner ma pensée, » c'est ma main qui par des petits dessins qu'on appelle » lettres, la traduit, l'exprime dans sa sincérité.

» De la politique? mais je ne me doute guère d'en faire, » quand je vous écris, car vous ne l'aimez pas.

» J'en fais bien assez à la tribune, hélas! muette aujour- » d'hui et quel malheur (1) ! » (25 août 1847).

De retour à Paris, notre mariage eut lieu, et jusqu'à l'ouverture des Chambres, M. de Boissy fut très-occupé de sa vie privée, de ce qui lui était imposé par ses affections et par ses grands intérêts.

Néanmoins, voyant la barque de l'État voguer davan-

(1) L'assassinat et l'empoisonnement Praslin venaient d'avoir lieu.

tage de jour en jour contre le courant, il ne cessait d'attirer sur elle l'attention de ceux qui pouvaient encore, avec des concessions opportunes, empêcher qu'elle n'allât se briser entièrement contre les écueils. Mais vous savez dans quelle obscurité on l'a laissée marcher jusqu'à la dernière heure.

L'aveuglement était tel que, la veille même de la révolution, dans un bal que donnait le prince de Ligne, où on discutait chaleureusement dans un groupe d'hommes politiques sur l'agitation du pays et sur ce qu'on avait dit dans les Chambres, j'entendis M. de Boissy leur dire : « *C'est* » *bien, soyez donc tranquilles, vous vous réveillerez bientôt* » *au bruit des fusils et en république.* » Le geste de superbe mépris accompagné même de quelques paroles passionnées et tant soit peu grossières, avec lesquels un de ces hommes d'État accueillit les présages de M. de Boissy, ne sortira jamais de ma mémoire.

En quittant le bal, je lui en fis la remarque, et M. de Boissy me répondit : « Dieu aveugle ceux qu'il veut perdre. »

M. DE BOISSY PENDANT LA RÉPUBLIQUE.

Le lendemain on se réveilla au bruit de l'émeute, et la révolution éclata.

A ceux qui avaient demandé inutilement la réforme, on donna la république, qui surprit profondément Paris, mais non pas M. de Boissy.

Comment M. de Boissy ait accueilli ce bouleversement social, imposé par un groupe d'hommes utopistes ou éga-

rés, vous le savez, vous qui avez partagé les mêmes aspirations avec l'élite des esprits et des cœurs vraiment français. Que M. de Boissy ait vu avec peine la chute de Louis-Philippe et de ses ministres, — non; — mais ce qu'il voulait n'était pas à coup sûr, ni la révolution, ni la république.

M. de Boissy, persuadé que la branche aînée était devenue impossible, aurait vu alors avec plaisir une régence, avec un de ces jeunes princes qu'il estimait à la tête d'une monarchie vraiment constitutionnelle entourée de toutes les libertés raisonnables, et de toutes les garanties pour les conserver.

Cependant le mot république n'effrayait pas outre mesure M. de Boissy. Réellement libéral et n'aspirant à aucun privilége, ayant perdu l'idolâtrie et par moment même la considération pour les têtes couronnées, à tel point qu'il m'écrivait en 1846 : « *Encore quelque temps et je deviens républicain*, » M. de Boissy, s'il avait pu espérer que la nouvelle forme de gouvernement dût contribuer à la grandeur et à la prospérité de sa chère France, l'aurait acceptée. Mais cette république que l'on venait d'inaugurer n'était pas seulement la forme de gouvernement antipathique au génie, au passé historique, aux mœurs, à la religion, aux défauts, aussi bien qu'aux qualités des Français, et dont le seul nom rappelait les plus grands crimes de l'histoire; mais arrivant ainsi escamotée et imposée par une poignée d'hommes la plupart utopistes, elle humiliait trop la France pour que M. de Boissy pût lui être favorable. De plus, née comme elle l'était avec tant de germes de mort, obligée de lutter, de retirer, de limiter elle-même des libertés impraticables infligées au pays, les quelques nobles

caractères qui la soutenaient, avec Lamartine à la tête, ne pouvaient pas réussir à faire vivre ce qui n'était pas né viable, et de nouveaux bouleversements se laissaient donc entrevoir.

Dans ces mauvais jours, voyant la France marcher de plus en plus vers l'anarchie, M. de Boissy éprouva des dégoûts, des découragements, et il m'écrivait peu avant les journées néfastes de juin :

« Si j'avais seulement un coin de terre pour vous en » Russie, je vous y transporterais, moins choqué d'assister » au spectacle de la servitude, qu'à celui de ce honteux » despotisme démagogique et anarchique. »

Comme conséquence de ces idées, il accepta même volontiers de Lamartine (dans lequel se résumait en grande partie l'honorabilité et la moralité de ce gouvernement), une mission diplomatique en Italie ; mais il avait à peine reçu sa nomination qu'il en reçut la révocation, par l'ordre de M. Bastide, qui avait horreur de traiter avec un aristocrate et un marquis ; cela fournit à M. de Boissy une bonne occasion d'écrire une de ses lettres piquantes, franches et profondes à la fois, à l'adresse de M. Bastide.

Lisez cette belle lettre ; elle vous rappellera ce qu'il pensait de la politique extérieure des gouvernants d'alors, et du personnel de leurs agents diplomatiques, en même temps qu'elle vous confirmera toujours davantage la clairvoyance presque prophétique de M. de Boissy sur l'avenir.

Ce même ordre d'idées et ces qualités de son esprit ne se

montrent pas moins dans d'autres lettres à l'égard de ce qui se passait et se préparait pour la France. A un de ses amis qui lui écrivait de sa province, l'entretenant de ses idées d'avenir :

« Mais que me parlez-vous de l'avenir ? lui répondit-» il. Y a-t-il un avenir pour les gens sensés ? S'il y en a » un, véritablement il est si noir, ou plutôt si rouge, » qu'il y a, pour quiconque ne se bouche point les oreilles, » ne ferme point les yeux, amas de tempêtes qui vont » éclater, fondre sur notre malheureux pays. Qui la foudre » frappera-t-elle ? Dans tous les partis, à tous les degrés » de l'échelle sociale, en bas, en haut, au milieu ; dans » toutes les conditions, riche, humble, moyenne, ses éclats » feront de nombreuses victimes, plus dans les campagnes » et dans les petits centres de populations que dans les » grandes villes et les endroits où, si nos ennemis sont » plus nombreux, plus de personnes aussi voudront se dé-» fendre avec les moyens de le faire, ayant pour elles ce qui » subsistera encore de l'organisation antérieure, un peu de » force publique, un reste d'ordre, quelques gens dis-» posés à se réunir, à se grouper autour de l'autorité, » ou de ce qui se dira l'autorité, et, à défaut d'autorité, » autour de l'homme qui osera la représenter momenta-» nément, ou dire qu'il la représente, et qui sera accepté » sans conteste.

» Ne le perdez pas de vue, répétez-le sans cesse, à sa-» tiété : la plus grande calamité pour nos provinces, en » fait bien plus menacées que Paris où les moyens de dé-» fense, de répression sont nombreux et prêts, seront ces » administrateurs timides et intéressés, craignant toujours

» de compromettre leur lendemain, ayant flatté tout parti
» qui les a employés, se préparant à flatter tout parti dont
» ils espèrent une place salariée, ménageant pendant le
» triomphe du parti victorieux, le parti ennemi en prévi-
» sion du triomphe possible, voulant, avant la bataille à
» laquelle ils sauront bien encore ne se point trouver,
» avoir accaparé pour eux, insatiables, et pour les leurs
» formés à leur école d'ambition et d'avidité, toutes les
» places qui donnent quelques sols et attirent quelques
» coups de chapeau. Toujours administrateurs sous tout
» gouvernement établi, toujours déserteurs de tout gou-
» vernement qui croule, déserteurs de l'Empire, déserteurs
» de Juillet, déserteurs de Février, relevant insolemment
» et avidement la tête aussitôt qu'après l'orage apparaît
» la possibilité de ressaisir quelques places à traitement et
» à *déférences* de la part de subordonnés (ceux-ci du
» moins excusables, parce que leur ambition est celle de
» vivre et de faire vivre leur famille d'un travail qui sert
» aux pays) ; ils seront cause, eux seuls seront cause de
» tous les maux passagers, j'espère, mais grands, terribles,
» je le crains bien, qui vont désoler, dépeupler, ruiner
» nos campagnes. Oui, leur désertion prochaine, succé-
» dant à leurs précédentes désertions et devant être suivie
» d'autres désertions s'il y a lieu, et auxquelles ils sauront
» encore trouver une excuse, enfantera le triomphe éphè-
» mère mais terrible de nos ennemis. »

Après s'être débattue encore un peu entre les impôts impopulaires, les doctrines socialistes, les désordres des ateliers nationaux, et une presse empoisonnée qui devait ame

ner une décomposition sociale, la pauvre France se trouva en face des journées de juin, qui en étaient la conséquence nécessaire et logique.

La fibre patriotique qui semblait un peu relâchée chez M. de Boissy remonta à l'instant.

« Tant mieux (dit-il), c'est la vase qui monte après la » tempête ; nous la ferons retomber ; » et au premier appel de la garde nationale, il fut debout, endossa son uniforme et s'élança dans la rue, exigeant que plusieurs de ses gens en fissent autant.

Vous qui avez combattu à côté de lui dans ces journées néfastes, vous n'avez pas besoin que je vous parle de ses faits et gestes qui vous semblèrent héroïques.

Le louer en particulier me paraîtrait une injure envers les autres, car dans ces jours-là, à Paris, le parti de l'ordre se personnifia dans un véritable héroïsme.

Et pourtant le sien dut être d'une nature bien exceptionnelle, puisque M. Sénard (alors ministre) ne put s'empêcher de lui écrire la *belle lettre de félicitation* que vous trouverez parmi les autres documents.

Le meilleur moyen de comprendre comment M. de Boissy avait passé les deux jours et les deux nuits pendant lesquels, dans l'angoisse de la crainte, je cherchais en vain ses traces par le moyen de laissez-passer, dans les rues désertes... et de barrière en barrière, dans les postes, les mairies, etc., etc., aurait été de voir l'état dans lequel il est rentré, deux jours et deux nuits après être parti, et quand la lutte avait cessé.

La couleur de son visage et de ses mains faisait souvenir

de ces beaux vers du Dante lorsqu'il sort du royaume des ténèbres, ayant besoin de la rosée du ciel pour découvrir dans toute sa personne

. . . . . quel color
Che l'Inferno gli nascose.

J'ajouterai encore que si j'ai eu la consolation de le revoir sain et sauf, je l'ai dû à la sympathie du peuple pour lui, car en faisant le coup de fusil dans un carrefour du faubourg Saint-Antoine, M. de Boissy fut couché en joue par un républicain qui, l'ayant reconnu, détourna de suite le coup qui malheureusement alla tuer à sa place son pauvre voisin. Dans la mêlée cette action lui échappa, mais quelques jours après un homme en blouse accosta M. de Boissy dans la rue, avec respect, et lui fit comprendre comment il avait épargné sa vie, en ajoutant qu'il avait fait cela parce que le peuple trouvait en lui un protecteur, et qu'il aimait son indépendance et son courage.

Vers la fin de l'été, ne voulant pas nous éloigner de Paris, nous allâmes habiter pour le reste de la saison un chalet sur les bords du lac d'Enghien ; ce fut là que les journaux nous apprirent que le prince Louis-Bonaparte était arrivé à Paris, et se présentait de nouveau candidat aux élections.

J'avais connu le Prince à Rome, lorsque je fréquentais la maison de sa charmante mère, la reine Hortense, et plus tard je l'avais encore souvent rencontré en Allemagne, en Angleterre, etc.

Je parlai donc à M. de Boissy de mon amitié et des grandes qualités du Prince, alors bien moins connues que son caractère entreprenant. Il était permis et désirable de faire surgir des hommes et des événements en antagonisme avec l'état actuel des choses et avec ceux qui les dirigeaient ; car la France était lasse de certains démagogues très-puissants alors, dont quelques-uns préféraient être abjects, tandis que d'autres se donnaient des airs de cour, et s'entouraient de satellites comme s'ils descendaient d'une dynastie princière.

Ce ridicule aurait pu encore se tolérer, si le pire n'avait pas dominé.

Nous recevions alors beaucoup de monde de tous les partis, non exclus quelques républicains influents auxquels M. de Boissy avait pu rendre des services, et tous (sauf, naturellement, ces derniers) désiraient en finir avec cet état de choses. Vous devez vous rappeler mon insistance auprès de M. de Boissy, pour lui faire appuyer la candidature du Prince, dont le caractère se prêtait à toutes les espérances.

M. de Boissy était un adversaire du bonapartisme impérial.

L'empereur Napoléon était pour lui l'incarnation du despotisme, et il demandait compte au premier Empire des conquêtes de ses rois et de la République, des occupations si humiliantes de Paris, et des millions de Français morts pour diminuer en définitive l'importance, le respect et l'affection qu'on avait eus auparavant pour sa chère France. Mais M. de Boissy avait toutes sortes de courage, et même celui de croire que très-souvent se vanter de

n'avoir jamais changé d'opinion est trahir les intérêts de son pays, et dire qu'on n'a rien appris dans l'expérience de la vie. J'avais avec moi l'ouvrage du Prince, les *Idées napoléoniennes* (dont lui-même m'avait fait don à Londres). Je le fis lire à M. de Boissy qui s'intéressa à cette lecture, et il me fit ou plutôt il fit à la France et à son bon sens le sacrifice de ses antipathies, et me permit d'aller à Paris prier le Prince de me faire l'honneur de dîner chez moi pour faire la connaissance de M. de Boissy. Le Prince accepta; je fus le recevoir à la station d'Enghien, où je le présentai à mon mari, et il dîna dans notre châlet où nous le mîmes en rapport avec des hommes influents de différents partis, surtout légitimistes et républicains, qui portèrent sur sa candidature une quantité considérable de voix.

Vous devez vous rappeler, mieux que moi, tout ce qui s'est passé dans ces circonstances, chez nous, dans les fréquentes conversations que M. de Boissy avait avec le Prince, la connaissance et l'appui qu'il lui ménagea avec des légitimistes influents, et avec M. de Genoude en particulier, et avec vous qui vouliez bien le porter à la présidence; mais pour lui faire jouer le rôle de Monk, rôle pour lequel il ne semblait avoir aucun goût.

Vous vous rappelez aussi sans doute que M. de Boissy, avec son bon sens pratique, si même il en partageait le désir, ne partageait pas également votre illusion; qu'il disait *qu'un Bonaparte ne pouvait pas être un Monk*, et qu'il bornait pour le moment ses aspirations à espérer une France plus heureuse et plus respectée sous la présidence du Prince que sous celle des autres prétendants.

Après avoir protesté contre la République, le 10 décembre, en joignant votre vote à celui des six millions, vous vous êtes retiré sous la tente légitimiste qui abritait encore plus d'illusions que de rancunes. Quant à M. de Boissy, tout en ne cessant pas de veiller sur les destinées de la France, n'ayant cependant aucune ambition, il se serait volontiers tenu loin des affaires, et il pensait même partir pour l'Italie au printemps.

Mais moi, persuadée que son énergie avait besoin d'emploi, et pouvait être utile au pays, je le poussai à rentrer dans la vie active.

Il se présenta donc aux élections du département du Cher, où il eut à soutenir des luttes acharnées avec des ambitieux et des fanatiques de toutes nuances, — républicaines, orléanistes, légitimistes, — qui tous plus ou moins avaient quelques rancunes politiques contre lui.

Vous verrez par ses lettres, vraiment curieuses à lire, quelle activité, quel courage il a déployés dans cette campagne patriotique.

Voyant que le préfet même lui était hostile, qu'il cherchait des candidats à lui opposer, il s'adressa au Président, lui demandant si vraiment il devait compter sur son appui, — et le Prince-Président lui fit immédiatement une belle et noble réponse datée de l'Elysée national, 4 février 1850.

M. de Boissy s'adressa alors aux électeurs du Cher avec cette admirable profession de foi :

« Électeurs du Cher,

» Candidat aux élections prochaines, je suis attaqué » sourdement par mes adversaires qui vont disant partout : » C'est un *brouillon*, un *casse-cou*, un *faiseur d'opposition* » *quand même ;* je pourrais dire à ceux qui ont profité de » cette opposition : *Soyez au moins reconnaissants ;* à ceux » qui ont vu leur position chanceler : *Soyez donc plus pru-* » *dents, plus prévoyants ;* à ceux qui ont succédé, profité : » *Prenez garde à l'étourdissement que cause le pouvoir, la* » *puissance.*

» Je préfère rappeler, tant je suis loin de m'en repentir, » ce que j'ai fait, ce qui est advenu à la suite de tant d'avis » négligés, et vous jugerez, électeurs, de quel côté la sa- » gesse, de quel côté les brouillons, les casse-cou.

» En fait d'élections, j'attaquais sans ménagement, » sous le gouvernement déchu, la corruption électorale. Je » voulais que les élections fussent *sincères*, je voulais la » *réforme* pour que les citoyens ne fussent plus divisés en » ayants droits et en ilotes, pour que le gouvernement re- » posât enfin sur la base large et solide *des droits de tous.*

» En fait d'administration, j'attaquais les *abus de la cen-* » *tralisation* et je demandais que non-seulement le pays » fût administré par le pays, mais qu'il fût créé des institu- » tions qui empêchassent la France d'être victime des ca- » prices de la capitale.

» J'attaquais l'éparpillement des individus, lequel les » laisse sans liens moraux, sans secours assurés et sans

» force contre toutes les ambitions qui veulent révolution-
» ner le pays.

» J'attaquais le monopole de l'enseignement, qui viole
» ouvertement les droits du père de famille, les droits de
» tous, et je demandais que chacun fût libre de faire élever
» ses enfants selon les inspirations de sa conscience.

» J'attaquais la prétention du gouvernement, de vouloir
» faire de la religion un *instrument de règne*, et je deman-
» dais que tous les cultes eussent la plus grande liberté;
» c'était pour tous, pour le protestant comme pour le ca-
» tholique.

» J'attaquais l'énormité des impôts, je demandais leur
» diminution et la réforme de ceux qui pèsent plus parti-
» culièrement sur le peuple.

» *Relativement à l'extérieur*, j'attaquais la politique anti-
» française suivie dans les affaires de l'Orient, en Espagne,
» Portugal, sous certains rapports en Allemagne aussi; je
» demandais que le gouvernement déchu se souvînt de la
» France de Louis XIV et de Napoléon, la première de
» toutes les nations, alors qu'elle pesait en Europe de tout
» le poids de grandes épées. Je demandais qu'on fût
» digne toujours, que jamais l'on ne fût à la remorque de
» l'Angleterre, qu'on fût digne pour être prépondérant,
» conduite aussi nécessaire à la gloire qu'à la prospérité
» d'une grande nation. Si donc le gouvernement déchu
» avait montré plus de pudeur dans les élections, s'il eût
» concédé la réforme, consenti à la décentralisation admi-
» nistrative, établi le crédit foncier, créé des institutions
» largement libérales et vigoureuses; si, davantage préoc-
» cupé du sort des masses, il avait fondé des associations

» par genre d'industrie et d'état; s'il avait satisfait aux » justes réclamations des pères de famille, à celles des » hommes religieux relativement à la liberté d'enseigne- » ment et à la liberté religieuse; s'il eût abaissé les impôts » en général et revisé ceux qui pèsent plus particulière- » ment ou trop sur le peuple; s'il eût institué le crédit » foncier qui doit sauver la propriété, raviver l'agriculture » et devenir une source intarissable de travail; si, dans » les affaires extérieures, il eût moins consulté l'intérêt » dynastique, plus l'intérêt français; s'il se fût montré » digne de la grande nation qu'il avait à gouverner, juste » toujours, ferme souvent, serait-il tombé? Électeurs, avec » vous tous, je dis NON.

» Donc l'opposition et les demandes de celui que ses » adversaires appellent aujourd'hui *brouillon*, *casse-cou*, » *faiseur d'opposition quand même*, étaient la planche de » salut, *le moyen sauveur*.

» Ceux, au contraire, qui, approbateurs *quand même*, ont » soutenu toutes ses mesures, qui ont suivi, encouragé » sa politique à outrance, ceux-là, ceux-là seulement » l'ont précipité dans l'abîme.

» Maintenant, dites-le, électeurs, qui, d'eux ou de moi, » sont en réalité les *brouillons*, *les casse-cou*?

» Si vos suffrages m'envoient à l'Assemblée législative, je » vous avertis que je ne serai pas autre que ce que j'ai été; » que je ne serai préoccupé que des libertés, de la prospé- » rité, de la dignité de la France.

» La France avant tout, avant les intérêts de partis, de » coteries, de sectes, de personnes, de familles; la France » et l'honneur au-dessus de tout.

» Électeurs du Cher, j'ai toujours pensé, agi ainsi ; heu-
» reusement ma conduite, attaquée par les approbateurs
» quand même, a été approuvée par un homme que vos
» suffrages ont porté au pouvoir. J'ai reçu du Président
» de la République la lettre suivante :

» Elysée-National, 4 février 1850.

» Mon cher Monsieur de Boissy,

» Vous me demandez si je verrais avec plaisir votre
» élection comme représentant du département du Cher ;
» je n'hésite pas à vous dire que je fais des vœux sincères
» pour que les électeurs de Bourges portent leurs voix sur
» vous. Sous le dernier gouvernement, vous avez toujours
» fait de l'opposition, mais comme elle était basée sur un
» sentiment profond de nationalité et d'amour du bien, ce
» souvenir milite à mes yeux en votre faveur.

» Je ne puis pas oublier d'ailleurs tout le zèle que vous
» avez montré pour mon élection, et croyez que je serai
» toujours heureux de vous donner des preuves de mes
» sentiments d'estime et d'amitié.

» Louis-Napoléon Bonaparte. »

» Je voulais d'abord garder pour moi cette lettre, témoi-
» gnage flatteur d'une haute appréciation touchant ma
» conduite politique antérieure. Il me suffisait d'être jugé
» favorablement par un homme si bon juge de ses sembla-
» bles, et placé si haut par vous-mêmes. Quelques amis
» ont pensé qu'en face des attaques dont ma candidature

» est l'objet, je me devais à moi-même, je devais plus en-
» core aux nombreux électeurs qui m'ont offert leurs suf-
» frages, de publier cette lettre de l'élu du 10 décembre.
» J'ai cédé à leurs conseils ; et pourquoi, en effet, ne me dé-
» fendrais-je pas avec une estime si haute contre la malveil-
» lance rancunière et jalouse des adversaires de ma candi-
» dature? Ne justifie-t-elle pas d'ailleurs la bienveillance
» que me témoignent un si grand nombre d'entre vous?
» Ne puis-je pas dire avec un juste orgueil que la pensée
» du Président de la République, c'est votre pensée, puis-
» que, vous aussi, avez de l'estime pour moi, parce que
» l'opposition que j'ai faite sous le gouvernement déchu
» était basée sur *un sentiment profond de la nationalité et*
» *d'amour du bien.*

» N'est-ce pas cette conduite qui, à vos yeux comme
» à ceux du Président de la République, *milite en ma fa-*
» *veur?*

«De Boissy, »

» Ancien pair de France, membre du conseil général. »

La lettre du Président fanatisa les bonapartistes, mais lui rendit le préfet encore plus hostile, car, quoiqu'il eût reçu l'ordre de l'avouer candidat du gouvernement, et qu'il fût autorisé à rester neutre, il ne paraît pas qu'il ait obéi, puisque M. de Boissy m'écrivait (5 mars) : « Si vous
» voyez le Président et qu'il soit servi dans les autres dé-
» partements comme dans celui-ci, avertissez-le de faire
» ses paquets, qu'il n'a que le temps ; toutes les autorités
» lui sont hostiles. »

Dans cet état de choses, M. de Boissy reçut la nouvelle que sa mère était gravement malade, cette nouvelle l'affligea profondément. Il partit sur-le-champ, il vit sa mère, et puis le danger n'étant pas imminent, il repartit pour le Berry d'où il m'écrivait : « Cette fin physique succédant à une fin » morale qui date de dix années, m'affecte profondément. » Sachez donc que jamais mère n'a tant aimé son enfant » que ma mère ne m'a aimé ; sachez aussi que jamais en- » fant n'a poussé à une plus extrême limite, non pas l'at- » tachement, non pas l'amour, mais l'adoration pour sa » mère. »

. . . . . .

Et après m'avoir fait dans cette longue et belle lettre l'historique des phases de cette grande affection, que des jalousies de famille avaient inutilement tenté d'altérer, puis de l'abaissement moral de sa mère, qui l'avait si profondément affligé dix années auparavant, il ajoutait : « Mais le temps guérit les grandes plaies, les douleurs s'é- » moussent, ainsi l'a permis la Providence qui n'a pas voulu » que le monde finît par le chagrin ; je cessais donc aussi » de pleurer, de regretter si vivement... mais je me croyais » plus fort ; la vue de cette mère qui fut si tendre pour » moi, que j'avais vue si belle, si passionnée, si active, » gisante quand je l'ai revue, cadavérique... m'a plus » éprouvé que je ne me croyais susceptible de l'être ; et » aujourd'hui je suis poursuivi de l'idée de sa fin matérielle » sans que je sois là pour lui voir rendre son dernier sou- » pir. »

L'état de sa mère s'aggrave et la tristesse de M. de Boissy devient extrême.

« La lettre de B... me fend le cœur (dit-il), je suis pour-
» suivi par l'idée de ses dernières souffrances. Hélas ! souf-
» frir pour naître ! souffrir pendant la vie ! souffrir pour
» mourir ! triste chose que recevoir l'existence ! Il y a
» longtemps que je l'ai dit et que je le pense ! A chaque
» instant je veux partir ; je voudrais et ne voudrais pas
» revoir la figure de ma mère. »

Il dit qu'il en est malade et puis il ajoute : « Mais l'idée
» qui me poursuit, qui est devant mes yeux, c'est ma mère,
» qui m'a tant aimé, que j'ai presque adorée et dont il ne
» reste plus peut-être au moment que j'écris qu'une dé-
» pouille ! Oh ! ce que c'est que de nous !...

. . . . . .

» Je reçois votre lettre, il est cinq heures dix minutes.
» Que vais-je faire ? O ma mère !! je suis presque hon-
» teux de le dire, — mais j'ai le cœur si brisé !... écrivez
» à ma fille ; je ne sais pas dire ce que j'éprouve. — Vous
» savez que j'ignore le langage du sentiment, écrivez-lui
» pour moi. »

Voilà donc cet homme qui voulait passer pour léger et peu sensible ! C'est afin que vous le fassiez connaître à ce point de vue que j'ai transcrit ces passages de ses lettres.

Sous le coup de cette perte, ennuyé de la guerre sourde des partis, il négligea de ce moment les démarches électorales qui exigeaient des manœuvres dont sa nature loyale était incapable ; il échoua sans regret aucun et revint à Paris pour préparer son départ pour l'Italie, content en réalité de rester en dehors de l'arène politique où rien ne marchait selon son idéal de gouvernement. Il aurait tout

au plus accepté une mission diplomatique en Italie, et surtout à Rome, mais déjà les courtisans le signalaient et l'observaient comme un homme dangereux, qui *oserait* et qui *osait* déjà dire la vérité au Président, et la mission fut donnée à d'autres.

M. de Boissy avait toujours aimé l'Italie où il avait de beaux souvenirs de jeunesse; il l'aimait davantage encore depuis qu'il y trouvait une seconde famille dans la mienne, et il s'occupait à embellir les lieux où il voulait transporter son séjour d'une partie de l'année.

A toutes ses sympathies pour l'Italie, s'ajoutait alors celle qui lui venait de son vrai libéralisme et que lui causait la conduite des Italiens pour arriver à leur affranchissement, et secouer le joug des étrangers.

Les sympathies de M. de Boissy pour l'indépendance italienne ont même des preuves dans ses carnets de voyage. En 1847, il y décrit la longue audience qu'il eut à Rome avec Pie IX, et puis ses relations à Florence, à la même époque, avec les chefs du mouvement libéral qui lui font des ovations, lui demandent des conseils ; puis encore à Gênes, où le roi Charles-Albert, qui lui conserve une grande affection, l'invite à dîner, le fait asseoir à sa droite et veut avoir avec lui une longue conversation politique. Sur son carnet on trouve : « Vu le roi, d'une bonté parfaite pour » moi (8 novembre); dîné à 6 heures chez le roi, 36 à table, » je suis placé à sa droite, longue conversation politique » sur les choses et sur les hommes.

. . . . . .

» Causé après le dîner fort longtemps avec le duc de

» Gênes, fort aimé, jeune homme parfaitement bien, ai-
» mable, sensé, dans des bons sentiments de prudence, de
» sagesse, c'est-à-dire de progrès; me paraissant com-
» prendre l'esprit des peuples de l'Italie. Il me demande
» d'aller le voir demain. »

Il y va le 9, et il ajoute sur son carnet, au retour :

« Parlé du duc de Lucques, du duc de Bordeaux, des
» princes français, du duc de Parme et Plaisance, du
» duché de Modène, du pape, de l'esprit italien, de la
» nécessité d'un conflit entre les Autrichiens et les Ita-
» liens, sans que la Sardaigne puisse en être accusée. Né-
» cessité d'entretenir l'opinion publique de la domination
» autrichienne. J'appelle l'attention du prince, comme
» celle du roi la veille, sur la nécessité que le peuple d'I-
» talie sache ce que fera la Sardaigne, en cas de conflit,
» d'entrée de la part des Autrichiens; sur l'opportunité
» qu'il y aurait à imiter pour Parme et Plaisance, au profit
» de la Sardaigne, ce qui vient d'avoir lieu entre Florence
» et Lucques pour une vente de province. Il me paraît
» résulter de la réponse du prince que cette idée plaît et
» aurait peut-être déjà été touchée. »

Lorsqu'il revenait d'Italie à Paris, M. de Boissy, étant en relations avec tous les partis, n'ignorait pas la guerre sourde et les manœuvres que l'on préparait contre le Prince-Président, et il en prévoyait les conséquences. Il aimait le Prince, et ne voyant personne à lui substituer de mieux pour la France, il lui disait souvent que sa place n'était pas à l'Élysée, mais aux Tuileries. Il était telle-

ment convaincu que le chef de l'État ne pouvait pas rester un président, que, par cet esprit que j'ai appelé prophétique, qui était réellement en lui (et qu'on pourrait appeler *sagacité*), dans ses lettres à moi, de 1849, il appelle toujours le président l'*Empereur*. Vous savez combien d'illusions ont traversé en ces temps-là les esprits même les plus éminents, fondant leurs espérances tantôt sur la révision de la Constitution, tantôt sur la fusion des partis. M. de Boissy, plus clairvoyant et doué de cet esprit particulier qui devançait toujours les événements, ne partageait aucune de ces illusions. La fusion, selon lui, n'aurait été qu'une coalition, puisqu'elle s'appuyait sur des passions et non sur des principes. Sans doute il l'aurait voulue autrefois, mais maintenant il ne voyait plus de chances pour les dynasties tombées, il ne croyait plus ni à l'une, ni à l'autre la possibilité de donner à la France l'ordre et la paix.

Le 29 avril 1851, il écrivait :

« Qu'attendre de la fusion, si tant est que fusion il y ait ? » Ce que je puis dire, c'est qu'il y a huit mois, elle était » désirée à l'étranger par les amis éclairés de la France, » qu'on l'y considérait comme une possibilité de salut » pour la France qui pèse d'un si grand poids sur les » destinées de l'Europe. La première question à se faire » ne serait-elle pas celle-ci : Le temps perdu n'a-t-il point » transformé en impossibilités de grandes difficultés? Beau- » coup de bons esprits, alors tout disposés à faire, à ac- » cepter la fusion, parce qu'ils la croyaient le salut, sont-

» ils encore dans les mêmes idées, avec les mêmes espé-
» rances, la même conviction? C'est une question à la-
» quelle, pour mon compte, je n'oserais répondre. Assu-
» rément, je désire ardemment la fusion; elle ne peut
» nuire; elle peut au contraire produire un bien immense,
» car ce serait déjà un bien immense que de réunir en un
» seul parti les deux grands partis qui, en fait, constituent
» réellement la France, et comme nombre, et comme ta-
» lents, et comme propriété. En dehors de ces deux partis,
» en effet, point ou du moins fort peu de talents, presque
» pas de fortunes, par conséquent point d'influence réelle
» et durable; mais j'en reviens à dire: *Si tant est que fu-*
» *sion il y ait*. Certes, ce n'est plus un mystère pour per-
» sonne, le fait est au contraire avoué, proclamé, il y a
» fusion... entre certains hommes dont la plupart ont une
» grande valeur personnelle, sont éminents par le savoir,
» ont magnifiquement parlé dans nos assemblées, fait de
» brillants écrits, et même pendant la période qui s'est
» écoulée de 1830 à février 48, plusieurs fois siégé dans
» les conseils de la couronne. Ces hommes, comme je le
» dis, la plupart de talent, de science, quelques-uns d'ex-
» périence, auront-ils sur les deux partis légitimiste et
» orléaniste autorité suffisante pour faire triompher la
» raison qui indique que ce n'est point AU DROIT à se retirer
» devant *la force* un moment triomphante et ayant usé de
» sa victoire; mais aujourd'hui vaincue et devant, dans
» son propre intérêt, accepter avec empressement les con-
» séquences de sa défaite? Si Dieu le permet, ce sera le
» cas de dire: « Dieu protége la France. » Mais les mas-
» ses! et aujourd'hui il faut compter sur elles. Dans quelle

» situation et morale et matérielle les a-t-on, par une fai-
» blesse impardonnable, par l'égoïsme le plus coupable,
» laissé entraîner, dans quelle voie les a-t-on précipitées?
» On ne le saurait assez redire et comme enseignement
» et comme juste accusation : les grands coupables, les
» vrais criminels ne sont pas ces détestables agents de pro-
» pagande qui s'agitent partout, qui vont porter le poison
» jusque dans la plus misérable chaumière du plus pauvre
» de nos hameaux; ce sont ces endormeurs de l'esprit
» public, hommes à esprit faux, d'égoïsme et de lâcheté,
» ces flagorneurs de toutes les opinions, ces hommes aux-
» quels le cœur a manqué *pour se prononcer* quand il y avait
» utilité à le faire, ambitieux vulgaires, osant tout désirer,
» mais ne rien dire ni rien faire, ayant craint de se mon-
» trer, d'indiquer hautement au pays quelle voie il fallait
» prendre pour éviter le précipice, dans quel camp il fallait
» aller, sous quel drapeau se ranger et combattre pour
» faire renaître la France à la tranquillité, à la prospérité,
» à la puissance, à la gloire qui est pour notre pays une
» nécessité, tant la gloire est pour la France vieille habi-
» tude; mais, aujourd'hui, époque d'agitation et de trans-
» formation, rien ne se fait plus comme autrefois. Ceux
» qui sont à la tête des partis n'en sont point pour cela, à
» proprement parler, les chefs. Acceptés comme *têtes* des
» partis, les partis ne leur accordent point l'autorité du
» commandement, ils ne les suivent pas. Pour moi, rien ne
» me dit encore (je le regrette) que les hommes qui sont
» aujourd'hui à la tête des partis légitimiste et orléaniste,
» voulant sincèrement et patriotiquement la fusion de ces
» deux partis, reconnaissant avec franchise aujourd'hui le

» droit existant et aussi pour l'avenir les conséquences
» pratiques de ce droit dans un cas donné, puissent com-
» mander en chefs, qu'ils aient autorité, qu'ils soient obéis,
» suivis, imités. Et cependant, aujourd'hui, ce n'est plus
» de discussions oiseuses qu'il s'agit, de manœuvres par-
» lementaires plus ou moins habiles, de tactique, de bril-
» lant de tribune. Le pays, les masses ne s'en occupent
» point. Aujourd'hui la seule question est celle-ci : Vaincre;
» mais la première condition pour vaincre est de combattre;
» et, pour combattre, il faut tout à la fois aux soldats des
» chefs, aux chefs des soldats. Jusqu'à présent je suis de
» ceux qui ont la triste conviction que cette double con-
» dition de la victoire manque complétement. Tous ceux
» qui sont en position de bien apprécier hommes et choses,
» s'accordent à reconnaître que le parti de l'ordre manque
» essentiellement de ce qui peut seul assurer le succès :
» union, discipline. En le décomposant, ce parti qui, en
» fait, est la majorité du pays, qui en possède la terre, qui
» en exploite les usines, qui, par ses capitaux, développe
» incessamment son industrie, qui nourrit la classe ouvrière,
» on y trouve de nombreux soldats, mais sans généraux
» acceptés; on y compte beaucoup de généraux, mais sans
» soldats auxquels ils commandent. En un mot, le parti de
» l'ordre renferme, et bien au-delà du nécessaire, tous les
» éléments pour créer une puissante armée qui lui assu-
» rerait la victoire sur les anarchistes, mais il n'a pas d'ar-
» mée quant à présent. Ne doutez pas qu'elle se forme;
» elle se formera; mais quand? Alors que l'excès du mal
» ouvrira les yeux aux aveugles, épouvantera les égoïstes
» qui, jusqu'à présent, ont sacrifié les grands intérêts du

» pays à leurs petits intérêts privés et d'amour-propre, aux » timides qui n'osaient point regarder, penser au-delà du » lendemain, à ceux que j'appelle les grands coupables de » la situation dans laquelle nous nous trouvons; et, certes, » nous n'y serions pas s'il y eût eu de la part de certains » hommes de partis un peu de la sagesse la plus vulgaire, » un peu d'énergie, un peu d'abnégation, d'amour-propre, » un peu de dévouement éclairé à la patrie; et encore tous » les maux aujourd'hui difficiles à éviter auraient été cou- » jurés, 1852 serait passé inaperçu, et la France, rede- » venue ce qu'elle n'aurait pas dû cesser d'être, « *monar-* » *chie* », serait aujourd'hui heureuse et glorieuse. La faute » est faite; point de récrimination quand il s'agit de fusion; » mais que la faute faite soit un enseignement pour tous. » Que les hommes de patriotisme et d'intelligence soient » unis; à cette condition seulement, ils auront action sur » les masses; mais alors promptitude et énergie au lieu de » lenteurs sous le nom de prudence, de mollesse sous le » nom de modération.

» De Boissy. »

Quant à une révision de la Constitution sur laquelle on débitait tant de beaux discours, et qu'on regardait comme une autre ancre de salut, l'opinion de M. de Boissy fut que, par suite des circonstances où se trouvait la France, si cette révision n'était pas précédée d'un appel à la nation, elle ne pouvait qu'aboutir au socialisme :

« Eh bien, écrit-il le 22 juillet 1851, n'avais-je pas

» cent fois raison lorsque je proposais, il y a tantôt deux » ans, au conseil général la révision, *précédée de l'appel à* » *la nation*? Avant de faire quelque chose, faut-il savoir » ce qu'on veut faire. Et qu'est-ce qu'une révision dans » les conditions où la commission l'a posée, lors même qu'il » n'aurait pas été certain d'avance qu'elle ne peut aboutir » à rien? Mais supposé qu'elle aboutisse, ce qui ne sera pas, » sous quelle idée grande, féconde, salutaire pourraient se » faire les élections?... De quels hommes se composait la » Constituante?... Ne sait-on pas quels sont ceux qui sont » au pouvoir, et dans toutes les administrations? Ne sait-on » pas déjà d'ici la nuance qui y dominerait, ou plutôt ne » voit-on pas qu'à travers les conflits désespérés des partis » qui craindraient cette fois de trouver là leur Waterloo, le » socialisme, marchant comme un seul homme, passerait » triomphant au milieu des divisions? Voilà pourquoi j'avais » demandé l'appel à la nation avant la révision..... On y » viendra, mais trop tard, croyez-le.

. . . . . .

» Et maintenant à quoi sert ce beau tournoi de magnifi- » ques paroles?... Hélas! *le moindre grain de mil* vaut » mieux quand on a faim que le diamant de la plus belle » eau. Que fait à la France une preuve de plus des talents » de MM. tels et tels? Est-ce de talents dont la France » manque? Assurément non; mais comme nous avons » l'adresse de trouver la misère au milieu de l'abondance de » toutes choses, de même tous ces talents n'empêchent pas » le mal d'aller son train.

» C'est la même cause qui produit ces deux funestes ré- » sultats : l'absence d'un principe salutaire, le triomphe

» d'une idée anarchique, le manque d'énergie, de courage,
» de décision.

» Il n'y a qu'une issue à l'*horrible imbroglio* dans lequel
» la Constituante nous a jetés, on n'en veut pas; les uns
» parce qu'ils rêvent la résurrection d'une époque qui n'a
» pas aujourd'hui sa raison d'être; les autres parce que
» leur orgueil ne veut pas avoir le démenti de 1830; un
» grand nombre parce qu'ils ont peur!.... De quoi? Si, par
» impossible, le peuple était assez insensé pour voter en fa-
» veur de ce système bâtard qui paralyse toutes les forces
» vives comme toutes les forces de prospérité de la nation,
» nous ne courrions jamais que le danger de rester comme
» nous sommes, avec la possibilité d'en appeler de Philippe
» ivre à Philippe à jeun.

» Il est curieux d'observer que tous ces partis qui ont sans
» cesse à la bouche le mot peuple, se défient si bien de ce
» peuple qu'ils ne veulent pas en appeler à lui. C'est que
» presque aucun parti ne veut la vérité dans les choses.
» Les uns veulent la monarchie, mais la fausse : il y a en
» France jusqu'à deux partis différents qui en sont là; les
» autres veulent la république, mais la fausse; le nombre
» de ceux qui la veulent sage, honnête, est très-restreint.

» En posant devant la nation la question si grave de *mo-*
» *narchie* ou *république*, il est bien évident qu'on ne lui de-
» mande pas de faire de l'usurpation ou du socialisme. Le
» peuple comprendrait parfaitement que cela signifie *légi-*
» *timité* ou *république* honnête. C'est précisément à cause
» du bon sens public que les différents partis n'en veulent
» pas. Je me trompe, il y a un certain nombre d'hommes
» qui se sont tellement alambiqué l'esprit relativement à

» cette question, qu'on ne leur ôterait pas de la tête que » cette mesure tend à faire créer un droit par le peuple, » tandis qu'il s'agit seulement de déclarer qu'on veut re- » venir à ce droit, nécessaire à la France précisément parce » qu'il préexiste aux partis.

» Encore une fois, je répète que j'ai grand'peur qu'on ne » vienne au remède que lorsque le malade à l'agonie ne » pourra plus le supporter.

» De Boissy, ancien pair de France. »

Vers la fin de novembre 1851, tandis que nous voyagions de Florence à Nice pour rentrer en France, tenant le long chemin de Gênes à Nice, et restant par conséquent bien des jours sans nouvelles, le coup d'Etat avait lieu à Paris. Ce fut à Nice que les journaux nous l'apprirent. M. de Boissy n'en fut pas étonné, mais il en fut très-ému, très-agité à cause des maux et des sacrifices qu'il avait dû coûter. Il me laissa à Nice et vola à Paris. Pendant son voyage, il me crayonnait : « Je vois la couleur » du sang partout. » Et puis, arrivé à Paris, il trouva une lettre d'un employé du gouvernement, antérieure au coup d'Etat, qui lui confiait la conspiration, et toutes les manœuvres qui avaient lieu pour renverser le Président. Cette lettre commençait par ces mots :

« Monsieur le Marquis, je ne signerai pas cette lettre.

» Employé du gouvernement, je n'ai que ma place pour » vivre ; voilà le motif de l'anonyme que je garde.

» Je connais votre attachement pour M. le Président,

» c'est pour cela que je m'adresse à vous, et que je m'em-
» presse de vous raconter ce que le hasard vient de m'ap-
» prendre. On assure que le général C... rêve le rôle
» joué par M..., etc. »

Et ici, il fait à M. de Boissy une narration détaillée de ce qui se préparait, afin, dit-il, que M. de Boissy puisse éclairer, empêcher, etc., etc.

Si M. de Boissy n'avait pas été absent, il aurait pu se trouver mêlé dans les événements par suite de ces révélations, se mettre en avant, se compromettre, et contribuer aux maux et au sang répandu :

« On prétend (m'écrivait-il en arrivant à Paris) que l'on
» tient les preuves d'un complot qui aurait existé ; quant
» à moi, je crois tout, et ne crois rien : ça peut-être, ça
» peut ne pas être. Peut-être un jour saura-t-on la vérité.
» La main sur la conscience, je ne sais pas si je dois
» regretter d'avoir été absent. Qu'est-ce que tout cela va
» devenir? Y aura-t-il de la durée? Ne vaut-il pas mieux
» le repos? Si j'étais seul, je n'hésiterais pas à répondre :
» oui; étant deux et devant penser à vous, à vos désirs,
» je réponds avec doute, ou plutôt je n'ose répondre. »

Il est découragé par l'air de despotisme qu'il respire. Lorsque M. de Boissy ne sentait pas la juste mesure de liberté et de justice autour de lui, on aurait dit qu'il respirait avec peine, qu'il se sentait sous le coup d'un orage : « Tâchez de lire l'*Indépendance belge* depuis le 2 décembre
» jusqu'au 10 (m'écrivait-il le 15), car elle ne peut plus

» entrer en France, ayant mal parlé du chef de l'État et » de Morny.

» Voilà la liberté dont on jouit sous une république! — » Vous en viendrez à mes vieux sentiments un moment » sacrifiés aux vôtres. »

Cependant il ne savait se résoudre à être trop sévère pour le Président, et lorsque je lui écrivais qu'on m'avait assuré que ses lettres étaient ouvertes : « Nul doute dans » mon esprit que les lettres ne soient lues (me répon- » dait-il), mais celles des personnes et à des personnes » qui en valent la peine... Il est difficile, pour gouverner » dans des jours pareils, de ne pas employer les moyens » qui renseignent ; mais que me fait qu'on lise mes lettres? » Je n'ai jamais voulu conspirer... et ne conspirerai ja- » mais... métier de niais... excepté pour quelques-uns, » dont le nombre est bien restreint.

» Donc, ne conspirant pas, croyant sans doute que la » légitimité était désirable, mais autant persuadé qu'il faut » soutenir, et, quand on peut, servir même tout gouverne- » ment régulier, et organisé pour échapper au pire, que » peut me faire, qu'on sache que je vous mande quelques » nouvelles? »

En parlant du coup d'Etat :

« Evidemment (dit-il) la partie a été bien jouée ; il y a » longtemps que je l'avais conseillée et je persiste à croire » qu'on se fût créé moins de difficultés, fait moins d'en- » nemis que récemment; mais on ne revient pas sur le » passé, il s'agit du présent, le calme est complet, » durera-t-il? Pendant quelque temps, oui; mais après l'é- » lection, les difficultés commenceront.

» Il faut qu'il rallie à lui les sommités, qu'il n'éloigne » pas la noblesse restée riche d'argent ou de famille.

» Ce qui préoccupe le plus vivement est l'état des finan- » ces...

» On dit qu'on est hors d'état de payer le semestre, etc., » et qu'on pourrait bien faire une conversion forcée de » la rente... »

Il commence déjà à craindre l'influence anglaise.

« Beaucoup de journaux étrangers ne sont plus admis ; » l'ambassadeur d'Angleterre (dit-on) a exigé que les jour- » naux anglais fussent reçus; l'Angleterre régnerait-elle » donc déjà à Paris? Sous l'Empire, cela n'était pas; et » l'une des causes de la chute de Louis-Philippe a bien » été sa condescendance réelle ou supposée pour l'An- » gleterre... »

(16 et 17 décembre à Nice.)

M. DE BOISSY SÉNATEUR.

L'Empire se fit ; et l'Empereur, dont le cœur a toujours eu une si bonne et si magnanime mémoire, se souvint que M. de Boissy était venu à lui le premier et lui conféra la dignité de sénateur.

C'était une faveur, et M. de Boissy était trop loyal pour l'accepter s'il avait eu l'arrière-pensée de lui faire une opposition. Selon lui la lutte des dynasties devait être close ; mais en entrant au Sénat, décidé à soutenir l'Empire, il y entrait aussi et par cela même également décidé à com-

battre les corruptions, les courtisaneries, décidé enfin à signaler les fautes, les erreurs et les faiblesses qu'il croyait pouvoir être à la fois la mort de la dynastie et le malheur de la France. Comment il l'a fait, ses discours sont là pour le dire ; mais dans les lettres que je vous confie vous trouverez encore plus clairement ses pensées.

Dans les premiers temps de l'Empire, quand on avait encore sous les yeux l'abîme où on avait failli tomber et dont on avait pu mesurer, pendant la république, dans les rues et sur les barricades, l'épouvantable profondeur, la France alors sentait moins le besoin de réclamer une part plus considérable dans les libertés politiques, et dans le contrôle des actes du pouvoir que le chef de l'État tenait en réserve afin de consolider l'ordre public et sauver la société, tout en les promettant pour des jours meilleurs, et M. de Boissy, qui les avait toujours désirés, se taisait lui aussi devant cette nécessité. Mais aussitôt que cette société malade et puis convalescente lui sembla reprendre ses forces et pouvoir supporter le régime des nations saines et robustes, le régime des libertés qui tôt ou tard doivent être le partage des sociétés modernes, M. de Boissy s'associa à ceux qui les réclamaient.

Bien que ces aspirations ne fussent pas toutes populaires dans l'assemblée où il avait l'honneur de siéger, et que ses moindres réclamations y fussent presque considérées comme des révoltes par une certaine partie de l'assemblée qui se prétendait personnellement et plus particulièrement dévouée et attachée au chef de l'État, M. de Boissy ne s'abstenait pas pour cela de les réclamer. Quand il croyait la France blessée dans sa dignité ou compromise dans un

événement, on aurait dit qu'une force surhumaine lui imposait de parler, et vous savez s'il était alors inébranlable dans son intrépidité.

M. de Boissy, fier de son Sénat, voyait les devoirs de l'assemblée à un point de vue très-élevé. Il aurait voulu agrandir sa mission, ou du moins ne pas la laisser dégénérer. Il aurait voulu que les questions importantes y fussent plus discutées, examinées, étudiées; qu'on ne s'y fût pas contenté d'un rôle subalterne, qu'on ne s'y laissât pas vaincre facilement par la fatigue, qu'on n'y fût pas trop pressé de voter, de dire *oui* ou *non*, de se taire.

Il aurait voulu que le Sénat ne restât jamais en dehors du *mouvement des choses et des idées;* il aurait voulu que son président ne gênât pas l'expression des sentiments de la minorité, qu'il n'empêchât pas et ne blâmât pas toutes paroles désagréables à l'autorité, à ceux qui l'ont choisie ; qu'il restât étranger aux passions des partis, qu'il trouvât plutôt son modèle en Angleterre qu'en France, ou alors qu'il imitât au moins M. de Morny, pour lequel il n'avait que des éloges, depuis surtout son discours du 28 janvier 1862. Il disait que *modérer* n'était pas *étouffer*, qu'il ne voulait pas enfin que l'on pût dire que le Sénat était une sinécure, un corps mutilé, un ossuaire, comme on l'avait tant dit de la Chambre des Pairs. Lorsqu'il voyait la discussion de l'adresse se voter en quelques jours avec tant de docilité, tandis qu'elle occupait dans l'autre enceinte bien des séances, il en souffrait et disait que le pays les prendrait pour des fainéants, pour des complaisants, et qu'un beau jour on leur donnerait leur démission.

Et lorsqu'une fois vous lui avez dit qu'on pouvait expli-

quer davantage la docilité du Sénat que celle de la Chambre des Pairs, puisque la forme monarchique actuelle, mettant une si grande part de la machine politique dans les mains du pouvoir exécutif, l'indépendance y serait presque de l'héroïsme, et qu'il ne faut pas demander l'héroïsme aux hommes en général : « Eh bien donc! vous répondit-il, le » seul remède est de changer quelques-unes des condi- » tions du gouvernement, de revenir, ou plutôt de venir » au *gouvernement parlementaire.* »

Ne pouvant pas compter sur l'héroïsme, il aurait voulu que les institutions se pliassent à la faiblesse de l'homme. C'était donc ce gouvernement *parlementaire* qu'il ne cessait d'invoquer comme celui qui résumerait toutes les libertés et toutes les réformes sagement libérales.

Vous devez vous souvenir qu'un jour, en votre présence, je lui ai dit que les ministres me paraissaient pourtant bien responsables de fait devant le pays, puisqu'ils acceptent *volontiers ou non, toutes les mesures que désire l'Empereur*, et que lui répondit « que c'é- » tait vrai, mais qu'il préférait qu'ils le fussent de *droit*, » *entièrement* et non par contre-coup, et d'une responsabi- » lité partagée avec celui qui ne peut la subir que comme » une fiction ou un bouleversement et un malheur pour le » pays. » Ces aspirations continuelles à ce gouvernement parlementaire étant un blâme indirect, mais bien clair, de celui qui fonctionnait, agaçaient tous ceux qui n'en sentaient pas la nécessité.

M. de Boissy avait beau protester de son dévouement à l'Empereur et à l'Empire, on ne lui pardonnait pas cette soif de liberté et la témérité de le dire ; mais ce double

dévouement à la liberté et à l'Empereur était pourtant réel chez lui, et il en donna bien la preuve lorsque l'Empereur prononça son admirable discours de 1861. Alors M. de Boissy montra pour le chef de l'Etat un véritable enthousiasme ; c'est dans ces jours-là qu'il écrivait sur les feuillets que j'ai trouvés :

« L'Empereur, prince exceptionnel, qui sait non-seulement entendre la vérité, mais qui l'aime ; il sait que la » vérité toute nue, si difficile à faire parvenir aux oreilles » des princes, sauve les rois comme la flatterie les perd...

» Il est grand, il restera grand, le prince qui a dit à ses » ministres : « Ce qui nuit à mon gouvernement, c'est » l'absence de publicité et de contrôle ; c'est là ce qui favorise la calomnie et engendre les préventions.

» Je ne veux que le bien ; je n'ai dans le cœur que des » intentions honnêtes, mais je puis me tromper ; c'est » pourquoi je veux connaître l'opinion du pays. »

Et puis M. de Boissy ajoute : « Nobles paroles qui seront » pour lui un titre de gloire immortelle ! »

Il le louait donc hautement partout, et même à la tribune, mais cela ne suffisait pas à une certaine coterie de l'assemblée, c'était son silence que ceux-là voulaient. On aurait dit que les éloges mêmes leur étaient suspects, car l'éloge tient par un côté au blâme. « Ils font penser (me » dit-il un jour) à ce Monsieur, qui craignait tellement de » faire connaître qu'il avait une perruque, qu'il se mettait » en colère si seulement on nommait la tête. »

Lorsque M. de Boissy voyait que les promesses se fai-

saient attendre, l'impatience le gagnait. Alors il disait que c'était obéir aux ordres de l'Empereur que de les redemander, et qu'il croyait également obéir à ces ordres en blâmant les choses qui lui paraissaient contraires aux intérêts de la France.

M. de Boissy était vraiment persuadé que l'Empereur avait toujours eu les intentions les plus droites, les plus sincères, qu'il voulait le bien, le mieux, la grandeur de la France; mais il doutait seulement en même temps que cela pût se concilier dans la pratique, et au milieu d'une société corrompue, avec de certains sentiments humanitaires et généreux, avec le désir de contribuer aussi à la prospérité et à la civilisation de tous les peuples, avec le désir d'ouvrir pour le monde entier une ère nouvelle de progrès, avec les beaux sentiments enfin qui déterminaient souvent les actes du Souverain.

De là, selon lui, la nécessité d'un gouvernement réellement parlementaire, car alors, disait-il, tous ces dangers seraient écartés. « Cent yeux médiocres voient mieux que » deux seuls, même excellents. »

Il se permettait aussi de blâmer bien des choses qui lui paraissaient contraires aux intérêts de la France; dans ce nombre, les traités de commerce, l'abandon du Danemark, l'encouragement donné à la Prusse, l'expédition du Mexique, la proclamation de certains principes, comme la souveraineté du but, celui des nationalités, « découverte » très-utile aux nations voisines, non à la France, disait-il, » puisque pour être conséquente, la France ne peut récla- » mer que la Belgique; mais en risquant alors de perdre » l'Alsace et la Lorraine... »

Presque tout cela était entendu dans la noble assemblée avec impatience; mais ce qui mettait le comble à la colère de la coterie ennemie, c'était lorsqu'il alléguait l'*incertitude de la vie humaine comme une nécessité d'appuyer les libertés sur des lois.*

Le jour qu'il osa formuler cette vérité (pourtant si simple), ses paroles furent regardées comme *imprudentes*, *irrévérencieuses*, *séditieuses même;* elles soulevèrent un véritable orage parmi tous ceux qui ne voulaient pas entendre discuter les chances de la mort pour le chef de l'État.

Je lui en fis l'observation le soir; avec son sourire fin et bon : « Oui, dit-il, ils sont un peu intolérants; on dirait » qu'ils descendent en droite ligne de ce prédicateur, qui, » tandis qu'il était en train de rappeler aux fidèles que *tôt* » *ou tard, tous devaient mourir*, voyant entrer dans le » temple le roi Louis XIV, se corrigea vivement et ajouta : « *presque tous*, » ce qui n'empêcha pas qu'il n'eût tort » le jour que le roi mourut. »

« L'Empereur ne m'a pas mis ici (disait-il à ses collègues) » pour être un chloroformeur de plus, pour veiller sur » son sommeil, mais au contraire, il m'y a mis pour le » tenir éveillé, j'essayerai donc de le faire. »

Il avait beau leur dire : « Respectons-nous les uns les » autres; nous sommes tous également consciencieux; je » ne murmurerai pas si vous criez : marche, marche! Ne » murmurez pas si je vous crie : arrête, arrête! »

Il n'obtenait pas cette condescendance. Le parti d'étouffer sa voix était pris.

C'était cependant dans ces luttes que son âme acqué-

rait d'année en année cette trempe plus vigoureuse qui prêtait à ses paroles le prestige qu'il exerçait en dehors de l'enceinte ; mais aussi, dans la même mesure, l'opposition qu'il soulevait, non contenue, et même favorisée par la voix qui aurait dû la réprimer, devenait plus vive.

Pour tout autre, une telle opposition aurait même été décourageante et écrasante. Mais si on avait compté sur cet effet pour faire taire M. de Boissy, on avait mal compté avec son courage, avec son intrépidité. Au lieu de l'écraser, cette injuste opposition l'agaçait, et devenait plutôt l'occasion de lui faire plus énergiquement attaquer tous les abus, et porter ses regards et ses attaques encore plus loin. Aurait-il voulu s'arrêter aux frontières de sa patrie ? Agacé ainsi, il s'élançait plus loin ; il visitait alors même les pays lointains pour en critiquer les rapports avec la France. Surtout il franchissait volontiers le détroit pour arriver à la puissante rivale. Mais l'Angleterre aurait tort d'en vouloir à un ennemi comme M. de Boissy. Ses sentiments pour elle étaient du même ordre que ceux de Caton pour la rivale abhorrée, la puissante Carthage, qui lui faisaient ainsi terminer tous ses discours quel qu'en fût le sujet : « Mon opinion enfin est que Carthage doit être détruite. » M. de Boissy avait même plus que Caton la candeur d'avouer la cause de son hostilité très-flatteuse pour l'Angleterre ; car bien des fois il a dit : « Ne servez pas » l'Angleterre, mais imitez-la ! Imitez-la dans ses économies qui lui ont donné une épargne de 450,000,000 en » six ans ; imitez-la dans sa manière juste, sage, habile » de gouverner, dans son art de conduire l'opinion ; d'y » céder à propos, et de prévenir ainsi les révolutions, avec

» les concessions opportunes; imitez-la dans la dignité et » la justice des présidents de ses assemblées, et dans son » énergie pour se faire obéir et respecter partout. »

Et puis, comme si cet aveu si généreux ne lui eût pas encore suffi, pour faire bien comprendre la nature de son hostilité, il a laissé, écrites dans des feuillets que je vous montrerai un jour, ces paroles : « J'ai pour la politique an- » glaise toute la haine qu'une femme laide et méchante » a pour une femme bonne et belle. Ma haine n'est pas » la haine du mépris, mais la haine de l'envie.

» Pourquoi notre politique n'est-elle pas semblable à » celle de l'Angleterre? *Nos citoyens seraient plus res-* » *pectés.* »

Des inimitiés pareilles ne sont-elles pas plus flatteuses que bien des amitiés? Et pourtant l'Angleterre a été plus d'une fois cause que dans le ciel calme et complaisant du Luxembourg, M. de Boissy a soulevé des orages. Mais la tempête qui se versait sur son banc ne le faisait pas bouger; il attendait la cessation du tonnerre, qui lui servait même à reprendre haleine, et il continuait, s'appuyant sur la dernière phrase interrompue.

Un sang-froid si phénoménal ne peut pas exister s'il ne puise sa force dans la conscience.

C'était là que celui de M. de Boissy trouvait cette force, car n'ayant jamais pris d'engagement ni envers les partis, ni envers les pouvoirs, ses paroles et ses actions étaient toujours au service de ce grand maître des âmes fortes et élevées.

Quant à lui, cette conduite lui avait toujours semblé la plus naturelle.

Une fois qu'il avait lutté très-énergiquement et qu'il fut approuvé même par ses collègues (les pairs), il m'écrivait en Italie, où j'étais alors : « J'ai reçu force compliments » sur mon courage, sur ma persistance, sur mon sang-» froid. C'est curieux... ils appellent courage ne pas trem-» bler! »

Il faut pourtant avouer que parfois il a mis ses adversaires à de dures épreuves par des vivacités de langage et par des expressions un peu violentes.

Vous savez que je n'adoptais pas toujours ses idées, et que dans ces occasions surtout, je ne lui épargnais même pas mes critiques et mes blâmes : vous devez vous rappeler qu'en votre présence je lui ai dit une fois que si ce qu'il demandait et ce qu'il reprochait était juste dans le fond, il ne l'était pas dans la forme; qu'elle me semblait blâmable, excessive et que le défaut de son instrument *était de manquer de la sourdine*. A quoi il répondit avec sa bonhomie ordinaire, et en souriant : « Que la sourdine était » bonne pour les oreilles délicates des femmes, mais qu'elle » empêchait d'entendre une musique de loin, et surtout par » les oreilles trop dures. » Je lui disais aussi qu'il n'agissait pas selon la devise de ses armes, qui se composent d'un gantelet et d'une molette (éperons), entourés de ces mots : *moderatur et urget*. « Vous n'en exécutez que la moitié, » lui disais-je. Il écoutait tout cela avec bonté et en souriant ; il me répondait que son *intention* était bien d'exécuter la *devise entière ;* mais que si parfois il sortait des limites qu'il

aurait voulu s'imposer à sang-froid, c'est parce que *l'opposition était trop violente*, et que, se voyant traité si injustement, sa patience se révoltait, et qu'alors agacé (puisqu'il improvisait), sa parole devenait peut-être un peu colorée. Voilà donc une explication !

M. de Boissy improvisait, il n'écrivait pas, il ne préparait pas ses discours ; il improvisait, et il faisait cela sans y mettre de l'amour-propre, sans viser à l'éloquence, sans gestes, sans figures de rhétorique, avec un extérieur grave, sérieux, sobre, calme comme était son esprit qui ressemblait *plutôt à l'humour britannique* qu'à l'esprit français pour les saillies imprévues, les reparties inopinées, pour le beaucoup de sel, le peu de gaieté.

Il m'écrivait en Italie en 1847 : « Guizot est monté à la » tribune pour étouffer la discussion par de belles phrases, » car personne n'ose lui répondre. Par amour-propre, on » craint de venir après lui. Je conçois cet amour-propre de » la part de ceux qui visent à l'éloquence, mais si l'on ne » vise qu'à avoir raison, on peut répondre même à » M. Guizot. Il n'était que cinq heures quand il a fini de » parler ; la discussion allait être close ; je me suis dévoué » à parler trois quarts d'heure pour faire remettre à au- » jourd'hui, et j'ai obtenu la remise. »

Préparer un discours lui aurait été impossible, et cela à tel point que la veille du jour où il croyait pouvoir prendre la parole, au lieu d'éprouver le besoin de se recueillir, il éprouvait celui de se distraire. Je le savais si bien que lorsque je le voyais quitter le monde plus tard qu'à son ordinaire, je lui disais « : Est-ce que demain vous voulez parlez? » Seulement il consignait de temps en temps

ses pensées et ses observations politiques dans des feuillets détachés d'une petite dimension, tantôt les écrivant au crayon, tantôt à l'encre, et les jetait sans ordre dans ses cartons. A l'exception de cela, M. de Boissy improvisait.

Pour le juger donc avec justice dans ses vivacités de langage, il ne faut pas oublier que sous l'improvisateur nerveux et excité, il y a souvent le tripode (le trépied), et c'est bien sur ce tripode, dressé par une opposition peu tolérante, que M. de Boissy a même été souvent un prophète.

On le sait, et vous le savez; mais vous verrez cela encore mieux en parcourant ses lettres. Elles vous diront ce qu'il a vu dans le démembrement du Danemark, dans la guerre du Mexique, dans les illusions sur la Prusse, et même sur l'Italie, dont il voulait bien la résurrection et l'indépendance, mais non aux dépens de la France.

Il y a nombre de prophètes du passé, mais y en a-t-il beaucoup de l'avenir? Pour ne pas contrarier les ennemis du surnaturel, disons du moins que M. de Boissy était doué d'une sagacité réelle pour juger plus vite que les grand théoriciens politiques les événements, et d'une vue très-perçante dans l'avenir et dans l'enchaînement des causes. Les conséquences sont là pour montrer s'il avait raison.

Vous pouvez dire en conscience que M. de Boissy a toujours voulu soutenir l'Empire, et qu'en blâmant plusieurs mesures, il n'a fait qu'user des droits que l'Empereur lui avait accordés, et dont les autres ne voulaient pas user; que, se voyant alors traité en ennemi, il se révoltait, et lais-

sait échapper des paroles qui auraient pu le faire passer pour tel.

Mais il ne l'était pas, bien que dans les derniers temps l'Empereur fût changé à son égard. Cette froideur de l'Empereur, et même quelques procédés qui l'avaient blessé, pouvaient l'avoir aigri, mais il disait que c'était l'œuvre des courtisans, qui se vengeaient de ses mépris; et dans le fond il restait dévoué aux institutions actuelles, seulement désireux des réformes promises, et nécessaires, qui se résumaient selon lui dans le gouvernement parlementaire.

M. de Boissy n'a pas assez vécu pour voir les nouvelles phases par lesquelles le gouvernement impérial est passé. S'il l'avait vu entrer franchement dans les voies libérales, nul doute qu'il n'eût modifié, lui aussi, son opposition, et même qu'il ne l'eût changée en approbation. M. de Boissy était trop juste et trop loyal pour dissimuler des pensées hostiles sous des oppositions, des accusations, et des vœux de liberté.

Je vous ai dit que M. de Boissy, qui improvisait ses discours, avait pourtant l'habitude de consigner sur des petits carrés de papier les impressions que la politique du moment lui suggérait. Ces feuilles volantes dont il ne prenait aucun soin, et qu'il jetait par-ci et par-là (comme la sybille ses oracles et ses feuilles prophétiques), formeraient à elles seules un volume original, et surtout consciencieux.

Je les réunirai pour vous les communiquer comme sa pensée crue et sincère, quand vous serez de retour à Paris. Il y en a qui sembleraient un peu trop franches, un peu trop assaisonnées, pour les palais délicats à l'adresse desquels elles sont, sur une foule de faits et de sujets politiques.

Mais celles-là je les garderai en portefeuille, et elles resteront de charmants souvenirs de famille.

Pour le moment, je vous en transcrirai ici deux ou trois, sur différents sujets, comme échantillons du genre..... sur le *gouvernement parlementaire*, *sur la liberté*, *sur la courtisanerie*, *sur le souverain de la France*, etc.

INDÉPENDANCE. — « 1° Je ne suis pas plus courtisan » pour les rois sans couronne que pour les rois couronne » en tête, c'est-à-dire que je n'insulte pas aux premiers » comme je ne rampe pas devant les seconds. »

« 2° L'Empereur sait bien qu'on ne peut s'appuyer que sur ce qui résiste. Voulez-vous, si le temps des tempêtes » arrive, pouvoir résister à la tempête, et soutenir l'Empe- » reur et l'Empire? apprenez à résister, à soutenir en » résistant au gouvernement quand vous croyez qu'il se » trompe: apprenez à soutenir en soutenant le peuple. »

« 3° Pour le corps les sucreries sont fort agréables, mais » malsaines, tandis que les amers font faire la grimace, » mais sont bons pour la santé. Les compliments sont les » sucreries, la vérité les amers. »

« 4° Il n'y a pas seulement la trahison les armes à la main, » il y en a une bien plus dangereuse, *la trahison du si-*

» *lence et celle de l'approbation perpétuelle.* Au temps » des ténèbres, les rois pouvaient impunément se tromper, » mais depuis que le soleil de 89 s'est levé en France pour » envoyer sa lumière sur le monde, éclairer peuples et » rois, apprendre aux rois leurs devoirs, leurs faiblesses, » aux peuples leurs droits, leur puissance, chaque » faute des rois est un pas vers la Manche, ce styx po- » litique des princes, où la barque de la révolution les at- » tend incessamment pour les passer aux enfers, et ne les » en ramener jamais; car pour les princes l'exil n'est pas seu- » lement pour toujours, mais pour plus que toujours; leurs » cendres doivent encore gémir sous le poids de la terre » étrangère. »

« 5°. . Que les souverains se hâtent d'appeler à leur se- » cours le gouvernement parlementaire, ... autre- » ment ils tomberont, et la faute, à qui? à eux seuls, » les vrais coupables des révolutions. Et encore pourra- » t-il les soutenir? Est-ce un malheur? A en juger par ce » que font les princes, par tout ce qui se passe dans les » cours, il est au moins permis d'en douter. »

« 6°... Une concession librement faite à temps par le sou- » verain, c'est un siècle de durée conquis à sa dynastie; » une concession arrachée par le droit est la chute cer- » taine du souverain, l'expulsion de sa dynastie.

» De nos jours, la liberté sauve les empires, e pouvoir » absolu les tue.

» De nos jours, les trônes ne peuvent rester debout que » s'ils ont pour étai la liberté, autrement dit le *gouverne-* » *ment parlementaire*, le seul qui puisse, s'il le peut (ce » que je n'oserais garantir), faire accepter les souverains. » Tous les trônes sont ébranlés, chancelants : les vieux, » parce que leurs racines sont pourries ; les nouveaux, » parce que leurs racines ne sont pas assez profondes... »

» ... Il y eut toujours, il y aura toujours des révolutions; » ainsi le veut la Providence qui n'a pas permis l'immobi- » lité, qui veut que tout s'agite, que tout marche pour » avancer et non pour reculer. Est-ce que le fleuve ne court » pas vers la mer ? est-ce que la fleur ne devient pas fruit? » Prenons-y garde, ne l'oublions pas, les souverains qui » *donnent* aux peuples qui *demandent* enfoncent par cela » même plus profondément leurs racines dans la nation; » s'ils refusent, les nations prennent, et alors, en arrachant » pour elles les libertés refusées, en même temps elles ren- » versent les souverains assez imprudents pour vouloir » tout retenir pour eux. »

GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE. — « Avec le gou- » vernement absolu, le pouvoir est au plus complaisant; » avec le gouvernement *parlementaire* il est au plus ca- » pable.

» Le vent y pousse, ou plutôt la tempête. Soyons assez » sages pour ne pas essayer de lutter contre cette tempête,

» qui heureusement ne nous pousse point à la côte, mais au » port de refuge.

» Oui, le gouvernement parlementaire est le refuge des » rois.

» Les peuples ne veulent pas que leurs destinées soient » mises chaque jour en question ; il leur faut les longues » perspectives de l'avenir.

» Il ne faut pas que les souverains soient une garantie per- » sonnelle annulée quand ils meurent ; il faut la garantie des » institutions.

» Les gens honorables restent immobiles en s'opposant à » tout progrès; ils suscitent par leur résistance obstinée » des impatiences légitimes... Des impatiences légitimes à » des violences regrettables il n'y a qu'un pas... Qui, en » somme, sont les coupables de ces violences? Les *bornes*, » comme on disait au bon temps, c'est-à-dire au temps du » gouvernement parlementaire, qui reviendra, que personn » n'en doute ; c'est douter du retour du beau temps après la » tempête, c'est douter que le soleil dissipe les ténèbres, c'est » douter de la supériorité du bien sur le mal, de la vertu sur » le vice. »

SES QUALITÉS DANS LA VIE PRIVÉE.

Mais cette rigidité, cette exigence, cette intolérance (si on veut même l'appeler ainsi), cette difficulté de vivre avec lui dans la vie publique, il ne la portait pas du tout dans la vie privée. Là on le trouvait tout autre, un véritable enfant docile avec quelque originalité amusante, mais sans caprices gênants.

Il aimait la société, mais la solitude ne l'effrayait pas, car jamais l'ennui n'a eu de prise sur lui. Le sachant tout seul à sa campagne d'Italie dans une mauvaise saison et un peu souffrant (en 1865), je lui exprimais dans une lettre la crainte qu'il ne dût s'ennuyer; il me répondit : « Assuré-» ment j'ai connu les ennuis, et des cruels, mais, grâce à » Dieu, je ne connais pas l'ennui. Comment peut-on s'en-» nuyer? N'y a-t-il pas le passé, le présent, les châteaux en » Espagne? N'y a-t-il pas souvenirs doux et amers? N'y » a-t-il pas les idées du présent? N'y a-t-il pas les occupa-» tions ou plutôt les préoccupations de l'avenir (1)?

Un peu égoïste dans la vie politique, par suite de son amour passionné pour sa patrie, il y avait chez lui absence complète d'égoïsme personnel dans la vie privée.

Jamais de contradiction, jamais de taquinerie, point d'exigence, on peut même dire point de volonté, s'accommodant de tout, jouissant extrêmement du plaisir qu'il procurait aux autres, s'arrangeant avec la plus grande facilité à leurs goûts, prenant pour lui la plus mauvaise part en tout, et toujours craignant de les déranger.

« Amusez-vous (m'écrivait-il aux eaux de Spa où j'étais » sans lui) et pensez que chaque plaisir que vous éprouve-» rez en est un pour moi. Je suis bâti de telle sorte que » je ne sais jouir que par contre-coup, par ricochet; je ne » sais prendre ou éprouver un plaisir direct; ainsi donc » voulez-vous que j'aie une jouissance, éprouvez-la et je » la ressentirai. »

---

(1) Settimello, 20 octobre 1865.

Vous savez (car vous en avez été témoin plus d'une fois) que très-souvent le soir, lorsqu'il rentrait de bonne heure, j'ignorais qu'il fût à la maison et que lorsque je m'en informais on me répondait qu'il était couché ; or, il avait fait cela parce que, ayant entendu causer chez moi, il avait craint de me déranger, de changer par sa présence les sujets de la conversation ; il aurait marché sur la pointe des pieds pour ne pas me distraire lorsqu'il me croyait occupée.

Il suffisait de voyager avec lui (cette pierre de touche des tempéraments) pour le reconnaître. Tout l'arrangeait également : partir, arriver, plus tard, plus tôt ; le plus beau gîte comme le plus mauvais ne changeaient pas son humeur.

Les inconvénients, le mal excitaient tout au plus sa moquerie spirituelle, mais non pas son humeur.

Il se jugeait lui-même, et se peignait en voyage très-bien dans une lettre qu'il m'adressait avant notre mariage :

« On me dit : faites cela, charmé de le faire ; ne le faites » pas, charmé de ne pas le faire.

» Je suis comme un enfant en voyage ; je ne sais rien » vouloir, rien décider, sauf le moment du départ ; je suis » un emplâtre, allant où l'on veut, n'allant nulle part si » on ne veut pas que je bouge ; tournant à droite, à gau- » che au gré des autres ; me persuadant que les autres » attachent beaucoup de prix à faire ce qu'ils veulent, et » moi me disant qu'il m'est tout à fait indifférent de voir » telle ou telle chose de préférence à telle ou avant telle

» autre, en sorte que je fais tout ce qu'on veut sans en » éprouver la moindre contrariété.

» Je suis ainsi pour toutes les choses sans importance.»

Cependant j'avais quelque peine à accepter ce programme, et je me disposais à faire, moi aussi, pour le mariage, ma provision ordinaire de la patience et de la tolérance que je croyais indispensable dans la vie en commun.

Mais je pouvais très-bien me passer de cette vertu, si nécessaire aux femmes, surtout dans la vie conjugale.

Sans doute, comme il le dit, ce n'était que dans les circonstances ordinaires qu'il était ainsi ; mais ces circonstances ne sont-elles pas celles qui forment les trois quarts du tissu de la vie?

Le besoin de faire usage des énergies de sa nature ne s'exerçait donc que pour une moindre partie des circonstances de sa vie; mais alors personne ne pouvait le surpasser en activité et en aspiration à tout ce qui est grand et juste.

Tel qu'on l'a vu sur son siége de pair et de sénateur, tel on le trouvait à l'épreuve de tous les courages, en face de tous les dangers, de toutes les tribulations, en face même de la mort de ceux qui lui étaient les plus chers, de la perte des millions sur millions que la révolution lui enlevait, en face du feu du canon, devant les menaces des républicains transformés en bêtes fauves, devant les balles des duels, etc.

Il aimait dans les phénomènes naturels ceux qui étaient grandioses, émouvants, extraordinaires, dangereux. Un

grand orage sur terre, une grande tempête sur mer avaient un charme pour lui.

La foudre l'attirait à la fenêtre, les météores de toute sorte l'animaient et le rendaient plus gai, surtout ceux où l'eau jouait un grand rôle.

Il disait que l'eau était une passion de famille, qu'ils étaient hydrophiles ; que la mort de son père avait été précipitée par le chagrin qu'il avait éprouvé, lorsqu'un magnifique bassin empoissonné, à son château du Plessis, perdit l'eau dans une nuit.

A Settimello, près de Florence, où il a su créer des lacs là où on n'avait jamais trouvé d'eau, il se levait souvent la nuit pendant les orages pour aller sur la montagne voir couler les eaux.

Il m'écrivait de Bologne, où il était en visite chez le marquis Sampieri : « Le bruit de l'eau est pour moi ce que le » fer est à l'aimant ; je m'approche donc toujours du tor- » rent qui coule en ce moment avec fracas ; beau bruit » qui suffirait à lui seul pour rendre enchanteur un lieu » de tourments. » (1863.)

Il n'admettait pas qu'on dût avoir peur.

Il fut désolé d'apprendre qu'un tremblement de terre m'avait fait fuir de Livourne, où j'étais, et me réfugier à Lucques. « Fuir ! mais pourquoi ? Avez-vous donc pu penser » que la puissance de Dieu ne pourrait franchir les fron- » tières de la Toscane ? *Je suis fâché que vous vous soyez* » *sauvée comme le vile pecus, vous...* »

Les incendies aussi le faisaient lever la nuit pour aller les voir.

Il aurait passé la Manche pour assister au spectacle d'un

grand incendie de Londres, sauf pourtant à se transformer d'ennemi politique en pompier charitable, pour aider à l'éteindre, car il payait toujours largement de sa personne, et son courage n'était certes pas de ceux qui prêchent en restant au coin du feu.

Dans les dangers, il soutenait le courage de tout le monde. Pendant une bourrasque qui faillit nous perdre entre Livourne et Marseille, il fut la ressource et la stupéfaction de tous. Arrivé en vue de Gênes, après une nuit de bourrasque affreuse, et ne pouvant pas entrer dans le port où nous devions descendre pour continuer par terre notre voyage, force fut de s'abandonner à la tempête ; tout le monde souffrait, moralement et physiquement.

Lui seul était debout, et allait d'une cabine à une autre, soutenant par des plaisanteries le courage de tous, y compris le capitaine, et s'extasiant sur la beauté du spectacle et des vagues qui paraissaient des montagnes.

Mais aussi, lorsqu'à l'admiration de ces spectacles devait se mêler la compassion pour leurs conséquences désastreuses pour les autres, comme cette compassion était grande et sincère !

Il semblait alors regretter ses admirations.

Une autre fois, tandis qu'il était à une de ses forges au milieu de la nuit, on crie au feu. Il saute en bas de son lit, il court à la forge en feu depuis la toiture, à divers étages. Il trouve quelques ouvriers, il fait sonner le tocsin et établir la chaîne, il est capitaine des pompiers. Ses hommes sont prudents, ils tremblent de se voir entre le feu sur

leurs têtes et le feu sous leurs pieds; mais voyant M. de Boissy à leur tête, ils se persuadent que quand lui est avec eux il n'y a pas de danger. Ils manœuvrent si vigoureusement qu'avant même que le village, avec le curé en tête, fût arrivé, on avait déjà vaincu ce vaste incendie qui devait tout dévorer et faire périr avec eux le maître, sorti du feu plus noir qu'un nègre pur sang.

Et tout cela, il le faisait (ajoute le relateur, témoin oculaire) par générosité, car sa forge était assurée.

Quant à lui, voilà comment il me rendait compte de l'événement : « Fâché assurément d'un incendie, mais, » puisqu'il devait avoir lieu, charmé de m'y être trouvé. » Le dommage aurait, du reste, été bien plus considérable, » ils avaient peur d'être cuits, calcinés, je les ai tenus (moi » devant, eux derrière) pendant deux heures, entre deux » feux, entre deux planchers en feu, c'est-à-dire entre le » feu dans l'étage inférieur et la toiture embrasée. Au » total, c'est un beau spectacle, et j'y ai vu ce qu'on peut » faire croire à des hommes auxquels on prêche d'exem- » ple. »

Mais s'il fait si bon marché de lui, il réserve bien tous ses éloges pour le curé et pour les ouvriers.

« Ce curé (dit-il), homme brave, intelligent, homme » d'exécution ; on aime à trouver de ces hommes dans le » danger, de cette pâte nerveuse, robuste au moral plus » encore qu'au physique. » Quant aux ouvriers, il aurait voulu avoir des croix d'honneur pour les récompenser. « Ces hommes, plus braves, dit-il, que les généraux, car

» ils n'ont pas l'incitation de la renommée et des récom-
» penses brillantes et avantageuses. »

Peu sentimental de sa nature, il l'était pour le peuple, le marin, le soldat, l'ouvrier, le pauvre.

En m'écrivant une fois de quelques pauvres qu'il pensionnait, et qui vivaient avec si peu : « Quand je pense à » cela (dit-il), je deviens avare pour moi; je me reproche » ce que je donne à mes plaisirs ; on ferait tant de bien, » on apaiserait la faim de tant de gens qui souffrent avec » ce que coûte un dîner donné à des personnes qui trou-» vent tout mauvais. »

A sa haine de l'arbitraire et des bassesses qui l'encouragent, M. de Boissy ajoutait réellement un profond amour pour le peuple. Il aurait voulu lui assurer tous les bienfaits compatibles avec l'ordre. Il disait souvent : « Les » riches et les puissants n'ont pas besoin de moi, et je sais » que je les gêne, mais je dois travailler pour le peuple. »

Un ouvrier laborieux et honnête était pour lui un ami. Il passait des heures entières, et pour lui très-agréables, à la campagne et même à Paris, avec les maçons, les serruriers, les menuisiers qu'il employait, et qui lui étaient tous dévoués.

Si M. de Boissy fût né dans un rang plus humble, il aurait eu le génie de la mécanique ; il en avait la passion. Dans tous ses logements, un petit cabinet était réservé à une quantité d'outils de tous les métiers, et il en remontrait aux maçons, aux serruriers, aux menuisiers, aux ar-

muriers, aux architectes même, qui acceptaient ses idées et modifiaient les leurs, étonnés de trouver dans un grand seigneur les connaissances particulières à leur profession. Cette sympathie pour le peuple prenait chez lui des formes et des nuances touchantes, et presque sentimentales pour leurs enfants. Peu démonstratif, en général, et indifférent pour les enfants des riches, qu'il trouvait trop gâtés de nos jours pour en faire des hommes énergiques, il avait une tendresse extrême pour l'enfant du peuple et du pauvre. Sa poche était toujours remplie de sucreries à leur destination, et une des fêtes de M. de Boissy était de procurer à ces pauvres êtres privés de toutes les jouissances, quelques plaisirs.

Cette satisfaction devenait grande pour lui, surtout à l'occasion des fêtes populaires, auprès des étalages des boutiques ambulantes du 1er de l'an, par exemple ; et lorsqu'il voyait des pauvres petits déshérités soupirer en face d'un joujou ou d'un gâteau, il s'approchait de la boutique et il leur achetait le joujou, le polichinelle, le canon, la poupée, objet de la convoitise du pauvre enfant, qui en le recevant de M. de Boissy ne se croyait pas réveillé.

Lorsqu'il avait pu ainsi faire beaucoup d'heureux, il rentrait chez lui très-content.

En général, ses sympathies étaient pour l'énergie et pour la faiblesse ; pour l'une il avait l'admiration, pour l'autre la compassion.

Et comme ce dernier sentiment trouve plus d'occasions de se manifester que l'autre, il ne restait certes pas oisif chez

lui, et il s'étendait à tous les êtres qui avaient besoin de protection. Il n'était pas rare de le voir donner la main à des vieillards, ou à de pauvres petits enfants qui n'osaient pas traverser les larges rues et les boulevards. On l'a même vu une fois essuyer les larmes d'un de ces pauvres petits, et le prendre dans ses bras pour le soustraire aux dangers de ce passage.

Il aimait extrêmement tous les animaux, et ne pouvait pas les voir souffrir sans chercher à les soulager. Sa tendresse pour les chiens en particulier, vous l'avez connue ; et vous n'aurez pas oublié, sans doute, les noms du Vezzoso d'Italie, du Raton de France et du Loulou, réellement mort à Luciennes du chagrin de ne plus voir son maître, parti pour l'Italie.

Sa tendresse pour ces bêtes était si réellement grande que lorsqu'elles étaient malades, c'était lui-même qui leur administrait les médecines et qui leur donnait des soins qui auraient répugné à tout domestique. Même les serins des concierges, et les perroquets dans les cages avaient leur part dans les largesses de sa poche.

Sa bienveillance s'étendait jusqu'aux chats. Un jour qu'il donnait le bras à M^me^ la duchesse d'O..., il vit un pauvre petit chat qui respirait avec peine, et se mourait d'inanition.

Quitter le bras de la noble dame, s'élancer chez un charcutier, acheter de la viande et l'offrir au pauvre affamé qui s'enfuit avec sa providence dans la bouche, fut l'affaire d'un instant.

Il revint alors tranquillement, sans même expliquer la

cause de l'absence (car elle avait un deuxième cavalier), reprendre son rôle auprès de la noble dame.

Je vous fais remarquer ces particularités de son caractère, parce que personne n'a pu les connaître autant que moi ; mais vous avez pu, comme moi, en apprécier bien d'autres non moins caractéristiques, et qui rentrent dans une catégorie de qualités très-élevées : je veux dire son détachement vraiment extraordinaire des biens de la terre, et la simplicité de ses goûts et de ses habitudes. Ce détachement a même été cause qu'il n'a pas su assez défendre sa grande fortune héréditaire des assauts de l'avidité, de la mauvaise foi, de l'ingratitude, des spéculations de ceux qui ont aspiré à s'en emparer, et qui, abusant de sa générosité et aidés par les révolutions, en ont fait le siége, trop souvent avec bonheur, pendant toute son existence.

Sa bienveillance était aussi une grande complice de ses pertes, à tel point qu'il en était arrivé à se la reprocher comme une faiblesse, une faute dont il voulait (disait-il) se corriger.

Au moment où il luttait avec toutes les conséquences de sa générosité, et qu'il était à la veille même de sortir de ses embarras par de grands sacrifices, afin de pouvoir se rendre en Italie pour notre mariage, il recevait la nouvelle d'une faillite, et il m'écrivait :

« J'arrive à Paris, et je trouve une lettre peu agréable ; » c'est la nouvelle qu'un jeune homme honnête, intelli» gent et actif vient d'être déclaré en faillite. Je l'avais » garanti de 120,000 fr., qu'il faut que je rembourse, et

» je ne les ai pas disponibles. Avec du sang-froid, du calme » et de l'argent je ferai face à cette bourrasque qui me » vexe. J'eusse mieux aimé dépenser moi-même cette » somme, ne fût-ce que pour acheter une villa aux portes » de Florence.

» Ainsi va le monde!

» J'ai terriblement perdu de l'argent par trop de bonté, » pour être utile, pour aider à créer des existences.

» Je le paye cher ce goût d'obliger, cette manie d'être » utile, cette croyance que beaucoup ne manqueraient » pour percer que d'avoir une occasion. Désormais je » n'obligerai plus personne; me voilà d'ailleurs dans » l'impossibilité de le faire pour longtemps... et quand je » le repourrai, je ne consentirai plus à le faire, et je serai » dur, inflexible comme j'étais bon, accessible, facile. Et » remarquez que ce sont toujours des amis qui sont cause » des tourments. NN... est le premier qui m'a fait éprouver » toutes les inquiétudes, tous les désagréments qui peu- » vent résulter d'une garantie donnée. La perte que je fais » aujourd'hui est encore occasionnée par un ami qui me » pria de cautionner le jeune homme en question. J'ai fait » bien des bêtises, heureusement je n'ai jamais fait de co- » chonnerie. C'est quelque chose par le temps qui court. »

M. de Boissy a donc fait des pertes très-grandes, et réitérées, et des énormes sacrifices ; mais personne n'a su perdre plus généreusement que lui.

« J'ai, malgré ma réputation, une philosophie qui est

» assez rare (m'écrivait-il encore), les gains me causent » une joie d'enfant, mais je ne sourcille pas à une perte » considérable ; je perds 5 ou 600,000 fr. comme un autre » perdrait 5 fr., seulement je me dis : *J'aurais bien mieux » fait de les donner à des malheureux.* »

Et autant que généreusement, il savait perdre *vaillamment.*

Vous-même, vous avez été souvent le témoin stupéfait de sa résignation. Tant qu'il a été seul, on lui eût annoncé qu'une de ses grandes propriétés se vendait le lendemain, que sa sérénité, son sommeil n'en auraient pas été troublés. « Je vais signer mon dépouillement de 3,500,000 fr. »(il m'écrivait peu de temps avant de venir me rejoindre en Italie), et après l'avoir signé, il ajoutait en post-scriptum : « J'ai » fait hier une fameuse bêtise, après laquelle, ayant de » commun avec tous les sots d'être content de moi, quand » je devrais au contraire me punir, me tirer les oreilles, » me donner le fouet, je suis allé me *coucher plus léger » d'esprit ;* j'ai vendu hier Vierzon, Clavière, Boissy, pour » un prix excessivement inférieur à leur valeur, mais » cela liquide la position, *et je suis déjà engraissé, plus gai, » plus léger.* »

M. N... lui annonçait un jour que, par suite d'un faux calcul des personnes dans lesquelles il avait placé sa confiance, il compromettait sa fortune et perdait 12 millions.

Ce jour-là, il parla à la Chambre avec la plus complète liberté d'esprit.

Quant à la simplicité de ses goûts et de ses habitudes,

elle était telle qu'on aurait pu le croire encore simple garde du corps. Son valet de chambre n'avait certes pas à se fatiguer beaucoup pour le servir.

Rien ne lui faisait plus plaisir que de quitter sa grande vie de Paris, pour s'en aller tout seul dans notre villa, près Florence, se contenter du service et du dîner qui lui étaient apprêtés par des vieilles paysannes italiennes.

Il m'écrivait alors qu'il était servi comme un roi.

Le luxe de Paris, il le voulait pour moi, et parce que, disait-il, étant sénateur, il était obligé de dépenser l'argent de l'État. Tandis que rien ne lui semblait ni assez, ni trop beau pour moi (comme vous le savez), on avait la plus grande peine à lui faire admettre que sa garde-robe était usée et qu'il fallait la renouveler. Il disait toujours que s'il restait veuf, il garderait 10,000 écus pour se mettre en pension, et céderait à ses héritiers toute sa fortune, car elle ne serait plus pour lui qu'un embarras!

SA MALADIE ET SA MORT.

Parmi toutes ces belles qualités, vous n'oublierez pas celle dont vous-même vous étiez l'objet, la profondeur et la constance de son amitié.

Vous devez vous souvenir combien le jour des Morts était solennel pour lui.

Dans ce jour-là ses amis, partis d'ici-bas, avaient chacun leur part dans ses souvenirs, dans ses prières et dans les bonnes œuvres de charité et de miséricorde qu'il accomplissait avec plus d'ardeur que jamais.

Cette touchante qualité était d'autant plus remarquable en lui qu'elle contrastait avec une apparente légèreté de langage qui aurait pu parfois en faire douter.

Mais pourquoi vous dire encore cela ? vous le savez bien, et j'aurais pu vous épargner ce long bavardage si vous ne l'aviez exigé de moi par la délicatesse de votre conscience.

Ce que vous ne savez pas également c'est la beauté de sa fin terrestre ; fin vraiment admirable et sainte.

Je voudrais donc vous la dire.

Mais comment trouver la force de fixer ma pensée sur ces jours d'angoisses ? La faiblesse de mon cœur me la refuse ; je dois la demander à l'abnégation de moi-même et au désir de faire admirer mon époux dans cette fin sublime.

Vous savez combien sincèrement M. de Boissy était religieux.

L'énergie de son indépendance, qui aurait résisté à tout sur la terre, se prosternait humblement devant Dieu.

Pour lui les grandes vérités de l'ordre religieux n'étaient pas des plantes terrestres, elles devaient nous avoir été apportées de là-haut et on devait les croire par la foi divine, les accepter de l'autorité avec toutes leurs mystérieuses difficultés, sans prétendre de les démontrer et de les comprendre ici-bas. « Pour le moment je me contente de les » *croire* (disait-il), je ne suis même pas bien pressé d'aller » les comprendre. »

Il ne faisait pas grand cas, j'ajouterai même que parfois il se moquait un peu de certaines écoles où l'on raisonne, où l'on discute sur les grandes causes finales.

Lui ne voulait pas s'embarrasser dans les objections.

Il voulait croire et il sentait que la foi ne s'acquiert pas par des raisonnements philosophiques.

A la science qui aboutit à *douter de tout* et à *ne rien expliquer*, il préférait la science de *savoir ignorer*.

Il voulait rester le chrétien de l'Évangile, et il sentait qu'on ne peut s'élever dans cet ordre d'idées qu'en se faisant plus petit, qu'en s'abaissant au-dessous de soi-même et de sa raison. Sans doute il aurait été susceptible autant que qui que ce soit de ces curiosités, de ces inquiétudes qui s'emparent si souvent des esprits les plus nobles et les plus vigoureux, mais lui était plus énergique qu'eux dans la volonté d'écarter ces inquiétudes et de faire usage de son libre arbitre. « Je vais toujours à la messe, disait-il, » mais je ne reste pas au sermon de peur d'en sortir moins » croyant, car ils veulent trop prouver. »

Le fil du labyrinthe si souvent perdu par tant d'autres, il le trouvait, lui, dans la soumission à l'autorité religieuse.

Par cette intégrité de sa foi et afin de se maintenir dans le cercle infranchissable des dogmes, il aurait même pu sembler parfois un peu intolérant, puisqu'il ne voulait même pas user de la liberté que, pour ne pas ôter toute indépendance à l'esprit humain, l'Église accorde aux simples opinions en dehors des vérités de foi ; mais il gagnait ainsi la paix de l'esprit, la paix d'une âme énergique, et à tel point que l'idée de la mort n'avait vraiment pas pour lui de frayeur. J'ose dire qu'aucun jour de sa vie ne s'est passé sans que, soit dans ses lettres, soit dans sa conversation, il n'ait contemplé le moment de son arrivée. Aussi lorsqu'elle s'est présentée à lui, il l'a regardée en face avec

intrépidité comme une ancienne connaissance, bien qu'elle soit venue à lui sans ménagement, accompagnée de l'affreux cortége de la douleur, seule chose qu'il redoutait, et par laquelle il payait son tribut à la pauvre humanité.

Sa maladie fut pleine de mystère au début, de souffrances jusqu'à la fin.

Le soir du 6 août, nous avions, comme tous les lundis, du monde à dîner, à Luciennes. M. de Boissy souffrait depuis le matin d'une légère attaque de goutte, mais qui ne l'empêcha pas de rester à table avec ses convives.

L'abbé Rossi, qui en était un, accepta même l'hospitalité pour la nuit; mais obligé de se trouver le matin à sa cure d'Alfort, M. de Boissy, malgré sa goutte, voulut l'accompagner à Paris de bon matin.

A quatre heures de l'après-midi il fut de retour à Luciennes; mais dans quel état! Privé de sa voiture qu'il n'avait même pas voulu prendre, tant il se croyait bien, et attaqué subitement à Paris d'un malaise extrême, il avait souffert le martyre, faisant la route de Paris à Luciennes par les moyens publics Son sang avait tourné; des symptômes alarmants le faisaient craindre.

Le médecin que, non sans peine, il nous permit d'appeler, ne cacha point la gravité du mal tout en assurant pourtant de la guérison.

Ce fut de ce moment que le caractère de M. de Boissy se manifesta dans une beauté extraordinaire.

Sa patience, sa douceur, sa bonté furent si éclatantes que les deux sœurs que j'avais attachées à son service ne

cessaient de l'admirer. « Si celui-ci ne monte pas tout droit » au ciel (disaient-elles), qui pourra y monter? »

M. de Boissy tenait aussi peu à la vie que notre nature le comporte.

On peut donc dire que, dans ces jours-là, il en avait presque entièrement perdu le goût.

Et pourtant il usait avec patience des moyens souvent excessivement pénibles qu'on lui disait nécessaires pour lui rendre la santé.

Mais il semblait faire cela plutôt pour accomplir un devoir, pour consoler les autres, pour ne pas leur ôter leurs illusions : car, quant à lui, il n'en avait vraiment plus. Il sentait sans doute que ses jours étaient comptés, que sa tâche était remplie, car lorsque les symptômes funestes semblaient se dissiper, que sa vie semblait se reprendre à quelques nouveaux soins, il regardait avec un air de compassion la joie qui s'emparait de moi, et semblait me plaindre de lutter contre ce qui lui semblait l'évidence contraire, de tout espérer. Hélas! mes lettres vous ont assez dit si je m'obstinais dans l'espérance!

Mais c'est que réellement il y eut des jours où on put croire le danger ajourné et même vaincu. Lui seul ne partageait pas cette espérance, mais il profitait généreusement de mes illusions pour prendre des dispositions sans trop m'alarmer.

Un jour entre autres, il m'appela et me dit : « J'ai une » requête à vous faire, mais ne vous alarmez pas, car, » vous le voyez, je suis en train de me rétablir, » et alors

il me demanda ma promesse de me faire enterrer dans le caveau de la famille, à Manancourt, auprès de lui. « Car » sans votre promesse (dit-il), je ne voudrais pas moi-» même être enterré à Manancourt. »

Il eut la crainte peut-être que ma famille d'Italie pût un jour vouloir disposer de ma dépouille mortelle autrement.

Je lui fis la promesse qu'il demandait, mais vous pouvez imaginer avec quelle émotion!

Je ne vous dirai pas les phases de cette longue maladie, je ne vous décrirai pas les intermittences, les alternatives de crainte et d'espoir de ces jours funestes où, accablé par le sentiment d'un immense malheur, on est incapable de toute occupation, de toute distraction, jours interminables qui peuvent donner l'idée d'une éternité de douleur! Mais je vous dirai bien qu'au milieu de cette fièvre des âmes et des corps, de ce passage continuel de l'espérance à la crainte, de ces longues nuits, de ces cruelles insomnies, de ces tourments pour tous, lui seul, le pauvre malade, restait calme et résigné.

Pour quelque temps il se laissa distraire par la lecture qu'on lui faisait des journaux, qui abrégeait un peu la longueur des nuits où l'insomnie ne pouvait plus se vaincre.

Pendant la journée il aimait aussi à regarder de loin ses jardins et ses parcs, à voir nager dans les bassins de sa création, ou marcher sur les pelouses les canards et les oiseaux aquatiques; puis le jour arriva où même ces distractions lui devinrent une fatigue et les cris de ces oi-

seaux une souffrance ; où il préférait rester absorbé dans ses pensées, qui sans doute n'avaient plus pour objet la vie terrestre, excepté pour l'intérêt de ceux qu'il y laissait.

Il lisait cependant encore ses lettres, et un jour, par mégarde, il en ouvrit une qui m'était adressée. Elle était de notre vénérable et illustre curé de Saint-Louis-d'Antin, qui, ayant appris que M. de Boissy était malade, s'empressait de lui témoigner son intérêt et offrait de lui faire une visite.

« Cette lettre vous est adressée (me dit-il), et je l'ai ou-
» verte par mégarde, elle est dictée par un sentiment tout
» chrétien.

» M. de Noirlieu est une des grandes illustrations, par
» son savoir et ses vertus, de notre clergé de France, et
» sa lettre est écrite dans une pensée toute chrétienne.
» Répondez-lui, pour le remercier de votre part et de la
» mienne, et dites-lui que ma première visite, à mon re-
» tour à Paris, sera pour lui, afin de lui témoigner ma
» reconnaissance. »

Et puis il ajouta : « Il me croit plus malade que je ne
» le suis ; mais si j'étais en danger, ma foi, n'ayant be-
» soin d'aucun appui, l'absolution d'un humble prêtre
» m'enverra également pardonné devant Dieu. » Cet humble ministre de Dieu, il le trouva à sa porte ; c'était le digne curé de Luciennes, qui vint le visiter et que M. de Boissy voyait toujours avec plaisir. Il trouvait dans sa

propre foi, et dans les simples évangéliques paroles de ce prêtre vertueux, la force que la sagesse humaine ne peut fournir, et les consolations qu'aucune philosophie ne saurait donner dans la douleur et les approches de la mort.

Il ne voulut pas attendre que la maladie s'aggravât davantage pour recevoir les sacrements ; il les demanda même lorsque l'espérance de son rétablissement n'était pas encore perdue, du moins pour les autres, et lorsque, malgré ses souffrances, il avait encore assez d'énergie pour laisser à son esprit son essor, car, après s'être confessé : « Je vous ai tout avoué, monsieur le curé, dit-il, et » vous m'avez donné l'absolution, mais rappelez-vous » bien qu'elle retombera sur vous si je ne la mérite pas. » — Oui, monsieur le marquis (répondit le bon curé en » souriant), j'en accepte la responsabilité. » Il avait bien raison de l'accepter, car il savait alors quelle belle âme il envoyait à son Créateur.

M. de Boissy voulut aussi communier, mais de grand matin, craignant pour moi les émotions de cette imposante et triste cérémonie, et ce fut à six heures du matin qu'on lui porta le Saint-Viatique. Il ne voulut même pas attendre l'agonie pour recevoir l'extrême-onction ; il l'exigea en pleine connaissance et voulut offrir lui-même au prêtre ses mains et ses pieds pour être touchés par la sainte huile.

Après s'être ainsi réconcilié selon les préceptes de sa religion avec son Créateur, le sacrifice de sa vie fut consommé.

Excepté une émotion de plaisir en revoyant les membres de sa famille, M. le prince de Léon et ses enfants,

qui arrivaient pour recevoir ses adieux et sa bénédiction, et excepté aussi des preuves d'affection et de sollicitude pour tous, et pour moi en particulier, qui ne cessèrent qu'avec son dernier souffle, aucun intérêt terrestre ne sembla plus l'occuper, et sans doute il avait déjà pardonné les injustices et les blessures dont les passions politiques avaient été cause; et même celles que, avec la clairvoyance des mourants, il entrevoyait peut-être dans l'avenir, et qui ont excité l'indignation même au-delà des Alpes.

Il restait calme, concentré, absorbé; parfois on aurait dit qu'il voyait et conversait avec des êtres invisibles à nous, car plus d'une fois il me demanda « *si je les voyais et ce qu'ils voulaient.* » Oh! que de choses je vous dirais si on pouvait les exprimer!

Je vous ai déjà beaucoup dit de son courage et pourtant ce n'est pas assez, car il me reste encore à vous dire qu'il voulut prendre lui-même les dispositions pour son enterrement, comme s'il ne se fût agi que d'un simple changement de résidence.

Il demanda d'abord par humilité le convoi du pauvre, mais quelques observations des religieuses lui ayant fait comprendre qu'on aurait ainsi privé les pauvres des aumônes qu'ils trouvent à la mort des riches, il consentit à ce que son service fût plus proportionné à sa position sociale. Son courage fut si extraordinaire qu'il alla jusqu'à donner des avis et à s'occuper des *détails* pour la forme et la qualité de son cercueil, et lorsqu'il crut sentir les approches de son agonie, il *demanda de lui-même* les prières des agonisants.

Et cependant sa connaissance était encore si parfaite que celle des religieuses qui, agenouillée comme tout le monde au pied de son lit, lisait les prières à haute voix, dominée par son émotion, s'étant trompée d'un mot, il la corrigea d'un geste et d'un regard.

Aussitôt après, l'agonie qu'il avait pressentie commença, mais calme, douce, ne présentant aucun de ces symptômes qui effrayent, et font tant souffrir ceux qui restent par leur impuissance de donner un soulagement.

Son corps ne paraissait même plus souffrir du tout. Son âme allait sortir de son enveloppe terrestre sans peine, sans secousse, tant les liens qui l'unissaient encore à la matière étaient faibles chez lui.

Pendant vingt-quatre heures, il demeura ainsi dans une tranquille et parfaite immobilité.

Cet état qu'on appelait son agonie semblait plutôt un sommeil plein de beaux rêves, car la seule impression qu'on aurait pu lire sur son visage semblait une sorte d'admiration et d'étonnement.

Que voyait-il donc? Son âme n'était pas alors entièrement dégagée, puisqu'il respirait encore; mais sa prison était peut-être déjà ouverte, car la matière ne pesait presque plus sur elle.

Jouissait-elle donc déjà de la vision des splendides merveilles de l'infini?

Se promenait-elle déjà dans les champs éternels, entrevoyant le spectacle des félicités qui attendent les esprits purifiés? de ces félicités qui n'ont pas de nom dans les langues humaines, car elles doivent dépasser tous nos dé-

sirs et toutes nos imaginations? Cette sereine impassibilité dura vingt-quatre heures.

Alors le fil qui retenait encore son âme se brisa doucement, sans angoisses, sans effort; ses yeux s'ouvrirent encore une fois, et puis se refermèrent immédiatement, comme si son regard, qui venait d'embrasser les horizons de l'infini, eût eu hâte de se refermer sur les misères de notre pauvre terre.

Mais parmi ces misères, il y laissait nos larmes, et puisque j'ai trouvé la force de vous faire cette longue narration, je veux vous dire encore qu'un des phénomènes qui arrivent parfois, s'est aussi réalisé chez lui, c'est qu'à son dernier soupir, et tandis qu'une douleur qui n'a pas de mots pour s'exprimer s'emparait de nous, sa figure s'illumina et prit l'expression d'une si belle et si radieuse béatitude, que ceux qui eurent la force de rester près de lui en furent frappés. Ce spectacle sur lequel je vous ai souvent entendu réfléchir sans pouvoir l'expliquer, que peut-il signifier, si ce n'est que l'âme heureuse qui a compassion de nous, par cette irradiation de beauté que son souffle projette sur ses restes mortels, veut nous consoler, nous assurer qu'elle est heureuse, et nous dire que ce qu'on appelle mort est bien la délivrance de la vie? Ce consolant phénomène persista tant que ses restes furent exposés, et fit l'admiration de ceux qui en furent les témoins.

Il mourut ainsi en vrai chrétien, et comme les hommes qui ont aimé et pratiqué la justice, qui peuvent d'un regard embrasser tout leur passé et n'y trouver que des

sujets de tranquillité, et comme ceux que la terre n'attire plus que par les affections qu'ils y laissent, mais qu'ils savent n'en être séparés que par des instants.

A Paris, cher ami, de vive voix je pourrai vous redire tout cela, et davantage et mieux.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

LIVRE PREMIER

LA RESTAURATION

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION

Un signe fâcheux du temps. — Inertie du parti conservateur. — Activité du parti révolutionnaire. — La réforme du 19 janvier 1867. — L'armée du désordre et l'armée de l'ordre. — Types et caractères. — Le marquis de Boissy avait été fortement frappé de ces symptômes. — Son attitude durant l'épreuve de 1848. — Nécessité de constituer une défense égale à l'attaque. — Comment le marquis de Boissy aimait la liberté. — Définition du parti conservateur idéal. — Le marquis de Boissy est le type du conservateur libéral. — Rôle du Sénat sous le second Empire. — Antécédents politiques du marquis de Boissy. — M. de Montalembert. — Logique patriotique de M. de Boissy. — Rétablissement authentique de sa physionomie politique. — Opportunité de cette œuvre de réparation et de réhabilitation. — Le marquis de Boissy d'après le *Moniteur*. — Le marquis de Boissy d'après . Troplong. — C'est par des faits qu'il faut répondre aux mots.

Un des signes fâcheux du temps, un des symptômes de ce que les atrabilaires appellent notre décadence, une des choses enfin qui inquiètent le plus pour l'avenir, l'observateur de notre état social et de nos mœurs publiques, c'est le manque

d'éducation politique de la nation, et l'inertie du grand parti des honnêtes gens, qu'on appellerait le parti conservateur, s'il paraissait songer à conserver et capable de conserver quelque chose.

Cette apathie égoïste et imprévoyante de la masse supérieure ou moyenne, éclairée, laborieuse, riche, du pays, a pour contrastes menaçants l'infatigable activité et le corrosif scepticisme de ce parti révolutionnaire socialiste, que l'habitude de la négation dispose à la subversion universelle, qui prélude par des orgies de discours à des débauches plus dangereuses, qui s'arme pendant que dorment des adversaires qu'il prétend changer en victimes, et qui prépare dans les batailles du club les victoires de la rue.

Car cette temporisation systématique, cette débonnaire patience, dans les classes élevées, ne tiennent pas au sentiment de la force, ni à la sécurité de l'union.

C'est une sorte de fatalisme bourgeois, qui considère l'épreuve révolutionnaire comme une maladie chronique dont il est inutile de prévenir le retour, et dont il faut, abrité le mieux possible sous le manteau d'une autorité précaire et d'une résistance passive, subir le passager et inévitable orage.

C'est là une illusion funeste dont le présent abuse en attendant que l'avenir en profite. Ce qu'il y a de plus déplorable dans ces dispositions à peine défensives des classes propriétaires et autoritaires, résignées à laisser faire, laisser passer, et à endurer les secousses d'une réaction périodique, c'est qu'elles sont connues des ennemis intérieurs et extérieurs, dont la conspiration solidaire enveloppe l'Europe d'un réseau de mines impunies. Et ces conjurés de la misère, ces déserteurs du travail, ces diffamateurs de toute gloire, ces fauteurs de tout désordre fortifient leur stratégie de toutes les erreurs et de toutes les faiblesses de la nôtre. Ils ont, en face de notre camp sans capitaines, presque sans soldats, en tout cas sans plan de campagne, un recrutement régulier, un enrégimentement docile, un mot d'ordre, des subsides, un but, des moyens.

Et ces moyens, c'est nous qui les leur avons fournis, pour la plupart, notamment dans l'embauchement permanent et le prosélytisme ouvert des réunions publiques qu'une récente loi a autorisées, sans supprimer les conciliabules secrets.

Soupapes de sûreté pour la fermentation d'une civilisation avancée, ont dit les partisans de cette réforme du 19 janvier 1867. — Parades ridicules ! ont ajouté les dédaigneux qui affectent de ne pas voir le danger, pour se dispenser de le craindre. Comme si le tréteau où, sous l'aiguillon brutal de l'applaudissement ivre, on vient nier Dieu et insulter la morale, pouvait être inoffensif; comme si la présence d'un commissaire de police suffisait pour corriger l'effet d'une théorie corruptrice, et comme si quelques jugements isolés pouvaient, en le punissant, arrêter l'empoisonnement des consciences !

En présence de cette armée démocratique-socialiste, patiemment impatiente de l'occasion, qui a ses chefs, ses orateurs, ses journaux, ses caisses, ses plans, ses rendez-vous marqués d'une croix rouge en des listes bien informées, l'armée conservatrice, qu'a-t-elle ? Des préjugés, des intentions, des cadres. Elle ne possède ni unité, ni harmonie, ni direction, et flotte majestueusement, sous la protection dérisoire, durant la tempête, des épouvantails légaux. Elle ne brille que par son absence dans toutes les circonstances où elle devrait se montrer, et elle met, pour ne pas compromettre ses bivouacs satisfaits, son drapeau dans sa poche.

Cette insouciante négligence, cette indolence sceptique tiennent d'ailleurs au tempérament et au caractère français. Nous aimons à n'avoir peur de rien — avant d'avoir peur de tout. Et il nous plaît de rire aujourd'hui de ce qui nous fera pleurer demain. Une émeute trouvera toujours des hommes de bonne volonté ; une patrouille jamais. Le Français se réunit volontiers pour l'attaque, jamais pour la défense. Il admettra la consigne d'une révolution. Un mot d'ordre pour la conservation lui semble inutile et toujours, au bout de dix ans, ses sauveurs lui ont semblé des tyrans.

Tout cela avec des variétés, bien entendu. Il y a les étourdis qui, d'un ton fier, disent : Ils n'oseraient ! en dépliant, comme le duc de Guise, à Blois, la serviette qui contient l'avis du piége et l'offre du salut. Il y a les optimistes qui se couchent et soufflent leur bougie en murmurant : Il sera toujours assez tôt demain. Enfin il y a les enrichis, les parvenus, les mécontents, les ennemis du *bruit pour rien*, qui s'écrient : N'y a-t-il donc plus des juges et des gendarmes ? Ne payons-nous pas l'impôt ? Qu'on nous laisse tranquilles !

C'est fort bien. — Il n'en est pas moins vrai que ce manque de proportion entre les ressources de l'attaque et de la défense, ce défaut d'équilibre entre les actions et les résistances qui composent la vie sociale, cette lutte inégale des courants contraires qui agitent le monde moderne et prétendent à le gouverner, frappent, à première vue, tous les bons esprits, qui prévoient les conséquences funestes de ces lacunes et de ces infériorités. En effet, l'indifférence, dans les temps calmes, des classes dominantes, prépare leur ruine dans les temps orageux. L'empire est à ceux qui sont prêts. Il ne suffit pas d'être fort, il faut l'être à temps. Et le triomphe n'appartient qu'au parti qui ne se contente pas d'avoir raison, mais qui peut donner la force à la raison, et par le goût et l'habitude de la lutte s'est aguerri à la victoire.

Cette indolence du parti conservateur, cette anarchie des hommes d'ordre, cette division des gens qui ne devraient avoir qu'une idée, comparées à l'unité de direction, à l'âpre activité, à l'harmonie, au moins dans les convoitises et les rancunes, de ce parti révolutionnaire qui marche à sa conquête avec l'énergie des fois militantes et l homogénéité des corps persécutés, avaient toujours frappé, étonné et affligé profondément le marquis de Boissy.

Il avait été témoin, bientôt acteur, et peu s'en fallut qu'il ne devînt victime sur ce théâtre de la place publique, aux drames sanglants et aux ridicules comédies. Jeté par l'enthousiasme de l'honnêteté et la passion du salut public dans les agitations de

ce forum populaire applaudissant à l'avilissement des hommes et à la ruine des institutions du passé, il y avait recherché de plus difficiles triomphes que celui d'être écouté, et bravé de pires dangers que celui de ne l'être pas.

Peu lui importait, pourvu qu'il fût, entendu, et il le fut. Et les échos, à peine assoupis, de la guerre sociale de 1848, répètent encore le nom de celui qui, sans autre titre que sa qualité de citoyen, sans autre arme que son courage, sans autres moyens que l'autorité de l'exemple et l'éloquence du bon sens, se présenta plus d'une fois dans l'arène où il pouvait périr, pour y braver les passions de la multitude déchaînée, se fit respecter de ceux qu'il ne persuada pas, se créa dans l'impopularité même la plus honorable des popularités, et, quand la lutte changea de terrain et de moyens et que la raison du plus fort devint la suprême ressource du droit, prit le fusil des défenseurs de l'ordre et combattit avec eux.

Maintes fois, dans la correspondance encore frémissante dont le style militant et la verve familière gardent la trace ineffaçable des émotions de cette période, il se prend à regretter de n'être qu'un homme et non une légion, et de se trouver si souvent seul à plaider la cause des principes devant dix mille brutaux adorateurs du fait. Il ne pouvait parler sans une ironique amertume de cette désertion universelle, contre laquelle protestèrent seuls, avec lui, quelques obstinés intrépides et quelques éloquents contradicteurs, rebelles comme lui, à la tyrannie du nombre et à la terreur du silence.

Et ce n'est pas lui prêter un désir qu'il n'ait jamais eu ni lui supposer un regret qu'il n'ait jamais éprouvé que d'affirmer que plus d'une fois il se sentit frappé, même aux jours tranquilles où la société, reconstituée par un gouvernement fort, jouissait de sa victoire et se reposait dans la sécurité, de la nécessité de constituer une défense égale à toute attaque, et de mettre à l'abri d'une résistance organisée les grands intérêts momentanément triomphants. Nul doute que s'il eût été lui-

même d'un âge plus propice à l'action, d'un tempérament plus docile à la discipline, et d'un caractère moins habitué aux fiertés de l'isolement, il n'eût travaillé, de ses propres mains, à assurer, contre tout coup de vent nouveau, l'édifice replacé sur ses bases qu'il fut un des premiers à étayer de son crédit.

Du moins, il souhaita toujours hautement qu'à la faveur de ces concessions progressives qu'une irrésistible pente et une logique fatalité conduisent au gouvernement constitutionnel et même parlementaire (on s'effraye encore du mot quand déjà on a la chose, et de la forme quand on touche au fond), il se formât, contre les excès et les erreurs possibles d'un peuple exposé à tous les entraînements et à tous les hasards du suffrage universel, un centre de forces modératrices et d'influences salutaires, une sorte de coalition de résistance aux mauvais souffles et aux courants dangereux, une union militante, en un mot, de tous les citoyens qui veulent des barrières aux hippodromes, des digues aux torrents, des garde-fous sur les abîmes et des ports aux bords des océans.

Le moment n'était pas encore venu, lorsque la mort jalouse l'a enlevé à un rôle d'un avenir bien plus large et fécond que le passé, et alors que les circonstances allaient le mettre à sa place; le moment n'était pas venu de prévenir des dangers que les plus sagaces se bornaient à prévoir. Le rideau politique baissé sur les progrès du 24 novembre 1860 ne s'était pas relevé, par une initiative souveraine, sur les réformes, radicales dans leurs conséquences, sinon dans leurs principes, du 19 janvier 1867 et surtout du 12 juillet 1869.

Aujourd'hui, il est à croire que tout en profitant de la vitesse accrue, et en jouissant de la nouveauté des points de vue, le marquis de Boissy se fût préoccupé des moyens d'empêcher la machine gouvernementale et sociale de dérailler, et ne se fût confié à la vapeur que sur la foi des freins et des soupapes de sûreté.

Il aimait la liberté, mais il estimait l'autorité, et pensait que la sécurité des classes dominantes est la sauvegarde même

des progrès des autres. Il faisait aussi grand cas du peuple honnête, laborieux, religieux, du peuple de la caserne, du sillon et de l'atelier, mais il professait un goût médiocre pour les beaux esprits de cabaret et les travailleurs de place publique. Il n'ignorait pas ce qu'ils valent et il se souvenait de ce qu'ils coûtent sans jamais avoir pu apprendre ce qu'ils rapportent. Sa sagesse était faite d'expérience et il l'avait acquise chèrement à ses dépens. Enfin, s'il gardait encore des illusions généreuses, il n'en n'avait pas conservé d'aveugles, et il avait trop d'esprit pour ne pas se méfier de son cœur.

Un des meilleurs moyens d'aider à la reconstitution de ce grand parti conservateur dans le progrès et libéral avec la dynastie, dont nous voudrions voir déjà, avec le marquis de Boissy, la jeune élite fourbir ses armes et exercer ses moyens dans les conférences littéraires ou économiques, et baptiser son drapeau au feu des réunions électorales, c'est une bonne définition du parti conservateur lui-même; car on ne marche d'accord que si on s'entend bien. Et il faut un symbole pour faire des confesseurs, des héros, et, au besoin, des martyrs. Il est des principes communs à tous les amis de l'ordre et du progrès, qui peuvent survivre aux vicissitudes les plus imprévues, et servir de centre de ralliement aux combattants sincères, partis des points les plus opposés. Et en politique, comme en religion, en morale, en philosophie même, il existe des refuges sereins (*templa serena*), rendez-vous des intelligences que l'événement ne décourage pas, et placés, par l'autorité de la tradition et de l'expérience, hors de la région des orages.

La marquis de Boissy, longtemps retenu en mer par la tempête, puis fixé au rivage par la saison du repos, soupirait après des héritiers dignes de lui succéder, auxquels il pût transmettre intact le flambeau agité par lui durant vingt ans, sans qu'une révolution même ait pu l'éteindre, de son apostolat original de modération indépendante et de franchise dévouée. Il était d'une génération qui avait dû se faire toute seule, placée par des conseils passionnés, entre des excès contraires; il eût

voulu contribuer à former cette génération nouvelle, dépositaire des leçons du passé, maîtresse de l'avenir, exposée, par la fatalité d'un régime démocratique, à tous les dangers de l'action et de la réaction. Il eût souhaité la voir s'aguerrir aux luttes inévitables, et s'habituer à opposer au génie subversif des sociétés polies et à ses grossiers satellites, parole contre parole, et au besoin, poitrine contre poitrine.

Pour arriver à ce résultat d'union et de prosélytisme, il est nécessaire de bien préciser et de limiter le terrain à la fois solide et facile sur lequel peuvent et doivent se réunir tous ces esprits hardis et sages à la fois, tous ces partisans du progrès mesuré et de la liberté féconde, dont le marquis de Boissy, à la Chambre des pairs et au Sénat, fut plus d'une fois l'interprète, et n'eut pas le temps d'être le chef.

Qu'on ne se figure point que nous comprenions dans ce parti conservateur, idéal, si l'on veut, dont nous essayons d'esquisser la physionomie, le fanatisme fétichique de ce qui est, ni l'éclectisme indifférent de ce qui sera. Nous haïssons ces coalitions d'ennemis que tout sépare et que rassemble un moment la promiscuité d'une haine commune associant des espérances contraires. Les conservateurs, selon le marquis Boissy et selon nous, ne doivent pas être des conservateurs quand même. La borne ne sauve pas le champ de l'inondation, et le maraudeur s'en moque. Les propriétaires qui veulent tout garder sont ceux qui finissent par tout perdre. Nous avons déjà dû à ces superbes ganaches, qui n'avaient rien su apprendre ni oublier, la Chambre introuvable, et la révolution de 1830. Que leur exemple au moins nous serve à l'éviter.

Le parti conservateur, digne de ce nom, ne donne son appui qu'à ce qui le vaut, et ne proclame immortel que ce qui mérite de vivre. Il veut le progrès tranquille et fécond, la liberté dans l'ordre et l'ordre dans la liberté. Il a placé l'idéal de sa religion politique plus haut que la fortune d'un homme, la prospérité d'une famille, la durée d'un pouvoir, et il a mis sa vertu dans cette fidélité supérieure à tous les changements, parce

qu'elle s'est vouée aux principes qui ne changent jamais. Le parti conservateur, groupe aujourd'hui, demain, je l'espère, légion, se compose de tous ces dévoués indépendants qui placent avant tout l'intérêt du pays, et, dans le drapeau du gouvernement, ne suivent que celui de la patrie. Il se compose de tous ces amis mécontents, qui se prêtent et ne se donnent pas, et se réservent le droit d'approuver ce que d'autres considèrent comme des fautes, et de blâmer ce que d'autres appellent des succès. Ceux-là s'attachent non à ce qui dure, mais à ce qui mérite de durer ; ils sont moins pour ce qui est que pour ce qui doit être. Partisans en toute chose de ce juste milieu entre les extrêmes, banal à la fois et hardi, où l'on est le plus sûr de trouver la justice et la vérité, ils soutiennent et pratiquent la conciliation de la foi et de la raison, de l'autorité et de la liberté, de l'éloquence et du bon sens, de la morale et de la politique, de la tradition et du progrès, et, dociles à toutes les expériences qu'il plaît au peuple souverain de s'imposer, ne se refusent qu'à ces erreurs dont personne ne profite, et à ces révolutions qui arrivent toujours trop tôt pour ceux qui les subissent, et trop tard pour ceux qui les font.

Le marquis de Boissy, par sa naissance, par sa fortune, son caractère, son esprit, peut être considéré comme l'un des types de ces conservateurs libéraux, de ces traditionnels progressifs, de ces tories mêlés de wighs comme en compte beaucoup l'Angleterre, comme la France en a connu trop peu, qui passent leur vie à prêcher la réforme et à combattre la révolution, qui unissent les instincts aristocratiques aux aspirations populaires, qui se tiennent en avant des plus timides, en arrière des plus pressés, qu'une exagération ironique enfin, par laquelle on a essayé, sans y parvenir, de les rendre ridicules, a appelés de nobles démagogues et des incendiaires pompiers.

La constitution britannique doit sa durée à ces francs serviteurs de la couronne, à ces sages novateurs ; la constitution française leur devra la sienne ; la chambre des lords ne garde son prestige que grâce aux lords indépendants ; et c'est dans

ces initiatives préservatrices et ces hardiesses salutaires que le Sénat du second Empire trouvera le moyen de demeurer en communication avec la nation, sans laquelle nul corps politique n'a de force, et de ne pas ressembler au Sénat du premier.

Ce rôle du marquis de Boissy, pour être apprécié, avait besoin du temps, de son émoussement d'aspérités, de son adoucissement de contours, des détails ignorés qu'il révèle, et des points de comparaison qu'il fournit. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que ce personnage original ait été travesti par l'ignorance ou la haine, et que cette figure complexe ait été défigurée. Il est des visages que l'exubérance de la vie et le frémissement de la passion font presque grimacer de près, et qui ne retrouvent que dans le lointain la pureté de leurs lignes, la poésie de leur front et le charme de leur sourire. Le marquis de Boissy était de ceux-là. Trois années d'une absence, hélas! éternelle, ont apaisé et transfiguré son souvenir, dégagé de tous les préjugés ou de tous les griefs du moment. Et dans cette vie, qui semble si irrégulière au premier abord, et coupée de nombreux zigzags, du célèbre guerillero parlementaire, nous trouvons cette unité inattendue, cette harmonie supérieure qui donnent à une existence, en dépit des écarts et des *par delà*, cette persistante ligne droite d'une conscience honnête et d'un esprit logique.

Logique! le marquis de Boissy le fut jusqu'à l'abnégation, jusqu'à l'héroïsme presque ; car il faut du courage pour ne pas se tromper avec ses amis, et se séparer d'eux en ayant presque l'air de les abandonner. Il avait fait partie de cette élite de jeunes pairs indépendants et militants de la seconde période de la monarchie de juillet, dont M. de le comte de Montalembert est demeuré jusqu'à l'obstination, et avec une coquetterie qui est devenue de la mauvaise humeur, la plus parfaite image.

Il avait, avec ce groupe actif, éloquent, spirituel, sympathique, d'amis importuns et d'inutiles prophètes qui voulaient sauver en vain, par la liberté, un gouvernement condamné par son

origine, et qui ne sut pas même tomber avec honneur, il avait applaudi dans leur campagne des écoles libres, Lamennais, encore lui-même, et ce chevaleresque orateur, alors dans tout l'épanouissement de ses qualités et toute la douceur d'un miel aujourd'hui aigri. Il avait acclamé avec eux O'Connel et Pie IX, dans leurs tentatives d'émancipation ; et jamais depuis, il ne renonça à ce beau rêve d'une Irlande affranchie et d'une Italie rachetée et dominée par la papauté.

Mais, après l'expérience de la révolution de 1848, et du gouvernement qui la suivit pour tomber de l'odieux dans le ridicule, le marquis de Boissy, qui avait le goût, mais non le fétichisme du régime parlementaire, et savait subordonner ses préférences particulières aux convenances impérieuses d'une société menacée, employa à chercher l'homme qu'il fallait à la France pour en refaire une nation, et à le pousser au pavois, le temps que ses anciens collègues perdaient, M. de Montalembert à faire des livres et M. d'Alton-Shée à faire des mots.

Marchant, avec l'imperturbable assurance des hommes que le danger attire, que l'impossible tente et dont le désintéressement ne saurait être soupçonné, dans la voie nouvelle tracée par les besoins nouveaux et les éternels intérêts du pays, le marquis de Boissy se trouva, en vertu de cette logique de son patriotisme, autour du Président et ensuite de l'Empereur, parce qu'il voyait dans le prince l'homme nécessaire au milieu de l'absence d'hommes parmi les princes, et dans le souverain le chef du gouvernement réparateur et initiateur, seul assez fort pour pouvoir porter impunément la liberté jusque dans ses excès.

Il ne chicana point la Providence et ne marchanda point son adhésion. Elle fut simple, nette, digne et appréciée comme telle par un prince qui se connaît en hommes, c'est-à-dire qui les estime à leur valeur, et qui accepta avec raison, comme un heureux augure pour son rôle et son avenir, l'élan de confiance spontanée qui faisait se rencontrer devant lui le

dévouement du marquis de La Rochejacquelein et le dévouement du marquis de Boissy.

M. de Montalembert, après l'approbation du premier mouvement, arrachée à sa raison par l'évidence, se retira à l'écart dans une réserve dont la bouderie, longtemps bienveillante, est devenue aujourd'hui agressive et irréconciliable. Et il ne demeura plus entre les anciens compagnons de croisade de 1847, dans la séparation de leurs espérances, que le terrain commun des souvenirs; M. de Montalembert et M. de Boissy avaient cessé de voir du même regard la France nouvelle et son Empereur élu; et ils ne pouvaient plus désormais s'accorder encore que dans leur persistance à croire à la rédemption des nations crucifiées, Irlande et Italie, et leur répugnance à comprendre le catholicisme comme M. Veuillot et l'italianisme comme M. de Cavour, tous deux demeurés, et non seuls, fidèles à la tradition nationale sur ces deux points, avec Bossuet et d'Azeglio.

Tous ces traits de caractère, tous ces éléments d'unité dans une vie agitée et d'harmonie dans une figure ondoyante, ne pouvaient être recherchés et aperçus que par des observateurs amis. Et il est difficile de donner ce nom aux ensevelisseurs hâtifs d'une mémoire importune, aux nécrologistes officiels ou officieux, qui ont bâclé, en 1866 et 1867, le devoir de dérisoires funérailles.

Nous constatons sans étonnement, presque sans reproche, les lacunes et les injustices de cette prétendue impartialité, avec laquelle on a, dans un ironique éloge, enterré solennellement un adversaire à jamais muet.

A nous maintenant d'opposer au jugement sommaire et suspect du présent, les éléments incontestables de l'arrêt d'appel d'un prochain avenir. A nous de placer, à côté du marquis de Boissy fantastique, l'authentique marquis de Boissy, tel qu'il résulte de l'histoire sincère de sa vie, écrite sur les documents intimes et publics qui forment la seule trame biographique capable de résister à la critique.

Le moment est bien venu pour remplir ce devoir domestique à la fois et historique, pour venger les justes susceptibilités de la douleur d'une veuve, et offrir à l'opinion l'hommage d'une réparation expiatoire. Les témérités reprochées au marquis de Boissy ont été bien atténuées en même temps que ses prévisions ont été justifiées, par des événements plus hardis que ses paroles. L'extension des attributions du Sénat, doué des facultés d'initiative et de critique que réclamait pour lui son « *enfant terrible* » et auquel il ne manquera plus même ce stimulant et ce contrôle de la publicité, a aussi augmenté les devoirs de cette illustre assemblée envers le pouvoir qui lui prodigue des droits.

Un souverain à la fois énergique et calme, prévoyant et sage, a réalisé d'un seul coup de cette initiative subite qui effraye les ministres et réjouit les peuples, les progrès souhaités et annoncés par le spirituel Cassandre du Sénat. Ce qui était indiscret, imprudent sous le régime incomplet du 24 novembre 1860 et sa timide aurore, devient naturel, légitime, opportun, dans cette phase de lumière éclatante du régime inauguré par cette lettre du 19 janvier et ce message du 12 juillet, qui marquent glorieusement le midi fécond de l'Empire.

Aussi pensons-nous qu'aujourd'hui plus d'un des collègues du marquis de Boissy, les plus formalisés et les plus scandalisés jadis, a changé d'avis sur le compte du pétulant orateur et sur son propre silence. Et peu ratifieraient aujourd'hui les réticences et les ironies de chambellan rédigées par le *Moniteur*, encore moins les lacunes de ces éloges de rentrée, qui sentent trop l'huile des mercuriales, et où l'illustre jurisconsulte chargé de présider aux délibérations du Sénat, tint si inégalement et si au rebours des sympathies de l'opinion les balances de l'oraison funèbre, qu'il sembla toujours tour à tour trop long ou trop court.

Nous sommes si loin de redouter pour notre travail l'effet de ces jugements qui sont encore des services, que nous n'hésitons pas à reproduire, pour l'édification du lecteur, et un

peu pour notre vengeance, en tête de cette biographie du marquis de Boissy, l'article anonyme du *Moniteur* du 18 octobre 1866 et l'extrait de la harangue présidentielle et funéraire de la séance du 15 février 1867.

« M. le marquis de Boissy est mort à Louveciennes, le 26 septembre 1866, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

» Il était né à Paris le 4 mars 1798, et appartenait à l'ancienne maison de Rouillé, originaire de Bretagne. Par sa mère il était neveu du marquis d'Aligre.

» Sous la Restauration, il suivit pendant quelque temps la carrière diplomatique, et fut nommé en 1828, chevalier de la Légion d'honneur ; plus tard, il entra au conseil général du Cher, où il possédait une immense fortune territoriale.

» Le 7 novembre 1839, une ordonnance royale l'appela à siéger à la Chambre des pairs. On se rappelle le rôle qu'il y joua.

» M. le marquis de Boissy restera une des figures parlementaires les plus originales. Sa parole vive, alerte et spirituelle, mais abandonnée jusqu'à l'incorrection et trop souvent hors de mesure et de propos, portait dans les discussions plus d'agitation que de clarté. L'orateur était toujours sincère, mais il gâtait un peu, par des mots à outrance, la vérité qu'il voulait dire. Si parfois, cédant à ses instincts de gentilhomme, il affectait de prendre des formes adoucies, son esprit agressif ne pouvait s'y tenir longtemps, et il sortait de ces ménagements polis par quelque écart qui appelait la répression énergique du chancelier et les murmures improbateurs de la Chambre entière. Lorsqu'il prenait la parole, on s'attendait non à un discours, mais à un incident. Pour cela, il n'était jamais préparé, mais toujours prêt. Aucun orateur n'avait l'idée de lui répondre et de le réfuter ; l'affaire se passait généralement entre lui et le bureau. Il semblait du reste, que M. le marquis de Boissy comprît ce que sa manière entraînait d'inévitables troubles ; jamais un rappel à l'ordre ne le surprit ni ne l'émut. Peut-être même pensait-il que là était une bonne partie de son succès et de sa popularité.

» On peut dire qu'il aimait la vérité, et s'il la disait aux autres, il acceptait qu'on la lui dît à lui-même. Il était sur ce point d'une bonne composition. Il aurait signé volontiers, peut-être, ce simple trait que nous donnons ici de son esprit et de son caractère.

» En 1848, M. le marquis de Boissy, qui pourtant avait fait plus d'une avance aux opinions avancées, ne fit point partie des assemblées politiques; la révolution et lui étaient réciproquement en défiance, et c'était avec raison, car M. le marquis de Boissy était opposant et frondeur par tempérament, mais nullement révolutionnaire, et surtout républicain.

» Les souvenirs que rappelait le nom de l'ancien pair de France ne fermèrent point à M. de Boissy les portes du Sénat; il y fut nommé le 4 mars 1853. Rien n'était changé en lui. Il y apporta ses habitudes d'autrefois, et y tint la même place qu'à la Chambre des pairs. Il est peu de délibérations auxquelles il n'ait pris part, et les dernières paroles prononcées à cette session l'ont été par lui. Cet esprit de prime-saut fuyait les travaux assidus et les longues études; il fit rarement partie d'une commission et n'écrivit jamais un rapport. Il lui fallait l'inattendu et l'excitation de la lutte.

» Malgré les imperfections de son talent, les défauts de son esprit, les entraînements et les ardeurs de son caractère, et peut-être à cause de tout cela, le marquis de Boissy laissera sa trace dans l'histoire de nos assemblées.

» Il avait des amis nombreux, auxquels il a toujours été fidèle et dont il sera sincèrement regretté (1). »

Voici maintenant en quels termes M. Troplong se séparait de son ennemi intime :

« Quand se termina la dernière session, rien n'annonçait que M. le marquis de Boissy ne verrait pas celle-ci. Je suis embarrassé pour en parler; car, malgré moi, il m'avait fait héritier du rôle qu'avait rempli à son égard le chancelier de la Chambre des pairs. (*Sourires.*) J'en parlerai cependant, sans trop me souvenir du règlement auquel il ne m'a fait faire que trop d'appels. M. de Boissy appartenait à ce célèbre parti qui se charge de donner des leçons au pouvoir, mais il n'était pas du parti qui veut le renverser. Je l'ai vu déplorer les désordres qui suivirent le 24 février et tourner ses regards vers le grand et national pouvoir qui commençait à poindre. Cette attitude contribua à le faire appeler au Sénat. Mais c'était un émigré qui rentrait avec toutes les habitudes

(1) *Moniteur* du jeudi 18 octobre 1866.

de son ancien régime. On lui a reproché son goût pour le paradoxe; il ne s'en défendait pas. Il faut cependant lui rendre cette justice, qu'il ne l'aimait que dans la mesure de l'esprit français, où on ne le supporte que s'il côtoie les limites de la vraisemblance. En France, il faut toujours un peu de raison, même dans ce qui n'est pas raisonnable. (*Rires approbatifs.*) On a vu, dans l'ancienne Grèce, des philosophes qui soutenaient que la neige est noire. Je ne ferai pas à la mémoire de M. de Boissy l'injure de le confondre avec ces sophistes, quoique, au témoignage de Cicéron, ce fussent des gens d'esprit; j'aime mieux le comparer à cet autre dont le livre commençait par ces mots : « Je vais parler de tout ». M. de Boissy parlait en effet de tout dans ses discours; c'était un voyage autour du monde; et il ne le faisait pas en optimiste, surtout quand il touchait aux côtes d'Angleterre. (*Rire général.*) On ne peut nier qu'il n'aimât l'Empereur, la patrie et le Sénat. Mais il les aimait à sa manière : l'Empereur, en gourmandant son gouvernement; la patrie, en la faisant rude et querelleuse; le Sénat, en le contrariant par son humeur. Du reste, cet homme, si ingouvernable à la tribune, était, dans le monde, de bonne composition; il supportait la critique, était avenant et sociable; il faisait cas de la générosité et pratiquait chez lui une hospitalité libérale. Ce sont des qualités qu'il faut louer et qui laisseront des regrets dans les souvenirs du Sénat. (*Très-bien! très-bien!*) »

C'est par des faits que nous allons répondre aux mots; et c'est par une image ressemblante et fidèle que nous allons remplacer l'esquisse du journaliste officiel qui a voulu singer, en parlant de lui, la spirituelle malice du marquis de Boissy, et y a si peu réussi, et le portrait de pénitence où le successeur au fauteuil mais non au titre de M. le duc Pasquier, n'a pu résister au désir de punir leur commune injure et au plaisir d'avoir impunément le dernier mot, et de n'être pas interrompu.

Qu'on ne craigne pas qu'une réaction trop naturelle, ou du moins trop commune nous jette dans l'excès contraire à celui que nous blâmons, sans trop nous en plaindre. Car toutes ces erreurs profitent à la justice finale et à la vérité définitive. Qu'on ne redoute donc de nous ni un panégyrique dont le primesautier et sincère marquis, aussi sévère pour lui que pour

les autres, et aussi modeste que sincère, n'eût pas voulu, de son vivant, ni une réhabilitation dont il semble que l'affront immérité soulèverait jusque dans le tombeau la protestation de son ombre.

A celui qui aima la vérité jusqu'à lui sacrifier tout le reste, nous ne donnerons d'autre hommage que celui de la vérité, et sur cette tombe populaire, dont les pauvres de Luciennes n'ont pas oublié le chemin, nous ne placerons que la couronne de buis et le bouquet d'églantines des obsèques du village, où sont également inconnus les mensonges et les épigrammes de l'oraison funèbre.

CHAPITRE II

LES ROUILLÉ.

L'*atavisme*. — Origines et influences bretonnes. — Un écusson caractéristique. — *Moderatur et urget*. — Les révolutions d'*en haut* et les révolutions *d'en bas*. — Galerie d'ancêtres. — Jean-Baptiste Rouillé du Meslay. — Son testament. — Son legs à l'Académie des sciences. — Hilaire Rouillé du Coudray. — Son portrait par Saint-Simon. — Correspondance inédite avec M. de Chamillart. — M. Rouillé, directeur des finances. — La Régence. — M. Rouillé, chef du conseil des finances. — Sa retraite et sa mort. — M. Rouillé le Cadet. — Son portrait par Saint-Simon. — Ses missions et négociations. — Ses *Mémoires* diplomatiques inédits. — Sa mort. — Son fils Antoine-Louis Rouillé de Jouy. — Sa carrière administrative. — Son goût des beaux tableaux et des beaux livres. — M. Rouillé, ministre de la marine. — Ses titres à l'estime de l'histoire. — M. Rouillé, ministre des affaires étrangères. — Sa participation à une évolution capitale de notre politique extérieure. — Sa mort. — Le comté de Jouy passe dans la maison d'Harcourt. — Témoignages contemporains sur l'homme public et privé. — Extraits des *Mémoires* du président Hénault. — La branche des Rouillé du Coudray — Le marquis de Coudray, lieutenant-général des armées du Roi. — Ses services. — Ses deux mariages. — Le comte de Boissy, son fils. — Les d'Aligre et les Machault d'Arnouville. — La famille du Coudray de Boissy pendant la révolution. — Mort du marquis du Coudray. — Son éloge nécrologique dans le *Journal des Débats*, du 6 janvier 1805. — Naissance du marquis de Boissy.

Hilaire-Etienne-Octave Rouillé, marquis de Boissy du Coudray, est né à Paris, à la fin du XVIII[e] siècle, en plein Directoire, le 4 mars 1798, d'une famille ancienne, de robe et d'épée, honorablement illustrée par de grandes charges et de grands

services, puissamment riche et traditionnellement considérée.

Nous ne goûtons pas beaucoup les faiseurs d'horoscopes, condamnés à se tromper ridiculement ou à avoir fatalement raison. Nous ne partageons pas non plus dans tous ses principes et surtout dans toutes ses conséquences, cette doctrine de l'*atavisme* ou des influences héréditaires de famille et de terroir.

Cependant nous avouons qu'il est peu d'exemples aussi complets à citer que celui du marquis de Boissy, à l'appui de cette théorie quelque peu paradoxale, très à la mode en ce moment, et qui nous inspire la juste méfiance que nous opposerons toujours aux systèmes fatalistes, et restrictifs, à un degré quelconque, de la liberté et de la responsabilité humaines. Nous convenons qu'à s'en tenir au simple exercice d'observation et jeu d'esprit, il est impossible de ne pas remarquer les traces d'origine et les signes de prédestination dont le caractère et la vie du marquis de Boissy ont gardé jusqu'au bout l'empreinte souvent frappante.

Rien qu'à le voir et à l'entendre un moment, avant même d'avoir pénétré dans l'intimité de son rôle domestique et public, on le devinait issu d'une terre et d'une race indépendantes, et on le pronostiquait Breton, sans crainte de se tromper.

Le marquis de Boissy était Breton, en effet, et de la meilleure souche et de la plus robuste séve.

Le futur secrétaire et ami de Chateaubriand, était sorti comme lui de cette province remuante et fidèle, loyale et croyante, dont les mœurs conservent encore une originalité que le niveau de l'unité française n'a point émoussée, et qui persiste à afficher au sein de la famille nationale, — dans sa mâle simplicité, dans sa foi candide et quelque peu superstitieuse, dans son énergie tenace, dans son âpreté à la lutte, au travail et au gain, dans sa grâce rude, dans sa bonhomie goguenarde, dans sa mélancolique jovialité, dans ses costumes pittoresques, — les restes de l'antique autonomie.

Il y a toujours, encore, dans le Breton de race, quelque côté sauvage, quelque reste indompté, un je ne sais quoi de la physionomie du paysage natal, aux horizons orageux, aux landes raboteuses, aux côtes abruptes, battues d'un flot inquiet. Ces apparences un peu hérissées, ces flegmes farouches, ces rugosités d'écorce et ces susceptibilités d'épiderme, cachent presque toujours, comme le grain noir du sarrasin nourricier ou l'enveloppe épineuse de la châtaigne, de savoureux trésors de franchise et de bonté. Mais il faut connaître un Breton pour l'aimer. Il n'a point la verve hospitalière du Bourguignon, l'aimable finesse du Picard, la plantureuse gaieté de l'Angevin, l'attirante madrerie du Normand, la souplesse sautillante, babillante et pétillante du Gascon. Il veut être tâté avec précaution, et qui s'y frotte mal à propos risque de s'y piquer.

Le marquis de Boissy fut un type excellent des qualités et même des défauts (qui n'a pas les siens ?) bretons, et on le sentait, à première vue, de cette race dure, forte, maligne, pleine de contrastes, tour à tour joyeuse ou triste, fiévreuse ou calme, brillante ou terne, frondeuse ou dévouée, riante comme ses prés, aride comme ses champs, douce comme son lait et amère comme sa mer.

A ces premières affinités natives se joignaient les influences domestiques, traditionnelles, héréditaires, remarquables, chez le marquis de Boissy, à quelque branche du tronc commun de la famille Rouillé, plus civile que militaire et plus parlementaire que féodale, qu'on compare ce dernier et vivace rameau. La famille Rouillé était une maison par le nombre de ses branches et l'importance de ses charges ou de ses alliances. On comptait comme filons principaux dans cette mine féconde de probité, de bravoure, d'esprit et d'honneur ; les seigneurs, puis comtes de Meslay ; les seigneurs, puis marquis du Coudray ; les seigneurs de Marbeuf et Saint-Seine : les seigneurs de Jouy, ou Joux, et d'Orfeuil. Nous nous en tiendrons, comme généalogie et histoire, aux trois tiges les plus caractéristiques de cette dynastie provinciale: les de Meslay, les du Coudray, et les de

Jouy ou Joux. C'est par elles que la famille Rouillé a ajouté à son illustration, un peu obscure et locale jusque-là, l'éclat des services et des mérites qui lui permettront de compter, de Louis XIV à Louis XVI, un ambassadeur, un chef du conseil des finances, un secrétaire d'État tour à tour aux affaires étrangères et à la marine, et un lieutenant général, grand-père du dernier marquis de Boissy.

Nous ne traverserons pas cette galerie d'ancêtres, avec lesquels nous trouverons à notre héros des traits de ressemblance, si nombreux et si frappants qu'on peut dire qu'il a résumé, dans son caractère et dans sa destinée, comme le génie même de toute sa famille, sans nous arrêter un moment devant le blason significatif et on peut dire les parlantes armes que le marquis de Boissy devait étaler tour à tour sur le manteau herminé du pair de France et du sénateur.

Ces armes sont toute une révélation, tout un symbole, toute une physionomie héraldique de celui qui les porta d'une façon si digne d'elles.

Qu'on dise que le hasard n'a point bien fait les choses, qui nous permet de graver, au frontispice de ce modeste monument domestique et public, cet écusson superbement soutenu, de chaque côté, de la patte et de la griffe, par des lions béants et opposant fièrement à la haine et à l'envie les trois gantelets de son champ de gueules, surmontés de la fasce d'or aux trois molettes d'éperon de gueules centrées d'or et d'y inscrire cette devise véridique, emblème d'une vie, honneur d'une maison : *Moderatur et urget. Il presse et modère.*

Tout le rôle du marquis de Boissy est dans ces derniers mots qui résument heureusement le contraste même de sa sagesse et de sa hardiesse, de son imagination et de sa raison, de son énergie et de sa bonté, de son esprit et de son cœur, et qui peignent, avec le laconisme éloquent du style épigraphique, cette existence entière, douce et forte, courageuse et prudente, indépendante et fidèle, vouée au respect du devoir et à la défense du droit, et consacrée à hâter l'avénement du progrès en

assurant le maintien de l'ordre, à faire sortir la liberté de l'autorité, à aiguillonner le gouvernement et à contenir le peuple.

Cette mission intrépide et délicate, de foi et de dévouement, qui expose presque toujours au double feu des amis et des ennemis ses apôtres méconnus, ses héros ravalés et ses martyrs déçus, fut celle que le marquis reçut, par une délégation où la filiation a sa part, des traditions d'une famille qui s'allie, au dix-huitième siècle, aux deux grandes illustrations de la magistrature, les Machault et les d'Aligre, et qui méritait d'être représentée au dix-neuvième par l'avocat par excellence de cette grande cause des sacrifices mutuels, et des concessions réciproques, qui est devenue celle même de l'avenir social et politique de notre pays.

La France, en effet, ne sera sauvée des révolutions d'en bas que par celles d'en haut, et des révolutions qui viennent, stériles et sanglantes, à l'improviste et d'un seul coup, que par les révolutions pacifiques et fécondes, qu'un pouvoir prévoyant fait à mesure, à propos et en détail, en proportionnant la voile au vent et le progrès aux besoins, et en jetant, quand il le faut, à la mer le lest et l'ancre qui, dans les temps calmes, arrêtent le vaisseau, et, dans les temps agités, ne le sauvent pas du naufrage.

Dans cette revue des ancêtres Louis quatorzièmes du marquis de Boissy, le premier que nous rencontrions et qui mérite de nous arrêter est *Jean-Baptiste* Rouillé, comte de *Meslay*, né à Paris le 15 avril 1656, mort au château de Meslay-le-Vidame (Eure-et-Loir) le 13 mai 1715. Il était fils aîné de Jean Rouillé de Meslay, intendant en Provence et conseiller d'État, mort le 30 janvier 1698 à Paris. C'est le premier dans lequel nous observions cette originalité de caractère et cette indépendance d'esprit qui forment, en dehors des liens de la consanguinité physique, comme un trait commun de la consanguinité morale entre tous les Rouillé. « *Omnes Harlæi sunt bizarres,* » tous les Harlay sont bizarres, dit le *Scaligerana*. De bonne heure également tous les Rouillé furent *singuliers*, c'est-à-dire doués des

qualités ou affligés des défauts qui marquent, dans la moutonnière physionomie du genre humain, une place au-dessus ou une place à part à certains individus, d'une espèce supérieure ou tout au moins différente, par rapport au type commun.

Jean-Baptiste Roullié de Meslay, dans la figure spéciale et traditionnelle de sa famille, contribue, pour cette curiosité scientifique, cette hardiesse d'invention, ce goût des problèmes et des recherches mathématiques ou physiques qui demeureront un des traits de la race. Conseiller au parlement de Paris, il se démit bientôt de ses fonctions pour se consacrer tout entier à la science et aux savants. Il fut l'émule de ceux de son temps et le bienfaiteur de ceux mêmes du nôtre ; car un legs de son testament, qui donna lieu à un procès fameux, perpétue la reconnaissance due à sa mémoire et l'associe au sort même de la compagnie bénéficiaire de cette héréditaire libéralité.

L'histoire de ce testament de Rouillé de Meslay, qu'on chercherait vainement dans le recueil de testaments de Peignot, où il en manque bien d'autres, mais qui figure sans doute dans la première collection de causes célèbres, celle, contemporaine, de Gayot de Pitaval, se trouve suffisamment résumée dans ce passage du curieux journal de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, à la date du 10 septembre 1717.

« Le testament de M. Rouillé de Meslay, qui était contesté par son fils contre l'Académie des sciences, a été confirmé par sentence des requêtes du Palais à la première du 10 septembre. Le legs à l'Académie est de 5,000 livres de rentes sur la Ville, à distribuer en deux prix pour ceux qui travailleront le mieux sur des sujets de physique qu'il propose : *ce qui contient et soutient les planètes, le fonds premier de leur formation, les principes de la lumière et du mouvement, les longitudes, les latitudes, le niveau des eaux*, etc... On prétendait qu'il y avait de la bizarrerie dans l'esprit du testateur, qui fait des legs à des paysans et domestiques, à condition de ne manger ni chair ni poisson, et que les sujets proposés pour les prix sont ou extravagants, ou impossibles, ou inutiles, ou épuisés. Le testament a été imprimé avec des remarques curieuses. La cause plaidée solennellement, la délivrance du legs a été faite à

l'Académie. Le testateur n'a qu'un fils, qui a beaucoup de biens, et il n'a disposé que des épargnes de son superflu. La sentence a depuis été confirmée par arrêt du 30 août 1748 (1). »

Ce legs de Rouillé de Meslay, dont MM. de Montigny, de la Lande, de Montyon, devaient suivre l'exemple, est encore distribué tous les ans sous la forme de prix décernés suivant l'esprit plus que la lettre de ses intentions.

L'Académie, les interprétant avec raison dans le sens le plus large d'un encouragement donné aux études et aux recherches scientifiques, a déclaré à diverses reprises, notamment le 11 avril 1797, qu'elle écarterait du concours tout mémoire traitant de la quadrature du cercle ou de tout autre paradoxe mathématique, tel que la trisection de l'angle. Ce qui n'a pas empêché et n'empêche point encore tous les jours des chercheurs opiniâtres de l'importuner de leurs découvertes à cet égard.

Anne-Jean Rouillé, fils unique et successeur de son père au Parlement, ne survécut pas longtemps à ce procès qu'il avait soulevé, non par cupidité, mais par respect exagéré de la mémoire paternelle, à laquelle il crut du devoir de la piété filiale d'épargner la publicité de dispositions considérées comme ridicules. Il mourut à Paris le 10 avril 1725, laissant le souvenir d'un homme honnête et généreux, bien loin d'être avare, jusqu'à donner au premier président et à ses collègues, durant l'exil du Parlement à Pontoise, en 1720, des dîners de sept mille livres (2).

En lui s'éteignit, après une courte floraison, la tige des Meslay, tandis que la branche des du Coudray poussait avec éclat ce rameau vigoureux qui s'est prolongé jusqu'à nous.

Hilaire Rouillé du Coudray, cousin de Jean-Baptiste Rouillé

(1) *Journal et Mémoires de Mathieu Marais, avocat au Parlement de Paris, sur la Régence et le règne de Louis XV*, etc... Paris, Didot, 1863-1868, t. I, p. 238-239.

(2) *Journal de Barbier*, t. I, p. 69.

de Meslay, était né le 2 novembre 1651, à Paris, où il mourut, le 4 septembre 1729. C'était le fils aîné de Pierre Rouillé, intendant en Poitou, mort, le 25 septembre 1678, à Paris. Celui-là et son frère, dont il sera question tout à l'heure, devaient faire parler d'eux beaucoup plus que les deux intendants de Provence et de Poitou, leur père et leur oncle. Et la renommée de la famille, grâce aux missions et aux services de Pierre Rouillé (seigneur de Marbeuf et de Saint-Seine) le cadet, allait acquérir un éclat troublé de quelques ombres scandaleuses par suite des défauts qu'Hilaire Rouillé, l'aîné, mêlait à ses qualités, et de ses fautes, qui ne doivent pas faire oublier ses services. Saint-Simon a quelque peu abusé des intermèdes de frivolité, de gourmandise et de galanterie, de la vie à la fois laborieuse et oisive, honnête et diffamée, austère et voluptueuse de cet épicurien spirituel, incorruptible dans ses fonctions, mais disciple de Gassendi pour tout le reste, et peu scrupuleux sur les plaisirs par lesquels il se délassait de ses devoirs.

Dans l'esquisse de cette curieuse figure et le croquis de cette vie variée, il faut se méfier avec soin de l'exagération de la chronique contemporaine, peu charitable en général pour les gens en place, et des hyperboles par lesquelles l'irascible censeur pousse parfois la sévérité jusqu'à la fureur, la couleur jusqu'au barbouillage et la ressemblance jusqu'à la caricature. Ces précautions prises et ces réserves faites à l'endroit des commérages mordants de l'historien atrabilaire, qui a tracé le réquisitoire plus que le tableau du règne de Louis XIV, et des cancans suspects de ces anecdotiers (1) qui relèvent du sottisier, et abreuvent aux mêmes sources fangeuses la curiosité maligne et dépravée de notre décadence, nous em-

(1) *Mélanges de Boisjourdain, Mémoires de Maurepas, Galerie de l'ancienne cour*, et toute la littérature mercenaire de ces moucherons sortis, au feu révolutionnaire, des putréfactions de l'ancien régime, les Soulavie, les Manuel, les Carra, les Nougaret.

prunterons au duc de Saint-Simon et aux autres annalistes du temps quelques détails sur le caractère d'Hilaire Rouillé du Coudray.

Commençons par le bilieux et caustique duc et pair, grand seigneur par la verve et le style, heureusement pour ses récits, — dont le crédit historique a d'ailleurs été fort ébranlé par une critique vengeresse, — encore plus que par la naissance.

« Chamillart, dit Saint-Simon, à la date de 1701, de ce ministre qu'il n'aimait pas, — mais qui aima-t-il, hors lui-même? — Chamillart ne put enfin suffire au travail des finances et à celui de la guerre à la fois, que celle où l'on allait entrer augmentait très-considérablement l'un et l'autre, mais il avait peine à séduire le roi, qui n'aimait pas les usages nouveaux. Pour réussir à se faire soulager, il en fit une affaire de finance, qui valut au roi un million cinquante mille livres d'argent comptant. Pour cela, on fit deux charges nouvelles, qu'on appela directeurs des finances, qui payèrent huit cent mille livres chacune et eurent quatre-vingt mille livres de rentes, qui furent données à deux personnages fort dissemblables, Armenonville et Rouillé.

» ..... Rouillé, procureur général de la Chambre des comptes, dont il accommoda son beau-frère, Bouvard de Fourqueux, petit-fils du premier médecin de Louis XIII (1), était un rustre brutal, bourru, plein d'humeur, qui, sans vouloir être insolent, en usait comme font les insolents, dur, d'accès insupportable, à qui les plus secs refus ne coûtaient rien, et qu'on ne savait comment voir ni prendre; au reste, bon esprit, travailleur, savant et capable, mais qui ne se déridait qu'avec des filles et entre les pots, où il n'admettait qu'un petit nombre de familiers obscurs. M. de Noailles, qui tout dévotement était sournoisement dans le même goût sous cent clefs, était son ami intime, et la débauche avait fait cette liaison. Il cultivait fort tout ce qui sentait le ministère, surtout celui de la finance, et lui, ou plutôt sa femme, qui avait plus d'esprit et de vrai manége que lui, avaient toujours affaire à ceux qui s'en mêlaient. Ils n'é-

(1) Famille, qui sous Louis XVI, aura aussi son passager, honnête et médiocre ministre, le contrôleur général de Fourqueux.

taient pas encore riches ; leur fille de Guiche mourait de faim ; ils avaient si bien fait auprès de Mme de Maintenon, que le roi avait ordonné à Pontchartrain, puis à Chamillart, quand il lui succéda aux finances, de faire en faveur de la mère et de la fille toutes les affaires qu'elles présenteraient, et de lui en procurer tant qu'ils pourraient, et il est incroyable ce qu'elles en ont tiré. Ce fut donc pour M. de Noailles, un coup de parti et d'intérêt et d'amitié de porter Rouillé en cette place, et c'est ce qui lui donna la protection de Mme de Maintenon.

» La fonction des deux directeurs fut de faire au conseil des finances tous les rapports dont le contrôleur général était chargé, après les lui avoir faits en particulier, tellement que cela le déchargea de l'examen et du rapport d'une infinité d'affaires, et de travailler avec lui. La charge d'intendant des finances qu'avait eue pour rien Breteuil, conseiller d'État, fut supprimée en lui donnant pourtant cinquante mille écus ; il ne laissa pas d'en être bien fâché. Ainsi, il n'en demeura que quatre qui, de garçons de contrôleur qu'ils étaient, devinrent directeurs, de qui il leur fallut porter le portefeuille... (1). »

La correspondance authentique et inédite suivante, échangée entre M. de Chamillart et M. Rouillé du Coudray, nous met au courant des relations d'abord amicales, bientôt aigries, qui débutèrent par la nomination du procureur général de la Chambre des comptes au poste de directeur des finances et aboutirent à sa démission.

« A Versailles, ce 30 décembre 1700.

» Je me fais un scrupule, Monsieur, de vous proposer de quitter Paris la veille des Rois. Pour vous dédommager de la bonne compagnie que vous me sacrifierez, si vous voulez venir à Montfermeil, je porterai du vin de Champagne que vous connaissez ; comme je n'en bois pas beaucoup, j'espère que vous paierez vostre escot par des papiers, nous aurons tout le temps de les veoir, mandez-moi de bonne heure si je puis compter sur vous pour le jeudy et le vendredy ; je partirai dès le mercredy au

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Hachette, in-12, t. II, p. 230, 231.

soir, et vous donnerai une place en cas que cela vous convienne. Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

» CHAMILLART. »

Cette lettre est annotée par son destinataire du commentaire suivant :

« Ce fut ce jour des Roys, que M. Chamillart qui estoit contrôleur général, apprit à Montfermeil, où j'estois, que le roy le faisoit secrétaire d'Estat de la guerre, et ce fut peu de temps après qu'il m'obligea d'accepter une des deux charges de directeur des finances que je remis volontairement en octobre 1703, dégousté de sa deffiance, de ses manières, de l'avidité de sa famille et de sa présomption, qualités qu'il ne laissa paroistre que du moment qu'il se trouva chargé et maistre des finances et de la guerre. »

Le ministre parvenu qui poussa Bonneval à la révolte et à l'expatriation, dut plus d'une fois en effet soulever la bile indépendante de Rouillé. On se sépara donc en 1703, de bonne amitié toutefois, au moins en apparence, et nous avons les lettres qui constatent le divorce de deux hommes peu faits pour s'entendre, l'un médiocre et vain, l'autre spirituel et frondeur. Voici l'épître d'adieu de Chamillart, qui porte encore cette annotation de la main de M. Rouillé : « Cette lettre m'a » été envoyée au Coudray par un exprès de M. Chamillart, à qui » j'avois dit peu auparavant que je remettois la direction des » finances. »

« Ce 11 octobre 1703.

» J'ai trouvé hier, Monsieur, le moment de vous procurer la place que vous désirez et de vous soulager de celle de directeur des finances, dont il m'a paru que vous étiez peu touché; j'ai rendu compte au roy de la conversation que nous avons eue ensemble sur l'estat de vostre famille, et ce que vous désiriez pour travailler à son establissement. Sa Majesté, qui est très-satisfaite

de vous, y est entrée avec bonté ; elle veut bien à vostre prière et sur la demande que je lui en ferai samedi avec vous, vous assurer la première place de conseiller d'Estat qui viendra à vacquer dans son conseil, et donner la vostre à M. Desmaret; je n'ai fait cette démarche que sur les instances réitérées de vostre part, et sur les assurances que vous m'avez données que vous me serez plus obligé le jour que je vous obtiendrai cette grâce, que celui que je vous ai procuré la place de directeur. Je n'ai cherché dans l'une et dans l'autre qu'à vous faire connoistre l'estime que j'ai pour vous; je ne changerai pas de sentiments et vous pouvez compter, Monsieur, que personne n'est plus absolument à vous que je suis.

» CHAMILLART. »

Cette retraite n'empêcha pas M. Rouillé de devenir, en 1715, à la Régence, contrôleur général, ou du moins chef, sous un autre nom, des finances, et de succéder en cette qualité à son successeur, M. Desmarets lui-même. Ecoutons Saint-Simon sur cette double transformation de la fonction et de l'homme :

« Le conseil des finances commença à prendre forme. M. le duc d'Orléans y assista quelquefois, mais rarement; le maréchal de Villeroy presque jamais; toute l'autorité en fut dévolue au duc de Noailles, qui prit Rouillé du Coudray pour son mentor, et qui fit tout dans ce conseil avec sa férocité accoutumée, qui n'était plus contrainte comme lorsqu'il n'était que directeur des finances avec Armenonville sous Chamillart; la débauche bien plus cachée alors, n'eut plus de frein ni de secret, et le duc de Noailles, toujours réglé sur le ton du maître, et qui, depuis son retour d'Espagne, avait été dévot jusqu'à la mort du roi, prit en ce temps-ci et entretint publiquement une fille de l'Opéra. Fagon fut fait conseiller d'État surnuméraire, sur l'exemple de ce même Rouillé qui était unique et que le roi avait fait ainsi, lorsqu'il supprima les deux directeurs des finances, et que Desmarets fut contrôleur général...

» ... Rouillé eut cent quatre-vingt mille livres d'appointements et régenta ouvertement les finances. Il devint à la mode d'admirer ses brutalités et ses débauches... (1). »

(1) Saint-Simon, t. VIII, p. 243.

A l'avénement du Système en 1718 et à la retraite du duc de Noailles, son *alter ego*, qu'effarouchait d'ailleurs le prestige croissant des empiriques et de leur chef, le fameux Law, résigna ses fonctions et partagea la disgrâce comme il avait partagé la faveur de son protecteur.

« Par une suite nécessaire, Rouillé du Coudray, qui avait été son bras droit et souvent son conducteur dans les finances, n'y put être conservé. Il eut, en quittant les finances, douze mille livres de pension (1). »

La carrière publique de Rouillé du Coudray cesse à partir de 1718. Il ne mourut cependant qu'à l'automne de 1729, laissant la réputation d'un homme honnête dans une place où il était facile de ne l'être pas, humoriste, mais aimable à ses heures, plein d'érudition et d'esprit, amateur des bonnes lettres, et protecteur de J.-B. Rousseau, qui a envoyé jusqu'à nous sa reconnaissance sur l'aile d'une de ses odes, dédiée à ce personnage, dont Saint-Simon a pu, avec une rigueur qui semble des représailles, critiquer la vie, mais dont il n'a pu contester la valeur.

Autant l'aîné aurait le droit de se plaindre de son portrait évidemment poussé au noir, autant le cadet, qui avait trouvé grâce devant l'impitoyable railleur, aurait le devoir de se féliciter du sien, très-flatteur et peut-être flatté.

Pierre-Antoine Rouillé, seigneur de Marbeuf et Saint-Seine, né le 5 août 1657, à Paris, où il est mort le 30 mai 1719, successivement conseiller au Châtelet, lieutenant général des eaux et forêts, président du Grand-Conseil, nous est présenté dans les termes les plus favorables, au moment où il aborde cette carrière diplomatique où il devait s'illustrer par la délicate négociation de la neutralité du Portugal, bientôt entraîné

(1) Saint-Simon, t. IX, p. 412.

malgré lui, par l'impérieuse influence britannique, dans la coalition européenne provoquée par l'ambitieux défi de l'affaire de la succession d'Espagne, et qui allait envelopper la France jusqu'à menacer de l'étouffer d'un implacable réseau.

« Rouillé, dit Saint-Simon, à la date de 1703, revenant de l'ambassade de Portugal, d'où il était parti avant la rupture, fut aussi très-bien reçu. C'était un homme fort sage, fort avisé et fort instruit, qui avait conclu le traité qu'on ne put tenir (1). »

L'année suivante, le roi utilisa les talents d'un homme que l'insuccès de ses efforts, contrariés par les circonstances et par la coupable étourderie du cardinal d'Estrées, n'avait point calomnié à ses yeux, en l'envoyant, à la fin d'octobre 1704, servir son influence et ses desseins en qualité de résident officieux, et sans caractère public, mais d'autant plus accrédité, auprès de l'électeur de Bavière, à Bruxelles.

« Ce fut avec cette bonne nouvelle (de la prise de Verue par Vendôme) que le roi partit de Fontainebleau, le 2 octobre, pour retourner à Versailles par Sceaux, où il séjourna un jour. Incontinent, il envoya Rouillé sans caractère résider à Bruxelles auprès de l'électeur de Bavière, avec vingt-quatre mille livres d'appointements. Il était président en la cour des Aides, frère de Rouillé, qui avait été directeur des finances, et qui était conseiller d'État, et il était revenu, il y a deux ans, de Lisbonne, où il avait été ambassadeur avec satisfaction. C'était un homme d'esprit appliqué, capable, un peu timide, et que les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers protégeaient fort. Il figurera dans la suite, et on le verra employé aux affaires les plus importantes et les plus secrètes, où il se conduisit toujours très-bien (2). »

Saint-Simon mentionne, dans un autre endroit, l'une de ces

(1) Saint-Simon, t. III, p. 27.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 128.

affaires, la plus importante et la plus secrète, à coup sûr, de celles dont fut chargé l'habile et estimé négociateur.

Il s'agit des préliminaires de paix dont les ouvertures, portées par Rouillé en Hollande, demeurèrent en suspens jusqu'à ce que la France, un moment acculée, victorieuse à Denain, fut considérée comme désormais sauvée et de nouveau redoutable à ses ennemis coalisés. Les premiers levains de ces désaccords partiels qui devaient, soigneusement entretenus, aboutir au détachement successif de la ligue des susceptibilités anglaises, puis des hollandaises cupidités, à l'isolement de l'Empire, et enfin au désarmement général, furent jetés, par l'avisé diplomate, dans une union désormais troublée, durant cette mission hasardeuse qu'il avait acceptée par devoir plutôt que pour le succès, et qui le range parmi les collaborateurs de ce grand œuvre du traité d'Utrecht.

« Rouillé partit les premiers jours de mars (1709), pour aller traiter secrètement la paix en Hollande; à force de besoins, on s'en flattait, Bergheyck était venu quelque temps auparavant passer deux jours chez Chamillart; il avait vu le roi, il croyait les Hollandais portés à la paix. On leur demanda des passeports, qu'ils accordèrent en grand secret et de fort mauvaise grâce. Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus, non plus que sur le voyage de Torcy, qu'il y alla furtivement faire quelque temps après; j'en userai de même sur le voyage que firent, l'année suivante, le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac, tôt après cardinal, à Gertruydenberg; et pareillement sur tout ce qui amena et fit la paix d'Utrecht. Torcy, dont la plume et la mémoire ne sont pas moins justes, bonnes, exactes, que les lumières et la capacité, a écrit toutes ces trois négociations. Il a bien voulu me communiquer son manuscrit lui-même; je le trouvai si curieux et si important que je le copiai moi-même. Il ferait, en trois morceaux mis ici en leur temps, de trop longues parenthèses. Ils sont plus agréables et plus instructifs à voir tous trois de suite, et c'est ainsi qu'ils se trouveront dans les pièces. »

Et Saint-Simon ajoute en effet, en note:

« Voir aux pièces toute la négociation de Rouillé, à Bodgrave, de Torcy et de lui, à la Haye, et du maréchal d'Huxelles et de l'abbé de Polignac, à Gertruydenberg et sur la paix d'Utrecht. »

Cet appendice n'existe dans aucune édition de Saint-Simon, dont le *chosier* a été sans doute, comme trop volumineux, rebuté. Et pourtant, comme disait Grosley, il devait y avoir bien des choses dans ce *chosier !*

Quant aux *Mémoires de M. de Torcy*, ils contiennent en effet l'histoire circonstanciée de ces négociations. M. Rouillé, de son côté, n'avait eu garde de ne pas conserver à sa famille, sinon à sa parenté, les traces et les documents de cette partie de sa vie, éclairée par l'aube encore humide d'une pacification glorieuse. Nous avons sous les yeux ce mémorial diplomatique tenu de sa main, et il suffit de le feuilleter pour se convaincre de l'importance du sujet, de la conscience minutieuse des assertions et de l'intérêt piquant à la fois et solide, qu'il y aurait, pour la critique historique et l'observation morale, à comparer sur plus d'un point délicat le récit des deux négociateurs, M. de Torcy et M. Rouillé. Nous nous abstiendrons de cette étude et nous n'entreprendrons pas un travail qui serait ici un hors-d'œuvre. Les derniers plans de notre tableau ne doivent point empiéter sur les premiers. Et comme dans la plupart des monuments biographiques, l'exiguïté du cadre nous condamne à la sobriété des détails. Tous ces portraits des Rouillé ne sont que des figures d'ancêtres, et ces bas-reliefs à peine ébauchés ne doivent pas dépasser les proportions modestes du piédestal.

Pour revenir à M. Rouillé, nous dirons que Saint-Simon, qui ne le rencontre jamais sans le saluer d'un éloge pour lui et d'un blâme pour son frère, ne manque pas l'occasion de la tentative de Hollande pour répéter son antienne habituelle.

« Il était président à la Cour des Aides et frère de Rouillé, qui, de procureur général de la Chambre des comptes, devint directeur des finances, puis conseiller d'État, dont la brutalité et les débauches, à travers beaucoup d'érudition et de quelque

esprit, firent tant parler de lui, surtout dans la régence de M. le duc d'Orléans. Celui-ci, qui était le cadet, avait un esprit délicat et poli, aussi sobre et mesuré que son aîné l'était peu, et il avait passé une partie de sa vie en diverses négociations, et en dernier lieu ambassadeur en Portugal. On avait toujours été content de lui. On verra qu'on ne le fut pas moins, malgré le triste succès de son voyage en Hollande (1). »

Le président Rouillé termina prématurément sa carrière en 1712. C'est encore Saint-Simon qui nous fera sa brève oraison funèbre, toujours assaisonnée de la satire du survivant, contre lequel il avait évidemment des griefs particuliers, fort atténuants de son implacable jugement.

« Rouillé, président en la Chambre des comptes, des ambassades duquel j'ai parlé plusieurs fois, où il avait toujours fort bien fait, fut trouvé mort dans son lit, à Paris, par ses valets allant l'éveiller le matin du 30 mai. Il s'était couché en bonne santé, ayant soupé chez la princesse d'Espinay. C'était un homme sec et sobre autant que son frère le conseiller d'État était gourmand, ivrogne et débauché, et aussi sage que l'autre l'était peu (2). »

M. Rouillé laissait pour héritier d'une renommée fondée plus encore sur les services que sur les emplois, un fils, Antoine-Louis, né le 7 juin 1689, qui devait, au terme d'une carrière parlementaire et administrative des plus honorables, couronner, pour la seconde fois du siècle, par les honneurs ministériels, l'illustration de la famille.

Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy ou Joux, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes en 1717, intendant du commerce en 1725, chargé de la direction de la

(1) Saint-Simon, t. IV, p. 326.
(2) *Ibid.*, t. VI, p. 304.

librairie en 1732, ne démentit point son nom, et montra dans ces diverses fonctions les goûts traditionnels et les aptitudes héréditaires. Il était amateur de beaux livres et se montrait tolérant vis-à-vis des écarts de l'industrie clandestine, à la condition que la publique se relèverait et se rachèterait, se réhabiliterait des fautes et des écarts de sa sœur prodigue, en mettant au jour des éditions et des traductions choisies. C'est à ce système de compensations et de rançons que la littérature doit la traduction de l'histoire de Thou, celle de Guichardin et la première belle édition de Molière que l'on ait donnée en France (1).

M. Rouillé qui devait, laissant partout la trace d'un honnête homme et d'un homme d'initiative et d'esprit, et la marque du génie adouci de sa famille, traverser la plupart des grandes fonctions administratives ou financières, fut nommé en 1744 conseiller d'État et commissaire royal près la Compagnie des Indes.

Enfin, il parvint, sans y avoir visé, au ministère, lors de la disgrâce, de la retraite et de l'exil de M. de Maurepas, victime de la guerre de pamphlets et de bons mots qu'il avait faite à la faveur triomphante de madame de Pompadour. M. Rouillé remplaça à la marine, grâce au choix de M. de Machault, qui préparait par l'avénement de ses amis un ministère dont il voulait être le chef, un ministre insouciant et frivole, qui y avait beaucoup laissé à faire à son successeur, qui n'eut pas de peine à le faire oublier. L'opinion publique ratifia cette élévation, œuvre de l'estime universelle, en voyant, à l'âge du repos et malgré les fatigues d'une carrière déjà longue, M. Rouillé déployer l'activité la plus prévoyante et la plus patriotique pour mettre nos études et nos forces maritimes à la hauteur de la rivalité et bientôt de la lutte contre l'Angleterre. La sollicitude féconde, accordée sous ses auspices au commerce du Levant, la

(1) Celle de Paris, 1734, 6 vol. in-4°.

fondation d'une école de constructions sous les ordres de Duhamel, l'établissement de l'Académie royale de marine à Brest et une foule d'autres mesures intelligentes et libérales; tels sont les titres de M. Rouillé comme ministre de la marine du 26 avril 1749 au 28 juillet 1754, époque où la confiance du roi l'appela à un poste où il la justifia comme à l'ordinaire.

La victoire navale de Mahon, qui fit à l'amour-propre national anglais une si cruelle blessure que la condamnation et l'exécution à mort de l'amiral Byng parut seule capable d'expier le crime innocent de sa défaite, demeure l'événement historique le plus important et le plus honorable de la gestion, par M. Rouillé, de nos affaires maritimes, et lui assure une part des lauriers de la Galissonnière et de Richelieu.

Comme secrétaire d'État des affaires étrangères, où il remplaça M. de Saint-Contest qui venait de mourir, M. Rouillé signala son passage en participant à l'évolution célèbre qui change, pour la seconde moitié du siècle, les directions et les sympathies de notre politique extérieure. Il signa en cette qualité, conjointement avec l'abbé, puis cardinal de Bernis, alors notre ambassadeur à Vienne, le traité du 1er mai 1756 entre Marie Thérèse et Louis XV, l'Autriche et la France. Ce fut le premier anneau de cette chaîne qui dure encore, et le premier monument de ce système nouveau d'équilibre et d'alliance qui rompait avec les traditions de François Ier, d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, substituait la politique de religion et de famille à la politique indépendante et nationale qui avait prévalu jusque-là, faisait nos meilleurs amis de nos éternels adversaires, et fondait sur la rivalité de l'Autriche et de la Prusse notre influence précaire en Allemagne.

Ce n'était plus là certainement de la politique à la Richelieu, ni même à la Mazarin, ni même à la Dubois; mais il faut bien se contenter de ce qu'on a. Et dans cette monnaie-là l'écu de M. Rouillé sonne honorablement. Il n'a rien fait de grand et il ne prétend pas aux honneurs du génie. Mais, comme ministre de la marine, il a fait mieux du moins que ceux dont l'in-

curie coupable réduisait notre marine à *celles* de Vernet, et il peut mettre à son chapeau le nom victorieux de Mahon. Comme ministre des affaires étrangères, il a pris part à un mouvement capital de notre politique, quel que soit le jugement qu'on porte sur lui, et le nôtre ne lui est point favorable; et il a dignement inauguré, à l'hôtel des affaires étrangères, cette série de ministres, aimables, galants, spirituels, que continueront, après lui, les Bernis et les Choiseul.

M. de Rouillé céda la place au premier des deux, au mois de juillet 1757, et il se retira, par une démission volontaire, d'un poste où il avait consacré aux plus grandes affaires de son pays, en qualité de secrétaire d'État, les dix dernières années de sa vie. Le roi, qui ne voulait pas se priver complétement de ses lumières, le retint dans son conseil, et il le nomma grand maître et surintendant général des postes, charge de confiance par excellence qui le rappelait aux devoirs et aux souvenirs des premiers temps de sa longue carrière. En 1758 ses forces le trahirent et ses infirmités l'obligèrent de dire adieu au monde, et d'aller chercher dans sa maison de campagne de Neuilly, un asile définitif où il succomba le 20 septembre 1761, à l'âge de 73 ans.

Il avait été reçu, en 1751, membre honoraire de l'Académie des sciences, et son éloge, par Grandjean de Fouchy, se trouve dans le recueil de cette compagnie.

Il n'avait eu de son mariage avec la sœur de Bertrand-René Pallu, intendant de Lyon, qu'une fille, mariée au comte de Beuvron, fils du duc d'Harcourt, dans la maison duquel cette union fit entrer le comté de Jouy.

Nous ne remplirions pas complétement nos devoirs biographiques envers l'illustration principale de la famille Rouillé, en bornant à l'homme public nos éloges et nos regrets. L'homme privé, s'il faut en croire les contemporains, les méritait encore davantage, et nous n'aurons pas de peine à fournir à cet égard de précieux témoignages.

Le président Hénault, qui avait beaucoup connu et fréquenté

les Rouillé, peint, en quelques traits sincères et émus, la physionomie du plus considérable d'entre eux, « son ami de cinquante ans : »

« C'était la vertu même et l'homme du commerce le plus doux. Il ne garda pas longtemps la place de la marine ; on le força de prendre celle des affaires étrangères à la mort de M. de Saint-Contest, pour la céder à M. de Machault, lorsqu'il remit le contrôle général des finances à M. de Séchelles. Les ministres changeaient alors comme les décorations de l'Opéra; ce qui fit dire à Mme la duchesse d'Orléans, en envoyant faire compliment à l'un d'eux : « Au moins sachez s'il y est encore. »

» M. de Rouillé ne fut point renvoyé dans les formes ; mais l'abbé de Bernis, qui voulait sa place, lui fit persuader que sa mauvaise santé ne lui permettait pas de la garder plus longtemps. Les étrangers le regrettèrent beaucoup ; c'était la meilleure maison de la Cour... (1). »

Dans un autre passage, le président nous montre par quels moyens l'abbé de Bernis remplaça celui qu'il avait déjà essayé de compromettre, au moins dans l'avenir, en lui faisant signer le traité de Versailles, dont il voulait bien garder tout l'honneur, mais dont il ne lui déplaisait pas de partager la responsabilité, que notre auteur repousse tant qu'il le peut pour son ami ; car il blâme comme nous l'étroitesse de vues et la faiblesse politique dont témoigne un acte qu'il n'hésite pas à appeler « fatal. »

« Le traité de Versailles fut conclu ; le roi de Prusse, que la Providence avait placé au milieu de l'Allemagne pour en être la balance, devint notre ennemi malgré lui, et l'allié de l'Angleterre, qui n'avait rien à désirer que la diversion d'une guerre de terre pour nous faire négliger notre marine. On sait tout le reste.

» Il faut avouer que ce traité, le plus fatal à la France, le devint bien davantage par la manière dont il fut exécuté...

---

(1) *Mémoires du président Hénault*, p. 199.

» ... M. de Rouillé trouvant l'affaire trop engagée pour rompre, chercha au moins à la rendre le moins funeste qu'il fut possible...

» ..., Ce n'était pas encore assez pour lui (l'abbé de Bernis) : il voulut une place de plus d'autorité, et il ne s'occupa désormais que de celle de M. de Rouillé, secrétaire d'État des affaires étrangères. Il s'était fait l'ami de la maison; il n'y avait pas de bonne partie où Mme de Rouillé ne voulût l'avoir. On n'avait pas le moindre soupçon de son entreprise; et enfin il persuada, non sans raison, à Mme de Pompadour, que l'emploi était au delà des forces de M. de Rouillé (1). »

M. de Rouillé, qui n'avait accepté que par devoir et non par ambition le ministère, le résigna avec l'unique regret de ne pas avoir pu s'y rendre inutile, car il était de ceux qui travaillent noblement à se rendre inutiles, au lieu de travailler à se rendre nécessaires et à se faire croire indispensables. Il était aussi de ceux qui sortent des affaires plus pauvres qu'ils n'y sont entrés, et c'est par ce trait de caractère si honorable et trop rare que nous nous plaisons à terminer cette esquisse, à laquelle le *Journal de Barbier*, les *Mémoires du marquis d'Argenson* et *les Mémoires du duc de Luynes* eussent pu fournir encore plus d'un coup de crayon. Mais nous croyons avoir assez fait l'éloge d'un ministre quand nous pouvons dire qu'il est entré au pouvoir malgré lui « les larmes aux yeux, » dit le duc de Luynes (2), et qu'il en est sorti non enrichi « mais y ayant mangé une partie de son bien (3). »

Nous avons passé la revue des rameaux de ce tronc des Rouillé stérilisés par la mort ou tombés en filles. Nous reprenons la branche la plus riche de séve, de fruits et de fleurs : cette branche des Rouillé du Coudray dont nous avons déjà vu

(1) *Mémoires du président Hénault*, pages 199, 209, 211.

(2) T. X, page 141.

(3) *Mémoires du président Hénault*, page 232. — Barbier, t. IV, p. 366, lui donne avant son ministère une fortune évaluée à 180,000 livres de rente.

le chef mourir le 14 septembre 1729, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Nous passons à son arrière-petit-fils, digne héritier et continuateur, après une période de deux générations obscures, de la fortune et de l'illustration du nom (1). Cet arrière-petit-fils, Hilaire Rouillé du Coudray, né à Paris le 19 novembre 1716, était, à la mort de son trisaïeul, à la veille de commencer pour la famille une nouvelle illustration : celle des services militaires. Il entra, en qualité de cadet, au régiment de Bourgogne en 1731, à l'âge de seize ans, et débuta, à l'ouverture de la guerre de 1734, par le siége de Philipsbourg, auquel se rattachent tant de souvenirs romanesques ou tragiques, entre autres le duel du duc de Richelieu avec le prince de Lixin, fatal à ce dernier, et la mort du maréchal de Berwick, tué comme Turenne, dont il rappelait, toutes proportions gardées, le caractère et le génie.

Capitaine, le 11 janvier 1741, au régiment colonel-général de dragons, il fut nommé à un guidon de gendarmerie le 30 mai 1742, fut promu sous-lieutenant dans ce même corps d'élite, où l'on pouvait suivre tous les grades jusqu'à celui de lieutenant-général, le 14 décembre 1744 ; et le 29 mars 1745 reçut la croix de Saint-Louis.

Après la bataille de Fontenoy, où il eut un cheval tué sous lui, et contribua pour sa part à la fameuse charge qui entraîna la victoire, le marquis du Coudray fut nommé capitaine-lieutenant des gendarmes d'Anjou (1er décembre 1745). Le 17 janvier 1748, Mgr le Dauphin, fils de Louis XV, père de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X, le choisit, de l'agrément du roi, pour capitaine-lieutenant de sa compagnie de gendarmes, et il fut fait, sans avoir eu de régiment et avoir

(1) Nous ne saurions passer sous silence les Rouillé d'Orfeuille, famille de robe, d'intendance, de conseil d'Etat, et qui se rattache, par une parenté assez proche, mais dont nous ne chercherons pas les liens, au tronc principal. Ce ne sont là que des collatéraux et nous bornons notre histoire de la famille aux descendants directs.

traversé le titre de colonel, brigadier des armées du roi, le 26 décembre suivant.

Le marquis du Coudray se maria en 1750. On lit dans les *Mémoires du duc de Luynes*, à la date du dimanche 16 août 1750 :

« Le Roi a signé aujourd'hui le contrat de mariage de M. du Coudray, beau-frère de M. le contrôleur général (*M. de Machault*), avec M^lle^ de Saint-Cristan, de Montanzet, de Dax (1). »

La marquise du Coudray ne survécut pas longtemps à cette union heureuse. Sa mort prématurée, arrivée en mars 1752, est le seul chagrin qu'elle ait causé à son mari. Rare éloge en ce temps (2).

Un an après, le 28 mars 1753, le marquis du Coudray rentrait dans la même famille en épousant M^lle^ d'Abbadie, nièce de son beau-père, qu'il lui donna, à défaut d'autres filles (3).

Il continua brillamment cette carrière militaire dont il devait cinquante ans porter le harnois, à travers bien des alternatives de revers et de succès. Il fut blessé grièvement, laissé pour mort sous son cheval tué à Minden, se retrouva guéri et libéré à Clostercamp, fut fait maréchal de camp le 20 février 1761 et lieutenant-général des armées du roi le 1^er^ mars 1780.

Son fils, le comte de Boissy, né le 23 février 1765, embrassa l'état militaire, et y marcha sur les traces de son père, quoique avec moins de succès, faute d'occasions, durant la longue paix qui suivit la guerre de Sept-Ans. Il servit d'abord dans le régiment de dragons du Languedoc, dont le comte d'Arnouville, son cousin germain, maréchal de camp en 1783, était alors colonel, et il était à la même époque, depuis plusieurs années, capitaine au régiment Royal-Étranger, cavalerie.

Il avait épousé une fille de M. d'Aligre, premier président du

(1) *Mémoires du duc de Luynes*, t. X, p. 309.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Parlement de Paris, et se trouvait ainsi à la fois gendre du premier magistrat du royaume, en même temps que neveu du chef de la magistrature, le garde des sceaux de Machault.

Le marquis du Coudray, en août 1783, faisait sous les auspices de son ami depuis 1745, le marquis d'Ossun, des démarches afin d'être nommé commandeur de Saint-Louis et obtenir, pour son fils réformé, un régiment. Il ne paraît pas avoir obtenu cette double faveur, malgré ses appuis et ses services à une époque où le crédit de Marie-Antoinette, — il s'en plaint non sans quelque amertume — ne soutenait pas toujours des vieillards, et où la fortune souriait à de plus jeunes dévouements que le sien. Il vivait retiré à son château du Plessis. Là vint le trouver le décret de l'Assemblée nationale du 14 juillet 1791 (sanctionné constitutionnellement par le roi le 28 juillet du même mois), qui liquidait sa pension, pour 28 ans de services et 13 campagnes, à compter du 8 mai 1733 jusqu'au 20 février 1761, à la somme de quatre mille deux cents livres.

Nous avons sous les yeux le brevet daté du 3 janvier de l'an 1792, signé Louis (de notre règne le dix-huitième), et contresigné de Lessart, bientôt victime du massacre de Versailles. Ce brevet ne porte mention d'acquit que pour les deux semestres de l'an VII. Cette lacune en dit plus dans son silence que toutes les paroles, sur les événements qui emportèrent dans l'intervalle, et noyèrent, dans tant de sang innocent, la monarchie et la société française elles-mêmes. Le marquis du Coudray survécut, grâce à sa popularité et à son honnêteté, à cette tourmente fatale à tant d'autres, et qui ne lui enleva même pas l'intrépide sourire de sa philosophie chrétienne. Son fils traversa la Terreur sans émigrer, protégé par une vie modeste et charitable, et par le certificat sauveur de civisme et de résidence qui en fut la récompense.

Nous avons aussi sous les yeux ce document caractéristique, daté du 3 pluviôse an III, et signé des officiers municipaux de la commune de Douy-la-Ramée, district de Meaux, département

de Seine-et Marne, et délivré par eux à Hilaire Rouillé de Boissy, alors âgé de trente ans.

C'est au milieu des agitations de l'agonie du Directoire, à l'aube de cette paix glorieuse conquise par les victoires d'Italie et d'Égypte, aux premiers frémissements de ce mouvement national, qui assura le succès du coup d'État sauveur de Brumaire, que naquit Hilaire Rouillé du Coudray, marquis de Boissy, notre héros.

Nous avons aimé à placer son berceau entre ces deux figures remarquables d'un aïeul spirituel, jovial et galant jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, ainsi que l'atteste une invitation en vers adressée par lui, le 8 floréal an VIII (28 avril 1800), à la marquise d'Usson, non moins aimable douairière contemporaine, et d'un père plus jeune, mais plus grave, plus rude, qui apportait au spectacle des événements l'expérience plus ironique, et la résignation plus fière et plus amère des hommes frappés en pleine et mâle jeunesse et non rassasiés d'action.

Le comte, puis marquis de Boissy, avait vu la révolution de trop près et en avait trop souffert pour l'aimer. Il vécut retiré dans ses terres, à son château du Plessis, à l'écart de toute fonction, éloigné du monde et bornant aux plaisirs du gentilhomme chasseur et hospitalier, aux devoirs du grand propriétaire terrien un rôle volontairement effacé. L'Empire lui-même ne put arracher à son foyer ce châtelain obstiné aux anciennes fois et dégoûté de tous les bruits du présent, même de celui de la gloire, qui avait mesuré peut-être la durée de ces grandeurs éphémères, et qui, sans haine ni crainte de l'homme étonnant plus encore qu'admirable, qui les remplaçait sans les lui faire oublier, attendait le retour de ses rois.

Son père, le vieux marquis du Coudray, mourut avant d'avoir pu fredonner son cantique de Siméon, à la vue des frères de Louis XVI, rendus au trône et à la patrie. Ce vénérable patriarche de l'ancienne noblesse et de l'ancienne armée s'éteignit le 17 janvier 1805, à l'âge de 88 ans, et le comte de Boissy traça lui-même, pour le *Journal des Débats*, cette courte

oraison funèbre reproduite dans le numéro du 16 nivôse an XIII (dimanche 6 janvier 1805) :

« Hilaire Rouillé du Coudray, ancien lieutenant-général des armées de France, est mort à Paris, le 1er janvier 1805. Né en 1716, il fit, dès l'âge de 17 ans, ses premières armes au siége de Philipsbourg. A la bataille de Fontenoy, il commandait une compagnie de gendarmerie, et il partagea avec ce corps la gloire d'arracher cette exclamation au maréchal de Saxe, qui croyait la bataille perdue : Comment de telles troupes ne sont-elles pas victorieuses ? Il fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Minden. Sa fermeté naturelle, secondée par la religion, lui fit voir sans frayeur les approches de la mort, qu'il avait appris à ne pas craindre pendant une vie de quatre-vingt-huit ans; et s'il mourut d'une manière moins glorieuse que sur le champ de bataille, il ne montra pas moins de courage dans ses derniers moments que s'il avait eu une armée pour témoin. »

CHAPITRE III.

LA JEUNESSE DU MARQUIS DE BOISSY.

Le père du marquis de Boissy est appelé à la Chambre des Pairs (17 août 1815). — Le marquis, d'abord comte de Boissy, garde du corps. — Portrait du temps. — Chérubin et Oswald. — Il abandonne la carrière militaire. — La *parlotte* de M. Vertamy. — Le premier discours de M. de Boissy. — *De l'utilité de l'étude du droit pour ceux qui se destinent aux hautes fonctions publiques et de la manière dont cette étude doit être faite.* — Avantages de l'improvisation. — Premières relations avec M. de Chateaubriand. — Une correspondance inattendue. — Premiers succès diplomatiques du comte de Boissy. — M. de Chateaubriand au Congrès de Vérone. — L'utopie de la guerre d'Espagne exposée et défendue par son auteur. — Chateaubriand et Napoléon. — Le règne du *tapis vert*. — Dénombrement à la façon de l'Homère du XIX^e^ siècle. — Questionnaire du Congrès de Vérone. — Un dîner chez Marie-Louise. — Le cirque de Vérone. — Lettres de M. de Boissy à son père. — Premier voyage à Venise. — M. de Chateaubriand quitte Vérone. — Mariage de M. de Boissy avec M^lle^ de Folleville. — La lune de miel à Florence en 1824. — Ministère et disgrâce de M. de Chateaubriand. — Extraits des *Mémoires d'Outre-Tombe*. — Procès historique. — Rapport de M. de Loménie. — Naissance de M^lle^ Octavie de Boissy. — Une lettre de Charles-Albert. — Un courtisan du malheur. — Lettre de M. de Chateaubriand à M. de Boissy sur sa disgrâce. — Une belle action inconnue du comte de Boissy. — Correspondance révélatrice. — Hyacinthe Pilorge. — Histoire d'un service de porcelaine de Sèvres. — Mort de Louis XVIII. — *Le Roi est mort, vive le Roi !*

Le comte, devenu, par la mort de son père, marquis du Coudray de Boissy, fut appelé à la Chambre des pairs par ordonnance royale en date du 17 août 1815, et nommé chevalier de la Légion d'honneur par ordonnance du 19 août 1823. Il était déjà, et depuis longtemps, chevalier de Saint-Louis.

Son fils, entraîné par une certaine vocation militante, mais surtout par le devoir de son nom et la nécessité des circonstances, avait dû interrompre, dès la première Restauration, ses études, et faire dans l'état militaire au moins ce noviciat de l'épée, complément naturel de l'éducation d'un gentilhomme en des temps agités.

Nous trouvons, dès 1817, M. Octave de Boissy à Saint-Germain-en-Laye, où il fait, en qualité de garde du corps de la compagnie de (Grammont ?), son service dans la maison du Roi.

Un portrait de cette époque nous le représente à merveille, tel qu'il était alors, avec sa tête bouclée d'éphèbe blond, l'œil encore rêveur mais déjà éveillé, la lèvre rose, déjà plissée d'un fin sourire, avec l'air d'enjouement mélancolique, de douceur malicieuse, la distinction frêle et la virilité encore féminine de Chérubin adolescent, revenant de voir sa marraine après la première campagne, dans son bel habit battant neuf, la main à la dragonne du sabre un peu lourd et le pas toujours allé, quoique ralenti par la botte éperonnée. Il y a de ce Chérubin-là, mais d'un Chérubin qui a lu *Corinne*, et est d'un temps épris du type d'Oswald, dans ce garde du corps de dix-huit ans, à la poitrine encore faible pour la cuirasse, mais qui porte avec une élégante aisance, et un plaisir qui ne s'est pas encore blasé, l'habit rouge, à brandebourgs et à aiguillettes d'argent, de cette aristocratique troupe de soldats sous-lieutenants.

M. Octave de Boissy ne demeura pas longtemps aux gardes du corps. Il avait obéi à la nécessité, pour les grandes familles, de donner l'exemple, et sans être querelleur ni fan-

faron, s'était montré capable de payer, au besoin, de sa personne, et de signer une opinion ou une leçon de son sang.

Mais ce temps, dégoûté de l'héroïsme, n'avait rien d'héroïque. La carrière militaire n'offrait à ceux qui l'embrassaient que de lointaines espérances de gloire. Le gouvernement avait besoin de s'affermir et n'était pas de ceux qui peuvent se dispenser d'être pacifiques. Bientôt, ennuyé des loisirs oisifs d'une existence de garnison et d'un service de parade, M. Octave de Boissy prit la résolution, qui le marque déjà, de renoncer à l'habit militaire, et de rentrer dans la vie civile, où l'attendaient et l'attiraient les droits et les devoirs du citoyen et du père de famille.

Il compléta ses études au cours de droit de M. Vertamy, sorte de petite académie, rendez-vous de jeunes gens studieux et pépinière d'hommes distingués; et dès le 24 décembre 1821, nous le voyons, inaugurant, par un discours remarquable, les cours de cette institution de droit et les exercices de cette conférence préparatoire aux luttes du barreau, mais surtout de la tribune.

Ce discours d'un jeune homme de vingt-trois ans à peine est un curieux témoignage du travail d'esprit qui se faisait alors dans la génération née avec le siècle, qui n'avait pas traversé la Révolution, ne la connaissait que par des deuils et des ruines, sur lesquels avait passé le soleil de l'Empire, et agitée d'instincts nouveaux et de préjugés anciens, cherchait à concilier le souvenir et l'espérance, la foi et la raison, l'autorité et la liberté. Ces jeunes gens, mêlés ensemble, patriciens et bourgeois, sentaient bien que les rapports des classes sociales et l'art de gouverner avaient subi des modifications désormais irréparables, et en prenaient leur parti à merveille, attirés plus qu'inquiétés par la nouveauté de ce gouvernement constitutionnel et représentatif, accepté par l'élite de la jeune nation avec un anglicanisme tout français.

Le futur pair de France, qui comprenait ses devoirs en

pair d'Angleterre, s'y prépara sérieusement et son premier discours est le reflet exact, et par moments éloquent, de ces dispositions d'esprit viriles et libérales que nous avons essayé d'analyser, et qui lui étaient communes avec la plupart des jeunes gens intelligents de la noblesse et de la bourgeoisie françaises.

Ce discours, caractéristique de l'homme et du moment, roule sur « l'utilité du droit pour ceux qui se destinent aux hautes fonctions publiques, et sur la manière dont cette étude doit être faite. »

Le garde du corps d'hier aujourd'hui apprenti légiste et orateur, s'élève d'abord contre les préjugés, fondés surtout sur de déplorables souvenirs, défavorables à une science qui a fourni à la vérité et à l'erreur, à l'attaque et à la défense de la société des armes si différentes ; si cette science a eu ses hontes, elle a eu ses gloires ; si elle a eu ses bourreaux, elle a eu ses héros et ses martyrs ; et la crainte de l'abus ne doit point faire proscrire l'usage.

Cette défense nette, claire, précise, énergique de l'étude du droit par un futur pair de France de vingt-trois ans, en 1821, n'est pas un symptôme à négliger, et elle honore un début.

Il y a, dans ce discours, des mots heureux, des cris encore contenus, mais déjà éloquents :

« La vérité dans le droit, c'est la justice. »

« La noblesse française autrefois, messieurs, négligeait les sciences ; elle savait vaincre ou mourir ; elle était fière de borner là son savoir. Sa valeur, son dévoûment pour son maître l'entraînaient toujours sur les champs de bataille, parce que là, mais là seulement, nos anciens rois trouvaient des ennemis. Les temps sont bien changés ! Ce n'est plus avec son épée qu'on sert le plus utilement son prince et son pays. »

Il y a, sinon un futur orateur, du moins un homme doué

de ce tempérament oratoire, de cette vivacité polémique, de cette verve spirituelle et de ce pétillement malicieux que nous connaîtrons plus tard, dans celui qui a écrit et prononcé cet éloge, plein d'un feu militant, des armes que l'habitude et l'exercice de la parole improvisée mettent au service d'une bonne cause :

« Quel avantage pour nous, messieurs, que d'être accoutumés d'avance à ces luttes où la victoire dépend presque toujours de la vivacité de l'attaque ou de la défense!

» Supposez, en effet, un homme n'ayant que les connaissances relatives à ses fonctions, de la précision, de la clarté, de l'ordre dans les idées, un heureux choix d'expressions, mais surtout doué du talent de l'improvisation, ajoutant, par la grâce et la vérité de son débit à la force de ses raisonnements, tel, en un mot, que nos exercices peuvent le former; et, à côté de lui, un des hommes extraordinaires qui, par leurs ouvrages, commandent l'admiration, mais à qui la nature a refusé le don de la parole, soumis à la nécessité de parler sur-le-champ. C'est vainement alors qu'il essayerait sur l'assemblée, l'autorité de ses discours écrits; et l'on verra le simple talent de tribune produire des effets auxquels le génie ne saurait atteindre avec toutes ses forces... »

Tout cela est bien deviné, bien dit, et sans s'en douter, le marquis de Boissy, en 1821, faisait, par anticipation, son propre portrait dans plus d'une circonstance, et se montrait d'avance tel que l'ont vu, plus d'une fois, la Chambre des pairs de 1840 et le Sénat de 1865.

Il y avait trop de promesses dans ce début, favorisé encore par tout ce que la surprise d'un grand nom et d'une grande fortune ajoute d'éclat à l'aube du talent naissant, pour que le jeune comte Octave de Boissy eût longtemps à attendre un protecteur et une occasion. Cette occasion d'entrer dans la politique par une grande porte, le Congrès de Vérone la lui offrit à point; et c'est la main de Chateaubriand qui ouvrit à son noble compatriote, et à son fervent admi-

rateur de cette époque, la porte de cette carrière diplomatique où il se faisait lui-même une illustration nouvelle.

Si l'on se reporte au mouvement des idées et des passions de ce temps généreux et inquiet, si l'on songe au rôle joué par Chateaubriand dans la double éducation politique et littéraire de cette jeune génération de royalistes libéraux sur laquelle il comptait pour ranimer d'un sang nouveau les forces épuisées de la vieille monarchie; si l'on se replace par la pensée dans ces magnétiques courants d'indépendance nationale, de délivrance de la Grèce, de régénération de l'Espagne, de progrès constitutionnel qui électrisaient alors les âmes, on comprendra à merveille, et sans qu'il soit besoin d'y insister, l'échange d'admiration d'un côté, de sympathie de l'autre, qui lia, de liens que M. de Boissy ne devait pas rompre le premier, l'auteur du *Génie du Christianisme* et de la *Monarchie selon la Charte*, devenu ambassadeur à Berlin, et bientôt à Londres, le plus illustre des initiateurs politiques du moment, — et l'un de ses plus brillants et dévoués disciples.

C'est de l'envoi à Londres, en qualité d'ambassadeur, de M. de Chateaubriand, que datent les premières, bientôt intimes et étroites relations du prochain plénipotentiaire au Congrès de Vérone, et de l'apprenti diplomate qui fit son noviciat auprès de lui, dans cette grande occasion, avec le titre d'attaché.

C'est de ce moment que date aussi une correspondance qu'il n'est pas sans intérêt de parcourir.

Le premier anneau de cette chaîne épistolaire est d'un métal assez prosaïque. Mais les grands hommes ne sont pas toujours sublimes et héroïques ; et il faut s'accoutumer, pour n'avoir pas trop de désillusions en ce monde, à lire des lettres de M^me^ de Staël qui sentent encore la banque où elle fut nourrie, et des lettres de Chateaubriand que remplissent tout entières les vulgaires instructions d'un ambassadeur qui *emménage*.

« Londres, ce 9 avril 1822.

» J'espère, Monsieur, que vous avez été heureux dans vos négociations et que le service de porcelaine est en route pour Londres. Il nous est d'autant plus nécessaire que mon service particulier a été brisé en partie dans le voyage et que je me vois réduit à fermer ma maison jusques à l'arrivée du présent du roi. Je désirerais beaucoup aussi, monsieur, savoir si vous avez des espérances prochaines pour les tapis et pour les meubles. Je vous renouvelle, monsieur, mes remercîments pour toutes les peines que je vous donne, mais en arrangeant ma maison, j'arrange la vôtre, et c'est là mon excuse.

» Agréez, Monsieur, mes compliments empressés et présentez-les de ma part à M. votre père.

« CHATEAUBRIAND. »

» Nous vous attendons à la fin du mois. »

Le 16 avril 1822, nouvelle variation sur le même thème :

« Je vous remercie, monsieur, de la lettre que vous avez bien voulu m'écrire et de la peine que vous vous êtes donnée. Comme quelque chose vaut mieux que rien, prenons toujours le service bleu, tout incomplet qu'il est. Dans la lettre que je vous envoie, et que vous aurez la bonté de remettre à M. de Lauriston, je lui demande de faire compléter ce service. Il suffira que l'on garde, à la manufacture, une assiette pour modèle. Si cependant on voulait, avec ce service manqué, envoyer un autre service complet, il faudrait s'arranger de cela.

» Nous aurons bien de la peine, je le crois, à obtenir l'ameublement du salon; cependant je le sollicite encore. Quand on ne me donnerait que des tapis et des tapisseries, cela diminuerait toujours mes frais d'ameublement. Il n'y a pas d'argent à débourser pour le roi, puisqu'il a certainement à lui des manufactures de tapis et de tapisseries.

» Je vous renouvelle, Monsieur, tous mes remercîments. Vous viendrez nous rejoindre quand vous ne verrez plus d'espérance de succès. J'aurai mon audience du roi le 19, et dans les premiers jours de mai, nous commencerons à nous reconnaître dans la maison.

» CHATEAUBRIAND. »

M. de Boissy réussit au gré de son mandataire dans cette négociation, qui n'était pas plus facile qu'une autre, et il rejoignit sans doute l'ambassadeur à Londres avec le dernier trophée de cette série de conquêtes pacifiques sur les lenteurs et les avarices administratives. Voici le billet qui le rappelle avec tous les éloges qui sont dus à ce premier succès d'un intermédiaire déjà actif, énergique, souple et gracieux, qui savait plaire quand il le voulait, auquel enfin, de gré ou de force, on ne résistait pas, quand la conviction de son droit surtout le rendait aussi opiniâtre qu'éloquent :

« Londres, 30 avril 1822.

» Mille remercîments, Monsieur, vous faites des merveilles. Je n'ai point encore l'annonce du départ des porcelaines, et c'est ce que je désire le plus. Quand vous croirez, Monsieur, que vous ne pouvez plus rien obtenir, vous viendrez nous retrouver.

» A vous, Monsieur, bien sincèrement. »

M. de Boissy, s'il rejoignit, comme il est probable, son ambassadeur à Londres, n'y demeura pas longtemps, car, dès le mois de septembre 1822, celui qui était désormais son patron, son chef et son ami, passa les Alpes pour aller défendre, devant l'assemblée de diplomates du Congrès de Vérone, le système de politique extérieure nouvelle dont il était l'auteur, et dont il allait bientôt inaugurer, par la guerre de la restauration espagnole, l'application.

Ce système, grâce auquel le futur successeur de M. de Montmorency au ministère des affaires étrangères devait procurer au moins à son gouvernement un peu de cette gloire militaire qui lui manquait, aux yeux de la nation et de l'Europe, si fatalement, ne doit pas être jugé avec les illusions de son auteur ni les passions de son temps.

Certainement la part de la chimère, de l'utopie, de la poésie est à faire sévèrement dans ce plan, dont Chateaubriand ne put qu'exécuter les premières lignes; et il y a bien du château en Espagne dans ce fragile édifice d'hypothèses et

d'espérances grandioses. Mais nul ne saurait méconnaître le patriotisme et la grandeur de ce rêve dont la réalisation, à peine ébauchée par les précaires succès de Cadix, avorta tristement, sous l'effort des ambitions et des passions contraires, dans la disgrâce de l'homme d'État romanesque qui l'avait conçu. Il ne faut pas ajouter une créance complète à l'apologie et aux regrets éloquents de l'auteur de ce chef-d'œuvre écrasé en son germe et flétri aux premiers lauriers. Mais il ne faut pas non plus voir à travers la désillusion du lendemain, dans ses carcasses noircies et ses baguettes tordues, le feu d'artifice qui a raté. Il y a donc lieu de tenir compte de cette défense, par Chateaubriand lui-même, d'un système dont le plus grand tort est de n'avoir pas réussi, et auquel on n'en laissa pas le temps.

« Qu'on s'imagine Ferdinand régnant d'une manière raisonnable à Madrid, sous la verge de la France; nos frontières du Midi en sûreté, l'Ibérie ne pouvant plus vomir sur nous l'Autriche et l'Angleterre; qu'on se représente deux ou trois monarchies bourbonniennes, en Amérique, faisant à notre profit le contre-poids de l'influence et du commerce des États-Unis et de la Grande-Bretagne; qu'on se figure notre cabinet redevenu puissant, au point d'exiger une modification dans les traités de Vienne, notre vieille frontière recouvrée, reculée, étendue dans les Pays-Bas, dans nos anciens départements germaniques, et qu'on dise si, pour de tels résultats, la guerre d'Espagne ne méritait pas d'être entreprise! »

Ces derniers avantages nationaux et politiques n'étaient pas les seuls qui devaient inspirer le plénipotentiaire et le ministre, et pour apprécier sainement la moralité de la guerre d'Espagne de 1823, triomphe passager, chef-d'œuvre avorté des combinaisons de Chateaubriand durant cette phase de royalisme pur (1814 à 1824) qui sera suivie d'évolutions et de transformations si contradictoires, il faut connaître tous les motifs qui pesèrent dans la balance de ses méditations et de ses ambitions. Lui-même, avec une sincérité orgueilleuse, nous les a dévoilés, quand, découvrant les plus secrets mo-

biles de notre intervention, il y a montré moins la sollicitude inspirée par le sort d'un prince malheureux et qui lui paraissait avoir mérité son malheur que « la crainte d'un troisième » échafaud qui pourrait tuer la monarchie, et d'un troisième » jugement qui semblerait établir par l'autorité des crimes une » espèce de droit des peuples, et un corps de jurisprudence » contre les rois (1) ! »

Entreprise politique par les vues quelque peu étroites d'une sorte de préservation et de conservation à outrance du principe monarchique menacé, dans son prestige ébranlé, d'un nouvel affront révolutionnaire; guerre nationale par les résultats d'influence et de réparation pour nos avis longtemps humiliés, la guerre d'Espagne apparaissait encore à Chateaubriand, dans les méditations enfiévrées de son hôtel de Portland-Place, comme un coup de théâtre sublime destiné à l'immortaliser, comme un triomphe sur cette mémoire de Napoléon demeurée populaire même chez ses ennemis. Il se flattait de l'éclipser à jamais par l'affront d'une victoire remportée par la monarchie aux lieux mêmes où la révolution, dans la personne de son héros, avait subi cet échec fatal précurseur de tant d'autres.

En un mot, comme il faut toujours faire, dans les plus belles combinaisons du génie humain, et en apparence les plus désintéressées, la part d'un certain égoïsme et d'une certaine vanité, Chateaubriand, qui n'avait pu se retrouver impunément en 1822 ambassadeur de France à Londres, dans cette ville où en 1793, il grelottait inconnu sur le grabat du famélique taudis de Mary-le-Bone, s'était certainement laissé emporter un peu au delà des bornes du sang-froid par la pensée de réussir là où Bonaparte, ce colosse impotun, avait échoué, et de gagner sa gloire là où le plus grand homme des temps modernes avait perdu la sienne.

---

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe.*

Écoutez cet aveu de l'auteur du *Congrès de Vérone*, battu par les événements, cherchant, quinze ans après, à leur arracher au moins l'honneur de son œuvre trahie par eux, et se drapant dans les lambeaux de son drapeau déchiré par la fortune :

« Lorsque nous entrâmes aux relations extérieures, la légitimité allait, pour la première fois, brûler de la poudre sous le drapeau blanc, tirer son premier coup de canon, après ces coups de l'Empire qu'entendra la dernière postérité. Si elle reculait, elle était perdue ; si elle n'avait qu'un médiocre succès, elle était ridicule. Mais enjamber d'un pas les Espagnes, réussir là où Bonaparte avait échoué, triompher sur ce même sol où les armées de l'homme fastique avaient eu des revers ; faire en six mois ce qu'il n'avait pu faire en sept ans, c'était un véritable prodige. Ce prodige aurait frappé l'Europe comme il frappait la France, si des préjugés ne nous avaient aveuglés (1). »

Nous connaissons maintenant à fond et jusqu'au tuf les pensées générales et particulières, intimes et publiques, qui firent briguer à Chateaubriand, en dépit de la rivalité secrète et de l'antipathie sournoise des Villèle et des Montmorency, le poste de plénipotentiaire à cette assemblée solennelle de souverains, de ministres et d'ambassadeurs, où on l'envoyait comme à un piége, et où il allait conquérir par la parole le droit de faire agir la force, et de voir échouer glorieusement ses desseins.

L'occasion était bonne pour un ambassadeur français cherchant à devenir ministre, et doué des séductions d'un grand nom. L'Europe, encore lasse des hasards de la fortune et des brutalités du fait, si longtemps triomphant, était éprise des chimères de la combinaison pacifique et des oracles de l'éloquence. Tout se réglait désormais autour d'un tapis vert. La

(1) *Congrès de Vérone*, t. II, p. 425.

diplomatie prenait ses revanches de la guerre, et la délibération voulait avoir ses victoires et ses conquêtes. Chateaubriand l'a dit lui-même avec une naïveté quelque peu ironique :

« Depuis le congrès de Vienne et d'Aix-la-Chapelle, les princes de l'Europe avaient la tête tournée de congrès ; c'était là qu'on s'amusait et qu'on se partageait quelques peuples. A peine le congrès commencé à Laybach et continué à Troppau, était-il fini, qu'on songea à en convoquer un autre à Vienne, à Ferrare ou à Vérone ; les affaires d'Espagne offraient l'occasion d'en hâter le moment ; chaque cour avait déjà désigné son ambassadeur.

» Je voyais à Londres tout le monde se préparer à partir pour Vérone ; comme ma tête était remplie des affaires d'Espagne et comme je rêvais un plan pour l'honneur de la France, je croyais pouvoir être de quelque utilité au nouveau congrès, en me faisant connaître sous un rapport auquel on ne songeait pas (1). »

C'est Chateaubriand lui-même, destiné à y jouer un rôle si important, qui nous introduira à ce congrès, où M. de Boissy était appelé à figurer derrière lui, sur un théâtre où il est rare de débuter, et d'apprendre, à l'école des maîtres, les rudiments de l'art de négocier :

« Nous quittâmes Londres à la fin de septembre 1822 ; nous traversâmes Paris, la France, les Alpes, le Milanais et nous descendîmes à Vérone, à *Casa-Lorenzi*. Il n'y avait encore presque personne d'arrivé. Peu à peu la ville se remplit. On vit paraître successivement l'Empereur, l'Impératrice d'Autriche et leur suite ; le prince de Metternich, accompagné des conseillers auliques Gentz, du chevalier de Floret, de quatre barons, d'un comte, d'un concipiste aulique et de deux officiaux ; le prince d'Esterhazy, notre collègue d'ambassade à Londres ; le comte de Zichy, notre ancien collègue plénipotentiaire à la cour de Prusse ; le baron de Lebzeltern, accrédité près la cour de Russie ; l'Empe-

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Deros, 1852, t. II, p. 69, 70.

reur de Russie avec cinq adjudants généraux : Menzikoff, Trubetzkoy, Oscharowski, Czernitscheff, Michaud; le prince Wolkonsky, général et chef d'état-major, le comte de Nesselrode, secrétaire d'État, le comte de Lieven, ambassadeur à Londres; le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur à Paris; puis le duc de Wellington et lord Clamwillam; le marquis de Londonderry, frère de feu lord Castelreagh; le vicomte Strangford et lord Burghersh; puis vinrent les puissances de la Prusse, S. M. le Roi, LL. AA. RR. le prince Guillaume et le prince Charles; le comte Bernstorf; le baron Humboldt.

» L'archiduc et l'archiduchesse, vice-roi et vice-reine d'Italie débarquèrent avec leur cour.

» Parme envoya l'archiduchesse d'Autriche, duchesse de Parme dite veuve de Napoléon, avec le comte de Nieperg, dit chambellan et chevalier d'honneur de l'archiduchesse.

» Le grand-duc et la grande-duchesse de Toscane, S. A. I. et R. le prince héréditaire accoururent de la patrie du Dante et de Michel-Ange, de cette ville si belle, disait l'archiduc Albert, que l'on ne devrait la faire voir que les dimanches et fêtes.

» L'archiduc, duc de Modène, et l'archiduchesse de Modène descendirent du Catalo.

» Sa Majesté le roi des Deux-Siciles quitta Naples pour Vérone avec la duchesse de Floridia, le confesseur Porta et le prince de Salerne, que suivaient deux gentilshommes de la Chambre.

» La Sardaigne députa son roi et sa reine, et le comte de la Tour, ministre secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

» Nous autres Français, nous étions de même assez nombreux : M. le vicomte de Montmorency, notre chef, était accompagné de M. Bourjot et de M. Pontois, pour le secrétariat, et de M. Damour pour le chiffre. Le marquis de Caraman, M. de la Ferronnays, M. de Rayneval et nous, nous représentions nos missions de Vienne, de Pétersbourg, de Berlin et de Londres. Dans la mission de Londres, on comptait le duc de Rauzan, gendre du duc de Duras, M. le comte de Boissy et M. le comte d'Aspremont.

» M. de Serre, ambassadeur à Naples, et M. de la Maisonfort, envoyé à Florence, assistèrent au spectacle en simples curieux (1). »

---

(1) *Congrès de Vérone*, t. I, p. 65-67.

C'est au milieu de cette foule de dieux, de demi-dieux, de héros et de sages, dont le dénombrement est fait par son chef, du ton d'un Homère moderne, que le comte de Boissy assista, sur cette scène olympienne de son apprentissage diplomatique, à la discussion des cinq grandes affaires agitées au Congrès de Vérone : la traite des nègres ; les pirateries dans les mers de l'Amérique ou les colonies espagnoles ; les démêlés de l'Orient entre la Russie et la Porte ; la position de l'Italie ; les dangers de la révolution d'Espagne par rapport à l'Europe et surtout par rapport à la France. Il y avait encore, par-dessus le marché de ce vaste protocole, de petites questions secondaires qui aspiraient à devenir principales et dont la première y réussit ; les troubles de la Grèce, la navigation du Rhin ; les intérêts de la régence d'Urgel.

On comprendra la vive et profonde impression que dut rapporter le jeune diplomate de ces scènes d'un théâtre dont Vérone, avec ses grands souvenirs et ses grands restes romains, formait le fond, et où une assemblée de rois sous le soleil italien écoutait les députés de la Grèce. Plus d'une scène de la coulisse ne dut pas moins le frapper, notamment ce fameux dîner, auquel il assista sans doute, et dont M. de Chateaubriand nous a laissé le tableau :

« Nous refusâmes d'abord une invitation de l'archiduchesse de Parme ; elle insista et nous y allâmes. Nous la trouvâmes fort gaie : l'univers s'était chargé de se souvenir de Napoléon ; elle n'avait plus la peine d'y songer. Nous lui dîmes que nous avions rencontré ses soldats à Plaisance, et qu'elle en avait autrefois davantage ; elle répondit : — « Je ne songe plus à cela. » Elle prononça quelques mots légers et comme en passant sur le roi de Rome ; elle était grosse. Sa cour avait un certain air délabré et vieilli, excepté M. Nieperg, homme de bon ton. Il n'y avait là de singulier que nous, dînant auprès de Marie-Louise, et les bracelets faits de la pierre du sarcophage de Juliette que portait la veuve de Napoléon (1). »

(1) *Congrès de Vérone*, t. I, p. 69.

» Des chanteurs et des comédiens étaient accourus pour amuser d'autres acteurs : les rois. Des journalistes de Londres arrivés sans passeport, guettaient l'histoire pour l'appréhender au passage. Dans l'amphithéâtre, où se réfugient de pauvres familles, et qu'éclaire parfois le feu d'une forge, au fond d'un portique se rassembla la foule à la fin du congrès! on avait traqué les habitant des campagnes : ceux de la ville n'auraient pas suffi pour remplir l'édifice. Cette représentation n'avait eu lieu que deux fois auparavant : l'une, pour Joseph II, l'autre pour Pie VI, lorsqu'il se rendit à Vienne. Si l'on n'eût pas été averti du temps aux costumes, on aurait pu croire à une résurrection des Romains (1).»

Nous avons sous les yeux la correspondance de famille du comte de Boissy, du mois d'octobre 1822, et nous croyons utile à l'intelligence de son caractère et de son esprit de reproduire quelques extraits de ces confidences et de ces expansions primesautières :

« Vérone, ce 11 octobre 1822.

» Mon cher papa... hier, j'ai conclu un marché effrayant. Croiriez-vous que j'ai payé, pour un mois de loyer, la somme de 4,000 fr.? mais qu'importe, la chose est ainsi, et ne pouvait être autrement. Il y a des palais à louer jusqu'à 13,000 fr. par mois; et dans ces palais, il y a les quatre murs décorés de fresques.

» Je ne me repens pas de mon marché; comparativement, il est bon et très-bon. Ainsi, S. M. le Roi de France, ou du moins son représentant, ne peut qu'être satisfait. On arrive à force, et M. de Caraman, pour être arrivé cette nuit, a couché dans une mauvaise salle à manger et sur un très-mauvais sopha.

» J'ai déjà vu ici une quantité de choses qui se sont présentées d'elles-mêmes; par exemple, j'ai rencontré un enterrement : le malheureux qu'on conduisait à sa demeure dernière, était précédé d'une bande de musiciens jouant alternativement des contredanses, des valses et des airs du carnaval de Venise;

(1) *Congrès de Vérone*, t. I, p. 70.

quand la musique cessait, les prêtres et le cortége chantaient les prières d'usage.

» Hier, j'ai vu brûler un palais qui servait de magasin pour eaux-de-vie et liqueurs. Deux pompiers français auraient plus fait que toutes les pompes de Vérone. D'abord elles sont prudemment arrivées quand elles étaient devenues inutiles, non parce que le feu était trop considérable, mais parce qu'il était presque éteint, c'est-à-dire plus d'une grande demi-heure après que l'alarme avait été donnée; trois grenadiers autrichiens, qui se sont conduits bravement ont été brûlés ; j'ai vu leurs squelettes. »

En continuant de feuilleter ces lettres pleines de bons sentiments, exprimés avec une simplicité qui n'est pas sans grâce, et une émotion contenue plus touchante que si elle était bruyante : le mal du pays, le regret des absents, le goût de la vie domestique, la modeste défiance de ses forces à l'entrée d'une carrière obstruée, nous trouvons la mention d'une rapide et intéressante excursion à Venise racontée par M. de Boissy à son correspondant ordinaire, c'est-à-dire à son père :

« Vérone, 22 octobre 1822.

» ..... Je n'ai rien à vous mander, si ce n'est que j'arrive de Venise. Le 19 au matin, le temps, qui avait été affreux les deux jours d'avant devint superbe. M. l'ambassadeur, qui est plein de bontés pour moi, me permit, ainsi qu'à son secrétaire, d'aller passer deux jours à Venise. Je n'avais garde de laisser échapper cette occasion, qui pouvait ne plus se représenter. Ainsi, dimanche et lundi, j'ai visité Venise, ses églises, ses palais, ses places, ses cafés, ses boutiques, ses promenades et son arsenal. Je suis ravi d'avoir vu cette ville si puissante autrefois, si déserte ou du moins si pauvre, si nulle aujourd'hui. J'étais trop près pour ne pas désirer voir Venise. On sait quand on est dans ce pays; mais on ne sait pas quand on y viendra après l'avoir quitté... »

La mélancolie de cette réflexion cache une espérance dans son regret. Le comte de Boissy se trompait dans sa crainte de voir déçu son désir de retour ; il devait revenir en 1823 à Flo-

rence, et en 1847, à Venise même et depuis lors, presque chaque année, faire dans ce pays privilégié, seconde patrie de tous les citoyens intelligents du monde, un pèlerinage charmé à la fois par la douceur d'un climat céleste, les émotions et les surprises, toujours nouvelles, de l'admiration et les souvenirs du cœur.

M. de Chateaubriand quitta Vérone le 13 décembre 1822, pour monter au faîte de cette fortune inouïe dont il devait sentir surtout l'élévation à la profondeur de la chute qui précipita bientôt, sur les débris de ses projets, son ambition un moment triomphante. Cette chute fut si profonde et d'un tel élan, on le sait, que le ministre, brutalement congédié, s'en trouva jeté au plus fort de la mêlée de l'opposition constitutionnelle, et ne fut pas même désarmé par la disgrâce expiatoire de M. de Villèle, auteur de la sienne. Sa déception et sa vengeance devaient conduire, bien au delà des légitimes représailles, le royaliste devenu républicain, qui ne reprendra plus, que pour suivre les funérailles de la monarchie, les piétés mais non plus les illusions d'autrefois.

M. de Boissy ne tarda pas à suivre son patron, et dès le lendemain, 14 décembre 1822, il repartait pour Paris, où le rappelaient l'attrait des affections domestiques, le légitime souci de son avancement dans une carrière où il faut aider aux circonstances, et où, comme en amour, les absents ont souvent tort; enfin, et surtout, des projets d'établissement précurseurs de ces nouveaux devoirs et de ces nouveaux plaisirs qui inaugurent définitivement la vie virile.

A l'hiver de 1823 nous retrouvons le comte de Boissy secrétaire d'ambassade à Florence, sous M. de la Maisonfort, et inaugurant, au milieu des félicités conjugales et des espérances paternelles de la lune de miel, ce nouveau pas dans la carrière diplomatique, dès ce moment définitivement ouverte devant lui sous les plus favorables auspices. La retraite imprévue de M. de Chateaubriand allait fermer subitement ces riantes avenues, et condamner à une noble inaction un homme incapable

de ne pas s'associer à la disgrâce de celui dont il avait partagé la prospérité.

En attendant, le nouveau ménage jouit quelque temps d'un bonheur sans mélange, assombri seulement par les regrets de la patrie éloignée et de la famille absente. Les lettres de cette période, y compris celle de Mlle Amélie de Folleville, devenue, au printemps de 1823, la comtesse de Boissy, par un mariage des mieux assortis comme naissance, fortune et qualités, respirent cette intime félicité des unions récentes, dont l'unique ennui du ciel étranger voile à peine la joie d'une ombre mélancolique.

La jeune comtesse de Boissy, enchantée d'ailleurs d'être à Florence, et dont le cœur est plein du soleil de la jeunesse et de l'amour, ne s'étonne et ne s'afflige de rien, sinon qu'il pleuve depuis un mois dans la ville des roses, et qu'elle soit sous ce climat si vanté, obligée de se chauffer depuis trois semaines (le 4 novembre 1823), sous les rares et pâles rayons d'un midi qui n'aurait pas seulement la force de « faire partir le méridien du Plessis. »

L'histoire, en raccourci, de la disgrâce de Chateaubriand est nécessaire à l'intelligence de la correspondance qui va suivre, et qui fait trop d'honneur au cœur de celui dont elle trahit une généreuse et délicate inspiration, pour que nous la passions sous silence.

Suivant notre habitude, qui est de préférer à une vaine gloriole d'auteur le plaisir du lecteur, nous emprunterons au principal acteur et aux meilleurs historiens de cet épisode politique un récit que le nôtre ne saurait se flatter de remplacer :

« Ma guerre d'Espagne, — dit Chateaubriand — le grand événement politique de ma vie, était une gigantesque entreprise. »

Et il répète la phrase du *Congrès de Vérone*, que nous avons déjà citée, pour ajouter :

« C'est pourtant ce que j'ai fait ; mais par combien de malédictions ma tête a été frappée à la table de jeu où la Restauration

m'avait assis! J'avais devant moi une France, ennemie des Bourbons, et deux grands ministres étrangers, le prince de Metternich et M. Canning. Il ne se passait pas de jour que je ne reçusse des lettres qui m'annonçaient une catastrophe, car la guerre avec l'Espagne n'était pas du tout populaire ni en France, ni en Europe. En effet, quelque temps après mes succès dans la Péninsule, ma chute ne tarda pas à arriver.

» Dans notre ardeur, après la dépêche télégraphique qui annonçait la délivrance du roi d'Espagne, nous autres ministres nous courûmes au château. Là, j'eus un pressentiment de ma chute; je reçus sur la tête un seau d'eau froide qui me fit rentrer dans l'humilité de mes habitudes. Le roi et Monsieur ne nous aperçurent point. Mme la duchesse d'Angoulême, éperdue du triomphe de son mari, ne distinguait personne. Cette victime immortelle écrivit sur la délivrance de Ferdinand une lettre terminée par cette exclamation sublime, dans la bouche de la fille de Louis XVI : « Il est donc prouvé qu'on peut sauver un roi » malheureux ! »

» Le dimanche je retournai, avant le conseil, faire ma cour à la famille royale; l'auguste princesse dit à chacun de mes collègues un mot obligeant; elle ne m'adressa pas la parole : je ne méritais pas sans doute un tel honneur. Le silence de l'orpheline du Temple ne peut jamais être ingrat; le ciel a droit aux adorations de la terre et ne doit rien à personne.

» Je traînai ainsi jusque à la Pentecôte; pourtant mes amis n'étaient pas sans inquiétude; ils me disaient souvent : — Vous serez renvoyé demain. — Tout à l'heure, si l'on veut, répondais-je. Le soir de la Pentecôte, 6 juin 1824, j'étais arrivé dans les premiers salons de Monsieur; un huissier vint me dire qu'on me demandait. C'était Hyacinthe, mon secrétaire. Il m'annonça, en me voyant, que je n'étais plus ministre. J'ouvris le paquet qu'il me présentait : j'y trouvai ce billet de M. Villèle :

» Monsieur le vicomte,

» J'obéis aux ordres du roi, en transmettant de suite à Votre » Excellence une ordonnance que Sa Majesté vient de rendre ;

» Le sieur comte de Villèle, président de notre conseil des mi- » nistres, est chargé, *par intérim*, du portefeuille des affaires étran- » gères, en remplacement du sieur vicomte de Chateaubriand (1). »

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 77.

Le premier sentiment de M. de Chateaubriand, à la lecture de cette destitution *sans phrases*, fut d'être plus blessé de l'injurieuse brutalité de la forme, que du fond. Certes, il lui était dur de voir ses services méconnus et ses projets brisés ; et cela au moment le plus douloureux pour une déception, celui du triomphe même. Mais ce qu'il ne parvint à pardonner que plus tard, sans jamais l'oublier peut-être, et quand les malheurs de la monarchie lui firent un devoir de ne plus songer à ses fautes, c'est l'inutile affront de ce laconique congé.

Il ne pouvait attribuer au roi, malgré l'implacable égoïsme qui l'en rendait capable, la responsabilité de ce dédain absolu des plus vulgaires courtoisies ; elle n'en retomba que plus lourdement sur le rival sans merci, qui, pour se débarrasser plus vite d'un collègue importun, abusait de sa victoire au point de le pousser, par un procédé irréparable, à se rendre le retour impossible.

M. de Villèle avait compté avec raison sur les susceptibilités et les irritabilités de son adversaire, réduit irrémédiablement à devenir son ennemi, mais il avait aussi compté sans la lutte implacable et la chute vengeresse qui furent la suite de son tort de n'avoir rien ménagé. La querelle de ces deux hommes, grandie aux proportions de deux partis, fut plus fatale à la monarchie que ses pires fautes ; et la révolution de 1830 les mit dos à dos sur des ruines.

On ne saurait, sans injustice, attribuer ni à l'un ni à l'autre cette catastrophe ; mais ils furent tous deux punis par la conscience d'y avoir cette part mystérieuse que la lutte des deux extrêmes a dans toute dissolution.

M. de Villèle a, plus tard, cherché à excuser une surprise qui provoqua des représailles qu'il n'avait pas prévues, et à plaider les circonstances atténuantes du hasard à la décharge d'une accusation de brutalité qui lui pesa surtout, quand, à son tour, il connut la douleur d'être renvoyé sans façon. Mais si ces explications diminuent à nos yeux le blâme qui lui incombe, elles furent, en tout cas, trop tardives pour prévenir une irritation

qui jeta Chateaubriand hors des gonds et lui fit préférer, au parti d'une résignation exemplaire, les dangereuses vengeances d'une opposition que lui-même a qualifiée de « systématique. »

On la comprend jusque dans ses excès, sans l'excuser, quand on songe aux circonstances critiques de situation et de fortune qui rendaient si cruel le coup porté par M. de Villèle à un rival qu'il jetait ainsi à la fois dans les bras de la pauvreté et de la liberté.

La nouvelle de son remplacement, qui avait si inopinément frappé le ministre, dans l'exercice même de ses fonctions et au milieu d'une audience de cour, l'humilia par contre-coup jusque dans l'accomplissement des devoirs de représentation et d'hospitalité de sa charge.

« Les embarras de la richesse et les inconvénients de la misère me suivirent dans mon logement de la rue de l'Université; le jour de mon congé, j'avais au ministère un immense dîner prié; il me fallut envoyer des excuses aux convives, et faire replier dans ma petite cuisine à deux maîtres, trois grands services préparés pour quarante personnes. Montmirel et ses aides se mirent à l'ouvrage, et nichant casseroles, lèchefrites et bassines dans tous les coins, il mit son chef-d'œuvre réchauffé à l'abri. Un vieil ami vint partager mon premier repas de matelot mis à terre. La ville et la cour accoururent, car il n'y eut qu'un cri sur l'outrecuidance de mon renvoi, après le service que je venais de rendre; on était persuadé que ma disgrâce serait de courte durée, on se donnait l'air de l'indépendance en consolant un malheur de quelques jours, au bout desquels on rappellerait fructueusement à l'infortuné, revenu en puissance, qu'on ne l'avait pas abandonné.

» On se trompait; on en fut pour les frais de courage : on avait compté sur ma platitude, sur mes pleurnicheries, sur mon ambition de chien couchant, sur mon empressement à me déclarer moi-même coupable, à faire le pied de grue auprès de ceux qui m'avaient chassé : c'était mal me connaître. Je me retirai sans réclamer même le traitement qui m'était dû, sans recevoir ni une faveur, ni une obole de la cour; je fermai ma porte à quiconque m'avait trahi; je refusai la foule condoléante et je pris les armes. Alors tout se dispersa; le blâme universel éclata,

et ma partie, qui d'abord avait semblé belle aux salons et aux antichambres, parut effroyable...

» ..... Ma chute fit grand bruit; ceux qui se montraient les plus satisfaits en blâmaient la forme. J'ai appris que M. de Villèle hésita; M. de Corbières décida la question : « S'il rentre par une porte au conseil, dut-il dire, je sors par l'autre. » On me laissa sortir : il était tout simple qu'on me préférât M. de Corbières : je ne lui en veux pas; je l'importunais; il m'a fait chasser; il a bien fait.

» Le lendemain de mon renvoi et les jours suivants, on lut dans le *Journal des Débats* ces paroles si honorables pour MM. Bertin:

» C'est pour la seconde fois, que M. de Chateaubriand subit » l'épreuve d'une destitution solennelle.

» Il fut destitué, en 1816, comme ministre d'État, pour avoir » attaqué, dans son immortel ouvrage de : *la Monarchie selon la* » *Charte*, la fameuse ordonnance du 5 septembre, qui prononçait » la dissolution de la Chambre introuvable de 1815. MM. de Villèle et de Corbières étaient alors simples députés, chefs de l'opposition royaliste, et c'est pour avoir embrassé leur défense que » M. de Chateaubriand devint la victime de la colère ministérielle.

» En 1824, M. de Châteaubriand est encore destitué, et c'est » par MM. de Villèle et de Corbières, devenus ministres, qu'il est » sacrifié. Chose singulière! En 1816, il fut puni d'avoir parlé; » en 1824, on le punit de s'être tu; son crime est d'avoir gardé » le silence dans la discussion sur la loi des rentes. Toutes les » disgrâces ne sont pas des malheurs; l'opinion publique, juge » suprême, nous apprendra dans quelle classe il faut placer M. de » Chateaubriand; elle nous apprendra aussi à qui l'ordonnance de ce » jour aura été le plus fatale ou du vainqueur, ou du vaincu... »

» ..... Le signal de la réaction fut ainsi donné. M. de Villèle n'en fut pas d'abord trop alarmé; il ignorait la force des opinions. Plusieurs années furent nécessaires pour l'abattre; mais enfin il tomba (1)... »

Nous donnons, après le héros et l'acteur, la parole au rapporteur, M. de Loménie :

---

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, éd. Deros, t. II, p. 77 à 83.

« Huit mois s'étaient à peine écoulés depuis la reddition de Cadix et la délivrance de Ferdinand, lorsque l'homme à qui la Restauration devait ce peu de gloire, fut tout à coup chassé *comme un valet qui aurait volé la montre du roi sur la cheminée*. M. de Villèle le jalousait. Louis XVIII ne l'aimait pas; il avait refusé de soutenir la *conversion des rentes* qu'il désapprouvait; il n'avait voulu du renouvellement septennal qu'avec le changement d'âge. Il était populaire. M. de Villèle ne l'était pas; les rois étrangers lui envoyaient des cordons, M. de Villèle n'en recevait pas; il était tenace et fier comme un Breton, M. de Villèle souple et rusé comme un enfant de la Gascogne. Il fut incivilement éconduit. L'injure était grande. La vengeance égala l'injure. Coriolan passa aux Volsques; Chateaubriand s'arma de sa plume et planta sa tente dans le *Journal des Débats*. Le chef de la phalange royaliste de 1818 connaissait mieux que personne le côté faible de ses anciens soldats. Réduction des rentes, censure, loi du sacrilége, dissolution de la garde nationale, toutes les mesures ministérielles furent criblées à jour. En vain, M. de Villèle appela à son secours toutes les ressources de son esprit subtil; en vain il s'accrocha à son portefeuille avec la rage du désespoir, après trois ans d'une lutte acharnée, il fut précipité des hauteurs du ministère par son formidable ennemi. Chateaubriand n'avait pas prévu toutes les conséquences du combat... »

A ce moment-là le comte de Boissy, heureusement distrait des événements publics par le plus agréable des événements domestiques, la naissance d'une fille, savourait les félicitations d'usage en pareil cas. Nous citerons, de cette sympathie qui environnait à Florence le digne chargé d'affaires de France, un unique et précieux témoignage. Nous le trouvons dans une lettre d'Albert de Savoie, futur roi de Sardaigne, dont le fils porte en ce moment la couronne d'Italie :

« Je m'empresse, mon cher comte, de vous faire mes bien sincères compliments sur la délivrance de M^me^ de Boissy, à laquelle je vous prie de faire agréer mes félicitations et compliments. Je suis très-sensible à tout ce que vous me dites dans votre aimable lettre. Je n'oublierai jamais toutes les attentions que

vous voulûtes bien avoir pour moi, pendant mon séjour en Toscane, dont je vous suis on ne peut plus reconnaissant. Je suis maintenant établi dans mon château de Racconnis, attendant l'arrivée de mon oncle à Turin, pour m'y rendre; il me donna à Gênes toutes les marques possibles d'affection et d'intérêt; et je partis de cette ville avec toutes les raisons du plus juste contentement. Je recevrai toujours avec grand plaisir de vos nouvelles et je vous prie d'être convaincu de mon amitié.

» ALBERT DE SAVOIE.

» Racconnis, ce 3 juin 1824. »

M. de Boissy ne fut pas le dernier, comme on le pense, on le connaît déjà assez pour cela, à s'associer avec un énergique dévouement à la disgrâce de son premier maître et protecteur. Il n'était pas de ceux qui flattent la prospérité ni qui abandonnent l'infortune. Nous nous serions étonnés de ne pas trouver trace, dans sa correspondance de cette époque, des démarches qui attestent la générosité de sentiments d'un homme, habitué de bonne heure à aimer les vaincus. Notre attente et celle du lecteur ne seront pas trompées, et nous nous empressons de lui faire partager l'émotion avec laquelle on ne peut s'empêcher de parcourir les lettres qui suivent.

Dès la première nouvelle de la retraite si dramatique de M. de Chateaubriand, ce dernier reçut de son ancien secrétaire une lettre qui n'avait rien d'un compliment de banale condoléance. Il y répondit de Paris, le 14 juillet, avant d'aller rejoindre à Neufchâtel Mme de Chateaubriand, qui était allée l'y attendre dans une cabane au bord du lac, par les lignes suivantes, où l'on retrouve toute son ironique et mélancolique éloquence :

« Vos nobles sentiments, Monsieur, ne m'étonnent pas. Je vous avais bien jugé. Pilorge m'a dit tout ce que vous pensez. Je vous engage à rester où vous êtes. Ma carrière finit, la vôtre commence ; il faut conserver au roi des serviteurs comme vous. Je suis si accoutumé à être maltraité par la fortune que je

n'y pense seulement pas. Je n'ai jamais rien vu de si gai dans ma vie qu'une douzaine de vieux compagnons du prince de Condé, que je rencontrai à Mons pendant les Cent-Jours. Ils étaient rentrés en 1814; ils s'en allaient en 1815; l'exil était leur élément, et ils se rappelaient que vingt-trois ans auparavant ils avaient été, en cantonnement d'émigrés, dans les mêmes lieux où ils commençaient une émigration nouvelle. C'est là mon histoire : chassé et rappelé, chassé encore, tout ce que le roi fait est bien.

» Vous pouvez, Monsieur, compter sur moi, si jamais je suis quelque chose, ce qu'à Dieu ne plaise. A vous, Monsieur, pour la vie.

» CHATEAUBRIAND. »

Cette réponse, d'un si superbe et si amer désabusement, ne découragea pas le dévouement du comte de Boissy, jaloux d'offrir à la disgrâce de son chef, à défaut du sacrifice de sa carrière, qu'il repoussait, la dîme de sa fortune. Deux jours après avoir reçu la lettre que nous venons de reproduire (qui ne parvint à sa destination qu'un mois après sa date, le 10 août, par suite de circonstances que nous ignorons), M. de Boissy écrivait à la fois à M. de Chateaubriand, à son secrétaire Pilorge et à son père le marquis, trois lettres, dont la dernière seule nous est restée; mais elle permet amplement de deviner les deux autres.

« Florence, le 12 août 1824.

» Mon cher papa,

» ..... Je passe maintenant du gai au triste, et je vous dirai que, depuis deux jours, j'ai le cœur navré et doublement navré, puisque je ne puis causer avec vous. Des lettres particulières m'annoncent l'état de détresse où se trouve réduit M. de Chateaubriand, naguère si riche et si puissant. Je me demande ce que vous feriez à ma place, si vous saviez, comme moi, qu'il a peut-être besoin d'emprunter au jour le jour, si toutefois il

voulait le faire, ce dont je doute, tant il est trop noble pour rien demander. Il me semble que vous me répondriez qu'il n'y a point à hésiter, et vous, à votre tour, vous me demanderiez si je n'ai point vos sentiments.

» Oh oui! mon cher papa, ce que vous pensez, je le pense ; j'ai vos sentiments et l'on peut dire de nous : Tel père, tel fils. Cette idée me rend bien heureux, et me console souvent d'être si loin de tout bonheur réel, puisque je suis loin de vous et de maman.

» Voici donc ce que je vous prie d'avoir la bonté de faire ; j'y ai bien pensé, bien réfléchi, et il n'y a pas d'autre parti à prendre. Vous l'auriez fait à ma place, et ce qu'aurait fait mon père doit être la règle de ma conduite. Je vous prie donc de vendre sur l'Espagne, ce qui donnera environ 18,000 fr. et de le prêter en votre nom, et non au mien, à M. de Chateaubriand, qui en payera l'intérêt à 5 p. 100. Vous pouvez vous entendre avec lui pour le temps dans lequel la totalité devra être remboursée, en quatre ou cinq ans, par exemple. Vous sentez bien, mon cher papa, que M. de Chateaubriand peut vous avoir cette obligation, et non à moi. Son amour-propre pourrait être froissé que quelqu'un qu'il a placé et qui doit toujours être son subordonné, si la fortune redevient favorable pour lui, soit venu l'aider dans un besoin pressant. Je vous prie de faire pour le mieux, c'est-à-dire qu'il ne se doute pas que je suis pour quelque chose dans votre démarche. Je tiens infiniment à cela, parce que je veux absolument qu'il ignore toujours, dût-il redevenir puissant, que je suis venu l'aider, autant qu'il était en moi, dans des temps différents de ceux où il m'a placé.

» D'ailleurs c'est à vous, et à vous seul, qu'il devra cette petite obligation, puisque d'abord, si j'ai de la fortune, c'est de vos bontés que je la tiens; ensuite, c'est parce que j'ai vos sentiments que j'en agis ainsi; en un mot, parce que je suis votre fils et digne de vous.

» Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher papa, que je désire beaucoup que vous fassiez le plus tôt possible cette petite commission que, quoiqu'elle me coûte, j'ai du plaisir à vous donner, parce que votre cœur éprouvera de la joie de se retrouver en votre fils, et que mon bonheur sera toujours de faire le vôtre. Obliger pour obliger, mieux vaut le faire de suite. On donne deux fois, dit le proverbe, quand on donne à propos : il en est de même pour prêter...

» Ne croyez pas que M. de Chateaubriand m'ait demandé ou

fait demander; il est aussi incapable de cela que de trahir le roi : et savez-vous ce qu'il m'a écrit au sujet de sa disgrâce ? « Tout ce que fait le roi est bien fait. » Voilà comment il termine sa lettre, que je vous enverrai par une occasion; vous aurez la bonté de me la garder soigneusement, parce qu'elle est bonne et flatteuse pour moi...

» Vous ne m'avez point encore dit si vous avez reçu la batterie de fusil que je vous ai envoyée par M. Robinson... M. Robinson et lady Robinson sont des gens aimables qui ont bien voulu se charger de cette commission. Je tenais beaucoup à ce qu'elle fût faite avec exactitude, puisque la batterie que je désirais vous donner me venait du prince de Carignan, qui a eu encore la bonté de m'écrire...

» Amélie me mande de Venise qu'elle n'a pas manqué d'écrire à maman pour lui raconter son voyage. Amélie revient le 20, et je la porte encore à Carrare... Octavie est toujours bien, très-bien portante; elle grandit et grossit à vue d'œil. Quand donc la verrez-vous? Maman viendra-t-elle bientôt? Que c'est triste d'être éloigné de sa famille! Je ne puis m'y habituer. C'est une peine de tous les instants... »

Les deux lettres suivantes, du secrétaire de M. de Chateaubriand, le fidèle Hyacinthe Pilorge, nous apprennent l'accueil fait par l'illustre disgracié à l'offre généreuse et délicate du comte de Boissy.

Elles sont toutes deux adressées au marquis, derrière lequel ni le maître ni le secrétaire n'avaient eu de peine à reconnaître le modeste bienfaiteur auquel il servait d'intermédiaire, sans parvenir à le cacher.

« Paris, ce 18 septembre 1824.

» Monsieur le marquis,

» Pardon, mille fois pardon. Je n'ai reçu qu'il y a trois jours à Paris la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et qu'on avait envoyée à Neufchâtel, d'où elle me revient. J'ai

passé cinq semaines en Suisse auprès de Mme de Chateaubriand ; elle n'est pas encore de retour, mais nous l'attendons bientôt. M. de Chateaubriand est infiniment reconnaissant, et il me charge de vous le témoigner, du service que vous étiez disposé à lui rendre, car il n'ignore rien de ce que votre excellent fils voulait bien faire pour lui par votre entremise. Mais, Monsieur le marquis, grâce à la vente d'un service en porcelaine de Sèvres qu'il devait à la munificence royale et aux soins que le bon Octave avait mis à l'obtenir de M. Lauriston, M. de Chateaubriand a trouvé le moyen de vivre pendant quelque temps ; il vous en a la même obligation, et n'oubliera jamais tout ce qu'il vous doit.

» Je vais écrire à mon noble ami à Florence, pour le remercier.

» Que je voudrais bien le voir à Paris !

» Le douloureux événement survenu le 1er, et qu'il était si facile de prévoir, m'a retenu auprès de mon patron. Sa brochure a un entier succès. Le roi en a été satisfait, et la famille royale de même. M. de Chateaubriand a reçu hier l'accueil le plus bienveillant. »

Une nouvelle et courtoise insistance du marquis ne fut pas plus heureuse, et ne put triompher, chez M. de Chateaubriand, des scrupules d'une légitime et indomptable fierté. D'ailleurs il renaissait à l'espérance, et de nouvelles perspectives s'ouvraient devant lui. Il pouvait du moins se flatter des illusions que donne à tous les disgraciés l'aube toujours riante des avénements récents. Un nouveau souverain, auquel il venait de souhaiter une bienvenue digne de lui, montait sur le trône, et une France nouvelle semblait, pour ceux qui ne le connaissaient point, y monter avec lui.

CHAPITRE IV.

FIN D'UNE DYNASTIE.

Déception de Chateaubriand. — La brochure : *Le Roi est mort! vive le Roi!* — Son auteur désabusé entre dans l'opposition constitutionnelle, dont il devient un des chefs. — Lutte de trois ans contre M. de Villèle. — Une victoire pire qu'une défaite. — La Révolution de 1830 est le troisième larron de ce conflit fatal. — Interruption de trois années dans les relations épistolaires de Chateaubriand et du comte de Boissy. — L'ancien chargé d'affaires à Florence et le nouve ambassadeur à Rome renouent en 1828. — Première lettre de cette seconde période d'intimité. — Instructions et adieux de M. de Chateaubriand à M. de Boissy, constitué son mandataire officieux à Paris. — Lettre du 8 novembre 1828 à Mme Récamier. — Lettre du même jour à M. de Boissy. — M. Octave de Boissy est nommé chevalier de la Légion d'honneur. — Lettres de Chateaubriand à M. de Boissy, des 12 et 24 janvier 1829. — Ultimatum d'un ambassadeur misanthrope. — La mort du pape Léon XII retient à Rome M. de Chateaubriand prêt à partir. — Ses deux lettres du 17 février 1829 à Mme Récamier et à M. de Boissy. — Election de Pie VIII. — Lettre de Chateaubriand à M. de Boissy, du 16 avril 1829. — Les trois points de M. de Chateaubriand. — Lettre du 5 mai 1829. — Querelle de M. de Chateaubriand avec le comte Portalis. — Il prend brusquement son congé et prépare son départ de Rome. — Lettre du 7 mai 1829 à M. de Boissy. — Lettre du 30 mai au même. — Lacune d'une année. — Lettre de Chateaubriand à M. de Boissy du 8 août 1830. — Dans l'intervalle de ces deux lettres une révolution s'est faite. — Prolégomènes de ce dernier chapitre de l'histoire politique de Chateaubriand. — Il donne sa démission lors de l'avénement du ministère Polignac. — Suprême entrevue entre le serviteur et le favori. — Echec de cette tentative de conciliation. — Histoire de la retraite de M. de Chateaubriand, d'après les *Mémoires d'Outre-Tombe*. — Les premiers bruits de la révolution de juillet le trouvent à Dieppe, contemplant la mer. — Il rentre à Paris au milieu de la fusillade. — Sa

noble conduite. — Ses efforts désespérés à la Chambre des pairs. — Adieu définitif à la vie active. — Il devient un ancêtre, non sans admirateurs, mais sans disciples. — M. de Boissy, rallié au nouveau gouvernement par l'adhésion de son père, refuse de s'enterrer vivant dans l'abstention, et attend, dans la modestie de la vie domestique et des devoirs locaux, l'appel du pays et l'heure de l'action. — Décadence des relations de Chateaubriand et de M. de Boissy. — Motifs de ce refroidissement. — Derniers billets. — M. de Boissy franchit le pas décisif, et entre à la Chambre des pairs.

Chateaubriand a expliqué, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, comment les espérances fondées sur cet avénement chevaleresque se changèrent en déceptions, et par quelle série de malentendus irritants, sous l'empire d'un ministre intéressé à envenimer les préjugés et les préventions du nouveau souverain, l'auteur de cette brochure : *Le Roi est mort ! vive le Roi !* qui avait opéré, pour Charles X, ce que la brochure de *Bonaparte et les Bourbons* avait opéré pour Louis XVIII, se trouva jeté dans cette campagne de trois années d'opposition constitutionnelle, dont la victoire, achetée par tant d'ébranlements funestes, fut la chute vengeresse de M. de Villèle, bientôt suivie de celle de la monarchie elle-même.

Les relations épistolaires entre le comte de Boissy et M. de Chateaubriand se ressentirent un peu, d'un côté, de l'éloignement d'un disciple indépendant, qui n'approuvait pas tout ce que faisait son illustre maître, et le blâmait tout bas sans doute d'avoir compromis sa gloire dans ces mêlées d'opinions si dangereuses pour l'équilibre et la dignité de l'esprit; et, de l'autre, de la dévorante absorption d'une vie tout entière consacrée, par son ancien patron, à la polémique dans les journaux, à la discussion à la Chambre des pairs, à la diplomatie des salons et à la stratégie des partis.

Ce n'est qu'en 1828 que se renouèrent les liens, un moment relâchés, entre l'ancien chargé d'affaires à Florence et le nouvel ambassadeur à Rome, et que recommença un commerce, où l'estime d'une part, le dévouement de l'autre, survivent

aux méfiances de l'orgueil et aux déceptions de l'admiration.

Le comte de Boissy, que nous avons laissé à Florence chargé d'affaires, que le *Moniteur* de 1824 (1) nous montre en cette qualité conduisant le deuil officiel du service funèbre célébré pour la mémoire du défunt roi, Louis XVIII, qu'une lettre du prince de Carignan, datée du 19 janvier 1825, nous montre encore à cette date recevant, de la part de son auguste ami, une gracieuse réponse à ses vœux, avait, ce semble, donné en 1828, aux fatigues et aux ennuis de la carrière diplomatique, la diversion d'un congé, car nous le retrouvons à Paris, recueillant les promesses, les adieux et les instructions de M. de Chateaubriand, partant pour Rome en 1828.

La première lettre de cette recrudescence d'expansion et de confiance est datée du 5 juin 1828.

Chateaubriand venait d'accepter, parmi les dépouilles du ministère enfin renversé par lui, la seule part qui pût le tenter, en dehors du portefeuille des affaires étrangères, confié, dès l'abord, aux mains de son noble ami le comte de la Ferronnays, le titre d'ambassadeur à Rome :

« M. le comte Roy, ministre des finances, me vint apprendre le succès de sa négociation. Il ajouta : « Le roi désire que vous acceptiez une ambassade ; si vous le voulez, vous irez à Rome. » Ce mot de Rome eut sur moi un effet magique ; j'éprouvai la tentation à laquelle les anachorètes étaient exposés dans le désert. Charles X, en prenant à la marine l'ami que je lui avais désigné (M. Hyde de Neuville), faisait les premières avances ; je ne pouvais plus me refuser à ce qu'il attendait de moi. Je consentis donc encore à m'éloigner. Du moins, cette fois, l'exil me plaisait : *Pontificum veneranda sedes, sacrum solium.*

» Je me sentis saisi du désir de fixer mes jours, de l'envie de disparaître (même par calcul de renommée) dans la ville des funérailles, au moment de mon triomphe politique.

(1) P. 1488.

»... M. le duc de Laval, que j'allais remplacer à Rome, fut nommé à l'ambassade de Vienne (1). »

Le 5 juin 1828, Chateaubriand écrivait à M. le comte de Boissy :

« Les journaux, Monsieur, vous auront dit où en sont les choses; je compte parler de vous et je vous apprendrai ce que j'aurai pu faire. Dans tous les cas, soignez bien votre santé et venez me voir à Rome, si je ne suis pas assez heureux pour que vous y veniez avec moi. Je ne puis guère partir avant deux mois. Ne viendrez-vous pas à Paris?... Tout à vous et pour toujours.

» CHATEAUBRIAND.

» Mes respectueux hommages à madame de Boissy. »

Peu de jours avant son départ, qui eut lieu le 16 septembre, M. de Chateaubriand, qui avait pu voir M. de Boissy et s'entretenir avec lui, lui adressait ses adieux, après lui avoir donné verbalement ses instructions, et l'avoir constitué son mandataire officieux dans les termes suivants :

« Je pars, Monsieur, vous connaissez toutes mes résolutions. Je vous laisse comme mon interprète et mon truchement auprès des ministres. En cas d'événements, vous savez ce qu'il faut dire, et comment, pour toutes les chances, j'ai disposé de mon avenir. On pourra donc ajouter foi à vos paroles autant qu'aux miennes; et je ratifierai tout ce que vous aurez conclu.

» Adieu, Monsieur, ne m'épargnez pas les courriers, s'ils sont nécessaires. Tout à vous, et de tout mon cœur.

» CHATEAUBRIAND. »

---

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 105 (éd. Deros).

Le 8 novembre, arrivé depuis un mois à Rome, où il passe son temps à se reconnaître, au milieu des permanences et des transformations de la société, et où il fait, successivement, accompagné d'un vieil ami, le pèlerinage des lieux marqués d'un éternel ou d'un personnel souvenir, le secrétaire du cardinal Fesch en 1803, devenu ambassadeur en 1828, écrit à la fois à Mme Récamier et à M. de Boissy, ses deux correspondants assidus de cette époque, les deux lettres suivantes, qu'il est curieux de comparer :

« *A madame Récamier*,

» Rome, samedi 8 novembre 1828.

» M. de la Ferronnays m'apprend la reddition de Varna, que je savais. Je crois vous avoir dit autrefois que toute la question me semblait dans la chute de cette place, et que le Grand-Turc ne songerait à la paix que quand les Russes auraient fait ce qu'ils n'avaient pas fait dans leurs guerres précédentes. Nos journaux ont été bien misérablement turcs dans ces derniers temps. Comment ont-ils pu jamais oublier la noble cause de la Grèce, et tomber en admiration devant des barbares, qui répandent sur la patrie des grands hommes et la plus belle partie de l'Europe l'esclavage et la peste ? Voilà comme nous sommes, nous autres Français ; un peu de mécontentement personnel nous fait oublier nos principes et les sentiments les plus généreux. Les Turcs battus me feront peut-être quelque pitié ; les Turcs vainqueurs me feraient horreur.

» Voilà mon ami, M. de la Ferronnays, resté au pouvoir. Je me flatte que ma détermination de le suivre a éloigné les concurrents à son portefeuille. Mais enfin il faudra que je sorte d'ici ; je n'aspire plus qu'à rentrer dans ma solitude et à quitter la carrière politique. J'ai soif d'indépendance pour mes dernières années. Les générations nouvelles sont élevées ; elles trouveront établies les libertés publiques pour lesquelles j'ai tant combattu : qu'elles s'emparent donc, mais qu'elles ne mésusent pas de mon héritage, et que j'aille mourir en paix auprès de vous.

» Je suis allé avant-hier me promener à la villa Panfili; la belle solitude (1)! »

Le même courrier portait à M. de Boissy la lettre suivante:

« Mille remerciments, Monsieur, de votre bonne lettre du 25 du mois dernier. M. de la Ferronnays, qui m'écrit du 30, m'annonce que vous avez enfin la croix; faible récompense de votre dévouement et de vos services, mais que je suis pourtant heureux d'avoir contribué à vous faire obtenir.

» Je resterai ici, comme vous me le conseillez; mais il faut pourtant que mon sacrifice ait promptement un terme. Je n'aspire plus qu'à rentrer dans ma solitude et à terminer une carrière politique trop prolongée. Rien n'est changé à mes dispositions. Elles sont telles que je les ai exprimées dans les lettres remises à vos soins. C'est dans ce sens que je vous prie de continuer d'agir. Je ne crois pas tout à fait comme vous aux désunions et à la faiblesse. Je pense même que les affaires des partis se consolideront; mais je ne suis plus rien dans tout cela. Je ne demande que le repos. Que le roi me mette dans le cas d'avoir deux vieux chevaux, pour traîner Mme de Chateaubriand, lorsqu'elle sera rentrée à l'infirmerie (*Marie-Thérèse*), et je serai le plus heureux des hommes.

» S'il y avait congrès, l'affaire de la Grèce est la seule qui me tienne encore au cœur. Signer l'indépendance d'Athènes est ma dernière ambition. N'épargnez pas les courriers, si quelque chose en vaut la peine.

» Bonjour, Monsieur, je vous remercie de nouveau et vous embrasse. Hyacinthe vous dit mille choses.

» CHATEAUBRIAND. »

Nous ne voulons retenir de cette lettre que le fait biographique qui se rapporte à M. de Boissy.

---

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 170-171.

Le... 1828, en effet, par ordonnance royale du... signée... contresignée...., le chargé d'affaires en disponibilité était nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Le 12 janvier 1829, Chateaubriand répondait à ses vœux par ce billet :

« Vous devez être revenu de vos courses, Monsieur. Je veux que de Viviers, que j'envoie à Paris, vous porte mes vœux de bonne année. On a dit et pensé bien des sottises de moi depuis quelque temps. Vous savez ce qui en est. *Vous êtes mon seul chargé d'affaires à Paris.* Il n'y a rien du tout à traiter dans ce moment. Je demanderai un congé après Pâques. Alors nous causerons de l'avenir. Je crois que les ministres auront la majorité aux Chambres.

» Bonjour, Monsieur. J'ai assez bien fait ici les affaires du roi, j'espère que l'on est content de ma correspondance. Hyacinthe vous dit mille choses, et moi je vous réitère l'assurance de mon dévouement inaltérable et d'une sincère amitié.

» CHATEAUBRIAND. »

La correspondance, entre M. de Chateaubriand et M. de Boissy continue plus active que jamais en janvier 1829, ainsi qu'en font foi les lettres qui vont suivre :

« Rome, le 24 janvier 1829.

» J'ai reçu, Monsieur, par le courrier extraordinaire, vos lettres du 24 décembre 1828, et des 9 et 12 janvier 1829. Je les ai toutes lues avec grande attention. Je vous remercie de vos bons soins. Je ne suis fâché que d'une chose, c'est que vous vous donniez trop de mouvement et trop de peines.

» Il est très-inutile de causer avec les personnes que vous avez vues, et de chercher leur pensée secrète ; elle ne peut jamais m'être favorable, et je ne demande pas du tout qu'elle me le soit. Laissez-les donc, ne leur parlez plus. L'événement arrivera,

et alors la seule chose à dire en quelques mots, et sans développer les conséquences, est un *fait* que personne n'ignore, et qui a été la *condition* de mon voyage en Italie. Je n'ai accepté l'ambassade de Rome qu'à condition que mon noble ami la Ferronnays resterait ministre. *Je ne serai ambassadeur sous aucun autre ministre que lui.* Voilà tout, absolument tout.

» Au reste, je ne prétends point faire des scènes, crier, me fâcher, revenir sans congé : tous emportements qui ne sont ni de mon âge, ni de mon caractère. Je rentrerai simplement dans ma retraite. J'expliquerai mes raisons au roi, qui fera de moi ce qu'il voudra. Tenons-nous-en là, Monsieur. Démentez *officiellement* tous les bruits de salon sur mes déterminations supposées, et toutes les calomnies de la *Gazette*. Je vous le répète : soyez froid et réservé avec des personnes que vous avez trop vues, et ne leur dites pas un mot de moi. Je n'ai jamais eu la pensée de revenir pour la session. Je suis, au contraire, très-heureux qu'elle se passe sans moi.

» J'ai envoyé à M. de la Ferronnays un *mémoire sur les affaires d'Orient* (1), qu'il m'avait demandé. C'est un travail assez important. Mais il sera arrivé au moment même de l'accident du ministre, et il n'aura, peut-être, pas été mis sous les yeux du conseil. Je désire de toute mon âme que la Ferronnays puisse reprendre son portefeuille : sa retraite définitive serait un grand mal, pour la France et le roi, dans ce moment.

» Vous aurez vu, Monsieur, par un petit mot que je vous ai écrit par M. de Viviers, que je ne vous oubliais pas plus que vous ne m'oubliez. Hyacinthe vous dit bien des choses, et moi, Monsieur, je n'ai pas besoin de vous répéter l'assurance de mon dévouement et de mon inviolable attachement.

» CHATEAUBRIAND. »

Le 10 février 1829, le pape Léon XII meurt, et Chateaubriand, prêt à s'envoler, est retenu à Rome par cette grande affaire d'un conclave : spectacle unique pour un homme qui déjà ne vit plus que par la curiosité.

Le 17 février, il écrit à Mme Récamier :

---

(1) Ce mémoire se trouve dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II (éd. Deros), p. 173 à 186.

« J'ai vu Léon XII exposé, le visage découvert, sur un chétif lit de parade, au milieu des chefs-d'œuvre de Michel-Ange ; j'ai assisté à la première cérémonie funèbre dans l'église de Saint-Pierre. Quelques vieux cardinaux commissaires, ne pouvant plus voir, s'assurèrent de leurs doigts tremblants que le cercueil du pape était bien cloué. A la lumière des flambeaux, mêlée à la clarté de la lune, le cercueil fut enfin enlevé par une poulie, et suspendu dans les ombres, pour être déposé dans le sarcophage de Pie VII.

» On vient de m'apporter le chat du pauvre pape ; il est tout gris et fort doux comme son ancien maître. »

Par le même courrier, M. de Chateaubriand écrivait à M. de Boissy :

« Vous verrez, Monsieur, par la lettre ci-jointe, qu'on m'a renvoyée de Paris, parce que l'étourdi d'Hyacinthe n'y avait pas mis l'adresse, que vous avez tort de vous plaindre de mon silence. Je suis toujours dans les mêmes dispositions. Je n'ai jamais songé, un moment, à quitter Rome que *par congé* et *après la session*. Je ne demande rien. Je ne fais et ne veux qu'on fasse pour moi aucune démarche ; ne voyez point du tout ces gens-là. La mort du pape change d'ailleurs, pour un moment, ma position, et me cloue ici. Si, d'un autre côté, elle augmente mon importance politique, de l'autre, elle donne une belle occasion de tout faire sans moi. Au surplus, je n'ai qu'un mot à dire, et je ne sors pas de là : *Si la Ferronnays se retire, je m'en vais*, mais avec mesure, sans violence et sans bruit.

» Vous devriez tâcher de vous faire donner une dépêche à porter à Rome. On aura des courriers à m'expédier : ce serait une occasion excellente pour causer.

» Mille amitiés, Monsieur ; démentez hardiment tous les bruits de journaux sur mon retour, et toutes les bêtises qu'on me fait dire et écrire. Dévouement pour la vie.

» CHATEAUBRIAND. »

« De Viviers arrive ; je reçois vos deux lettres. Je remets tout entre vos mains. Tâchez que cette mort du pape ne soit pas un accident dont on cherche à tirer parti pour me retenir ici un

temps illimité. Le conclave sera fini très-certainement avant Pâques. Je suis toujours charmé de votre excellent esprit, et de tout ce que vous dites et faites pour moi.

» A vous, à vous, tout à vous.

» PILORGE. »

Le 31 mars 1829, le nouveau pape est élu : c'est le cardinal Castiglione, sous le nom de Pie VIII. Le couronnement a lieu le dimanche 5 avril, jour de la Passion.

Le 16 avril, Chateaubriand écrit à M. de Boissy :

« Quoique je n'aie point encore reçu de nouvelles de votre arrivée, je ne puis laisser partir un courrier extraordinaire sans vous dire un petit mot.

» La Ferronnays m'a écrit qu'il était plus mal que jamais, et qu'il ne cessait de demander sa démission. Tenons-nous-en toujours aux trois points convenus, sans rien presser, sans rien demander, et montrant, ce qui est vrai, la plus profonde indifférence :

» 1° Si un ministre quelconque remplace la Ferronnays, je me retire ;

» 2° Si le congé est prolongé, en dépit des démissions réitérées, je reste ;

» 3° Si, par hasard, le roi jetait les yeux sur moi, j'accepte, et je viens à Paris m'expliquer.

» Je vois que Rayneval est encore revenu sur l'eau. Je n'y crois pas. Je vois qu'on reparle de Polignac. Il pourrait y avoir un joint à trouver.

» Mon opinion est que l'intérim sera prolongé jusqu'à la fin de la session. J'attends mon congé à la fin de ce mois : selon ce que vous et mes autres amis me manderez de Paris, j'en ferai ou n'en ferai pas usage. Pilorge vous dit mille choses, et moi je n'ai plus besoin de vous assurer de mon amitié et de mon dévouement.

» CHATEAUBRIAND. »

Le 5 mai, nouvelle évolution dans les résolutions si incertaines dans leur apparente certitude et si superbes dans leur apparente modestie, de l'ambassadeur qui s'est buté à la pensée du *tout ou rien* par suite de laquelle, plus d'une fois, il a jeté comme on dit, et malencontreusement, le manche après la cognée.

Le bruit de la nomination de M. de Laval aux affaires étrangères le met tout en émoi et précipite ses dépits :

« Quand j'aurais suivi vos conseils, Monsieur, je ne serais toujours arrivé à Paris qu'après la nomination de M. de Laval, puisque ce n'est qu'aujourd'hui même que j'ai pu présenter mes nouvelles lettres de créance au pape et terminer ainsi ma mission. Mais, dans tous les cas, je me félicite d'avoir pris la sage résolution de ne rien précipiter et d'attendre en paix l'événement. Je me servirai peut-être de mon congé pour quitter Rome, du 20 au 25 de ce mois, après avoir été montrer Naples à M^me^ de Chateaubriand. J'espère avoir le plaisir de vous embrasser à Paris dans la première quinzaine de juin, si vous y êtes encore à cette époque.

» Que M. de Laval accepte ou non, cela ne change rien à mes résolutions.

» Mille compliments, Monsieur, et attachement sincère.

» CHATEAUBRIAND. »

« 7 mai. — Voilà l'ordonnance de la nomination de M. de Laval dans les journaux. Me voilà donc libre. Je vais remettre les affaires à M. Bellocq, et me disposer à partir. Je n'irai pas à Naples. »

Le 7 mai, une dépêche de M. le comte Portalis, ou plutôt de ses bureaux, qui provoque les susceptibilités et soulève la bile de Chateaubriand, hâte le dénoûment, et rompt les derniers liens qui l'attachaient encore au rivage ; et voilà de nouveau jeté dans la tempête cet homme qui en a l'habitude

dans la vie et le goût dans le cœur. Il prend congé du ministre qui l'a offensé par un billet où le Breton, le gentilhomme et l'écrivain prennent à la fois de l'impertinence et de la tyrannie des commis une suprême et vengeresse revanche; et sur cette riposte un peu rude à une leçon qui n'était pas à son heure ni à sa place, il quitte brusquement la ville éternelle; seul moyen, en effet, de la quitter, pour ceux qui sentent et aiment comme lui, la muette éloquence des ruines grandioses et la poésie sacrée des horizons romains.

« Rome, ce 7 mai, au soir.

» J'arrive, Monsieur. Une dépêche de M. Portalis, que j'ai reçue ce soir même et qui m'a blessé, a fait plus que les instances de mes amis, dont je ne partageais pas tout à fait les sentiments. Ils ont mal pris leur temps pour me faire une querelle : M. Portalis le verra par ma réponse. Je prends congé du pape demain. Je présente Bellocq comme chargé d'affaires et je pars. J'irai lentement, à cause de ma femme. Mais, arrivé en France, je prendrai les devants. Ne comptez pourtant sur moi que du 20 au 25 de ce mois. J'espère vous trouver à Paris. Mille amitiés.

» CHATEAUBRIAND. »

Ce billet, signé de ce paraphe aquilin où la plume, d'un coup de griffe, semble avoir tracé de vagues images d'aile déployée et de bec entr'ouvert, est suivi de cette lettre datée du 13 mai :

« Mme de Ch... ayant été malade, mon départ a été retardé de quelques jours. Je me mets en route, définitivement, samedi, 16. Je serai à Paris du 25 au 30. J'arrive avec des idées bien arrêtées qu'on ne suivra pas. Je m'en lave les mains; et rien au monde ne me fera, une seconde fois, compromettre mon repos, si je ne suis pas le maître de suivre complétement mon système. Bonjour,

Monsieur, dans une quinzaine de jours j'aurai le plaisir de vous embrasser.

» CHATEAUBRIAND »

Pourtant, le 30 mai 1829, Chateaubriand est encore et toujours à Rome, d'où il écrit au comte de Boissy qui a, sans doute, cherché à ménager un rapprochement favorable à la rentrée aux affaires de cet inflexible patron dont il est le souple mandataire :

« Je vous remercie, Monsieur ; je suis fâché que vous n'ayez pas répondu à M. le comte Portalis, que la question n'était pas pour moi d'un ministre qui me *fût agréable* ou *désagréable*. Tout simplement je m'en tiens strictement aux termes de mes arrangements : *quel que soit le ministre des affaires étrangères, je me retire*, hors le seul cas d'une nouvelle combinaison ministérielle, pour laquelle j'aurais été consulté et à laquelle j'aurais consenti.

» Je m'en tiens là. Je ne profiterai point de mon congé. Je ne veux point aller me perdre au milieu de partis qui ont fait tant de sottises, postuler un ministère que je ne désire pas et qu'on ne me donnerait pas, jeter ensuite ma démission aux pieds du roi par dépit. Tout cela n'est ni assez prudent pour ma vieille expérience, ni assez grave pour mon âge, ni assez digne pour mon caractère. Aussitôt qu'un ministre des affaires étrangères aura été nommé, je quitte Rome avec mon congé. Je viens expliquer et rappeler au roi la condition première et capitale de mon acceptation de l'ambassade de Rome ; et je le supplie de me permettre d'aller m'ensevelir dans mon *infirmerie*. Voilà, Monsieur, ce que je vous prie de dire au ministre de ma part, et à tous mes amis. Réduisez, je vous en prie, toutes vos démarches à cela, ou plutôt ne faites aucune démarche.

» Mme de Chat... partira pour Paris la semaine prochaine. Vous connaissez mon dévouement.

» CHATEAUBRIAND. »

» Vous voyez bien que cette lettre est écrite après avoir reçu mon congé et votre lettre du 21. »

La correspondance entre M. de Chateaubriand et M. de Boissy subit, à partir de ce moment, une éclipse d'une année. Elle ne reprend, pour ne plus jeter, comme une lampe qui s'éteint, que quelques intermittentes et suprêmes lueurs, que le 8 août 1830, au lendemain de cette révolution, prévue, mais dès lors inévitable, et qu'un Chateaubriand lui-même n'eût pu conjurer. Nous renouerons, d'après les *Mémoires d'Outre-Tombe*, ce fil interrompu pour arriver, chronologiquement, à cette catastrophe qui engloutira la monarchie, avec les dernières espérances et les dernières gloires de celui qui fut autant son adversaire que son défenseur, qui l'avait combattue avec trop de succès pour s'être réservé le temps de la sauver, et ne l'essaya qu'en présence d'une révolution, c'est-à-dire quand il était trop tard.

Quand Chateaubriand arriva à Paris, il n'avait encore reçu, au sommet des *templa serena* de ce séjour à Rome, qui ferme l'oreille au présent pour l'absorber dans le passé, que le contre-coup lointain et le bruit adouci des agitations de la France et surtout de la capitale. Il n'eut pas besoin de demeurer longtemps dans le courant de l'électricité des partis pour ressentir des communications et des commotions faites pour l'étonner. Cependant, comme le danger, ainsi que la vérité, ne se découvre et ne se dévoile parfois que peu à peu, même aux âmes les mieux faites pour goûter l'une et sentir l'autre, Chateaubriand ne vit d'abord, dans ces frémissements de l'opinion et ce soulèvement des partis, qu'une fièvre passagère.

Il trouva imminente la chute de ce ministère d'une « incapacité implacable » qui était devenu aussi antipathique au Roi lui-même qu'au pays, et que Charles X faisait attaquer par ses propres journaux ; mais ses prévisions et ses craintes n'allèrent pas au-delà, et bien loin de voir un danger pour la monarchie dans un changement qui semblait suffire alors à contenter l'opinion, il vit plutôt dans ce sacrifice d'hommes impopulaires, la garantie de salut que le sacrifice du lest donne au vaisseau embarrassé dans les préludes de la tempête.

Il est vrai qu'il était loin de prévoir quels allaient être les

successeurs des Martignac, des Hyde-de-Neuville, des Portalis, et qu'il ne pouvait croire que le nom de leur chef dût afficher, non une concession, mais un défi du pouvoir.

Quand parut l'ordonnance qui constituait le cabinet Polignac, il se fit, dans le cœur et l'esprit de Chateaubriand, un déchirement définitif; il sentit que les grands périls allaient venir, et les fautes irréparables; et renonçant à ses dernières ambitions et à ses dernières espérances, disant du même coup adieu à ses projets de retraite à Rome, longtemps caressés, et à ses plans, plus humiliés encore, d'un retour au pouvoir, désormais impossible, il partit de Cauterets, où il prenait les eaux, pour venir donner au Roi une démission dont sa conscience lui faisait un besoin, dont l'opinion lui faisait un devoir, et dont l'une et l'autre exigeaient l'éclatante compensation.

Un tel éclat ne faisait point, comme on pense, l'affaire du crédit naissant et du prestige indécis du prince de Polignac, qui employa tous les moyens pour l'éviter, et arracher, avant qu'elle n'éclatât, la mèche de cette bombe éloquente qui pouvait faire sauter son cabinet.

Il ne réussit qu'à moitié, et par une habile entrevue, où Chateaubriand put exhaler à son aise ses refus jaloux et ses prophétiques fureurs. Il l'apaisa à demi, s'il ne parvint pas à le convaincre; il le dégonfla enfin et prévint, en essuyant tout seul, à huis clos, la première éruption, l'effet public d'une explosion désormais amortie.

Ce choc de deux hommes d'une valeur si inégale, mais qui ne pouvaient cependant se heurter sans que le sort du monde ne s'en ressentît; ce duel intime et courtois entre l'ancien esprit et le nouveau, entre le chevalier libéral et l'aristocrate réactionnaire, entre l'ex-émigré dans l'opposition et l'ex-conspirateur au pouvoir; cette rapide et ironique conversation commençant par une déclaration d'amour et finissant par une déclaration de guerre entre l'homme d'État indigné et le courtisan persifleur, constituent une des scènes les plus intéres-

santes, à coup sûr, du dernier acte de la comédie politique de la Restauration.

Il est impossible de jouer avec plus d'aisance que M. de Polignac, et je dirais avec plus d'esprit, si on peut appliquer ce mot, qui implique l'idée de tact et de prévoyance, à ce charme d'insouciance aveugle et de frivolité dédaigneuse que le malheureux Charles X prit pour le sourire du génie, une partie dont l'enjeu n'est plus le sort d'un cabinet, mais celui de la France et de la dynastie.

Il est impossible aussi de refuser plus énergiquement et plus dignement que ne le fit M. de Chateaubriand, de prendre à ce tripot de la politique d'aventure et de l'habileté de hasard, même une place à l'écart et sans péril.

Ce n'est pas le danger qui faisait peur à M. de Chateaubriand. Ce qui l'effrayait, c'était ce mépris du danger qui n'est pas toujours sage ni même courageux. Ce qui l'effrayait, c'était l'aveuglement superbe et l'illusion triomphante de cet héroïque étourdi qui, déjà condamné d'avance par l'impopularité la plus incontestable qui fut jamais, se vantait, aux uns de bientôt la vaincre, et aux autres de déjà la mériter.

D'ailleurs les convenances de M. de Polignac s'accommodaient à merveille des répugnances de M. de Chateaubriand; et il souriait de plaisir et un peu de malice, en écoutant celui-ci se défendre comme un beau diable de rentrer aux affaires.

— Soit, disait le premier ministre, — qui ne tenait pas du tout à avoir pour collègue un homme incapable également, selon lui, du second rang et du premier — soit : je comprends vos scrupules. Aussi ne vous demanderai-je que d'accepter une ambassade, d'où vous pourrez suivre de l'œil la pièce, et donner aux acteurs des conseils que tous, à commencer par moi, seront flattés de recevoir et heureux de suivre...

— De loin..... n'est-ce pas? ripostait mentalement Chateaubriand, qui flairait le piége de ces avances, et que faisait bientôt rougir l'affront de ces coquetteries perfides, de courtisane plus que de courtisan.

En effet, M. de Polignac cherchait moins à ne pas l'avoir contre lui qu'à l'avoir pour lui. Il redoutait encore plus Chateaubriand pour collègue que pour adversaire. Il ne le recherchait que pour le compromettre, ne l'embrassait que pour l'étouffer, ne lui offrait, que pour lui faire partager la responsabilité dans toute sa réalité, une ombre de pouvoir. Ce n'est pas l'homme qu'il estimait : c'est le nom qu'il convoitait pour se parer du parfum de la gloire, tout en esquivant les épines du caractère.

Un tel compromis ne pouvait pas convenir à M. de Chateaubriand, qui en politique, comme en amour, voulait, plus que jamais, être aimé pour lui-même, et ne sortit que plus irrité d'une entrevue destinée à l'apaiser.

Ce mot dit tout le résultat d'une infructueuse tentative de séduction dont M. de Polignac accepta l'échec avec plus de philosophie que M. de Chateaubriand n'en supporta l'affront.

Le premier continua d'exercer sur le maître, à défaut du serviteur, son ascendant funeste et son empire fatal; et il se lança, avec toute la gravité d'une étourderie quinquagénaire, dans cette politique de réaction à outrance, véritable campagne d'émigration à l'intérieur, qui devait finir par le suprême et irrévocable exil, prononcé, non plus par la vengeance d'un parti, mais par la justice d'une nation.

La France demeura abandonnée à ce système d'équitation brutal, et à cette conduite non à la bride, mais à la cravache et à l'éperon, qu'elle n'a jamais supportée, cette noble bête, et qui désarçonnera toujours son cavalier, fût-il cent fois plus habile que Charles X.

Pour M. de Chateaubriand, averti à la fois par l'instinct prophétique de son génie et la répulsion de ses antipathies personnelles, et doublement armé contre la prière et la menace, il se déroba, heureusement pour sa gloire, à un rôle qui l'eût gâtée, malgré lui. Il garda sa liberté et en profita pour n'être ni ennemi, ni complice. Il attendit, au sein d'une retraite volontaire, d'une pauvreté fière et d'une méditation attristée, honoré

dans son isolement des hommages de tous les partis, les fautes qu'il prévoyait et les événements qu'il redoutait.

Son unique regret, adouci par la conviction qu'il n'eût pas été écouté, fut de n'avoir pas pu expliquer au Roi, auquel il avait demandé une audience, dont M. de Polignac, comme on pense bien, fit avorter l'occasion, les motifs d'un refus dont les chefs de l'opposition, et bientôt les rédacteurs du *National* naissant, saluèrent l'événement comme une espérance de victoire.

Il eussent vu dans cette abstention, qui privait la monarchie de son dernier appui et éloignait de la lice le seul adversaire que la Révolution eût à craindre, tout vieillissant athlète qu'il fût, la victoire elle-même, s'ils avaient pu lire les motifs, dont Chateaubriand a cru devoir garder dans sa conscience le secret, seulement deviné, de cette désertion du débat par un avocat qui ne trouvait pas ses clients dignes d'être défendus, et dont le silence les condamnait.

Les *Mémoires d'Outre-Tombe* contiennent l'analyse détaillée de cette conversation fameuse entre M. de Polignac, cherchant à embaucher ou à débaucher plutôt, M. de Chateaubriand, et M. de Chateaubriand dérobant, indigné, sa gloire à ses caresses :

« M. de Polignac me jurait qu'il aimait la Charte autant que moi. Mais il l'aimait à sa manière : il l'aimait de trop près. Malheureusement la tendresse que l'on montre à une fille que l'on a déshonorée lui sert peu.

» La conversation se prolongea sur le même texte près d'une heure. M. de Polignac finit par me dire que si je consentais à reprendre ma démission, le roi me verrait avec plaisir, et écouterait ce que je voudrais lui dire contre son ministère ; mais que si je persistais à vouloir donner ma démission, Sa Majesté pensait qu'il était inutile de me voir, et qu'une conversation entre elle et moi ne pouvait être qu'une chose désagréable.

» Je répliquai : Regardez donc, prince, ma démission comme donnée. Je ne me suis jamais rétracté de ma vie, et puisqu'il ne convient pas au roi de voir son fidèle sujet, je n'insiste plus. Après

ce mot, je me retirai. Je priai le prince de rendre à M. le duc de Laval (1), l'ambassade de Rome, s'il la désirait encore, et je lui recommandai ma légation. Je repris ensuite à pied, par le boulevard des Invalides, le chemin de mon *infirmerie*, pauvre blessé que j'étais. M. de Polignac me parut, lorsque je le quittai, dans cette confiance imperturbable qui faisait de lui un muet éminemment propre à étrangler un empire. »

C'est M. de Chateaubriand qui nous racontera encore comment, vers la fin de juillet 1830, il fut réveillé brusquement de ses songes par la réalité, et comment les premiers et déjà tardifs bruits des tempêtes de Paris, l'arrachèrent, à Dieppe, à sa contemplation favorite de la mer profonde, vague et amère comme lui.

« Les députés de la nouvelle Chambre étaient arrivés à Paris ; sur les deux cent vingt et un, deux cent deux avaient été réélus. L'opposition comptait deux cent soixante-dix voix ; le ministère cent quarante-cinq. La partie de la couronne était donc perdue. Le résultat naturel était la retraite du ministère. Charles X s'obstina à tout braver, et le coup d'État fut résolu.

» Je partis pour Dieppe, le 26 juillet, à quatre heures du matin, le jour même où parurent les ordonnances. J'étais assez gai, tout charmé d'aller revoir la mer, et j'étais suivi, à quelques heures de distance, par un effroyable orage. Je soupai et couchai à Rouen sans rien apprendre, regrettant de ne pouvoir aller visiter Saint-Ouen, et m'agenouiller devant la belle vierge du Musée, en mémoire de Raphaël et de Rome. J'arrivai le lendemain à Dieppe vers midi. Je descendis dans l'hôtel où M. le comte de Boissy, mon ancien secrétaire de légation, m'avait arrêté un logement. Je m'habillai, et j'allai chercher Mme Récamier. Elle occupait un appartement dont les fenêtres s'ouvraient sur la grève. J'y passai quelques heures à causer et à regarder les flots. Voici tout à

(1) Qui, lui aussi, non moins avisé que M. de Chateaubriand, mais pour d'autres motifs, avait refusé le portefeuille des affaires étrangères.

coup venir Hyacinthe. Il m'apporte une lettre que M. de Boissy avait reçue, et qui annonçait les ordonnances avec de grands éloges. Un moment après entre mon ancien ami, Ballanche; il descendait de la diligence et tenait en main les journaux. J'ouvris le *Moniteur* et je lus, sans en croire mes yeux, les pièces officielles. Encore un gouvernement qui, de propos délibéré, se jetait du haut des tours de Notre-Dame !... »

Chateaubriand partit pour Paris, et y entra au milieu de la canonnade, de la fusillade et du tocsin, le 28 juillet, au moment où Charles X, qui n'avait pas voulu reculer d'un pied, allait « reculer d'un royaume. »

M. de Chateaubriand, à cette heure où il ne restait plus de place qu'aux dévouements désintéressés, et où, l'occasion du salut passée, il n'y avait plus rien à faire qu'à préserver l'honneur de la retraite, fit son devoir noblement.

Il écrivit au Roi, défendit à la Chambre des pairs la religion du serment et termina, du moins dignement, en présidant avec éloquence au départ de l'ancienne monarchie pour cet exil d'où les principes ni les hommes ne reviennent pas, sa carrière politique.

Rendu, par l'attrait du malheur, au culte politique de sa jeunesse à l'heure de la vieillesse impuissante et isolée, M. de Chateaubriand emploiera désormais le reste de son éloquence et de ses forces à chercher encore, entre le passé et l'avenir, l'inutile compromis; et sans troubler de ses malédictions et de ses oracles, la sécurité d'une usurpation qui se croit populaire et d'une révolution qui se dit nationale, il ne réussira qu'à honorer ses cheveux blancs par les pieux efforts d'une fidélité sans illusions, que l'exil a ranimée, en trouvant dans l'opposition et la persécution un regain de pâle popularité.

Mais cette jeunesse généreuse, qui allie à l'amour de la liberté, — de triomphante bientôt redevenue militante et souffrante, — le respect des grandes causes perdues et de leurs rares avocats, ne donnera pas un disciple à ce patriarche politique, qui

a fini son temps et est condamné à n'avoir plus que des admirateurs.

Tandis que l'auteur du *Génie du Christianisme* et de la *Monarchie selon la Charte* combat, découragé, son dernier combat pour bientôt s'ensevelir dans le nuage de ses souvenirs et de ses regrets, son compagnon et son ami, M. de Boissy, indirectement associé par la muette adhésion de son père, demeuré assis sur son fauteuil de pair, aux espérances que le gouvernement nouveau permet de concevoir à ceux auxquels la chute du gouvernement déchu ne peut inspirer que des sympathies modérées et de raisonnables regrets, se recueille, en attendant l'appel du pays et l'heure de l'action, dans la modestie de la vie domestique et des devoirs locaux.

Le comte Octave de Boissy, qui était devenu membre du conseil général du Cher vers le milieu de 1828 (1) et qui avait renoncé, pour se consacrer à la gestion intelligente et hardie d'une des grandes fortunes foncières de France, aux ingratitudes et aux déceptions de la carrière diplomatique, continua de suivre, d'un œil fidèle et dévoué, les dernières et parfois grandioses vicissitudes dans lesquelles expira, comme en une superbe et triste agonie, la vie active de M. de Chateaubriand.

Quelques rares lettres témoignent encore d'un commerce qui finira dignement, sans conflit, sans griefs et sans reproches, plus par la faute des circonstances, plus fortes que tout le reste pour séparer les hommes, que par celle des sentiments.

M. de Chateaubriand, qui n'aimait depuis longtemps plus que lui, ne put que continuer d'estimer un homme plus que jamais digne d'estime.

Mais il avait la susceptibilité inquiète des grands désabusements, et la tristesse amère des grandes chutes. Son égoïsme était devenu quelque peu misanthrope. Il eût voulu voir autour

---

(1) *Moniteur*, p. 1374.

de lui le monde entier frappé de sa vieillesse, de son découragement, de son impuissance. Il eût voulu voir la noblesse de France s'associer tout entière à cet éloquent désespoir, tardif hommage à la royauté tombée, et faire de loin à l'exil, par sa retraite systématique de tout emploi et son refus unanime de tout honneur, une cour de fidèles en deuil, attendant, comme Israël à Babylone, le retour d'un Messie libérateur.

Cette protestation de l'oisiveté, cette manifestation du silence, cette stérilité votive et ce suicide politique de toute une classe de la nation, saluant d'une abstention inutile une abdication nécessaire, semblaient à M. de Boissy, impatient déjà de parole et d'action, et incapable de se consacrer à un fantôme, une extrémité aussi puérile que solennelle.

Il avait horreur du ridicule, et le voyait avec raison menacer de son châtiment cette renonciation de toute une partie de la famille française aux droits et aux devoirs du citoyen ; et cette désertion des hasards de la lutte et de la liberté lui semblait inacceptable pour d'honnêtes gens, qui paraissaient, en se retirant de l'arène, s'avouer indignes et incapables d'y figurer, et pour des gens de cœur, dont ce dédain de la foule pouvait être taxé de crainte du danger.

Ce systématique éloignement, cet isolement dédaigneux, cette impopulaire inertie, ce parti pris de silence, ce vœu de repos, ce molinisme politique enfin, prêché par les bonzes du couvent royaliste à quelques nobles fakirs, ne pouvaient convenir à cet esprit libre, peu fait pour les bouderies idolâtres, ni à ce vigoureux tempérament, trempé pour l'activité et le combat. Il se sentit incapable de souscrire à cette mutilation volontaire dont l'étrange mot d'ordre a dévirilisé le parti légitimiste, et condamné à la stérilité une opinion qui, en refusant à trois générations le droit de la semence, les a privées de leur part de la moisson.

Nul doute que le malentendu, je ne dirai point la mésintelligence, qui, depuis 1830 jusqu'en 1834, couvera sourdement entre M. de Chateaubriand et M. de Boissy, et mêlera je ne

sais quelle pointe aigre-douce au langage de l'ancienne amitié, n'ait commencé de fermenter, pour éclater en 1839, par suite des divergences de vues et des dissidences d'opinion sur les devoirs et le rôle du parti conservateur libéral, peu à peu accusées entre le pair de France démissionnaire, et le futur pair de France.

Dès le 8 août 1830, ces divergences et ces dissidences poignent en germe, dans cette réponse de M. de Chateaubriand à une lettre où le comte de Boissy — qui ne pensait pas que son ancien ministre, dégagé de tout autre lien, selon lui, que celui du respect et de la pitié par les fautes des Villèle et des Polignac et les ingratitudes de la royauté, brûlât si vite ses vaisseaux, et qui, lui, ne voulait pas brûler les siens, — faisait appel au souvenir, et peut-être au patronage de celui qu'il considérait comme devant être un des conseillers, sinon un des chefs du régime nouveau.

L'égoïste dépit du général sans troupes, qui se voit non abandonné mais quitté par un de ses meilleurs soldats, auquel il n'a plus de bataille à promettre, et menacé de tous les ennuis dont la majesté de l'isolement ne préserve ni les rois ni leurs défenseurs, perce dans cette épître quelque peu brève, sèche et roide :

« Vous m'apprenez une chose étrange, Monsieur. D'abord, je ne recommande personne ; ensuite si je m'étais permis quelques recommandations, elles seraient uniquement pour vous et pour M. de Givré ; vous, pour l'extérieur, et lui pour l'intérieur des affaires étrangères.

» Tout à vous.

» CHATEAUBRIAND. »

Le 1er mars 1831, M. de Chateaubriand, un peu adouci et rapprivoisé par le parti que M. de Boissy fils avait pris de renon-

cer à toute démarche ou sollicitation et d'attendre, tranquillement, en se préparant à ses futurs devoirs, — compensant ainsi, par sa discrétion, cette adhésion de son père au nouveau régime qui, toute passive et patriotique qu'elle fût, semblait trop empressée au libéral fougueux, devenu non moins intolérant réactionnaire, — M. de Chateaubriand écrivait à M. de Boissy :

« Mille pardons, Monsieur. Je vous dois depuis longtemps une réponse. Mais j'ai voulu en finir avec mes libraires et mon ouvrage avant de vous écrire. Enfin me voilà libre. Si je pouvais rester en France, Monsieur, j'irais avec grand plaisir chercher chez vous l'obligeante hospitalité que vous m'offrez. Mais il est dans la nécessité de ma position que j'aille mourir hors de ma patrie. Je ne puis vivre sous un gouvernement que je ne reconnais pas. Je serai retenu ici encore un mois ou six semaines pour essayer d'arranger mes tristes affaires. Si vous faites une course à Paris, Monsieur, je serai charmé de vous voir et en même-temps de vous renouveler l'assurance d'un attachement inaltérable. Offrez, je vous prie, mes respectueux hommages à Mme de Boissy.

» CHATEAUBRIAND. »

Le 16 mai 1834, Chateaubriand écrit encore au sincère contradicteur, demeuré, malgré ses rudesses et ses oublis, son ami fidèle et dévoué.

« Je suis bien fâché que vous nous quittiez, Monsieur, mais puisque votre bonne étoile vous mène en Hollande, je prends la liberté de vous recommander mes affaires. Elles pourraient surtout s'arranger si elles rencontraient une haute protection.

» Tout à vous, Monsieur, et revenez-nous bientôt.

» CHATEAUBRIAND. »

Le dernier billet, celui que l'on peut appeler le précurseur non de la rupture, mais de la séparation et du silence, est sans date, griffonné sur un papier flétri par une main lassée, sous l'influence de ces morosités implacables dans lesquelles, dix ans avant sa mort, Chateaubriand s'enveloppera pour tomber à la mort couvert, non sans une dernière coquetterie, des crêpes de la misanthropie, dernière ressource, dernière parure et dernière vengeance des impénitences finales de l'orgueil.

« Quand je ne serais pas persuadé, Monsieur, que mon rôle est fini, on prend soin de m'en avertir. Je n'ai donc pas un mot à dire. Je vous remercie bien de votre obligeante sollicitude et vous prie d'agréer mes remercîments les plus empressés. »

Ce billet, d'un laconisme embarrassé, est bien le dernier. Il semble de 1839, époque où M. de Boissy accepte, dans la vie politique active, un rôle définitif. Son ingénieux et infatigable dévouement sollicite en vain son ancien maître de se consoler avec sa gloire, sinon de l'imiter dans sa résolution. Il n'obtiendra qu'un salut froid comme un adieu d'un homme qui a peine à pardonner à son ancien secrétaire la jeunesse qui l'a quitté, la fortune qui l'a fui, la force qui l'abandonne et surtout le souvenir amer, à la vieillesse impuissante et pauvre, des services dont on ne peut pas s'acquitter.

LIVRE DEUXIÈME

LE GOUVERNEMENT DE JUILLET

CHAPITRE PREMIER.

UN PAIR DE FRANCE (PHASE CRITIQUE).

1839—1842.

Le comte Octave de Boissy pair nommé, non héréditaire. — Promotion du 8 novembre 1839. — Une belle fournée. — M. de Boissy prête serment à la séance royale du 23 décembre. — Formule du serment constitutionnel de la pairie sous Louis-Philippe. — Son admission sur le rapport de M. Bourdeau, ancien ministre de Charles X. — Première séance. — Le comte d'Alton-Shée et M. Villemain. — Débuts parlementaires et oratoires du comte de Boissy. — Il lit son *maiden-speech*, qui n'est pas publié. — Le nouveau pair révèle son indépendance et son originalité, à propos du projet de loi accordant une pension, à titre de récompense nationale, à la veuve du colonel Combes. — Après avoir parlé *contre*, le comte de Boissy vote *pour*. — Séance du 15 avril 1840. — Le comte de Boissy ministériel. — Dans quelle mesure et avec quelles réserves. — Coup d'œil rétrospectif sur les événements extérieurs et intérieurs des années 1839 et 1840. — Cabinet du 12 mai 1839. — Sa composition. — Sa chute. — Ministère de coalition du 1er mars 1840, présidé par M. Thiers. — Liste de ses membres. — Délicatesses de la situation de M. de Boissy. — Comment il s'en tire. — Principes politiques qui dominent toute sa vie. — Avant tout il est *national*. — Son premier discours important et médité. — Un exorde original. — Griefs du comte de Boissy contre l'administration de l'Algérie. — Un billet du maréchal Vallée. — Péroraison adressée à la presse. — Suite des travaux parlementaires du comte de Boissy. — Son vœu, à propos de l'expropriation pour cause d'utilité publique. — Séance du 15 juin 1840. — Le comte de Boissy est rappelé à l'ordre sur la motion du baron Ch. Dupin. — Mort du marquis de Boissy du Goudray. — A

peine remis de la secousse de cette perte, le nouveau marquis du Coudray, immolant son deuil à son devoir, reparaît à la Chambre des pairs. — Ses reproches quant à l'organisation défectueuse de la pairie comme pouvoir législatif. — Stérilité du contrôle de la haute assemblée. — Sénatus-consulte du 14 mars 1867. — La Chambre des Lords au point de vue de ses rapports avec la Chambre des Communes. — Exorde du discours du 10 juillet 1840 — Le *delenda Carthago* du marquis de Boissy. — Ses griefs contre l'Angleterre, à propos de l'Algérie et de Naples. — Réponse de M. Thiers. — La question d'Orient. — Retour des cendres de Napoléon Ier. — Opinion du marquis de Boissy sur cet événement. — Le marquis ne reprend plus la parole à la Chambre des pairs durant l'année 1840. — Erreur de la table du *Moniteur*. — Revue des événements de la fin de 1840. — Ministère du 29 octobre. — Sa composition. — Extrait des *Mémoires* de M. Guizot, son chef. — Séance du 4 janvier 1841. — Discours du marquis de Boissy sur un crédit pour les réfugiés espagnols. — Profession de foi du marquis de Boissy en 1840, tirée de son exorde. — Sa péroraison sur ce qu'est la pairie et sur ce qu'elle devrait être. — La physionomie parlementaire du marquis de Boissy est désormais fixée. — Son programme progressif en trois points. — Modification du régime de la presse. — Réforme électorale. — Hérédité de la pairie. — Ses vues sur les deux premiers points. — Son opinion sur le troisième, défendue par M. Saint-Marc-Girardin.— Discours du 13 avril 1841. — Opinion originale du marquis de Boissy sur les fonds secrets et les subventions à la presse. — Paradoxes et vérités. — Ce que M. Guizot fait de la leçon de M. de Boissy. — La question d'Orient. — M. de Boissy croit la guerre avec l'Angleterre inévitable. — Ses considérations sur le système fédératif de la France. — Digression sur le voyage du duc de Bordeaux en Angleterre. — Profession de foi du marquis de Boissy à l'égard de la légitimité et du Prétendant. — Conclusion pacifique et solution ingénieuse du conflit anglo-français par M. Guizot. — Témoignage que l'homme d'État se rend dans ses *Mémoires*. — Le marquis de Boissy passe de la phase critique de sa carrière à la phase militante, et devient définitivement un des chefs de l'opposition à la Chambre des pairs.

C'est à la fin de l'année 1839 que le comte de Boissy franchit le pas décisif, et, non plus par le privilége aboli de la naissance (1), mais par le choix plus honorable d'une confiance

(1) La loi du 29 décembre 1831 avait aboli l'hérédité de la pairie, mais sans effet rétroactif, et sauf les droits acquis au moment de sa promulgation.

fondée sur son mérite, fut appelé exceptionnellement, du vivant de son père, à ce fauteuil de pair qu'il devait occuper d'une manière si différente de celle de son silencieux auteur. La promotion dont fait partie M. de Boissy est des plus remarquables, et ce qu'on peut appeler, en langage de journal, une *belle fournée*. Qu'on en juge par l'extrait suivant du *Moniteur* du 8 novembre 1839 :

« Par des ordonnances individuelles, datées du 7 novembre, contresignées par M. le Président du conseil, ministre des affaires étrangères, le roi a élevé à la dignité de pair de France :

» M. Aubert, ancien député.

» M. Bérenger (de la Drôme), député, conseiller à la Cour de cassation :

» M. le comte Octave de Boissy, membre du conseil général du département du Cher ;

» M. le vicomte Borelli, lieutenant général ;

» M. le vicomte Cavaignac, lieutenant général ;

» M. Cordier, membre de l'Institut ;

» M. Daunou, ancien député, membre de l'Institut ;

» M. Despans-Cubières, ancien ministre, lieutenant général ;

» M. Etienne, député, membre de l'Institut ;

» M. le marquis de Lusignan, député ;

» M le baron de Malaret, ancien député ;

» M. le comte E. Merlin, ancien député, lieutenant général ;

» M. Persil, ancien député, ancien ministre ;

» M. le comte Jules de Larochefoucauld, ancien député, membre du Conseil général du département du Loiret ;

» M. Rossi, membre de l'Institut ;

» M. le comte de Sainte-Hermine, ancien député, ancien préfet ;

» M. le baron Teste, lieutenant général ;

» M. de Vandeul, député, ancien ministre plénipotentiaire ;

» M. Viennet, ancien député, membre de l'Institut. »

M. le comte de Boissy, présent à la séance royale d'ouverture des travaux des Chambres, du lundi 23 décembre 1839, où Louis-Philippe, assis et couvert, par un dernier privilége tradi-

tionnel de la fonction souveraine, fit, selon son usage, l'exposé annuel de la politique de ses ministres, y prêta le serment constitutionnel.

La formule en était (nous la reproduisons pour les amateurs de ces curiosités sacramentelles) ainsi conçue :

« Je jure d'être fidèle au roi des Français, à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume ; et de me conduire en tout comme il appartient à un bon et loyal pair de France. »

Dès la première séance ordinaire, du mardi 24 décembre 1839, le nouveau pair fut admis sur le rapport où M. Bourdeau proposa de valider sa nomination dans les termes suivants :

« M. le comte Rouillé de Boissy (Hilaire-Etienne-Octave) est né à Paris le 4 mars 1798.

» Il résulte des pièces produites par M. le comte de Boissy, qu'il paye plus de 3,000 fr. de contributions directes, à raison de ses propriétés foncières, depuis trois ans, et qu'il est, depuis plus de six ans, membre du Conseil général du département du Cher.

» M. le comte de Boissy, satisfaisant ainsi au vœu du § 24 de la loi constitutive de la pairie (1), votre Commission vous propose de déclarer ses titres valables. »

L'admission fut prononcée, et le récipiendaire, arrivé au terme des formalités d'introduction, prit séance, pour assister à une première scène parlementaire, faite, pour ainsi dire, exprès pour lui, et comme pour donner le signal à sa verve humouristique et à son zèle de vérité.

Un de ses collègues, son prédécesseur dans la Chambre

(1) Loi du 29 décembre 1831.

haute, et qui lui survit encore, suppléant, par la publication de *Mémoires* mordants, à la perte de ses immunités parlementaires et continuant dans la presse, à la satisfaction d'une certaine galerie, mais surtout à la sienne, son rôle de tribune, M. le comte d'Alton-Shée salua l'entrée des élus de *la fournée* du 7 novembre par une *sortie* des plus agressives et des plus piquantes contre les considérations qui avaient présidé à leur choix.

Pour donner une idée de cette escarmouche, qui ne fit pas en vain passer sous le nez d'un homme militant par excellence, l'odeur de la poudre oratoire, nous rappellerons que le censeur malin qui remplaçait ainsi, pour ses nouveaux collègues ébahis, par une sorte de charivari ironique l'aubade traditionnelle, déclara qu'il s'élevait non contre la prérogative royale, dans sa liberté de créer de nouveaux pairs, mais contre la convenance avec laquelle le ministère usait de cette prérogative.

Il regretta que l'administration n'eût tenu aucun compte des avertissements donnés au ministère du 15 avril. Il lui reprocha de faire de la Chambre haute un hôtel des invalides pour les blessés ramassés sur le champ de bataille électoral, et de la composer avec indiscrétion de députés non réélus, de députés retirés, ou de députés impossibles.

Il voyait un grief bien plus grave encore dans la malencontreuse précipitation, dans l'inconcevable légèreté avec laquelle avaient été lancées les nominations :

« L'un de nos nouveaux collègues, dit-il, apprend par son portier qu'il a été fait pair. Alors il se recueille, il calcule, il hésite... et il accepte. Bientôt dans une lettre, pleine de verve comique, il publie et la manière dont la dignité lui a été conférée, et les raisons qui lui ont permis d'accepter.

» Le ministère n'a pas toujours été aussi heureux. Un autre élu du 12 mai, en apprenant la faveur dont il était l'objet, a refusé positivement. Quinze jours d'efforts, de prières, de négociations ont été consacrés par nos imprudents ministres à obtenir l'assentiment, à vaincre les répugnances et l'antipathie d'un

homme honorable pour une position qu'on lui avait faite à son insu. Enfin, touché sans doute du tort qu'il apportait, bien malgré lui, par son refus, à la considération d'un des grands pouvoirs de l'État, le pair involontaire s'est résigné. »

En l'absence du président du conseil, c'est M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, qui dut payer de sa personne à l'improviste, et venir mettre du baume attique sur les blessures, faites en se jouant, par un orateur de l'école d'Alcibiade, à l'amour-propre des nouveaux pairs et à la pudeur de la pairie.

M. de Boissy, qui avait peut-être ses raisons pour ne pas se déranger, ne rompit point le silence du catéchumène, et laissa se dénouer sans intervenir, cette petite querelle domestique entre la gauche de la haute Chambre et le ministère. Tout finit d'ailleurs comme d'habitude entre le tribun de salon et le ministre académique, par une de ces petites joûtes d'ironie où l'avantage demeure à celui qui fait rire le dernier. M. Villemain ne descendit pas à la discussion. Il se borna à répondre, avec le dédain emprunté des parvenus de l'esprit « à toutes les objections du *jeune orateur* qui n'étaient pas seulement des épigrammes ».

Des orages plus dignes des échos solennels du Luxembourg allaient succéder à ces tempêtes dans un verre d'eau sucrée.

Les débuts du comte de Boissy à la Chambre des pairs datent du mardi 7 janvier 1840. Il n'en est demeuré d'autre trace qu'une simple mention au *Moniteur*. Car, soit par scrupule de modestie, soit par défiance de ses forces inexpérimentées, soit tout simplement par originalité, le futur orateur, qui n'aimait pas à faire comme tout le monde, et se plaisait à dérouter la curiosité publique, toujours friande de détails sur les premiers pas d'un nouveau venu de sa sorte dans une carrière féconde en surprises et en déceptions, lut son premier discours, et le déroba, par son refus de communication, à la publicité.

Nous devons donc nous en référer exclusivement, pour ce *maiden-speech*, aux quelques lignes insérées dans le compte rendu officiel des débats de l'Adresse. Le comte de Boissy y prit part d'ailleurs à sa façon, c'est-à-dire en critiquant vertement la manière dont nos affaires d'Alger étaient conduites, et en demandant le renvoi du paragraphe relatif à l'Algérie à la commission, pour qu'elle y insérât un blâme.

Il ne fut pas donné suite à cette proposition dont l'auteur, à qui il suffisait d'avoir tâté son terrain et affirmé son indépendance, se borna à la tentative et n'insista pas pour obtenir un vote qui n'eût pas ratifié sa sévérité.

Le 10 mars, se présenta une nouvelle et plus digne occasion, pour le comte de Boissy, de protester contre le despotisme des mots, et de faire preuve de cette hardiesse d'idées et de cette verve de bon sens qui n'hésitèrent jamais à braver même les plus nobles préjugés de l'opinion.

Il s'agissait du projet de loi tendant à accorder, à titre de récompense nationale, une pension de 2,000 fr. dans laquelle se confondrait celle de 750 fr. à laquelle elle avait droit, en faveur de la veuve du colonel Combes, tué glorieusement devant Constantine.

M. de Boissy, tout en proclamant héroïque et d'un fécond exemple, la mort de l'officier dont on voulait honorer, dans la personne de sa veuve, la mémoire, s'élevait, non au nom de mesquines considérations d'économie budgétaire, mais au nom des principes sacrés de l'honneur, du devoir désintéressé, du patriotisme et des mâles susceptibilités de l'armée elle-même, contre une mesure exceptionnelle, introduisant un précédent dont on pouvait abuser, et qui avait à ses yeux le double inconvénient, ou de prétendre abaisser en la tarifant à un taux plus humiliant que flatteur une vertu qui ne se paye pas — l'abnégation militaire — ou d'établir une préférence fâcheuse et impopulaire pour un soldat qui n'avait fait en somme que ce que tant d'autres avant lui avaient fait, et tant d'autres

après lui devaient faire, sans bruit et sans récompense : mourir pour l'honneur du drapeau.

Ce langage, trop généreux pour ne pas sembler égoïste, et trop sincère pour ne pas paraître impolitique, fut médiocrement goûté par une de ces assemblées qui aiment mieux se tromper avec tout le monde qu'avoir seules raison.

Le marquis de Brézé et le maréchal Soult combattirent, l'un au nom du patriotisme, l'autre au nom de l'armée, un contradicteur qui, satisfait d'avoir déchargé sa conscience et d'avoir fait entendre une protestation que les délicats de l'opinion et les militaires vraiment amis de la gloire applaudirent dans leur cœur, soutint imperturbablement son avis et n'y renonça qu'au moment du vote, pensant, avec raison, que cet entraînement exagéré ne pouvait avoir d'autre excuse que son unanimité, et qu'il était de mauvais goût de la rompre par un isolement mal interprété.

La séance du mercredi, 15 avril 1840, nous montre le comte de Boissy sous un aspect des plus inattendus, et ajoute un trait nouveau à cette mobile physionomie, dont l'unité sera faite de variété et l'harmonie de contrastes. Dans la discussion sur le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit complémentaire d'un million pour les dépenses secrètes de l'exercice 1840, discussion pleine d'animation et de surprises, à laquelle ne manquent même point les incidents dramatiques tels que l'évanouissement d'un noble pair, M. Bessières, tombé en syncope et emporté chez lui pendant la péroraison d'un discours de M. de Montalembert, celui-ci rend à la révolution de juillet « un hommage solennel et désintéressé », et M. de Boissy se déclare ministériel ; tous deux, il est vrai, avec des réserves qui ne permettent pas de compter sur l'admiration aveugle ni le dévouement idolâtre.

Pour faire bien comprendre la scène et la placer sous son vrai jour, il importe de dire d'abord quelques mots des divers ministères qui s'étaient succédés depuis l'entrée à la Chambre des pairs de M. de Boissy, et de lui esquisser un

cadre nécessaire avec l'énumération des événements qui font commencer à ces années 1839-1840 la période critique de la monarchie précaire de Louis-Philippe.

L'année 1839, année du traité de la France avec le Mexique, à la suite de la prise de Saint-Jean-d'Ulloa et de la Vera-Cruz (9 mars 1839); du traité de séparation amiable entre la Hollande et la Belgique (19 avril); de la bataille de Nézib; de la mort de Mahmoud et de l'avénement d'Abdul-Medjid en Turquie (21 juillet); de la révolution de Zurich (1er et 6 septembre); du passage des Portes-de-Fer en Algérie (28 octobre); de la mort de Frédéric VI et de l'avénement de Christiern VIII en Danemarck (3 décembre); cette année s'était ouverte (pour ne plus nous placer qu'au point de vue des événements intérieurs) sur la chute du ministère Molé, et l'avénement du ministère de transition, dit du 31 mars, qui ne put soutenir qu'un mois et demi la lutte contre la Chambre nouvelle remplaçant l'ancienne, dissoute par ordonnance royale du 31 janvier 1839.

Ce ministère éphémère et de parade du 31 mars avait bientôt cédé les rênes du gouvernement à une administration plus homogène et plus solide, ainsi composée, sous le titre de *cabinet du 12 mai 1839*:

Le maréchal duc de Dalmatie, ministre des affaires étrangères et président du conseil;

M. Teste, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes;

Le lieutenant général Schneider, ministre de la guerre;

L'amiral baron Duperré, ministre de la marine et des colonies;

M. T. du Châtel, ministre de l'intérieur;

M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce;

M. Dufaure, ministre des travaux publics;

M. Villemain, ministre de l'instruction publique;

M. H. Passy, ministre des finances.

Sous les gouvernements révolutionnaires et parlementaires, les jours se suivent et ne se ressemblent pas, et les ministres et les ministères s'usent vite. M. de Boissy, porté à la Chambre des pairs par ordonnance du 7 novembre 1839, sur la proposition du maréchal duc de Dalmatie, avait à peine eu le temps de se reconnaître dans cette nouvelle sphère et d'y faire les débuts discrets que nous avons racontés, que le cabinet du 12 mai, victime du vote de coalition qui avait rejeté le projet de dotation du duc de Nemours, se retirait devant l'échec parlementaire le plus caractérisé depuis 1830, et cédait le pouvoir à un ministère présidé par M. Thiers, et qu'on pouvait dire, sans jeu de mots, *tiers-parti*, car il se composait des représentants de tous les groupes politiques associés dans le triomphe comme dans la lutte.

Le ministère tombé devant un vote de méfiance n'eut, comme on pense, rien de plus pressé que de rendre la pareille à ses vainqueurs, en les soumettant de prime abord à l'épreuve et peut-être à la leçon vengeresse d'un vote du même genre. Les questions de fonds secrets sont éminemment propres, par leur nature délicate, leur mystère équivoque, les susceptibilités qu'elles soulèvent, les observations irritantes et les réponses irritées qu'elles provoquent, à jouer ce rôle de cheval de bataille de l'opposition.

Elle fut désarçonnée à la Chambre des députés où le projet passa, à la majorité de 246 boules blanches contre 160 boules noires; et c'est fort de ce premier succès que le cabinet du 1er mars 1840 se présentait devant la Chambre des pairs pour y trouver, dans un nouveau triomphe, l'assurance d'une vitalité qui ne devait pas cependant se prolonger, sous l'influence d'événements plus mobiles encore que les hommes, au-delà du 29 octobre.

Ce cabinet du 1er mars 1840 comptait parmi ses membres:

M. Thiers, ministre des affaires étrangères et président du conseil;

M. de Rémusat, ministre de l'intérieur;

M. Vivien, ministre de la justice et des cultes;

M. le lieutenant général Despans-Cubières, ministre de la guerre;

M. le baron vice-amiral Roussin, ministre de la marine et des colonies;

M. Cousin, ministre de l'instruction publique;

M. le baron Pelet (de la Lozère), ministre des finances;

M. Gouin, ministre du commerce;

M. le comte Jaubert, ministre de l'agriculture et des travaux publics.

Cette instabilité ministérielle eût pu troubler une conscience moins droite et embarrasser une parole moins sincère que celles du comte de Boissy placé, en face d'un nouveau cabinet dont il partageait les opinions, dans l'alternative de lui déplaire en louant l'ancien ou de sembler ingrat à celui-ci en le combattant.

Le comte de Boissy se tira à son honneur, de ce piége des circonstances.

Il avait déjà cette souplesse d'esprit et cette fermeté de caractère qui permettent de traverser dignement les situations les plus délicates.

Il sut payer, tout en donnant à la nouvelle administration l'appui d'une énergique déclaration de confiance, un juste tribut d'éloges et de regrets à l'administration précédente, de laquelle il tenait son siége.

Et dans un homme comme déjà on connaissait le marquis de Boissy, cette duplicité parut toute simple, et ce contraste ne sembla point contradictoire.

Il est naturel, en effet, de garder son estime à des adversaires qui la méritent et de dire la vérité à ses amis. Mais cette politique naturelle, que pratiqua toujours M. de Boissy, n'a jamais paru naturelle à tout le monde.

Il est des gens, en effet, auxquels, faute de le pouvoir pa-

raître, il est interdit d'être francs, et qui se vengent de cette nécessité, où l'ingratitude de leur situation ou de leur caractère les met de tromper, en se faisant un système de leur vice ou de leur malheur.

Ceux-là ont érigé en doctrine l'art de ne point dire ce qu'on pense, ou de ne point penser ce qu'on dit; et ils croient être en cela de l'école de Talleyrand qui, au contraire de ce préjugé qui en a fait comme le type proverbial de la dissimulation, trouva plus d'une fois plus habile de dire la vérité que de la trahir, et s'était fait, surtout, pour pouvoir être sincère et sensible impunément, un masque d'impassibilité et de duplicité qu'il portait pour le public et quittait pour ses amis.

M. de Boissy était en tout cas, si école il y a, de celle diamétralement opposée.

Il était de ceux qui n'esquivent pas une difficulté, mais qui vont droit à elle, et prennent comme on dit le taureau par les cornes; il était de ceux qui pensent que le plus habile, dans les affaires de ce monde, est encore d'y être honnête, et que rien ne vaut, même sur une assemblée, l'autorité de la franchise et l'éloquence de la vérité.

Nous le verrons, plus d'une fois, aux prises avec des situations équivoques qui ne le seront jamais pour lui, uniquement parce qu'il avait pour habitude d'être d'autant plus clair que les circonstances étaient plus ambiguës.

C'est ainsi qu'il traversera, sans dommage pour sa dignité ni pour l'unité de son caractère politique, non-seulement l'épreuve des crises ministérielles mais celle, autrement difficile, des Révolutions, et qu'il changera l'habit de pair contre celui de sénateur en demeurant toujours fidèle à lui-même et au pays.

Il n'avait pas le ridicule préjugé, inventé par la jalousie des partis, de la fidélité quand même à un homme, et du dévouement à outrance à un gouvernement.

Il pensa toujours que les amis de ce genre sont plus funestes à un pouvoir que ses ennemis.

Dès le premier jour, et c'est là ce qui fera sa force imperturr-

habile, il avait vu, là où il se trouve réellement, le devoir politique; et il ne perdit jamais son temps, comme tant d'autres, durant nos accès de révolution, à chercher ce qu'il faut faire.

Il n'y a qu'un parti qui ne trompe pas : c'est celui du pays. Non pas que les nations soient plus infaillibles que les hommes ; mais heureux l'homme qui peut se rendre la justice de ne s'être jamais trompé qu'avec un peuple.

Mais revenons à ces débats parlementaires où M. de Boissy, après avoir fait sa profession de foi de sincérité et d'indépendance jusque dans le dévouement, ne tardera pas à trouver l'occasion de se donner le seul titre politique qu'accepte un homme qui n'a pas peur d'être seul, et de se dire hautement *national*, c'est-à-dire n'acceptant d'inspirations que celles de l'opinion et de l'intérêt du pays.

Tout ce discours de M. de Boissy dans la discussion des fonds secrets, le premier important et vraiment médité qu'il ait prononcé, est à étudier, car on y trouve, outre des déclarations de principes et de sentiments essentielles à noter, les premiers traits de son originalité parlementaire naissante, et comme qui dirait la première fleur de cette manière dont il demeurera le type parmi nous, et dont les anciens comparaient la légère ironie et la familiarité piquante à un vinaigre parfumé.

Ecoutez cet exorde, si évidemment préparé, et qui a cependant l'aisance de primesaut de la conversation :

« Messieurs, la question actuellement discutée à cette tribune déjà si éloquemment, si savamment traitée par les orateurs que vous avez entendus hier, partage avec l'adresse et le budget le privilége, ou pour dire plus juste, le droit de laisser à toutes opinions entière liberté de se produire, de traiter tous sujets pouvant intéresser le pays ; et cela est rationnel, le vote des fonds secrets n'étant pas un vote d'argent, mais un vote de confiance. N'y eût-il pas à cet égard force de chose jugée, les débats si profonds, si larges, si animés d'hier établiraient le précédent.

» Moi aussi, Messieurs, j'usetai de ce droit; mais avec réserve

et mesure, à défaut de ce grand savoir, de cette éloquence magnifique, de cette admirable habileté qui se sont de nouveau produits hier à la Chambre...

» Je parlerai modestement et uniquement des fonds secrets, et à leur sujet tout naturellement de notre situation intérieure...

» Je ne dirai rien, pas un mot de la politique étrangère... Je ne partage point l'opinion que notre politique étrangère puisse être compromise dans les mains habiles et fermes auxquelles l'a confiée la sagesse royale. Et d'ailleurs ici, moins que partout, dans cette Chambre où se trouvent ceux qui connaissent les secrets de la diplomatie, ceux qui ont joué un rôle actif dans la destinée des États, je n'oserais prononcer seulement le grand mot de l'Orient, où couve la guerre qui, un peu plus tôt ou un peu plus tard, toute la question est dans le temps, engloutira royaumes et souverains. Je n'oserais davantage décider quelle alliance il faut sacrifier.

» J'ai vu de bien près quelques grandes affaires ; préparer, faire, défaire des révolutions, qui devaient bientôt après éclater de nouveau ; j'ai vu ôter et donner des couronnes ; j'ai assisté à des réunions de potentats impuissants contre le présent, alors même qu'ils prétendaient régler l'avenir, à des assemblées de pieux vieillards, et parmi eux un souverain dont la puissance s'étend, incontestée, de Rome aux extrémités du monde connu ; et je ne me crois pas pour cela juge compétent du parti qu'il convient d'adopter. Ou plutôt c'est parce que j'ai vu, c'est parce que j'ai constamment étudié les événements dont le hasard et ma position m'ont rendu le témoin, parce que j'ai toujours cherché à prévoir les effets par les causes, et à remonter des effets aux causes, que je reste dans un doute plus grand sur ce qui touche à la politique étrangère. Je ne parlerai donc, comme je l'ai dit en commençant, que des fonds secrets et de notre situation intérieure.

» Il y a dans cette situation intérieure un point qui n'a pas été touché : j'en ai regret, Messieurs, car il est plus sensible que tous les autres, dans cette enceinte surtout où d'anciens souvenirs de périls et de gloire établissent une espèce de solidarité. J'aurais préféré qu'un autre l'abordât ; mais puisque nul ne l'a fait encore, j'en parlerai, sans oublier toutefois les égards que commande la position élevée de ceux dont je n'approuve pas les actes. D'ailleurs, grâce à la forme heureuse de notre gouvernement, la discussion brillante, mais animée d'hier en serait la preuve, il est admis qu'attaquer les systèmes n'est point attaquer les hommes ;

que critiquer les actes n'a rien de personnel; et cependant ce n'est pas sans un véritable chagrin, sans un sentiment pénible que je me décide à parler de deux époques ministérielles dont je serais si heureux de louer tout, dont je voudrais pouvoir tout approuver. Mes observations déplairont-elles? Je le crois. Je parlerai cependant; et ne voulant rien laisser penser de moi qui ne soit le vrai, jamais je ne dissimulerai ma pensée. J'avoue donc que c'est volontairement, sciemment, que je m'expose à ce malheur, soutenu par l'espérance qu'il y aura pour moi des temps meilleurs; que justice sera rendue plus tard, bientôt peut-être, à des intentions toujours pures, toujours droites et fermes, n'ayant qu'un but, l'honneur, la gloire, la prospérité du pays... »

Entrant, après exorde familier et piquant, dans la discussion dont il avait préparé les approches et circonscrit les limites avec un soin qu'expliquent les délicatesses de sa situation, l'orateur continuait:

« Je viens donc, sans hésitation, appuyer de tout mon pouvoir le ministère nouveau, au risque ou plutôt avec la certitude de ne pas faire ce que désirent deux partis, dont l'un, par le concours donné au ministère, verra ses espérances déçues, et l'autre ses projets déjoués : espérances et projets que n'ignore pas le gouvernement; et c'est pour qu'il continue de les connaître que je ne refuserai pas les fonds secrets.

» Eh, mon Dieu! Messieurs, si la crainte de déplaire momentanément pouvait paralyser les bonnes intentions, on ne tenterait jamais rien d'utile, on ne ferait par conséquent jamais rien de grand, rien de stable. Il faut, Messieurs, savoir beaucoup braver, quand un but utile peut être atteint. La popularité est chose assez belle pour qu'on la recherche par de longs efforts; mais la popularité conquise, et non la popularité escamotée, pour ainsi dire, et à laquelle presque toujours succède l'impopularité, aussi vite que l'obscurité à l'éclair. Je viens soutenir tout haut les fonds secrets, demander qu'ils soient donnés, non pas comme vote de nécessité, mais comme vote de confiance. La nécessité n'est pas une question; la confiance ne paraît pas susceptible d'être contestée davantage. Je ne pourrais, en effet, plus com-

prendre qu'on refusât la confiance au ministère qui n'a rien fait encore, que je ne comprendrais la condamnation par des juges d'hommes qui ne seraient point accusés. Je sais très-bien, Messieurs, que le contraire peut se soutenir, sinon avec raison et succès, du moins avec la faveur qui s'attache presque toujours à l'opposition. Toutes les questions ont plusieurs faces. Si l'une est pleine de charmes, séduisante, chacun à l'envi s'en empare. Les applaudissements sont si doux! Si l'autre est sévère, froide, triste, sans attrait, celle-là, Messieurs, car la raison comme la vérité ne plaît pas toujours, celle-là est ordinairement délaissée; alors je m'en empare, et l'aborde franchement. Ainsi donc, à ceux dont le vote doit être contraire au mien, et qui me demanderaient pourquoi je suis ministériel, pourquoi mon concours est acquis au cabinet, si son origine, si son passé, si sa tendance ne m'effrayent point, je répondrai : je suis ministériel, parce que, n'ayant aucune raison qui puisse me paraître fondée de ne l'être pas, je ne me crois pas permis en conscience de faire de l'opposition. Je connais son passé, je connais son origine : ni l'un ni l'autre ne m'effrayent; loin de là, ils me présentent au contraire tous motifs de quiétude d'esprit.

» Dans son passé, je trouve de la fermeté, de l'habileté. Dans son origine première, je ne parle pas de celle-ci, je trouve, et il y trouvera un enseignement utile sur les conséquences des révolutions ; il n'en voudra pas de nouvelles. L'histoire de tous les temps nous apprend que ceux-là qui ont fait les révolutions sont précisément ceux qui sont le plus anti-révolutionnaires, ceux qui savent le mieux en prévenir le retour. Eh bien! Messieurs, sa tendance ne m'inspire aucune crainte, et j'en dirai avec humilité la raison : c'est que je ne la connais pas, parce qu'elle n'a pas encore eu le temps de se montrer. Forcément donc, de toute nécessité, sans possibilité aucune de faire autrement, il faut pour accorder ou refuser le concours, nous jeter les uns comme les autres, dans le champ sans limite des suppositions. Or, en fait de suppositions, les unes sont ou paraissent plus naturelles, et par cela plus probables, les autres moins ; les suppositions que je fais, moi, pouvant d'ailleurs me tromper comme ceux qui en font de contraires aux miennes, c'est que la tendance du nouveau cabinet sera vers les idées d'ordre... Je donnerai donc mon concours, sans réserve aucune pour le présent, et surtout sans cette réserve que mon vote sera donné au pouvoir et non au cabinet. Mon esprit n'est point assez ouvert pour comprendre cette subtilité ; dans ma pensée, pouvoir et ministère ne sont qu'une seule

et même chose, une chose indivisible, pour laquelle je voterai sans réserve le présent ; mais je le dis en même temps, faisant toutes réserves pour l'avenir... »

L'orateur, qui savait l'inconvénient qu'il y a à se donner à jamais, ne fût-ce que l'odieux qu'il y a ensuite à se reprendre, insistait avec une énergique loyauté sur la qualité conditionnelle de son concours, qu'il entendait prêter à ce qu'il pourrait approuver, mais non assurer à ce qu'il pourrait désapprouver.

Il se déclarait incapable d'inféodation et d'asservissement, et il affirmait d'autant plus son droit d'indépendance qu'il regardait comme un devoir de l'aliéner passagèrement. Serviteur quelquefois, mais jamais mameluck, telle semblait être la devise de ce ministériel original, qui savait bien la peine qu'il aurait à faire comprendre une telle attitude, et la sentait équivoque à force de franchise et suspecte à force de loyauté.

Aussi, suivant son habitude de répéter les vérités nécessaires, fussent-elles déplaisantes, il revenait à la situation, et enfonçait sans ménagement, dans l'esprit de ses auditeurs étonnés, le coin de son imperturbable raisonnement.

« Permettez-moi, pour qu'il ne reste à cet égard aucun doute, d'expliquer toute ma pensée. Actuellement, dans le moment présent, je suis partisan, soutien du ministère, en un mot ce qu'on appelle ministériel, et je resterai ministériel, tant que le cabinet ne fera rien qui me commande de l'abandonner, de me prononcer contre lui. Mais ce cas échéant, je le ferais avec la même liberté, avec la même franchise, avec la même constance qu'il peut trouver en moi pour l'appuyer. Je sers sous la bannière ministérielle, mais en volontaire, libre de tout engagement, pouvant à mon gré passer dans l'autre camp, devenir l'auxiliaire de ceux que je ne soutiens pas aujourd'hui, et l'adversaire de ceux avec lesquels je marche en ce moment.

» En agissant ainsi, Messieurs, en appuyant aujourd'hui l'administration nouvelle, je n'entends faire rien, dire rien qui puisse faire penser que je désapprouve en quoi que ce soit, — réserve

expresse faite pour l'Afrique, — le cabinet du 12 mai. Non, Messieurs, non; et d'avance, et bien haut, afin que personne ne l'ignore, je dis et répéterai toujours que le cabinet du 12 mai avait toute ma confiance, toutes mes sympathies; que je l'ai vu tomber avec douleur, et qu'il a emporté dans sa retraite ma profonde et durable gratitude.

» Pourrait-il en être autrement, Messieurs? C'est le cabinet du 12 mai qui m'a fait obtenir de la couronne l'insigne honneur, objet de tous mes vœux, de siéger avec vous, de pouvoir avec vous et comme vous, servir le pays. Et cela est si vrai, Messieurs, que je ne désapprouve le 12 mai en rien, sauf pour l'Afrique, et que je désire vivement que le 1er mars en soit, pour ainsi dire, la continuation. Je crois d'ailleurs qu'il ne sera pas autre chose, qu'il ne veut pas, qu'il ne peut pas être autre chose. M. le président du Conseil l'a dit d'une manière trop positive pour qu'il reste à cet égard un doute seulement. Ainsi changement de personnes, oui; mais changement de système, non, bien que les moyens d'exécution doivent différer.

» Aussi, Messieurs, si tous, et moi plus que beaucoup d'autres, avons ressenti une vive douleur lorsque la précédente administration résigna le pouvoir, tous nous avons rendu des actions de grâce à la couronne, interprète fidèle de la reconnaissance du pays, quand dans sa bonté, elle accordait le repos à de longs et glorieux travaux, et quand dans sa sagesse, elle demandait les services de l'homme dont personne ne conteste l'habileté et la fermeté nécessaires dans tous les temps, aujourd'hui plus que jamais. Vieux par l'expérience, jeune par les années, il faut cela aujourd'hui; c'est une des nécessités de notre temps. Ses forces répondront à son zèle, le corps suffira à l'esprit : privilége de cette époque heureuse de la vie où l'espérance n'a point fui encore devant les regrets qu'amènent les années. »

Revenant, après tous ces détours qui ne lui étaient pas habituels, mais qui n'étaient pour lui que de meilleurs moyens de regagner la grande route, vers son point de départ, le comte de Boissy concluait avec insistance:

« Je crois donc fermement qu'il est du devoir de la Chambre de voter les fonds secrets. »

Et abordant un nouvel ordre d'idées, il ajoutait :

« Mais là, Messieurs, ne se borne pas le devoir de la Chambre ; il en est pour elle un autre, tout aussi impérieux, qu'elle doit remplir en même temps, simultanément, qui ne peut être séparé du premier ; on pourrait presque dire que les deux n'en font qu'un seul. Ce devoir, Messieurs, est de réclamer du ministère, comme condition et comme conséquence de son vote, qu'il nous rassure sur la situation, sur les hommes, contre toute perturbation, en un mot contre l'anarchie à prévenir, si c'est possible, et c'est pour cela qu'on donne les fonds secrets ; ou à réprimer avec promptitude et vigueur, si, réussissant à tromper la vigilance, elle peut un moment éclater. »

Et après avoir posé ses conditions, il développait le motif de sa confiance dans le nouveau ministère :

« Dans l'un et l'autre cas, nous pouvons compter sur le cabinet. Son chef n'est pas à faire ses preuves à cet égard. Telle est du moins ma conviction, puisée dans mes souvenirs.

» Si, au contraire, l'on me dit : Mais comment M. le président du Conseil, qui répète avec tant de complaisance qu'il est enfant de la Révolution, ne penchera-t-il pas vers sa mère ? N'y serait-il pas entraîné de force, en admettant même qu'il voulût y résister ? Notre crainte qu'il soit impuissant à le faire n'est-elle pas légitime ? Quelles garanties nous offre-t-il qu'il ne laissera point le pouvoir s'affaiblir ? Pour mon compte, je félicite M. le président du Conseil de ne pas nier son origine, d'avouer la Révolution pour sa mère, qui elle aussi reconnaît en lui son enfant, qui sans doute en est fière, qui apprécie toute sa valeur, qui sait ce qu'elle peut lui demander, mais qui a fait l'expérience qu'il sait lui refuser ce qu'il ne doit pas lui accorder.

» Quant à des garanties qu'il ne laissera pas le pouvoir désarmé s'affaiblir, il ne me vient pas plus à l'idée de lui en demander, je ne crois pas plus devoir en réclamer de lui que je ne penserai donner mandat à ceux qui possèdent de ne pas voter pour la loi agraire. On peut craindre que celui qui tient le pou-

voir, qui se sent capable de l'exercer longtemps, de le reprendre s'il échappe momentanément, cherche à le grandir, à le fortifier, à le rendre sans cesse plus étendu ; mais avoir des craintes qu'il le laisse s'amoindrir ! Non, Messieurs, et si j'avais des garanties à demander à M. le président du Conseil, en vérité elles ne seraient pas de la nature de celles qu'on lui reproche de ne pas présenter.

» Aussi je comprends mieux ceux qui disent que M. le président du Conseil est ambitieux ; qu'une fois au pouvoir il fera tout pour s'y maintenir. Oui, Messieurs, cela je le comprends ; car M. le président du Conseil est homme, et comme tel il fera ce qu'ont fait avant lui ceux qui ont tenu un portefeuille, ce que feront après lui tous ceux qui parviendront à en saisir un. Qui donc n'aime à conquérir le pouvoir, qui ne cherche à le conserver, qui le voit s'échapper sans regrets, qui ne s'efforce de le ressaisir ? Soyons vrais, Messieurs, personne, sans une exception ; et une exception, vous le savez, ne fait que confirmer la règle.

» Soyons de bonne foi, et nous conviendrons que le banc dit de douleur, et qu'il serait plus juste d'appeler le banc des désirs, n'est jamais quitté sans douleur ; que ce n'est jamais sans bonheur qu'on vient s'y asseoir de nouveau ; ce qui doit, ou faire croire à un dévouement bien grand à la chose publique, ou donner à penser que, pour quelques-uns, les tortures du pouvoir ne sont pas sans moins de charmes que les douceurs du repos et de l'obscurité.

» Du reste, je suis encore à cet égard sans crainte aucune. Le cabinet nouveau arrive au pouvoir comme on y arrive dans un gouvernement constitutionnel ; il en sortira comme on en sort dans un gouvernement constitutionnel. Je voterai donc pour lui en toute sécurité.... »

Nous n'insisterons pas sur le détail des griefs de M. de Boissy et de ses reproches d'autocratie et de désobéissance au pouvoir central, justement adressés à ce maréchal Vallée qui écrivait en 1839 au ministre de la guerre, le général Schneider, ce billet par trop indépendant :

« Mon cher général, si vous voulez que je continue à gou-

verner l'Algérie, ne m'envoyez plus d'ordres du ministère, attendu que je les f.... au feu sans les lire. Tout à vous. »

Il n'y a pas à redouter aujourd'hui, du maréchal duc de Magenta, les mêmes velléités d'émancipation, et surtout ces formules de bivouac. Aussi, quoique la question elle-même n'ait pas vieilli et soit toujours d'actualité, nous bornerons nos citations à la péroraison de ce discours conservateur et libéral qui classa désormais à son rang le pair désormais connu, bientôt fameux, qui venait de le prononcer.

« Je finis, Messieurs. Puissent mes paroles n'avoir point été mal comprises! Puisse leur sens véritable, puissent mes intentions n'être pas dénaturées! Si ce malheur m'arrivait, j'aurais, pour me consoler, la pensée d'avoir obéi à ma conscience; je chercherais, j'espérerais dans l'avenir des consolations au présent, et si la presse était, parce qu'on l'aurait égarée, plus que sévère à mon égard, j'en appellerais avec confiance de la presse trompée à la presse mieux informée. »

A la séance du 9 mai 1840, nous trouvons le comte de Boissy de nouveau sur la brèche, cette fois dans une question d'affaires, et proposant à la loi d'expropriation forcée pour cause d'utilité publique un article additionnel au Titre V, ainsi conçu :

« Si dans les cinq ans de la déclaration d'utilité publique, l'administration ne poursuit pas le jugement d'expropriation, les parties auront la faculté de poursuivre l'expropriation. »

Cette modification, — inspirée par une juste sollicitude pour la propriété, et destinée à fixer un terme à la suspension de la liberté du propriétaire et à la dépréciation que subissait alors, comme s'il eût été déjà atteint, tout immeuble menacé par une expropriation, qui n'était pas encore considérée comme une

bonne fortune, — cette modification fut soutenue par son auteur dans la séance du mardi 12 mai, appuyée par le général comte Pernetty, mais non adoptée par une assemblée plus jalouse des droits de l'administration que de ceux de l'administré.

Mais jamais un échec du droit ou de ce qu'il croyait tel ne décourageait celui qui s'était fait, avec cette forme originale et familière qui inaugurait, à la tribune française étonnée, le sans-façon élégant et le bon sens piquant des délibérations anglaises, l'infatigable défenseur de cette raison qui, il aimait à le répéter après Montesquieu, finit toujours pour avoir raison.

A la séance du lundi 15 juin 1840, nous retrouvons le comte de Boissy à son poste de combat, où l'énergie croissante de ses reproches ordinaires, à propos de la conduite de nos affaires en Algérie, dans la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires pour les exercices 1839 et 1840, et notamment pour l'Afrique, lui valut, sur la demande de M. le baron Charles Dupin, toujours disposé à prêter main forte à l'autorité, un premier rappel à l'ordre, qui ne devait pas être le dernier.

L'orateur fit bonne contenance à cette première tempête parlementaire, et acheva ce qu'il avait à dire sans trop s'émouvoir de ce bruit de murmures qui berce trop souvent la vérité.

Puis il redescendit à son siége, et avec l'humilité goguenarde dont le masque apaisait sans l'éteindre la malice de ses lèvres et de ses yeux, il essuya le double feu d'un discours rectificatif du comte de Castellane et d'un discours justificatif du général Cubière, ministre de la guerre, qui, l'un en critiquant à son tour, mais en donnant à ses griefs la forme suppliante de doléances qui n'allait pas au caractère du préopinant, l'autre en affectant de dédaigner, suivant la politique du banc des ministres, un tel adversaire, n'éclaircirent pas beaucoup la question.

Elle est encore un des nœuds gordiens de la situation, les uns demeurant partisans du pouvoir militaire, les autres

du pouvoir civil, ceux-ci voulant trancher et ceux-là prétendant dénouer. De bonne heure, la conviction du comte de Boissy, sur l'état et les destinées de cette colonie algérienne, qu'il n'avait pourtant jamais visitée, avaient été acquises à la solution civilisatrice, pacificatrice et féconde, au désavantage de celle contraire. Sa raison avait devancé l'expérience, et les progrès accomplis dans la zone civile, dont tous les esprits libéraux et sensés demandent aujourd'hui l'extension, qu'ils sont sur le point d'obtenir, ne sont pas faits pour donner tort au fougueux adversaire du maréchal Vallée, qui, sur ce point comme sur tant d'autres, avait vu juste bien au-delà du présent et jusque dans un avenir encore éloigné.

Dans la séance du samedi 20 juin, le comte de Boissy, qui ne dédaignait aucune de ses attributions, même les plus modestes, pas plus qu'il ne craignait les plus redoutables, lisait un rapport sur un simple projet de loi d'intérêt local, portant autorisation à la ville de Boulogne-sur-Mer de céder des terrains communaux.

Dix jours à peine avaient passé, pour le comte devenu désormais le marquis de Boissy, sur une grande et légitime douleur, dont il portait encore l'empreinte dans la tristesse de son visage et le signe dans le deuil de ses habits, que s'arrachant à une retraite et à une inaction de convenance, il reparaissait, pour demander à l'accomplissement du devoir et au plaisir de la vérité, l'unique consolation digne de lui, au milieu de ses collègues, et recevait de toutes parts, car il était estimé de ceux même qui ne l'aimaient point, des témoignages de sympathique condoléance.

Le dimanche 28 juin 1840, le marquis de Boissy du Coudray avait, en effet, cessé de vivre dans sa terre de Plessis-aux-Bois, où ses obsèques avaient eu lieu le 2 juillet.

Et huit jours après, à l'appel du devoir d'une fonction dont ils n'étaient plus deux pour partager l'honneur, le nouveau marquis de Boissy venait rendre à la mémoire vénérée de celui qui avait été si peu de temps le compagnon muet et le

témoin dévoué de ses luttes politiques et oratoires, le plus noble des hommages, en combattant pour la justice et la vérité.

Le vendredi 10 juillet 1840, l'ordre du jour, à la Chambre des pairs, appelant la discussion du projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1841, la discussion générale fut ouverte par le marquis de Boissy du Coudray, en ces termes :

« Messieurs, si, par suite de vos travaux si multipliés et si longs, ce n'était une rigoureuse nécessité que tous les pairs encore à Paris se trouvassent ici aujourd'hui, je me serais dispensé d'y paraître. Mais si j'ai pu croire que mon vote était désiré, j'ai dû aussitôt faire céder un vif désir personnel, d'ailleurs bien naturel et bien légitime, à un autre désir qui devient une loi pour moi. Je prie mes nobles collègues de s'expliquer ainsi ma présence. Assurément, je ne comptais pas prendre part au vote du budget ; j'avais encore moins la pensée de monter à la tribune. Mais puisque je suis obligé de donner mon vote, je demande la permission de le faire précéder de quelques observations.

» Hier on a tant et tant parlé de l'Angleterre, que c'est pour moi un besoin d'en dire quelques mots aussi. On l'a beaucoup citée comme modèle; fréquemment, selon moi, on a raison de le faire; mais fréquemment aussi, du moins je le pense, on a tort. Il y a chez nous assez de bons exemples à suivre, assez de modèles à prendre, pour ne point aller incessamment les chercher au dehors. Messieurs, quand le budget tombe à cette tribune, c'est un signal de liberté sans nulle entrave donnée à la parole, tout sujet est à l'ordre du jour, tout peut être dit; il ouvre la carrière aussi vaste que possible, sans limites c'est vrai, mais ce qui est vrai aussi, c'est qu'elle est sans but. »

Ici, le marquis de Boissy faisait allusion à un de ses griefs, à une de ses plaintes, à un de ses reproches les plus constants :

la stérilité pratique des critiques platoniques de la Chambre des pairs, portant sur des mesures déjà votées et passées à l'état de faits accomplis.

Il eût voulu, pour la haute assemblée, un droit de *veto* plus efficace, consacré par une sanction constitutionnelle.

Il est très-vrai qu'une certaine, mais par le fait illusoire, satisfaction était donnée à cette prérogative humiliée.

Le pouvoir législatif, aux termes de l'art. 16 et de l'art. 17 de la Charte du 6 août 1830, s'exerçait collectivement par le Roi, la Chambre des pairs, la Chambre des députés.

Il fallait le concours des trois puissances pour la perfection exécutoire de la loi.

A défaut de ce concours, le projet rebuté était renvoyé à la session suivante.

On devine, pour la Chambre des pairs, l'impossibilité de jouir impunément d'un droit qu'elle ne pouvait exercer tardivement qu'aux derniers jours de la session ordinaire, et qui, moyen disproportionné au but, remède pire que le mal, la mettait dans l'alternative de se taire ou de suspendre le budget et d'obliger la couronne à une dissolution, extrémité en présence de laquelle il y avait plus de sagesse à s'abstenir que de courage à persister.

De là, pour la Chambre des pairs, l'inutilité d'un droit de contrôle et de blâme sans sanction, et les regrets du marquis de Boissy, auquel il n'a pas été donné de voir s'améliorer une situation équivoque à force d'être délicate, demeurée telle après sa mort, en dépit du progrès introduit dans le mécanisme constitutionnel par le sénatus-consulte du 14 mars 1867, lequel a dégagé en apparence plus qu'en réalité, deux rouages qui ne peuvent marcher que parallèlement, qui se contrarient dès qu'ils se rencontrent et se paralysent dès qu'ils se heurtent.

Ce sénatus-consulte, comme on le sait, borne le contrôle et le *veto* du Sénat, comme la Charte, pour la Chambre des pairs, à une simple suspension de promulgation de la loi, et

à une seconde épreuve législative où l'antagonisme naturel des corps législatifs assure presque inévitablement, en en faisant une question d'amour-propre et en donnant à la contradiction un air de conflit, le *statu quo*.

Cet inconvénient est d'ailleurs plus facile à signaler qu'à réparer, car le même vice de concurrence, le même danger de conflit existent en Angleterre, entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes, également et rivalement appelées à concourir à la création de la loi, quoique singulièrement atténués par le droit d'initiative réservé à chaque chambre en même temps qu'à la couronne, et surtout par la différence du tempérament national et le progrès des mœurs publiques, mûr chez nos voisins quand il commence à peine à bourgeonner chez nous (1).

Quoi qu'il en soit, le marquis de Boissy continuait, à propos de cette carrière sans but :

« On vous engage cependant à y entrer, et pourquoi? car nul espoir pour nous d'être entendus utilement, impossibilité matérielle qu'un avis d'une sagesse incontestée soit suivi. Néanmoins on nous appelle à discuter, on nous demande quelles améliorations nous jugeons désirables, possibles, nécessaires, quelles économies nous conseillons. Est-ce, Messieurs, une dérision constitutionnelle? Est-ce une mystification systématique de la part de l'administration? Non, Messieurs, il n'y a point dérision constitutionnelle; car dans le gouvernement constitutionnel, tout est vrai, tout est grave, sérieux, tout est essentiel, et surtout la pondération des pouvoirs, qui ne peut se maintenir que par l'observation religieuse des formes. Non, il n'y a point mystification systématique de

(1) Le message du 12 juillet 1869 et le sénatus-consulte qui en a été la conséquence, ont amélioré sur plus d'un point, la condition du Sénat sans donner à son contrôle une efficacité beaucoup plus pratique, surtout en ce qui touche le budget, qui, voté désormais par chapitre, devrait lui être soumis en temps opportun, et aussitôt le chapitre voté au Corps législatif.

l'administration, car l'administration est trop éclairée pour ne pas gémir comme nous, peut-être plus profondément que nous, de notre impuissance, pour ne pas nous vouloir du pouvoir, car elle sait qu'il lui serait utile, qu'il lui viendrait en aide, qu'il ne lui ferait jamais défaut, parce qu'elle ne lui ferait jamais appel qu'avec de légitimes raisons de compter sur son appui. Elle sait aussi qu'un bouleversement est moins facile, moins prompt, qu'il a moins de chance d'un succès durable, si le concours de deux Chambres est nécessaire pour l'opérer et le sanctionner. Mais la force des choses ! Et cela dit tout. Messieurs, enregistrons donc une fois encore, mais comme contraints et forcés, et en faisant toutes réserves pour l'avenir, réserves qu'on n'oubliera pas, ou que nous aurons soin de faire valoir. Pour aujourd'hui acceptons les faits accomplis.

» Ainsi depuis plus d'un quart de siècle vous avez fait, dans des circonstances bien plus graves. Dieu nous préserve d'avoir à le faire encore prochainement! Et cependant si l'on n'y prend garde, si l'on ne s'arrête court, c'est en cette fatale nécessité qu'on nous pousse, qu'on nous jette. Défendons-nous donc, Messieurs, défendons aussi le pouvoir aveugle et sans mémoire; et si nos efforts sont sans succès, si nous succombons, que ce soit du moins avec honneur; tombons sous les coups du plus fort, mais ne nous affaissons pas sous notre propre faiblesse; ne livrons pas le poste que le pays nous a confié dans son intérêt, ne désertons pas honteusement. Je ferai comme vous, Messieurs, et mes efforts, qui auraient de la puissance, si l'énergie de volonté donnait la puissance, ne vous manqueront pas. Je dirai donc quelques mots au sujet du budget, mot magique par son élasticité toujours croissante, mot qui ne signifie plus rien parce qu'on veut qu'il signifie tout, qui embrasse tout en général, et par cela même n'embrasse rien en particulier. Je n'entrerai dans l'examen d'aucun chiffre de détail. A quoi bon, puisqu'on ne peut en ôter aucun? Je verrai seulement le total dont l'énormité m'arrachera un profond et douloureux soupir, soupir qui ne changera rien, j'en conviens. Mais enfin, se plaindre est une espèce de soulagement; et puisque ce soulagement ne nous est pas encore refusé, à défaut de tous autres, ne le repoussons pas. »

Après cet exorde, plein de généreux *sursum corda* et de résignations malicieuses, l'orateur, ayant déchargé sa respon-

sabilité et donné à son impuissance le soulagement de se plaindre, avec la fierté ironique d'un Aragonais des Fueros s'accordant le plaisir de dire : *Nous et le roi*, ou d'un Breton des Etats protestant, en l'accordant toujours, contre le don gratuit, l'orateur, disons-nous, démasquait ses griefs et tirait, en l'honneur de ses susceptibilités patriotiques et de ses rancunes nationales d'adversaire déjà proverbial de l'Angleterre, — ou plutôt des procédés anglais, — sa petite salve de malignes vérités.

Il va sans dire d'ailleurs que c'est à l'occasion de l'Algérie que le marquis de Boissy, faisant d'une pierre deux coups, trouvait moyen de soulever à la fois la question de l'*exequatur* non demandé par le consul britannique à Alger, par une omission qui était considérée par le noble pair comme une offense et un défi, et le *desideratum* annuel de la substitution du pouvoir civil au pouvoir militaire dans l'administration de notre colonie, le remplacement par un fonctionnaire organisateur et pacificateur de généraux ambitieux, trop portés à voir seulement dans notre conquête un champ de guerre et incapables de résister à la tentation de faire naître la trop lente occasion de gagner un bâton de maréchal.

Sur ce terrain-là, le marquis s'en donnait à cœur joie, de réparer le temps perdu et de se dédommager d'un silence qu'il n'avait pas refusé un moment aux convenances politiques, mais dont il s'autorisait pour ne profiter que mieux du débat permis.

« J'ai su me taire, Messieurs, vous ne me refuserez pas cette justice ; une autre justice que vous ne me refuserez pas, c'est que si le conseil m'avait été donné, conseil peut-être politique, d'attaquer indirectement, de frapper sur l'administration pour que mes coups portassent ailleurs, je n'aurais point voulu le suivre. Jamais, Messieurs, par quelque considération que ce puisse être, je n'attaquerai qui je ne crois pas devoir attaquer. Quand j'ai pensé que l'administration n'avait pas eu raison, je l'ai dit sans dissimuler

assez ma pensée pour qu'il fût difficile de la saisir. Que je lui suppose un tort, je le disputerai de promptitude au plus prompt, de franchise au plus franc, pour le signaler ; car je suis loin de réclamer pour elle le privilége de ne pouvoir être critiquée. Mais si la faute n'est pas sienne, je ne la blâmerai pas, même pour que mes coups, qui ne pourraient l'atteindre, frappent ailleurs, car je ne veux pas davantage qu'elle soit seule soumise à la critique des pouvoirs chargés de veiller aux intérêts du pays. Advienne que pourra, je ne ferai jamais que ce que je croirai tout à la fois utile et loyal ; mais advienne aussi que pourra, je le ferai toujours. »

Enfourchant alors ce que ses ennemis, qui trouvaient plus commode de railler, — et railler n'était pas sans danger avec un maître en persiflage, habitué à mettre les rieurs de son côté, — que de réfuter, appelaient *son dada*, l'orateur entrait, avec des précautions qui ne rendaient son assaut, une fois démasqué, que plus vigoureux, dans la période critique et agressive de son discours.

Il s'agissait de l'Algérie et de la question algérienne dans laquelle il trouvait, non sans raison, que tour à tour et contradictoirement on prodiguait des efforts disproportionnés au but, ou l'on marchandait les moyens dignes du résultat. Le marquis de Boissy, qui devait faire de ces griefs, de ces reproches, de ces critiques sur la façon dont on conduisait l'œuvre toujours précaire de l'occupation et surtout de l'organisation de notre conquête, un de ses *delenda Carthago* favoris, — car il en eut plusieurs ; — s'élevait, avec une véhémence tantôt ironique, tantôt indignée, contre les inconvénients d'un système qui, pour écarter les problèmes importuns de la colonisation et de l'administration d'une possession considérée par nos généraux surtout comme un champ de manœuvres et une école de guerre, stérilisait jusqu'à nos victoires.

« Rien ne pourrait, sauf la défense de la Chambre, m'empêcher de signaler ce qui a été fait pour l'Afrique et en Afrique, et de dire que deux grandes fautes ont été commises, au grand dom-

mage de l'État, sous deux administrations qui rendaient en même temps d'immenses services au pays.

» Voyons, Messieurs, s'il m'est possible de justifier mon assertion, qu'il y a eu faute grave pour l'Algérie et en Algérie. Je ne remonterai pas jusqu'au jour de la conquête, Messieurs, où il fut donné au monde étonné d'élever pour la dernière fois ses regards sur la plus vieille, sur la plus noble bannière des temps modernes, jetant son dernier éclat avant de se reposer, pour ainsi dire, dans sa gloire de quatre siècles. Je n'exprimerai que les faits postérieurs à la prise de Constantine. »

On comprendra que nous n'entrions pas dans le détail de la discussion, bien que les questions qu'elle soulève n'aient pas toujours vieilli, et bien que le recommencement perpétuel des choses qui fait qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que, selon le tour de roue du temps, le nouveau devienne l'ancien et réciproquement, nous permît de profiter plus d'une fois de renaissances d'actualité des plus imprévues, et de coïncidences des plus piquantes.

Notre but est sans doute de rechercher les traits, épars dans ses discours, de la physionomie politique de l'orateur de la Chambre des pairs; mais il est surtout de reconstituer sa figure morale et de choisir, dans ses paroles, celles qui le peignent et le ressuscitent. C'est pour cela que nous le guettons surtout aux parties personnelles du discours, l'exorde et la péroraison, passant facilement par-dessus le développement de griefs dont un ministre habile a toujours plus ou moins raison.

M. Thiers, président du conseil, répondit, en effet, pertinemment et péremptoirement en ce qui touchait la question d'*exequatur* du consul anglais à Alger, qui pouvait s'en passer, aux termes des conventions diplomatiques, puisqu'il était titulaire antérieurement à la conquête; et il s'expliqua aussi sur une nouvelle question, incidemment abordée par le marquis de Boissy, celle du principe, du caractère, du but et des moyens de notre médiation entre l'Angleterre et le royaume de Naples,

en débat et presque en menaçant conflit, à propos des soufres de Sicile.

Le chef du cabinet du 1er mars jugea prudent de ne pas s'étendre plus explicitement sur la question d'Orient, et évita de répondre aux inquiétudes et aux susceptibilités patriotiques exprimées par son interpellateur, justement offusqué par la tournure, menaçante pour notre influence, que prenaient les dernières phases de la lutte entre la Turquie et l'Egypte.

Il eût eu encore plus de peine à accepter ou à éluder le débat, si M. de Boissy eût pu avoir connaissance, à ce moment, de cette sourde conspiration contre la France, qui éclata quelques jours après, par le traité du 15 juillet, conclu sans nous, et au besoin contre nous, entre les quatre puissances, disposées à étendre aux affaires d'Occident, pour peu qu'on les y poussât, le défi de cet accord à propos des affaires d'Orient dont nous étions évincés.

Un des actes du cabinet français qui avait dû le plus émoustiller les susceptibilités britanniques, les jalousies autrichiennes, les rancunes russes, les ambitions prussiennes, était évidemment cette satisfaction récente donnée à l'amour-propre national dans une preuve de justice, de grandeur et de force : le retour triomphal, dirigé par un prince d'Orléans, des cendres de l'Empereur.

Sans pénétrer encore le mystère du traité dont cette sorte de défi allait provoquer les représailles, le marquis de Boissy, qui n'était guère susceptible de chauvinisme ni d'idolâtrie, et se bornait à avoir chatouilleuse et frémissante au besoin la fibre patriotique, regrettait comme inopportune et peut-être dangereuse cette manifestation d'un hommage national rendu à la mémoire de l'Empereur, et au souvenir de nos gloires, qui était aussi celui de nos malheurs; et il concluait en ces termes :

« Je termine par un autre vœu bien sincère aussi, mais peut-être moins généralement partagé : Je souhaite au ministère une longue vie, parce que, si sa vie est longue, c'est qu'il gouvernera

bien; je lui souhaite d'être toujours sans regret d'avoir voulu une translation pouvant enfanter bien des agitations, qu'il était plus prudent, dans tous les cas, de ne pas appeler, surtout à une époque si voisine encore de l'époque où l'homme fatidique, dont on va remuer les cendres non encore refroidies, fut aux trônes de la vieille Europe ce qu'est une trombe furieuse aux lieux qu'elle visite.

» J'aurais préféré qu'on fît tout pour calmer les esprits, au lieu de risquer de réveiller les passions non encore éteintes, de froisser l'opinion encore toute vive, de l'exposer à faire explosion. Quand l'opinion fait explosion, vous vous en souvenez, Messieurs, ce n'est pas ici qu'on peut l'oublier, elle renverse tout. C'est la foudre qui pulvérise ce qu'elle atteint. Dieu nous préserve, au sujet de l'homme dont la nation généreuse veut oublier beaucoup pour ne se rappeler que la gloire militaire qu'il a poussée aussi loin qu'aucun des conquérants qui ont affligé le monde; Dieu nous préserve d'un second 1830! 1830, Messieurs, auquel personne, je dis personne, n'a travaillé avec espérance, croyance ou crainte, mais qui fut l'œuvre de tous sans exception; et principalement que cette leçon si chère ne soit pas perdue, surtout pour ceux mêmes qui devraient en éprouver un dommage plus grand, des regrets plus amers!

» J'aurais voulu qu'au lieu de rapporter au centre le foyer où vont se réchauffer les souvenirs encore palpitants, on se fût au contraire efforcé de rejeter les regards, toutes les pensées, l'activité de corps et d'esprit, toutes les espérances, bonnes ou mauvaises, vers un pays où elles auraient leur utilité sans danger aucun, vers l'Afrique, d'où peut dépendre aujourd'hui le sort de la France, puisqu'il ne serait pas possible aujourd'hui d'abandonner l'Afrique sans être déshonoré à tout jamais, et que la France ne peut pas plus se passer de gloire et d'honneur que le corps ne peut se passer d'air et d'aliments. »

Le marquis de Boissy ne reprit pas la parole à la Chambre des pairs dans le cours de l'année 1840.

Et c'est par erreur que la table du *Moniteur* lui attribue, dans la discussion de l'adresse, le mercredi 18 novembre 1840, un discours qui appartient à son quasi-homonyme, le comte de Boissy d'Anglas.

Nous ne retrouvons le marquis de Boissy à la tribune qu'à

la séance du lundi 4 janvier 1841, approuvant, ainsi qu'il fallait l'attendre de l'auteur de la déclaration de tolérance, de pitié et de pardon en faveur des Espagnols réfugiés, que nous n'avons pas signalée parce qu'elle n'est qu'accessoire, dans son discours du 10 juillet analysé plus haut, approuvant, disons-nous, l'ouverture d'un crédit de 700,000 fr. demandé par le ministère pour faire honneur à l'hospitalité française envers les émigrés de la guerre civile espagnole.

Mais les approbations du marquis de Boissy, indépendantes comme lui, étaient rarement complètes, et son appui n'était presque jamais sans condition. Aussi ne devons-nous pas être étonnés de le voir profiter de l'occasion pour ouvrir, contre le ministère nouveau du 29 octobre, de nombreuses parenthèses critiques.

Il importe à l'intelligence de son attitude et de ses paroles de passer la revue rapide des événements écoulés depuis le 10 juillet, pendant cette fin dramatique de l'année 1840, signalée, pour ne parler que de ce qui concerne la France, par la tentative du prince Louis-Napoléon à Boulogne et son avortement (6 août), l'ordonnance relative aux fortifications de Paris (13 septembre), l'attentat de Darmès (15 octobre), la chute du ministère Thiers (29 octobre), enfin la translation solennelle des restes de l'Empereur à l'hôtel des Invalides (14 décembre).

L'année 1841 ne devait pas être moins fertile en événements remarquables, et elle s'ouvrit par la discussion, à la Chambre des pairs, d'un projet de loi qui était le contre-coup de la révolution qui, dans un pays voisin, venait de renverser du trône la reine Marie-Christine (12-19 octobre).

Cette discussion sur les secours à attribuer aux réfugiés étrangers, et principalement aux victimes de ces derniers naufrages, s'ouvrait en présence de ce nouveau ministère, destiné dans la personne de ses principaux membres, à une longévité fatale, dont M. Guizot était l'âme et le maréchal Soult le chef nominal. Ce cabinet, outre ces deux illustres personnages, l'un président du conseil et ministre de la guerre, l'autre

chargé du portefeuille des affaires étrangères, était composé de MM. :

Martin, (du Nord), garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes ;

L'amiral baron Duperré, ministre de la marine et des colonies ;

T. Duchâtel, ministre de l'intérieur ;

Cunin-Gridaine, ministre du commerce ;

Teste, ministre des travaux publics ;

Villemain, ministre de l'instruction publique ;

Humann, ministre des finances.

C'est au chef lui-même de ce cabinet, bien qu'il ne soit pas encore parvenu sur tous les points à l'impartialité philosophique, et que la majesté sereine avec laquelle il se complaît aujourd'hui à faire à l'avenir la leçon des ruines de ce passé, ne soit pas toujours exempte de nuages, que nous demanderons les détails nécessaires à l'intelligence de ce qui va suivre. C'est lui qui nous révélera le secret des nécessités politiques qui, selon lui, en présence des orages amassés à l'horizon du côté de l'Orient, nécessitèrent le sacrifice expiatoire d'un ministère qui s'était montré trop hardi à un ministère qui devait se montrer parfois trop timide, dans l'intérêt de cette paix dont le culte exclusif allait énerver un pays subitement revivifié par des souffles généreux.

« Quand le ministère du 19 octobre 1840 se forma, je ne me faisais point d'illusions sur les difficultés, les périls et les tristesses de la situation où j'entrais. Comme en 1834, nous entreprenions de résister, dans une question de paix ou de guerre, à l'entraînement national. On commençait à reconnaître qu'on s'était trop engagé dans la cause du pacha d'Egypte, qu'on avait trop compté sur sa force pour se défendre lui-même, et qu'il n'y avait là, pour

la France, ni un intérêt, ni un point d'appui suffisant pour affronter une guerre européenne. Mais bien que sérieux et sincère, ce tardif retour au bon sens devant la brusque apparition de la vérité était partiel et pénible; ceux-là même qui s'y empressaient ressentaient quelque trouble de leurs vivacités de la veille; et une portion considérable du public restait très-émue des revers de Mehemet-Ali, de l'échec qu'en recevait la politique française, et irritée sans mesure, quoique non sans motif, contre le traité du 15 juillet et les procédés qui en avaient accompagné la conclusion.

» La lumière qui éclaire les esprits n'apaise pas les passions, et une erreur reconnue ne console pas d'une situation déplaisante. Les adversaires de la réaction pacifique la repoussaient d'autant plus vivement qu'ils n'étaient plus chargés de mettre en pratique leurs propres velléités belliqueuses et de répondre des résultats. J'avais la confiance que dans la lutte qui se préparait, l'appui des grands, vrais et légitimes intérêts nationaux ne me manquerait point; mais je me sentais de nouveau aux prises avec des préjugés et des sentiments populaires dont je reconnaissais la force, tout en les jugeant mal fondés et tout en les combattant. »

M. Guizot apportait au ministère des affaires étrangères la doctrine politique qui devait prévaloir pendant huit ans dans la conduite de nos relations extérieures, sans amener, pour l'influence et la dignité de la France, les résultats qu'il s'en promettait un peu présomptueusement, grâce à cette disposition optimiste, toujours prompte ou obstinée à espérer le succès; « ce qui, au début, couvre d'un voile les obstacles, et plus tard rend les épreuves plus faciles à supporter. »

Cette politique se résume plus qu'elle ne se définit ainsi :

« Dans la complication diplomatique qui agitait l'Europe, je voyais une occasion éclatante de pratiquer et de proclamer hautement une politique extérieure très-nouvelle et très-hardie au fond, quoique modeste en apparence : là seule politique extérieure qui convînt, en 1841, à la position particulière de la France et de son gouvernement, et aussi la seule qui soit en harmonie avec les

principes dirigeants et les besoins permanents de la grande civilisation à laquelle aspire et tend aujourd'hui le monde (1). »

Cette politique, contraire à la tradition, hostile à l'action, d'expectative, de spéculation, d'ambiguïté, devait porter des fruits brillants remplis de cendre ; elle devait discréditer le gouvernement de juillet à l'étranger, le dépopulariser en France, et les justifications de M. Guizot, pas plus que les apologies de M. d'Haussonville (2), ne l'ont préservée, ni aux yeux de la nation, ni aux yeux de l'histoire, de reproches que son auteur pressentait dans le présent, se réservant de les éluder dans l'avenir par son grand argument, le succès, quand il affichait une adhésion contradictoire aux mesures décrétées par son prédécesseur : la translation des cendres de l'Empereur et les fortifications de Paris.

C'est ainsi qu'il abritait les incertitudes de l'existence d'un cabinet, précaire à ses débuts et qu'abandonnaient dans son triomphe, — M. Guizot le constate avec des regrets qui ne sont pas sans amertume, — ses principaux compagnons de la lutte et les plus éminents coopérateurs de son avénement : MM. de Rémusat, Jaubert, Piscatory, Duvergier de Hauranne, sous les plis de ce drapeau national, abandonné depuis à tant d'humiliations orgueilleusement acceptées.

M. de Boissy, lui, ne voyait ni le présent ni l'avenir sous les riantes couleurs et les rassurants aspects, dont l'encouragement rendit si supportables au chef effectif du cabinet du 1er mars l'abandon de la plupart de ses amis et le sacrifice de ses derniers scrupules.

Et tout en ne refusant pas l'allocation de 700,000 fr. demandée pour secours aux réfugiés étrangers, il fit entendre des

(1) *Mémoires de M. Guizot*, t. VI, p. 1, 2, 5, 7, 11 et suivantes.

(2) *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français*, 1830-1848, par le comte d'Haussonville. 2 vol. in-12, Michel Lévy, 1850.

conseils sincères, de hardis reproches dans cette forme prophétique, familière à son esprit divinateur, mais qui ne pouvait passer pour adulatrice aux oreilles effrayées d'un ministère en quête d'augures flatteurs et d'heureux présages. Le marquis de Boissy, en vrai courtisan du Danube, ne lui accordait qu'une approbation hérissée de réserves, et les 700,000 fr. qu'il votait, faute de les pouvoir refuser, n'eussent pas suffi à dorer la pilule amère des vérités dont il assaisonnait son concours.

Nous citerons d'abord l'exorde, qui contient la profession de foi politique du marquis en 1840, et nous le montre beaucoup plus fidèle à ses principes et beaucoup plus conséquent avec eux que ne le ferait croire le tableau, jusqu'ici mensonger, des prétendues variations d'une vie qui fut au contraire, dans sa ligne principale, d'une impitoyable logique et d'une constante unité.

« Tout d'abord, Messieurs, j'avouerai à la Chambre et je dirai à MM. les ministres que j'ai vainement cherché à m'expliquer par quels motifs, dans quel but, le cabinet a voulu que la loi en discussion mît quinze jours à faire le trajet du palais Bourbon au Luxembourg. Assurément, ce ne peut être oubli de la part du ministère, ce n'est point ignorance des services que la pairie rend au pays, encore moins des justes espérances que le pays fonde sur elle pour arrêter le Gouvernement, si toutefois il en est temps encore, sur la pente où il glisse si rapidement, entraîné par ceux qui veulent hâter la catastrophe, poussé aussi par ceux qui devraient, qui voudraient l'arrêter, mais ne font pas ce qu'il faudrait pour y parvenir. Ce qu'il faudrait faire, Messieurs, je l'indiquerai franchement dans la discussion où l'examen de la politique générale trouve ordinairement sa place, c'est-à-dire dans la discussion des fonds secrets. Je le dirai alors et le discuterai à fond, si toutefois les événements ne se sont pas tellement précipités que la tribune ne soit déjà renversée. Je dirai quelles mesures, entre beaucoup d'autres, il faudrait de toute nécessité adopter sans retard, si l'on veut non pas éviter sûrement le naufrage, mais avoir une chance de salut, une possibilité de ne pas périr corps et biens.

» Je dirai alors au ministère qu'il ne pourra accomplir la noble

tâche devant laquelle, par patriotisme seulement, il n'a point reculé, que s'il a le courage d'entreprendre et le bonheur de mener à bonne fin trois choses, les seules pouvant aujourd'hui sauver le Gouvernement qui périt, oui, Messieurs, qui périt; on va le nier bien haut, mais chacun, dans cette enceinte comme au dehors de cette enceinte, conviendra intérieurement que je dis vrai.

» Ces trois choses, Messieurs, que je ne discuterai pas aujourd'hui, mais que, dès maintenant, je veux indiquer, afin d'appeler l'opinion publique à les examiner sérieusement, ces trois choses sont: la première de rendre à la pairie l'hérédité dont elle a été, au grand préjudice du pays, dépouillée, par la prévision aussi habile que coupable des uns, par la faiblesse et l'imprévoyance non moins fâcheuses des autres; la deuxième, c'est de s'occuper de la presse, non certes pour l'entraver dans sa liberté, qui doit toujours être entière, mais pour la préserver des écarts que ses seuls ennemis veulent lui faire faire; la troisième enfin, c'est de donner la réforme électorale, mais toute différente de celle demandée par quelques milliers de pétitionnaires sur 32 millions d'habitants.

» La réforme que j'appuierai, Messieurs, la seule qui obtiendra mon vote et mon concours, sera une réforme de préservation, de conservation, et non pas celle dont le résultat infaillible et immédiat serait le renversement de ce qui est, une révolution toute radicale, et non le retour du principe qui a succombé en 1830; que tous le sachent bien, que tous soient bien pénétrés de cette vérité, et ceux qui l'appellent de leurs vœux, et ceux qui ne croient que son retour serait un bonheur pour le pays, ou pour celui-là même qui en est le représentant.

» Toutefois est-il, Messieurs, que de ce long retard dont je parlais tout à l'heure, inexplicable, et je le dirai, impardonnable, il résulte qu'il y a, pour la Chambre, impossibilité matérielle d'introduire dans la loi le plus léger amendement; que, par le fait du cabinet, la Chambre est privée de la liberté que lui a réservée la Charte; qu'elle est déshéritée de son droit, qu'elle est empêchée de remplir son devoir d'exercer, dans l'intérêt des contribuables, un contrôle qui ne soit pas seulement fictif, sur l'emploi de la fortune publique.

» Messieurs, c'est un dommage véritable causé à l'État que cette violation systématique de la Charte; car sans cette violation systématique, dont nous avons à déplorer aujourd'hui même une preuve nouvelle et une fâcheuse continuation; sans cet empêchement systématique que paraîtrait vouloir maintenir le cabinet, de maintenir la Chambre dans l'impuissance de critiquer utilement

l'emploi des deniers publics, d'en empêcher le gaspillage toujours croissant, grand nombre de charges, sous lesquelles succombe le pays, n'existeraient pas. »

Après cet exposé sévère de ses doléances et remontrances, M. de Boissy développait ses idées quant au fond même de la mesure dont il critiquait la forme, selon lui inconstitutionnelle, et, après avoir plaidé pour la prérogative de la Chambre, il protestait, au nom du superflu national, épuisé par cinq millions distribués aux victimes des inondations, contre ce système de subsides d'une hospitalité indifférente, accueillant, dans un pays transformé en hôtel des Invalides, tous les mutilés des révolutions européennes.

En ce qui touchait plus spécialement les Espagnols, il ne voyait qu'un leurre dangereux dans l'amnistie promise, par Espartero triomphant, à ses adversaires vaincus, et qu'une illusion, dans l'espérance, affichée par le cabinet, d'alléger prochainement, pour en décharger bientôt les finances françaises, le fardeau de la subvention.

Il regrettait que l'influence de la France, attestée toujours croissante depuis 1830 par le ministre des affaires étrangères, fût en réalité impuissante à exiger et même à demander du nouveau gouvernement espagnol, qui n'avait triomphé qu'à force de sacrifices personnels de notre part et par notre intervention bien réelle, malgré nos protestations de neutralité, la déférence reconnaissante qui n'est due qu'aux services ostensiblement rendus.

Quant à don Carlos, « hôte fort cher à en juger par la surveillance exercée à son égard, » il demandait la cessation de traitements qui feraient de la France hospitalière une France geôlière, et il réclamait impérieusement que l'on prît un parti à l'égard de ce prétendant, dont on pouvait dire avec une égale vérité « qu'il était à la fois libre et prisonnier ». Il demandait, pour un Bourbon incapable de manquer à sa

foi, « la liberté sur parole » ; ce qui nous déchargeait de l'odieux de la surveillance et du danger de la responsabilité.

Le marquis de Boissy, revenant à ses prémisses, concluait en ces termes énergiques et presque menaçants :

« Et moi, Messieurs, qui suis du parti national envers et contre tous, quels que soient les événements, quelles que soient les prétentions diverses et opposées des hommes, quels que soient les hommes eux-mêmes, je demande que la France suive les bons exemples, sans s'embarrasser d'où ils viennent et qui les donne; je demande qu'elle imite l'Autriche, toujours si sage, si prudente, si clairvoyante, toujours si occupée du présent et si préoccupée de l'avenir, l'Autriche qui donne asile au représentant vivant du principe vivace que tous, sans exception, dans tous les pays civilisés, invoquent comme seule garantie pour les familles, principe que nous pouvons bien, dans un intérêt momentané, ne pas appeler de nos vœux, mais que personne, sans exception aucune, ne redoute, pas même ceux qu'on croirait le plus compromis, et qui savent d'ailleurs à quoi s'en tenir à cet égard ; car, à cet égard, on peut, sans suspecter leurs intentions, supposer que leur prudence n'est point restée en défaut.

» Que la France fasse aussi comme fait Rome, la cour la plus habile de l'Europe. A Rome, Messieurs, on rencontre indistinctement dans les rues, affranchis de toute surveillance apparente, et des rois dont la couronne a été brisée, et des rois dont la couronne est seulement tombée.

» En Autriche et à Rome, il y a, sans nul doute, surveillance active, mais surveillance de protection nécessaire contre les assassins et non de vexation.

» Messieurs, il faut que don Carlos reste en France ; qu'on lui demande sa parole de n'en point sortir, et sa parole, n'en doutez pas, songez qu'il est Bourbon, l'y retiendra bien plus sûrement que la surveillance la plus active de la police, tout habile et toute vigilante qu'elle puisse être.

» Il faut que don Carlos reste en France, comme M. le duc de Bordeaux reste en Autriche ; gardez don Carlos, non comme un drapeau que vous voulez arborer, mais comme un drapeau que vous pourriez arborer, s'il était de votre intérêt de le faire. Je n'en dis pas davantage.

» Un mot encore, Messieurs, et j'aurai fini. S'il n'y eût point eu changement de cabinet, ce mot serait inutile, j'en suis assuré; car de tous les reproches qu'on adresse au chef du cabinet du 1er mars, le plus immérité, le plus injuste serait de ne pas avoir compris, avec toute la rapidité de son esprit si prompt à saisir, ce que doit être la pairie, de ne pas avoir voulu la sauver du naufrage, de ne pas s'être efforcé de lui conserver la vie, de lui assurer la puissance, la force, l'indépendance qu'elle doit avoir pour remplir sa mission de sages progrès, de prudente résistance. Mais ce mot trouve d'autant mieux sa place ici en temps utile et opportun, que la présentation du projet de loi en discussion a été plus tardive, et que lui a plus promptement succédé la présentation du budget à la Chambre des députés. Permettez-moi donc d'ajouter ce mot. Messieurs, lorsque la session dernière finissait, cette tribune ne resta pas muette, quand de toutes parts s'élevaient d'unanimes et justes réclamations sur la manière dont le budget était présenté à la Chambre des pairs, où tout amendement était matériellement impossible.

» Je prie MM. les ministres de se rappeler ce que le chef du cabinet d'alors répondit avec raison, ce qu'il promit de faire, et ce qu'il eût bien certainement fait, je le répète, pour que les intérêts des contribuables pussent être, dans cette Chambre aussi, surveillés et défendus.

» Nous ne sommes plus aux temps de troubles et d'irritation, où c'était un moyen de plaire aux masses, un moyen de popularité que d'annihiler la pairie. Tout au contraire, on peut heureusement le dire avec vérité.

» Le peuple a compris aujourd'hui, parce qu'il a vu, les masses ont appris, par une expérience chèrement acquise, combien il serait profitable que le budget ne fût pas seulement présenté à l'enregistrement de la Chambre des pairs, mais qu'il y fût réellement soumis à l'épreuve de son expérience et de son patriotisme; et le ministère actuel connaît trop bien l'état de l'opinion du pays, il est trop possédé de l'amour du bien public, pour ne pas vouloir, surtout en présence des charges énormes qui nous écrasent, et menacent de s'accroître encore, apporter dans l'administration l'immense amélioration de nous présenter le budget de manière à ce que notre vote ne soit pas forcé.

» Ce but, qu'il est si désirable, si indispensable d'atteindre, il y arrivera en rentrant dans l'exécution franche et loyale de la Charte, qui réserve expressément à la Chambre des députés la priorité pour la discussion du budget, mais qui ne veut pas moins impé-

rieusement que la Chambre des pairs, à son tour, le discute sérieusement, le contrôle, puisse l'amender, même le rejeter.

» Pour moi, Messieurs, je le dis maintenant, je n'hésiterai pas un seul instant à voter contre le budget, s'il ne nous arrive sans la monstruosité financière et gouvernementale qui l'accompagne : monstruosité financière si jamais il en fut, en ce qu'elle serait un pas rapide vers la banqueroute, ou plutôt le signal même de la banqueroute certaine et prochaine; monstruosité gouvernementale, jusqu'à présent sans exemple, qui aurait pour résultat d'enlever à la Chambre des pairs, qui ne peut en réalité amender le budget, la possibilité de rejeter l'autorisation demandée, que ce soit, d'ailleurs, ou que ce ne soit pas le but qu'on s'est proposé en introduisant cette autorisation, furtivement, pour ainsi dire, dans le budget, afin qu'elle y passe inaperçue, mais d'où bientôt on la ferait sortir, apparente et pleine de force, pour emprunter 450 millions, sans avoir même la peine de dire au Parlement à quel taux, à quelles conditions.

» Messieurs, si j'appelle dès maintenant votre sérieuse attention sur ce grave sujet, si je me plains que la Charte ait toujours été violée dans l'une de ses dispositions les plus essentielles, que son sens ait toujours été forcé, son esprit méconnu, qu'on se soit toujours affranchi de nous présenter toutes lois entraînant des dépenses, qu'on se soit étudié à ne nous présenter les lois de finances qu'alors seulement où il y a impossibilité de les améliorer, c'est moins pour récriminer contre le passé que pour prémunir contre l'avenir; ce système de violation, de déception, de hâte de clore les sessions, a été jusqu'à présent suivi par tous les cabinets sans exception.

» C'est un malheur dont nos vœux renouvelés, tant qu'ils ne seront pas exaucés, dont nos avertissements, répétés aussi longtemps qu'ils seront nécessaires, doivent prévenir le retour. Ils produiront le bon effet, j'en ai l'espérance; car je crois, comme on vous l'a dit, que nous entrons dans une ère nouvelle et meilleure. J'ai dans le ministère la plus entière confiance, et je ne doute pas de ses efforts heureux pour faire cesser cette violation manifeste de la Charte, violation sans laquelle, on peut le dire avec vérité, le fardeau des impôts serait moins écrasant aujourd'hui.

» Je me résume, Messieurs, et je demande qu'on s'occupe immédiatement de diminuer dès maintenant et de faire disparaître dans peu la charge résultant des secours à donner aux réfugiés politiques; que don Carlos soit libre en France, sur sa parole

que ni lui, ni son fils, ni sa femme ne quitteront la France ; que le budget nous soit présenté partiellement, s'il le faut, par article séparé, au fur et à mesure qu'un article serait voté par la Chambre des députés, de manière enfin à ce que nous puissions réellement le discuter ; et, dans l'espérance qu'il n'y a aucune intention dans la présentation tardive du projet de loi en discussion, pensant que ce début n'est point un précédent que veut établir, contre les droits et les devoirs de la Chambre, un cabinet dans lequel la Chambre compte quatre de ses membres, je vote l'allocation demandée. »

Le marquis de Boissy, dont la physionomie parlementaire, désormais fixée, se présentait avec le double caractère de l'originalité piquante des aperçus et de l'imperturbable ténacité des vœux, avait formulé, le 4 janvier 1841, un triple *desideratum* auquel il n'avait pas renoncé.

Il n'était pas homme à se laisser désarçonner facilement par un insuccès passager, et à consentir à ces ménagements crédules, dont l'inanition se réconforte de temps en temps de l'aumône de décevantes espérances.

Dès le jour où il eut posé son programme progressif : *modification du régime de la presse*, *réforme électorale et hérédité de la pairie*, il ne se laissa plus détourner de la proie pour l'ombre, et, loin de mettre son drapeau dans sa poche, il ne négligea aucune occasion de l'étaler à la tribune.

Aussi est-ce par la répétition de ce triple vœu d'amélioration qu'il inaugurait, le mardi 13 avril 1841, son discours habituel, dans la discussion annuelle du projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit supplémentaire de un million pour les dépenses secrètes de l'exercice 1841.

Le noble pair se contenta une fois encore, à raison de la fatigue de l'assemblée et de l'inopportunité des circonstances, de renouveler, sans les développer, les conclusions préliminaires de son précédent discours.

Il savait que le progrès, comme la vérité, doit glisser plutôt qu'appuyer pour arriver à son but; il savait qu'il en est des

idées comme du grain, qu'il faut les semer dans les esprits et attendre patiemment qu'elles y germent et qu'elles y mûrissent; il savait enfin que le temps ne respecte rien de ce qui fut fait sans lui, et que pour être suivi par l'opinion, il ne faut pas la devancer à des distances qui la découragent.

Bien loin de se montrer, sur la question de la presse et du droit électoral, exigeant jusqu'au progrès hâtif de la liberté illimitée et du suffrage universel, il limitait son ambition de conservateur libéral à un simple pas en avant, et ne voulait pas plus d'un gouvernement révolutionnaire que d'un gouvernement stationnaire, les pouvoirs descendant plus vite encore l'échelle qu'ils ont trop vite montée.

En ce qui touche l'hérédité de la pairie, cette amélioration lui paraissait surtout désirable et utile, parce qu'elle était un heureux retour à une tradition méconnue dans un jour d'entraînement regrettable.

Il aimait plus que la nouveauté les réformes qui sont une restauration, qu'une longue expérience préserve des inconvénients de tout essai, et c'est surtout dans le retour aux principes que cet esprit logique autant que hardi, se plaisait à chercher la source des modifications constitutionnelles.

Il n'était pas le seul d'ailleurs à souhaiter, à ce point de vue désintéressé, la restauration de l'hérédité de la pairie, et nous trouvons, dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1845, un article de M. Saint-Marc Girardin, inspiré par les mêmes motifs de sage philosophie politique, et fortifiant de considérations excellentes et du témoignage d'une élite de grands esprits, — sans oublier le sien, — le vœu, encore plus instinctif que raisonné, émis, dès 1840, par un homme primesautier et précurseur en toutes choses, à la tribune de la Chambre des pairs.

L'article de M. Saint-Marc Girardin, qui appela en vain, sur une question importante, l'attention des pouvoirs publics,

alors disposés à vivre au jour le jour, et toujours prêts à sacrifier perpétuellement aux progrès superflus les progrès nécessaires, débutait ainsi :

« Avec l'hérédité de moins, vous avez de moins la pairie, disait en 1831 l'illustre orateur que nous venons de perdre, M. Royer-Collard. Cette triste et grave prophétie s'est-elle vérifiée ? Voilà quinze ans écoulés depuis qu'elle a été faite, et nous pouvons nous demander aujourd'hui, sans risquer d'être trop impatients, si nous avons une pairie. Si nous ne l'avons pas, est-ce à l'abolition de l'hérédité qu'il faut nous en prendre ? Est-ce à d'autres causes ? Quelles sont ces causes ? Comment enfin remédier au dépérissement de la pairie, s'il est vrai que la pairie se soit, depuis quinze ans, affaiblie et diminuée ? Telles sont les questions que nous voulons traiter rapidement.

» Ces questions ne sont point, je le sais, à l'ordre du jour. La presse et la tribune s'occupent peu de cet affaiblissement progressif d'un des pouvoirs de l'Etat, et ce n'est pas, selon moi, un des moindres dangers du mal que l'indifférence même qu'il inspire. Il est souvent question, à la Chambre des députés, de reviser la loi électorale ; mais jamais on ne parle de reviser la loi qui règle les conditions d'admissibilité à la pairie ; et je suis persuadé, quant à moi, que les deux révisions doivent se faire ensemble. La réforme de la pairie est encore plus urgente que la réforme de l'élection parlementaire ; car, depuis quinze ans, le pouvoir de la Chambre des députés ne s'est pas affaibli, et son autorité peut se passer d'une impulsion nouvelle. En est-il de même de la pairie ? Que tout homme de bon sens et de bonne foi s'interroge à ce sujet... »

La conclusion de ce remarquable travail ne mérite pas moins d'être citée que ses prémisses :

« Cette réforme de la pairie, que je crois nécessaire, est-il bon de l'entreprendre maintenant ? Oui, parce que les esprits sont calmes, parce que les passions sont amorties, parce que les réformes qui se font dans les jours d'orage sont toujours chanceuses, parce que le hasard y préside plus que la sagesse : témoin

la reconstitution de la pairie en 1831. Tous les grands esprits de la Chambre des députés voulaient l'hérédité de la pairie, M. Thiers, M. Guizot, M. Royer-Collard, M. Périer; ils n'ont pas pu faire prévaloir leur opinion, ils ont été vaincus par l'entraînement des passions du jour: preuve évidente que les réformes s'opèrent mal dans les temps de trouble. On veut alors tout faire ou tout détruire en un seul coup. Les bonnes et sages réformes sont celles au contraire qui se font dans les moments de tranquillité, avec lenteur, avec maturité. Nous sommes, hélas! trop habitués à croire que les jours de création sont des jours d'orage. On ne crée au contraire qu'à l'aide de l'ordre et de la paix. « C'est une œuvre lente que la fondation d'un gouvernement, disait M. Guizot, dans la discussion de la pairie; c'est une œuvre qui peut être accomplie, non par un prétendu pouvoir constituant, par un congrès, par quelque déploiement extraordinaire de la souveraineté nationale, mais par le concours tranquille, régulier des pouvoirs légaux, naturels, permanents. C'est ainsi, et ainsi seulement que les gouvernements se fondent. » A ces graves paroles je n'ajoute qu'un mot : c'est ainsi, et ainsi seulement, que l'Angleterre fait ses réformes et perpétue sa constitution en la renouvelant (1). »

Pourquoi M. Guizot, qui parlait si bien en 1831, n'agit-il pas, en 1845, quand il lui fut permis de réaliser son idéal d'alors? Parce que, constamment préoccupée par l'accroissement fatal du pouvoir législateur, avec lequel il faut compter chaque jour, et auquel il faut pied à pied disputer le terrain de l'exécutif, la sollicitude égoïste des gouvernements ne s'inquiète que médiocrement des pouvoirs modérateurs et songe plus à défendre le présent qu'à préserver l'avenir; parce que, aussi, la plupart des ministres préfèrent à la peine de réaliser leurs anciennes promesses le plaisir d'en faire de nouvelles.

Quoi qu'il en soit, à la séance du mardi 13 avril 1841, le

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1845. *De la pairie en France après la révolution de juillet*, p. 538 à 562 du t. XII.

marquis de Boissy, à la tribune, répétait, dans son exorde, sans les développer, les vœux que lui inspirait la situation, et, parmi ces vœux, celui de la restauration de l'hérédité de la pairie, et, en attendant, d'un système de choix plus conséquent, qui ne laissât pas, par exemple, un maréchal de France hors des délibérations d'une assemblée dont cette absence diminuait l'autorité.

« Messieurs, j'ajourne simplement, mais sans y renoncer, la discussion des trois mesures dont l'adoption est essentielle, non pas seulement au maintien du gouvernement actuel, mais au maintien d'un gouvernement régulier quelconque, quel que soit son chef, de quelque principe qu'il soit né ; la Chambre comprend, peut-être même a-t-elle la bonté de se rappeler que je veux parler de l'état de la presse, de la réforme électorale dans un sens anti-démagogique, de l'hérédité de la pairie, que les catégories sont impuissantes à soutenir longtemps, et quelles peuvent au contraire tuer d'un coup, le jour où il se trouverait un ministère qui prendrait à leur queue, au lieu de prendre à leur tête; et à ce sujet, quand on doit penser que le ministère s'occupe de combler les vides que la mort a faits parmi nous, je lui demanderai s'il ne trouverait pas convenable, comme tout le monde, que la dignité de la pairie fût toujours, non pas de droit, mais de fait, attachée à la plus haute dignité militaire ? Toutes deux en seraient plus grandes, toutes deux en auraient plus d'éclat. Si pendant un moment, sous la Restauration, les portes de la Chambre tardèrent à s'ouvrir pour un maréchal de France, rappelez-vous, Messieurs, que ce ne fut point une des faiblesses de la Restauration, mais une de ses fautes, dont la série devait amener sa perte. Le gouvernement actuel, qui a l'exemple du passé, ne peut pas à son tour commettre la faute de laisser un maréchal de France en dehors de la Chambre des pairs; il ne faudrait pas surtout qu'il eût la faiblesse, qui révélerait un mal bien profond, qui causerait un dommage irréparable, de permettre à un maréchal de France de se tenir à l'écart, loin de ses illustres compagnons d'armes, ou comme s'il voulait briller seul, ou comme s'il redoutait une comparaison avec eux, comme s'il redoutait que sa gloire parût pâle à côté de la leur, et en fût éclipsée. »

Chemin faisant, l'orateur déplorait l'usage pire, selon lui, qu'un abus, qui provoquait une discussion spéciale séparée pour les fonds secrets, multipliant ainsi inopportunément les questions de confiance et de cabinet, qu'amenaient suffisamment et surabondamment chaque année les débats de l'adresse et du budget.

« Oui, Messieurs, c'est une calamité réelle pour l'Etat que chaque année trois questions de cabinet, au lieu de deux, soient posées ; qu'à de courts intervalles l'existence du cabinet soit remise en discussion, que la succession des ministres soit toujours montrée ouverte, qu'on puisse perpétuellement se présenter pour en arracher une part. Il faut espérer, Messieurs, que le temps n'est pas éloigné où tant de réclamations n'auront point été faites en vain, qu'elles auront eu enfin assez de poids pour empêcher de durer davantage un mal qui ne peut, qui ne doit se prolonger ; ou bien ce serait légitimer par une provocation directe ces incessantes prétentions qui, par de continuelles et scandaleuses attaques, en réalité contre les personnes, sous l'apparence d'être contre les systèmes et contre les actes, amenaient ces perpétuelles mutations d'hommes, mutations dont la conséquence naturelle et forcée est un changement dans la direction des affaires, ou plutôt dans la marche des affaires, qui n'a plus et ne peut plus avoir de direction. »

Abordant la question des fonds secrets, le marquis de Boissy la traitait à un point de vue des plus originaux, et avec cette hardiesse piquante qui prête un air du paradoxe aux vérités du bon sens.

« D'abord je n'admets pas que les fonds secrets, c'est-à-dire un supplément aux dépenses de police, soient, comme on affecte de le dire par des motifs différents qui s'expliquent d'eux-mêmes, une nécessité de gouvernement. Je reconnais qu'ils sont une facilité ; cela suffit pour en justifier à mes yeux la demande, par conséquent, pour obtenir mon vote. Aussi, Messieurs, me garderai-je bien de les repousser, et si je prends la parole au sujet des fonds secrets, c'est pour un tout autre motif que celui de les refuser. Mais avant, qu'il me soit permis de dire que si je

nie leur indispensabilité, l'on ne doit cependant pas tirer cette conséquence qui, pour être rigoureusement logique en apparence, n'en serait pas moins fausse en réalité, qu'il ne doit pas selon moi y avoir des dépenses devant toujours rester secrètes... Je repousse de toutes mes forces une semblable interprétation de ma pensée. »

Parmi ces dépenses, et c'est en cela sans doute qu'il différait profondément du ministère et des intéressés, le marquis de Boissy se refusait à compter les subventions à la presse, qu'il prétendait voir donner et recevoir au grand jour, comme le salaire légitime d'un entrepreneur de publicité ou l'émolument plus légitime d'un avocat.

Envisageant la question sous cet aspect inattendu, l'orateur considérait le crédit demandé, non comme surabondant, mais comme insuffisant, et il justifiait son assertion en ces termes :

« Je ne crois pas quitter pour cela, Messieurs, la ligne que je me suis tracée, et dont je ne dévierai jamais; je ne crois pas manquer pour cela à la loi que je me suis faite et qui sera celle de ma vie entière, d'être constamment économe, aussi économe que possible de la fortune publique, de réclamer sans cesse la plus sincère économie. Mais, Messieurs, une économie réelle, par conséquent avec des bornes au-delà desquelles l'économie, loin d'être une source de richesses, n'est plus au contraire qu'une cause de dépenses ruineuses. C'est donc par économie que je voudrais aussi, et toujours par économie, qu'il ne fût rien enlevé aux fonds secrets pour dépenses de la presse, qui dans mon opinion, comme je le disais tout à l'heure, devrait toujours être subventionnée, mais jamais soudoyée. A cet égard, je m'expliquerai aussi nettement que je le pourrai, de manière, j'espère, à ce qu'on ne me suppose aucune arrière-pensée de timidité... »

Ce scrupule, chez l'orateur, ne pouvait être qu'une précaution ironique, car nul ne sera tenté de taxer de timidité la proposition suivante :

« La Chambre se rappelle que quand le ministère du 12 mai qui est, sauf trois membres, si je ne me trompe, le ministère actuel, accepta, avec tant de courage et de dévouement, le fardeau des affaires, il promit de ne plus s'occuper de la presse et de l'abandonner à elle-même, de renoncer à son appui encouragé ; en un mot, il déclara ne plus vouloir subventionner la presse.

» Loin de moi la pensée, Messieurs, que les intentions du ministère du 12 mai ne fussent nobles et généreuses ! au contraire, et moins que personne, je ne voudrais, je ne saurais songer à le contester ; mais l'acte fut malheureux, il faut savoir le dire et je le dirai ; car, selon moi, la tribune impose à l'orateur qui y monte les mêmes obligations que le serment impose au témoin appelé à déposer. Aussi, sans me préoccuper de la manière dont ma pensée peut être traduite, dont mes paroles peuvent être interprétées et commentées, je loue ce que je crois bien, je blâme ce que je crois mal, et je dis alors que le ministère du 12 mai a fait une première faute grave en promettant, qu'il en a fait une seconde plus grave que la première en tenant sa promesse.

» En parlant ainsi bien haut, sachant bien que cette pensée hardie, exprimée hardiment, sera commentée, la Chambre comprendra que j'ai peu de prétention à faire du roman et du sentiment, mais elle m'accordera, j'espère, celle de vouloir faire du gouvernement. Cela vaut mieux, cela me va mieux, cela me suffit ; aussi, je répète que les ministres ont eu tort comme hommes publics, comme ministres, comme dépositaires du pouvoir, qu'on doit toujours chercher à maintenir fort et respecté, plutôt s'efforcer de grandir que s'exposer à le laisser s'affaiblir ; je répète, dis-je, qu'ils ont eu tort de persister dans la voie fâcheuse où ils s'étaient engagés ; que leur devoir était de reculer aussitôt qu'ils ont reconnu s'être fourvoyés ; que, sans hésiter, sans se fâcher, en le proclamant au contraire et bien haut, pour que personne ne pût l'ignorer et ne pas voir quelle était leur pensée, ils devaient annoncer qu'ils ne tiendraient pas leur promesse imprudente et qui pouvait nuire à l'Etat, de ne pas subventionner la presse, qu'on n'a jamais pour soi qu'en la payant. Si j'avais à m'occuper d'eux comme hommes privés, assurément je les louerais ; mais n'ayant à les juger que comme ministres, je souffre qu'ils aient été si timorés, arrêtés par une considération qui ne doit jamais arrêter l'homme d'Etat, dont la loi suprême, dont le devoir dominant tous les autres est le *salus populi* ; je souffre qu'ils aient méconnu la toute-puissance de la presse, qu'ils aient

oublié un instant, toujours par trop de générosité de caractère que je loue en eux comme particuliers, que les hommes à la tête des affaires ne doivent jamais les traiter sentimentalement, de confiance, dégagés de cette pénible conviction, mais qui doit être de tous les instants, que l'intérêt est le mobile qui, à bien peu d'exceptions près, domine tous les hommes, les dirige exclusivement, les fait amis ou ennemis. Voilà, Messieurs, avec vérité, mes principes, mes croyances, ma religion politique en dedans et en dehors des affaires, je n'en changerai pas.

» Ma conclusion est celle-ci : Les ministres du 12 mai ayant eu tort de renoncer à l'appui de la presse encouragée, c'est-à-dire payée, les ministres actuels doivent avoir recours à la presse payée. Tristement préoccupé d'un avenir bien gros d'orages, qui vont éclater, je demande au passé des enseignements pour cet avenir, et je supplie les hommes qui gouvernent, hommes éminents par leur courage, éminents par leur patriotisme, éminents par leur habileté (si je ne le pensais pas, je ne le dirais pas), de ne négliger aucun des moyens qui peuvent leur donner de la force, de ne pas perdre un seul moment de vue quelles difficultés entourent le gouvernement, difficultés immenses, de tous genres, mais non insurmontables néanmoins, s'ils veulent les envisager de sang-froid, les attaquer tout à la fois avec confiance et sans présomption. Pour mon compte, Messieurs, et ce m'est une grande consolation dans la douleur que j'éprouve de notre situation actuelle, bien plus grave qu'on ne veut en convenir, je crois le ministère à la hauteur de toutes les circonstances, je crois qu'il peut les surmonter s'il ne s'abuse pas de nouveau, s'il ne fait pas de nouveau la faute capitale de penser se passer de la presse, la seule puissance aujourd'hui qui, à son gré, maintiendra ou renversera le gouvernement.

» Or, Messieurs, quelle est donc cette puissance, qu'est-ce donc que la presse ? Il faut bien se le demander, il faut bien se le dire, pour savoir comment on peut avoir son appui. La presse est un être collectif réunissant en lui seul les idées, les besoins, les passions, les vices même, si l'on veut, de chacun de ceux qui, par leur réunion, forment un ensemble qui est enfin cet être collectif sous le nom de presse. La presse est donc, en définitive, un être composé de plusieurs, dominé dans son ensemble par l'intérêt, comme chacune de ses parties est dominée séparément par l'intérêt. Par conséquent il faut payer la presse, si l'on veut avoir l'appui de la presse. C'est pour cette raison, Messieurs, que je trouve insuffisante, tout à fait insuffisante, la demande d'un million, pour dépenses secrètes, dans lesquelles sont compris aujourd'hui les

secours donnés à la presse, secours que je blâme, parce qu'ils ne sont dignes ni de la presse qui les reçoit, ni du gouvernement qui se cache pour les donner.

» Cette double honte, qui est le résultat de l'insuffisance même de ces secours, est un grand mal, car elle abaisse, elle avilit l'un et l'autre, tandis que l'un et l'autre est grand et devrait rester grand. La presse gagnerait en considération sans perdre de sa puissance; le gouvernement gagnerait en puissance sans perdre de sa considération, si l'alliance du gouvernement et de la presse était avouée, si tous deux s'entr'aidaient loyalement au grand jour, au vu et au su de leurs ennemis, dont la plupart sont les ennemis communs, quoi qu'ils disent. Telle est ma persuasion, Messieurs, et je formule ainsi ma pensée : le gouvernement doit avoir à sa solde une partie de la presse qui convenablement, c'est-à-dire suffisamment payée, servira toujours bien, toujours comme on voudra, qui suivra exactement la direction qu'il conviendra au gouvernement de lui donner.

» Mais pour cela, Messieurs, il faut que la dépense de la presse cesse d'être une dépense secrète, une dépense crue et dite honteuse; il faut qu'elle figure au budget sous le titre de direction de la presse, j'aimerais encore mieux, à cause de l'importance de la presse, sous le titre de ministère de la presse. Ainsi, avec une direction, ou encore mieux avec un ministère de la presse, le gouvernement aurait des organes avoués qui ne se cacheraient pas, parce que le gouvernement ne se cacherait pas; il aurait une presse gouvernementale à opposer à une presse anarchique. Avec des organes avoués, avec des défenseurs officiels, les actes du gouvernement seraient encore attaqués sans doute, et tant mieux, car l'opposition a, sans contredit, son bon côté, ses avantages réels, mais au moins ils seraient expliqués, défendus, montrés sous leur véritable jour, c'est-à-dire toujours conçus et toujours exécutés dans l'intérêt du pays, et non pas en opposition aux intérêts du pays, comme la presse le répète toujours, et ne parvient que trop souvent à le faire croire au pays.

» Mais, Messieurs, je dirai avec franchise que je ne saurais m'expliquer certains scrupules qu'on ne manquera pas de mettre en avant, que le gouvernement en éprouvât le moindre à payer une presse pour le défendre quand aucun particulier ne se fait un scrupule de charger un avocat de plaider sa cause; et quand je le vois, lui gouvernement, prendre des avocats pour défendre de minimes intérêts matériels, pour soutenir sans cesse et en tous lieux des procès dont auraient honte de pauvres particuliers;

quand je le vois, sinon applaudir, du moins ne pas adresser de blâme à ses agents, dont le mérite et les titres à l'avancement s'apprécient le plus souvent par le nombre de mauvaises chicanes qu'ils suscitent et qui aboutissent à des procès, que, lui gouvernement, se garde bien de ne pas soutenir, car il plaide sans frais, qu'il s'efforce de rendre longs et dispendieux, car les frais lui profitent, mon esprit se refuse à comprendre qu'il puisse faire le timoré, le scrupuleux, alors qu'il s'agit de défendre la société fortement ébranlée, parce que, depuis longtemps, elle a été constamment attaquée, sans qu'aucun gouvernement ait eu le courage et la fermeté de la défendre. Eh bien, Messieurs, si le ministère actuel ne défend pas le gouvernement, on croira ou qu'il a peur, ou qu'il se défie de lui-même. Dans l'un comme dans l'autre cas, tant pis pour lui; car il lui arrivera indubitablement ce qui arrive à un particulier contre lequel on plaide plus volontiers et plus hardiment, si on le sait doutant de son droit, avec lequel on se gêne moins, si on le croit peu susceptible. Messieurs, ne perdons pas de vue que la force du pouvoir n'est pas seulement dans la force réelle; elle est aussi et surtout dans la force qu'on lui suppose. Si un gouvernement fort laisse croire qu'il est faible, bientôt il sera réellement faible; si au contraire un gouvernement faible est assez habile pour faire croire qu'il est fort et puissant, bientôt il aura trouvé une force réelle, une puissance réelle; dans cette croyance il y a d'abord une erreur, mais bientôt une heureuse vérité.

» Il faut donc qu'on sache bien partout que le Gouvernement a confiance en lui-même; qu'il a la ferme volonté, comme il en a le pouvoir, de se défendre; qu'il le fera comme il le doit, de manière à ôter à ceux qui l'attaqueraient injustement jusqu'à la possibilité de recommencer, et alors on ne l'attaquera pas. Mais pour cela, il ne suffit pas seulement du désir, de la volonté même, il faut la possibilité. Or, la possibilité ne se trouve que dans l'appui de la Presse; avec la Presse pour auxiliaire, le Gouvernement pourra beaucoup; sans la Presse pour auxiliaire, il ne pourrait rien, et tout ce qu'il ferait serait mal. Et croyez-le bien, Messieurs, si le Gouvernement eût eu, l'an dernier, l'appui de la Presse, les conséquences du traité du 15 juillet n'eussent point été ce qu'elles sont devenues, uniquement parce que la Presse a fait défaut, pour éclairer en temps utile l'esprit public.

» Voilà ce qui n'a point été dit, ou ne l'a pas été assez; et qu'on me permette d'ajouter, pour être juste envers tous, absents comme présents, qu'on a eu tort de tant reprocher au ministère

du 1er mars l'action anarchique de la Presse pendant qu'il était au pouvoir ; car le pouvoir lui avait été livré désarmé, sans moyens d'arrêter la Presse dans un sens, sans moyen de la diriger dans un autre. Comment pouvait-il lui demander d'éclairer le pays ? Puisse cet exemple, qui nous coûte si cher, ne pas être perdu ! et pour qu'il ne soit pas perdu, donnons au ministère des moyens d'action puissants sur la Presse, c'est-à-dire de l'argent... »

Le marquis de Boissy continuait son discours, après avoir donné au ministère cette leçon de loyal machiavélisme qui ne devait pas être perdue par M. Guizot, — mais dont il devait suivre le conseil sans procéder avec la franchise de moyens qui purifiait le but, entretenant des condottieri de plume et des mercenaires de journal, au lieu de subvenir ouvertement aux frais d'une défense honnête, — le marquis de Boissy continuait son discours en faisant, à propos de l'administration et de l'organisation de la colonie africaine, sa campagne annuelle en faveur d'un gouvernement civil.

Abordant, après cette digression obligée, les affaires extérieures par le côté le plus hérissé de difficultés, l'orateur arrivait à la question brûlante du moment et du siècle, car elle n'a que des refroidissements intermittents, et brûlera encore la main à plus d'un politique : la question d'Orient.

Sur cette question et ses diverses phases diplomatiques, le marquis de Boissy s'affligeait, sans trop s'étonner, que la vérité, dissimulée par le ministère, vînt aux oreilles d'un patriotisme ombrageux par le canal public des délibérations du parlement d'Angleterre, plus soucieux de constater le triomphe de l'intérêt britannique que d'offenser les susceptibilités de notre amour-propre national.

« Ces paroles, — disait-il d'une déclaration récente de lord John Russel, — qui ont été applaudies et qui certes ne sont point échappées à leur auteur, homme politique trop influent dans son pays pour que nous n'y attachions pas une très-grande valeur, veulent

dire bien positivement deux choses : à savoir que la question d'Orient est terminée quant à nous, que nous avons accepté le passé, que nous avons d'avance accepté aussi l'avenir inconnu, et que c'est M. le président du conseil qui en a fait la déclaration au Gouvernement anglais. Sans parler de la déclaration en elle-même, j'avoue que je suis fort vivement préoccupé de sa forme plus qu'insolite. Je me demande pourquoi et depuis quand ce n'est plus M. le ministre des affaires étrangères qui correspond avec nos ambassadeurs ou avec les gouvernements étrangers; je me demande s'il y a deux directions pour notre politique, l'une officielle et régulière, l'autre occulte; je me demande laquelle obligera la France, laquelle pourra être invoquée, laquelle sera déniée.

» J'espère que M. le ministre des affaires étrangères pourra nous donner des explications satisfaisantes, car son silence nous inquiéterait vivement, en ce qu'il encouragerait des craintes qui n'ont été que trop répandues, que trop accréditées. Quoi qu'il en soit de la forme, je voudrais pouvoir croire, Messieurs, à la vérité de la déclaration dont parle le ministère anglais, surtout à la sincérité de ses protestations du désir unanime de conserver la paix; cela m'est impossible, non que je mette en doute la sincérité de certains hommes, mais parce que je ne partage pas leurs espérances; et c'est parce que mes espérances ne sont pas égales à mes désirs que je viens recommander au gouvernement de ne pas cesser un seul instant d'être sur ses gardes, de se défier constamment des assurances qu'on lui renouvelle beaucoup trop, selon moi, de ne pas, en y ajoutant foi, nous replonger dans une sécurité fatale.

» Je dis dans une sécurité fatale, Messieurs, car la guerre est imminente, elle est inévitable, et si le gouvernement, fût-ce même par l'organe de tous les ministres, dit : Non, nous n'aurons pas la guerre! moi je lui dis : « Oui, nous aurons la guerre, à moins d'un miracle de la Providence. » Car tout ce qui se fait, si tant est qu'il se fasse réellement quelque chose, que le chargé d'affaires de France ait ou n'ait pas apposé son paraphe, voire même sa signature (on a fait cette distinction que je ne comprends guère) à un traité déjà signé par les quatre puissances, tout cela n'est qu'un mauvais replâtrage, à la solidité duquel personne ne croit, pas même M. le ministre des affaires étrangères, et je n'en veux d'autres preuves que les paroles qu'il a prononcées hier à l'autre tribune.

» Au reste, Messieurs, malheureusement les événements se

chargeront de montrer avant peu, qui aura raison du Gouvernement qui nierait, ou de celui de vos collègues que vous avez la bonté d'écouter et qui désire vivement se tromper quand il vous annonce la guerre. Si ma conviction est tellement profonde que la guerre aura lieu, Messieurs, vous comprendrez alors que je recommande au Gouvernement, toujours en travaillant au maintien de la paix, sans espoir, mais pour n'avoir aucun reproche à se faire, vous comprendrez, dis-je, que je recommande au Gouvernement, que je le supplie de rassembler sans retard et sans repos tous les moyens connus de défense, et de chercher à y joindre des moyens inconnus encore qu'il pourrait se procurer. »

Au sujet de ces moyens inconnus, l'orateur insistait pour que l'accueil le plus bienveillant fût fait aux inventeurs en quête d'expériences et de protection que des circonstances critiques, favorables au génie de la destruction, pourraient mettre sur les pas du ministre de la guerre, surtout s'il se trouvait avoir affaire à des savants nationaux, dont un patriotisme exalté devait inspirer les recherches et féconder les découvertes. En ce qui le touchait, le marquis ne faisait fi d'aucun engin nouveau, et recommandait lui même à la sollicitude du ministre de la guerre une machine de guerre maritime, dont il espérait les meilleurs résultats, et qu'il confessait avoir naïvement admirée, dans son impatience jalouse de voir s'égaliser les conditions d'une lutte qu'il considérait comme inévitable.

« Vous aurez donc la guerre, Messieurs; cette vérité est triste; mais il est une autre vérité consolante : c'est qu'il dépend du cabinet de rester en paix avec les autres puissances de l'Europe, qui veulent se défendre, mais qui ne songent pas à attaquer, si elles ne sont pas provoquées. Telle est mon intime conviction, Messieurs; aussi ne crois-je pas pouvoir recommander assez au Gouvernement de s'occuper, tout en rassemblant ses moyens de défense, de se faire des alliances sûres. Ses préoccupations, j'en suis certain, sont suffisamment pour le Nord ; mais je voudrais

qu'il s'occupât aussi du Midi, auquel on ne pense pas assez selon moi, dont on ne pèse pas assez l'importance pour lui-même, et si je puis m'exprimer ainsi, par contre-coup.

» Je le répète donc au cabinet, au risque même de le fatiguer un peu de mes répétitions : de la politique qu'il suivra dans le Midi, à l'égard du Midi, naîtront pour lui d'immenses difficultés ou de grandes facilités pour avoir des alliances solides et puissantes dans le Nord.

» Notre premier besoin, dans les circonstances actuelles, est évidemment d'avoir des alliances formées avec dignité; je n'en admets point d'autres, qui d'ailleurs seraient mauvaises. Une alliance avec l'Angleterre est pour le moment impossible; personne n'y croirait. Plus les deux cabinets signeraient de protocoles, plus ils proclameraient à l'envi l'un de l'autre qu'ils se font l'un à l'autre, moins ils parviendraient à tromper l'instinct de deux peuples, regrettant également que la rupture ait eu lieu, mais sentant également aussi qu'ils ne peuvent renouer avant longtemps, parce qu'il y a une blessure profonde. Que cette blessure ait été faite volontairement ou involontairement, peu importe, il faut du temps pour la guérir.

» La France doit donc chercher ses alliances là où il y a pour elle possibilité d'en trouver, c'est-à-dire au nord et au midi, en se servant du nord pour en avoir au midi, en se servant du midi pour en avoir au nord. C'est là le but auquel elle doit tendre; une route sûre, courte, y conduit, je vais l'indiquer...

» ..., La voici, Messieurs; c'est d'avoir pour soi les sympathies des souverains du nord de l'Europe, et des souverains de l'Italie, les sympathies des peuples du midi. Quand vous les aurez, les efforts hostiles de l'Angleterre (je raisonne toujours dans l'hypothèse de la guerre) resteraient encore impuissants; quand ces sympathies, et tant que ces sympathies seront pour vous, vous n'aurez point à vous préoccuper de son mauvais vouloir, de sa jalousie, très-légitimes d'ailleurs et dont vous avez récemment fait l'épreuve; car il ne faut pas croire que le traité du 6 juillet ait été un incident né de la question d'Orient. Non, Messieurs, il a été un succès habilement préparé, longtemps attendu, une occasion saisie avec empressement.

» Ici, Messieurs, je supplie la Chambre de ne pas se méprendre sur le sens de mes paroles, sur mes intentions, de ne pas croire que je viens attaquer, blâmer l'Angleterre. On a dit que la loi est athée; c'est surtout la politique qui est athée et qui doit l'être. Le ministère anglais a jugé utile à l'Angleterre de se séparer de la

France ; non-seulement il a pu le faire, mais il a dû le faire, et en agissant autrement, il eût manqué à son plus impérieux devoir ; car restons dans le vrai, dans la sincérité, au lieu de perdre un temps précieux à nous torturer l'esprit pour changer les choses du tout au tout, pour les faire ce que nous voudrions qu'elles fussent ; disons ce qu'elles sont réellement, et convenons alors que la politique n'est autre que l'art de préparer par tous les moyens, et de saisir n'importe où, quand et comment ce qui est dans l'intérêt des peuples.

» Le cabinet anglais, selon moi, s'est trompé. Je suis affligé avec les deux peuples, dont l'opinion dans cette circonstance a été la même, de l'erreur dans laquelle il est tombé. Mais je ne me reconnais pas le droit de le blâmer, et je ne le blâme pas. Toutefois de ce que je crois être une erreur grave de la part de l'Angleterre, naît pour moi un impérieux devoir, celui de conseiller la réunion immédiate de tous les moyens de défense, et le plus puissant, sans contredit, est d'avoir des alliés sûrs.

» Or, Messieurs, pour avoir des alliés sûrs et auxquels on puisse se fier, il faut être soi-même un allié sûr, inspirant toute confiance, présentant des garanties. Comment, dans notre position d'isolement, parviendrons-nous à changer l'opinion de l'Europe, à lui présenter des garanties, à lui inspirer confiance ? Cette question ne m'embarrasse nullement. Je vais y répondre avec patriotisme et sans nulle timidité.

» Changez complétement de politique ; ne vous traînez plus, fatalement pour vos intérêts légitimes, à la suite de l'Angleterre, pour imposer aux peuples le système anglais dont ils gémissent et qu'ils détestent avec tant de raison, puisqu'il les rend malheureux. Respectez, aimez, favorisez partout, excepté chez vous, où vous ne le demandez pas, où vous ne le voulez pas, où vous êtes assez fort pour qu'on ne vous l'impose pas, le système que toutes les puissances de l'Europe, moins l'Angleterre, aiment, respectent, favorisent, dont elles veulent le triomphe, et qu'en fin de compte elles sauront bien faire triompher.

» Combattez désormais, au lieu de l'infliger aux peuples, comme vous avez à vous repentir de l'avoir fait, le système antisocial que l'Angleterre invoque le plus souvent, que parfois cependant elle répudie suivant les circonstances, suivant les lieux, en un mot, selon qu'il est de son intérêt de le soutenir ou de le combattre ; vous en avez eu récemment un exemple en Orient, où pour elle, la légitimité qui lui était utile, fut un culte auquel elle a su sacrifier des trésors, quand au contraire, c'est elle qui en Espagne

et en Portugal, a conseillé, préparé, opéré l'usurpation dont elle attend tout contre nous, et que par cette raison son or y soutient. L'Angleterre voit juste : en agissant ainsi, elle se montre surveillante intelligente et active de ses intérêts, car tant que l'usurpation triomphera dans la Péninsule, la Péninsule sera pour l'Angleterre contre nous, dans les intérêts anglais contre les intérêts français. Nous avons donc commis une faute, Messieurs, lorsque nous avons concouru avec l'Angleterre à révolutionner la Péninsule. Nous devons par conséquent, aujourd'hui que nous sommes éclairés par l'expérience, agir tout différemment, c'est-à-dire nous efforcer d'abattre ce que nous avons élevé, de relever ce que nous avons abattu ; en un mot, nous devons travailler au rétablissement de la légitimité dans la Péninsule. Nous avons un double intérêt à le faire, car la légitimité rétablie dans la Péninsule, nous cessons d'avoir un cas de guerre avec l'Angleterre, les peuples de la Péninsule pour ennemis sur nos derrières, et nous forçons en même temps le Nord à être pour nous, puisque nous soutenons ce qu'il soutient, puisque nous voulons ce qu'il veut... »

A propos de l'Angleterre, contre laquelle le marquis de Boissy, admirateur de son peuple, adversaire implacable de sa politique, affichait déjà cette haine mêlée d'estime qui ne devait plus cesser, et a fait jusqu'au bout partie de son système original, l'orateur ne pouvait laisser échapper l'occasion de montrer le machiavélisme britannique, la main dans tous nos bouleversements, donnant le premier écu et tirant le premier coup de fusil de nos révolutions. Le marquis ne remontait pas jusqu'en 1789 ni en 1793, quoi qu'il lui eût été facile de trouver, dès les émeutes d'octobre et jusqu'aux massacres de septembre, de mystérieux *goddems*, émissaires de Pitt, mais il attribuait résolûment à l'influence occulte de nos éternels ennemis l'initiative des soulèvements de 1830.

« Rendons ici, Messieurs, toute justice à l'Angleterre. Disons ici une vérité à tous ceux qui l'ont sue et ne doivent jamais l'oublier, à ceux qui l'ignorent et doivent la connaître pour s'en sou-

venir toujours aussi, c'est que les premiers coups de feu tirés en 1830, dans les rues de Paris, contre la garde royale, pour renverser la légitimité, le furent par des Anglais, comme les premiers coups de feu tirés en Syrie contre les troupes du vice-roi, pour renverser sa puissance dont le maintien était dans nos intérêts, le furent par des Anglais... »

Dans cet antagonisme, qu'il voyait partout, le marquis de Boissy puisait une raison décisive des représailles qu'il conseillait, sans trop d'espoir de voir son conseil suivi, par crainte d'une contradiction dont il cherchait d'avance à combattre l'argument.

« Pour moi, Messieurs, en opposition des vœux et des efforts de l'Angleterre, je veux la légitimité en Espagne et en Portugal, non certes par amour pour le principe, qui doit fléchir dans certaines circonstances données, mais parce que je crois d'un haut intérêt pour la France que ce principe conservateur et tutélaire triomphe dans la Péninsule. Si j'insiste autant aujourd'hui, si plus tard j'insiste encore, si j'insiste toujours sur la nécessité de rétablir, de protéger, de soutenir la légitimité en Espagne et en Portugal, qu'il me soit permis de demander pour maintenant et en même temps pour l'avenir, qu'on ne se méprenne pas sur la portée de mes désirs, sur mes intentions qui sont droites, que personne n'a droit de soupçonner sans me faire une grave injure. »

Et ici, avec la franchise de son désintéressement et la hardiesse de sa loyauté, le noble pair, fidèle aux maximes qui inspirèrent toute sa vie politique, et firent de lui, à travers les vicissitudes des révolutions, le premier partisan de toute manifestation du droit national et de la souveraineté populaire, définissant nettement une attitude où la moindre ambiguïté lui eût été insupportable, ajoutait :

« Non, Messieurs, et je le proteste, je n'appelle point de mes vœux, ni directement ni indirectement, le retour de la légitimité en France, par cette raison qui dispense ou plutôt qui interdit d'en donner aucune autre, c'est que, lorsque la légitimité, en désertant la France, par parenthèse étant encore à la tête d'une armée brave, fidèle, dévouée, pleine d'ardeur de faire tout son devoir alors même qu'on se montrait à son égard si peu digne de lui commander, nous a tous déliés du serment que nous lui avions prêté et auquel aucun de nous n'eût manqué, j'ai volontairement et loyalement prêté au Gouvernement actuel un serment auquel je resterai fidèle, sans avoir à examiner si la légitimité ne peut, comme je le crois, revenir que par et avec l'étranger, ou bien par une révolution qui aurait, comme toutes les révolutions passées et futures, un long cortége de calamités dont tous mes vœux et tous mes efforts tendront constamment à préserver mon pays. Aussi, Messieurs, voilà comment et pourquoi, demandant hautement le retour de la légitimité dans la Péninsule, je dis non moins hautement que je ne la demande pas pour la France, dût-elle, comme nous l'assurent ses partisans, ne point revenir en croupe derrière un cosaque, dût-elle même nous arriver bénignement à travers la république... »

Après avoir combattu ces scrupules tirés de la contradiction qui consiste à faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'il vous fît, et surtout de la crainte de la contagion de l'exemple et de l'encouragement donnés à de chimériques espérances, le marquis de Boissy montrait l'Angleterre, osant parfaitement ce que nous n'osions pas, et nous narguant d'une sorte d'hospitalité triomphale donnée au chef de la branche aînée des Bourbons et de la famille royale déchue. Là encore, en relevant le défi de cet accueil menaçant fait à la visite d'un prince proscrit, le marquis de Boissy, avec ce tact chevaleresque, qui lui permettait d'effleurer sans brutalité ni maladresse les thèses les plus délicates, protestait contre toute interprétation indigne de lui donnée à ses paroles.

« A Dieu ne plaise que je m'élève contre la présence en Angle-

terre de M. le duc de Bordeaux ! Loin de mon esprit la pensée criminelle de blâmer une hospitalité magnifique, généreuse, digne, accordée à cette innocente et grande victime des révolutions ; que partout elle soit traitée avec tout le respect qui est toujours dû à ces grands exemples des vicissitudes humaines, à ces grands enseignements que Dieu, dans sa colère contre les peuples, leur envoie comme châtiment ! Non ! mille fois non ! respect au malheur, fût-il mérité, à plus forte raison s'il ne l'est pas !

» Aussi, Messieurs, ma voix, qui ne sera jamais parjure envers la dynastie nouvelle, à laquelle j'ai librement et loyalement prêté serment, ne s'élèvera jamais, lâche et sacrilége, contre l'innocente victime du déplorable aveuglement, de la fatale obstination d'un auguste vieillard, victime lui-même du criminel aveuglement, de l'obstination insensée d'amis qui lui ont fait plus de mal, et au pays, que s'ils eussent été des traîtres !

» C'est pourquoi, Messieurs, quand on vient nous parler du parti légitimiste, quand on vient protester en son nom de ses sentiments, je ne puis comprendre qu'il ait un autre sentiment dans le cœur que le remords de s'être suicidé, le remords, Messieurs, qui peut obtenir pour une autre vie le pardon au criminel, mais qui, malheureusement, ne remédie pas dans celle-ci au mal que le crime a fait.

» Mais tant est-il, Messieurs, que l'Angleterre vous fait une menace, ou du moins qu'elle veut tenter de vous effrayer, quand elle annonce la prochaine arrivée de M. le duc de Bordeaux si près de vos côtes. Messieurs, cette menace est vaine ; il a été de l'intérêt de l'Angleterre de pousser aux événements de 1830 ; la première des nations alliées, elle les a acceptés, sanctionnés par sa reconnaissance empressée. Son intérêt n'est point changé, il est encore ce qu'il était, ce qu'il sera toujours, que vous soyez divisés. Ne vous laissez donc point abuser ; répondez dignement, habilement ; montrez ce que vous êtes en réalité, et non-seulement sans crainte à la vue de l'arme qu'on fait briller à vos yeux, mais encore sans appréhension de vous en saisir, de la manier avec force et dextérité pour votre légitime défense. Messieurs, on ne vous montre cette arme puissante de la légitimité que comme un épouvantail. On se garderait bien de s'en servir, on la redoute plus que vous, on la juge ; on sait ce qu'elle vaut, ce qu'elle serait contre vous : rien, ce qu'elle serait au contraire entre vos mains. On vous annonce la vue de la légitimité ; on ne vous la laissera pas apercevoir ; on ne cherchera pas à vous l'imposer : on ne vous la rendrait même pas, si vous la redemandiez. Ne la redou-

tez pas ; les révolutions se font en trois jours, parce qu'elles ont été longtemps préparées; les contre-révolutions n'arrivent qu'après de longs efforts, et seulement alors qu'attendues longtemps elles sont des révolutions. »

Le marquis de Boissy se trompait dans ses prévisions pessimistes et patriotiques. Nous ne devions pas avoir la guerre avec l'Angleterre, et après avoir tout fait pour l'éviter, nous devions boire jusqu'à la lie le calice des sacrifices faits à l'entente cordiale, si décevante depuis.

M. Guizot répondit aux sollicitudes et aux susceptibilités de l'amour-propre national, humilié par l'exclusion de la France du concert européen, en l'y faisant rentrer solennellement, par la convention paraphée le 15 mai et définitivement signée le 13 juillet 1841. Mais la France n'y rentrait que pour consacrer les faits accomplis sans elle, et en subir les conséquences. Cette satisfaction n'était-elle pas quelque peu illusoire, et l'expérience ne devait-elle pas rabattre quelque chose de la confiance du premier ministre dans l'avenir, et contredire quelque peu les éloges qu'il se décerne dans l'histoire apologétique de sa politique? Quoi qu'il en soit, voici son avis, que ne partagea point certainement le marquis de Boissy, et sur lequel nous n'avons pas besoin de faire nos réserves, notre appréciation se dégageant suffisamment de notre exposé biographique:

« La question d'Égypte était vidée : question élevée, en 1840, fort au-dessus de son importance réelle, et dans laquelle, mal instruits des faits, nous nous étions engagés bien plus avant que ne le comportait la force du Pacha, et que ne l'exigeait l'intérêt français... La paix européenne fut maintenue; et au sein de la paix, les armements de précaution, faits par la France en 1840, furent maintenus aussi ; les fortifications de Paris s'élevèrent ; le Gouvernement français s'établit dans l'isolement qu'on lui avait fait en ne tenant pas assez compte de sa présence et de son avis.

L'Europe sentit le vide que faisait dans ses conseils la France absente, et se montra empressée de l'y rappeler. La France n'y rentra que lorsque l'Europe vint le lui demander, après avoir fait faire par la Porte les concessions réclamées par le Pacha et en déclarant que le traité du 15 juillet 1840 était éteint complétement et sans retour.

» Méhemet-Ali chassé de Syrie, menacé en Egypte même, y fut établi héréditairement et à des conditions équitables, non à cause de sa propre force, mais par considération pour la France, et parce que les puissances signataires du traité du 15 juillet ne voulurent point courir le risque soit de se désunir, soit de voir naître des complications nouvelles.

» Par la convention du 13 juillet 1841, la Porte fut soustraite à la domination exclusive de la Russie, et placée dans la sphère des intérêts généraux et des délibérations communes de l'Europe.

» Par ces résultats, l'échec de la France, fruit de son erreur dans cette question, était limité et arrêté; elle avait repris sa position en Europe et assuré en Egypte celle de son client. On avait fait et obtenu en finissant ce qu'on aurait dû faire et obtenir en commençant. *C'était tout le succès que comportait la situation qui m'avait été léguée en 1840.* Je ne me dissimulais point que ce succès ne suffirait pas à satisfaire le sentiment national, jeté hors de la vérité et du bon sens; je prévoyais que la convention du 13 juillet 1841 et la négociation qui l'avait amenée seraient l'objet de vives attaques. Mais après ce que j'avais vu et appris pendant mon ambassade en Angleterre, je suis rentré dans les affaires, bien résolu à ne jamais asservir aux fantaisies et aux méprises du jour la politique extérieure de la France (1). »

Le marquis de Boissy, qui savait user de la parole, mais ne voulait point paraître en abuser, satisfait d'ailleurs du rôle qu'il s'était créé et du succès de certaines de ses contradictions, attendit, sans la violenter, l'occasion propice d'un de ces grands discours annuels où il aimait à ouvrir sa main pleine de vérités, et à semer, sur les fermentations de l'opi-

(1) Guizot, *Mémoires*, t. VI, p. 127 à 129.

nion, ce grain de critiques utiles qu'assaisonne si bien le sel des gauloises malices. Il ne prit donc qu'une part accessoire et incidente, mais toujours attentive et vigilante, au reste des délibérations de la Chambre des pairs.

Le mardi 17 juin 1841, il proposa, comme mû par un sentiment prophétique, de proroger, non pas seulement jusqu'à la fin de 1842, comme le demande le projet de loi qu'il discute, mais jusqu'à la fin de 1849, les lois du 24 avril 1832, 12 mai 1834 et 24 juillet 1839, relatives aux réfugiés étrangers, dans un discours dont la conclusion permet d'apprécier la prévoyance et l'énergie :

« Messieurs, je demande hautement au Gouvernement, et avec sincérité, d'être au moins bon, charitable envers les réfugiés, sans distinction d'origine ni de cause d'exil, tant qu'ils se conduiront parfaitement bien; mais je lui demande au moins aussi hautement, et je le lui demanderais plus hautement si je le pouvais, de porter la sévérité jusqu'à sa limite extrême envers les réfugiés, non pas seulement alors qu'ils auront commis un grand crime, mais aussitôt qu'ils auront fait une faute. Cette extrême sévérité sera un grand bienfait pour les réfugiés eux-mêmes, pour ceux qui veulent se bien conduire, j'entends, et ne pas être compromis par les autres; le Gouvernement chargé de veiller à la sûreté de l'Etat, à la tranquillité et à l'honneur des familles, le doit au pays. »

Pendant cette fin de session, nous retrouvons encore le marquis de Boissy, prenant part, sur des points de détail, à la délibération sur le projet de loi relatif au recrutement (séance du vendredi 4 juin), sur le projet de loi relatif à un crédit pour secours aux réfugiés étrangers (mercredi 9 juin), se mêlant à un incident de la séance du lundi 21 juin, à propos de la marine anglaise et de son désir ardent de voir la nôtre arriver à l'égalité, enfin faisant ses observations sur le projet de loi relatif aux recettes de l'exercice 1842 (jeudi 24 juin).

CHAPITRE II

UN PAIR DE FRANCE. PHASE D'OPPOSITION.

1842-1847.

Campagne de sept années contre le ministère en général et M. Guizot en particulier. — M. de Boissy a efficacement contribué au discrédit du cabinet du 29 octobre et à sa chute. — Les abus de l'entente cordiale et les excès du droit de visite fournissent les griefs habituels du tenace censeur. — Discussion de l'adresse de 1843. — Le nouveau *delenda Carthago*. — Extraits des discours du marquis de Boissy dans cette lutte ou plutôt série d'escarmouches de cinq jours. — Question d'Orient. — Affaires du Liban. — Evénements d'Espagne. — Décadence de l'influence française. — Prépondérance de l'Angleterre. — Impopularité de droit de visite. — Eloge de l'attitude prise par la pairie. — Il est un moment où les vrais conservateurs sont dans l'opposition. — L'adresse est votée à une grande majorité, grâce à l'appui de M. de Broglie. — L'existence du cabinet en cette année critique, 1843, n'est qu'un combat. — Discussion du crédit pour les fonds secrets à la Chambre des députés. — M. de Lamartine passe à l'opposition. — Sa déclaration de guerre. — Une opinion de M. de Tocqueville. — Le cabinet est sauvé à quarante-cinq voix de majorité. — Débats à la Chambre des pairs. — Triple intervention de M. de Boissy. — Déclaration de non-confiance. — Ses motifs. — Variations de M. Guizot. — Sa définition : *C'est un jonc peint en fer*. — Incidents divers des séances des 20, 21, 25 mars 1843. — Altercation avec M. Philippe de Ségur. — Vote définitif favorable au ministère. — Pendant la session de 1844 le marquis se multiplie, se prodigue. — Voyage en Angleterre du duc de Bordeaux. — Pèlerinage de Belgrave-Square. — Le ministère engage la lutte contre la manifestation des *fidèles-infidèles*. — Débats de l'adresse à la Chambre des pairs. — Profession de foi monarchique et anti-révolutionnaire de la séance du 8 janvier. — Second discours sur le voyage sentimental. — Petit chef-d'œuvre d'ironie et de malice. — Le serment et les serments. — Le

voyage de Londres et le voyage de Gand. — La loi des suspects. — Hommage rendu à Chateaubriand. — Eloge du baron Dupin. — Affaires de Tahiti. — Interpellation de M. de Carné à la Chambre des députés. — Protestation de M. de Boissy à la Chambre des pairs. — Projet de loi sur la police de la chasse. — M. de Boissy se prononce contre tout privilége attribué à la couronne. — Discussion des fonds secrets à la Chambre des pairs. — Le groupe de l'opposition blâme le désaveu infligé à l'amiral Dupetit-Thouars. — Le marquis de Boissy persifle et ridiculise M. Pritchard. — Le ministre obtient le vote de confiance à la Chambre des pairs comme à celle des députés. — Grande discussion du projet de loi sur l'enseignement secondaire. — Palinodie sincère et spirituelle contradiction du marquis de Boissy. — Analyse de ces longs débats qui font honneur au gouvernement parlementaire et à la Chambre des pairs. — Séance du 29 avril 1844. — Digression biographique. — Les Jésuites, comme corps éducateur et enseignant. — Amendement du duc d'Harcourt. — Fin de la discussion. — Vote. — Le projet de loi amendé est renvoyé à la Chambre des députés et ajourné par celle-ci à la session de 1845. — Rapport de M. Thiers. — Interpellations de M. de Boissy à la séance du 10 juillet 1844. — Indemnité Pritchard. — Bombardement de Tanger et Mogador. — Pétition de don Carlos. — Séances des 15, 25, 27 et 29 juillet. — Analyse de la discussion générale du budget des dépenses de 1845. — Double rappel à l'ordre. — Tirade éloquente et hardie sur les fêtes anniversaires de la révolution de juillet. — Interruption du général Gourgaud. — Troisième rappel à l'ordre. — Séance du 2 août 1844. — Comment un gouvernement se perd. — Discussion de l'adresse de 1845. — Exposition saisissante et nerveuse charpente du discours de M. de Boissy. — M. le comte Molé.

On comprend qu'il ne saurait entrer dans notre plan, ni dans le cadre d'une biographie ordinaire, de noter minutieusement les presque innombrables occasions où le marquis de Boissy a pris la parole comme pair de France. Notre devoir, conforme aux justes exigences d'un lecteur qui veut être ménagé, consiste uniquement, et la tâche est déjà assez délicate, à choisir, parmi tant de traits épars, les caractéristiques, c'est-à-dire ceux qui composent essentiellement la physionomie parlementaire et constituent l'originalité propre de notre héros. Loin donc de nous essouffler, sans autre profit qu'une stérile exactitude chronologique et statistique, à le suivre dans le mouvement perpétuel d'une parole aussi prompte que sa pensée, toujours

aux affûts de la moindre occasion d'exprimer une vérité utile, fût-elle désagréable, nous nous bornerons aux incidents les plus mémorables et aux épisodes les plus intéressants de cette infatigable et imperturbable campagne de huit années contre le ministère Guizot, et surtout son chef, qui eut, dans M. de Boissy, un adversaire en vain dédaigné, puisqu'il fut de ceux qui devaient contribuer le plus efficacement à la victoire de sa chute, et ne le lâcher qu'à terre.

Cette campagne, inaugurée par les discours précédemment analysés ou énumérés contre les traités de juillet avec l'Angleterre, et le précaire triomphe de l'équilibre factice si péniblement obtenu, le marquis de Boissy la reprenait, dans les débats de l'adresse de 1843, avec une vigueur nouvelle, et il se trouvera désormais peu d'occasions où il ne tire sa bordée en faveur de notre pavillon humilié, selon lui, et en l'honneur du double et irréconciliable vœu de son *delenda Carthago* : la révision des traités relatifs à l'Égypte et à l'Orient, la dénonciation des traités relatifs au droit de visite, non plus seulement celui de décembre 1841, qui avait subi, à la session de 1841, l'échec d'une désapprobation énergique des Chambres et de l'opinion, et n'avait pas été ratifié, mais ceux de 1831 et 1833, qui formaient tout le code de la matière.

Il suffira de courts extraits pour indiquer l'attitude et l'opinion du marquis de Boissy dans cette lutte ou plutôt cette escarmouche de cinq jours, du 20 ou 25 janvier 1843.

« Au moment d'aborder à cette tribune l'examen de la politique suivie par le cabinet, qu'il me soit permis de dire, parce que je le pense avec vous tous, qu'on ne peut rendre à la mémoire du prince qui a laissé tant de regrets, un hommage plus digne de lui, qu'en montrant, dans cette circonstance comme dans toutes, une ardente sollicitude pour l'honneur et la grandeur de la France.

» Avant d'apprécier rapidement les points touchés par le ministère, je demanderai à la Chambre la permission de lui sou-

mettre une réflexion générale. Dans toutes ses négociations, dans tous ses actes diplomatiques, on dirait que le ministère craint de montrer la France agissant d'une manière indépendante et ferme. Toujours nos négociateurs, nos représentants, s'attachent à confondre leurs actes avec les actes de la diplomatie étrangère. Ils semblent attendre le mot d'ordre, pour agir et négocier à la suite. Cependant la leçon qu'avait reçue la France par le traité du 15 juillet, conclu sous les yeux et à l'insu de M. le ministre des affaires étrangères, alors ambassadeur à Londres, d'où il mandait que le traité ne se ferait pas, était assez rude, pour lui inspirer le désir de garder désormais une attitude ferme, indépendante, et d'imprimer à l'isolement qu'on lui avait fait un caractère de force et de dignité. Il y avait là un grand moyen de puissance morale; il est regrettable que M. le ministre des affaires étrangères ne se soit pas inspiré des nobles instincts du pays, et qu'il ait, encore cette fois, négligé, manqué, refusé peut-être, de saisir l'occasion qui s'offrait naturellement à lui d'exercer, au nom de la France, une action indépendante et vraiment politique.

» Le discours de la Couronne me fournit sur-le-champ un exemple pour justifier cette réflexion, qui s'applique à l'ensemble de la politique ministérielle.

» L'accord des puissances, est-il dit dans le discours, a affermi le repos de l'Orient. Ce repos, dont le ministère tire vanité, est-il réel? Quant à moi, je n'ose le croire, et, dans tous les cas, je demanderai au ministère pourquoi il nous parle de l'appui des puissances étrangères et garde le silence sur la protection que la France était appelée à étendre sur les chrétiens de la Syrie. Cependant y eut-il jamais appel plus direct fait à notre puissance? N'était-ce pas vers nous que se tournaient encore, comme à des temps bien différents, les catholiques du Liban? Tant de glorieux souvenirs parlent de la France dans ce pays, témoin de tant de faits héroïques de nos pères, qu'en vérité le ministère est impardonnable de n'en avoir pas profité. La France est bien déchue de son ancienne position dans le monde, si elle en est réduite aujourd'hui à consulter l'Angleterre, la Russie et l'Autriche, pour savoir s'il lui sera permis de continuer sa protection séculaire à ses coreligionnaires les catholiques du Liban.

» J'arrive aux affaires d'Espagne : ma tristesse est profonde; elle ne date point seulement de l'acte barbare par lequel Espartero a payé un à-compte sur le prix de la couronne qu'il veut usurper. L'année dernière j'ai parlé d'Espartero, j'ai annoncé ce qu'il ferait, M. le ministre des affaires étrangères ne me crut pas; les événe-

ments ont prononcé entre M. le ministre et moi ; je veux bien ne pas le lui dire. Maintenant consentira-t-il à nous dire par quelle fatalité notre influence est tombée si bas, dans un pays dont l'alliance et l'amitié avaient toujours été regardées comme la condition indispensable de la prépondérance de la France dans le midi de l'Europe ? Je ne le crois pas, car cet abaissement est l'œuvre de sa politique, fatale aux intérêts matériels comme aux intérêts d'honneur et de dignité de la France, puisque c'est sa politique qui livre le marché espagnol à l'Angleterre, et qui nous a fait perdre l'antique ascendant dû à la sagesse, l'habileté de l'ancienne monarchie, de l'ancienne diplomatie française ; puisque c'est par sa politique que nous sommes condamnés à voir l'influence dont nous sommes déshérités, passer entière, sans partage aucun, à nos éternels rivaux. Parce que M. le ministre des affaires étrangères a persisté dans une politique que nous lui disions mauvaise pour la France et devant profiter à l'Angleterre, l'Angleterre seule aujourd'hui inspire et gouverne le gouvernement qui pèse sur l'Espagne. Ses munitions de guerre sont là pour incendier les fabriques nationales, ses vaisseaux pour repousser sous la mitraille les malheureux sans défense et que la fuite seule peut sauver de la mort ; des secours financiers sont mis à la disposition du régent, qui a promis en retour un traité de commerce qui nous chassera du marché espagnol, qu'il livrera exclusivement à l'Angleterre ; et la promesse d'Espartero sera tenue, car Espartero sait que, né de l'Angleterre, élevé par l'Angleterre, elle ne le soutient qu'à la condition de rester constamment docile à sa volonté ; qu'elle le laisserait tomber le jour où il cesserait d'être l'ennemi de la France.

» Le présent m'afflige et m'humilie profondément ; je tremble pour l'avenir. Si nous ne changeons notre politique à l'égard de l'Espagne, si nous ne cherchons à y faire ce qu'y a défait la politique anglaise, si nous ne parvenons à y placer sur le trône le prince des Asturies, en le mariant avec la reine Isabelle II, confondant ainsi tous les intérêts, réunissant par une transaction les deux principes qui divisent l'Espagne, je prévois l'échec le plus funeste que puisse éprouver jamais, quant à l'Espagne, la politique française. M. le ministre me comprend. Il est une question d'autant plus présente à tous les esprits que la couronne a gardé sur elle un silence plus profond. Je ne saurais, Messieurs, parler du droit de visite sans féliciter la Chambre de la part d'honneur qui lui revient dans la non-ratification du traité de décembre 1841. Ne doutez pas, Messieurs, que le gouvernement, en voyant

une assemblée aussi sage, aussi politique, élever la voix en faveur de l'indépendance de notre pavillon, a vu dans notre attitude de nouveaux et sérieux motifs de prendre en considération les vœux du pays.

» L'opinion de la pairie a pesé d'un grand poids dans la balance. Ne voudrons-nous pas, Messieurs, continuer notre ouvrage? Une intervention solennelle de la Chambre dans cette question est d'autant plus nécessaire que le ministère a montré plus de timidité. Il n'a pas osé, dans le discours de la couronne, prononcer le nom de l'Angleterre! Il n'a pas même cru pouvoir se permettre une allusion à la fermeture du protocole; cependant quel danger, quel inconvénient y avait-il à consigner un résultat honorable, non-seulement pour la France, mais aussi pour les puissances qui ont montré dans cette circonstance une profonde connaissance de l'esprit national, et une modération vraiment conservatrice de la paix générale?

» En blâmant aujourd'hui le principe des traités de 1831 et de 1833, la Chambre n'outrepassera pas ses droits et ne compromettra pas la paix entre la France et l'Angleterre. C'est le droit incontestable de la Chambre d'exprimer une opinion sur tous les actes du gouvernement, d'indiquer les fautes commises, les écueils à éviter pour l'avenir. En usant de ce droit, en accomplissant ce devoir, la Chambre exercera sur les relations de la France et de l'Angleterre une influence salutaire.

» Si, dans la question du droit de visite, le cabinet, ou plutôt un membre du cabinet, qui fait seul, il faut oser le dire, tout l'embarras, toute la gravité de la situation, se trouve dans une position fausse, ce n'est pas une raison pour que la Chambre des pairs s'arrête dans l'accomplissement de ses devoirs. Je demande expressément que notre adresse contienne une phrase où se trouve indiquée la nécessité d'ouvrir des négociations nouvelles sur les moyens de réprimer la traite. Il va sans dire, Messieurs, que toute question de constitutionnalité quant aux traités faits ou à faire est réservée.

» Messieurs, c'est en raison même de mes sentiments et de mes principes conservateurs que je me trouve aujourd'hui l'adversaire du cabinet, sans être l'adversaire de tous les hommes qui le composent, et dont, au contraire, je désire voir plusieurs faire partie d'un cabinet nouveau.

» Si je croyais que l'administration actuelle donne à la France de la force au dehors et de la stabilité au dedans, je la soutiendrais avec autant de franchise que j'en mets aujourd'hui à la

combattre ; mais quand le pouvoir se trompe, quand, par ses actes, il inquiète la société qu'il a mission de défendre et de conduire, l'opposition devient un devoir : c'est ainsi que je comprends les obligations qu'impose la souveraineté politique que nous exerçons ici ; et, grâce au ciel, je ne suis pas le seul dans cette enceinte qui interprète ainsi les devoirs politiques de la pairie.

» Encore une fois, quand le pouvoir s'égare, ce sont les bons citoyens, les vrais conservateurs qui sont dans l'opposition. »

Après une discussion animée, — dans laquelle M. de Boissy intervint chaque jour, par quelque dialogue aigre-doux avec le chancelier, ou quelque ironique apostrophe au ministre des affaires étrangères, dont l'impassibilité léonine dut regimber plus d'une fois intérieurement sous ces piqûres réitérées d'un spirituel moucheron, et à laquelle prirent part MM. de Ségur-Lamoignon, Camille Périer, d'Alton-Shée, Charles Dupin, de Dreux-Brézé, — M. Guizot, grâce à l'appui de M. de Broglie, parvint à écraser l'amendement importun défendu par M. de Boissy et ses collègues de l'opposition, et l'adresse fut votée par 117 boules blanches sur 33 boules noires.

L'existence compromise du ministère que dirigeait en réalité M. Guizot ne devait être, en cette année critique 1843, qu'un long combat. A peine sorti des débats de l'adresse, il tombait dans les débats du vote des fonds secrets, la seconde de ces trois occasions annuelles où le ministère avait à parer la botte d'un vote de non-confiance. Ces débats à la Chambre des pairs durèrent cinq jours, du 20 au 25 mars, et y furent encore vifs, mais moins passionnés qu'à la Chambre des députés, où M. de Lamartine, qui achevait de jeter aux orties son froc de conservateur libéral, et passait avec éclat à l'opposition, avait fait entendre des phrases comme celles-ci, terribles pour l'oreille d'un ministre, l'une formant son exorde et l'autre sa péroraison :

« Il ne s'agit plus pour l'opposition de changer des ministères ; il s'agit de changer la politique tout entière.

« ... Oui, il est temps que ce jeu finisse; car n'y a plus de milieu, il faut ou que la France cesse d'être la France, ou que vous cessiez de la gouverner. »

M. Guizot avait répondu, et n'avait obtenu de son adversaire, pour prix de tant d'efforts justificatifs, que cette ironique concession :

« Je me résume, non à l'égard du cabinet tout entier, mais à l'égard du ministre des affaires étrangères : il a été malheureux. »

Dans cette même discussion, qui mit le cabinet à deux doigts de sa chute, M. de Tocqueville avait prononcé ce conseil qui ressemblait à un arrêt :

« Messieurs, on a de bien des manières, depuis cinquante ans, cherché à gouverner ce pays : la république, par la terreur ; l'Empire, par la gloire; la Restauration, par les souvenirs et les traditions du passé. Ne pourrait-on pas enfin essayer de le gouverner par le respect profond des lois, par l'honnêteté en toutes choses ?... »

Le vote de défiance demandé par l'amendement Lacrosse donna pour résultat, sur 439 votants, majorité absolue 220, 197 voix pour l'amendement, et 242 contre. Le cabinet était sauvé par une de ces victoires qui ressemblent à des défaites : 22 voix de majorité relative et 45 voix de majorité absolue.

A la Chambre des pairs, quatre orateurs, MM. de Turgot, de Tascher, de Brigode et de Boissy, se chargèrent de l'attaque, soutenue par M. d'Alton-Shée et le comte d'Harcourt.

Nous ne nous occuperons un moment que des trois apparitions dans le débat de M. de Boissy, qui débuta par une déclaration de non-confiance, formulée avec une passion dont il convenait lui-même en la justifiant.

« Au point où le débat est arrivé, quand les orateurs qui ont parlé contre ont dit si bien de si bonnes choses, et qu'aucun des ministres n'a encore pris la parole, sauf pour interrompre, je n'ajouterai, quant à présent, que quelques mots. Je ne répéterai qu'un seul des reproches qui ont été adressés au cabinet; je me garderai bien de repousser les éloges qu'il a reçus, et qui paraîtraient certainement, à des ministres moins aveugles, un blâme sévère. Je les plains de recevoir, de mériter de telles louanges. La question qui nous est soumise, Messieurs, est complexe; elle est d'argent; je ne m'en occuperai point, actuellement du moins; elle est de confiance; c'est sous ce rapport seulement que je la veux examiner.

» La Chambre a-t-elle, peut-elle avoir confiance dans l'administration actuelle? A mon avis, nullement. Je demande à la Chambre la permission de lui exposer les raisons qui me déterminent, et qui, selon moi, doivent la déterminer à refuser au cabinet le vote de confiance qu'il demande aujourd'hui. Messieurs, point de doute, de votre part, du moins je l'espère, que vous vous attendez à ce que j'allègue pour l'un des principaux motifs de la défiance profonde que m'inspire le cabinet, la différence du langage qu'il a tenu aux deux tribunes, surtout dans les deux commissions, où, simultanément, il acceptait avec soumission et résignation de l'une, qu'il croyait plus forte, ce qu'il refusait à l'autre, qu'il croyait plus faible.

» Vous avez raison, Messieurs, un oubli des convenances à l'égard de la Chambre, de la part du cabinet, sera toujours pour moi, *ipso facto*, une cause de défiance envers le cabinet qui s'en rendra coupable.

» Je sais bien qu'on me répétera encore que je suis passionné; eh bien, oui, Messieurs, je suis passionné pour l'honneur, pour la grandeur du pays; oui, je suis passionné pour la dignité de la Chambre, pour l'existence réelle du corps politique auquel j'ai l'honneur d'appartenir; et c'est pour cela que je veux rappeler que les assemblées politiques ont leurs susceptibilités légitimes, leur point d'honneur à défendre, et que si elles y manquent, la déconsidération les a bien vite tués. On ne le peut contester, et personne n'oserait dire que, si j'exprimais le sentiment douloureux que m'a fait éprouver la conduite du ministère, à l'égard de cette Chambre, dans la discussion de l'adresse, j'aurais dit autre chose que ce qu'ont pensé les plus graves, les plus modérés d'entre nous. »

Dans le cours de son réquisitoire, l'implacable censeur faisait à M. Guizot, son puissant et imperturbable adversaire, le reproche, qui semble paradoxal vis-à-vis d'un tel homme, d'avoir eu jusqu'à quatre opinions successives et différentes sur les traités de 1831 et 1833, se faisant un malin plaisir de l'acculer à la contradiction et de lui arracher son auréole d'immuabilité. Il terminait sa démonstration par cette charge finale, faite vraiment pour démonter tout autre que M. Guizot :

« Non, assurément, et je le dis à M. le duc de Broglie lui-même, je n'approuverai jamais sa politique d'accusation rétrospective; et quand la magistrature française répond *non* au ministre anglais qui dit *oui*, je répète *non* avec la magistrature française, et non pas *oui* avec le ministre anglais et M. le duc de Broglie. Mais, je le déclare, tout en déplorant de voir M. le duc de Broglie être, selon moi, dans le faux de l'école anglaise, et sous l'empire d'une idée fixe, j'aime encore mieux la persistance du noble duc que la mobilité d'opinion de M. le ministre des affaires étrangères, dont on peut dire, avec bien plus de raison qu'on ne l'a dit d'un ancien ministre de la Restauration : *C'est un jonc peint en barreau de fer.* (Mouvements divers.)

» Oui, monsieur le ministre des affaires étrangères, le pays sait aujourd'hui, et voilà ce qui fait sa crainte trop fondée, que malgré les apparences de force que vous affectez, vous fléchissez sous le poids le plus léger qu'on pose sur vous; que vous cédez quand on vous pousse; qu'il ne s'agit, pour vous faire reculer, que de vouloir et avancer contre vous; que la mesure de votre politique n'est pas dans l'énergie de vos convictions, mais dans l'énergie qu'on vous fait sentir. (Murmures.)

» Messieurs, lorsqu'il y a conflit entre le Gouvernement et les Chambres, et que les ministres vaincus se retirent, il n'y a que le cabinet de frappé; si, au contraire, les ministres vaincus se chargent eux-mêmes d'accomplir ce qu'ils ont déclaré dangereux et de détruire leurs propres actes, le coup porte plus haut et plus dangereusement, car il abaisse le Gouvernement lui-même, et c'est toujours au détriment du pays. »

La séance du 20 mars se terminait sur une explication

animée mais courtoise entre le duc de Broglie et M. de Boissy. Celle du 21 finissait sur un dialogue énergique entre le chancelier et le marquis de Boissy, qui se voyait retirer la parole, et ne cédait à la majorité qu'en protestant contre une telle violence. Celle du 25, enfin, était close par une interpellation du bouillant marquis à un contradicteur un peu rude, le comte Philippe de Ségur, qui atténuait, sur une mise en demeure catégorique de son collègue, avec la bonne grâce d'une loyauté et d'une intrépidité éprouvées, ce que son interruption avait pu avoir d'extra-parlementaire. Quant à la discussion, elle se résolvait comme d'habitude, dans une assemblée où l'opposition est plus platonique qu'effective, en un vote à la majorité de 135 voix contre 37.

Durant la session de 1844, le marquis de Boissy se prodigue, se multiplie. Il est partout à la fois, sur chaque point de la vaste circonvallation dont il entoure le ministère mis par lui en état de siége, payant de sa personne à toute occasion, et ne comptant pas plus les blessures qu'il reçoit que celles qu'il fait. On comprend qu'il nous soit nécessaire de rétablir l'ordre logique de ce militant désordre, et que dans un si grand nombre d'engagements, nous nous bornions à signaler les plus vifs ou les plus heureux. En prenant pour règle de nos sobres analyses la mesure de l'importance de faits qui n'ont plus guère qu'un intérêt rétrospectif, il serait impossible de ne pas dire quelques mots du grand débat de l'adresse, qui fut surtout solennel, orageux, décisif à la Chambre des députés, mais qui, moins chaud à la Chambre des pairs, ne fut pas sans y provoquer, entre les partis électrisés par de récents événements, des chocs suivis d'étincelles.

La session s'était ouverte en effet sur l'impression du voyage en Angleterre du duc de Bordeaux, et du pèlerinage public, à Belgrave-square, des derniers adorateurs du droit divin, rendant à son représentant exilé des hommages contradictoires avec le serment constitutionnel.

Cette procession théâtrale n'avait pas eu l'honneur des sym-

pathies de l'opinion publique qui s'y sentait provoquée, et le gouvernement, fort de son appui, s'était décidé à répondre au défi par une leçon qui arrêtât à jamais des manifestations contraires à son principe, et certainement inconciliables avec le serment d'un pair ou d'un député.

M. de Boissy, qui n'avait pas le fétichisme de la légitimité, ni la puérilité d'illusions de ceux de ses collègues, qui, comme le duc de Richelieu et le marquis de Veyrac, s'étaient rendus à Belgrave-Square, n'avait eu garde de les imiter, ce qui le mettait dans une excellente posture pour attaquer, en feignant de les défendre, le ministre des affaires étrangères, son adversaire habituel et impassible, M. Guizot. Toutefois, dans la séance du 8 janvier, l'orateur évite tout engagement direct sur une question qu'amenait seulement le dernier paragraphe de l'adresse, et pour peloter en attendant partie, il regrette l'hérédité de la pairie, reproche aux ministres de traiter avec une humiliante insouciance les délibérations préparatoires de la commission de l'adresse à la Chambre des pairs, privée de l'honneur d'une présence et du secours d'explications réservés à une Chambre plus à ménager, proteste contre une conspiration permanente du pouvoir hostile à la presse, contre l'extension dangereuse et menaçante des travaux de fortification et d'oppression de Paris, enfin blâme la politique française trop anglaise, et agite son grief et son reproche habituels du droit de visite.

M. de Boissy concluait, dans son premier discours, en ces termes :

« Messieurs, je suis monarchique, parce que je crois que le gouvernement monarchique est le seul qui convienne à la France. Je suis dynastique, parce que l'expérience démontre que chaque gouvernement du lendemain, sans être meilleur que celui de la veille, souvent même en étant moins bon, coûte davantage. Pour cette raison, je ne veux pas de révolution, pour cette raison encore, et comme conséquence, je suis toujours pour le gouvernement de fait.

» Le moment est venu de ne plus se borner à paraphraser le discours de la couronne sans rien dire de ferme et d'utile. Ces formes aux apparences respectueuses n'en imposent plus à personne; elles ne sont pas du vrai, du bon respect pour la royauté, qu'aujourd'hui l'obéissance passive ne sert plus, mais perd.

» Dire au souverain la vérité, le prévenir quand il se trompe, lui donner de sages conseils, au besoin même des avertissements sévères, c'est ainsi, Messieurs, que l'on conserve au souverain la couronne, au pays la tranquillité. Cette pensée ne m'appartient pas, elle est de M. le ministre des affaires étrangères, ou du moins j'ai cru la trouver dans ces paroles qu'il prononçait dans une occasion solennelle. « La vérité a déjà assez de peine à pénétrer jusqu'au cabinet des rois; ne l'y envoyons pas faible et pâle. »

Ce n'était pas le dessein ni l'habitude de M. de Boissy, qui envoyait au cabinet des rois des vérités toujours vigoureuses et bien portantes. Tout son second discours, sur ce fameux *voyage sentimental*, comme il l'appelait spirituellement, des légitimistes de l'impénitence finale, voyage qu'il n'approuvait ni dans ses illusions, ni dans son imprudent défi, est un petit chef-d'œuvre de l'art de défendre ce qu'on n'approuve pas et de donner tort à un ministre en lui donnant raison. Nous voulons donner une idée de cette argumentation ironique, terminée par le coup de massue de l'argument *ad hominem* que M. Guizot ne pouvait éviter : le voyage de Londres expliqué et absous par l'exemple impuni du voyage de Gand, moyen parlementaire et mouvement oratoire que l'illustre Berryer ne devait pas dédaigner de copier à la Chambre des députés, en l'agrandissant aux proportions de son éloquence, et en faisant sien le procédé qu'il empruntait à un autre.

« Après les belles paroles que vous venez d'entendre, et auxquelles je m'associe sous certains rapports, il faut être bien pénétré de son devoir pour venir faire encore quelques observations sur certaines parties du discours de M. le ministre des affaires étrangères.

» Ainsi, l'on ne s'est pas borné à traiter la question que j'appellerai sentimentale. (Rumeurs.)

» Je demande d'abord la permission d'expliquer que je ne suis pas légitimiste et qu'ensuite, quant à la question du serment, je suis fort à mon aise pour la traiter s'il y avait lieu, puisque je n'en ai encore prêté que deux. (On rit.) Je n'en tire pas vanité, Messieurs, c'est l'effet du hasard : si j'étais né deux ans plus tôt j'en aurais prêté cinq. (Nouvelle hilarité.)

» M. le ministre des affaires étrangères a d'abord parlé du droit divin. Pour moi, je ne crois pas au droit divin, attendu qu'il a eu trop souvent le dessous ; du moins, je ne crois pas qu'il soit le bon. J'explique ainsi que je ne suis pas légitimiste, afin de venir avec plus de liberté et sans inspirer de défiance, non pas défendre ce qui s'est fait, attendu qu'il ne faut pas défendre ce qui n'est pas interdit par la loi, mais dire que c'était une chose toute simple.

» Il n'y a pas que le malheur qu'il faille respecter, disait M. le ministre des affaires étrangères, il faut respecter aussi d'autres positions. Je crois que quand les moments sont précieux, il y a certaines recommandations qui sont à peu près inutiles. Les courtisans du malheur sont peu nombreux ; c'est dans la prospérité qu'on en a toujours assez, pour ne pas dire trop.

» M. le ministre a dit une chose à laquelle nous devons tous applaudir, c'est que, lorsque le duc de Bordeaux a été dans les différentes cours, le Gouvernement a signifié qu'il ne convenait pas qu'il fût reçu comme souverain. On lui a répondu que cela était tout simple, et qu'on ne pouvait pas recevoir le duc de Bordeaux en souverain, puisqu'il n'était pas souverain. Mais on n'a pas obtenu, et ceci est de bon goût de la part des puissances qui l'on refusé, que M. le duc de Bordeaux ne fût pas reçu dans les autres cours de l'Europe. Il y avait droit par sa naissance. M. le duc de Bordeaux a perdu la couronne ; je ne lui souhaite pas de la reprendre ; les révolutions sont toujours un malheur ; mais enfin la tempête qui l'a précipité du trône ne lui a pas enlevé la qualité d'aîné de la maison de Bourbon, la plus ancienne et la plus glorieuse maison qui ait jamais été sur un trône. J'applaudis à tous les hommages de respect et de reconnaissance qu'on a pu et pourra lui rendre.

» La reine d'Angleterre a témoigné, dit-on, de la sympathie à notre Gouvernement en ne recevant pas M. le duc de Bordeaux. Eh bien, je suis très-fâché qu'on ait demandé à la souveraine de l'Angleterre cette marque de cordiale entente, d'amitié sincère ; je suis

persuadé qu'il en aura coûté à son noble caractère et à ses sentiments personnels, d'acquiescer à cette demande de mesquine rancune.

» Je partage entièrement la quiétude de M. le ministre des affaires étrangères, je ne crois pas qu'aujourd'hui il soit au pouvoir d'un homme et de quelques hommes de faire une révolution contre toute une nation. Aussi fallait-il laisser bien tranquille le voyage sentimental, il ne fallait pas lui donner tant d'importance et il fallait éviter de servir comme on l'a fait ceux qui l'ont entrepris, beaucoup par un sentiment louable, quelques-uns probablement pour faire parler d'eux : votre démonstration fera le contraire de ce que vous vouliez.

» M. le ministre a dit avec grande raison, et nous ne saurions le répéter trop haut, qu'il n'y a pas besoin d'avoir prêté serment pour être lié à son pays, pour ne pouvoir se permettre une démarche qui lui soit hostile. Cela est très-vrai. La question n'est donc pas là; ne la mettons pas sur ce terrain, qui n'existe pas: la question est de savoir si, oui ou non, on a manqué à un serment tacite, inné, lorsqu'on a été en pays étranger. Eh bien, si jamais un voyage fut permis, assurément c'est celui-là; car, où a-t-on été? A Londres, Messieurs. Mais qu'est-ce que Londres? C'est la capitale d'un puissant empire, soumis au sceptre d'une souveraine dont le gouvernement et le nôtre sont dans la plus cordiale entente, et qui, elle, personnellement, est liée de la plus sincère amitié avec notre souverain. Il n'y a donc aucun inconvénient à aller à Londres, surtout avec un passe-port bien en règle, qui donne au Gouvernement le moyen de savoir où l'on est allé, et jusqu'à un certain point, ce qu'on y est allé faire ; car on y est tout naturellement observé.

» Puisque nous parlons de voyages (On rit), peut-être serait-il bien d'établir certaines comparaisons entre certain voyage qu'on n'a pas incriminé et que je regarde, moi, comme très-coupable de la part de certains hommes, et l'autre qui a été incriminé et contre lequel peu s'en faut qu'on ne vous demande des poursuites; car, ne vous y trompez pas, c'est là qu'on veut arriver. Tout à l'heure, M. le ministre des affaires étrangères vous l'a laissé entendre. C'est ainsi qu'on arrivera à des lois de tendance, à une loi des suspects. (Réclamations.) Messieurs, vous savez ce que ces lois peuvent devenir dans le temps des passions populaires, aussi dans les mains d'un pouvoir qui parfois abuse. (Nouvelles réclamations.) Messieurs, je n'ai pas la prétention de vous apprendre que les au-

teurs de la loi des suspects ont été guillotinés en vertu de la loi des suspects.

» Je viens établir, Messieurs, que le voyage à Londres est tout à fait innocent, si l'on veut, je dirai sentimental, et bien plus sentimental que celui de Gand, qu'on a ainsi appelé. Le voyage de Gand fut entrepris en temps de guerre; quand on se rendait à Gand on allait en pays ennemi, on se rendait près d'un souverain qu'on disait alors légitime, et qui, selon moi, ne l'était plus, parce que, selon moi, hors de la frontière il n'y a pas de légitimité, encore moins de souveraineté.

» C'était en temps de guerre, Messieurs, et quelques jours après avait lieu la bataille de Waterloo, de funeste mémoire; les armées ennemies allaient marcher sur Paris, s'en emparer, comme vous le savez, le dépouiller, en enlever en un seul jour des trésors apportés de toutes les parties de l'Europe, sillonnée par nos armées victorieuses pendant quinze ans.

» Eh bien! ce voyage-là n'a pas été incriminé. On l'a anéanti, si je puis m'exprimer ainsi, en l'appelant: voyage sentimental. C'est là le nom que je voudrais voir donner au voyage de Londres, non pas pour le ridiculiser, loin de moi cette pensée, mais pour faire qu'on n'en parle plus.

» M. le duc de Bordeaux voyageait comme duc de Bordeaux, uniquement comme duc de Bordeaux, ou comte de Chambord, peu importe. Cela est si vrai qu'il y aurait plusieurs personnes dans cette enceinte qui pourraient dire que des personnes qu'elles connaissent beaucoup ayant voulu par courtoisie, m'a-t-on dit, je n'y suis pas allé, prendre, vis-à-vis de M. le duc de Bordeaux, certaines manières, comme on fait à Bourges vis-à-vis de don Carlos, M. le duc de Bordeaux ne l'a point permis, et a refusé de recevoir aucun des hommages qui ne se rendent qu'à la royauté. S'il l'a fait, comme on me l'a assuré, c'est de très-bon goût et d'une haute prudence; il a prouvé de la sagesse, plus de sagesse qu'on n'en accorde en général aux princes malheureux; c'est qu'il a reçu de bons conseils. Et quand tout à l'heure on a murmuré sur un nom qui est une des grandes gloires de la France, qui est porté par un homme qui s'est rendu à Londres, on peut être certain que là il ne s'est rien dit, il ne s'est rien fait... (Rumeurs.)

» Je parle de M. de Chateaubriand, que tous les partis respectent, auquel tous les partis rendent hommage. Il ne s'est rien fait, dis-je, que de bien et de national. Oui, Messieurs, M. de Chateaubriand ne s'associera jamais à aucune mesure qui porterait

atteinte aux intérêts de son pays. Il a certainement regretté la branche aînée, mais certainement aussi il ne conseillerait jamais la guerre civile.

» Et si l'on me dit que M. de Chateaubriand a suivi Louis XVIII à Gand, et si l'on en conclut qu'il peut être mauvais citoyen, je dirai que M. le ministre des affaires étrangères est aussi allé à Gand. Je dirai de plus, que les personnes qui sont allées auprès du duc de Bordeaux étaient même moins engagées que certaines personnes qui se sont rendues auprès de Louis XVIII, à Gand, car parmi ces personnes, les faits peuvent être cités, si on voulait je les citerais, il s'en trouvait qui avaient signé l'acte additionnel. Ces personnes ne devinrent légitimistes, elles ne se passionnèrent pour les libertés à aller chercher en pays ennemi, que par colère d'une destitution. Ces personnes ne se rendirent à Gand, pour donner de bons conseils à la légitimité, qu'après avoir été ramenées à l'amour de la légitimité par une destitution.

» Je ne veux pas prolonger ce débat. Je demande une seule chose : c'est que la Chambre comprenne bien que quand on cherche à obtenir d'elle une phrase pour rappeler à la religion du serment, ce n'est pas en vue de la religion du serment qu'on lui fait cette demande-là, c'est dans un tout autre but. Je l'ai dit tout à l'heure, et je le répète, c'est pour placer un jalon qui conduira à des lois préventives, c'est pour déposer dans notre adresse un germe que féconderont les fortifications, et d'où naîtra une nouvelle loi des suspects. (Murmures.)

» Eh bien, vous savez ce qui est advenu de la loi des suspects? Chacun s'en est servi tour à tour, et, comme je vous l'ai dit, ceux qui l'ont faite ont été guillotinés en vertu de la loi des suspects. Ne donnez pas les moyens de créer une arme dont on se servira aujourd'hui pour vous protéger, dit-on; demain ce sera contre vous. La révolution dure depuis cinquante ans; elle n'est pas achevée. »

La discussion à laquelle le marquis de Boissy se livra dans les séances des 4 et 5 mars 1844, à propos du projet de loi relatif au règlement définitif du budget de 1841, n'a pas cette verve et cette hauteur. C'est une discussion matérielle, technique, hérissée de chiffres, dominée comme toujours et inspirée par le grief et le vœu qui le portaient à éplucher impitoyablement et à chicaner, prodigue pour la construction et l'orne-

ment, avare pour tout le reste, en dépenses de la marine dont le mystère et les abus sont la grande plaie budgétaire de la fin du règne de Louis-Philippe : le grief du droit de visite, chaque année incriminé et maudit par lui, et le vœu de voir notre flotte égale, sinon supérieure, à celle de l'Angleterre.

Nous nous bornerons à remarquer, à propos d'une contradiction du baron Dupin, cet éloge flatteur, car le marquis n'en était pas prodigue, décerné à un des hommes qui sont encore l'honneur du Sénat français : « M. le baron Dupin, dont on peut dire qu'il sait presque tout, et qui est une de nos gloires. »

Nous ne manquerons pas de noter pourtant les allusions incidentes, mais passionnées, faites par le marquis de Boissy à cette affaire de Tahiti, à la prise de possession de l'île par l'amiral Dupetit-Thouars et au désaveu de cet amiral, nouveau gage humiliant donné à l'entente cordiale, au mépris des susceptibilités de l'opinion.

M. de Boissy ne pouvait songer à renouveler une discussion qui, provoquée par une interpellation de M. de Carné à la Chambre des députés (29 février) s'était terminée, après d'assez longs et vifs débats, par un vote de confiance en faveur du cabinet. Mais il saisissait cette occasion de protester contre cette confiance, et de faire encore une de ces prédictions, vengeresses du patriotisme français, qui, il aimait à le dire plus que ses auditeurs à le reconnaître, s'étaient toujours réalisées.

« Tout à l'heure on a parlé de Tahiti. Je m'abstiendrai de revenir sur cet objet; seulement je répondrai à ce que vient de dire M. le ministre de la marine, qu'il n'est personne de nous qui voulût reconnaître pour des juges loyaux et intègres des juges qui condamneraient sans entendre, qui rendraient des arrêts sans avoir examiné les pièces du procès.

» Quand hier j'appelais l'attention sur l'événement du jour, c'est que cet événement est, selon moi, grand, immense, plein d'avenir, un événement que je ne crains pas de qualifier de calamiteux pour

le pays et même peut-être pour la dynastie. (Marques d'improbation.)

» **M. le président.** Je rappellerai l'orateur aux convenances. L'expression qu'il vient de laisser échapper est tout à fait contraire à l'ordre.

» La discussion sur Tahiti a pris déjà un long développement. Vous avez entendu M. le ministre de la marine déclarer que le Gouvernement serait prêt à répondre lorsque la Chambre serait saisie d'une discussion directe. A l'occasion des comptes de 1841 assez de développements ont été donnés à cette question incidente. J'invite l'orateur à ne pas insister sur cette question, qui me paraît épuisée, quant à présent.

» **M. le marquis de Boissy.** Mon intention n'est pas d'insister sur l'incident. Je voulais seulement protester contre les suites d'une campagne qui certainement n'a point été entreprise sans instructions, et dont le succès est désavoué, renié par ceux-là qui devraient en accepter les conséquences.

» Je ne soutiens donc pas, quant à présent, que ce fait est calamiteux ; mais je le crois formement : je désire me tromper ; mais, à cet égard, permettez-moi de dire que je ne me suis pas trompé souvent dans cette enceinte. (Rires et exclamations.)

» Je crois que M. le général Dejean m'interrompt?

» **M. le président.** Pas d'interpellation, monsieur de Boissy, je vous en prie.

» **M. le marquis de Boissy.** Oui, je le répète, parce que l'événement a justifié ce que j'annonçais dans cette enceinte ; j'ai été assez heureux pour ne pas me tromper souvent.

» Ayez la bonté de vous souvenir, Messieurs, que lorsque j'ai appelé Espartero bourreau, j'ai le premier annoncé sa chute. (Nouveau mouvement.)

» **M. le président.** L'honorable orateur a oublié, je crois, que dans cette occasion il a été rappelé aux convenances. Je le prie de nouveau de s'abstenir de ces digressions, et surtout de qualifications de cette nature.

» **M. le marquis de Boissy.** La discussion doit finir, je le comprends. On ne veut pas qu'il soit question de la situation du pays. J'attends les réponses de M. le ministre de la marine. Je demande la permission de résumer mes questions afin de rendre plus facile la tâche que sans doute il voudra remplir.

» J'ai demandé des explications sur la brutalité déployée à l'égard d'un de nos navires marchands ; sur les instructions données à nos croiseurs ; sur la question de savoir si elles ont été données

en commun ; j'appelle encore ses explications sur toutes les inexactitudes que j'ai signalées et que je maintiens. »

A la séance du 30 mars 1844, le marquis de Boissy prit plusieurs fois la parole dans la discussion du projet de loi sur la police de la chasse, à propos surtout de cet article 30, réservant, au profit des propriétés de la couronne, un privilége qu'il trouvait abusif, dangereux, impopulaire, et qu'il critiquait avec une liberté à la fois aristocratique et républicaine. Nous ne résisterons pas au plaisir de marquer par l'extrait suivant le caractère de cette harangue.

« Quant au convenances dont on parle tant, et sur lesquelles on revient sans cesse, moi aussi je les invoquerai, et je dirai, sans crainte d'être démenti intérieurement par un seul de vous, qu'il eût été plus convenable, plus politique, de garder le même silence qu'avait gardé la couronne, la couronne qui n'avait pas demandé cette exception qui lui sera dommageable, j'en ai l'intime conviction, si vous la lui accordez.

» Je dis qu'il serait fâcheux de la lui accorder, parce que, en définitive, cette exception ne peut lui procurer aucun avantage, ou ne peut lui procurer qu'un avantage minime, tandis qu'elle aura très-certainement de grands inconvénients. J'évite de m'expliquer plus longuement sur ce sujet, qui doit être bien compris malgré ma réserve, ou plutôt à cause même de ma réserve. Que la Chambre me permette de rappeler à son souvenir un fait au sujet de la chasse : c'est combien l'exercice de chasse a été fâcheux pour un gouvernement qui n'est plus ; je rappellerai aussi au souvenir de la Chambre qu'à l'époque et sous le gouvernement dont je parle, des plaintes quotidiennes s'élevaient contre l'exercice de ce droit de chasse par le roi Charles X. Rappelons-nous-le, rappelons-nous aussi quelle arme puissante les plaintes contre ce droit de chasse ont mise aux mains du parti qui a triomphé. (Murmures.)

» Messieurs, je ne voudrais pas... (Aux voix ! aux voix !) Messieurs, j'ai la parole, avez-vous la bonté de vous en souvenir?

» Je ne voudrais pas abuser des moments de la Chambre. Ce-

pendant il y a encore quelques observations essentielles à lui soumettre, et je demande la permission de le faire.

» Dans tous les partis, même dans le parti monarchique, il y a des ultra. Eh bien! je ne suis pas un ultra. Je l'ai été en 1814 et 1815, alors que j'étais sans expérience; depuis, deux révolutions m'ont appris que les ultra, par leur aveuglement, renversent les trônes beaucoup plus sûrement, beaucoup plus promptement que leurs ennemis par des attaques incessantes. Je ne suis donc pas ultra, je ne le serai plus jamais; je suis et serai toujours monarchique, quel que soit le monarque qui soit sur le trône. Qu'il s'agisse un jour d'attacher un beau fleuron à la couronne, vous, qui vous croyez plus monarchiques que moi, vous me verrez alors un des premiers et des plus persévérants pour fixer à la couronne ce fleuron de manière à ce qu'il ne puisse en être détaché, de manière à ce qu'il résiste aux tempêtes.

» Je ne veux pas donner un droit de chasse en vertu de certains usages qu'on invoque et qu'on ne cite pas, en vertu d'une législation qui garde le silence, et par conséquent dira tout ce qu'on voudra lui faire dire. Je ne veux pas donner à la couronne un droit mesquin, inutile, qui lui fera des ennemis, en disant que c'est une chose essentielle à sa splendeur. J'ai plus haute idée de la couronne de France. Je veux pour la royauté tout ce qui doit contribuer à son éclat, à sa gloire; mais je ne veux rien de ce qui doit contribuer à faire crier contre elle, à lui aliéner les cœurs.

» Eh bien! je ne crains pas de le dire, si nous faisons aujourd'hui une loi de privilége, comme le privilége n'est plus dans nos mœurs, il sera discuté fortement et avec aigreur. Ce que j'aurais désiré, c'est qu'on eût imité la prudence dont la couronne elle-même avait donné l'exemple, dont elle avait fait preuve.

» Je suis persuadé que la couronne, dont on peut toujours parler, regrette qu'on ait présenté en son nom une disposition qui va être vivement discutée. C'est un grand malheur, dans le temps où nous sommes, de faire discuter, même à faux, un intérêt particulier mis en présence de l'intérêt général; il eût été plus politique de montrer la couronne préférant l'intérêt général au sien particulier. »

La discussion de l'interpellation de Carné et celle des fonds secrets avaient vidé provisoirement, à la Chambre des députés,

la question des affaires de Tahiti, de la lutte d'influence religieuse et politique qui n'avait pas tardé à placer la reine Pomaré entre des rivalités tour à tour prépondérantes, et enfin du conflit suscité par le missionnaire et consul anglais Pritchard, qui avait provoqué le changement du protectorat institué par le traité du 9 septembre 1842 en une prise de possession pure et simple. L'amiral Dupetit-Thouars avait été désavoué, et la série de nos tergiversations et de nos concessions, politiques peut-être, mais certainement impopulaires, à l'entente cordiale, ne faisait que commencer, pour s'aggraver et s'embourber dans de bien autres témoignages d'orgueilleuse faiblesse.

La discusion générale des fonds secrets fournit à la Chambre des Pairs l'occasion de ranimer pour son compte un débat épuisé successivement à l'autre Chambre, du 29 février au 20 mars, par deux discussions suivies de deux votes favorables au cabinet. Le 15 avril, M. de la Moskowa et M. de la Redorte ouvrirent le feu de l'opposition, et le 16 et le 17 avril le marquis de Boissy fit à son tour parler la poudre de sa pétulante parole.

Le prince de la Moskowa avait énergiquement peint les fluctuations de ce ministère, placé continuellement « entre la peur de la majorité et la peur de l'étranger. » M. de Boissy appuya ses reproches et répéta qu'il considérait le désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars comme une véritable calamité, « ca» lamité pour l'honneur du pays, calamité pour nos intérêts, » et calamité peut-être, comme je l'ai dit et le dis de nou» veau, pour la dynastie. » Il traita d'ailleurs la question avec plus de verve et d'esprit que d'autorité, s'attachant surtout à ridiculiser, suivant la mode française, des adversaires qu'on avait trop grandis, et esquissant, aux rires de la Chambre, un portrait quelque peu caricaturisé de ce trop fameux Pritchard, « l'homme le plus important de l'île, celui qui cumulait toutes » les fonctions auprès de la reine Pomaré..... toutes..... sans » exception. »

Après trois jours de débats, souvent détournés de leur objet par des discussions et des passions secondaires, la loi des fonds secrets fut votée par 194 voix contre 18.

Une question plus essentielle, plus élevée et qui mettait en jeu les considérations sociales, politiques, littéraires et morales les plus dignes d'occuper l'attention d'une grande assemblée, la discussion du projet de loi sur l'enseignement secondaire fournit au marquis de Boissy l'occasion de se présenter sous un jour original et nouveau.

D'abord hostile à la liberté de l'enseignement, et partisan du monopole, du moins du privilége universitaire, il se déclara loyalement et franchement converti par les débats à l'opinion contraire, et se montra, avec des arguments et des mots qui n'étaient qu'à lui, son champion d'autant plus énergique et plus désintéressé qu'il cédait ouvertement à l'influence même de la réflexion et de la raison.

Le projet de loi présenté en accomplissement d'une prescription de la Charte de 1830 et qui cherchait à concilier et contrariait, en les unissant d'un nœud importun quoique relâché, les nécessités de l'instruction publique avec les aspirations non moins légitimes, dans certaines limites, de la liberté d'enseignement, était l'œuvre et prétendait à être le chef-d'œuvre de M. Villemain.

Le 12 avril, M. le duc de Broglie présenta à la Chambre des Pairs, au nom de l'unanimité de la commission, son rapport, qui sembla inspiré par l'impartialité la plus éclairée. Mais il est difficile, même au pouvoir le plus assuré de sa main, de tenir la balance exacte entre les droits et les devoirs, et surtout les prétentions souvent contraires de l'Église et de l'État. Et dès le 22 avril, la discussion fut ouverte par un discours de M. Cousin, apologétique de l'Université nationale, dont l'éloge et même le nom avaient été oubliés à dessein, selon lui, par le noble rapporteur.

Nous ne voulons pas analyser cette grande discussion, une des plus belles du temps, où les plus illustres chefs parlemen-

taires donnèrent comme de simples soldats, et où une mêlée héroïque heurta les éloquences si diverses des Cousin (qui prit à lui seul la séance du 22 avril), des baron Charles Dupin, des Alexis de Saint-Priest (23 avril), des Rossi (24 avril), des Beugnot, des Guizot, des Montalembert, des Portalis, des Villemain, des Passy, des Viennet, des Broglie, des Turgot, des Ségur-Lamoignon, des Montalivet, des Séguier, des Barante, des Barthe, des Pelet de la Lozère. La discussion générale avait duré huit jours, durant lesquels les nobles adversaires, champions de l'Église ou de l'État, avaient frappé parfois plus fort que juste, mais durant lesquels aussi, du choc de la contradiction entre des intelligences d'élite, avaient jailli, au profit de l'éternelle vérité, de brillantes étincelles.

C'est le 29 avril que, pour faire diversion à ces graves objets, et dérider un peu une assemblée au col depuis sept jours tendu vers les plus hautes cimes de la pensée, le marquis de Boissy vint donner, avec une bonne humeur pleine de bon sens, à ses collègues étonnés, le spectacle inattendu d'une palinodie sincère, abjurer le dieu universitaire adoré jusque-là, et, nouveau Paul illuminé sur le chemin de Damas, fournir à l'ardent Montalembert l'hommage d'une conversion due à l'influence de son éloquence et de son amitié. On devine, à cette amende honorable, d'une humilité ironique, la grimace du camp abandonné, et la joie attendrie des défenseurs de la liberté de l'enseignement, heureux et fiers d'ouvrir à un si franc déserteur, à un allié si utile dans l'escarmouche, leurs rangs fatigués.

Nous ne voulons fixer que par quelques courts extraits la physionomie originale de cette séance à surprises du 29 avril 1844.

« J'ai demandé la parole dans le cours de la discussion, parce que, avant qu'elle s'ouvrît, j'avais annoncé que mon projet n'était

point d'y prendre part, et que j'avais répondu que je voterais pour l'Université contre la liberté d'enseignement.

» Dans le cours de la discussion, mon opinion a changé complétement (Ah! ah!); et comme je ne veux dans aucun cas laisser à qui que ce soit le plus léger doute sur les motifs qui me font, non pas promettre positivement, car on ne peut pas promettre avant la discussion, mais dire que je voterai d'une manière, et qu'ensuite je voterai d'une autre manière, je tiens à expliquer à la Chambre les raisons qui m'ont déterminé, et à ne laisser à qui que ce soit le droit, en apparence, de pouvoir suspecter la sincérité de mes déclarations antérieures à la discussion.

» Au point où en est arrivée la discussion, je n'entrerai pas dans l'examen des divers systèmes qui ont été successivement présentés.

» Messieurs, dans tout ce grave et long débat, il est question de liberté religieuse! Le mot de jésuite a été prononcé bien souvent, et le sera encore dans tout le cours de la discussion.

» Je ne suis pas jésuite (On rit); je ne suis ni jésuite de Fribourg, ni jésuite du canapé (Nouveaux rires); je ne suis jésuite d'aucune espèce, et c'est pour cela que je viens réclamer contre l'emploi de deux mots qui ont été prononcés, et dont les jésuites, non de Fribourg mais du canapé, ne manqueraient pas de tirer une conséquence que je veux prévenir. Nous venons d'entendre M. le ministre de l'instruction publique conclure et donner pour preuve de la légalité du conseil de l'instruction publique, que le conseil royal avait été cité dans une loi. Tenons-nous sur nos gardes contre les jésuites.... du canapé.

» L'Université, Messieurs, n'est ni un des grands corps de l'Etat, ni une institution légalement établie. Ce fait a été démontré tout à l'heure victorieusement; je comptais le faire : c'est sous ce point de vue que j'avais principalement étudié la question. Si plus tard on revient sur la question, je demanderai la permission de la traiter, les décrets impériaux d'une main, la charte de l'autre.

» On a reproché au clergé d'user avec ardeur de toutes nos libertés. Je ne sais pas jusqu'à quel point ce reproche est fondé et permis; je ne sais même s'il est politique; je ne le crois pas; et pour moi je désire que le clergé use de la liberté, ne fût-ce que pour s'y habituer, car s'il s'y habitue, la liberté deviendra pour lui une nécessité; alors il la soutiendrait, si tant est que déjà il ne la soutienne et se sente la velléité de l'attaquer quelquefois.

» Messieurs, c'est comme catholique que je parle : je suis catholique, bon catholique, sans ostentation, sans respect humain, ayant le courage de ma religion tout aussi bien que celui de *moi*

opinion. A ce titre, je dois repousser une assertion de M. le ministre des affaires étrangères. Selon lui, nos enfants auraient besoin d'être façonnés d'abord par des laïques pour arriver à recevoir l'éducation religieuse. Dans notre simplicité catholique, nous aurions cru que c'était tout le contraire. Peut-être est-ce une découverte de la philosophie du jour. Toutefois nous ne l'admettons pas sans réserve, et nous pensons que beaucoup de catholiques feront comme nous.

» On nous a accusés, je dis nous, car j'ai changé d'opinion, et je le dis bien haut pour qu'on ne m'en fasse pas un crime en arrière, de demander le monopole. Eh bien, c'est une de ces accusations banales auxquelles vouloir répondre est du temps perdu; car c'est parler ou à des sourds, ou à des gens de mauvaise foi; le clergé, une fois pour toutes, vrai, sincère, ne veut ni ne demande de monopole; ceux qui le veulent, ceux qui le demandent ce sont nos adversaires, auxquels manque le courage de dire franchement ce qu'ils veulent. Quelle est la question? Où est la question? La question est entre *l'éducation* et *l'instruction*.

» Eh bien, l'éducation, comme l'a dit un des princes de l'Université, ne se donne que par la famille.

» L'instruction peut être très-bonne dans les colléges, personne ne le conteste, personne ne disputera à l'Université, non pas le monopole, mais le droit de donner l'instruction; mais si personne ne lui conteste ce droit, d'un autre côté, elle doit y laisser participer tous ceux qui veulent, comme elle-même, dispenser l'instruction après avoir fait loyalement la preuve qu'ils sont capables d'instruire. »

M. de Boissy n'apportait pas à ses nouveaux, non amis, mais alliés l'appui d'une diversion indifférente ni d'un inutile renfort. Car, avec l'ardeur des troupes fraîches, et l'émulation des nouveaux venus, il se jeta par deux fois dans la discussion partielle, porta son drapeau récent comme l'ancien au plus fort de la mêlée, et ne contribua pas peu à retarder la difficile victoire de la majorité, à laquelle fut disputée, du 30 avril au 4 mai, la redoute de l'art. 1^er^, qui commandait toute la loi.

Le 2 mai, le marquis de Boissy s'attaquait à M. Cousin lui-même, et, tout en rendant hommage au talent de l'apôtre de l'éclectisme, criblait l'enseignement de la philosophie d'un

plein carquois de citations malignes, finement décochées, et la dernière empruntée à M. Cousin lui-même, présent et confus. Il ne s'agissait là que de démontrer le caractère anti-chrétien de l'enseignement philosophique du temps. Pour son caractère anti-social, il s'excusait de la démonstration sur la nécessité de ménager la pudeur publique :

« Messieurs, j'ai dit que l'enseignement de la philosophie était souvent anti-social. Je vous demande la permission de ne pas en fournir la preuve, parce que nous ne sommes pas seulement entre hommes, et que, par cette raison, qui sera appréciée, nous ne devons pas faire ici l'éloge de la communauté des femmes. (On rit.) »

Le 6 et le 7 mai, M. de Boissy était encore sur la brèche, le 6 pour un fait personnel, le 7 pour appuyer le vœu libéral d'une hospitalité aussi large que possible accordée en France, non-seulement en vue de l'éducation de leurs compatriotes, mais des Français eux-mêmes, aux professeurs étrangers. L'explication personnelle a une valeur biographique.

« **M. de Boissy.** — Je demande la parole pour un fait personnel.

» Quand M. le comte de Montalivet me fit l'honneur de me répondre, il m'avait mal compris. Il m'avait attribué des pensées et des paroles qui n'étaient pas les miennes. Il a dit que j'avais fait remarquer avec complaisance que jamais je n'avais été l'élève de l'Université. Il a commis une erreur que je tiens à signaler; j'ai été élève de l'Université, j'ai été pendant quatre ans avec 5 ou 600 camarades dans un des collèges de Paris les plus renommés pour ses succès et sa discipline sévère.

» Je n'en ai pas parlé avec dédain; j'aurais pu en parler avec douleur en me rappelant le passé, avec crainte en pensant à l'avenir : je ne l'ai pas fait. »

Voici maintenant la déclaration libérale et hospitalière.

« Nous recevons beaucoup d'étrangers; nous avons intérêt à marier tous les peuples ensemble. (On rit.) Il faut que les Anglais trouvent la possibilité de faire élever en France leurs enfants par des Anglais; il faut que les Allemands puissent confier leurs enfants à des Allemands; il faut en un mot que l'étranger retrouve en quelque sorte son pays en France; comme par les chemins de fer on communique pour le commerce, il faut que les peuples communiquent entre eux par l'éducation; il faut que par elle nous puissions réunir les peuples, et arriver à ce but auquel nous tendons. »

Le 9 mai, le marquis de Boissy intervint encore en faveur de l'amendement du duc d'Harcourt, corrigeant ce que la déclaration, exigée à l'art. 4 de la loi, de tout chef d'établissement secondaire, qu'il n'appartenait à aucune des congrégations religieuses non reconnues par la loi (et alors proscrites par l'opinion), semblait avoir d'inusité et de vexatoire à plus d'un bon esprit et à plus d'un cœur généreux. La discussion, on le devine, porta presque exclusivement sur les jésuites, dont le comte de Montalembert fit un éloge passionné, que MM. Ch. Dupin, Bourdeau et Passy ne purent réfuter que dans ses excès, car, si comme corps ecclésiastique ou politique il peut y avoir à reprendre à l'organisation trop passive et aux ambitions trop mondaines de l'ordre des jésuites, il faut lui rendre, avec Voltaire, avec Diderot, avec Frédéric, pour ne pas parler des témoignages plus nombreux de ses amis et nous borner aux ennemis, cette justice d'avoir été, avant l'Université, le corps enseignant et éducateur par excellence.

M. Guizot prit part à cette discussion pour la ramener sur le terrain, qui n'est pas toujours si impartial qu'il le semble, de la légalité. Enfin M. Portalis se leva et l'amendement fut écarté, sur cette opinion décisive, à une grande majorité, malgré les efforts de M. de Boissy, dont nous ne voulons que fixer, par quelques déclarations à lui empruntés, la trace.

« Je viens appuyer l'amendement de M. le duc d'Harcourt. Mais

le débat hier s'est élevé si haut que je crois ne pas faire une chose inutile en essayant de le ramener vers son point de départ. M. le duc d'Harcourt disait qu'il n'était pas partisan des congrégations, que leur temps était passé. Je suis complétement de son avis, et j'ajoute, car il faut ici, et pour le dehors, une déclaration claire et nette, que je ne suis pas jésuite.

» Je dis donc, et sans hésiter, que je ne désire pas le retour de l'ordre des jésuites; mais je le dis aussi, je ne crains pas le retour de quelques individus appelés jésuites. Je crois que si l'ordre a été banni, justement banni, l'esprit actuel, la civilisation ne veulent pas qu'on étende aux individus une proscription prononcée contre une congrégation qui, pour dire vrai, n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était autrefois.

» Nous avons un exemple récent qui doit militer en faveur de l'opinion que je viens d'exprimer. On a banni la légitimité tout récemment, Messieurs, on n'a pas banni les légitimistes, pas même dernièrement quand on a fait beaucoup de bruit, tant de bruit à leur sujet; soit dit en passant, je ne crois pas que cela ait tourné contre eux. Eh bien, il en sera aujourd'hui de même à l'égard des jésuites, le bruit qu'on fait aujourd'hui contre eux produira un effet qui leur profitera au lieu de leur nuire.

» Hier, on a présenté longuement et magnifiquement l'histoire des jésuites pour et contre. J'éviterai de rentrer dans l'énumération des phases diverses par lesquelles ils sont passés. Je demande la permission de parler brièvement affaires.

» On demande un serment, ou du moins on demande une déclaration qui serait une espèce de serment, pour appeler les choses par leur nom. Eh bien, de deux choses l'une : ou l'on croit que les jésuites sont ce qu'on dit qu'ils sont, c'est-à-dire faisant des restrictions mentales, et alors la reconnaissance qu'on leur demande ne reconnaît rien, aux yeux même de ceux qui l'exigent. Si, au contraire, on admet qu'ils sont autre chose, il faut reconnaître qu'ils ne peuvent, parce qu'ils ne le doivent pas, agir contrairement aux lois du pays, auxquelles ils n'ont pas besoin de prêter serment pour être astreints.

» Un mot, Messieurs, pour finir.

» Il n'est pas inutile de dire au cabinet : « Vous vous perdez. » Il faut, si on le pense, savoir lui dire qu'il est imprudent de montrer la cause qui se plaide aujourd'hui comme intimement liée à une cause plus grande, celle de la révolution, et de déclarer que si le parti qui est repoussé revenait en France, la révolution de Juillet périrait.

» Non, Messieurs ; les jésuites comme individus et la révolution de Juillet peuvent vivre ensemble, il est dangereux et impolitique de représenter l'une comme ne pouvant exister si l'autre n'est persécutée.

» C'est ainsi, quand on est tellement exclusif, qu'on jette dans le camp opposé des hommes qui n'avaient pas envie d'y aller, et qui n'y passent que par nécessité, que parce qu'on ne leur permet pas de rester en dehors. Je ne voudrais pas voir le Gouvernement partager de la sorte la France en deux camps, mettre de son autorité privée, d'un côté les jésuites, et de l'autre ceux qui désirent conserver ce qui est. Tous, nous voulons, par intérêt, qu'il n'y ait pas de révolution nouvelle, mais tous nous voulons aussi ne pas être placés à telle ou telle extrémité, sans qu'on nous laisse le choix d'une place intermédiaire. Nous demandons une liberté sage, qui ne soit pas de la licence mais la liberté promise ; et, par conséquent, due. Peut-être, cette liberté a-t-elle été imprudemment promise, mais promise, elle ne peut être déniée, car nul n'a le droit de retirer sa promesse avant qu'on l'en dégage. Je vote pour l'amendement qui est la conséquence de l'art. 69. »

L'infatigable pair, qui faisait à lui seul la besogne de tout un groupe politique, se trouva encore à la rescousse, à propos des détails partiels de la loi, aux séances des 10, 15, 17 et 20 mai.

Enfin, après une discussion de vingt-sept jours, exemple, modèle, reproche pour plus d'une des délibérations superficielles et écourtées des hautes assemblées actuelles, l'ensemble du projet de loi sur l'enseignement secondaire fut voté par 85 boules blanches contre 51 boules noires, et adopté (24 mai 1844).

Le 10 juin, le projet de loi, tel qu'il avait été amendé par la Chambre des pairs, fut déposé sur le bureau de la Chambre des députés, qui renvoya la discussion à la session suivante, après avoir attesté son sentiment par le choix de ses commissaires, et encore plus par celui du rapporteur de la commission (17 et 25 juin). Le 13 juillet, la Chambre entendait la

lecture de ce rapport de M. Thiers, modèle d'impartialité, de lucidité, de bon sens.

L'année 1844 n'est pas moins féconde en événements extérieurs importants qu'en brillants travaux parlementaires, et le marquis de Boissy, observateur loyal et inquiet de notre politique étrangère, ne pouvait laisser passer, sans ajouter aux témoignages de sa patriotique sollicitude pour l'honneur et les intérêts du pays, des incidents tels que l'arrestation et l'expulsion du missionnaire Pritchard à Tahiti, les vives représailles opposés aux agressions des Marocains soulevés par les intrigues d'Abd-el-Kader, et la glorieuse leçon du bombardement de Tanger et de Mogador et de la bataille d'Isly. Cette double manifestation de la susceptibilité et de la force nationales avait valu au gouvernement, qui semblait s'affranchir ainsi des servitudes de l'alliance anglaise, un regain de popularité qu'il s'empressa de perdre par une série de mesures trop humblement réparatrices, désaveu de l'amiral Dupetit-Thouars en Océanie, désaveu de M. d'Aubigny en Afrique, indemnité Pritchard, voyage du roi en Angleterre, résignation au droit de visite.

Tous ces sacrifices faits à la religion, ou plutôt à la superstition de la paix, toutes ces rançons payées par le ministère pour se faire pardonner nos succès par l'orgueil anglais offensé, ne purent se réaliser qu'aux dépens de la fierté nationale surexcitée et qui reçut, en cette année fatale 1844, une blessure implacable.

Le marquis de Boissy était de ceux qui devaient ressentir le plus douloureusement le contre-coup des fautes de cette politique pusillanime et contradictoire, et s'en venger, au moins en s'en plaignant. Et il n'y manqua pas, comme on peut le voir par ses interpellations du 10 juillet et son discours sur la pétition de don Carlos.

Quelques fragments donneront l'idée nécessaire de son attitude et de ses opinions en ces deux circonstances.

Voici le *thème* du discours du marquis de Boissy, dans la séance du 10 juillet 1844.

« M. le ministre vient de nous adresser le reproche de faire de la politique de conversation ; il se trompe, nous ne venons pas faire ici de politique de conversation ; nous venons faire de la politique de tribune. La Chambre a entendu les paroles très-nettes de M. le ministre des affaires étrangères, déclarant qu'il considérerait comme une preuve de mauvais vouloir l'envoi par l'Angleterre, sur les côtes du Maroc, de forces supérieures à celles du Gouvernement français.

» Messieurs, l'autre jour j'ai été repris dans cette enceinte, quand je disais qu'il arriverait des journaux hier. Je me trompais, il ne devait en arriver qu'aujourd'hui ; il en est effectivement arrivé ce matin ; ils ne disent rien ; mais heureusement il est arrivé des lettres qui nous apprennent que dans la séance du 8, sir Robert Peel (je reviendrai tout à l'heure sur ses paroles, parce que, quoi qu'en ait dit M. le ministre des affaires étrangères, les paroles de sir Robert Peel ne peuvent être considérées comme n'ayant aucune gravité), dans la séance du 8, sir Robert Peel, interpellé sur une démarche qu'aurait faite le Gouvernement français pour obtenir de l'Espagne le droit de traverser une partie de son territoire, a dit qu'il ignorait s'il y avait eu refus de la part de l'Espagne, et il ajoutait avec netteté, que des forces navales suffisantes seraient envoyées sur les côtes de Maroc. Toutefois, il le faut remarquer, à la manière dont s'est exprimé le premier ministre **sur le premier point, on voit qu'il n'a pas voulu s'expliquer, qu'il veut pouvoir, plus tôt ou plus tard, reconnaître ou** contester le **fait, selon ses convenances et dans l'intérêt de sa** position.

» Sur le second, au sujet des forces britanniques à envoyer contre, à l'encontre ou en présence, comme on voudra, des forces commandées par M. le prince de Joinville, il est net, catégorique, ses paroles n'admettent pas le doute, ne permettent point l'incertitude. Ainsi, d'une part, il disait ignorer une chose, ne pouvoir se prononcer sur la question de savoir si l'empereur de Maroc avait refusé la médiation de l'Angleterre, n'ayant pas reçu de dépêches officielles ; d'autre part, il assurait en finissant, que le gouvernement anglais aurait des forces navales suffisantes dans la Méditerranée, ce qui veut dire, Messieurs, comme vous le savez, des forces supérieures. (On rit.) »

Le marquis de Boissy terminait ce discours en ces termes :

« Je n'insisterai pas sur les contradictions malheureuses qui se trouvent sans cesse entre le langage des deux ministres de France et d'Angleterre, mais je demanderai si, par exemple, la question du droit de visite n'est pas résolue (Murmures). Des murmures, Messieurs ! je ne fais pas la demande à la légère. Dans le parlement d'Angleterre (permettez-nous, à nous qui lisons toujours ses débats, d'en parler quelquefois), lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères, a été complimenté par un membre de l'opposition sur la fin des négociations relatives au droit de visite.

» Je demande, et je demanderai encore d'autres fois si on ne me répond pas aujourd'hui, s'il est vrai que la négociation relative au droit de visite ait été menée à fin. En d'autres termes, est-il exact, comme cela a été avancé dans le parlement d'Angleterre, qu'il n'y ait plus à négocier sur le droit de visite, attendu que cette question est réglée ?

» **M. le ministre des affaires étrangères.** Je n'ai rien à dire quant à présent à ce sujet.

» **M. le marquis de Boissy.** Je n'ai pas entendu la réponse de M. le ministre.

» **M. le chancelier.** M. le ministre dit qu'il n'a rien à dire quant à présent.

» **M. le marquis de Boissy.** C'est bien plus commode. »

Sur la question des traitements équivoques infligés à don Carlos, interné et surveillé à Bourges, l'orateur, dans la même séance du 10 juillet, n'était pas moins catégorique.

« Je n'examinerai pas la question de savoir si don Carlos est roi légitime ou non. Cela m'est complétement indifférent. Légitimité, illégitimité, aujourd'hui pour moi, ce sont des mots vides de sens. A mon sens, il n'y a de rois que les rois qui règnent ; en fait de rois, tout ce qui est passé ce n'est rien pour moi, tout ce qui est à venir je ne le connais pas ; peu importe !

» Il y a ici une question très-grave, non pas de légitimité, je me suis prononcé sur la valeur qu'elle a à mes yeux, mais de *légalité*. Je ne viens pas demander que don Carlos soit mis en liberté, je

suis trop gouvernemental pour cela; je ne viens pas demander que le Gouvernement cesse d'être informé de tout ce qu'il fait et même de ce qu'il pense, s'il peut le savoir; mais je viens demander qu'on observe à son égard toutes les convenances et qu'un petit-fils de Louis XIV ne soit pas traité..., je vais me servir d'une expression qui paraîtra un peu dure mais qui est vraie, ne soit pas traité avec indignité. (Réclamation au banc des ministres.) »

A la séance du 15 juillet 1844, le marquis de Boissy interpellait le cabinet sur des plaintes signées d'un Montmorency, à propos de visites domiciliaires et de perquisitions abusives qui soulevaient l'énergique expression de son indignation contre la violation en général de cette liberté individuelle dont il fut toujours l'inflexible défenseur. A la séance du 16 juillet, il profitait de la discussion du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires sollicités en faveur de l'Algérie pour provoquer des explications sur ce grief déjà ancien, mais souvent ravivé par un patriotisme ombrageux, de la dispense d'*exequatur* d'un vice-consul anglais, et des subterfuges diplomatiques où il croyait toujours voir un refus déguisé de reconnaître des droits glorieusement acquis au prix du sang français.

Le 25 juillet, le marquis appuyait le renvoi au gouvernement d'une pétition protestant contre le monopole du chemin de fer de Rouen, et l'obstacle d'un pont entravant la liberté de la navigation, et son importune mais salutaire et légitime concurrence.

Le 27, à propos d'un projet de loi relatif au chemin de fer de Strasbourg, il déplorait que la Chambre des pairs, toujours hâtivement et tardivement saisie, dégénérât en une simple Chambre d'enregistrement.

Le 29, il faisait des observations et protestations analogues, en réclamant, en vue d'une étude nécessaire et d'une discussion approfondie, l'ajournement du projet de loi relatif à l'amélioration des ports. Toutes ces propositions témoignaient plus de l'activité du marquis que de son crédit, car elles n'avaient

guère de succès, et il s'en consolait par le plaisir d'avoir raison ou de le croire, ce qui est à peu près la même chose.

Dans la discussion du budget général des dépenses de 1845, le marquis de Boissy se fit entendre non-seulement sur les questions générales, mais presque sur chaque ministère en particulier.

Dans la discussion générale, il se plaignit vivement de la situation faite à la Chambre des pairs, acculée à l'alternative de voter précipitamment la loi sur les chemins de fer, sans avoir le moyen de l'amender, ou d'encourir la responsabilité de l'ajournement de travaux d'utilité publique indispensables aux progrès du commerce, de l'industrie et de la civilisation. Il émit le vœu d'un dédoublement du ministère de la guerre, trop surchargé et compliqué pour les forces d'un seul homme, en deux administrations géminées. Il réclama l'équilibre, toujours promis, jamais tenu, entre les recettes et les dépenses, il déplora l'infériorité de notre marine, et la pusillanimité systématique d'une politique extérieure faite de désaveux.

A propos du budget des cultes, il regretta l'inégalité des conditions du clergé catholique et du clergé dissident.

Le budget des affaires étrangères fut pour lui, comme toujours, l'occasion d'interpellations et de protestations contre le silence opiniâtre de M. Guizot; et l'exposé habituel, trop énergique parfois, de ses griefs et reproches sur les traitements diplomatiques, l'*exequatur* des consuls anglais en Algérie, les abus du droit de visite, lui valut, comme à l'ordinaire, plus d'une marque de dédaigneuse impatience du ministre provoqué. Sur une manifestation de scepticisme à l'endroit des affirmations de M. Guizot et à propos de l'épithète de *vassale* infligée à notre conduite vis-à-vis de l'Angleterre, il encourut la répression d'un double rappel à l'ordre, dont le marquis de Boissy, quand le chancelier, son ennemi intime, consulta la Chambre à cet égard, vota lui-même philosophiquement l'insertion au procès-verbal.

A la séance du 1er août, le marquis de Boissy, à propos de

l'examen du budget du ministère de l'intérieur, s'éleva contre les dépenses de ces fêtes anniversaires de la révolution de juillet, et ces réjouissances trop souvent attristées par des accidents presque inévitables.

La tirade ne manque ni de hardiesse ni d'éloquence :

« Cette dépense des orphelins m'amène tout naturellement à parler d'un événement que je déplore, que tout le monde a déploré, et sur lequel il serait bon que des paroles officielles calmassent de vives inquiétudes répandues dans le pays : je veux parler des malheurs, des grands malheurs arrivés avant-hier. Ceci, je le voudrais du moins, devrait engager à ne plus perpétuer par des fêtes, mais seulement par des secours et des charités, le souvenir des événements de juillet, qui, après un certain nombre d'années, dix ans par exemple, auraient dû ne plus être fêtés : une année on avait discontinué de le faire, on avait eu raison ; c'était une occasion à saisir ; on a eu tort de la manquer. Messieurs, il y a à Paris une place qui paraît réprouvée, maudite : c'est cette place sur laquelle du sang doit incessamment couler, du sang du peuple dans les réjouissances, du sang de rois dans les grandes calamités. C'est la place Louis XV ! Aussi ne voudrais-je plus que l'on continuât à choisir, pour y donner des fêtes, cette place maudite et qui porte malheur, qui est de mauvais augure ; je fais des vœux pour que la nouvelle leçon d'avant-hier ne soit pas perdue, et qu'on profite de cette circonstance pour appuyer la demande qui a été faite que les fonds votés jusqu'à présent pour ces réjouissances révolutionnaires, soient désormais employés à secourir des malheureux, à leur porter à domicile ce dont ils sentent incessamment le besoin, du pain. De cette manière on ferait bénir un souvenir qui appellerait des bénédictions, au lieu de ce qui souvent n'est que de l'indifférence, pour ne pas dire plus.

» Pour mon compte, je déplore de voir le Gouvernement persister dans l'idée de perpétuer un souvenir dangereux à entretenir. Je ne demande assurément pas mieux que l'on conserve ce souvenir, mais par la stabilité de ce qui a été fait, et non par des incitations à le détruire, et je ne voudrais point qu'on rallumât ainsi chaque année, comme des illuminations, ce souvenir révolutionnaire, par cela dangereux, souvenir qui assurément n'est pas dans les idées conservatrices du ministère, qui n'existe pas moins. De l'avis de tout le monde, de tous ceux du moins qui osent le dire, il est dangereux de célébrer sans cesse un anniversaire qui, en définitive, reporte toujours la pensée sur le moment et sur les choses. Il est dangereux de représenter continuellement le succès comme justifiant toutes les révolutions. C'est un fait incontestable, mais

il ne faut pas l'enseigner. On dit que la révolution a fondé l'ordre. Messieurs, toute révolution qui a duré a fondé l'ordre ; le désordre, l'anarchie ne peuvent être que transitoires. C'est toujours une mauvaise politique pour les gouvernements d'inciter aux révolutions. Je l'ai déjà dit, et je le répète, oui, il est d'un mauvais exemple, il est d'une mauvaise politique de fêter sans cesse un succès populaire.

» Je suis loin d'attaquer la révolution de juillet ; elle est faite, il la faut maintenir. (Murmures.)

» **M. le général baron Gourgaud**. C'est trop fort!

» **M. le marquis de Boissy**. M. le général Gourgaud me dit : C'est trop fort ! Je ne comprends pas son observation. »

Ce « c'est trop fort ! » qui eût été peut-être mieux placé dans une autre bouche que celle du compagnon de Napoléon Ier, attira la foudre présidentielle, et fut le signal d'un troisième rappel à l'ordre, qui n'empêche pas l'imperturbable orateur, à propos du budget de la guerre et de l'Algérie, de s'exposer à un quatrième qui lui fut épargné, sans doute pour ne pas trop banaliser une sanction évidemment impuissante sur un homme blasé aux tempêtes, et dont il valait mieux laisser errer, la bride sur le cou, l'indomptable parole, que de lui fournir l'occasion d'un mors aux dents.

Dans la séance du 2 août 1844, à propos de la discussion du projet de loi relatif aux réfugiés, le marquis de Boissy saisissait avec empressement une nouvelle occasion de prendre, au point de vue, non des principes mais des faits, la défense de Don Carlos, traité indignement selon lui, d'exprimer sa défiance vis-à-vis des réfugiés étrangers, son regret de voir les frais d'une onéreuse et dangereuse hospitalité consacrés de préférence aux souffrances nationales, dont on n'épargnait pas assez la jalousie.

Dans la même séance, à propos du projet de loi relatif aux crédits proposés pour le département de la marine, il renouvelait les vœux et les griefs patriotiques qui pour lui dominaient cette question : il protestait contre le désordre et l'irrégularité de la comptabilité maritime, le groupement décevant de chiffres destinés à faire croire à une activité et à une pro-

duction qui n'existaient pas; à propos du droit de visite, dont la suppression était devenue un des cris de l'opposition électorale et de la conscience du pays, et dont le maintien dépopularisait la dynastie, à propos surtout des événements de Tahiti, de l'arrestation et de l'expulsion du missionnaire-consul Pritchard, qui passionnaient en ce moment l'opinion en Angleterre et provoquaient, à la Chambre des communes, des interpellations que notre ministre attendait résigné, avec son offre d'indemnité en poche, le défenseur des susceptibilités nationales et des patriotiques colères essayait en vain de battre le tambour martial et d'électriser le cabinet.

On devait répondre, en battant la chamade, à l'Angleterre montrant des dents, alors que c'est en battant la charge que le marquis de Boissy voulait qu'on lui répondît. Mais le léopard anglais avait des griffes, et notre coq gaulois, sans bec et sans ergots, n'était plus qu'un chapon à l'engrais.

Aussi, quand le 3 août, le marquis de Boissy demanda à interpeller le ministre des affaires étrangères sur les explications données à la Chambre des communes, desquelles il résultait, de la part du ministre anglais, un blâme public de la conduite de nos officiers de marine à Tahiti, et l'annonce d'une demande de réparation du traitement, qualifié d'indigne, infligé au sieur Pritchard; quand le même inutile prophète dénonça avec douleur l'avantage que cette initiative menaçante donnait au cabinet anglais sur le nôtre, quand il peignit avec une généreuse indignation les anxiétés et les colères de la patrie de Napoléon frémissante sous le défi de la patrie d'Hudson Lowe, M. Guizot ne monta à la tribune que pour répondre qu'il ne pouvait répondre, et il ne sortit pas de ce silence, malgré les provocations du vicomte du Bouchage et les reproches du comte Molé lui-même.

Et c'est ainsi qu'un gouvernement, en blessant l'opinion publique et en froissant l'orgueil national, se condamne lui-même à la peine de mort des gouvernements : la Révolution.

Dès la discussion de l'adresse de 1845 (13 janvier 1845), le marquis de Boissy, qui, de déception en déception, est tombé jusqu'au désabusement irréconciliable, dresse l'acte d'accusation de la politique du gouvernement de 1830 et surtout de la coterie gouvernante de 1839, arrivée au pouvoir à la faveur d'une réaction pacifique à laquelle on a tout sacrifié, et dont la fétichique idole a reçu chaque année le tribut d'une humiliation nationale de plus.

Il est impossible de lire avec indifférence ce réquisitoire particulièrement précis, implacablement serré, dont rien n'est livré au hasard, dont aucune maille ne cède, et qui se termine par une menaçante et prophétique péroraison.

Politique extérieure inconstitutionnelle et antinationale, politique intérieure de plus en plus corruptrice et mercenaire : tel est le double chef de ce factum oratoire qui fait date, et dont nous voulons conserver, pour le lecteur, l'exposition saisissante et la nerveuse charpente.

« Je suis donc un de ces méchants, comme vient de les appeler M. le ministre des affaires étrangères, qui s'affligent, qui se plaignent, qui réclament hautement quand il y a un acte d'agression, de violence, d'hostilité, de piraterie de la part des croiseurs anglais contre un bâtiment de commerce, je suis un méchant... Anglais, mais un bon Français.

» Je viens dire tout d'abord que je suivrai de grand cœur le drapeau d'opposition qui vient d'être levé par M. le comte Molé, parce qu'il a expliqué, et la loyauté de M. le comte Molé ne permet pas qu'il en soit autrement, qu'il ne s'agissait pas d'une opposition aux personnes, mais d'une opposition à une politique qu'il trouvait mauvaise, à une politique qui, selon lui, compromet essentiellement les intérêts et la dignité de la France.

» Je serai donc de l'opposition, je suivrai M. le comte Molé. Je le suivrai avec beaucoup d'autres, et suis un de ceux qui lui rendent grâces d'avoir bien voulu nous donner un chef contre le ministère actuel. (Rires et bruits divers.)

» Messieurs, je désire vivement un changement de cabinet. Je désire ardemment un changement de système. Parce que je désire un changement de cabinet, il me faut indiquer quelques-unes des fautes capitales qu'ont faites MM. les ministres actuels ; parce que je désire ardemment un changement de système, il me faut pouvoir rappeler quelques actes impolitiques, inconstitutionnels,

et par conséquent dangereux pour tous, que nous avons à reprocher au système constamment suivi depuis 1830.

» La discussion de l'adresse comporte l'examen de la politique tout entière, sur tous ses points, sous toutes ses faces. La discussion de l'adresse permet une revue rétrospective, sinon de toutes les questions politiques, du moins de ces grands événements, de ces promesses solennelles dont l'exécution loyale ou la violation flagrante ont exercé et sont appelées à exercer encore une influence considérable sur les destinées du pays.

» La vérité sera désormais le régime de la France ! C'est par ces séduisantes paroles que s'inaugurait en 1830, le Gouvernement actuel; et aujourd'hui l'état normal de ce gouvernement, il faut avoir le courage de le dire, c'est un divorce à peu près permanent avec la vérité.

» N'est-ce pas pour déguiser à sa propre conscience l'immoralité et les dangers de cette situation, pour l'ériger à la hauteur d'un système politique, qu'on répète si souvent, dans certaines régions, que le gouvernement constitutionnel est celui qui vit le plus de mensonges?

» Si cela était, le discours d'ouverture de la session présente pourrait passer pour le chef-d'œuvre du gouvernement constitutionnel.

» Mais à travers ces fictions plus ou moins convenues, ces illusions plus ou moins acceptées, le public d'aujourd'hui, qui n'est pas le public ignorant et crédule d'autrefois, lit sans peine au fond de ces mystères transparents, et facilement, promptement, il aperçoit sous les mots l'évidence et l'éclatante réalité des choses. Par exemple, Messieurs, il doit vous en souvenir, parmi les griefs principaux de la révolution de Juillet contre la Restauration, griefs qui ne sont pas toujours sans fondements, il faut incontestablement placer au premier rang les influences extra-ministérielles qui prédominèrent plus d'une fois dans ce gouvernement, et contribuèrent plus qu'aucune autre cause à le conduire, par une pente fatale, jusqu'aux ordonnances de 1830. On promit alors à la nation, on prit vis-à-vis d'elle l'engagement solennel que ces influences secrètes ne géneraient plus la marche et le légitime progrès des institutions. On nous promit que nous aurions dans toute sa vérité, dans toute sa sincérité, le gouvernement des majorités, c'est-à-dire, pour appeler les choses par leur nom, le gouvernement du ministère choisi par elles, libre dans son action, indépendant dans sa politique, à condition d'être la représentation de la politique et de la volonté, libres et indépendantes aussi, de ces majorités. Qu'avons-nous vu depuis quatorze années? Est-ce cela? C'est tout le contraire. Je pourrais facilement vous produire des preuves nombreuses; je me bornerai à quelques faits qui seront suffisants pour montrer à ceux même qui voudraient le moins voir, quelle est sous ce rapport, la distance qui sépare les actes des promesses.

Je rappellerai seulement quatre circonstances où, depuis 1830, des questions sérieuses et officielles ont été engagées entre la France et les puissances étrangères. Je suivrai l'ordre des dates.

» La première, c'est lorsque l'Autriche, contrairement au principe de non-intervention proclamé par la France comme la base et la condition *sine qua non* de ses bons rapports avec le dehors, envahit les Légations et Modène, pour intervenir contre des peuples voisins. La seconde, lorsque, par des motifs qui seraient eux-mêmes une preuve à l'appui de mon opinion, mais qu'il n'y a pas lieu d'examiner maintenant, une rupture diplomatique entre le Gouvernement français et la Suisse fut sur le point d'allumer entre les deux pays la plus impolitique des guerres. La troisième, dans ces longues et persévérantes négociations sur l'extension et la permanence du droit de visite, poursuivies par les infatigables exigences de l'Angleterre, et qui aboutirent au traité parlementairement avorté de 1840.

» La quatrième enfin, à propos de ce grand ébranlement de l'Orient, où le Gouvernement, en abdiquant toute influence, toute dignité, tout honneur, s'est montré si heureux de son humble rentrée dans le concert européen. C'était certainement là d'immenses et sérieuses questions, les plus orageuses peut-être qu'ait eu à traverser la vie diplomatique de notre établissement nouveau. Dans ces quatre circonstances mémorables et décisives, qu'a fait la France? Dans la première, elle recule devant l'Autriche, mais non par suite d'une délibération, d'une résolution raisonnée du cabinet; il avait pris devant les Chambres et à la face du monde des engagements contraires à sa conduite postérieure. Une dépêche importante et pressée qui sollicitait une réponse immédiate fut cachée trois jours au président du conseil; et, lorsque enfin on fut obligé de la lui communiquer, il ne lui restait plus qu'à se retirer ou à subir le fait accompli. Dans nos démêlés avec la Suisse, des intrigues se nouent, intrigues dans lesquelles la diplomatie française est loin de jouer un rôle glorieux : quand le président du conseil, qui était censé conduire cette affaire, fut appelé à l'expliquer, comment se justifia-t-il? Par l'aveu, par la déclaration à la tribune qu'il n'avait pas tout su.

» Vous avez entendu vous-mêmes, Messieurs, un de nos plus illustres collègues, que le chef de la coalition de 1839 fait chaque matin attaquer si violemment, accuser d'intrigue et d'ambition personnelle, affirmer à son tour, et personne ne l'a contredit, que sa politique avait été engagée malgré lui dans la question du droit de visite, que la signature de l'ambassadeur fut à son insu, et même contrairement à son opinion bien exprimée, apposée au bas d'un protocole qui servit de base au traité plus tard repoussé par les Chambres. Ce ministre, dont on dit aujourd'hui continuer la politique, qu'on appelait alors funeste au pays et pour le trône, est venu lui-même vous révéler le fait.

» Enfin les tristes événements de 1840 éclatent dans le monde; de vives récriminations sont échangées entre les cabinets français et anglais. En France, on se récrie; on y accuse l'Angleterre de déloyauté et même de trahison.

» Messieurs, je ne suis pas *un Anglais bien intentionné*; mais à l'égard de l'Angleterre que j'aime, que j'admire pour son habileté et son patriotisme, je suis juste, loyal comme pour toutes les autres puissances; aussi, je le reconnais, il y avait lieu à accusation, mais non à l'égard de l'Angleterre; la preuve, nous la trouvons dans la réponse de son ministre des affaires étrangères. Lisez les pièces de négociations; on y voit que les dispositions du traité du 15 juillet, ce traité qui a causé tant d'irritation en France, tant il était impolitique et contraire aux intérêts du pays, ne sont pas autre chose qu'une pensée inspirée aux quatre puissances, formulée même par notre ambassadeur, qui était M. le lieutenant général comte Sébastiani. »

Sur les abus de l'administration, qui résument à ses yeux la question intérieure, l'accusateur n'est pas moins affirmatif, le juge n'est pas moins sévère.

« Assez quant à l'extérieur; rentrons à l'intérieur, et voyons ce qu'on y a fait. On y déclarait que ce gouvernement de majorité ne pouvait exister sans la sincérité des élections. Les voix officielles nous disaient : La Restauration est justement tombée, car elle achevait de pervertir les majorités par la corruption individuelle, après avoir altéré, par ses manœuvres et ses intrigues, la vérité du vœu électoral; même M. Guizot, alors ministre de l'intérieur, rédigea sur les élections partielles de 1830, pour ses administrateurs, une circulaire dont les principes et les termes mêmes l'étonneraient, je dirai presque le scandaliseraient aujourd'hui. Eh bien, cette sincérité des élections promise, nul de vous n'y croit, et l'opinion du pays est parfaitement semblable à la vôtre; le pays tout entier sait que l'administration tout entière n'est qu'un vaste filet étendu sur la France pour traîner aux pieds du pouvoir toutes les influences électorales : la vérité, à cet égard, il la faut dire. Les arrondissements sont autant de petits filets où les députés disposent souverainement et exclusivement de toutes les faveurs du budget, depuis l'humble aumône de la charité officielle jusqu'aux dons plus magnifiques des ponts, des canaux, des tronçons de chemins de fer; depuis la sous-préfecture, avec sa centralisation locale, jusqu'au modeste bénéfice du bureau de poste et du débit de tabac. Dans les élections il y a corruption de tous genres : là-dessus la conscience publique est unanime, et ce système de corruption électorale est un fait même incontesté; le

budget est devenu le plus irrésistible des agents électoraux. Le pouvoir ne fait plus appel à la conscience et au patriotisme; il n'espère plus rien que de l'égoïsme et de l'intérêt personnel, et l'on a pu citer un collége où 178 électeurs ministériels touchaient par eux ou par leurs familles 177,000 fr. de traitements publics, c'est-à-dire 1,000 fr. de rente par vote dévoué au ministère.

» Si le Gouvernement prétend qu'il n'est pour rien dans ces manœuvres, je citerai des faits, des circulaires; il y est pour tout. Je suis prêt à le prouver.

» Cette absence de toute vérité dans l'application des principes fondamentaux de notre Gouvernement emporte avec elle ses corollaires naturels. Les éléments principaux de son institution étant viciés, on est obligé, pour se soutenir, de se tromper soi-même et de mentir aux faits aussi bien qu'aux principes. En 1830, à propos d'élections, M. le ministre actuel des affaires étrangères disait des élections de la Restauration : « Le temps n'est pas éloigné où la puissance publique, se plaçant entre les intérêts et les consciences, s'efforçait de faire mentir le pays et de le suborner comme un faux témoin. » Que dirait-il du temps actuel s'il n'était pas ministre? Plus bas il ajoutait : « ..... Il faut que les pouvoirs s'honorent pour s'affermir. » Si cette condition est essentielle, croit-il le pouvoir d'aujourd'hui bien affermi? »

Voici la conclusion ou plutôt les conclusions de l'orateur :

« J'ai dit depuis longtemps, je le répète aujourd'hui devant la Chambre, en présence de M. le ministre des affaires étrangères, s'il reste quelque temps encore au pouvoir, peu de temps encore, il sera au Gouvernement de Juillet ce qu'a été au gouvernement de la Restauration son dernier ministre des affaires étrangères.

» Je voterai contre l'adresse qui approuve le cabinet et le système constamment suivi depuis 1830; je me réserve de discuter ceux des paragraphes qui louent MM. les ministres d'une politique qui, selon moi, est anti-nationale, qui porte préjudice à nos intérêts, qui porte atteinte à notre dignité. »

C'est en ces termes que fut close, par le marquis de Boissy, cette dramatique discussion générale de l'adresse, où l'on vit l'ancien président du 15 avril, après quatre années d'un silence absolu, monter à la tribune pour se défendre, c'est-à-dire pour accuser et prendre corps-à-corps la politique de l'administration du 29 octobre, et où il se dit, de part et d'autre, de ces choses qui attestent l'irrémédiable décadence d'un gouvernement et annoncent, comme on dit, le commencement de la fin.

CHAPITRE III

EXEMPLES ET LEÇONS DU RÉGIME PARLEMENTAIRE.

Le comte Molé, chef de l'opposition à la chambre des pairs.—Duel parlementaire et oratoire entre deux premiers ministres. — Extraits du discours de M. Guizot et de la réplique du comte Molé. — Séance du 15 janvier 1845.— Désaffection de la garde nationale. — Séances des 16 et 17 janvier. — L'alliance anglaise et l'alliance russe. — Le voyage de Louis-Philippe en Angleterre. — Les documents parlementaires anglais sur le droit de visite. — Parti qu'en tire M. de Boissy. — Son éloge de l'Angleterre. — Encore les affaires de Tahiti. — Orageuse séance du 6 mars 1845. — Rappel à l'ordre. — Eloquente et patriotique tirade sur la République et l'Empire. — Reproches à la police. — Séance du 7 mars. — M. de Boissy et l'amiral de Mackau. — Hommage rendu à la marine sous Louis XVI et à la politique extérieure sous la Restauration. — La politique de l'*abaissement continu*. — Le parti conservateur. — Discussion du projet de loi sur l'armement des fortifications de Paris. — *Mea culpâ*. — Citation de Machiavel. — Séance du 15 juillet 1845. — Les pairs de France préfets. — Un mot de M. de Talleyrand. — Discussion générale du projet d'Adresse pour 1846. — Joute d'éloquence entre MM. de Salvandy, Cousin et Beugnot. — M. de Boissy défend la réforme. — Ses prophéties. — Discussion du projet de loi relatif aux dépenses secrètes. — Encore la réforme. — Apostrophe aux murmureurs. — Opinion ancienne et nouvelle sur les subventions à la Presse. — Séance du 15 mai 1846. — Séance du 19 juin 1846. — Abus électoral des récompenses militaires. — Critique des lois de septembre. — Discussion du budget des dépenses pour 1847. — Affaires du Liban. — Pas de prince du sang à la tête de l'armée. — Question indiscrète sur l'indemnité Pritchard. — Séance du 30 juin 1846. — Affaires d'Algérie. — Elections de 1846. — Coalition du centre gauche et de la gauche. — Manifeste de la coalition. — M. Thiers devient l'adversaire du gouvernement personnel. — Session extraordinaire d'août 1846. — Discussion de l'Adresse. — L'attentat de Henry. — Le ministère a trouvé une *chambre introuvable*. — Session ordinaire de 1847. — Complications intérieures. — Inondations, disette, marasme industriel et commercial. — Question extérieure. — Mariages espagnols. — Evénements de Cracovie. — Affaires d'Italie. — Politique anti-nationale du cabinet. — Brèche par où la révolution passera. — Discussion du projet de loi relatif au chapitre de Saint-Denis. — Protestations gallicanes et presque républicaines du marquis de Boissy. — Il se sépare avec éclat dans cette affaire de son ami, M. de Montalembert. — La session *honteuse* de 1847. — La corruption sociale et électorale. — Reproches et griefs du marquis de Boissy. — Interpellation sur les affaires d'Italie. — Impuissance du gouvernement. — Conflit avec M. de Girardin. — Décadence de notre marine. — Malédiction patriotique et prophétique.

Ce fut un beau duel d'éloquence et de cruauté, et qui commence dignement par un chapitre de leçons et d'exemples, que ce combat du prédécesseur et du successeur rivalisant d'ironie, et se jetant l'un à l'autre la flèche empoisonnée de leurs

péroraisons. Et ce fut un curieux spectacle que celui de M. Guizot disant à son adversaire soupçonné d'être son rival, et de donner un chef à l'opposition pour donner un héritier au chef du cabinet :

« Voulez-vous que je vous dise qui compromet l'alliance anglaise, quels sont les hommes vraiment dangereux pour la paix et pour les bons rapports des deux nations? Ce sont d'abord ceux qui, soit à dessein, soit par aveuglement, saisissent tous les incidents, toutes les difficultés, toutes les questions qui s'élèvent entre les deux pays et les grossissent, les enveniment, et volontairement ou sans intention, courent le risque d'en faire sortir entre eux la rupture ou du moins la froideur.

» Voilà les premiers, les véritables compromettеurs, passez-moi le mot, de la paix et de l'alliance anglaise.

» Les seconds sont ceux qui, lorsque de pareilles questions s'élèvent, lorsque l'opposition les grossit et les envenime, accueillent à moitié ou ne repoussent qu'à moitié les attaques et les efforts de l'opposition; ceux qui, tout en parlant de la bonne politique, de leur amour pour la paix, de leur désir de maintenir de bons rapports avec l'Angleterre, prêtent de loin, de très-loin, très-indirectement, mais enfin prêtent un certain secours, une certaine force aux hommes qui se sont emparés de tous ces incidents, de toutes ces questions, pour éloigner, pour brouiller les deux pays.

» Voilà les vrais compromettеurs de la paix et de l'alliance anglaise; voilà les hommes qui lui créent de véritables dangers.

» Eh bien, nous combattrons les uns et les autres,

» Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
» Et les autres pour être aux méchants complaisants,
» Et n'avoir pas pour eux ces haines vigoureuses
» Que le vice fait naître aux âmes vertueuses. »

A quoi le comte Molé ripostait en ces termes :

« Cessez de parler des ambitions personnelles qui vous attaquent et dont vous ne pouvez prendre ici l'idée que dans vos propres souvenirs.

» Si vous pouviez juger du fond des cœurs autrement que par le vôtre, vous sauriez mieux les intentions qui m'animent et les motifs qui m'ont décidé à signaler au pays les embarras que vous lui avez donnés.

» Vous m'avez jeté une sorte de défi. Vous avez cru que je ne vous dirais pas ce que je pensais de votre politique; eh bien, je vous l'ai dit en toute confiance et avec une profonde conviction; en finissant, je le répète, les questions si graves que vous croyez ou que vous dites terminées, sont encore toutes vives; elles se produiront encore plus d'une fois au sein des Chambres et elles vous donneront encore, croyez-moi, de mauvais moments. Surmontez-les, réussissez, c'est ce que je demande, et permettez-moi de dire les gros mots : ce n'est pas votre place que j'ambitionne; ce que je voudrais, c'est que vous puissiez tirer la France des difficultés qu'elle vous doit..... »

Dans la séance du 15 janvier 1845, le nouvel et indiscipliné volontaire du comte Molé faisait une de ses incursions ordinaires à travers la politique intérieure et extérieure, à propos des progrès, moins triomphants, il est vrai, à son avis, que selon le discours du trône, du commerce et de l'industrie nationale.

Dans cette pointe aventureuse qui dérangeait quelque peu les combinaisons stratégiques de son chef et l'obligeait à se détourner, de crainte de recevoir le ricochet des coups destinés à ses adversaires (dans sa *furia francese*, le marquis confondait parfois amis et ennemis et tirait sur ses propres troupes), M. de Boissy releva surtout deux fautes, deux griefs, le manque de protection à nos nationaux à l'étranger, à Montévideo par exemple, et à l'intérieur l'absence de confiance dans la garde nationale.

« Le commerce a besoin de la plus grande confiance. Il faut, pour que le commerce prospère, non pas seulement dans le présent, mais aussi dans l'avenir, il faut réciprocité de confiance entre le pouvoir et le pays, entre le pays et le pouvoir. Eh bien, non-seulement il n'y a pas réciprocité de confiance entre le pouvoir et le pays, mais il y a absence complète de confiance, même il y a défiance réciproque et bien profonde! Je dis qu'il y a défiance réciproque. Et, en effet, Messieurs, que se passe-t il depuis plusieurs années? C'est que tout ce que fait le pouvoir depuis plusieurs années est suspect au pays; c'est que le pays est suspect au pouvoir.

» Je demanderai si, en effet, et nous en gémissons tous, si, depuis plusieurs années, le pouvoir ose se trouver, se mettre en présence de la garde nationale. Je demanderai si, partout où il y a possibilité de dissoudre une garde nationale, cette garde nationale n'est pas frappée de dissolution. Je demanderai si, malgré la prescription formelle de la loi, aucune garde nationale dissoute a été réorganisée. Mais, pour Paris qui est le centre, et qui dirige un peu la France, c'est bien plus évident et bien plus frappant encore. A Paris, avant le ministère actuel, et même à ses débuts, le Roi passait des revues de garde nationale, et pouvait entendre crier : Vive le Roi! On ne craignait pas de se trouver dans les rangs de la garde nationale ; et là, au milieu de cette garde nationale si dévouée, si intelligente, le Roi entendait crier : Vive le Roi! Maintenant, non-seulement le pouvoir ne réunit pas la garde nationale, mais il se cache d'elle, il la fuit, il l'éloigne ; s'il y a une solennité qui rappelle d'anciens triomphes par des triomphes nouveaux, la garde nationale en est exclue. »

Le 16 et le 17 janvier, le marquis de Boissy remontait encore à la tribune et non impunément, comme on va le voir, pour les autres ni pour lui-même. Le traité de Mogador, ses avantages stériles et ses inconvénients réels, les attaques contre notre marine et le prince de Joinville, son digne chef, prodiguées par la presse et les réunions anglaises, enfin les sacrifices faits à cette décevante alliance, payée de l'humiliation non-seulement de la nation, mais de la couronne elle-même : tels furent les points successivement abordés et quelque peu pris d'assaut par le pétulant censeur.

« Messieurs, tout à l'heure, M. de Broglie paraissait mettre en doute que les ministres actuels auraient des successeurs. (On rit.) Ils en auront, gardez-vous d'en douter, et le plus tôt, à mon sens, sera le mieux. (Nouveaux rires.)

» Il ne vous a pas échappé, Messieurs, que le système de MM. les ministres et de leurs amis est de faire peur, ils voudraient ne point être seuls à trembler toujours. Le premier jour, quand M. le ministre des affaires étrangères nous appelait des compromelteurs et des méchants, on voulait nous faire peur de l'anarchie ; hier,

on voulait nous faire peur de la guerre ; aujourd'hui on essaye de nous faire peur des conquêtes.

» Eh bien, Messieurs, de toutes ces peurs aucune n'est fondée, celle des conquêtes moins encore que les deux autres.

» On vient de nous parler beaucoup, de s'étendre habilement sur l'utilité de l'alliance anglaise ; et l'on nous a dit : Il faut, pour qu'une alliance soit utile et durable, qu'il y ait réciprocité de besoins, qu'il y ait beaucoup de points de contact, des intérêts communs. Je crois qu'on doit retourner cet argument, et dire, au contraire, que pour qu'une alliance soit utile et durable, il faut qu'il y ait peu de points de contact, qu'il faut des intérêts différents et qui ne se contrarient pas. La raison en est simple ; là où il y a des points de contact nombreux, des intérêts qui sont les mêmes, il y a forcément des rivalités qui amènent des inimitiés, qui amènent la rupture de l'alliance.

» Sous ce rapport donc, loin de croire que l'alliance intime avec l'Angleterre est utile et doit être durable, je suis de ceux qui pensent qu'il faut l'alliance anglaise, c'est-à-dire être en relations pacifiques avec l'Angleterre, et non pas comme nous y sommes ; l'alliance qu'il nous faut, c'est l'alliance russe (Hilarité) ; parce qu'avec la Russie, nous n'avons pas de points de contact aussi fréquents ; parce que, comme le disait M. le duc de Broglie, les navires français et russes se rencontrent rarement ; en un mot, parce que nous n'avons pas les mêmes intérêts, et, par conséquent, point les mêmes causes de froissement, de collisions qui finissent par amener la guerre.

» Messieurs, on nous parle sans cesse, et M. le duc de Broglie vient de le faire, de sacrifices qu'il faut savoir faire pour maintenir l'alliance anglaise, des sacrifices pour conserver la paix. Mon Dieu ! je sais bien qu'il faut en faire ; mais pourquoi donc l'Angleterre, qui a besoin aussi de la paix, autant, si ce n'est plus que nous, pourquoi ne fait-elle aucun sacrifice ? pourquoi n'y a-t-il pas réciprocité ? pourquoi est-ce toujours la France qui donne et ne reçoit jamais ? pourquoi est-ce toujours son tour de céder ? Je voudrais que MM. les ministres me l'apprissent ; j'avoue que je ne le sais pas. Hier, mon noble ami le prince de la Moskowa a fait au cabinet un reproche très-fondé, celui de n'avoir pas retiré du traité de Mogador tout ce qu'il en pouvait, ou plutôt tout ce qu'il en devait attendre ; il lui reprochait, avec toute raison, d'avoir cédé à l'Angleterre sur tous les points. Ce reproche, M. le prince de la Moskowa n'est pas le seul à le faire, il est dans presque toutes les bouches ; je ne crains pas de dire que le pays tout entier

l'adresse au ministère, et j'ajoute qu'il l'adresse avec toute raison, car jamais reproche n'a été aussi fondé, aussi mérité.

» Je me résume en faisant une dernière observation.

» Je voterai contre ce paragraphe parce qu'il loue, autant qu'il est possible de le faire, la politique ministérielle; parce qu'il engage la Chambre dans une voie mauvaise, et la lie d'avance à ce que fera, s'il reste au pouvoir, *un ministère qui, selon moi, perd le pays, et plus que cela.* »

A propos du paragraphe de l'adresse qui faisait allusion au voyage de Louis-Philippe en Angleterre et à l'accueil qu'avait reçu cette visite pacificatrice, expiatoire, l'orateur s'exprimait avec une mâle verdeur :

« Le paragraphe qu'on propose de voter parle de deux voyages; deux voyages, qu'on me permette de le dire, qui ne devaient pas être mis sur la même ligne. Le voyage de la reine d'Angleterre était un voyage en quelque sorte privé; le voyage du roi a été élevé au rang d'un événement politique; entre souverains les visites se rendent, mais elles se rendent exactement telles qu'elles ont été reçues; et à tous égards, c'est un reproche que nous devons, je crois, faire au ministère, d'avoir donné plus qu'il n'avait reçu. (Murmures.)

» Messieurs, j'entends des murmures. Je supplie ceux qui ne partagent pas mes opinions d'avoir la bonté, au lieu de murmurer, de me combattre; ce serait plus digne d'eux et de moi. Les murmures, Messieurs, ne devraient jamais être entendus dans cette enceinte; des murmures, cela ressemble à des lettres anonymes. (Mouvement.) Oui, Messieurs, à des lettres anonymes, et j'en fais le même cas.

» Messieurs, nos relations avec la Grande-Bretagne doivent être, dit on, perpétuellement bonnes, ou du moins très-longtemps bonnes, à cause des deux voyages. Je crois que les deux voyages n'y feront rien, et que dans tous les cas, nous avions le droit d'attendre mieux que ce qui est arrivé du voyage du roi à Windsor. Si nous en croyons les chuchotements des amis de MM. les ministres, on en a rapporté la promesse que des commissaires seraient nommés pour rechercher s'il y a un moyen de suppléer à l'exercice du droit de visite.

» D'abord je demanderai une chose, non pour obtenir une réponse, mais pour que plus tard la question soit reproduite. Je demanderai de quelle date est le consentement de l'Angleterre à la nomination future des commissaires. Si cette date est très-récente, deux choses apparaîtront : l'une, que cette concession, qui ne concède rien, puisqu'elle n'admet même pas le principe, aurait été faite pour la discussion de l'adresse, et très-probablement n'irait pas au delà de cette discussion ; l'autre, qu'il a fallu deux ans pour arriver à convenir qu'on nommera des commissaires.

» J'aurais voulu, je l'avoue, qu'on rapportât d'Angleterre l'abrogation des traités du droit de visite, et non le consentement à la nomination d'une commission mixte pour le droit de visite. C'est une question, permettez-moi de le dire, qui n'est pas connue. (On rit.) On l'a dite usée. Eh bien, que ceux qui parlent ainsi, qui disent la question épuisée, me répondent à cette question : Ont-ils lu tous les documents anglais produits par le ministère anglais au Parlement ? S'ils ne les ont pas lus, je suis autorisé à leur dire qu'ils ne connaissent pas la question, qu'ils ne s'en doutent pas. »

C'est armé de ces documents parlementaires anglais, trop peu connus en effet, et trop souvent encore négligés, que le marquis de Boissy, après le double triomphe, disputé vivement, de l'ajournement et du maintien de la parole sur une matière dépendant d'un paragraphe voté, entamait sa lutte du lendemain, et cette campagne de représailles à boulet rouge contre le droit de visite et les avaries infligées à nos bâtiments par les croiseurs anglais.

Nous n'insisterons pas sur une analyse qui n'aurait qu'un intérêt rétrospectif, et nous ne raconterons pas, d'après leur défenseur et leur vengeur, les mésaventures de nos batiments maltraités, le *Marabout*, la *Curieuse*, le *Luis d'Albuquerque*.

Cette application vexatoire d'un traité toujours invoqué contre nous, jamais exécuté en notre faveur, fournissait, comme on pense, matière à d'amples épanchements de bile contre cette entente cordiale dont nos ministres ne maintenaient les nœuds

qu'au moyen des sacrifices anti-patriotiques, récompensés par les applaudissements de ce triomphant voyage d'outre-Manche, auquel répondaient les murmures de l'impopularité française.

Cette haine de l'alliance anglaise, encore excitée par l'impertinence flegmatique des dépêches de lord Aberdeen, poussait le marquis jusqu'aux antipodes, et lui faisait préconiser sérieusement cette paradoxale alliance avec la Russie d'un peuple destiné à ressusciter la Pologne.

Le marquis croyait ou feignait à merveille de croire à la réalisation de son vœu à cet égard, et le répétait sans s'offenser des rires de la grave assemblée.

« Quand j'ai parlé de la Russie, vous m'avez fait l'honneur de rire (nouveaux rires). De telle sorte que pour une question qui n'est pas traitée dans le sens de la majorité on est interrompu; que pour une autre il y a des rires. Mais n'importe, rire n'est pas raisonner, encore moins convaincre. On peut rire de l'alliance russe, elle n'est pas moins la plus naturelle pour la France, et elle finira par avoir lieu. »

Ce n'est pas que le marquis s'avisât de faire fi de l'alliance anglaise en elle-même; il ne la détestait pour la France que parce qu'on la rendait odieuse à son orgueil comme un joug, et parce qu'elle n'était pas payée de retour dans cette liaison dont elle supportait tous les inconvénients, et abandonnait à son égoïste amie tous les profits. Aussi un juste et magnifique éloge de l'Angleterre se mêlait-il aux critiques de son admirateur et de son ennemi :

« Je voulais parler du voyage; j'aurais dit que, comme fait politique dont le ministre est responsable, je ne l'approuvais pas; j'aurais dit qu'à mon sens il n'y avait pas prudence à compter, pour maintenir la paix, sur des applaudissements qui ont enivré,

mais que je déplore du fond de mon cœur, dont je suis honteux pour mon pays. Par contre, j'ai été fier pour un prince français des calomnies et des injures qui lui ont été prodiguées; pour les intérêts de mon pays, pour la dignité du pouvoir, je regrette que des ministres français aient reçu en Angleterre les honneurs du triomphe. Je connais l'Angleterre aussi bien qu'aucun des membres de cette chambre, je connais beaucoup d'Anglais, j'en vois beaucoup, je passe ma vie avec eux. (On rit.)

» Je sais que l'Angleterre est une nation puissante, intelligente, généreuse, magnifique et patriotique; soyez-en certains, elle ne récompense que ceux qui la servent bien, elle ne donne pas à ceux dont elle n'a pas reçu ou dont elle n'attend rien; elle a raison.

» Je répète ici ce que pense toute la France, ce que presque toute la France dit : c'est qu'il est honteux et déplorable pour le pays de voir tant d'applaudissements prodigués à nos ministres en Angleterre, surtout après ce qui venait de se passer, après les concessions de toutes sortes que nous venions de faire.

» Puisqu'on a parlé d'amitié, qu'il me soit permis de dire qu'il y a ici anachronisme. Nous ne sommes plus aux temps où les affections, où les antipathies des souverains avaient de l'importance, où elles exerçaient de l'influence sur les peuples. Aujourd'hui, ni l'amitié, ni le sentiment contraire des souverains n'engagent les nations, heureusement; car nous ne sommes pas en bonne intelligence avec tous les souverains de l'Europe, et, grâce à Dieu, nous ne sommes pas moins en paix avec tous; paix que nous désirons autant que le cabinet, seulement nous la voulons par des moyens différents. »

On pense bien que l'orateur ne laissait pas passer l'occasion d'envenimer un peu le grief encore saignant de Tahiti, et du dernier tribut, honteux selon lui, payé au culte idolâtre de la paix.

» Je ne parlerai pas, mais je regrette qu'on n'en ait pas parlé, de Tahiti. C'est un grand dommage pour le pays et la chambre. Je veux parler de choses plus récentes, du blâme infligé au com-

mandant d'Aubigny. Ce blâme évidemment n'était pas dans l'esprit, dans l'opinion de MM. les ministres. Cela est si vrai que vous trouvez dans les dépêches qu'en conseil du Roi on a reconnu que ce qui avait été fait avait dû l'être.

» En conseil du Roi on a reconnu que le sieur Pritchard avait été l'instigateur permanent de la révolte, et qu'il n'avait cessé pendant une année de compromettre le salut de notre établissement, la vie de nos soldats.

» Je demande s'il est possible que la chambre reconnaisse qu'il y a là une position digne et forte. Je demande s'il est possible, quand il s'agit de donner une indemnité à celui qui a fait tuer 117 de nos soldats, que la chambre trouve qu'il y a là force et dignité.

» Je n'ai qu'un mot à dire sur cette indemnité, c'est que j'espère qu'il ne se trouvera pas un ministre en France qui ose proposer de souiller le budget du pays par une indemnité semblable; s'il est indispensable de la trouver, il faut la puiser à une source digne de l'égout où elle doit tomber (Murmures.) Demande-t-on que j'explique plus clairement ma pensée, veut-on que je précise? je suis tout prêt à le faire. Un mot, un murmure, et je parle.

» Je dis qu'il n'y a pas là, de la part d'une nation telle que la France, de la force et de la dignité. Mais il y a un autre fait : pourquoi donc le ministère a-t-il gardé le silence, non pas sur les actes d'un homme rentré dans la vie privée, mais sur les actes d'un commandant des forces britanniques, sur les distributions faites par lui d'armes et de munitions de guerre aux sauvages nos ennemis, pour s'en servir contre nous? Ne pas oser réclamer contre de tels actes, est-ce là de la force, de la dignité? Non assurément, et alors je dis qu'il ne serait pas digne de la chambre de reconnaître qu'il y a lieu de se taire, et qu'on fait bien d'accorder une indemnité.

» Est-ce de la force et de la dignité, quand nous avons des embarras sérieux sur plusieurs points, de ne pas oser y avoir nos ambassadeurs? Précisons pour être mieux compris.

» Au moment où il s'agissait de la paix ou de la guerre entre la France et l'Angleterre, et qu'on ne dise pas qu'on n'a pas été près de la guerre, vous avez vu une dépêche de M. le comte de Jarnac qui la représentait comme imminente; au moment où il s'agissait de la paix ou de la guerre entre la France et l'Angleterre, nous n'avions pas à Londres notre ambassadeur. Ne croyez pas qu'il n'ait pas demandé à y retourner; il l'a de-

mandé, et l'on n'a pas voulu qu'il y retournât: on a craint des représentations. Je demande si c'est là de la force et de la dignité? »

Le 6 mars 1845, dans la discussion propice des fonds secrets, le marquis de Boissy renouvelait l'expression de ses griefs et de ses reproches, et essayait, en vain, de provoquer ce vote de congé à un ministère obstiné à rester.

Ce jour-là d'ailleurs, laissant au ministre des affaires étrangères un repos mérité, ou respectant malgré lui son absence, l'orateur cherchait noise, et chantait pouille au ministre de l'intérieur et au garde des sceaux, et finissait par s'en prendre au général Colbert, puis au général Gourgaud, qui n'en pouvait mais, et avec lequel, à propos d'une interruption, il engageait un dialogue aigre-doux qui tournait à l'altercation. Ce jour-là, la mouche le piquait, et la moutarde, comme on dit vulgairement, lui montait vite au nez. Cette séance avait cependant commencé sous les auspices de la plus belle humeur, et avait été déridée dès l'abord par ce plaisant défi jeté aux interrupteurs :

« Je suis charmé d'être interrompu; j'ai l'honneur d'avertir ceux qui m'interrompent que cela ne me fait absolument rien, si ce n'est de me fournir l'occasion de me reposer. (On rit.) »

Soudain l'orage provoqué par le reproche fait au ministère de tenir en suspicion la garde nationale, cette garde nationale modèle, éclatait, et la tempête, entretenue par de difficiles allusions à la cause mystérieuse qui maintenait quand même au cabinet la majorité dans une haute assemblée non héréditaire, et où siégeaient, sur 280 membres, 151 fonctionnaires ou salariés de l'État, faisait, sur le dialogue

énergique engagé entre le général Gourgaud et l'orateur, crever le coup de tonnerre d'un rappel à l'ordre, demandé et infligé par la Chambre elle-même, au belliqueux perturbateur de ce lieu pacifique.

Excité par ce coup de fouet, l'orateur devenait éloquent, et ses humoristiques boutades faisaient place à la large et patriotique tirade qui suit :

« J'aborde l'exposé des motifs du projet de loi, et vais justifier mon vote de non-confiance dans le cabinet.

» Voici comment s'exprime le cabinet, et je regrette, en répétant ses propres paroles, de porter ainsi un jugement sévère contre tous les cabinets qui l'ont précédé ; je regrette moi, enfant obscur de la Restauration, d'avoir à défendre la République et l'Empire ; je regrette pour mon pays d'avoir entendu dire qu'il n'y a dans toute l'histoire de France qu'une seule et unique période de quatre années glorieuses pour la France.

» Mais voici comment s'exprime le cabinet :

« Nous ne craignons pas, Messieurs, de soumettre à l'examen
» le plus sévère la situation intérieure et extérieure du pays, telle
» que l'ont faite les quatre années qui viennent de s'écouler. »

» Maintenant je prie la Chambre d'avoir la bonté de me permettre de lire la phrase qui suit. Ce n'est pas moi qui parle, qui blâme les gouvernements précédents, c'est le ministère qui le fait d'une manière inqualifiable. Voici ces paroles :

« Nous croyons fermement que jamais la France n'a été à l'inté-
» rieur plus paisible et plus prospère, à l'extérieur plus influente
» et plus considérée. »

» Eh bien, messieurs, je le demande à tous ceux qui sont dans cette enceinte, est-ce qu'il n'y a pas eu, aux temps de la République et de l'Empire, quelques moments où la France a eu autant d'influence à l'extérieur qu'elle en a aujourd'hui ? Je demande si après deux traités fameux, celui de Presbourg et celui de Tilsitt par exemple, la France n'avait pas autant de prépondérance en Europe qu'aujourd'hui après la signature du traité de Tanger.

» Messieurs, je n'ai pas servi la République ni l'Empire ; mais

dans cette enceinte il y a soixante-dix ou soixante-douze officiers généraux de terre ou de mer qui ont servi, sinon sous la République, du moins sous l'Empire. Que ne viennent-ils donc défendre, c'est à eux plus qu'à moi à le faire, ces deux grandes époques contre ce que je ne crains pas d'appeler une calomnie, en prétendant que la France de l'Empire, qui a renversé et créé tant de trônes, que la France de la République, qui a lancé à la fois quatorze armées à ses frontières, qui conquérait les limites du Rhin, n'a pas été aussi grande, aussi considérée, aussi influente en Europe que la France du 29 octobre. Ce langage, messieurs, n'est pas d'hommes sérieux, et nepeut être adressé à des hommes sérieux. Le cabinet a à sa tête un des plus glorieux soldats de ces deux époques. Je suis fâché pour lui qu'il ait autorisé à dire en son nom que la France de ces deux époques fameuses était moindre en grandeur, en éclat, en puissance, en prépondérance que celle des quatre dernières années.

» MM. les ministres pensent donc que nous avons perdu le pénible souvenir du traité de 1844, imposé à la France par l'Angleterre, du traité de Tanger, où le cabinet n'a pas osé débarquer un seul soldat, parce que l'Angleterre le lui avait défendu ? »

Après la question de confiance, le marquis traitait la question d'argent, et reprochait à la police de mal faire son métier et de mal gagner son million.

« Quant à la police, qui devrait assurer la tranquillité, la sécurité de Paris, elle est mal faite, ou plutôt elle ne l'est pas du tout; et le premier à le déplorer, j'en suis bien sûr, c'est l'administrateur habile et consciencieux qui est à la tête de la police.

» Les procès révèlent souvent des choses qu'il est utile de connaître. Par un procès, nous avons appris que sur un million donné pour la police sous le titre de fonds secrets, 19,000 francs seulement avaient été employés pour faire la police que j'appelle police civile par opposition à la police politique, police civile qui devrait veiller à la conservation des propriétés, à la sécurité des citoyens.

» Eh bien, pareille chose, emploi de 19,000 fr., doit sans doute

être reproduite ; la police est parfaitement bien faite contre les sociétés secrètes politiques, mais elle n'est pas faite du tout contre les sociétés secrètes qu'on laisse s'organiser impunément, vivre impunément, quand elles n'ont pour but que d'attenter à la propriété et à la vie des simples citoyens.

» **M. le garde des sceaux.** Tous les jours on arrête des malfaiteurs.

» **M. le marquis de Boissy.** Chaque jour on arrête des malfaiteurs, dit M. le garde des sceaux, mais comment ? Je vais le dire, et cela m'amène à me plaindre, dans l'intérêt de la population parisienne, de certaines arrestations illégales, par cela fâcheuses. Je n'hésite pas à dire que, autant nous applaudirons toujours à des arrestations qui doivent être faites, autant nous blâmerons et déplorerons ces arrestations en masse auxquelles je fais allusion.

» Ainsi, tout récemment, nous avons vu qu'on a porté atteinte à la liberté de 297 individus sur lesquels en définitive il n'y en a que 10 ou 20 de retenus, non pas comme coupables, mais comme pouvant être mis en prévention. Voilà comment on fait la police quand on peut la faire. Ce fait, messieurs, je le dis avec conviction, est déplorable parce qu'il est évident que la police, faite comme elle l'est, au lieu de rassurer, doit donner des inquiétudes aux citoyens paisibles. »

A la séance du 7 mars, c'est la marine qui est sur la sellette, et l'amiral de Mackau y est moins à son aise qu'à son banc de quart, essuyant un feu roulant de questions indiscrètes et de patriotiques reproches, auquel il répond avec une grande infériorité de munitions, d'arguments et de justesse de tir.

C'est par un boulet ramé, et non par un long feu de vieille caronade sentimentale qu'il eût fallu pouvoir répondre à cette âpre mise en cause personnelle, suivant la mise en accusation du ministère entier, et surtout du ministère des affaires étrangères et de celui de l'intérieur, l'un recherchant les applaudissements de l'Angleterre, l'autre redoutant les sifflets de la garde nationale. L'orateur, après avoir protesté contre la décadence de la France, telle que l'avait faite la politique de l'*abaissement continu*, continuait, par l'éloge de la Res-

tauration, sa revue rétrospective d'un passé humiliant pour le présent, et reprochait au ministre de la marine un silence taxé d'ingratitude.

« Avant de quitter la République et l'Empire, j'ai un regret à témoigner; c'est pour la Restauration. Ne croyez pas que je veuille faire du légitimisme. Je suis uniquement, absolument national de toutes les époques, et je n'hésite pas à dire bien haut, parce qu'on ne le dit pas ou qu'on le dit trop bas, que la Restauration a eu son bon et son beau côté.

» Sous la Restauration, messieurs, la France a fait la guerre à l'Espagne, nonobstant les réclamations et les menaces de l'Angleterre; la France a fait la conquête d'Alger, malgré les réclamations et les menaces de l'Angleterre, qui proposait son autorisation, si l'on voulait abandonner la moitié de la conquête. La Restauration a fait la conquête et refusé le partage: voilà qui est bien, et je regrette qu'un ministre qui a été l'une des gloires de la République, de l'Empire et de la Restauration, qui n'était pas injuste envers les époques précédentes, envers les hommes d'autres époques, n'ait pas défendu la République et l'Empire contre le ministère, et qu'on soit venu en son nom, avec son autorisation, abaisser, comme je le disais tout à l'heure, ces deux grandes époques au-dessous de la France du 29 octobre. Ce n'est pas le seul regret que j'aie, messieurs; je regrette aussi qu'un autre ministre, enfant heureux, gâté de la Restauration, n'ait pas conservé le souvenir des bontés dont il fut l'objet. Je ne regrette pas pour la Restauration, mais je regrette pour lui, qu'il n'ait pas trouvé un mot de protestation en faveur de la Restauration et pour la France de Louis XVI; je regrette que, placé à la tête de la marine, il n'ait pas trouvé, dans le souvenir des bontés dont il fut comblé, une seule parole de protestation pour défendre cette marine française, qui, sous Louis XVI, malgré l'Angleterre, a porté la liberté au Nouveau monde; je regrette que la France, qui allait briser les chaînes dans lesquelles l'Angleterre retenait étreinte la partie de l'Amérique qui, avec le secours de la France victorieuse de l'Angleterre, allait devenir les États-Unis, n'ait pas été défendue par M. l'amiral ministre de la marine, qui semble ainsi avoir oublié ou vouloir faire oublier combien notre marine fut glorieuse. »

Un discours si monarchique devait faire traiter l'orateur de révolutionnaire.

Le marquis s'attendait à l'épithète, et la réfutait d'avance sur les lèvres des conservateurs quand même, scandalisés, pour qui toute vérité est un excès de liberté, et qui voient dans la moindre révolte une révolution.

« Mais cherchons donc une fois à nous expliquer certains mots qu'on emploie à chaque instant.

» Le parti *conservateur* ! mais est-ce que nous ne sommes pas tous du parti conservateur ? et faut-il être ministériel pour être ce qu'on appelle du parti conservateur ? *Conservateur*, il me semble, signifie, doit signifier celui qui veut conserver, non pas seulement des portefeuilles dans certaines mains, mais tout, tout ce qu'il est utile de conserver, de maintenir pour le pays.

» Nous sommes tous conservateurs de la propriété, des bons principes ; mais nous ne sommes pas tous conservateurs de places ; nous n'en avons pas tous ; nous ne sommes pas tous partisans de la conservation des portefeuilles dans les mains de ceux qui les tiennent en ce moment, au grand dommage, selon moi, du pays qui s'inquiète. »

Les 10 et 11 juin 1845, fut mis en délibération, à la Chambre des pairs, le projet de loi sur l'armement des fortifications de Paris. Il n'est pas inutile de rappeler par quelles considérations le marquis de Boissy se déclara contraire à une loi de conséquence, qu'il avait acceptée dans son principe, et en quels termes, il fit le *mea culpa* de ses illusions.

« M. le marquis de Laplace disait tout à l'heure qu'il fallait se reporter au temps où les fortications ont été votées, et qu'il y aurait inconséquence de la part de ceux qui avaient voté pour, à voter aujourd'hui contre l'armement.

» Je me reporte à cette époque, moi qui ai eu le malheur de voter

pour, et j'avoue mon profond regret que le dernier des orateurs qui a parlé en faveur des fortifications ait eu tant d'éloquence que l'immense majorité de la chambre, formée principalement de généraux, qui était fortement prononcée contre ces fortifications, ait, au dernier moment, fait volte-face, et tout à coup voté pour. L'éloquence fut grande, puissante; aujourd'hui qu'elle a été employée aussi, elle n'influera pas sur moi, elle ne me fera pas voter pour l'armement, je le repousse de tout mon pouvoir.

» Je le repousse, laissant de côté la question militaire. J'espère que les militaires, qui étaient si nombreux contre les fortifications, la traiteront; mais comme le rapport dit que, sous le point de vue militaire, sous le point de vue financier, sous le point de vue politique, le projet est opportun, je demande à la chambre la permission d'examiner le projet de loi sous le double rapport financier et politique, de le combattre sous ces deux rapports.

» Messieurs, sur le projet de loi en discussion, deux opinions sont fortement prononcées : l'une, que le projet de loi doit un jour sauver Paris, sauver la France; l'autre, et c'est la mienne intime, profonde, consciencieuse, c'est que le projet de loi doit un jour perdre Paris, servir de moyen pour confisquer nos libertés, être la cause de la substitution du gouvernement du sabre au gouvernement constitutionnel; c'est pour cela que je le combats.

» Selon le rapport, ce projet est utile, opportun au point de vue financier. C'est à nous qu'on dit cela! et sérieusement! sommes-nous donc dans une prospérité financière telle qu'il n'y ait pas de déficit à couvrir, qu'il y ait équilibre entre les recettes et les dépenses? Si on peut le dire, on ne le peut établir; si on le disait, bientôt la discussion du budget viendrait prouver qu'on est dans le faux, que la vérité, au contraire, est que le projet, au point de vue financier, est mauvais; car toute dépense non-seulement inutile mais dangereuse ne peut être opportune.

» Sous le rapport politique, et c'est là le grave de la question, quelle opportunité, quel avantage peut avoir le projet? D'abord est-il évident qu'il met le pays à l'abri de l'ennemi? Est-ce là ce que l'on veut sérieusement? Messieurs, si de bonne foi le Gouvernement pensait à mettre Paris en garde contre l'ennemi; s'il voulait réellement défendre la France contre l'étranger, il nous semble, à nous autres qui ne sommes pas militaires, qui ne discutons pas la question militaire, qui ne parlons que d'après le simple bon sens, qu'il vaudrait mieux commencer par armer les côtes et les places frontières qui doivent être attaquées d'abord, que de concentrer

tous les efforts pour protéger d'abord Paris qui ne peut être attaqué qu'après nos côtes et nos places frontières ; et le rapport, qui nous apprend tant de choses, nous dit que l'on confiera la défense des remparts à la garde nationale, qu'il faut compter sur son patriotisme. J'en demande pardon à M. le rapporteur, organe de la commission, le temps est mal choisi pour parler de la confiance qu'on a dans le patriotisme de la garde nationale. (Murmures.)

» La garde nationale avait des canons, non pas 2200, on les lui a retirés.

» **M. le rapporteur.** On les lui a retirés en temps de paix ; d'après le rapport, on compte sur son patriotisme, son zèle et son courage, pour défendre les remparts, au moment de la guerre.

» **M. de Boissy.** Deux grandes autorités ont été invoquées au sujet d'une question politique. Qu'on me permette d'invoquer une grande autorité politique pour une question politique. Machiavel dit, chap. XX *du Prince* : « Le prince qui a plus peur de ses sujets que de l'étranger doit construire des forteresses ; mais il ne doit pas en avoir s'il craint plus les étrangers que ses sujets. »

Dans la discussion générale du budget des dépenses pour 1846, le marquis de Boissy, au nom de la considération et de l'influence désintéressées de la Chambre des pairs, protesta contre l'admission des préfets dans la haute assemblée, et déclara voir dans ce double mandat une violation de l'esprit, sinon de la lettre de l'art. 64 de la loi électorale du 19 avril 1831 (séance du 15 juillet 1845).

« Je sais que nous avons des collègues préfets, et j'espère être assez poli pour ne blesser personne. Aujourd'hui il y a des partis politiques, et les partis politiques ne sont pas toujours aussi polis que nous pouvons l'être individuellement. Eh bien, les préfets sont obligés, par leur position de préfet, d'agir dans les élections très-souvent contre leur propre opinion, et très-souvent aussi contrairement à la conduite qu'ils ont tenue aux élections précédentes. Croyez-vous, après cela, qu'ils puissent jouir d'une haute considération incontestée? Vous voyez quel inconvénient il y au-

rait à ce que nos collègues restassent préfets, et, de plus, nous savons que le plus souvent la position du préfet dépend du député ministériel, que sa conservation ou sa destitution, au moins son changement, tiennent au succès d'une opération électorale. Nos collègues seraient-ils dans une position digne de la pairie? Non.

» Messieurs, je n'insisterai pas davantage. J'appelle l'attention de la chambre sur ce fait qui tend à rendre moindre, je pourrais dire, mais je ne dirai pas l'importance, mais l'apparence de l'importance de la chambre des pairs; nous ne sommes pas assez haut dans l'opinion publique pour qu'on nous ôte l'apparence de l'indépendance, la seule chose qui puisse nous laisser un pouvoir moral.

» Messieurs, le pouvoir royal a un grand intérêt à ce que la chambre des pairs reste pouvoir réel ; c'est le pouvoir de la chambre des pairs, pouvoir modérateur, qui peut lui venir en aide, au jour des tempêtes. »

A propos du budget des affaires étrangères, M. de Boissy s'éleva contre la parcimonie impolitique qui lésinait sur le traitement de nos agents à l'étranger.

« On avait proposé une augmentation de traitement pour nos agents diplomatiques. Selon moi, rien n'est plus nécessaire. Je voudrais seulement que la mesure fût complète; je voudrais que sur aucun point notre diplomatie ne fût moins en état que la diplomatie anglaise de servir le pays. Disons les choses telles qu'elles sont : dans la diplomatie, sans de gros traitements on sert fort mal à l'étranger. Et M. de Talleyrand, qu'on peut citer en cette matière, disait que c'étaient les bons dîners qui faisaient les bonnes dépêches. (On rit.) »

Il souleva aussi, à propos de la traite, qu'il accusa l'Angleterre de faire en contrebande, tout en poursuivant rigoureusement jusqu'à l'apparence la plus innocente chez les autres de ce commerce infâme, à propos de la garde nationale, à propos

enfin des supplices qui déshonoraient, selon lui, en Afrique notre domination et même notre discipline, ces orages de murmures mêlés de rires qui accompagnaient habituellement ses discours, sans qu'il s'en offensât, trouvant ce bruit plus doux que celui des applaudissements.

Dans la discussion générale du projet d'adresse de 1846, discussion surtout remarquable par la joute d'éloquence à laquelle se livrèrent, sur la grande question de l'organisation universitaire, M. de Salvandy, M. Cousin et M. Beugnot, le marquis de Boissy s'effaça modestement, pour faire à chacun des paragraphes spéciaux l'exposé de ses griefs et de ses représentations ordinaires (séances des 8, 12, 13, 14, 16 janvier 1846).

Nous ne signalerons que le passage de cette discussion dans lequel il déclara appuyer, toujours suivant sa façon originale et paradoxale, les vœux de réforme sociale et d'organisation du travail développés par M. le vicomte Dubouchage.

« Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. le vicomte Dubouchage ; mais, si je le puis, je viendrai en aide au système qu'il vous a présenté, celui de la réforme.

» Je ne crains pas de le dire, sans vouloir faire ici de la démocratie, je ne l'aime pas : je suis aristocrate (Hilarité); je suis aristocrate, et par cela véritablement libéral. Moi, messieurs, je crois que c'est l'aristocratie qui rend les plus grands services aux masses; je ne crois pas que ce soit le partage de la démocratie, mais les actes de l'aristocratie qui font le bien-être de ce qu'on appelle le peuple, je veux dire la classe laborieuse. C'est à ce titre que je me dis tout haut aristocrate ; personne plus que moi ne veut le bien des masses, que nous avons en définitive intérêt à ménager et à rendre le plus heureuses possible.

» Je viens donc ici hardiment, et avec réflexion, planter l'étendard de la réforme. Il sera beau pour la chambre des pairs que le signal de la réforme soit parti de son sein. La réforme, nous y arriverons. M. Dubouchage a dit qu'elle était indispensable ; j'ajoute qu'elle est inévitable, parce qu'elle est dans tous les esprits; parce qu'aussitôt qu'on n'est pas dans un état normal, c'est vers la réforme que se tournent toutes les espérances.

» La presse de tous les départements moins deux, car il faut être exact, 84 sur 86, s'est fait représenter à Paris pour appuyer cette grande question, qui est aujourd'hui devenue une question nationale, dont on n'évitera pas la solution, et prompte, croyez-le bien.

» Permettez-moi de le dire, il y a quatre ans que ma voix, souvent solitaire dans cette enceinte, et qui souvent a fait rejeter des choses qu'elle appuyait, je suis loin de le nier, au contraire, s'est élevée dans une grande occasion; ma voix, je n'ose pas dire la première, peut-être cependant j'aurais le droit de le dire, ma voix s'est élevée avec une grande persistance contre un fait accompli : nous avons, en définitive, triomphé. Je disais alors (il s'agissait des traités de 1831 et 1833) : « Accordez-nous quelques modifications, nous nous en contenterons aujourd'hui; mais accordez-nous quelque chose; autrement, prenez-y garde, si vous nous refusez ce dont aujourd'hui nous serions satisfaits, bientôt il ne sera plus temps; nous voudrons tout; nous prendrons tout. » Je répète aujourd'hui pour la réforme ce que je disais alors à propos du droit de visite : Accordez-nous quelque chose : si vous ne nous accordez rien, nous prendrons tout; nous vous traiterons en vaincus... (Rumeurs.)

» **M. le chancelier.** Monsieur de Boissy, il m'est impossible de ne pas vous faire remarquer qu'il y a dans les paroles que vous prononcez un certain ton de menace qui ne saurait convenir dans la bouche d'un pair de France, d'un homme aussi grave que vous devez l'être, et qui certes doit peser ses expressions.

» **M. le marquis de Boissy.** Monsieur le chancelier, j'entends souvent dire que l'état de nos finances produira la banqueroute. Or, je ne vois rien là de plus rassurant que dans l'assertion qui consiste à dire que, si l'on n'obtient pas telle chose, on prendra tout. D'ailleurs, je ne fais que rappeler les paroles textuelles que j'ai eu l'honneur de prononcer ici dans une autre occasion. J'applique à la réforme les mêmes expressions que j'appliquais au droit de visite, et je ne suis pas plus coupable aujourd'hui qu'il y a quatre ans. »

La discussion du projet de loi relatif aux dépenses secrètes fournissait, le 29 mars 1846, au marquis de Boissy une de ces périodiques occasions, qu'il ne laissait jamais passer, de repro-

cher au ministère son peu d'égards pour la chambre des pairs, sa partialité pour la chambre des députés, sa confiance en une majorité décevante, la décadence de notre conquête algérienne dégénérée en un champ de guerre où le sang des massacres et la fumée des incendies souillaient trop souvent le drapeau civilisateur, enfin et surtout cet échange de bons services avec toutes les polices européennes d'un cabinet à la fois révolutionnaire et contre-révolutionnaire, protecteur platonique de la Pologne et ennemi réel du réveil des nationalités. Mieux eût valu s'occuper moins chez les autres et plus chez soi.

Et d'un doigt prophétique, l'orateur montrait à l'horizon ce point noir de la réforme, nuage dangereux où se concentraient toutes les électricités d'un état politique et social en fermentation, et que pouvait seul dissiper un vent de liberté.

« Je ne dirai rien de la Pologne ; je vais aborder la question des fonds secrets. La discussion des fonds secrets, messieurs, comporte, comme vous le savez, l'examen tout entier de la politique. De la politique intérieure, messieurs, presque inutile d'en parler, un des plus graves faits qui se sont produits étant, avec quelques autres, le changement d'uniformes de la garde nationale. (Rires.)

» Permettez, messieurs, les circonstances sont, je crois, très-graves, et je n'ai nullement l'intention de faire rire, car je parle pour la chambre et aussi pour le dehors. Je dis donc, au sujet de la garde nationale, qu'on s'est préoccupé d'une mesure qui concerne Paris, et que malheureusement on ne se préoccupe pas assez de l'institution en elle-même, tous les jours viciée, tous les jours désorganisée, si je puis m'exprimer ainsi, que l'on redoute sur tous les points, puisque sur tous les points on s'efforce de dissoudre la garde nationale, et qu'on ne la reconstitue pas comme le voudrait la loi.

» Mais, messieurs, ce n'est pas là le fait le plus grave. Le fait le plus grave est, je m'en vais répéter mon expression ; si elle soulève des murmures, j'invoquerai la liberté dont on jouit dans une autre enceinte, où elle a pu être employée sans soulever des murmures, et sans rappel à l'ordre, le fait le plus grave, c'est

qu'il y a, je dirai tendance révolutionnaire ; oui, il y a tendance révolutionnaire, tout le prouve, et tout à l'heure je le démontrerai précisément en invoquant certaines paroles qui ont une grande autorité, car elles étaient prononcées au nom d'une majorité dont la composition a été attaquée et dont moi-même je dirai mon avis ; c'est qu'elle est trop grande et mal composée, en ce sens qu'elle compte dans ses rangs trop de fonctionnaires publics. (Interruption.)

» Au sujet des réformes, quand j'en ai parlé dans cette enceinte, nous ignorions encore tous ces scandales administratifs, tous ces actes qui ont été qualifiés dans une autre enceinte de criminels. J'ajouterai, toujours avec le *Moniteur*, pour ne pas être rappelé à l'ordre (On rit), j'ajouterai que ces actes ont été qualifiés avec raison d'actes faux, frauduleux, criminels. Je ne les connaissais pas, vous ne les connaissiez pas non plus lorsque nous avons parlé de réforme. Vous comprendrez que maintenant nous serions bien plus persuadés de la nécessité de cette réforme qui, malgré tous les efforts qu'on fait pour l'empêcher, aura lieu et sera le seul obstacle à des bouleversements, à des révolutions. Je ne fais pas un appel aux passions populaires ; je ne les aime pas. Je crois qu'il faut que le gouvernement se défende ; mais je crois que si le gouvernement est trop stationnaire, je crois que si, à force d'être stationnaire, il est contre-révolutionnaire, il sera emporté. S'il veut rester stationnaire, si par cela il est contre-révolutionnaire, il finira par se laisser aller aux excitations de ses propres amis, à être violent, à sortir de la loi, et alors je répéterai, pour en prouver tous les dangers, et non pas pour l'invoquer, cette maxime, longtemps enseignée, une fois pratiquée par une partie de MM. les ministres d'aujourd'hui : l'insurrection peut être le plus saint des devoirs. (Murmures.)

» J'entends des murmures, ils viennent probablement des amis du ministère. Je n'ai fait que citer, je n'ai fait qu'invoquer, je ne dirai pas l'autorité ministérielle, mais l'autorité de plusieurs de MM. les ministres. Par conséquent, si j'étais assez heureux pour entendre de nouveaux murmures tout haut, je reporterais les murmures à MM. les ministres.

Quand ces murmures s'adressaient bien à lui sans conteste, et qu'il ne pouvait décemment les passer à l'ordre du ministère, il les prenait gaîment à son compte.

« Messieurs, des murmures! toujours des murmures! Le dirai-je? je les aime (On rit). Des murmures au lieu de réponses! cela prouve que j'ai raison (Non); car si l'on pouvait me répondre une seule fois pour me mettre en défaut, on n'y manquerait pas. »

Et il continuait de manier sans ménagement ces plaies déjà vives, la désaffection de la garde nationale, les désastres, les excès et les désordres de notre domination algérienne, et il concluait par sa chicane habituelle à ces libéralités honteuses des fonds secrets vis-à-vis d'une presse qu'on subventionnait sans oser l'avouer, changeant ainsi des avocats en mercenaires et des partisans en bravi, et déshonorant impolitiquement un salaire légitime et honnête quand il est public.

« Je veux le dire en face de la presse, qui m'entend et répétera mes paroles, c'est de la presse que je veux parler. Mon opinion n'est pas suspecte, elle n'est pas nouvelle, car il y a cinq ans, en 1841, j'avais demandé que la presse fût payée. On peut se reporter, à cet égard, au *Moniteur* du 14 avril 1841. Je disais alors que la presse payée serait consciencieuse, et que, quand le ministère ne rougirait pas d'elle, elle ne rougirait pas de lui. Je ne viens donc pas m'opposer à ce que la presse soit payée; au contraire, je voudrais qu'elle le fût, mais convenablement, c'est-à-dire largement. Je ne viens pas me plaindre qu'il y a une presse subventionnée; ce dont je viens me plaindre, c'est que, quand il y ait une presse subventionnée, on ne vous le dise pas et qu'on prétende le contraire. »

Dans la discussion du projet de loi relatif aux pensions militaires (15 mai 1846), et dans celle du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 200,000 fr. pour la célébration des fêtes de juillet, le marquis de Boissy parla avec cette âpreté et cette hardiesse impatientes du désabusement complet. Dès la

fin de l'année 1846, il devient évident qu'il ne compte plus sur les réformes volontaires et le progrès par le gouvernement, mais qu'il songe, avec un mélange de crainte et d'espérance, aux hasards parfois heureux des soulèvements nationaux.

A propos des pensions militaires, il n'hésite pas à signaler et à caractériser, par un exemple porté tout vif à la tribune, les abus du népotisme et les avancements scandaleux dus aux honteux marchés de la prostitution électorale.

« Il faut que le pays sache que de certaines facultés laissées au cabinet, il n'en use que dans des intérêts électoraux qui ne sont pas ceux du pays; je désire beaucoup, quand je soulève une question aussi grave, appeler la contradiction; je désire beaucoup (et ce que je dirai est à la louange de M. le ministre de la guerre) que M. le ministre me fasse l'honneur de me répondre quand, tout à l'heure, je lui demanderai, si, oui ou non, telle chose a eu lieu. Je crois avoir certaines raisons pour insister, et je crois aussi avoir des faits positifs à citer pour m'exprimer ainsi.

» Revenons aux faits électoraux. Je dis qu'il faut que l'armée sache que les récompenses qui autrefois ne se donnaient qu'à la bravoure, qu'aux bons et loyaux services, qu'au sang répandu, sont devenues aujourd'hui, je ne dis pas des récompenses, mais des moyens d'acheter les voix aux prochaines élections. (Murmures. Interruptions.) »

A propos du crédit nécessaire aux fêtes de juillet (séance du 19 juin 1846), il protestait contre l'honneur prétendu fait à notre alliance, qui n'était pas recherchée du tout, comme le prétendait un rapport peu modeste, et contre l'usage partial que le ministère faisait, contre ses ennemis seulement, de l'arsenal des lois de septembre.

« Il y a de cette justice ou plutôt de cette injustice des exem-

ples fréquents. Aussi, Messieurs, j'espère que bientôt la presse sera délivrée des lois de septembre, qui sont mauvaises, ne fût-ce que parce qu'elles sont une arme puissante aux mains partiales du cabinet, et qu'elles restent inertes dans les mains du ministère public contre leurs violateurs, s'ils sont ministériels. »

Lors de la discussion du budget des dépenses pour 1847, l'infatigable et incorruptible censeur parcourait de ministère en ministère, la lanière à la main, le cercle toujours élargi de ses critiques et de ses accusations.

A propos des affaires étrangères, par exemple, il s'écriait (séance du 25 juin 1846) :

« M. le ministre des affaires étrangères vient de dire : L'ordre règne dans le Liban ; nous savons, quand l'ordre règne, comment on l'a entendu jadis à l'égard de Varsovie. On fait des discussions avant les faits, lorsqu'il y a des espérances ou qu'on veut en donner ; mais lorsqu'il y a des réalités calamiteuses, jamais un mot de consolation pour ceux qui souffrent.

» M. de Montalembert vous a dit que l'ambassade (je crois que c'est l'expression dont il s'est servi), que l'ambassade à Constantinople avait été molle. Eh bien, s'il y a eu mollesse, il faut qu'elle remonte à qui de droit. Ce n'est pas à l'agent qu'il faut l'attribuer : l'agent obéit, et, s'il y a eu mollesse, il n'en est pas constitutionnellement responsable, du moins devant nous. M. le baron de Bourqueney est un homme très-habile et très-dévoué, et, si j'avais un reproche à lui faire, ce serait d'être trop dévoué. (Mouvement.)

» Je vais apprendre à M. le ministre des affaires étrangères une chose dont il ne se doute pas (On rit), c'est que notre alliance est recherchée. Je trouve cela dans un document que j'ai déjà cité l'autre jour ; et en vérité, je le répète, ce document n'est pas sérieux, et je regrette qu'il émane d'hommes sérieux, d'hommes appartenant à la chambre des pairs.

» Comment notre alliance serait-elle recherchée? Nous n'employons pas même nos nationaux dans les grandes négociations.

Sur certains points, nous avons des ministres accrédités; eh bien, on envoie des négociateurs cachés, on fait contrecarrer par des agents secrets la politique qu'on semble ostensiblement vouloir faire prévaloir.

» Si l'on ne réussit pas encore au moyen de cet agent secret, et ici par agent secret, je ne veux rien dire de désobligeant pour l'agent, je ne veux blâmer que le cabinet qui fait ainsi combattre secrètement la politique qu'il a l'air de défendre, on le remplace par un autre.

» Sur les rives de la Plata, vous aviez un ministre, qu'avez-vous fait? Nous voyons que, ne réussissant pas, parce qu'il y a eu différentes missions qui se contrariaient les unes les autres, on y a envoyé, pour soutenir les intérêts de la France, un étranger, un homme qui en toute circonstance s'est montré bon serviteur de son pays, mais complétement hostile à la France. »

Sur le ministère de la guerre, l'orateur contredisait le vœu favorable au choix d'un prince du sang pour commander l'armée.

« M. le général Fabvier, homme très-compétent pour parler de toutes les choses de la guerre, a exprimé un vœu auquel je suis complétement opposé. Il a demandé qu'un prince du sang fût mis à la tête du conseil supérieur de la guerre, en d'autres termes fût mis à la tête de l'armée. Ce qu'on disait hier pour M. le maréchal Moncey, je le dirai aujourd'hui pour un prince quel qu'il soit. Je suis réellement plein de respect et de déférence pour tous ceux qui sont proches de la couronne; mais je crois qu'il n'y a personne, surtout près de la couronne, qui puisse être mis à la tête de l'administration de la guerre, s'il ne présente pas toutes les garanties de subordination. Quelque subordonné en droit et même en fait que soit un prince du sang, vous conviendrez que personne ne croira que le prince obéit au ministre, et que ce n'est pas au contraire le ministre qui cède à son influence. L'idée ne serait donc pas heureuse; toute logique constitutionnelle serait intervertie. Il faut au ministre, qui est seul responsable, tout pouvoir. Eh bien, le ministre n'a pas de pouvoir sur un prince du sang, fût-il simple soldat. Le ministre de la guerre ne pourrait pas faire ce que le prince

ne voudrait pas, et le prince souvent ne ferait pas ce que le ministre prescrirait. »

Le ministère de la marine lui fournissait le prétexte d'une maligne question :

« Au sujet de l'Océanie, et toujours en parcourant brièvement les divers chapitres du budget de la marine, je vois figurer le mot *indemnité*. Je demanderai où en est la fameuse indemnité Pritchard. (Exclamations.) Messieurs, pour être ancienne et fâcheuse, il ne faut pas pour cela l'oublier; il faut, au contraire, que nous la rappelions ; c'est le moment, parce qu'elle doit peser, d'un côté sur notre considération, et de l'autre sur les déterminations qui vont être prises : je veux parler des élections. Je demande donc, c'est ma troisième question, si l'indemnité Pritchard a été réglée. Je ne la vois pas figurer au budget : en a-t-elle été effacée? Si elle en a été effacée, je rends grâce à MM. les ministres d'avoir obtenu une juste réparation, mais une réparation tardive; si, au contraire, elle n'a pas été effacée, c'est que probablement ils ont cru devoir la donner; c'est qu'aujourd'hui encore ils la donneraient. Je leur demande d'avoir le courage de le dire. S'ils gardent le silence à cet égard, c'est signe qu'ils conviennent avoir eu tort; mais encore faudrait-il que le pays le sût, pour leur savoir gré de leur aveu, et effacer, en quelque sorte, cette page néfaste de notre histoire ! »

Nous connaisons les griefs habituels du marquis de Boissy à propos de l'organisation et de l'administration de l'Algérie : conquête et guerre en permanence, et non pacification et colonisation; stérilité fatale du gouvernement militaire; antagonisme des races et des religions envenimé plutôt qu'adouci; discipline inflexible, surveillance taquine, répression implacable, désordres et exactions d'une administration féodale. Il les renouvelait avec plus de vivacité encore, le 30 juin 1846, à l'occasion du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires

pour l'Algérie, dans un discours assez long qu'il commença modestement en contestant au gouverneur général le droit de commander les troupes.

Le 3 juillet 1846, la législature, touchant à son terme constitutionnel, fut close par une ordonnance royale de dissolution. Les élections devaient avoir lieu le 1er août, et les chambres étaient convoquées pour le 19 du même mois, afin de recevoir le salut de bienvenue du gouvernement, et pour que les nouveaux élus pussent procéder à la vérification de leurs pouvoirs.

Malgré les efforts de l'opposition et la coalition du centre gauche et de la gauche constitutionnelle, en vue du succès d'un manifeste commun où on lisait cette phrase :

« La question, pour chaque électeur, n'est pas de choisir celui qu'il préfère, mais bien, en nommant un homme indépendant, à quelque nuance de l'opposition qu'il appartienne, d'empêcher le succès du candidat ministériel. »

Malgré cette tactique, dont le machiavélisme banal se retrouve à toutes les périodes de notre histoire parlementaire, le résultat des élections avait été favorable au gouvernement. L'opposition avait perdu et la majorité avait gagné. Mais le cabinet du 29 octobre ne devait pas s'abuser sur sa victoire, ni s'aveugler sur son triomphe. Il était plus que jamais acculé à la nécessité de profiter de l'occasion, et de mériter son succès. Il n'avait plus d'excuse pour ne pas tenir la plus essentielle des promesses de son programme, et, à l'ordre et à la paix, but exclusif de ses efforts, il devait joindre la liberté, sous peine d'être puni d'un excès de lenteur par un transport d'impatience, et de trouver le naufrage au port et la perte dans le salut.

C'est ce qui devait arriver, moins de deux ans après cette

réunion solennelle et émouvante des pairs réduits, pour la seconde fois de l'année, par l'attentat régicide d'Henry succédant à celui de Lecomte, au triste rôle de juges, et de députés appelés à répondre, après leurs hauts collègues, au soucieux discours de bienvenue d'un roi auquel l'assassinat venait de rappeler par deux fois qu'il n'était qu'un homme, et que ces attaques contre sa vie avaient rendu plus sensible aux attaques contre son pouvoir. Elles ne lui avaient pas même été épargnées par cet ancien ministre, M. Thiers, devenu subitement l'adversaire implacable du gouvernement personnel.

Tout cela devait arriver par la faute du chef orgueilleux de ce cabinet imprévoyant que la voix de censeurs, non moins nombreux que ses flatteurs, avertissait sans profit du néant de ses triomphes éphémères, et de la vanité de ces prospérités factices dont il couronnait lui-même, devant les électeurs de Lisieux, son imperturbable domination. Dès la discussion de l'adresse de la session extraordinaire, le marquis de Boissy lui avait pourtant montré, d'un doigt prophétique et menaçant, les pieds d'argile de sa statue d'or.

« Messieurs, la fiction de l'impeccabilité royale, de son irresponsabilité, est, de toutes les fictions du gouvernement représentatif, et il y en a de nombreuses, la plus précieuse à conserver, à maintenir, à propager. Sans elle point de gouvernement représentatif : aussi tout ce qui tend à démontrer, à faire comprendre, à rendre visible, aux yeux du plus grand nombre qu'elle est une illusion, et cependant elle est essentielle; tout ce qui tend, dis-je à la faire apercevoir telle qu'elle est, je le considère comme étant, de la part du pouvoir, une faute grave. Il y a des choses qu'il ne faut pas faire approfondir; c'est dangereux, à l'époque de positif où nous vivons, de trop souvent mettre le *je* dans la bouche irresponsable; trop souvent appeler la controverse par des paroles, par des assertions personnelles, c'est encore une faute, une faute très-grave de la part du pouvoir responsable, qui trop souvent n'agit ainsi que pour abriter sa responsabilité derrière l'irresponsabilité royale,

sans se préoccuper assez de l'irresponsabilité qu'il devrait tâcher de conserver; il l'use par le contact, il l'affaiblit en appelant sur elle les regards et les réflexions. Messieurs, c'est, comme je le disais, un des reproches que je fais au discours de la couronne, et il y en a d'autres.

. . . . . .

» Dans le discours de la couronne je regrette de trouver une phrase qui n'est pas assez claire; du moins mon intelligence ne la saisit pas bien. Je crois cependant qu'on a voulu parler d'attentat; eh bien, je regrette que dans le discours de cette année il n'y ait pas cette netteté que nous avons trouvée dans le discours de la couronne de 1841, où, parce qu'il y avait eu un attentat, on a parlé d'attentat, le mot d'attentat a été prononcé. Pourquoi aujourd'hui, si on n'ose pas prononcer le mot, veut-on faire croire à la chose?

» Messieurs, je suis de ceux qui déplorent le plus cette tentative criminelle, je veux dire insensée. Mais aussi je suis de ceux qui n'ajoutent pas facilement foi à tout ce que dit le ministère, surtout quand il y a un intérêt électoral pour lui à faire valoir, à exploiter une semblable circonstance.

» Messieurs, si on eût pris le temps de réfléchir, assurément on n'eût pas, permettez-moi d'employer une expression qui rend toute ma pensée, on n'eût pas de nouveau sacrifié la chambre des pairs, en la formant encore en cour de justice.

. . . . . .

» Quant à la réforme électorale, je vais expliquer comment je la désire.

» Je la désire, non pas radicale, je la désire, non pas immédiatement très-large, mais je la désire ayant pour base les incompatibilités présentées l'année dernière à la chambre des députés, y compris, bien entendu, et avant tout, les fonctionnaires de la liste civile.

» Messieurs, je disais donc que la réforme électorale était à l'ordre du jour. Et à ce sujet je ferai remarquer qu'une révolution heureuse s'est produite; je ferai remarquer ce fait considérable, qu'un parti national est né, qu'il grandit, et que ce mot de *réforme* qui, il y a quinze ans, appelait en quelque sorte le ridicule sur celui qui l'a prononcé le premier, l'a enfin amené à la chambre des députés. Et Dieu sait ce qu'a fait le pouvoir pour empêcher ce résultat!

» (Le nom de M. de Genoude est prononcé sur plusieurs bancs.)

» Ce fait est, comme je le disais, à lui seul toute une révolution; il faut le considérer comme le commencement de la véritable liberté; il faut le considérer comme le précurseur d'un changement de routine, que le monopole et le despotisme ne peuvent plus empêcher. La révolution de 89 et celle de 1830 ont été faites pour donner au pays la liberté et le Gouvernement du pays par le pays. Le temps de l'escamotage politique est passé, le temps de la vérité est venu; quoi que vous fassiez, messieurs les ministres, ou quoi que ne fassiez pas, nous aurons la réforme, elle est entrée aujourd'hui dans les besoins du pays, elle est dans sa destinée; nous l'aurons, MM. les ministres ne pourront pas l'empêcher. Ce n'est pas que je ne sache, ou plutôt c'est parce que je sais qu'ils viennent d'obtenir un immense succès dans les élections dernières que je pense ainsi, que je parle ainsi, que j'affirme comme je le fais.

» Eh bien, Messieurs, moi, qui suis de l'opposition, j'ai applaudi de tout mon cœur à ce succès, je ne regrette qu'une chose, c'est qu'il ne soit pas plus grand, encore beaucoup plus grand, car plus il eût été grand, plus le ministère eût été près de sa chute.

» Je vais m'expliquer.

» Je dis que plus le succès eût été grand, plus le cabinet eût été près de sa chute, et voilà pourquoi. C'est qu'il est dans sa destinée d'être traîné à la remorque (Murmures), c'est qu'il est dans sa destinée d'être entraîné. Et plus la majorité sera nombreuse, plus elle sera puissante, plus elle deviendra irréfléchie, imprudente, violente : c'est là le sort de toutes les très-fortes majorités qui croient tout pouvoir, et qui, alors, osent tout. Ce n'est pas là une théorie; c'est un précédent que je puis invoquer, c'est le résultat qui s'est toujours manifesté.

» Ainsi, nous avons eu, à une époque que nous nous rappelons, une *chambre introuvable*. Eh bien, qu'on me permette de le dire, le ministère a trouvé une *chambre introuvable*. (Murmures.)

» **M. le chancelier**. Encore une fois vous voilà, monsieur de Boissy, parlant de l'autre chambre comme vous ne devez pas le faire. Je vous en avertis.

» **M. le marquis de Boissy**. Je ne parlerai pas de l'autre chambre; mais je dirai que cet immense succès, obtenu par le ministère, est pour nous un fait excessivement heureux. Il a fait cesser toute division, ces dénominations d'opposition de droite, de centre gauche; il a créé une opposition unique, qui est petite par

le nombre, mais qui sera énergique, active, prudente, et qui, par son énergie, son activité, sa prudence, triomphera du nombre; croyez-le bien.

» Il y a un exemple d'un fait semblable, et qu'on peut citer; ce sont les 221, sortis d'une minorité qui comptait à peine 5 ou 6 membres. Il est vrai que, derrière cette faible minorité, comme le disait Casimir Périer, si je ne me trompe, il y avait 34 millions de Français.

» Eh bien, si l'opposition du temps de Casimir Périer a pu dire cela, aujourd'hui notre opposition peut le dire avec plus de raison encore; car non-seulement l'opposition actuelle a toute la France derrière elle et pour elle, tout ce qui veut le progrès par l'ordre et l'ordre par le progrès, mais elle a de plus encore derrière elle et pour elle tout ce qui déteste la politique étrangère, anti-nationale qu'a subie le cabnet, la politique étrangère anti-nationale, anglaise surtout, que suit le ministère, et qui ne fut jamais reprochée à la Restauration.

» Je voterai contre l'adresse, comme preuve de défiance contre le ministère, si justement qualifié, dans la dernière législature, de ministère de l'étranger. (Mouvement.) Cette flétrissure-là, Messieurs, est de la vraie flétrissure, de la flétrissure qui ne s'efface jamais. »

Dès l'ouverture de la session ordinaire de 1847, convoquée sous l'empire de graves circonstances intérieures, inondations, disette, marasme industriel et commercial, et des non moins inquiétants embarras d'une politique extérieure fondée sur l'alliance exclusive de l'Angleterre, que nous aliénait le dépit jaloux du succès des mariages espagnols, et sur un système contre-révolutionnaire contraire à une origine que rappelaient à nos libéraux les patriotes de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie, le marquis de Boissy intervenait dans la discussion générale de l'adresse, inaugurée par un discours du baron Dupin, approuvant la conduite du cabinet dans les négociations espagnoles, et blâmant les susceptibilités britanniques.

L'orateur accusait le gouvernement, en présence des désas-

tres et des désordres occasionnés par la disette, de lésinerie et d'imprévoyance.

« Qu'a donc fait le gouvernement pour pouvoir dire avec cet orgueil déplacé, qu'il a pris des mesures salutaires? Il a donné un million. Un million, Messieurs, pour six départements ravagés! Je demande s'il y aurait dignité de la part de la Chambre, je demande s'il y aurait sincérité à appeler ce don, ce misérable don d'un million, mesure salutaire? Non. Une mesure salutaire, c'eût été de prendre sous la responsabilité ministérielle de donner un grand secours, 20 millions, par exemple. Personne n'aurait trouvé la somme trop forte; tandis qu'il n'est personne, personne sans exception, même parmi ceux qui payent, qui ne trouve le secours d'un million mesquin et indigne du pays, alors qu'il s'agit de soulager tant de populations malheureuses, si malheureuses!

» Quelles mesures a-t-il prises? Vous venez d'entendre M. le ministre de l'intérieur faire de la théorie, une belle théorie. Certainement cette théorie est exacte; mais les gouvernements vivent-ils de théories? Je dis que non : les gouvernements constitutionnels pas plus, moins peut-être que les autres; les gouvernements vivent de faits, de pratique, et si le nôtre avait été prudent, s'il avait eu de la prévoyance, s'il ne s'était pas laissé absorber par des intérêts égoïstes (Rumeurs), oui, égoïstes, je dis qu'il n'y aurait pas aujourd'hui tant de populations inquiètes, mourant de faim et se livrant à des désordres, parce que « ventre affamé n'a pas d'oreilles.»

» Non, le gouvernement n'a rien fait, n'a rien prévu ; je le dis, et tout le monde en conviendra avec moi.

» Il nous a dit : « Nous réprimerons! » Messieurs, le devoir d'un gouvernement est sans nul doute de réprimer ; mais il y a un devoir qui précède celui de la répression, c'est de faire, avant tout, son possible pour prévenir. Il y a beaucoup de moyens préventifs, assurément, et il n'en a employé aucun. Il y en avait un entre autres, c'est la prévoyance la plus facile, qui eût beaucoup mieux valu que l'emploi de la force qui n'eût point été nécessaire.

» M. le ministre a dit : « Nous réprimerons. » Mais réprime-t-il en effet, et réprimer n'est-il pas déjà un malheur? M. le vicomte Dubouchage a fait à M. le ministre une observation à

laquelle il n'a pas répondu et je viens la rappeler à M. le ministre de l'intérieur. M. le vicomte Dubouchage a dit : Pourquoi n'avez-vous pas de garde nationale? Cette question je l'avais faite pendant l'autre session, et il fut répondu : Nous prenons sous notre responsabilité la violation de la charte et ses conséquences, d'où il suit que cette violation de la charte a aujourd'hui pour conséquences d'infliger à M. le ministre de l'intérieur la responsabilité de tous les maux qui pèsent sur plusieurs départements.

» On a parlé de répression; soit, il faut la répression, puisqu'il n'y a point eu de prévoyance; la répression se peut faire de deux manières : elle se fait par la garde nationale qui défend ses foyers; elle se fait ensuite, quand l'émeute est trop forte, quand elle est arrivée à un degré de violence tel qu'il faut des coups de fusil, elle se fait mieux par l'armée. Mais pour exercer la répression par l'armée, il faut être bien sûr, je ne dis pas de son dévouement, car elle a résisté jusqu'à présent à tout ce qu'a fait le gouvernement de lui-même pour diminuer, pour détruire sa discipline... (Rumeurs.) Si j'aborde aussi nettement cette question, c'est que, sentant qu'elle est brûlante, j'ai de bonnes preuves à donner. »

Sur la question étrangère, rapprochant les mariages espagnols et les événements de Cracovie occupée par l'Autriche, déjà menaçante en Italie, il dénonçait notre participation à une sorte de franc-maçonnerie anti-révolutionnaire et anti-nationale, et l'échange de bons offices par lesquels, dans l'intérêt de la paix à tout prix, nous nous montrions sourds aux soupirs de la Pologne et aux murmures de l'Italie, pour qu'on se montrât indulgent en retour pour nos impertinences de parvenu. Cette politique de tolérance mutuelle et de marchés implicites fut, comme on le pense bien, niée par le ministre des affaires étrangères, rudement mis en cause; mais des dénégations ne sont pas des raisons.

« Messieurs, à Dieu ne plaise que je veuille rentrer en quoi que

ce soit dans tout ce qui a été dit depuis le commencement de la séance; mais on pouvait espérer que, sur les deux grandes questions extérieures qui dominent tout le discours de la couronne, on entendrait M. le ministre des affaires étrangères, qu'on l'entendrait aussi sûrement sur celle de Cracovie que sur celle des mariages; il paraît qu'il n'en doit point être ainsi; c'est pourquoi je demande à consigner ici un fait qui, j'espère, sera pris en très-sérieuse considération.

» Dans la session dernière, lorsqu'on a eu connaissance de ce qui s'était passé à Cracovie, M. le ministre des affaires étrangères fut interpellé dans une autre enceinte; nous avons vu, par les documents qui nous ont été communiqués, qu'on lui avait effectivement donné des assurances qui ne se sont pas réalisées. Voici dans quels termes M. le ministre des affaires étrangères répondait à un honorable député qui l'interpellait, comme je le disais, au sujet des événements dont a parlé avec tant de cœur et d'éloquence M. le comte de Montalembert.

» Il disait entre autres choses : « Il m'a été répondu que les mesures d'occupation auxquelles les événements de Cracovie donnaient lieu étaient des mesures purement militaires, purement temporaires, qui n'attenteraient point à l'existence politique permanente de la république. C'est à ce point que l'affaire en est aujourd'hui : » c'était le 16 juin dernier que M. le ministre des affaires étrangères s'exprimait ainsi.

» Ces assurances ont été données, c'est incontestable. Que résulte-t-il de cette assertion vraie produite par M. le ministre des affaires étrangères? Je le dirai tout à l'heure.

» Il y a deux ans, si je ne me trompe, M. le ministre des affaires étrangères nous répondait que l'influence de la France allait toujours croissant, que la France n'avait pas cessé et ne cesserait pas de gagner chaque année en considération.

» Je demande à M. le ministre des affaires étrangères si, après des assurances aussi positivement données à lui, M. le ministre des affaires étrangères, il peut dire qu'il y a de la part, non pas des trois puissances, car nous avons vu qu'il n'y en avait que deux qui avaient donné ces assurances, mais de deux, l'Autriche et la Prusse, accroissement de considération et d'attachement pour la France.

» Je demande comment il est arrivé qu'à quelques mois de distance, deux puissances qui auraient eu attachement et considération pour la France, manquent d'une manière si positive aux

assurances données au ministre des affaires étrangères d'une grande puissance comme la France ?

» Voilà, Messieurs, une chose qui, je crois, ne s'explique pas, ou du moins que je ne puis comprendre. Pour mon compte, je ne crois pas à cette considération, à cet attachement dont parlait M. le ministre des affaires étrangères, et si la chambre n'est pas trop fatiguée, je lui donnerai quelques renseignements qui prouveront que j'ai raison de ne pas y croire plus que je ne crois, bien qu'on nous l'assure, que la diplomatie française a ignoré ce qui se décidait pour Cracovie, avant que l'événement fût dénoncé.

» Nous avons des ambassadeurs. Comme tout à l'heure M. le duc d'Harcourt demandait à quoi ils servaient, je demande, à mon tour, à quoi nous sert un ambassadeur à Vienne, s'il ne sait pas ce qui s'y passe ? Je sais, toutefois, qu'il y a des circonstances où notre diplomatie est fort mal informée ; il y en a eu un exemple en 1840 : le traité signé le 15 a été ignoré de notre ambassadeur jusqu'au 17 ou 18 ; le 14 il écrivait qu'il n'y aurait pas de traité. Mais, messieurs, nous avons vu que beaucoup de fonds étaient attribués, je ne m'en plains pas, à la diplomatie, sous le titre de dépenses secrètes. Or, qu'est-ce que cela signifie, Messieurs? Nous ne sommes pas au banc des ministres ; nous qui pouvons appeler les choses par leur nom, nous dirons que les fonds secrets donnés à des ambassadeurs ne sont autre chose que des moyens mis à leur disposition pour acheter les secrets que ne viennent pas leur confier les ministres des affaires étrangères.

» Comment se fait-il donc que ce dont des puissances secondaires, et ce que je dis, je le sais pertinemment, que ce dont des puissances secondaires ont eu connaissance, deux mois avant que l'on parlât de ce qui vient d'avoir lieu à Cracovie, ait été ignoré de la diplomatie française ? C'est impossible.

» Mais je vais vous dire comment et pourquoi je crois que cela était impossible. Pour cela il faut toucher une question délicate ; c'est parce que M. le duc d'Harcourt l'a soulevée que je vais à mon tour l'aborder.

» Messieurs, l'événement de Cracovie, à mon idée (et comme je l'ai dit, j'ai quelque raison de croire que je suis dans le vrai), l'événement de Cracovie n'était pas ignoré du Gouvernement français ; il a été, pour me servir de l'expression si justement blâmée par M. le duc de Broglie, il a été un marché, un marché pour un mariage. (Vives exclamations.)

» **M. le ministre des affaires étrangères.** Je ne puis ré-

pondre aux assertions de M. de Boissy; je me bornerai à lui opposer la dénégation la plus complète et la plus absolue.

» **M. le chancelier.** Monsieur de Boissy, quand on a l'honneur de parler devant une assemblée aussi sage, aussi intelligente que celle-ci, on ne peut pas hasarder des assertions pareilles à celles que vous vous êtes permises. Quand on n'a pas une preuve patente en main, on ne doit pas avancer de pareilles choses. Avez-vous un acte signé, une pièce authentique que vous puissiez produire? Si vous n'en avez pas, vous ne pouvez pas espérer que la chambre croie à vos assertions.

» **M. le marquis de Boissy.** Je n'ai aucun acte signé, aucune preuve patente, rien à donner qui puisse servir de preuve matérielle dans l'acception rigoureuse du mot.

» **M. le chancelier.** Comme vous ne parlez et que la chambre ne vous écoute que dans la pensée que vous aviez des preuves à produire, vous ne pouvez pas continuer.

» **M. le marquis de Boissy.** Je ne demande pas mieux que de me rasseoir (Rire général); mais les 29 centièmes de ceux qui m'ont entendu et de ceux qui me liront me croiront. (Bruit) (1).»

Durant toute cette année critique de 1847, le marquis de Boissy, avec ses collègues de l'opposition, MM. de la Moskowa, du Bouchage, et ses deux futurs compagnons du banquet réformiste de février 1848, MM. d'Harcourt et d'Alton-Shée, est sans cesse sur la brèche, chaque jour élargie, où la Révolution va passer, expiatoire et vengeresse.

La discussion du projet de loi relatif à l'importation des grains (séance du 27 janvier 1847), et celle du projet de loi sur l'avancement des lieutenants, nommés à des fonctions spéciales dans les corps de troupes (27 mars), fournissaient au marquis de Boissy, qui se présentait parfois, dans ces luttes spéciales, un peu armé à la légère, l'occasion d'escarmouches dont il finissait toujours par se tirer, non sans avoir

(1) Séances des 18, 20, 21, 22 janvier 1847.

quelque peu endommagé la grosse argumentation de ses adversaires.

Le marquis ne résistait pas à la tentation de tirer, dût-il brûler sa poudre aux moineaux, persuadé qu'à travers ce bruit et cette fumée d'un coup de hasard, il se dégage toujours à propos quelques étincelles d'indépendance et de vérité. Il acceptait, en souriant, le reproche de parler à propos de tout, et désarmait ses critiques en faisant observer qu'en compensation, il ne manquait pas de collègues qui ne parlaient sur rien.

« Je parle souvent (c'est vrai !) oui, je parle souvent; il y en a tant d'autres qui ne parlent jamais (*on rit*). »

Le projet de loi relatif au chapitre royal de Saint-Denis, défendu par M. de Montalembert, au grand regret de son collègue et ami, et dans lequel il voyait, un peu fantastiquement peut-être, toute une conspiration destinée à inaugurer un clergé de cour, séminaire d'un futur épiscopat anti-gallican, provoqua de la part de M. de Boissy des contradictions et des protestations, dont il importe à la fidélité de sa physionomie politique et parlementaire de conserver les traits (séances des 17, 18, 19 et 20 mai 1847).

« Pas un mot de théologie, je parlerai uniquement politique. La question du chapitre de Saint-Denis est, sous le rapport politique, la plus grosse qui puisse être soumise aux chambres, par les intérêts qu'elle met en présence. Aussi faut-il que la position de ceux qui veulent y prendre part soit très-nettement dessinée, surtout à l'approche des graves événements qui se préparent, que tout annonce, et qui bien certainement mettront avant peu chacun de nous dans la nécessité de prendre parti, soit pour les intérêts religieux et nationaux, soit pour les intérêts royaux.

» Messieurs, parce que, comme chacun de vous, je prévois des événements qui décideront du sort de la France, événements que hâte fatalement le gouvernement par sa politique à outrance, par ses déclarations répétées qu'il ne fera aucune concession à ses adversaires, c'est-à-dire qu'il ne consentira à aucune amélioration, qu'il veut le *statu quo* en tout et partout, aussi bien pour le pillage de nos finances que pour la corruption qu'il encourage par son exemple et par la protection qu'il accorde à ceux qui sont ses amis, afin que pays et pouvoir, peuple et couronne, sachent où me trouver quand la lutte religieuse et politique va éclater, je veux faire publiquement, à la face du pays et de la couronne, ma profession de foi religieuse et politique entière, sans réticence, sans arrière-pensée aucune.

» Je suis dévoué corps et âme à ma religion, qui est celle de Bossuet, à notre pays qui est cette belle France, au temps de la monarchie si glorieuse, et dont le Gouvernement aujourd'hui est tombé si bas dans l'opinion du monde, par l'égoïsme, l'avidité, la corruption des hommes qui sont à sa tête... (Murmures.) Si je me trompe, on répondra. J'ai juré fidélité au Roi; personne dans le royaume ne sera plus fidèle, tant que le Roi exécutera loyalement le contrat synallagmatique de Juillet.

» Messieurs, comme je combattrai de tout mon pouvoir les prétentions avouées et occultes de la couronne, j'ajoute, pour ne permettre de doute à personne sur ma situation, que je veux rendre la plus nette possible, que personne dans le royaume n'est et ne sera jamais plus royaliste que moi, à la condition, sine qua non, que le pouvoir royal aura la sagesse de vouloir rester ce qu'il est aujourd'hui ; que du jour, à l'instant même où il commettra la faute de vouloir grandir, il n'aura pas dans le royaume d'adversaire plus prononcé, plus persévérant que moi.

» Voici, Messieurs, ce que je pense, tout ce que je pense sur le pouvoir royal. *Parce qu'il est*, il le faut conserver tel qu'il est. Mais s'il écoute les flatteurs et les courtisans, si, rêvant une augmentation de puissance, il veut remettre en question ses limites, et nous laisse alors le libre examen de l'opportunité de les placer plus en avant ou plus en arrière, j'avertis le pays et la couronne que je ne me rangerai pas parmi ceux qui voudront grandir le pouvoir royal, ni même le maintenir tel qu'il est aujourd'hui, mais parmi ceux qui le voudront amoindrir considérablement, car je le crois, tel qu'il existe aujourd'hui, beaucoup trop grand, tout à fait

un anachronisme, dans le siècle où nous vivons, avec les progrès qu'a faits la civilisation.

» Toute ma politique se résume en deux mots : dévouement, fidélité; dévouement à la religion et au pays jusqu'à mon dernier soupir; fidélité au Roi jusqu'à ce qu'il déchire le contrat synallagmatique de Juillet.

» Selon moi, le projet sacrifie les intérêts religieux et nationaux aux intérêts royaux; je voterai contre le projet, et en cela, Messieurs, je crois donner une preuve de ma fidélité au Roi, car c'est être fidèle que faire entendre la vérité à la couronne, que l'avertir, que l'éclairer, que ne pas se réunir à ses amis imprudents et aveugles tout autant qu'ont été imprudents et aveugles certains amis de la Restauration, ceux-là qui ont eu le malheur d'enseigner aux peuples que contre eux les rois, autrefois tout-puissants, sont devenus impuissants, que les trônes sont balayés par le moindre souffle d'un peuple qui se fâche. Quelles sont les intentions, quelles sont les tendances du projet du Gouvernement? Les unes comme les autres sont évidemment contraires aux intérêts religieux, aux intérêts de la nation; elles sont toutes et exclusivement dans l'intérêt royal : le rapport ne nous le dit pas, sans doute, mais il nous le laisse voir.

» Messieurs, je veux laisser à d'autres le soin de faire ressortir avec plus d'autorité les dangers que le projet, s'il devenait loi, ferait courir à l'État et aux libertés de l'Église gallicane, libertés dont le Gouvernement et le rapport font bon marché, mais dont la France est si justement jalouse et fière; libertés qui font l'envie des autres puissances catholiques, et que nous voulons conserver, malgré la couronne qui les sacrifie aujourd'hui dans son intérêt particulier.

» J'espère qu'on les signalera, ces dangers, car je suis de ceux qui, pour me servir des expressions mêmes du rapport, considèrent le projet comme une de ces machines inventées pour la ruine de nos institutions, et préparer l'avénement de la prépondérance inconstitutionnelle de la couronne.

» Si, dans le cours de la discussion, on n'aborde pas aussi franchement que je le voudrais la question sous le triple point de vue religieux, politique et royal, si l'on ne démontre pas assez clairement que le but du projet est de sacrifier les intérêts religieux et nationaux ainsi que les libertés de l'Église gallicane aux intérêts royaux, je tenterai de le faire, et je crois qu'il ne me sera pas difficile de démontrer que les intérêts de la religion sont com-

promis, que les intérêts nationaux sont sacrifiés, que, sans souci de l'avenir, la couronne renonce aujourd'hui aux libertés de l'Église gallicane;

» Qu'elle prépare avec intention une division fâcheuse dans le clergé de France;

» Qu'elle veut, au moyen de cette division, avoir à opposer au clergé national un clergé royal, à un clergé soumis et régulier, un clergé exempt et relâché;

» Que tôt ou tard (comme le dit l'archevêque de Paris), le primicier deviendra un grand aumônier avec des pouvoirs plus grands que ceux qu'il a jamais possédés sous la Restauration;

» Que le grand aumônier existant, la couronne ne manquera pas de dire qu'étant le véritable évêque de la cour, il a été implicitement reconnu qu'il a la même juridiction qu'avait l'évêque de la cour avant 1789, juridiction qui, nous dit le rapport, n'était pas restreinte à la personne du Roi et des princes, comme on semble le croire, mais qui s'étendait plus loin, qui embrassait les aumôneries, maladreries et autres lieux pitoyables du royaume; ce qui, en quelques mots, signifie les résidences royales, l'armée, la marine, les colléges, les hôpitaux, les prisons, de telle sorte qu'il n'y aura pas un diocèse en France, pas une seule ville du royaume dont une partie ne soit soustraite à l'ordinaire et soumise à la juridiction immédiate du souverain pontife.

» Voilà, en peu de mots, quelques-unes des conséquences qu'aurait le projet, dont le but évident, quoique caché, est d'arriver à un grand aumônier évêque de la cour.

» Messieurs, parce que j'ai juré fidélité au Roi, parce que je me suis franchement rallié à la révolution de Juillet, que je n'ai pas désirée, je veux que cette révolution, faite au nom des intérêts du pays et pour le pays contre la cour, ne soit pas convertie en une simple révolution de palais, devant continuer et même augmenter les abus de cour dont le pays ne voulait plus, et dont il ne veut pas davantage sous la branche cadette que sous la branche aînée.

» Messieurs, repoussons le projet qui bientôt, avec beaucoup d'autres abus, enfanterait un évêque de cour et tout son cortége. Aujourd'hui nous sommes assez heureux pour n'en point avoir; gardons-nous d'en instituer un, alors que s'il existait, il le faudrait supprimer. Tel est mon avis. Je pense aussi qu'il y a, de la part de la couronne, grande imprudence à vouloir incessamment, tantôt ouvertement, tantôt par des moyens détournés et cachés, faire revivre parmi nous tous ces abus de l'ancien régime qui ont amené

la révolution, abus en tête desquels il faut placer les scandales de tous genres que donnaient les anciens abbés de cour, et qui se reproduiraient bientôt aussi par les nouveaux abbés de cour, dont le chapitre de Saint-Denis serait la pépinière. »

Durant le reste de cette session féconde en scandales, qu'il devait condamner de l'épithète, restée comme un arrêt, de *honteuse*, le marquis de Boissy, soit dans la discussion du budget des dépenses pour 1848 (2 août 1847), soit dans celle du projet de loi relatif à l'emprunt de 350 millions, broda de variations singulièrement hardies et parfois éloquemment indignées, ce thème de corruption électorale, de décadence des classes élevées, de gangrène du système, de révolte de la conscience publique, de prostitution de la Légion d'honneur, d'abus et d'excès dans les opérations de la liste civile, de dilapidations dans les services de la guerre et de la marine, de dépendance de la magistrature, qui forme comme un prophétique réquisitoire de déchéance.

Nous citerons quelques-uns des passages de ses nombreux discours, dans ces deux circonstances solennelles, qui se rapportent à cet ordre d'idées, et nous terminerons par les interpellations de sa patriotique et libérale impatience, exaspérée par les tergiversations de notre politique équivoque en Italie.

« D'abord je répondrai à ce qu'a dit M. le ministre au sujet de la corruption du pays. Je ne crois pas qu'il faille appliquer le mot de corruption au pays, comme il l'a entendu. Non, le pays n'est pas corrompu; les masses ne sont pas corrompues. Mais il y a une chose qui est corrompue, et puisque déjà une autre fois je l'ai dit, sur l'invitation même d'un ministre, je vais répéter ce que je disais alors; ce n'est pas dans les masses, et surtout au bas de l'échelle qu'est la corruption, c'est en haut, c'est la tête de la société qui est corrompue; et quoi qu'en dise M. le ministre en termes magnifiques, en termes pompeux, la corruption existe là

profondément; tout à l'heure peut-être citerai-je quelques faits qui montreront que je suis dans le vrai quand je dis qu'elle existe, et que M. le ministre est dans l'erreur en disant qu'elle n'existe pas.

» Quand je dis dans l'erreur, je me trompe; très-probablement il dit une chose qu'il ne croit pas bien intimement, qu'il sait ne pas être. Il n'y croit pas, parce qu'il connaît beaucoup mieux que nous le dessous des cartes, parce que des rapports lui sont faits, et que, dans son austère probité, il a gémi souvent d'apprendre des faits qui lui ont été signalés, peut-être même jusque dans l'intérieur du conseil.

» M. le ministre des affaires étrangères a dit en termes pompeux, comme toutes les belles théories, que personne ne présente mieux et plus souvent que lui, mais que personne n'exécute moins que lui, il a dit que quand le Gouvernement croirait les questions sérieuses, il poursuivrait, mais qu'il n'a rien à faire quand la corruption n'est pas évidente. Je demande à M. le ministre si, dans les faits qui lui sont dénoncés depuis quelque temps, il n'y a pas de corruption suffisante? Je sais qu'on me répondra que, quand il y a enregistrement, le Gouvernement s'émeut, qu'il cherche des renseignements quand il a *des indications précises;* mais est-il donc besoin d'enregistrement? Il y a une notoriété publique, ou, à défaut, cette croyance générale qui est un malheur si elle porte sur des choses fausses; il est du devoir du Gouvernement de chercher à la détruire, même, s'il le fallait, en s'exposant à quelques mécomptes.

» Voilà ce qu'il faudrait, gouvernementalement parlant, et ce n'est pas en dédaignant toutes les accusations qu'on prouve qu'elles n'ont pas de réalité.

».... C'est beaucoup plus sur nous que sur l'autre chambre que les masses doivent s'appuyer, parce qu'elles trouveront en nous, certainement et nécessairement, un soutien, un aide. Nous avons, elles et nous, besoin de nous entendre, de nous soutenir mutuellement; et soyez-en sûrs, Messieurs, le pays sait une chose aujourd'hui, c'est qu'il faut, dans un intérêt commun, l'alliance de la démocratie avec l'aristocratie, ou de ce qui tient lieu d'aristocratie, la chambre des pairs.

» La démocratie est aujourd'hui plus intelligente qu'en 1830; elle a compris ses besoins; soyez sûrs que si l'on avait à refaire ce qui a été fait, cela ne se ferait pas; elle paye chèrement la faute qu'elle a commise, elle ne la recommencera pas; trompée en 1830,

aujourd'hui elle espère en nous, nous la soutiendrons, qu'elle compte sur nous.

» Eh bien, il n'est personne parmi nous, en le supposant même des plus satisfaits, si tant est qu'on prît la peine de nous demander quelquefois un *satisfecit*, qui ne croie avoir le droit de dire que les élections ont été viciées, qui ne croient qu'il y a eu pour les élections ce que M. le ministre des affaires étrangères appelle l'abus des influences, et ce que nous appelons, nous, en termes moins magnifiques, mais plus vrais, plus rationnels, la corruption, la corruption autant qu'il est possible qu'il y ait corruption.

» Je ne ferai pas de longues dissertations sur la corruption; on a dit à cet égard tout ce qu'on pouvait dire. Il n'y a peut-être pas en France la millième partie de la population qui ne croie que la corruption coule à pleins bords, qu'elle descend au lieu de monter, qu'elle est au sommet, et que c'est de là qu'elle découle abondamment. »

Voici les extraits relatifs à l'Italie honnête et libérale, aspirant à l'indépendance du joug étranger et au progrès pacifique de ses institutions, dont la cause trouva, dès le premier jour, dans le marquis de Boissy, un avocat ardent et généreux :

« Quand M. le ministre vient nous dire qu'il ne sait pas si les armées autrichiennes se trouvent en Italie, qu'il ne sait pas s'il y a eu augmentation des troupes italiennes à Ferrare, je ne crains pas de dire, ou qu'il ne veut pas nous dire ce qu'il sait, ou qu'il faut qu'il soit bien mal servi, puisque tous les journaux le disent, le répètent. (Mouvements divers.)

» Messieurs, reconnaissons donc un fait; le plus souvent les journaux sont beaucoup mieux informés que le Gouvernement, et souvent les ministres se retranchent, encore une fois, dans des dénégations, lorsqu'ils pourraient répondre oui. Je ne sais pas, pour mon compte, autrement que par les journaux, si cette augmentation de troupes a eu lieu; mais je fais cette question : Quelle sera la politique de la France à l'égard de Rome et de l'Autriche? Cette politique sera-t-elle française ou autrichienne?

» Les intérêts français ne sont pas les mêmes que les intérêts autrichiens; c'est incontestable Je ne veux pas accuser l'Autriche; je l'admire quant à sa politique de prudence, de persévérance, de prévoyance pour l'avenir; mais évidemment les intérêts de l'Autriche sont complétement opposés à ceux de la France. Les intérêts de l'Autriche sont que Rome ne soit pas libre, parce que Rome devenue capitale de liberté en même temps que capitale de chrétienté, évidemment c'est, dans un temps peu long, l'affranchissement de toute l'Italie.

» La France a donc un intérêt complétement opposé à celui de l'Autriche. Que fera le Gouvernement français? Ira-t-il, pour plaire à Vienne, prendre fait et cause pour Vienne contre Rome, contre le saint-père, contre ce souverain, celui-là envoyé de Dieu dans sa miséricorde, et non, comme tant d'autres souverains, dans sa colère, celui-là qui commence une ère nouvelle et qui appelle à la liberté ces peuples que nous n'avons pas assez soutenus dans leurs efforts; ces peuples qui comptent sur nous, et que nous avons intérêt à voir libres parce que nous les trouverons pour auxiliaires au besoin.

» Je ne m'attends pas à ce que cette question, que je pose nettement: la politique française sera-t-elle française ou autrichienne à Rome? reçoive une réponse. Mais je sais, malheureusement, ce que je dois craindre qu'elle soit; ce que je voulais, c'est que, sur un sujet aussi important, une telle question ne traversât pas silencieuse la chambre des pairs comme cette discussion si importante qu'on vient d'enlever tout à l'heure. On vous a dit que le châtiment qu'il fallait infliger à l'erreur, c'était la vérité; que la vérité, c'est le châtiment de l'erreur. Je demande qu'on inflige à l'opinion qui est répandue, si elle est une erreur, le châtiment de la vérité. Je demande que nous sachions si le peuple romain peut, en cas d'invasion autrichienne, compter sur la France. En 1831... (Vive interruption.)

» Messieurs, nous parlons beaucoup à la fois. (Hilarité.) J'en demande pardon à la chambre, mais cela allonge au lieu d'abréger. Je voudrais donc qu'on répondît à cette question, je le répète, pour l'instruction des peuples d'Italie. Interviendrons-nous? La politique actuelle va-t-elle être courageuse comme celle de 1831; ou bien la France, après dix-sept ans de paix, et, dit-on, de puissance et de prospérité, acceptera-t-elle, si elle venait à s'opérer, une invasion, une occupation militaire qu'elle n'a pas cru devoir permettre en présence de l'Europe, en présence de

l'Autriche mécontente? Je sais qu'aujourd'hui, par suite du gaspillage de nos finances, on ne peut pas demander 100,000 hommes et 100 millions, mais nous avons encore la puissance du beau nom de la France. Osez seconder, secondez les peuples italiens, non pas pour faire des révolutions, mais pour les aider à marcher vers le progrès; au lieu d'une parole timide, sachez prononcer des paroles encourageantes, modérées sans doute, mais sur lesquelles l'Italie puisse fonder les espérances d'une liberté que je lui souhaite dans le double intérêt de l'Italie et de la France.

» **M. le chancelier.** Il n'y a pas d'autres observations? Le chapitre est adopté. »

Voici enfin les dernières adjurations et les derniers reproches, avant la grande et décisive discussion de l'adresse de 1848, du marquis de Boissy (séance du 7 août 1847) et son menaçant adieu de tribun honnête:

« Dans peu de minutes va finir la session la plus stérile qui ait jamais eu lieu, en fait de bonnes mesures, et la plus féconde en scandales, en événements déplorables. Quelques mots seulement; je serai très-court.

» Messieurs, malheureusement, je ne suis pas de ceux qui louent toujours, et à ce titre, par cette raison, je soulève plus de murmures que je n'obtiens de ces *très-bien* dont on est toujours assuré quand on est approbateur. Moi, je viens critiquer la marche qu'a suivie le cabinet, critiquer surtout cette marche déplorable, cette marche qui consiste à reculer devant toutes les difficultés, cette marche qui consiste à laisser se détruire entre les mains du Gouvernement, l'arme sacrée qu'il devrait toujours conserver, celle de la justice. Je dis celle de la justice, car, dans une occasion toute récente, il vient d'aliéner son droit, il vient de rendre impossible l'accomplissement de son devoir; vous l'avez vu, messieurs, hardi contre les faibles; vous l'avez vu peureux, reculer devant un homme fort, devant un homme qui l'a défié; vous vous rappelez, Messieurs, ce procès soulevé par un homme puissant, par M. de Girardin... (Bruit.) Je dis puissant, par com-

paraison avec le Gouvernement (Nouveau bruit); et voici en quoi je crois avoir raison de dire fort, plus fort que le Gouvernement, C'est que quand un autre journaliste a été poursuivi, et que lui, M. de Girardin, ayant demandé à être poursuivi, ne l'a pas été, il est arrivé ceci : on n'a pas osé le poursuivre, et pour ne pas le poursuivre, on a discontinué les poursuites contre le journaliste plus faible. Eh bien, Messieurs, dans cet acte de faiblesse inouï de la part du Gouvernement, il y a une politique détestable, comme dans le fait de s'en prendre au faible il y avait une politique pire encore. Oui, cet acte du pouvoir a prouvé la puissance d'un homme et la faiblesse du Gouvernement. Qu'est-il arrivé? C'est que l'homme puissant dont je parle (Murmures); oui, puissant, je le répète, tenace, persévérant et très-habile, a dit : Ou vous ne poursuivrez pas mon confrère, ou vous me poursuivrez, car je veux être poursuivi; or, quand il a dit : Je veux être poursuivi, croyez-le bien, Messieurs, c'est qu'il a des motifs pour le vouloir, c'est qu'il a de bonnes raisons pour chercher à l'être. Pour arriver à son but, qu'a-t-il fait? Il s'est emparé du prétendu délit pour lequel on poursuivait, et il a dit au Gouvernement : il faut bien que vous me poursuiviez aussi, puisque vous poursuivez quelqu'un qui a fait une chose que vous croyez mauvaise, et que je fais à l'instant même ; vous ne pouvez vous dispenser de diriger aussi des poursuites contre moi.

» Eh bien, Messieurs, vous savez ce qui est arrivé, et si la justice n'a pas aliéné son droit, si elle n'a pas renoncé à pouvoir faire son devoir. Le pouvoir, dans la crainte d'être obligé de poursuivre M. de Girardin, n'a plus osé continuer les poursuites qu'il avait commencées contre le journal désormais protégé de toute la force qu'a M. de Girardin. Je vous demande si le Gouvernement est et se montre fort, s'il n'a pas fait preuve d'une faiblesse insigne, indigne, malheureuse; car, encore une fois, il a aliéné son droit, il a manqué à son devoir et a agi de manière à ce qu'il lui soit impossible de l'exercer dans l'avenir. Qu'il s'en aille donc.

» En fait, nous ne sommes pas gouvernés. Comment! vous appellerez gouvernement des hommes qui se traînent toujours à la suite d'une majorité? comme gouvernement ils devraient conduire la majorité, mais non pas la suivre, autrement, non, ils ne gouvernent pas.

» Finissons-en donc, comme je le disais, et s'il y a des hommes coupables, qu'on ose les poursuivre; et s'il est vrai que l'on dédaigne de les poursuivre, malheur à ceux qui dédaignent des

accusations de tous les jours; car les calomnies, même les plus calomnieuses, si je puis m'exprimer ainsi, deviennent pour les masses des vérités quand elles ne sont pas contredites.

» Au sujet de la marine, que se passe-t-il? Je ne parle pas de ce grand malheur qui vient d'arriver et qu'il n'était pas donné à la prudence humaine de prévoir et d'empêcher, mais de l'état de délabrement et d'insuffisance où se trouvent nos arsenaux, en présence de ces trésors que nous votons chaque année et, pour mon compte, je les vote sans aucun regret. Dites-moi un peu dans quel état sont nos arsenaux?

» Vous avez vu tout récemment qu'il ne se trouvait pas une feuille de tôle pour réparer une cheminée, pas une feuille de cuivre pour radouber un vaisseau qui allait partir : je parle d'après les journaux. Ce sont de bons renseignements (Murmures), oui, de bons renseignements. Vous avez vu tout récemment qu'il a été reconnu que les cuivres qui sont dans nos arsenaux, que nous avons payés pour être très-bons, sont en fait très-mauvais. Vous avez vu tout récemment des ordres donnés ne pouvoir pas recevoir d'exécution parce qu'il n'y avait pas de charbon pour chauffer les bâtiments à vapeur,

» Est-ce ainsi qu'une grande nation comme la France devrait être gouvernée, une nation qui ne calcule pas pour donner à sa marine tout ce qui est nécessaire, et elle a bien raison, pour la défense et la gloire du pays? Mais il faudrait du moins que ce que l'on donne reçût la destination pour laquelle les sacrifices sont faits. Ces sacrifices, où vont-ils? Voilà ce que nous ne savons pas. Nous savons, par contre, que de temps à autre quelques grands sinistres se découvrent, toujours par hasard. Il est à remarquer que ce n'est jamais le Gouvernement qui fait ces découvertes, que c'est à la presse dont vous faites si bon marché, que l'on doit souvent d'être averti des désordres qui se commettent. Quand on parle des journaux qui nous éclairent, on devrait, Messieurs, avoir un peu moins de dédain pour ceux qui disent la vérité; il faudrait se montrer plus reconnaissant. Messieurs, quand je dis cela, je ne suis pas suspect, on le sait, car je ne me suis pas caché pour dire tout haut que je voudrais, lorsqu'ils sont calomniateurs, qu'on les punît sévèrement, aussi sévèrement que possible, tout comme je voudrais, quand ils disent la vérité, qu'on reconnaisse qu'ils rendent des services ; il ne faut donc pas les traiter avec ce dédain.

» Je suis le premier à reconnaître et dire bien haut que MM. les

ministres individuellement sont parfaitement purs et probes ; mais je le répète, parce que je l'ai entendu dire à beaucoup d'entre nous, et que j'ai, Messieurs, très-grande confiance dans ce que j'entends dire, il y a une immense corruption, une corruption éhontée dans beaucoup de leurs alentours ; ce qui perd le gouvernement, ce qui le fait passer pour corrompu, c'est que les ministres les protégent, c'est qu'ils ne veulent pas les abandonner ; là est la plus grande faute qu'ils puissent commettre envers le pays.

» Voilà une partie des observations que je comptais vous soumettre. J'ai été, à cause de votre empressement à voter un budget de 1,500 millions beaucoup plus court que je n'aurais dû l'être. Ce n'est pas ma faute. Je regrette que la chambre n'use pas plus souvent et plus longuement du droit de discussion, car c'est un droit et aussi un devoir ; je regrette, non pas que cette session finisse, elle devrait être terminée depuis longtemps, mais qu'elle finisse avec le caractère et le renom d'une session calamiteuse et honteuse... (Exclamations.)

» **M. le chancelier.** Monsieur de Boissy, vous voyez comme vos paroles sont accueillies par la chambre.

» *Une voix.* Il n'y a pas de session honteuse.

» **M. le marquis de Boissy.** Je dis honteuse à cause de ce que nous avons vu et non pas à cause de ce que nous avons fait. Je suis loin de nous accuser, je nous louerai toujours. Il y a eu de grands malheurs et ce sera écrit dans l'histoire. Quoi que vous disiez, quoi que vous fassiez, mes paroles sont vraies. Je n'en ajouterai pas d'autres. »

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

LIVRE PREMIER

LA RESTAURATION.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

Pages.

Un signe fâcheux du temps.—Inertie du parti conservateur.—Activité du parti révolutionnaire.—La réforme du 19 janvier 1867.—L'armée du désordre et l'armée de l'ordre.—Types et caractères.—Le marquis de Boissy avait été fortement frappé de ces symptômes.—Son attitude durant l'épreuve de 1848.—Nécessité de constituer une défense égale à l'attaque.—Comment le marquis de Boissy aimait la liberté.—Définition du parti conservateur idéal. —Le marquis de Boissy est le type du conservateur libéral. — Rôle du Sénat sous le second empire.—Antécédents politiques du marquis de Boissy.—M. de Montalembert.—Logique patriotique de M. de Boissy.—Rétablissement authentique de sa physionomie politique.—Opportunité de cette œuvre de réparation et de réhabilitation.—Le marquis de Boissy d'après le *Moniteur*.—Le marquis de Boissy d'après M. Troplong.—C'est par des faits qu'il faut répondre aux mots 109

CHAPITRE II.

LES ROUILLÉ.

L'*atavisme*. — Origines et influences bretonnes. — Un écusson caractéristique. — *Moderatur et urget*. — Les révolutions d'*en haut* et

Pages.

les révolutions d'*en bas*.—Galerie d'ancêtres.—Jean-Baptiste Rouillé de Meslay.— Son testament. — Son legs à l'Académie des sciences. —Hilaire Rouillé du Coudray.—Son portrait par Saint-Simon.—Correspondance inédite avec M. de Chamillard.— M. Rouillé, directeur des finances.—La Régence.—M. Rouillé, chef du conseil des finances. Sa retraite et sa mort.—M. Rouillé le cadet.— Son portrait par Saint-Simon.—Ses missions et négociations.—Ses *Mémoires* diplomatiques inédits. — Sa mort. — Son fils Antoine-Louis Rouillé de Jouy.—Sa carrière administrative.— Son goût des beaux tableaux et des beaux livres.—M. Rouillé, ministre de la marine.— Ses titres à l'estime de l'histoire. — M. Rouillé, ministre des affaires étrangères.— Sa participation à une évolution capitale de notre politique extérieure. —Sa mort.—Le comté de Jouy passe dans la maison d'Harcourt.—Témoignages contemporains sur l'homme public et privé. — Extraits des *Mémoires* du président Hénault.—La branche des Rouillé du Coudray. —Le marquis du Coudray, lieutenant-général des armées du Roi. — Ses services.—Ses deux mariages.— Le comte de Boissy, son fils.— Les d'Aligre et les Machault d'Arnouville.— La famille du Coudray de Boissy pendant la Révolution.—Mort du marquis du Coudray.— Son éloge nécrologique dans le *Journal des Débats*, du 6 janvier 1805. —Naissance du marquis de Boissy. 126

CHAPITRE III.

LA JEUNESSE DU MARQUIS DE BOISSY.

Le père du marquis de Boissy est appelé à la Chambre des Pairs (17 août 1815). — Le marquis, d'abord comte de Boissy, garde du corps. — Portrait du temps. — Chérubin et Oswald. — Il abandonne la carrière militaire.— La *parlotte* de M. Vertamy.— Le premier discours de M. de Boissy. — *De l'utilité de l'étude du droit pour ceux qui se destinent aux hautes fonctions publiques et de la manière dont cette étude doit être faite.* — Avantages de l'improvisation.—Premières relations avec M. de Chateaubriand.—Une correspondance inattendue. — Premiers succès diplomatiques du comte de Boissy.— M. de Chateaubriand au Congrès de Vérone. — L'utopie de la guerre d'Espagne exposée et défendue par son auteur.—Chateaubriand et Napoléon.—Le règne du *tapis vert*.—Dénombrement à la façon de l'Homère du XIX^e^ siècle. — Questionnaire du Congrès de Vérone.— Un dîner chez Marie-Louise. — Le cirque de Vérone.—Lettres de M. de Boissy à son père.—Premier voyage à Venise.—M. de Chateaubriand quitte

Pages.

Vérone.— Mariage de M. de Boissy avec Mlle de Folleville.—La lune de miel à Florence en 1824. — Ministère et disgrâce de M. de Chateaubriand. — Extraits des *Mémoires d'Outre-Tombe*.—Procès historique.— Rapport de M. de Loménie.—Naissance de Mlle Octavie de Boissy.—Une lettre de Charles-Albert.—Un courtisan du malheur.— Lettre de M. de Chateaubriand à M. de Boissy sur sa disgrâce.—Une belle action inconnue du comte de Boissy.—Correspondance révélatrice. —Hyacinthe Pilorge. — Histoire d'un service de porcelaine de Sèvres. — Mort de Louis XVIII. — *Le Roi est mort, vive le Roi !* . 153

CHAPITRE IV.

FIN D'UNE DYNASTIE.

Déception de Chateaubriand. — La brochure : *Le Roi est mort ! vive le Roi !* — Son auteur désabusé entre dans l'opposition constitutionnelle, dont il devient un des chefs.—Lutte de trois ans contre M. de Villèle.—Une victoire pire qu'une défaite.—La Révolution de 1830 est le troisième larron de ce conflit fatal. — Interruption de trois années dans les relations épistolaires de Chateaubriand et du comte de Boissy.—L'ancien chargé d'affaires à Florence et le nouvel ambassadeur à Rome renouent en 1828.—Première lettre de cette seconde période d'intimité.—Instructions et adieux de M. de Chateaubriand à M. de Boissy, constitué son mandataire officieux à Paris.— Lettre du 8 novembre 1828 à Mme Récamier.—Lettre du même jour à M. de Boissy.—M. Octave de Boissy est nommé chevalier de la Légion d'honneur.—Lettres de Chateaubriand à M. de Boissy, des 12 et 24 janvier 1829.—Ultimatum d'un ambassadeur misanthrope.—La mort du pape Léon XII retient à Rome M. de Chateaubriand prêt à partir.—Ses deux lettres du 17 février 1829 à Mme Récamier et à M. de Boissy.— Élection de Pie VIII.—Lettre de Chateaubriand à M. de Boissy, du 16 avril 1829.—Les trois points de M. de Chateaubriand.—Lettre du 5 mai 1829.—Querelle de M. de Chateaubriand avec le comte Portalis.— Il prend brusquement son congé et prépare son départ de Rome. — Lettre du 7 mai 1829 à M. de Boissy.—Lettre du 30 mai au même.—Lacune d'une année.—Lettre de Chateaubriand à M. de Boissy du 8 août 1830.—Dans l'intervalle de ces deux lettres une révolution s'est faite.—Prolégomènes de ce dernier chapitre de l'histoire politique de Chateaubriand. —Il donne sa démission lors de l'avénement du ministère Polignac.—Suprême entrevue entre le serviteur et le favori.—Echec de cette tentative de conciliation.—Histoire de la retraite de M. de Chateaubriand, d'après les *Mémoires d'Outre-Tombe*.—

Pages.

Les premiers bruits de la révolution de juillet le trouvent à Dieppe, contemplant la mer.—Il rentre à Paris au milieu de la fusillade.—Sa noble conduite.—Ses efforts désespérés à la Chambre des pairs.—Adieu définitif à la vie active.—Il devient un ancêtre, non sans admirateurs, mais sans disciples.—M. de Boissy, rallié au nouveau gouvernement par l'adhésion de son père, refuse de s'enterrer vivant dans l'abstention, et attend, dans la modestie de la vie domestique et des devoirs locaux, l'appel du pays et l'heure de l'action. — Décadence des relations de Chateaubriand et de M. de Boissy.—Motifs de ce refroidissement. — Derniers billets. — M. de Boissy franchit le pas décisif, et entre à la Chambre des pairs. 181

LIVRE DEUXIÈME

LE GOUVERNEMENT DE JUILLET.

CHAPITRE PREMIER

UN PAIR DE FRANCE (PHASE CRITIQUE).

1839—1842.

Pages.

Le comte Octave de Boissy pair nommé, non hérédinaire.—Promotion du 8 novembre 1839. — Une belle fournée. — M. de Boissy prête serment à la séance royale du 23 décembre. — Formule du serment constitutionnel de la pairie sous Louis-Philippe.—Son admission sur le rapport de M. Bourbeau, ancien ministre de Charles X.—Première séance.—Le comte d'Alton-Shée et M. Villemain.—Débuts parlementaires et oratoires du comte de Boissy.—Il lit son *maiden-speech*, qui n'est pas publié.—Le nouveau pair révèle son indépendance et son originalité, à propos du projet de loi accordant une pension, à titre de récompense nationale, à la veuve du colonel Combes.—Après avoir parlé *contre*, le comte de Boissy vote *pour*.—Séance du 15 avril 1840. —Le comte de Boissy ministériel.—Dans quelle mesure et avec quelles réserves.— Coup d'œil rétrospectif sur les événements extérieurs et intérieurs des années 1839 et 1840.— Cabinet du 12 mai 1839.—Sa

Pages

composition. — Sa chute. —Ministère de coalition du 1er mars 1840, présidé par M. Thiers.—Liste de ses membres.—Délicatesses de la situation de M. de Boissy.—Comment il s'en tire. — Principes politiques qui dominent toute sa vie.—Avant tout il est *national*.—Son premier discours important et médité.—Un exorde original.—Griefs du comte de Boissy contre l'administration de l'Algérie.—Un billet du maréchal Vallée. — Péroraison adressée à la presse.— Suite des travaux parlementaires du comte de Boissy. — Son vœu, à propos de l'expropriation pour cause d'utilité publique. — Séance du 15 juin 1840. — Le comte de Boissy est rappelé à l'ordre sur la motion du baron Ch. Dupin.—Mort du marquis de Boissy du Coudray.—A peine remis de la secousse de cette perte, le nouveau marquis du Coudray, immolant son deuil à son devoir, reparaît à la Chambre des pairs.—Ses reproches quant à l'organisation défectueuse de la pairie comme pouvoir législatif. — Stérilité du contrôle de la haute assemblée. — Sénatus-consulte du 14 mars 1867.—La chambre des lords au point de vue de ses rapports avec la chambre des communes.—Exorde du discours du 10 juillet 1841.—Les *delenda Carthago* du marquis de Boissy. —Ses griefs contre l'Angleterre, à propos de l'Algérie et de Naples.— Réponse de M. Thiers.—La question d'Orient. — Retour des cendres de Napoléon Ier.—Opinion du marquis de Boissy sur cet événement.— Le marquis ne reprend plus la parole à la Chambre des pairs durant l'année 1840.— Erreur de la table du *Moniteur*.—Revue des événements de la fin de 1840.—Ministère du 29 octobre.—Sa composition. — Extrait des *Mémoires* de M. Guizot, son chef.— Séance du 4 janvier 1841.—Discours du marquis de Boissy sur un crédit pour les réfugiés espagnols.—Profession de foi du marquis de Boissy en 1840, tirée de son exorde.—Sa péroraison sur ce qu'est la pairie et sur ce qu'elle devrait être.—La physionomie parlementaire du marquis de Boissy est désormais fixée.—Son programme progressif en trois points. —Modification du régime de la presse.—Réforme électorale.—Hérédité de la pairie.—Ses vues sur les deux premiers points.—Son opinion sur le troisième, défendue par M. Saint-Marc-Girardin.—Discours du 13 avril 1841.—Opinion originale du marquis de Boissy sur les fonds secrets et les subventions à la presse.—Paradoxes et vérités.—Ce que M. Guizot fait de la leçon de M. de Boissy.—La question d'Orient.— M. de Boissy croit la guerre avec l'Angleterre inévitable.—Ses considérations sur le système fédératif de la France.—Digression sur le voyage du duc de Bordeaux en Angleterre. — Profession de foi du marquis de Boissy à l'égard de la légitimité et du Prétendant.—Conclusion pacifique et solution ingénieuse du conflit anglo-français par M. Guizot.— Témoignage que l'homme d'Etat se rend dans ses *Mémoires*.—Le marquis de Boissy passe de la phase critique de sa carrière à la phase militante, et devient définitivement un des chefs de l'opposition à la Chambre des pairs. 207

CHAPITRE II.

UN PAIR DE FRANCE. PHASE D'OPPOSITION.

1842-1845.

Pages.

Campagne de sept années contre le ministère en général et M. Guizot en particulier.—M. de Boissy a efficacement contribué au discrédit du cabinet du 29 octobre et à sa chute.—Les abus de l'entente cordiale et les excès du droit de visite fournissent les griefs habituels du tenace censeur. —Discussion de l'adresse de 1843.—Le nouveau *delenda Carthago*.—Extraits des discours du marquis de Boissy dans cette lutte ou plutôt série d'escarmouches de cinq jours.—Question d'Orient.—Affaires du Liban.—Evénements d'Espagne.—Décadence de l'influence française.—Prépondérance de l'Angleterre.—Impopularité du droit de visite.—Eloge de l'attitude prise par la pairie.—Il est un moment où les vrais conservateurs sont dans l'opposition.—L'adresse est votée à une grande majorité, grâce à l'appui de M. de Broglie.—L'existence du cabinet en cette année critique, 1843, n'est qu'un combat.—Discussion du crédit pour les fonds secrets à la Chambre des députés. — M. de Lamartine passe à l'opposition. —Sa déclaration de guerre.—Une opinion de M. de Tocqueville.—Le cabinet est sauvé à quarante-cinq voix de majorité.—Débats à la Chambre des pairs.—Triple intervention de M. de Boissy.—Déclaration de non-confiance.— Ses motifs. — Variations de M. Guizot.—Sa définition : *C'est un jonc peint en fer*.— Incidents divers des séances des 20, 21, 25 mars 1843.—Altercation avec M. Philippe de Ségur.—Vote définitif favorable au ministère.— Pendant la session de 1844 le marquis se multiplie, se prodigue.— Voyage en Angleterre du duc de Bordeaux.—Pèlerinage de Belgrave-Square. — Le ministère engage la lutte contre la manifestation des *fidèles-infidèles*.—Débats de l'adresse à la Chambre des pairs.—Profession de foi monarchique et anti-révolutionnaire de la séance du 8 janvier. — Second discours sur le voyage sentimental.—Petit chef-d'œuvre d'ironie et de malice. — Le serment et les serments.—Le voyage de Londres et le voyage de Gand.—La loi des suspects.—Hommage rendu à Chateaubriand.— Eloge du baron Dupin.—Affaires de Tahiti.—Interpellation de M. de Carné à la Chambre des députés.— Protestation de M. de Boissy à la Chambre des pairs.—Projet de loi sur la police de la chasse. —M. de Boissy se prononce contre tout privilége attribué à la couronne.—Discussion des fonds secrets à la Chambre des pairs.—Le groupe de l'opposition blâme le désaveu infligé à l'amiral Dupetit-Thouars.—Le marquis de Boissy persifle et ridiculise M. Pritchard.—Le ministre obtient le vote de confiance

Pages.

à la Chambre des pairs comme à celle des députés.—Grande discussion du projet de loi sur l'enseignement secondaire.—Palinodie sincère et spirituelle contradiction du marquis de Boissy.—Analyse de ces longs débats qui font honneur au gouvernement parlementaire et à la Chambre des pairs.—Séance du 29 avril 1844.—Digression biographique. — Les Jésuites, comme corps éducateur et enseignant.— Amendement du duc d'Harcourt. — Fin de la discussion.— Vote.— Le projet de loi amendé est renvoyé à la Chambre des députés et ajourné par celle-ci à la session de 1845.—Rapport de M. Thiers.— Interpellations de M. de Boissy à la séance du 10 juillet 1844.—Indemnité Pritchard.—Bombardement de Tanger et Mogador.—Pétition de don Carlos. — Séances des 15, 25, 27 et 29 juillet.— Analyse de la discussion générale du budget des dépenses de 1845.—Double rappel à l'ordre.—Tirade éloquente et hardie sur les fêtes anniversaires de la révolution de juillet. — Interruption du général Gourgaud.— Troisième rappel à l'ordre.—Séance du 2 août 1844.—Comment un gouvernement se perd.—Discussion de l'adresse de 1845.—Exposition saisissante et nerveuse charpente du discours de M. de Boissy.— M. le comte Molé 272

CHAPITRE III.

EXEMPLES ET LEÇONS DU RÉGIME PARLEMENTAIRE.

1845-1847.

Le comte Molé, chef de l'opposition à la Chambre des pairs.—Duel parlementaire et oratoire entre deux premiers ministres. — Extraits du discours de M. Guizot et de la réplique du comte Molé. — Séance du 15 janvier 1845.— Désaffection de la garde nationale.— Séances des 16 et 17 janvier.—L'alliance anglaise et l'alliance russe.—Le voyage de Louis-Philippe en Angleterre. — Les documents parlementaires anglais sur le droit de visite. — Parti qu'en tire M. de Boissy. — Son éloge de l'Angleterre. — Encore les affaires de Tahiti. — Orageuse séance du 6 mars 1845. — Rappel à l'ordre. — Eloquente et patriotique tirade sur la République et l'Empire. — Reproches à la police. — Séance du 7 mars. — M. de Boissy et l'amiral de Mackau. — Hommage rendu à la marine sous Louis XVI et à la politique extérieure sous la Restauration.— La politique de l'*abais-*

Pages

sement continu. — Le parti conservateur. — Discussion du projet de loi sur l'armement des fortifications de Paris. — *Meâ culpâ.* — Citation de Machiavel. — Séance du 15 juillet 1845. — Les pairs de France préfets. — Un mot de M. de Talleyrand. — Discussion générale du projet d'Adresse pour 1846. — Joute d'éloquence entre MM. de Salvandy, Cousin et Beugnot. — M. de Boissy défend la réforme. — Ses prophéties. — Discussion du projet de loi relatif aux dépenses secrètes. — Encore la réforme. — Apostrophe aux murmureurs. — Opinion ancienne et nouvelle sur les subventions à la Presse. — Séance du 15 mai 1846. — Séance du 19 juin 1846. — Abus électoral des récompenses militaires. — Critique des lois de septembre. — Discussion du budget des dépenses pour 1847. — Affaires du Liban. — Pas de prince du sang à la tête de l'armée. — Question indiscrète sur l'indemnité Pritchard. — Séance du 30 juin 1846. — Affaires d'Algérie. — Elections de 1846. — Coalition du centre gauche et de la gauche. — Manifeste de la coalition. — M. Thiers devient l'adversaire du gouvernement personnel. — Session extraordinaire d'août 1846. — Discussion de l'Adresse. — L'attentat de Henry. — Le ministère a trouvé une *chambre introuvable.* — Session ordinaire de 1847. — Complications intérieures. — Inondations, disette, marasme industriel et commercial. — Question extérieure. — Mariages espagnols. — Evénements de Cracovie. — Affaires d'Italie. — Politique antinationale du cabinet. — Brèche par où la révolution passera. — Discussion du projet de loi relatif au chapitre de Saint-Denis. — Protestations gallicanes et presque républicaines du marquis de Boissy. — Il se sépare avec éclat dans cette affaire de son ami M. de Montalembert. — La session *honteuse* de 1847. — La corruption sociale et électorale. — Reproches et griefs du marquis de Boissy. — Interpellation sur les affaires d'Italie. — Impuissance du gouvernement. — Conflit avec M. de Girardin. — Décadence de notre marine. — Malédiction patriotique et prophétique. . . . 315

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

Paris. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette 9.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

ANCELOT

Un Salon de Paris (1824 à 1864), 2e édition, avec eaux-fortes. 1 fort vol. gr. in-18..... 5 »

ED. DE BARTHÉLEMY

Les Amis de madame de Sablé 1 vol. in 8°..... 6 »

Armorial général de la noblesse de d'Hozier. 1 volume in-8°..... 8 »

Cte BEUGNOT

Mémoires (1783-1815), publiés par son petit-fils le comte ALBERT BEUGNOT. 2 vol. in-8°..... 12 »

BIGNON

Souvenirs d'un diplomate (1811-1813) avec une préface par M. Mignet. 1 fort vol. grand in-18..... 3 50

DE BOURGOING

Souvenirs d'histoire contemporaine. Episodes militaires et politiques. 1 vol. in-8°..... 7 »

D'ALBANÈS-HAVARD

Voltaire et Mme du Châtelet. Souvenirs intimes. 1 v. gr. in-18. 3 »

C. DESNOIRESTERRES

Les Cours galantes. Histoire de la société polie du XVIIIe siècle. 4 vol. in-18..... 12 »

DANIELO

Conversation de Chateaubriand. 1 vol. in-8°..... 6 »

PH. AUDEBRAND

Souvenirs de la tribune des journalistes (1848 à 1851). 1 vol. grand in-18..... 3 »

DE LESCURE

Nouveaux Mémoires du maréchal duc de Richelieu. 1696 à 1788. 3 vol. gr. in-18 jes. 10 50

LE PLAY

La Réforme sociale en France, 3e édition. 3 vol. gr. in-18..... 6 »

F. DE LAMENNAIS

Œuvres inédites. Correspondance et mélanges philosophiques publiés par A. Blaise. 2 vol. in-8°..... 14 »

A. DE LAMARTINE

Fior d'Aliza. Nouvelles confidences. 1 vol. gr. in-8°..... 6 »

MADAME ÉLISABETH

Mémoires et correspondance, publiés par F. de Barghon-Fort-Rieux. 1 vol. in-8°..... 4 »

GAILLARDET

Mémoires sur la chevalière d'Eon ; la vérité sur les mystères de sa vie d'après des documents inédits. 1 vol. in-8°..... 6 »

MARIE-ANTOINETTE

Correspondance inédite, publiée sur les documents originaux, par le comte Paul Vogt d'Hunolstein, 3e édition. 1 vol. in-8° avec portrait et fac-similé..... 8 »

MARIUS TOPIN

L'homme au masque de fer. 1 vol. in-8°..... 7 »

DE NOAILLES

Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu. Souvenirs, 5e édit. 1 vol. gr. in-18..... 3 »

ALF. MICHIELS

Histoires des idées littéraires au XIXe siècle, 4e édition. 2 vol. in-8°..... 12 »

BAUDOT

Napoléon Ier peint par lui-même. 1 vol. gr. in-18..... 3 »

VILLEBOIS

Mémoires secrets sur la cour de Russie, publiés par Th. Iung. 1 vol. in-8°..... 6 »

MARQUIS DE VALFONS

Mémoires et souvenirs du règne de Louis XV. 1 volume gr. in-18..... 3 50

MARQUISE DE LAROCHEJACQUELEIN

Mémoires sur les guerres de la Vendée. 2 vol. gr. in-18 jes. ornés de gravures et cartes..... 6 »

H. DE VILLEMESSANT

Mémoires d'un journaliste. 1 vol. gr. in-18..... 3 »

VIENNET

Histoire de la puissance pontificale. 2 vol. in-8°..... 10 »

Paris.— Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

1798 — 1866

RÉDIGÉS D'APRÈS SES PAPIERS

PAR

PAUL BRETON

AVOCAT, L'UN DE SES ANCIENS SECRÉTAIRES

PRÉCÉDÉS D'UNE LETTRE-PRÉFACE

PAR

Mme LA MARQUISE DE B***

TOME SECOND

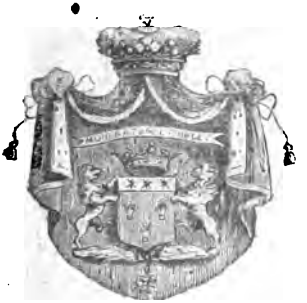

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

II

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. DONNAUD

RUE CASSETTE, 9.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE BOISSY

1798 — 1866

RÉDIGÉS D'APRÈS SES PAPIERS

PAR

PAUL BRETON

AVOCAT, L'UN DE SES ANCIENS SECRÉTAIRES

PRÉCÉDÉS D'UNE LETTRE-PRÉFACE

PAR

M^me^ LA MARQUISE DE B'**

TOME SECOND

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17 ET 19, GALERIE D'ORLÉANS.

1870

Tous droits réservés.

Paris.

Monsieur cher ; Comme

Comme homme ... ai moins

françois le m... déplacé à la

présente. C'est ... porterais

chambre des P... aux Concitoyens

encore haut et f... C'est pour y

m'envoyait à l... ...age et ...

arriver que je ...

l'appui de votre

j'ai l'honneur d... très humble

et très obéiss.t ...

Cl.

i, rue Richelieu, Paris.

LIVRE DEUXIÈME

LE GOUVERNEMENT DE JUILLET

— SUITE —

CHAPITRE IV.

VOYAGE EN ITALIE

(1847)

Triple et unique motif qui pousse au-delà des Alpes le pair de France en vacances. — La jeune Italie. — Pie IX. — Espérances et souvenirs. — Intermède intime. — *Vita nuova.* — Béatrice. — La comtesse Teresa Guiccioli. — Esquisse de sa vie. — Ébauche de son portrait. — Où, comment et depuis quand, M. de Boissy avait connu la célèbre comtesse. — Les salons de Mme d'Appony. — Projets de mariage interrompus par la mort. — Détails généalogiques et historiques sur les ancêtres maternels et paternels de la comtesse Guiccioli. — La comtesse Cecilia Machirelli-Giordani. — L'évêque d'Imola, cardinal Chiaramonte, pape Pie VII. — Journal ou *diario* du marquis de Boissy. — Ses lettres de voyage. — Visite au château de Filetto, en Romagne. — Hospitalité seigneuriale et patriarcale. — Départ pour Florence. — Audience du grand-duc. — Visite à l'archiduchesse Marie-Louise. — Lettre du 2 octobre 1847. — Le *oui* et le *non*. — Détails sur le séjour. — Vie d'un *quasi cavaliere servente*. — Réserve de la légation de France. — Boutade sur les femmes. — La garde civique. — La haine de l'Autriche. — *Fuore i Tedeschi.* — L'Italie en 1847. — Le mouvement italien. — *Programme pour l'opinion nationale*, rédigé par d'Azeglio. — Le grand-duc de Toscane, le roi de Sardaigne et le roi de Naples lui-même en-

trent dans le mouvement. — Distinction des patriotes italiens entre la France sympathique et son gouvernement hostile. — Plaintes et reproches de d'Azeglio sur l'attitude équivoque de nos ambassadeurs.— Conduite toute différente des diplomates anglais. — Lord Minto. — Le marquis de Boissy se déclare hautement pour le mouvement italien et se lie avec ses chefs. — Son toast à un banquet. — Observations et boutades, vérités et paradoxes. — Machiavélisme bourgeois du gouvernement de Louis-Philippe. — Combat perpétuel entre ses instincts d'origine et ses instincts de conservation. — Sa méfiance de la liberté. — Son abandon de la cause des nationalités. — Désaffection à l'intérieur. — Discrédit à l'étranger. — Fatalité des dynasties parlementaires et non nationales. — Le marquis de Boissy part pour Rome. — Il regrette Paris. — Curieuses et originales impressions du séjour d'un Français toujours français dans la ville éternelle déchue. — M. Rossi. — Plaisirs officiels et bonnes fortunes d'indépendants. — Le bataillon civique du prince Doria. — Fête à la villa Panfili. — Les femmes du Titien. — Prévisions prophétiques sur la révolution italienne. — Entrevue avec Pie IX. — Double récit de cette audience par le marquis de Boissy. — Influence et popularité dont il jouit à Rome. — Départ de Rome. — Retour par Bologne, Florence, Pise. — La Spezzia. — Entrevue avec le prince de Joinville. — Deux mécontents. — Gênes. — Impressions de ce séjour. — Admiration enthousiaste pour le chef-d'œuvre de la nature et de l'art. — Patriotiques douleurs. — Entrevue avec Charles-Albert. — Le duc de Gênes. — Imprécations prophétiques et vengeresses.

C'est au milieu du mois de septembre 1847, que le marquis de Boissy partit pour ce voyage d'Italie qui devait avoir une influence décisive sur sa destinée.

Un triple besoin, un triple sentiment l'entraînaient au-delà des Alpes.

Et d'abord, il aimait cette patrie du soleil et des arts, qu'il avait habitée durant sa jeunesse, et où il se promettait de goûter le mélancolique plaisir de repasser dans ces mille sentiers du passé que le temps efface et que retrace le souvenir.

Ensuite il était de ceux dont le patriotisme est en quelque sorte universel, et qui ne peuvent entendre impunément la plainte d'un peuple qui souffre et encore moins l'appel d'un peuple qui se réveille.

A la voix d'un pontife national et libéral, lui montrant à l'horizon l'aube des jours libérateurs, le cœur de l'Italie avait recommencé de battre; et ce premier élan de réforme et d'indépendance, encouragé par Pie IX, n'avait pu laisser indifférent en Europe aucun des hommes épris du bel accord de la foi et de la liberté. Ils venaient assister en foule à ce spectacle nouveau, unique de la papauté donnant à la fois le signal du salut et du progrès, et travaillant maintenant à arracher aux empereurs cette nation captive que jadis elle leur avait livrée.

Enfin, un plus intime désir, un plus doux attrait encore, mêlaient leur aiguillon à ces sympathies et à ces curiosités généreuses : le marquis de Boissy, sous ce ciel si propice à la fois aux meilleures inspirations de l'esprit et aux meilleures émotions du cœur, devait retrouver une femme d'élite, justement célèbre par son intelligence, son caractère et sa beauté, dont l'image, couronnée du double laurier des Muses poétiques et patriotiques à la fois, tient une place d'honneur dans l'histoire de la dernière moitié de la vie d'un grand poëte régénéré, et dans le récit des dernières luttes pour l'indépendance d'un peuple aujourd'hui devenu une nation.

Cette Béatrice de la *Vita nuova* de Byron, cette digne fille, sœur et compagne des premiers héros du *risorgimento* italien, c'était la comtesse Teresa Guiccioli, née Gamba, depuis quelque temps déjà l'amie de l'homme justement épris de ses qualités et de ses charmes, qui partait pour l'Italie le cœur plein des ambitions et des espérances que l'amitié ne suffit pas à combler, et impatient de serrer, par des nœuds indissolubles, des liens plus doux que la liberté.

Le marquis de Boissy avait fait la connaissance de celle qui ne devait pas tarder à porter son nom quelques années avant l'époque où nous le voyons partir pour l'Italie, seconde patrie de tous les artistes et de tous les amants, avec l'empressement d'un retour d'exil.

Il avait rencontré dans les salons, justement célèbres, de

la comtesse d'Appony, ambassadrice d'Autriche, à laquelle aux mêmes lieux, d'autres ont pu succéder, sans la remplacer, la comtesse Guiccioli, veuve depuis longtemps du comte de ce nom, un des plus opulents propriétaires de l'Italie.

Des projets de mariage, ébauchés en 1845, entre deux personnes qu'avaient bientôt liées une mutuelle estime et une mutuelle sympathie, furent brusquement contrariés par une perte imprévue, dont la comtesse portait à la fois le deuil sur ses vêtements et dans son cœur, celle de son père, le comte Roger Gamba Ghiselli.

C'était le chef vénéré de cette antique, nombreuse, superbe, libérale, héroïque famille dont les efforts et les malheurs ont mêlé le nom à la fois à l'histoire de l'indépendance italienne et à celle de l'émancipation grecque.

C'était le père de ce Pietro Gamba, compagnon de Byron, tombé prématurément, comme lui, brûlé des fièvres de la lutte pour un peuple, et qui repose, enseveli dans le sein de la terre qu'il a contribué à affranchir.

Quelques détails généalogiques ou plutôt historiques sur les aïeux maternels et paternels de la comtesse Guiccioli ne déplairont pas à nos lecteurs, qui les chercheraient vainement ailleurs.

Les comtes Gamba ajoutèrent vers 1600 à leur nom celui de Ghiselli, lors de l'extinction de la ligne masculine d'une de ces anciennes familles du patriciat de Bologne, tête de son livre d'or, où elles sont distinguées sous le titre des *Quarante*.

Ce droit revenait au chef des comtes Gamba d'alors par son mariage avec l'unique héritière des Ghiselli.

Pour ne pas remonter plus haut que deux générations, nous dirons que la grand'mère paternelle de la future marquise de Boissy était de la famille des marquis Cavalli-Capello, où s'est éteinte la descendance de l'héroïne vénitienne Bianca Capello, et fille d'une marquise del Bagno, de Man-

toue, cousine des princes Corsini de Rome, Ercolani de Bologne, etc.

Par sa grand'mère maternelle, la future marquise de Boissy tenait aussi à l'Allemagne et était la nièce du fameux comte de Cobentzel, dont la carrière, comme ministre et surtout comme ambassadeur d'Autriche, se trouve liée aux événements les plus importants du XVIII[e] siècle, de la Révolution et de l'Empire, et dont la figure originale, dont on trouverait les traits épars dans les *Mémoires* du prince de Ligne et du comte de Ségur et les ouvrages de MM. Thiers, de Bacourt, T. Juste, sur la Révolution et le Consulat, les relations de Mirabeau avec la cour de France et la vie du comte de Mercy, et elle mériterait une esquisse que nous regrettons de ne pouvoir essayer.

Cette grand'mère maternelle de la future marquise de Boissy était la comtesse Cecilia Machirelli-Giordani, une des héritières de la noble famille des comtes de Montelabate, de Vienne, originaires d'Italie, dont la lignée masculine est éteinte et qui a semé ses filles dans les quatre maisons Cobentzel, Nadasti, Erdeddi et Machirelli.

Le comte Machirelli-Giordani, grand-père maternel de la marquise de Boissy, avait son habitation à Pesaro, mais résidait l'été dans son château situé près d'Imola, et dont l'évêque, futur cardinal Chiaramonte, futur pape Pie VII, fut plus d'une fois l'hôte et demeura l'ami.

C'est lui-même qui célébra comme évêque dans cette résidence où il devait, quand il lui fut permis de quitter la France, goûter l'hospitalité triomphale de son retour de persécution et d'exil, le mariage de la fille aînée de la comtesse Machirelli-Giordani avec le comte Roger Gamba-Ghiselli. C'est lui aussi qui devait plus tard étendre sur la jeune Teresa, issue de cette union bénie par lui, dans les épreuves de son mariage précoce, disproportionné et orageux avec le comte Guiccioli de Monteleone, une sollicitude et une protection paternelles, dont le pape Léon XII ne répudia pas l'héritage.

Le journal de voyage, le *diario* du marquis de Boissy et quelques lettres à un de ses amis, M. de L... et à la marquise de Folleville, mère de l'épouse prématurément perdue, — le 16 juillet 1836, — nous donnent le ton et le détail des impressions diverses que le marquis de Boissy rapporta de ce voyage d'Italie, entrepris, comme on le voit, dans des circonstances et des sentiments fort différents de ceux qui président aux pérégrinations superficielles des spleenétiques distraits ou des touristes à *guide* et à *cicerone*, occupés surtout à dépayser leur ennui, à amuser leur ignorance.

Comme il était tout naturel (à tout seigneur tout honneur), c'est au vœu de son cœur que le voyageur céda tout d'abord, avant de satisfaire les curiosités de son esprit, et le premier épisode de son voyage politique et artistique en Italie est celui de sa visite au château de Filetto, en Romagne, résidence d'été de la famille Gamba, et de sa rencontre avec la *donna* maîtresse de ces beaux lieux, avec la fée de ce château féodal et patriarcal, dont l'hospitalité enchanteresse empruntait aux derniers rayons de l'automne et aux derniers rayons de la passion une mélancolique poésie.

C'est donc à Filetto d'abord que nous trouvons le marquis saluant, dans la personne de la femme aimée, la pure et radieuse image de l'Italie elle-même, et goûtant la bienvenue de sa seconde patrie dans le sourire d'une de ses filles privilégiées.

Parti de Paris le lundi 13 septembre 1847, le 17, il monte et descend le Simplon, et, le 18 au soir, il est à Milan, assistant au spectacle de la Scala. Le 20 Reggio, Bologne le 21, Ravenne le 23, sont les trois étapes de sa route vers Filetto, où il est introduit et présenté le 23 par la comtesse Guiccioli, qui est venue à son devant.

Le journal du 23 contient la note suivante, qui permet de deviner tout ce qu'elle ne dit pas, et dont la concision de procès-verbal contient les éléments de tout un tableau de la grande hospitalité italienne.

« Parti de Ravenne avec Mme la comtesse G... à 3 h. 3/4. Arrivés à 6 heures chez M. le comte Gamba. Bonne et gracieuse réception par maître et maîtresse de la maison. Je suis frappé de la ressemblance de Mme la comtesse Gamba avec Mlle Louise de Rohan, cette dernière plus grande, la première plus spirituelle encore. Souper à 9 heures 1/2. Logé dans une grande et belle chambre du temps passé, large lit de damas rouge, tableaux, bénitiers, madone, fauteuils immenses... »

Le marquis employait la journée du 24 à parcourir le pays, à visiter un moulin à vapeur et à admirer de magnifiques vignes. Le lendemain, il partait pour Florence, après avoir donné à son cœur les prémices des émotions et des douceurs de ce voyage entrepris sous l'influence de désirs si divers et de si multiples espérances, et bientôt absorbé par les plaisirs tout intellectuels de l'observation politique. Il était libre désormais de s'y adonner, ayant fait connaissance avec la famille de sa future épouse, goûté dans tout son charme la tradition d'hospitalité gardée par les manoirs romagnols, conclu par un accord décisif des négociations depuis longtemps ébauchées, et donné à la comtesse Guiccioli, compagne intermittente de son voyage, et qui allait lui faire les honneurs de Florence, le prochain rendez-vous de l'autel.

Le marquis de Boissy arriva à Florence le dimanche 26 septembre au soir ; le 27, il rendait visite au ministre de France.

Le 28 était consacré à des courses officielles et artistiques, ainsi que le 29 et le 30, jour où il recevait une lettre d'audience du grand-duc pour le 1er octobre.

Le journal porte à la date de ce jour :

« Reçu en audience particulière par le grand-duc (la grande-duchesse régnante malade n'a pu me recevoir), par la grande-du-

chesse douairière, par l'archiduchesse Marie-Louise. Resté 20 minutes chez le grand-duc, 15 minutes chez la grande-duchesse douairière, 10 minutes chez l'archiduchesse Marie-Louise. Chez le grand-duc, beaucoup parlé politique. Est modeste, paraît bien ferme dans sa résolution de continuer.

» La grande-duchesse douairière, aimable et gracieuse comme autrefois. L'archiduchesse Marie-Louise, aimable aussi. »

Nous allons maintenant feuilleter ces lettres, écrites rapidement et familièrement, et qui, destinées à la poste et non à la postérité, n'en sont pas moins de beaucoup plus intéressantes pour nous que les laborieuses et volumineuses confidences d'un M. Fulchiron, par exemple, incapable de laisser ainsi, suivant le caprice de l'idée ou le hasard du fait, courir sa plume, à la Sévigné « la bride sur le cou. »

La première de ces épîtres primesautières est datée de Florence, le 2 octobre 1847.

Le marquis fait d'abord allusion aux projets matrimoniaux qui l'ont conduit en Italie et sur lesquels il ne prend pas la peine de donner le change à certaines curiosités plus ou moins intéressées, sans pouvoir d'ailleurs, affirmer encore autre chose que ses intentions, tout contrat en ce monde ayant besoin de deux consentements :

« Ils sont donc bien occupés de mes actions pour penser que je vais à Ravenne pour y prendre femme, ce qui suppose différentes choses qui ne sont pas ; d'abord que je me cacherais pour prendre femme, si femme je voudrais prendre ; puis que femme que je voudrais prendre ne consentirait à se marier que dans la Romagne. Du reste (et comme condition première), il faudrait que la personne très-charmante voulût aussi ; si elle voulait, cela aurait lieu, mais chacun a ses idées ; et elle pense que la liberté a quelque prix, que les liens du mariage ne sont point toujours des fleurs sans épines, des chaînes douces et légères. C'est une femme qui a ses idées à elle, qui pense, qui réfléchit, qui se

croit en état de se conduire elle-même, et qui, habituée à l'indépendance que donne le veuvage, ne se soucie pas, je pense, de se donner un maître qui peut bien n'être qu'un esclave, mais qui peut être un despote.

» Quoi qu'il en soit pour le moment, on lui a, plus qu'à moi, obligation du *non*; moi je dirais et ferais très-volontiers *oui*. Cette femme qui paraît effrayée est charmante ; elle est ici son pays et je lui dois la plus grande partie des charmes de Florence, ville des fleurs, de plaisirs, de bonne chère. Je bois, je mange, e dors, le tout à merveille. Dans la journée, pendant peu d'heures les femmes n'ont ici ni notre activité, ni nos goûts), je sors quelquefois en *quasi cavaliere servente*, et je suis très-intéressé par ce que j'entends, toujours dit avec esprit et savoir, au lieu d'être dit bêtement et comme par un perroquet ou par un domestique de place.

» Que vais-je faire? C'est le père Éternel qui le sait. Si ma voisine part pour Rome, sous quelques jours, comme c'est son projet, je partirai en même temps. Mme de Guichen est partie aujourd'hui : si j'avais connu son projet, peut-être aurais-je aussi appareillé pour Rome. Je n'aime pas la solitude en voyage, et je suis heureux quand je puis me mettre à la suite de quelqu'un, à la condition de conserver toute ma liberté et de ne pas gêner.

» Mais ce que je vais faire, je ne le puis dire encore, sauf que sous huit jours je serai à Rome ou Naples.

» J'ai trouvé Florence très-embellie. Hier j'ai été très-gracieusement reçu en audience particulière par le grand-duc et deux des princesses : la grande-duchesse régnante malade. Notre légation (1) est bien vue dans le pays. Elle y passe pour autrichienne et elle me considère comme Français. Le troisième jour ma visite m'a été rendue. Je ne sais pas si la légation de France a un cuisinier. On vit chez le restaurateur. Autres temps, autres mœurs. De mon temps tout homme propre était recherché; aujourd'hui il est, à ce qu'il paraît, évité avec soin. Peut-être faut-il, chez nos ambassadeurs de Juillet, être étranger de cœur et d'intérêt pour obtenir ses entrées. — Demain je fais un bon dîner à la campagne chez et avec gens du pays : ici on fait la distinction entre le gouvernement français et la France. — J'entretiendrai de mon mieux cette croyance fondée. C'est en ce sens que j'ai parlé hier à ceux qui osaient discourir avec moi.

---

(1) M. Bellot, croyons-nous, en était le chef.

» Je suis ici dans un hôtel (d'Italie) excellentissime. Je regrette de le quitter. Si je ne trouvais une occasion aussi agréable et aussi utile pour moi d'aller maintenant à Rome, je resterais ici malgré d'ailleurs le fâcheux, le déplorable, le calamiteux changement qui s'est opéré. On dit que les femmes y sont devenues sages, bonnes épouses, mères adonnées à l'éducation de leurs enfants. Déplorable! déplorable!

» La garde civique s'exerce tous les jours. — Ici il y a haine, haine profonde, haine à mort contre l'Autriche.

» Si l'on sait profiter des circonstances, l'Autriche est chassée de l'Italie; mais avant, l'Italie sera aux armées autrichiennes ce que l'Espagne a été aux armées de Napoléon : tombeau. Amen.»

Il importe de préciser maintenant les événements de cette année critique, 1847, qui justifient si bien les assertions et les prévisions de notre perspicace voyageur; d'expliquer, sans chercher à l'excuser, l'attitude du gouvernement français en présence des premiers tressaillements et frémissements de la régénération italienne; enfin de dire les sentiments si différents à l'égard de la France sympathique et de sa royauté indifférente, qui se partageaient le cœur des chefs du mouvement, inspiré par l'initiative généreuse de Pie IX, encore dirigé par ce groupe illustre de l'opinion « libérale modérée » : Massimo d'Azeglio, le marquis Gino Capponi, le comte Balbo, Gioberti, le comte Sclopis, l'abbé Raphaël Lambruschini, le comte Ridolfi, etc.

Le mouvement de réformes intérieures, prélude nécessaire de l'indépendance, suivait encore, à l'automne de 1847, son cours régulier et normal, suivant les conseils du fameux *Programma per l'opinione nazionale*, rédigé par d'Azeglio.

Commencé par une agitation unanime mais pacifique de l'opinion, il avait successivement gagné à sa cause, en gardant Pie IX à sa tête, les princes italiens, et en attendant l'heure de l'action décisive, de la délivrance par la force, et du salut par les armes, partout conquis les réformes administratives et

les progrès législatifs, gages de la concorde des souverains et des peuples, instruments nécessaires au succès du prochain et définitif effort.

C'est ainsi que, dès la fin de septembre 1847, tandis que Pie IX achevait son œuvre de régénération particulière, préliminaire de l'émancipation générale, et promulguait ce *motu proprio* qui soulevait l'admiration enthousiaste et les *meetings* et les adresses de félicitation en Angleterre et aux États-Unis, sa voix trouvait des échos et son exemple des imitateurs non-seulement à Turin, à Florence, mais à Naples même.

C'est alors que, croyant voir déjà s'ouvrir devant ses pas cette terre promise de ses vœux, et se réaliser ce rêve idéal de l'union des pouvoirs dans la foi et la liberté, Massimo d'Azeglio s'écriait :

« Tout va très-bien à Rome; de mieux en mieux, m'écrit-on. D'un jour à l'autre va paraître le *motu proprio* sur la municipalité de Rome et un second sur l'assemblée des représentants des provinces, sous le nom de *consulte d'État*. Le cardinal Ferretti a promis; et on compte sur sa parole. La seconde de ces institutions est de la plus haute importance. Elle va de pair avec la grande affaire de la *ligue douanière* à laquelle va accéder le Piémont. Voilà Pie IX promoteur de tout le mouvement libéral et la papauté à la tête du siècle. Qui l'eût dit il y a dix-huit mois? Maintenant je ne donne pas trois mois à tous les princes d'Italie pour qu'ils se soient mis au pas; si Pie IX continue, et pourquoi non? il devient le chef moral de l'Europe, et il fera ce que n'ont pu faire ni Bossuet, ni Leibnitz: il rétablira l'unité du christianisme. J'ai toujours pensé que les plus grands événements religieux étaient liés à la régénération politique et morale de mon pays. »

Comment Massimo d'Azeglio n'eût-il pas été dupe de ses nobles illusions, et ne se fût-il pas enivré des espérances quel-

que peu hyperboliques qu'il exprime avec une sorte de lyrisme ?

Le 28 septembre 1847, au moment même où il écrivait, le grand-duc de Toscane qui, dès le 4 septembre, avait concédé des réformes analogues à celles dont le pape avait pris l'initiative, remplaçait le ministère de la résistance au mouvement par le comte Serristori et le marquis Ridolfi ; le 11 février suivant il promettait une représentation nationale, et quatre jours après accordait une constitution.

Le 28 octobre 1847, le roi de Sardaigne faisait publier un programme contenant la promesse d'une loi sur la presse, d'une nouvelle organisation communale, d'un nouveau code pénal, de l'établissement d'une cour de cassation, etc... Le 8 février suivant, il promulguait « le Statut fondamental, destiné à établir, dans ses États, un système complet de gouvernement représentatif. »

Le 29 janvier 1848, à l'heure même où le ministère français si étrangement renseigné par ses agents, déclarait à la tribune que de dix ans encore il ne serait pas question de régime constitutionnel pour les États d'Italie, le roi de Naples promettait, dans une proclamation, la création des deux chambres, la liberté de la presse, l'organisation de la garde nationale; et la constitution était publiée le 10 février (1).

Qu'on juge donc de la surprise, de la colère et de la honte des patriotes italiens, partagées par tous les Français dignes de ce nom, et si vivement exprimées par le marquis de Boissy, en voyant les représentants de la France initiatrice, de la France

---

(1) Nous empruntons ces renseignements, jusque dans leur texte, au commentaire excellent dont M. Eugène Rendu, un des hommes qui ont rendu en France les plus grands services au mouvement italien, a accompagné sa belle publication intitulée : *L'Italie de 1847 à 1865, Correspondance politique de Massimo d'Azeglio.* Il n'est pas de meilleur guide pour l'intelligence des événements et des opinions, des hommes et des choses durant cette période.

libératrice par excellence, aveugles à la vérité et sourds à l'appel d'indépendance !

Écoutez, dès le 12 avril 1847, Massimo d'Azeglio écrivant de Rome à M. Doubet :

« Ce qui va trop doucement et même ne va pas du tout, c'est votre ambassade. Je sais bien que l'affaire des mariages espagnols gêne terriblement le gouvernement français en Italie; aussi n'avons-nous pas la prétention d'exiger de M. Guizot une déclaration de guerre à M. de Metternich. Si les mariages espagnols sont avantageux pour la France, cela vous regarde ; mais, sauf meilleur avis, vous n'avez pas non plus... intérêt à jouer en Italie absolument le même air que l'Autriche. Qu'y gagnerez-vous ? Or, dans ce moment-ci, les deux flûtes, je vous assure, sont terriblement d'accord ; et je ne vois que l'Angleterre qui puisse s'en réjouir. Vous lui laissez là, à elle, qui au fond se moque parfaitement de notre progrès libéral et national, un admirable terrain et elle saura l'exploiter.

» Savez-vous qu'il ne serait précisément gai ni pour nous ni pour vous, qu'il fût démontré, ou du moins établi dans l'opinion, que la France déserte le mouvement italien, qui est bien le plus grand mouvement politique et religieux produit depuis trois siècles? Heureusement Pie IX, quoique isolé par votre fait, se maintient parce qu'il agit par devoir. »

Et l'ambassadeur de France, le comte Rossi, feignit de ne rien voir, de ne rien entendre, si bien que la vengeance de l'opinion, déçue dans ses espérances d'un rôle tout différent, lui avait infligé le surnom de « dormeur. »

A Turin notre ambassadeur imitait scrupuleusement l'exemple de son collègue de Rome ; et quand il rompait un silence prudent, c'était pour critiquer maladroitement et impopulairement le livre du comte Balbo, les *Speranze d'Italia*, qui venait de paraître, et où il avait trouvé moyen de voir une insulte à la France, en même temps qu'une menace à l'Autriche.

A la fin de septembre 1847, Massimo d'Azeglio écrivait de Turin à M. Rendu :

« Je suis venu ici après un séjour de quelques semaines dans la Romagne et j'ai trouvé le comte Balbo fort irrité contre le gouvernement piémontais, qui ne marche pas, et contre l'ambassadeur de France qui l'encourage à ne pas marcher. Je ne suis pas, moi, très-inquiet de ce retard du Piémont : je pense que c'est affaire de calcul et de préparation. Le roi veut prendre son moment, et une fois lancé il ne reculera pas, sauf à mécontenter la France ou du moins le gouvernement français, il faut bien vous le dire, au moins autant que l'Autriche. Cela est fâcheux ; mais cela est.

» Pour Dieu ! qu'a donc le *Journal des Débats?* Que peut gagner votre ministère à faire ou à laisser insulter par le principal de ses organes un peuple qui fait les efforts les plus méritoires pour se tirer de l'état d'abjection où l'avaient réduit ses détestables gouvernements? Et penser que c'est un ex-Italien, le signor Libri, qui broche, on ne sait sous quelle impulsion, les articles les plus perfides et les correspondances les plus venimeuses ! M. Guizot, ce grand esprit, peut-il croire servir les intérêts de la France en s'aliénant ainsi tout un peuple qui renaît? Comment accepte-t-il de tels instruments, ou comment est-il si mal renseigné sur nos affaires?

» Toute votre diplomatie paraît en Italie s'inspirer du mot de Louis-Philippe : *Pie IX travaille sur le vide*. Sur le vide ! Non ! mille fois non ! Nous le montrerons ! Le roi serait-il jaloux de la popularité du Pape ? A-t-il peur d'être entraîné et débordé par Pie IX ? Cela n'est pas impossible, mais nier le mouvement ce n'est pas l'empêcher. »

Pendant ce temps, lord Minto criait à tue-tête sur son balcon, au milieu d'applaudissements frénétiques : *Vive la ligue italienne ! Vive Pie IX !*

Pendant ce temps-là aussi, le marquis de Boissy, qui, dès son arrivée à Florence, s'était écrié : « l'Italie, magnifique volcan! continuait ses observations sagaces et ses démonstrations indépendantes et sympathiques, qui lui conciliaient l'opinion, et lui ménageaient, presque à côté de sa popularité française, une popularité italienne.

Il s'associe aux espérances des chefs du mouvement italien

à Florence, parmi lesquels l'abbé Lambruschini, le marquis Ricasoli, M. Labarina, M. Fenzi, qui viennent, le 5 octobre, le visiter en députation, mais tremble pour son succès en raison de son honnêteté même, et presque de sa naïveté, qu'il raille en l'admirant dans cette boutade d'une lettre du 9 octobre, que nous allons citer. Suivant son habitude, il y donne à la vérité un air de paradoxe et une allure de scepticisme ironique aux doutes, et en même temps aux regrets de son expérience, qui ne lui permet plus les illusions qu'il respecte chez les autres :

« Pendant que tu écoutes (parce qu'on te les fait) les ragots, moi j'écoute et fais des speechs.

» Dimanche à dîner, au moment où je m'y attendais le moins, (36 à table), il y a eu un beau speech *délivré* pour moi (style anglais). J'ai dû répondre et improviser une allocution nationale, libérale, anti-ministérielle. Je m'en suis d'autant moins mal acquitté que je n'avais pas été prévenu, que je n'avais pu y penser, qu'il y avait réellement improvisation. J'ai été applaudi à tout rompre. Au dessert, j'ai pris l'initiative d'un speech en l'honneur des amphitryons, du pape, du réveil de l'Italie. Le mardi, reçu une députation des hommes importants du mouvement et de la presse.

» Ils sont révolutionnaires mais seront dupes; ils croient à la bonne foi de leur prince; ils veulent marcher d'accord avec le souverain, etc., etc. Ils ne connaissent point l'espèce princière; une exception, si elle existe, n'autorise point une déviation si considérable des règles de la prudence. Ils ne savent point qu'une contre-révolution ou un escamotage est bien près quand les révolutionnaires veulent être lents, modérés, sages, confiants dans le pouvoir. Il y a ici des hommes de valeur; je ne voudrais point conspirer avec eux : ils sont des enfants en fait de révolution; ils parlent moralité, justice, équité; il peut y avoir de la moralité, de la justice, de l'équité, de la bonne foi dans les révolutions, même chez les révolutionnaires, tout aussi bien que chez des préfets de police autorisant des maisons de prostitution ou de jeu; mais on ne fait pas plus des révolutions par des moyens exclusivement très-moraux que l'on ne gouverne et entretient l'ordre que par des moyens très-moraux. Voilà mon opinion. Pour recevoir ces messieurs, et causer avec eux j'ai retardé mon départ

d'un jour; je pars demain; et s'il y a un bateau demain je m'embarque pour Rome, plus présumablement ce sera après-demain seulement... »

Continuant, à propos d'un autre sujet, sa boutade, le marquis, qui était en verve d'humeur, ajoutait :

« Ici la femme est tout à fait gâtée : plus d'amants, du moins en général; plus de galanteries, plus d'intrigues : la politique absorbe les hommes. Ce pays est réveillé, mais quel réveil! On fait l'exercice tous les matins; les femmes souscrivent pour acheter des fusils. On y exècre l'Autriche; on y abomine le gouvernement français; on y aime, on y chante la France, bien distincte de son gouvernement. Tu peux croire que je cherche à bien entretenir le pays dans cette croyance, qu'il serait très-difficile d'ôter, tant elle est générale et profonde.

» Décidément j'ai eu l'honneur d'être considéré comme un ennemi dangereux par le ministre de France, qui m'a rendu une seule visite, et ne m'a point engagé à dîner. J'ai été sans lui à la cour, mais sur sa demande d'une audience particulière.

» Je n'ai donc point fait acte d'hostilité ni d'opposition, sauf que dans un dîner, devant 35 personnes, j'ai dit que la belle et glorieuse Italie devait compter sur deux choses : les sympathies de la nation française, l'hostilité sourde, cachée peut-être, mais bien certaine du gouvernement français; que pour la nationalité italienne le gouvernement était lâche autant qu'étranger, et qu'il n'oserait pas faire alliance ouvertement avec l'Autriche, etc., etc.

» Or, comme à Florence tout se sait, notre ministre n'a point tardé à connaître mon langage net; de là peut-être son peu d'empressement à me rechercher. Je pars sans lui mettre une carte de P. P. C. parce qu'il est en reste d'une visite. J'ai voulu être plus que poli; en sortant de la cour, où j'étais allé sans lui, je lui ai mis une carte pour lui dire : Merci, je n'ai pas conspiré à votre insu, etc., etc.

» Quelle différence entre le présent et le passé! M. de Chateaubriand recevait tout aussi bien l'opposition que les ventrus... je verrai comment fera Rossi. »

C'est au milieu de ces symptômes, de ces promesses, de ces espérances d'une délivrance prochaine de toutes les tyrannies, au moment où l'Italie, impatiente, secouait à la fois tous ses jougs séculaires, que le marquis de Boissy arrivait à Florence et y constatait le mot d'ordre d'indifférence ou même d'hostilité au mouvement donné là comme à Rome, comme à Turin à la diplomatie française, par un gouvernement issu d'une révolution, et qui, chez les autres comme chez lui, reniait son origine, et refusait la sympathie des peuples sans obtenir celle des rois.

M. de Boissy, comme tout le groupe d'hommes éclairés, libéraux, prévoyants, dont il faisait partie, répudiait hautement toute solidarité avec ce machiavélisme bourgeois, et recueillait sur ses pas la popularité assurée à tout représentant de la France au milieu du discrédit infligé à tous les représentants de son gouvernement.

Pour s'expliquer cette attitude opiniâtrement équivoque du cabinet présidé par M. Guizot et de ses ambassadeurs, il faut rappeler que les mouvements italiens avaient avorté tant de fois que la politique française s'était fait comme un principe de ne plus se fier aux éruptions de ces volcans, considérés comme artificiels, et de ne pas fonder sur les mouvantes et décevantes manifestations d'un peuple dont l'exaltation semblait factice et dont le succès paraissait plus que douteux, un système dont les passagers avantages ne compensaient point les durables inconvénients.

A la fin de 1847, le ministère français semblait avoir pris à tâche de rétrécir son horizon, de réduire ses vues, de se donner tout entier à une politique domestique, positive, pratique, génevoise, fondée sur le développement exclusif des intérêts matériels. Sa dernière hardiesse, le coup d'Etat diplomatique des mariages espagnols, absorbait toute l'attention de son chef; et modestement fier d'un triomphe précaire, il avait ajourné au lendemain (et quel lendemain devait répondre à cette grave insouciance!) ces affaires sérieuses, dangereuses, ces chimères

de nationalité, ces enfantillages de révolution, faisant à l'étranger partout le tapinois, et se gardant bien de réveiller, en flattant les aspirations polonaises ou italiennes, les méfiances de la Russie et les susceptibilités de l'Autriche, de crainte de communiquer, à l'opinion française surexcitée, le contre-coup de ces sursauts dangereux et la contagion de ces menaçantes fièvres.

De là cette conspiration d'indifférence organisée par nos ambassadeurs, qu'on ne voyait en Italie que derrière ceux d'Autriche ou de Naples, emboîtant servilement le pas des agents de M. de Metternich, et abandonnant dédaigneusement aux diplomates anglais, plus avisés, les faveurs des acclamations populaires. De là le complot de silence à la tribune ou d'hostilité dans la presse des députés ministériels et des journaux soldés.

Tous nos anciens révolutionnaires, arrivés au pouvoir et n'aspirant plus qu'à la quiétude, faisaient assaut de fétichisme conservateur, et nos ex-incendiaires s'étaient métamorphosés en pompiers, et pompaient à l'envi, de peur que le feu italien ne se vît en France et qu'il ne gagnât.

Honnêtes gens qui croient qu'on éteint avec quelques seaux d'eau sur la tête, un peuple allumé des feux inextinguibles de la haine de l'étranger! Honnêtes gens qui en politique jouaient le jeu de la stupide autruche qui cache sa tête sous son aile et se figure que ne voyant pas le chasseur, elle n'en est pas vue!

Cette politique égoïste et anti-nationale, dont M. Guizot n'allait pas tarder à payer l'erreur de la chute d'un trône, était dans les fatalités de cette monarchie qui, née d'un accès de liberté, avait gardé pour la liberté l'horreur invincible du parvenu pour ses débuts.

En 1847, le gouvernement de Louis-Philippe commençait à subir les conséquences de ses fautes.

Il était dans la situation de ces vieillards précoces qui ont usé leur jeunesse, leur séve, leur vie à s'établir, à s'enrichir, à se consolider, à se faire reconnaître, à se faire pardonner, et auxquels il ne reste plus de force pour la lutte et plus de

goût que pour le repos. Il avait mis sa sagesse à jouir de sa fortune, et sa sécurité dans l'immobilité.

Et l'opinion, qu'il avait dirigée jusqu'en 1840, avait, depuis longtemps, cessé de le suivre pour le devancer ; à ce point que la bourgeoisie elle-même, après le peuple et l'armée, avait laissé en arrière ce gouvernement, ennemi de la guerre, jusqu'à la redouter même en Algérie, et ennemi de la liberté, au point même d'avoir peur d'une réforme demandée par la voie, pourtant fort pacifique, des banquets.

Mais quoi ! il avait été si longtemps égoïste qu'il ne pouvait plus cesser de l'être ; et il avait placé son existence sur une base si étroite que le problème lui était assez difficile, et l'effort assez douloureux de continuer de vivre.

C'est là, je le répète, la fatalité de ces dynasties précaires qui, fondées sur le faible pilotis d'une majorité parlementaire, ne peuvent affronter la moindre tempête. Aucune de ces hardiesses qui, loin de le détruire, rétablissent l'équilibre des gouvernements nationaux ne leur est permise.

Ils ne peuvent hasarder une politique désintéressée, et ils ne peuvent risquer d'être généreux.

De là la facilité vraiment étonnante de cette Révolution de 1848, qui commença comme une échauffourée.

Trouvant tout séparé d'avance, elle n'eut rien à trancher.

Le marquis de Boissy, le 2 octobre 1847, écrivait de Florence, à son ami M. de L... :

« Je pars donc pour Rome ou Naples selon que ma voisine ira à Rome ou Naples, car j'aime à suivre comme un caniche. Je me surprends parfois à ressembler à ces chiens qui n'ont pas de maître, et suivent le premier individu qui leur paraît pouvoir les supporter, et leur accorder l'esclavage. »

La voisine s'étant, sans doute, décidée pour aller à Rome,

par terre, le marquis de Boissy l'y suivit par la voie de mer, Livourne et Civita-Vecchia, et y aborda le 2 octobre.

Le lecteur est certainement curieux et impatient de connaître les impressions d'un homme qui s'exprime avec une si entière franchise, à propos de toutes choses, sur Rome, Pie IX, le mouvement italien sous l'inspiration de la papauté, et l'attitude de notre gouvernement, trop semblable, dans la Ville éternelle, à ce qu'elle a été à Florence, aux yeux d'un implacable observateur.

Avec lui, il ne faut pas s'attendre à l'hyperbole administrative et laudative de circonstance et d'habitude en un pareil séjour; mais plutôt à des excès de franchise et d'humeur dans le sens contraire, c'est-à-dire celui de la critique et de la malice.

A Rome, en effet, bien loin d'être enthousiasmé, le marquis de Boissy regrette nettement Paris; et ce lieu où il est de tradition d'oublier la patrie ne le pénètre point de ses influences sacrées, au point de l'empêcher de protester contre la déception de la réalité, si favorable souvent à cette France qu'on n'apprécie jamais mieux que lorsqu'on l'a quittée.

Ce qui frappe surtout, et d'abord, le marquis de Boissy à Rome, c'est, non le côté de poésie et de grandeur, mais le côté de décadence et de sordidité :

« Depuis avant-hier soir, 9 heures 1/2, » — écrit-il à sa belle-mère, la marquise de Folleville, dans une volumineuse lettre-journal qui résume ses constatations avec la précision d'un procès-verbal d'enquête, — « je suis dans la ville dite éternelle, vraiment éternelle pour sa malpropreté, sa rétroactivité vers la malpropreté, la friponnerie, la *faquinerie*, la mendicité.

» Avoir quitté le beau pays de France, pour ce pays qui contraste avec ce qu'il a été (si l'on en croit ces gribouillements dont on a tant ennuyé notre jeunesse) autant, sinon plus, que le soleil le plus pur, le plus ardent, le plus vif, contraste avec les ténèbres

les plus épaisses ! — Quelle démence ! Quel esprit malin m'a donc poussé hors de France, et des rives de l'Arno (celles-là jolies, agréables, nourrissantes), chassé aux rives sales, mendiantes, faquines, puantes, déguenillées du Tibre ?

» Hier, dès le matin, été à la poste, trouvé votre lettre, en renfermant une pour le P. Villefort ; portée de suite, mais il n'y était, vu le père Lefebvre, à qui remis la lettre, retourné ce matin à St-Pierre, où messe pas digne, mal chantée dans le désert, une voix de castrat cependant ; puis retourné à *Gesù*, où, par hasard, en chassant, rencontré le Père Villefort qui m'a demandé si je n'étais pas moi, à quoi réponse affirmative et conversation d'ailleurs courte, car il allait pour entendre l'aveu de certains péchés recommencés souvent, d'autant plus souvent qu'on les lave ici plus facilement, mais quasi rendez-vous pris pour jeudi matin, faire la connaissance du général et visiter la maison. Je crois bien qu'aussitôt ma sortie on jettera du sel partout, et que toutes les cérémonies voulues pour l'exorcisme auront lieu, sans qu'on omette la plus petite formalité.

» Qu'il est fou, celui qui ayant eu le bonheur de naître citoyen d'un grand pays, va dans de petits pays ! Tout y est petit et mal. J'ai quitté Florence jeudi, à 7 heures du matin ; depuis, le sentiment de la pitié a presque exclusivement partagé mon temps avec le sentiment de l'indignation pour la faiblesse et les abus de tous genres de ces gouvernements qui ne sont pas des gouvernements, mais des administrations d'abus, de pillages, de gaspillages.

» Le chemin de fer de l'Empoli à Livourne ! Pitié ! pitié ! pitié ! plus d'employés, au moins autant, pour ne pas exagérer, que de voyageurs, employés en guenilles, employés ne faisant rien, employés qui ne sont pas employés. Le croirait-on ? pas de tarifs pour les chevaux qui emmènent les voitures du débarcadère. — Il faut traiter, marchander, négocier, et l'administration de dire : Cela ne nous regarde pas. Stupide administration ! Quelle tenue de chemin ! il faut voir cela !

» Ainsi le propre des petits pays est d'avoir tout en petit, tout mal, et de tout rapetisser, même nos compatriotes quand ils ont été salis et avilis par une distinction, une grâce, une mission de notre gouvernement. Notre ministre à Florence a craint de se compromettre vis-à-vis de l'Autriche et du gouvernement français en voyant un croquemitaine de roi comme moi ; il a été stupide au possible, et il aura, il le mérite du moins, le premier grand prix, à Vienne, de la docilité aux instructions qu'il a d'être autri-

chien et de considérer les Français de cœur comme des ennemis dangereux et dont le seul contact est à fuir comme la peste... A Livourne, peuple de faquins, devant lesquels tremble le gouvernement toscan comme le gouvernement français devant lord Palmerston... C'est la peste de l'endroit, peste contre laquelle la peur empêche toute mesure protectrice du voyageur.

» 11 *octobre*. — A propos de voyageur, quelle habileté ont déployée les gouvernements pour les dégoûter, pour savoir ce qu'ils font, combien d'heures ils restent dans tel ou tel endroit ! A changer tout cela, y compris les gouvernements, s'ils persistent dans les vexations de tous genres qu'ils exercent à l'égard du pauvre voyageur. A Civita-Vecchia, que d'ennuis ! Route de Civita-Vecchia à Rome, quelle image de la désolation, de la dépopulation, parce que la fièvre y règne maîtresse absolue, contre laquelle nul effort n'est tenté ! A Rome, voleries de toutes sortes, des postillons, des préposés pour la douane, des faquins qu'il n'y a pas moyen d'éviter. Quelle bêtise de quitter notre pays, trois fois beau comme le Père-Éternel est trois fois saint !... »

Nous n'insisterons pas sur ces croquis, évidemment chargés et poussés au noir par la mauvaise humeur d'un censeur porté par nature à exagérer ses déceptions, et à voir, avec des yeux grossissants, des abus à peu près inévitables sous tous les cieux étrangers.

Nous n'avons pas prétendu demander au marquis de Boissy un tableau fidèle de Rome, des institutions et des mœurs qu'il n'a pas eu le temps de juger au-delà des impressions du premier abord, durant un court séjour, plein des agacements et des énervements d'un Français indépendant, et que la réaction de l'absence rend aussi indulgent pour Paris, qu'il regrette, que sévère pour Rome où il s'ennuie.

Ce que nous avons voulu obtenir de ces extraits de lettres familières, et ce que nous en avons obtenu, c'est cette curieuse et piquante physionomie d'un voyageur toujours original, toujours sincère, et dont l'impitoyable bon sens n'a eu à Rome aucun des éblouissements de l'enthousiasme de convention, ni aucune de ces illusions d'un optimisme de mode.

Le marquis de Boissy demeure à Rome ce qu'il est, en se plaignant de ne pas la voir telle qu'elle devrait être.

Et cette persistance impitoyable du sens critique, en plein domaine du grandiose et du sacré, est un trait de caractère qui était à noter. Ce scepticisme est d'ailleurs moins celui d'un frondeur insensible que celui d'un admirateur déçu.

Il n'empêche pas un homme que l'ardélionisme de toute cette population mercenaire, qui dans cette ville capitale du monde et rendez-vous universel, vit de l'étranger, importune et exaspère comme le moucheron exaspère le lion, il ne l'empêche pas de rendre justice à ce qui est bien, et hommage à ce qui est beau. Nous allons voir que tout dans Rome ne lui est pas gâté par les Romains ; qu'il sait parfaitement préférer à Versailles le Vatican, que les abus ne lui cachent pas toujours les progrès, et que Pie IX lui semble d'autant plus grand, qu'autour de lui tout est plus petit.

Le marquis de Boissy devait rencontrer plus d'égards à l'ambassade de Rome, qu'à la légation de Florence :

« Rossi, homme d'esprit : comme collègue, lui, il n'a point eu la sottise de faire voir qu'il voyait dans le voyageur un homme d'opposition. Ainsi nous faisions à Londres et à Rome jadis. Il a mis ses deux loges à ma disposition. Je n'en ai pas abusé, pas même encore usé... »

Le marquis de Boissy, à ces plaisirs officiels, préférait, en effet, les bonnes fortunes d'observation du voyageur abandonné à lui-même, incognito, et marchant au hasard de la flânerie.

Elles ne lui manquaient point à Saint-Pierre, qu'il visitait tous les jours, quelquefois deux fois par jour, et quelques anecdotes qui n'ont pas leur place ici, montrent bien qu'il avait saisi à merveille, et dès les premiers jours, ces contrastes de dévotion et de galanterie qui abondent dans les habitudes et les mœurs de la population romaine.

Ce qui le frappait aussi, non sans l'irriter quelque peu, c'était le manque de mouvement, de vie, de cette cité en quelque sorte nécrologique. Au milieu de ces grands silences d'un présent dominé par le passé, il avait la nostalgie des fièvres de Paris. Il était comme Mme de Staël qui, en présence des Alpes et du lac Léman, soupirait après son petit ruisseau boueux de la rue du Bac.

Et à Rome, le marquis de Boissy parlait avec une sorte d'attendrissement de ce Paris, « où il désire tant rentrer, ayant un vif regret de l'avoir quitté, car il n'y a qu'à Paris qu'il y ait de la vie, qu'on ait de la vie, vraiment vie ; partout ailleurs on végète, on est du règne végétal. »

Il y a une foule de tours, de mots naïfs, vifs, malins, à la façon de ce président Simond dont parle Ampère, qui vit l'Italie d'un œil si français ou plutôt si gaulois, et par exemple ne voyait, dans le *Jugement dernier, qu'un pudding de ressuscités*, dans ces pages libres et familières qui n'ont rien en revanche de l'afféterie et du pompadouresque dilettantisme du mythologique Dupaty :

« Je ne vois pas ici de ces soi-disant belles Romaines, aux formes de cariatides. Mais rien de beau, j'en conviens, comme la bibliothèque du Vatican. *Elle ne serait point déplacée à Paris.* Je suis fâché que feu Louis XIV n'ait pu voir le Vatican tel qu'il est aujourd'hui. Il aurait voulu que Versailles fût un palais au lieu d'être un assemblage de petites chambres que, par respect pour Louis XIV que j'admire, je n'appelle point des cases à poulets. Louis XIV avec les artistes d'Italie, avec des indulgences à vendre, eût fait mieux : les uns et les autres lui ont manqué ; Versailles si grand, si magnifique à certains égards, n'est point à comparer au Vatican. J'en conviens, je le regrette. Dans ma jeunesse j'ai toujours entendu vanter les fontaines de la place Saint-Pierre, comme magnifiques par les torrents qui s'en échappent. J'en conviens, d'autant plus volontiers, que nos fontaines de la place Louis XV sont beaucoup plus riches en eau ; elles ont en plus tout ce qui ne tombe pas de la partie supérieure du champignon

du haut. Quant au dessin, aux lignes des fontaines de la place Saint-Pierre, je me hasarde d'autant moins à en parler que la mousse m'empêche de les juger; mais ces fontaines romaines sont éternelles; le jour et la nuit, la nuit et le jour elles sont torrents. Stupidement, les nôtres s'arrêtent le soir.

» Les chefs de bataillon de la garde civique donnent à dîner à leurs hommes. Dimanche, le prince Doria a régalé son bataillon à la villa Panfili. J'ai été hier voir les débris des préparatifs et des instruments de la fête. Ce qui m'a le plus intéressé, c'est la visite de caves ou catacombes, nouvellement découvertes, ressemblant à des colombiers souterrains, avec des trous dans lesquels sont de petites marmites en terre cuite très-légères. On y mettait les cendres des morts; chaque marmite contient de petits os, de la poussière; ces restes ont précédé la venue de J.-C. Les parois sont en ciment et toutes couvertes de jolies peintures; il y a des animaux de toutes sortes, y compris la girafe que nos savants prétendent être de création toute moderne, n'avoir jamais été connue des anciens... Je vois les galeries... La galerie Doria... Miséricorde! j'en suis affligé. Il n'y a rien à Versailles à lui comparer. Vu la galerie Borghèse, pleine de trésors, dit-on. La Vénus y donne, et si la nature a été copiée, il en faut conclure que la femme italienne était plus favorisée que la femme française qui, en général, tient le milieu entre le squelette et le manche à balai. C'est encore la Tribune de Florence qui aurait l'honneur de posséder mes restes, si j'avais le choix du lieu de ma sépulture. J'y voudrais être déposé entre les Vénus du Titien. Voilà des femmes, vraies femmes celles-là. Demain, jeudi, je fais la connaissance du général des Jésuites, homme qui a quelque importance en ce moment. »

Dans ces lettres de Rome, remplies de boutades, où le marquis de Boissy s'exprime avec une entière franchise qui même parfois dépasse son but, nous retrouvons, exprimées à chaque instant, ses impressions qu'on peut dire essentielles, toutes marquées au coin de cet esprit de divination prophétique qui nous frappe, surtout aujourd'hui que les événements qu'il avait prévus se sont réalisés, et que ses paradoxes sont devenus des vérités.

Nous les résumons, en émoussant leur forme, parfois un peu

trop vive et piquante, en disant qu'il persiste plus que jamais, après l'avoir étudié sur place, dans sa sympathie pour le mouvement italien, en tant surtout qu'il s'inspire d'un légitime désir d'affranchissement du joug étranger. Sur ce point, le marquis demeurera toujours fidèle à la cause italienne, et fidèle à lui-même. Il est beaucoup moins pénétré de la nécessité et des avantages d'une unité condamnée à demeurer longtemps factice et il inclinerait, de préférence, aux idées de fédéralisme qui semblent mieux répondre aux traditions de l'Italie, à sa constitution et à notre intérêt.

Il pense que bien des réformes intérieures doivent précéder un progrès suprême, possible dans l'avenir, mais prématuré et dangereux dans le présent. Il demeure convaincu de la légitimité et de la nécessité du gouvernement temporel du Saint-Père mis en harmonie avec les besoins modernes, mais respecté dans ses droits et son indépendance. Une spoliation lui semblerait pire qu'une injustice, et une ingratitude qui porterait malheur, comme un sacrilége, aux destinées de la nouvelle Italie. Il lui semble d'ailleurs qu'il y a beaucoup à faire; d'épreuves et, sans doute, de fautes à traverser, avant que la révolution italienne soit mûre et ne porte plus que d'irréprochables fruits.

« La Révolution d'Italie n'aboutira pas de longtemps encore; il y aura des petites secousses, qu'il serait plus juste d'appeler simplement de petits tremblements; mais il n'y aura pas, de longtemps encore, ces bonnes commotions qui renversent ce qui ne devrait pas être debout, et qui ramènent à la surface ce qui doit y être et y rester. Voilà mon avis de voyageur qui, à la vérité, ne se dit pas, en partant de chez lui : je trouverai tout bien, tout admirable, tout supérieur à ce qui est chez nous, par la seule raison que c'est étranger. J'essaye de voir, de juger, le tout sans partialité; et si je juge parfois un peu sévèrement, sans cependant cesser d'être juste, c'est que je vois des personnes prévenues et portées à tout admirer, à tout louer... »

Enfin, le 15 octobre, le vœu principal du noble voyageur est comblé. Il a une audience particulière du pape Pie IX, et peut s'entretenir, sans rien perdre de sa franchise habituelle, avec l'inspirateur, l'initiateur du mouvement italien, qui daigne goûter visiblement cette conversation d'un catholique mais d'un libéral, d'un libéral et d'un catholique dans lequel il écoute avec bonheur la voix de la France elle-même, qu'on calomnie quand on oublie que la fille aînée de l'Église est aussi la mère de la liberté et que la mère de la liberté est aussi la fille aînée de l'Église.

Le marquis de Boissy qui n'a pas épargné les critiques sincères à certains abus du gouvernement pontifical, plus apparents d'ailleurs que réels, et faciles à corriger, rend justice à ce qu'il a de bon et hommage aux intentions honnêtes, loyales, sincères d'un chef éclairé, fauteur spontané de ce mouvement d'indépendance et de réforme dont il payera bientôt, de la perte de son repos et du danger même de sa vie, les impatiences ingrates et les ambitions usurpatrices.

Le marquis de Boissy a prévu ces retours de la réaction, ces excès de l'anarchie, ce martyre de l'apôtre suprême, et il n'en admire que davantage le zèle généreux et la confiance bientôt si cruellement trompée de ce saint souverain, que depuis une douloureuse expérience a peut-être trop découragé de ses espérances, et que les déceptions du trône ont trop poussé aux inflexibilités de l'autel.

Le 16 octobre, le marquis de Boissy écrit :

« Hier soir, à sept heures et demie, j'ai eu l'honneur et le *bonheur* de voir le Pape. Je suis resté tête à tête dans son cabinet pendant trente-cinq minutes. J'y serais resté bien plus longtemps, si l'on ne fût venu le chercher pour se montrer au peuple, venant le remercier du *proprio motu* du matin.

» Il a causé tout simplement, comme s'il n'était pas le souverain des souverains, ayant réduit en poussière les instruments de

martyre des peuples, appelés trônes. Il m'a permis de causer, de parler avec autant de liberté, de netteté, de franchise et de positif, il va sans dire aussi d'énergie que je le fais lorsque je m'adresse à cette espèce de muets du sérail, appelés ministres... Il m'a fait beaucoup de questions. Je me suis cru à confesse, et ne pouvant rien cacher de la vérité, je me suis expliqué de façon à laisser un souvenir de franchise sur les actes du roi, à éclairer sur son passé, sur son présent, sur ses projets anti-nationaux... sur son autrichianisme, sur les sentiments nobles et généreux de la nation, bien distincte de son gouvernement, sans nul souci des intérêts du pays. Je m'applaudis de mon voyage ; j'ai pu, en opposition à nos agents, faire connaître à deux souverains la France, grande, noble, généreuse, sympathique à tout ce qui est noble ; notre gouvernement dans des idées tout à fait opposées. »

Son entrevue avec Pie IX était dans la vie de M. de Boissy, et surtout dans son voyage, un événement trop important pour qu'il n'en ait pas, à plusieurs reprises, répété la version. Aussi, dès le 17, il retraçait de nouveau, pour un de ses amis, la scène qu'il avait dépeinte à la marquise de Folleville; et nous donnerons encore ce second tableau.

« Je comptais partir mardi ou mercredi; je ne puis partir que vendredi, parce que Rossi tient salon jeudi en l'honneur de Bresson, arrivé hier, se rendant à Naples.

» Ce peuple romain est fort singulier, unique peut-être. Il a un enthousiasme réel pour son souverain. C'est bien au delà de ce que je me figurais.

» Avant-hier soir, été chez le Pape, y resté trente-cinq minutes, causé avec franchise, netteté, énergie, en homme franc et nullement courtisan; dit tout ce que je pense de L. P. et de sa bande d'enfants; pendant la conversation, très-libre quant à la manière de s'exprimer et de traiter les sujets, dérangés par une manifestation pleine d'enthousiasme, d'ensemble, d'ordre, d'unanimité ; j'en avais été étonné, mais moins que du spectacle auquel j'ai assisté hier soir. Au spectacle : *Hernani*. Dans un couplet il doit y avoir : *gloria a Carolo magno*, on dit *gloria a Pio nono*. Il y a eu,

sans exagération, plus d'un quart d'heure de trépignements, d'agitement de mouchoirs dans toutes les loges, au parterre. Je me rappelle l'entrée de Charles X comme Monsieur à Paris. Ce n'était pas cela, car il y avait des regardeurs mécontents. Hier, unanimité et réellement spectacle magnifique. Mais tout cela ne fera rien à la politique. Ce qui y fera, c'est la volonté toute simple, mais qui paraît très-arrêtée du Pape, qui me disait : « La religion grandit par la liberté. » De causer, je ne me suis fait faute; et, vrai, je causais avec la même liberté d'esprit que si j'eusse bavardé avec un chrétien tout simplement. J'ai appelé toutes les choses par leur nom propre... »

Ici suit une énumération, inutile à reproduire, dont la verdeur et même la crudité ne diminuent pas cette affirmation.

On peut le deviner par ce sommaire de *memento*, dont la cendre petille encore d'étincelles.

« 15 octobre. — Vendredi, sainte Thérèse. — A sept heures et demie, été reçu en audience particulière par le Pape, au Quirinal. Resté au cabinet pendant trente-cinq minutes. L'audience interrompue par l'arrivée du peuple venant remercier le Saint-Père du *proprio motu* qui avait paru le matin. On se présente sans chapeau, on met un genou en terre, on se relève, on avance près du Saint-Père assis à son bureau, on met un genou en terre et on lui baise le pied ; il vous fait asseoir à sa droite sur un tabouret. La conversation a roulé sur divers sujets, presque tous politiques; le chapitre de Saint-Denis, y compris l'ordre de la Légion d'honneur, M. de Cormenin et ses écrits contre le roi, la décoration donnée à M. de Cormenin, et demandée par le capitaine de vaisseau ayant tué mille Chinois ; la garde civique, la garde nationale de Paris, la différence de confiance des souverains dans les gardes nationales, celle de Paris n'ayant point ses armes chargées en face de la ligne ayant les siennes chargées, les dettes du roi et sa future banqueroute frauduleuse, les mariages d'Espagne, son avidité, cause de désaffection et d'éloignement du pays, les ministres, des instruments obéissants, passifs, courtisans, muets du

sérail; impossibilité de supprimer encore l'administration religieuse et de la remplacer par une administration laïque; conviction que la nation française est pour le Saint-Siége actuel, que le gouvernement, malgré les assurances fréquentes de bon vouloir du roi pour le Pape, est autrichien; se défier du gouvernement français, qui va au jour le jour et sacrifie l'avenir au moment. Le pape est non-seulement aujourd'hui le chef de la religion, mais le maître des rois de la terre. La religion grandit par la liberté, et la liberté par la religion; bien fait d'avoir combattu le chapitre de Saint-Denis, si on l'a cru un moyen politique. »

Le marquis de Boissy était parti pour l'Italie persuadé de la fin prochaine, inévitable, vengeresse de ce gouvernement de corruption, gangrené jusqu'aux moelles, et il ne dissimula au Pape aucun des symptômes sur lesquels il fondait son diagnostic inexorable de politique moraliste et philosophe :

« Je ne rappelle, — dit le marquis, après avoir achevé ce tableau dont nous avons jugé la reproduction superflue, — que les sujets et expressions principales. De longtemps je n'oublierai ma soirée d'avant-hier. Le Pape lit ou a lu beaucoup. Il a lu Timon, et a donné à M. de Cormenin sa décoration nouvelle.

» Rossi joue ici un rôle peu convenable; il ne reçoit pas, ou si peu qu'on peut presque dire pas du tout. Les Français se plaignent de lui, il leur parle à peine, on ne le croit pas quand il assure. »

Le 21 octobre, M. de Boissy annonçait à son ami son prochain départ pour Bologne, où il devait rencontrer sa fille, et son retour probable par Turin et Lyon. Et il terminait par ce dernier tableau de sa vie, de ses impressions, de ses espérances, de ses craintes, qui le peint si bien lui-même, les confidences si intéressantes de son séjour à Rome :

« Hier, demi-grand dîner à l'ambassade. Je n'y suis pas le chéri.

On m'y fait l'honneur de m'y croire peut-être quelque chose. Chez messieurs les hommes actifs et importants, on m'y considère davantage et je dois être flatté de l'opinion qu'on y a de moi; un peu peut-être de ce qu'on y pense de moi, de ce qu'on y ferait par mon avis.

» Bonjour. Il faut clore ma lettre, que tu me garderas comme note, pour rappeler mes souvenirs qui seront assez curieux à être narrés tant au salon qu'à la tribune. C'est agréable de pouvoir bavarder un peu en public; on est connu, considéré, et les peuples, moins stupides que les rois, sont reconnaissants envers les étrangers. Partout où je passe je suis bien traité. Je suis aussi connu en Italie qu'en France. Je suis populaire ici ; on a demandé à faire ma statuette qui, dit-on, aura du succès. Je ris de tout cela, tout en étant flatté d'être connu et jugé. Je passe ici pour un des plus zélés et des plus puissants défenseurs de l'indépendance italienne. Je me permets de dire mon avis, et l'opinion que je laisserai ici sera celle d'un homme qui n'est point tout à fait sans énergie, qui a un avis, qui le dit et qui ne recule pas devant ces babioles qui arrêtent tous ces timides disant toujours : *mais*, *si*, *car*, etc.

» Il y a ici une grande habileté pour amener la révolution. Je leur voudrais plus d'énergie, plus de promptitude, plus de défiance contre les souverains pour la pousser en avant. (Me conserver tout cela.)

» J'arriverai du 12 au 15. Je rencontre ma fille vers le 3 ou 4 à Bologne, je pense. J'ai fait une bêtise en laissant ma voiture à Livourne. »

C'est le 21 octobre que le marquis de Boissy dit adieu à la ville éternelle, un adieu, contre l'ordinaire, joyeux ; car il éprouvait à quitter cet air que tous les poumons ne trouvent pas salubre, et qui a, par moments, ses pointes de pestilence, la satisfaction d'une sorte de délivrance physique, et il goûtait le plaisir d'une sorte d'affranchissement moral à échapper à l'idéal pour rentrer dans le réel, à redescendre du sublime dans le vulgaire, et à regarder horizontalement après avoir subi à contempler, renversé en arrière, des fresques et des voûtes, tous les torticolis et tous les éblouissements de l'admiration.

Après avoir fait ses adieux à Saint-Pierre, vu son buste terminé, pris congé de ses relations romaines, de M. et Mme Potemkin, noms russes, sujets anglais, des Torlonia, de l'envoyé du Brésil, chevalier de Figueirado, des Borghese, dîné chez le comte Bresson, sur qui planait une influence mystérieuse et fatale, et consacré à ces devoirs et à ces adieux la journée du 21, le marquis prit la poste pour Bologne. Il séjourna à Terni, à Macerata, Foligno, Lorette, Ancône, Pesaro, Faenza, où il prit deux dragons d'escorte de sûreté, et arriva à Bologne le 27. Le 28 il y rencontre M. de Cormenin avec lequel il a une longue entrevue, assiste le soir au spectacle dans la loge de Mme Rossini, et le lendemain dîne chez Mme Martinelli, en compagnie choisie, avec sa future épouse, la comtesse Guiccioli.

Le 1er novembre, il part de Bologne, non sans avoir l'avant-veille poussé une pointe jusqu'à Ferrare, et arrive à Florence le 2. Le 4, il part de Florence pour Lucques et Pise, rencontre en route, entre Massa et Forzane, le duc de Rohan, et arrive à la Spezzia le soir. Le 6 il va visiter *le Descartes*, commandé par M. de Verninac, et le *Souverain*, à bord duquel il trouve le prince de Joinville, avec qui il a un entretien plein de franchise de part et d'autre sur le présent et l'avenir, la décadence des classes supérieures, le mauvais état de notre marine. A travers les différences de rang et de caractères, ce sont deux mécontents qui causent entre eux.

Le 7 novembre, nous le retrouvons, le cœur allègre et l'esprit vivifié, à Gênes, jouant gaîment avec le dicton proverbial et malin dont la médisance, s'il faut en croire quelques voyageurs, ne serait pas une calomnie.

Dans ce style abréviatif, elliptique, presque télégraphique que l'impatience de la pensée impose à sa main fiévreuse de causeur et d'orateur, rebelle au joug des convenances épistolaires, le marquis, pour aller plus vite, n'hésite pas à employer parfois les chiffres, comme dans les rébus diplomatiques, et il écrit à son ami :

« Retard de quelques jours dans mon arrivée dans la ville des villes, parce qu'en passant à la Spezzia où notre flotte, y été et reçu par le prince de Joinville avec qui longue conversation. En qualité de marin il permet qu'on lui parle ; j'ai parlé, il a parlé, nous avons parlé ; mais alors retard dans mon arrivée à Gênes où j'attends mon audience du roi ; puis je vole vers la France, pays des pays, ciel de la terre. A propos de ciel, d'anges par conséquent, population du ciel, dit-on, ce que d'ailleurs je crois, je viens de parcourir une route digne des anges, se rendant au ciel vraiment. Quelle route de Lucques à Gênes ! C'est si beau, si beau que ça attriste, car nous n'avons rien à lui comparer en France. Hier, 7 novembre, chaud comme en août ! Une route d'un côté baignée par la mer, de l'autre couverte de citronniers, d'orangers en pleine terre. La belle partie est de la Spezzia à Gênes ; on dit celle de Gênes à Nice plus belle. Nous verrons. Pas le temps d'écrire longuement. Palais à voir. Port à visiter. Désir de partir, de quitter toutes ces admirables choses sous un admirable ciel bleu comme azur ; mais France ! France ! France ! Quel pitoyable rôle nous jouons ici ! »

C'était là le revers douloureux, à son patriotique orgueil, de la médaille, l'ombre perpétuelle de tous ces rayonnants tableaux. Le marquis ne tarit pas là-dessus :

« Quel pitoyable rôle nous jouons ici ! Par ici j'entends l'Italie ; quel rôle ! question à traiter. Diverses versions sur la coupure du col de Bresson. Fièvre chaude, dit-on ; mais peut-être aussi connaissance tardive de l'état des affaires qu'il avait cru dominer et pour lesquelles il a reconnu son insuffisance... Tout est échec pour nous en Italie. Tout, tout. Nos agents en conviennent. Quel pitoyable gouvernement ! Le plus découragé de tous nos agents est assurément le commandant en chef de notre escadre dans la Méditerranée... »

La dernière lettre du marquis de Boissy, celle qui forme l'épilogue de cet intéressant épisode de son voyage d'Italie, est datée de Gênes, le 9 novembre 1847.

Elle nous fait part des impressions de son entrevue avec Charles-Albert et de sa visite comme pair de France au roi de Sardaigne qui voulut bien se souvenir des amicales relations du prince de Carignan avec le chargé d'affaires à Florence en 1824.

Les liens, longtemps relâchés, se renouaient dans des circonstances décisives pour l'un et pour l'autre de ces deux hommes dont l'un allait saisir les rênes de ce mouvement italien qui allait l'emporter à la défaite et à l'exil, et le second prêt à prendre aussi sa part de cette révolution vengeresse de la conscience et de la fierté nationales humiliées qui allait, sur les flots soulevés du suffrage universel, porter, jusque sur le trône, une nouvelle dynastie.

Les événements qui devaient amener ce double coup de théâtre couvaient encore sourdement ; et c'est seulement aux premiers grondements de la tempête, encore lointaine, que se rencontrèrent le futur héros martyr de l'indépendance italienne et le futur avocat de la réforme et souscripteur des banquets de Février.

« Audience demandée dimanche soir, reçue lundi matin pour midi. Très-charmé ; invité à dîner, causé beaucoup des choses et des hommes ; beaucoup de sens, de bons sentiments, de sagesse, de compréhension du présent devant différer du passé ; haute intelligence et connaissance de nos hommes de France, j'entends des gouvernements. 36 à table, à droite du roi ; reconversation longue et tenant lieu de dîner, ce qu'on peut faire après ou réparer le soir par gâteaux, au bal chez le gouverneur. Je rentre en France content de mon voyage sous le rapport politique. Quel rôle nous jouons ! Vu notre marine, nos officiers de marine, dans quel état est notre marine ! l'autre jour, *à notre flotte* une pièce de bois, je ne sais plus le nom, casse ; pour en avoir une autre nos arsenaux n'ont pu la fournir ; il a fallu la prendre à un vaisseau, disent nos officiers ; la marine est perdue ; il n'y a plus de marine, tout y est arbitraire et l'arbitraire semble se complaire à tout désorganiser.

» Nous verrons tout cela. Le roi a deux fils avec lui ici ; l'aîné resté à Turin pour les couches de la princesse, sa femme.

» Le duc de Gênes fort aimé; jeune homme d'esprit; jolie figure, pensant sagement pour un prince, croyant qu'il vaut mieux transiger avec le Temps et madame sa fille, la Raison, que lutter contre le temps qui détruit tout, surtout les trônes. Un autre fils du roi, le prince de Carignan, n'ayant pas eu l'honneur de lui être présenté, causé avec lui sans savoir avec qui je parlais; peu dit de part et d'autre. Je ne crois pas avoir déplu par de la franchise et de la netteté. Aussi réinvité à aller ce matin chez le duc de Gênes, où je vais avec plaisir, bien qu'il faille me mettre en uniforme, ce qui va m'empêcher de voir quelques palais.

» La J... disait : — Vous ne serez pas plus, vous serez au contraire moins connu comme pair que comme simple particulier. Elle se trompait gravement. Je suis connu en Italie, connu en France, populaire ici comme en France et mieux traité, plus aimé du moins qu'à la basse cour de France où, d'ailleurs, on est fort poli pour moi.

» Le bal de hier demi-gai, demi-amusant; mais de l'intérêt par la présence des officiers d'une frégate à vapeur ayant coûté deux millions, et qui ne pourrait tirer cent coups de canon sans être disloquée et couler.

» Ici, pas d'ambassadeur. — A Naples, pas d'ambassadeur. — A Madrid, pas d'ambassadeur. — A Rome, moins qu'un ambassadeur, devant aller en congé, poste plus tenable pour Rossi. — A Florence, pas grand'chose. — A Paris, le prince de Metternich. — Quelle situation politique! Ici arrivent sous quelques jours, les Pisans venant fraterniser avec les Gênois, et se jurer mutuellement de constituer une ligue italienne contre l'étranger. — Le peuple en adoration devant le roi et le Pape; des chants dans toutes les rues. — Haine contre l'Autriche. — Noblesse ne pouvant, ne voulant même lutter. — Turin, calme jusqu'à présent s'étant animé et ayant réparé le temps perdu. Adieu. Me garder ces notes qui rafraîchiront mes souvenirs. »

Sous l'impression de sa surprise, de sa douleur, de son indignation, à la vue de la situation déplorable faite à la France à l'étranger par la politique étroite, égoïste, pusillanime de son gouvernement, le marquis, saisi d'une de ces sortes d'accès prophétiques qui ont été si rarement démentis et si souvent confirmés par les événements, jetait, d'une main frémissante,

sur le papier ce canevas inspiré d'un de ces discours d'Alceste qui faisaient sauter sur leur bancs les Philintes de la Chambre des pairs.

Il maudissait, il condamnait, il anathématisait une décadence qui ne pouvait finir que par une chute. De cette chute il voyait l'immortelle nation se relever plus vigoureuse et plus florissante que jamais, émondée des feuillages parasites et des rameaux flétris. Et il applaudissait d'avance à une catastrophe qui devait être une résurrection.

« Quelle situation! Le présent est complétement perdu. Mais de l'excès du mal viendra le bien. De deux choses l'une : ou la France va cesser d'être une puissance, ou elle va reprendre sa place incontestable, incontestée même. Il faut, on y touche, un cataclysme politique. Il faut défaire 1830. Mais comme je l'ai beaucoup dit : c'est M. Guizot qui résumant l'odieux et l'absurde des politiques Dubois et Polignac, doit défaire 1830, et rendre la France hostile à l'Angleterre. »

CHAPITRE V

LA CHUTE D'UN TRONE.

(1848)

Le 15 décembre 1847, le marquis de Boissy épouse la comtesse Guiccioli. — Préludes de la révolution prochaine. — Situation intérieure. — Effervescence de l'opinion. — Aveuglement du pouvoir. — Comment et pourquoi tombent les gouvernements. — La République de février fondée sur la surprise universelle. — Notre tâche de biographe nous dispense de la honte de cette histoire. — Nous nous bornerons au récit de la part prise par M. de Boissy aux événements. — Campagne des banquets. — M. de Boissy s'y associe avec MM. d'Harcourt et d'Alton-Shée, ses collègues. — Discussion à la Chambre des pairs du projet d'adresse qui allait servir à la Chambre des députés de base à la mise en accusation du ministère. — Extraits du projet d'adresse maladroit et provocateur. — Le marquis de Boissy ouvre le feu des hostilités parlementaires et oratoires. — Escarmouche d'avant-garde. — Combat sur le § 5. — *Les habitudes morales.* — L'affaire Petit. — Corruption et concession. — Détails sur les causes de la décadence et du discrédit des classes supérieures. — La révolution du mépris. — Rudes coups portés avant M. Odilon Barrot à l'impassibilité hautaine de M. Guizot. — Incident dramatique. — Affaire Warnery. — Une lettre fameuse. — Les élections. — La garde nationale. — Mollesse de la défense du ministère. — Le cabinet commence à ne plus se croire infaillible. — Attitude équivoque de la Chambre des pairs. — Les moyens d'audience de M. Hébert, garde des sceaux. — Le marquis de Boissy l'attire au piége d'une lecture publique de sa lettre au sieur Warnery, et il y tombe. — Hardiesse incroyable et impunie de ce factum. — Son immense effet. — Discussion du paragraphe relatif à la politique extérieure et aux affaires d'Italie. —

Le marquis de Boissy plaide la cause du mouvement italien. — Il blâme les grands commandements militaires donnés aux princes du sang, et dispute opportunément, mais importunément, la question de régence. — Dernier paragraphe de l'adresse. — Le marquis de Boissy en réprouve les termes, et défend les banquets et la réforme. — Vote illusoire sur l'ensemble du projet d'adresse.

Le 15 décembre 1847, le marquis de Boissy épousait, dans la chapelle de la Chambre des Pairs, au Luxembourg, la comtesse Teresa Guiccioli. Ce mariage fut le dernier célébré dans cette chapelle avant la révolution du 24 février 1848.

On la sentait déjà venir. Elle était dans l'air bien avant d'éclater, comme l'orage dans un ciel d'été, électrique et frémissant.

Il y avait depuis un an, dans l'opinion, de ces chaleurs inquiètes qui ne disent rien de bon.

La fièvre populaire se mêlait à la fièvre parlementaire. Le dernier accès approchait, précipité par ce choc de passions et d'idées qui précèdent les paroxysmes nationaux.

Nous avons vu par les confidences familières du voyageur en Italie les déceptions, pour tout esprit patriotique, de notre politique extérieure et de notre attitude à l'étranger.

A l'intérieur la situation n'était pas moins tendue et pleine des dangers et des hasards des défauts d'équilibre et d'harmonie entre les forces motrices.

La chaudière gouvernementale était chauffée à blanc. L'opposition conservatrice avait en vain essayé d'ouvrir la soupape de la réforme pour éviter le déraillement révolutionnaire.

La campagne des banquets, exploitée par les opinions extrêmes, n'avait abouti qu'à un conflit, facile à éviter au début par un changement de ministère, une dissolution de la Chambre et un appel au pays, ou tout au moins l'initiative d'un abaissement de la loi égoïste du cens électoral et l'adjonction des capacités.

Une résistance habile n'eût jamais consenti à dégénérer en réaction.

Elle eût fait la part du nécessaire pour éviter le superflu.

Elle eût pris l'opposition au mot et séparé dans son sein, ne fût-ce que pour profiter des résultats d'une division, ceux qui voulaient simplement un changement partiel de ceux qui aspiraient à une subversion totale.

Mal heureusement le ministère, se cramponnant au pouvoir, comme l'opposition s'obstinant au droit, ne voulait rien céder, sentant bien qu'il n'était plus temps pour lui de céder à propos ni de céder à demi.

Le roi, vieilli et fatigué, ne prêtait plus à la partie, où cependant la couronne était en jeu, qu'une attention distraite et comme découragée.

Rien ne pouvait donc retenir M. Guizot, qui prenait l'entêtement pour de la volonté, sur cette pente fatale où il ne glissait que pour mieux tomber.

Il est certain que les révolutions sont fatales et ne sont à un moment voulues ni de ceux qui les subissent en les redoutant, ni de ceux qui les font et les subissent après les avoir faites. Mais il faut demeurer maître du jeu et ne pas se mettre dans la situation d'être obligé de céder, — ce qui est une faute, — encore moins dans la situation de ne pouvoir rien céder impunément, — ce qui est pis.

C'est par là que les gouvernements tombent tous, qui ne tombent pas pour avoir refusé des concessions, mais plutôt pour s'être mis à la fois dans la nécessité et dans l'impossibilité d'en faire.

Telle est, évidemment la moralité de la Révolution de Février, où l'effet est si disproportionné à la cause, que lorsqu'un changement de dynastie eut brusquement remplacé un changement de ministère, la république se trouva proclamée de fait, par suite d'un simple entraînement de paroles; et d'autant plus solidement, que nul ne s'était mis en mesure ni de la vouloir ni de la combattre.

Le lendemain des révolutions, qui sont toujours une surprise même pour ceux qui en recueillent les fruits, le gouvernement le plus sûr d'arriver est précisément celui auquel personne n'a songé.

La déception universelle devait donner pendant trois mois à la Révolution de Février l'apparence d'un assentiment national.

Il va sans dire que nous n'aurons pas le mauvais goût d'entrer dans les détails, ni de déduire laborieusement des raisonnements toujours impuissants à rendre logique ce qui est absurde.

Notre rôle de biographe nous dispense de la corvée de tenter de réduire à l'unité historique des événements disparates, et de mettre de l'ordre dans ce brouillard de la raison publique tombée en démence.

Grâce à Dieu, nous pouvons et devons nous borner à raconter un homme, chose beaucoup plus agréable parfois que de raconter une nation.

L'esquisse du cadre suffit à qui ne tient à achever que le portrait d'une individualité originale.

Sans insister donc davantage sur les symptômes intérieurs et extérieurs, qui dès la fin de 1847, faisaient prévoir un cataclysme au marquis de Boissy, sans chercher à nous rendre compte en détail des fautes et des erreurs de part et d'autre, qui devaient faire du mariage constitutionnel de 1830, entre la branche cadette et la nation, un mariage dos à dos terminé par le divorce à la première querelle de ménage sérieuse, nous ne reprendrons dans le rôle politique du marquis de Boissy que ce qui importe à l'intelligence de cette séparation où il eut la part des conseillers sincères et des amis indignés.

La campagne des banquets compta parmi ses adhérents trois pairs de France, y compris le marquis de Boissy qui, avec M. de Lamartine disant à propos du banquet du 12e arrondissement contremandé au dernier moment : « La place de la » Concorde dût-elle être déserte, tous les députés dussent-ils » se retirer de leur devoir, j'irai seul avec mon ombre derrière

» moi, » demeura le dernier fidèle à un programme déserté par beaucoup d'autres dès qu'il parut dangereux.

On sait le reste; et nous n'avons plus qu'à suivre pas à pas pour arriver à cette épreuve décisive de la constance de quelques hommes, dont la présence sur le théâtre désert de la manifestation légale fut rendue plus éclatante encore par la désertion de leurs nombreux compagnons.... sur le papier l'histoire de cette session solennelle et décisive de 1848 interrompue par la Révolution où chaque parole était un acte et où vraiment le ministère si rudement interpellé par l'inflexible censeur de la Chambre des pairs fit preuve, en l'écoutant impunément, de la surdité des pouvoirs irrémédiablement condamnés.

Qu'on en juge par ces quelques extraits de la discussion de l'adresse et du budget à la Chambre des pairs, discussion que le 22 février la Chambre des députés clôturait sur une demande de mise en accusation du ministère, signée de cinquante-trois noms, au milieu desquels nous remarquons, pour ne parler que des vivants, ceux de MM. Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, Léon de Malleville, Garnier-Pagès, Baroche, Hortensius de Saint-Albin, Crémieux, Lesseps, Marie, Carnot, Drouyn de Lhuys, Ferdinand de Lasteyrie, de Cambacérès, de Jouvencel, Larabit, etc...

Pour mieux comprendre la situation, il est indispensable de se reporter au texte, sur certains points maladroit et presque provocateur, du discours de la couronne, prononcé le 28 décembre :

« Je compte sur votre concours pour mener à fin les grands travaux publics qui, en étendant à tout le royaume la rapidité et la facilité des communications, doivent ouvrir de nouvelles sources de prospérité. En même temps que des ressources suffisantes continueront d'être affectées à cette œuvre féconde, nous veillerons tous avec une scrupuleuse économie sur le bon

emploi du revenu public, et j'ai la confiance que les recettes couvriront les dépenses dans le budget ordinaire de l'État qui vous sera incessamment présenté. »

A ce paragraphe, le projet d'adresse présenté par la commission de la Chambre des pairs proposait de répondre :

« Rétablir la balance entre les dépenses et les revenus, est un des premiers devoirs de la législature. Nous nous plaisons à espérer que ce devoir sera accompli. »

A cette lecture, le marquis de Boissy bondit à la tribune, impatient de lutte et de vérité ; et il prélude aux querelles de choses par les querelles de mots :

« Je ne veux pas parler sur le paragraphe. Je demande seulement à constater qu'il y a, entre le paragraphe du projet d'adresse et le discours de la couronne, une certaine opposition. Je demande à la commission d'avoir la bonté de nous dire ce qu'elle entend par ces mots : « *Nous nous plaisons à espérer*, » etc. En général, quand on dit qu'on se plaît à espérer une chose, on y croit ; c'est une manière indirecte de dire qu'on croit à la chose, qu'on croit à la possibilité de la chose. Je demande à la commission si elle croit à la possibilité de ce qui fait le sujet du paragraphe. Pour mon compte je ne le pense pas ; mais j'avoue que je regretterais que, dans un projet d'adresse, la commission engageât la Chambre des pairs, et que la Chambre des pairs consentît à indiquer comme possible une chose sur laquelle elle ne fonde aucune espérance qu'elle sait impossible. »

Les filandreuses subtilités de M. le baron de Barante, rapporteur, ne satisfirent point l'intraitable questionneur qui en-

gagea les hostilités dans les termes suivants, gros de développements orageux :

« Monsieur le chancelier, ici je demande la permission de bien préciser ma question (je ne laisserai aucune équivoque dans la manière dont je la poserai), je ne discute pas sur le désir qu'on peut avoir, je demande seulement qu'on dise si l'on croit à la chose. Si l'on n'y croit pas, on ne peut pas dire : « *Nous nous plaisons à espérer*, etc. Si on y croit, qu'on le dise ; mais, dans le cas contraire, qu'on ne le dise pas. Il n'est pas digne de la Chambre, dans une circonstance comme celle-ci, de se prêter à induire le pays en erreur. Or, dire : « *nous nous plaisons*, c'est dire : *nous espérons*. » Qu'on soit plus franc, plus net ; et encore une fois qu'on ne trompe pas le pays. Voilà ce que je demande. »

Le paragraphe 5 de l'adresse de la haute Chambre portait :

« Nous reprendrons l'examen des utiles projets de lois qui, par les ordres de Votre Majesté, avaient été présentés à nos délibérations ; et nous accueillerons avec empressement les nouvelles propositions qui auront pour objet d'améliorer la situation et les habitudes morales des populations. »

Le marquis de Boissy reprend la parole et ici l'escarmouche devient un combat :

« C'est sur le paragraphe 5 que je demande à présenter à la Chambre quelques observations. Mon embarras est grand, car je ne veux pas, je ne désire pas du tout la chute du cabinet : je désire au contraire qu'il reste jusqu'à ce qu'il ait consommé son œuvre, d'ailleurs très-avancée, de décomposition complète. Je désire qu'il reste au pouvoir, parce que s'il rentrait aujourd'hui dans la vie privée, il tomberait dans un oubli que je regretterais ; je désire

que des bancs sur lesquels il est aujourd'hui il passe sur les bancs des accusés. (*Mouvement.*) Messieurs, je soulève, et je m'en applaudis, au commencement de la session, quelques observations. Qu'on me permette de dire une chose : la première fois qu'on a prononcé le mot de réforme il n'y a eu que des rires dédaigneux ; aujourd'hui le mot de réforme, et surtout l'idée de réforme, est dans tous les esprits, dans toutes les bouches ; le mot de mise en accusation, l'idée de mise en accusation des ministres actuels fera des progrès. (*Murmures.*)

» Nous verrons un peu plus tard. Quoi qu'il en soit, mon désir est que les ministres actuels restent ministres. Je crois, pour mon compte, que s'ils quittaient le ministère, il n'y aurait pas de changement de système pour cela ; et ce que je veux c'est un changement de système et non pas un simple changement d'hommes. Or, s'il y avait aujourd'hui des hommes nouveaux, ce seraient ce que j'appellerai des griffes nouvelles (*On rit*) ; je n'en veux pas ; il faudrait aujourd'hui un changement de système, déjà il ne suffirait plus qu'il fût, non pas radical, mais un peu large.

» Si l'on nous fait attendre longtemps, nous serons plus exigeants ; et si enfin l'on n'a aucun égard aux besoins manifestes des populations, on avisera plus tard comme on a avisé dans les temps passés.

» J'en viens tout de suite à l'article :

» *Les habitudes morales !* Et d'abord qu'on me permette de demander ce que sont les habitudes morales. C'est peut-être la première fois qu'on trouve ces deux mots réunis : habitudes morales ! Autrefois on disait mœurs ; mais qu'importe ! Habitudes morales est ici pour faire croire à une chose impossible.

» De qui attendrions-nous ces encouragements aux habitudes morales? Des hommes qui sont au pouvoir et qui, depuis sept ans, donnent tous les exemples de l'immoralité et de la corruption ? Je ne parle pas des hommes pris individuellement, mais de ceux qui ont le titre de ministres.

» Dans les dernières sessions on a souvent parlé de corruption ; on avait raison, et MM. les ministres, qui ont pour habitude d'affirmer ce qui n'est pas et de nier ce qui est... (*Murmures.*) Tout à l'heure je vais vous en donner des preuves.... MM. les ministres qui ont pour habitude d'affirmer ce qui n'est pas et de nier ce qui est (*nouveaux murmures*) ont toujours nié la corruption.

» Messieurs, vous souvient-il de certain mémoire qui vient de vous être présenté, sinon comme chambre, du moins comme per-

sonnes privées, sur l'affaire Petit? Cette affaire est plus grave que l'affaire des mines de Gouhenans, car dans l'affaire des mines de Gouhenans il y avait seulement un ministre d'un ancien cabinet et un ministre qui faisait partie du cabinet en exercice, tandis que, dans l'affaire actuelle, il y a le président du conseil des ministres, et, certes! ce n'est pas un fait isolé, ce fait a duré sept années. Ici on voit le chef du cabinet actuel, qui a une haute réputation de probité personnelle, accusé d'avoir été pendant sept années un courtier de corruption! (*Exclamations.*)

» Si je n'emploie pas une expression plus forte, c'est que je n'en trouve pas qui exprime mieux ma pensée; et j'ose dire qu'à part un petit nombre de satisfaits, ceux-là mêmes qui murmurent m'approuvent intérieurement. (*Marques de dénégation.*) Oui, vous m'approuvez tout bas. (Non! non!) Vous dites: non! non! Moi je dis: si! si! (*On rit.*) Je dis: si! car j'ai trop bonne opinion de mes collègues pour croire qu'ils puissent approuver un fait de corruption, un fait aussi flagrant, aussi honteux, aussi réprouvé que celui dont je parle... »

M. de Boissy faisait allusion à un de ces faits, trop nombreux, de corruption ou de vénalité qui signalèrent l'année critique 1847 et la marquèrent comme d'un stigmate de flétrissure.

Les indiscrétions de la presse et les révélations de tribune, puisant hardiment dans le dossier de trop récents débats judiciaires, avaient établi au bilan d'une société dégénérée tout entière vouée à l'accomplissement de ses destinées résumées par ce mot de M. Guizot à Lisieux : « Enrichissez-vous, » un affaiblissement du sentiment du devoir et de la loi qui menaçait la morale publique et l'honneur national de la même banqueroute cynique que M. Thiers prédisait à nos finances toujours réglées en déficit comme un budget de courtisane.

Et cette série de faits scandaleux qui, variés de l'odieux au ridicule, permettaient aux vengeances de l'opinion tous les châtiments, depuis l'indignation jusqu'au persiflage, depuis la haine jusqu'au mépris, ce n'est pas sous l'habit des classes

inférieures qu'on en retrouvait exclusivement l'erreur, la faute ou le crime.

Non; par un étrange contraste, c'est dans les classes privilégiées que se manifestait cette lèpre d'infamie. C'est du haut que partaient les plus mauvais exemples.

C'étaient des ministres qu'on surprenait la main dans le sac de la concussion, ou le pied sur la porte de ces taudis de suburre, où croupissent les vices sans nom.

L'assassinat lui-même s'était fait grand seigneur, et avait trouvé son héros dans un pair et sa victime dans une duchesse.

Enfin, ce n'était pas dans les bas-fonds sociaux où le travail et la pauvreté entretiennent l'honnêteté et la santé du peuple et où l'austère république a ses pâles adorateurs, que la pudeur publique et la morale privée recevaient les irréparables atteintes et les incurables blessures qui amènent les chutes après les décadences.

C'est dans les hauteurs mêmes de cet édifice, bâti sur l'intérêt, que les excès du bien-être amenaient la corruption, et que la corruption se gangrenait.

C'est au sommet de ces institutions qu'on avait dites immortelles qu'éclataient les sourdes lézardes et les craquements sinistres; et c'est à l'étage des hautes classes, en plein festin de Balthasar de la bourgeoisie triomphante, que l'opposition écrivait sur le mur son menaçant *Mane, Thecel, Pharès :* Honte au dehors, au dedans, déficit, corruption partout.

La discussion de l'adresse à la Chambre des députés allait de la part de l'opposition être un véritable réquisitoire.

Et le pouvoir, dans la personne de ses représentants immédiats, y avait été mis sur la sellette, d'où il s'était relevé acquitté, mais flétri.

Nous n'avons pas à nous occuper de ces débats qui devaient finir par un acte d'accusation contre le ministère et une révolution contre la dynastie.

Cet acte d'accusation sans contradicteurs, presque sans défenseurs, M. de Boissy le présenta le premier à la Chambre des

pairs, avec l'éloquence indignée que la révolte de la conscience publique prêtait à son honnêteté.

Et nul doute que cette imperturbable et prophétique philippique, à peine interrompue à certaines nobles brutalités d'expressions, par le léger sursaut d'une Chambre scandalisée mais convaincue et complice de cœur de cette exécution qu'elle désapprouvait du visage, nul doute que le courageux signal donné à la vérité et à la liberté par le marquis de Boissy à la tribune des pairs du 11 au 18 janvier 1848, n'aient, en provoquant les patriotiques échos d'une autre tribune, et en encourageant une opposition que le défi d'un pouvoir aveugle allait exaspérer jusqu'aux dernières limites de la résistance légale, commencé cette révolution du mépris qui triompha par la peur, et porté au monstre satisfait le premier coup mortel.

Quand on peut, en effet, sans provoquer d'autre protestation que de rares et faibles murmures de convenance et presque d'habitude, et sans que le chancelier, jadis si prodigue d'anathèmes, ose tirer du solennel carquois ces flèches du rappel à l'ordre désormais rebouchées, dire à la tribune d'une Chambre des pairs ce que le marquis de Boissy y put dire impunément, du 11 au 18 janvier 1848, il n'y a plus d'illusion à se faire ni de ménagements à garder.

Tout gouvernement qui s'entend insulter sans parvenir à se faire respecter est perdu, car il a donné par son silence, inutilement dissimulé sous un air de dédain, la preuve de sa faiblesse et l'aveu de son indignité.

De tels soupçons jugent, de telles accusations condamnent. Il n'y a plus qu'à glisser dans la boue, faute d'oser tomber dans le sang.

Et c'est ce qui allait arriver à un cabinet tellement identifié avec le gouvernement qu'il l'entraîna dans sa chute, à un cabinet dont le chef affecta en vain jusqu'au bout le dédain qui ne sied qu'aux innocents, et la patience qui ne convient qu'aux forts.

M. Guizot ne répondit pas plus à M. de Boissy qu'il ne

devait répondre à M. Odilon Barrot, précisément sur le même fait de concussion signalé par tous deux : celui de M. Petit, ex-receveur des finances à Corbeil, qui avait dû acheter 30,000 fr. un siége de conseiller référendaire à la cour des comptes.

« Il y a longtemps, — devait lui dire M. Odilon Barrot, — que nous ne nous comprenions plus en politique ; mais je croyais que nous pouvions encore nous entendre sur les choses d'honneur et de moralité. »

Et il devait ajouter, en se tournant vers celui que M. Lherbette venait de désigner par allusion comme le chef « des Tartufes de probité politique » : « que la majorité vote pour » vous et que le pays prononce ensuite sur nous tous. »

Telles étaient les humiliations dont, sans se troubler, l'impassibilité hautaine du premier ministre allait traverser l'épreuve.

Elle fut moindre à la Chambre des pairs. Cependant il dut passer un terrible quart d'heure, de moitié du reste avec son collègue de la justice, et cette fois le banc des ministres devint vraiment le banc d'angoisses, quand M. de Boissy, inspiré par le souvenir de tant d'affronts et de tant de défis portés à la fierté nationale : le procès Teste et Despans-Cubières ; l'assassinat Praslin ; la mort mystérieuse de M. Martin (du Nord) ; le suicide suspect de M. Bresson ; les débats cyniques du procès Mortier ; l'affaire des officiers comptables La Grange et Bernier, et le procès de Rochefort, révélateur des gouffres des dépenses de la guerre et des mystères de celles de la marine, se mit à dévoiler un nouvel excès de pouvoir attribué par lui au désir d'anéantir les preuves d'un tripotage, et à plaider la cause d'une victime de la vérité persécutée et tourmentée par

la friponnerie triomphante, et d'un innocent accusé par les coupables.

Après avoir, de nouveau, flétri ce fait Petit, « plus grave que le fait de concussion que la Chambre des pairs avait si sévèrement puni, si justement peut-être... » montré que ce fait n'était pas isolé, et cité d'autres effets de la haute immoralité, prêchée d'exemple par l'administration, l'inexorable censeur continuait :

« Je n'ai, pour mon compte, aucune confiance dans la moralité de l'administration. Elle pervertit tout et jusqu'à la chose du monde la plus sacrée, jusqu'à la justice. Elle veut s'en servir comme d'un instrument de récompense pour ceux qui obéissent dans un intérêt particulier, de destitution pour ceux qu'on a appelés les gens du roi, comprenant leur mission et voulant une impartiale application de la justice; pour ceux-là la destitution. On nous en a donné récemment un exemple. Un procureur général a été destitué parce qu'il demandait que la justice fût impartiale, qu'il disait que la justice du pays valait mieux que toute autre justice pour juger dans certaines causes. Il a été destitué.

» Permettez-moi de citer un fait, qui établira comment le gouvernement use et abuse de ce qui devrait être respecté par lui autant que par les populations :

» Vous vous rappelez qu'à la fin de la session dernière, on produisit devant vous une lettre ; qu'à la suite de cette lettre il y eut une dénonciation, une arrestation; je veux parler du sieur Warnery. (*Exclamations.*)

» Messieurs, si vous permettez, ou plutôt si vous ne permettez pas que je parle du sieur Warnery pris isolément, permettez-moi d'en parler pris dans l'intérêt général, dans l'intérêt de la défense qui doit être sacré pour tout le monde, et auquel vous ne refuserez pas, du moins je l'espère, d'accorder quelques instants d'attention.

» En incarcérant le sieur Warnery, on a voulu le réduire au désespoir; en un mot, le mettre dans l'impossibilité absolue de se défendre, et on y est arrivé; comment? Par les moyens les plus ignobles. Je le dis.

» Je dis ignobles, et vous allez en juger : on voulait s'emparer de M. Warnery, et l'on a fait porter une plainte contre lui, une plainte en adultère. Qu'est-ce que cela avait de commun avec la politique? On a fait porter une plainte en adultère contre lui, et

on a été pour s'emparer de ses papiers politiques au sujet d'un adultère prétendu ; on a été un jour chez lui, à cinq heures du matin, envahir son domicile, saisir ses papiers.

» On devait, disait-on, le prendre en flagrant délit. A cela, il n'y avait qu'un petit inconvénient, c'est qu'il était seul. C'est alors qu'on changea le mandat d'amener, et qu'au lieu de le prendre comme adultère, on le prit comme diffamateur. Savez-vous ce qui est arrivé? Ses papiers saisis, il est incarcéré. Comme simple prévenu, il est jeté au milieu des voleurs et des assassins... J'ai été le voir. Je dois le dire, M. le juge d'instruction, avec beaucoup de bonté et de bonne grâce, m'a permis de voir ce malheureux. Messieurs, j'ai trouvé un spectre, j'ai trouvé un homme à moitié fou. J'ai demandé de suite à M. le préfet de police un petit adoucissement à sa position, c'est-à-dire qu'il ne fût pas laissé au milieu des voleurs et des assassins. Cela m'a été refusé. Plus tard cependant, on lui a permis de payer cinq sous par jour pour être seul dans une cellule ; mais il est là avec des personnes poursuivies pour crime, pour vol; et ces personnes-là avaient obtenu avant d'être beaucoup mieux traitées.

» Ce n'est pas tout, et ici j'arrive à ce qui intéresse toute la France, à ce qui concerne la liberté de la défense, à ce qui est une prérogative, j'ose le dire, de tout membre des Chambres, à ce qui est un droit pour tout prévenu, c'est de pouvoir recevoir, quand il n'est plus au secret, les conseils, les avis, les pièces pouvant servir à sa défense. Eh bien! à cet égard j'ai écrit à M. Warnery, qui m'avait chargé de voir M. le préfet de police; je lui ai rendu compte de la manière dont M. le préfet de police avait eu la bonté de me recevoir, tout en refusant de faire ce que je lui demandais, savoir : un petit adoucissement à la position de ce prévenu. Qu'est-il arrivé? Messieurs, un de vos collègues, moi, j'ai écrit, et non-seulement ma lettre a été lue par l'autorité, je reconnais ce droit à l'autorité à l'égard des lettres adressées aux prévenus, mais elle a été supprimée. Cette lettre était-elle séditieuse? Il faut me poursuivre. Messieurs, savez-vous ce que je disais? Je conseillais au sieur Warnery de donner des preuves, s'il en avait, et je lui disais aussi que, s'il en avait, nous le soutiendrions s'il avait raison, tandis que s'il n'avait pas raison, nous n'avions rien à faire. Y a-t-il là quelque chose de séditieux? Il est vrai que j'ajoutais qu'il fallait qu'il eût du courage, que nous l'appuierions à la tribune s'il avait raison, et que s'il pensait en outre avoir raison, il lui fallait persister et ne pas se laisser intimider par un gouvernement qui ne voulait pas la lumière, et

qui aimait mieux étrangler un prévenu entre deux guichets que de le laisser juger par la justice du pays. (*Murmures.*) Voilà ma lettre. (*Interruption.*)

» Messieurs, je remercie mes honorables collègues qui me font des observations au sujet du mot étranglement dont je me suis servi. Il est évident que par là je n'ai pas entendu un étranglement comme celui qui se fait par les muets dans le sérail. C'est un étranglement moral dont je parle. (*Rires.*)

» J'ajoutais encore, car il faut tout dire, puisque ma lettre a été saisie et considérée comme si dangereuse que vous aurez peut-être à me juger pour cela, j'ajoutais, dis-je : « Ne vous laissez point intimider. Il y a contre eux, contre le gouvernement, contre le cabinet désaffection profonde, animadversion prononcée. » Je disais : « Ils se vantent d'avoir pour eux la marine et l'armée. Je viens de voir notre admirable marine, je l'ai trouvée profondément affligée, je l'ai trouvée se plaignant, déplorant tous les jours l'état où elle est réduite et qui empire sans cesse. » Pour l'armée, je lui disais : « N'ayez pas peur. Ne vous laissez pas intimider; l'armée est profondément blessée de tout ce qui se fait. Les bons et loyaux services ne sont pas récompensés; il n'y a de décorations, de grades, de faveurs que pour les services de chambres et d'antichambres. »

» Voilà ce que je disais : si je suis coupable, vous me condamnerez. Maintenant ai-je raison de dire que le gouvernement emploie, dans un intérêt personnel, ce qui ne devrait être employé que dans un intérêt général, et qu'il veut faire servir la justice à ses passions? Vous allez voir. Le sieur Warnery paraît devant les tribunaux; la chose est régulière : il est condamné, il en appelle; je ne suis pas au courant de la procédure; mais dans cette enceinte il est des magistrats qui me rectifieront si je me trompe.

» Ordinairement, pour les affaires les plus graves, les plus importantes, l'appel dure quarante jours à peu près, quelques jours de plus ou de moins, mais l'on m'a assuré que ce n'est jamais moins; eh bien! on a obtenu, à force de démarches, qu'il soit jugé en appel après neuf jours; car il fallait, avant tout, obtenir qu'il fût jugé avant l'ouverture des Chambres. J'oubliais de dire que, dans ma lettre, je lui conseillais de faire traîner l'affaire en longueur et d'attendre que les Chambres fussent rassemblées, afin d'avoir le secours de la tribune. Messieurs, si je me suis trompé sur les délais d'appel, il se trouvera ici des conseillers de cour royale qui me reprendront. Maintenant vient l'appel en cassation. Que fait-on? Il faut ordinairement un certain temps, je ne puis

bien préciser, un mois, six semaines, deux mois, trois mois... Pour lui que fait-on? On presse tellement les choses, on tient tant à un jugement avant l'ouverture des Chambres que deux magistrats vont faire des visites très-instantes pour obtenir que la cause arrive avant l'ouverture des Chambres. On n'y a pas réussi ; mais voyez comment on applique la justice ; — je ne veux pas dire la justice, mais les moyens de justice. — Je me reprends : je reconnais que la justice est impartiale ; mais ce que je ne reconnais pas pour impartial, c'est la manière dont on prépare la comparution devant la justice. Or, je dirai qu'au lieu de faire justice, de condamner tout le monde indistinctement, je veux dire tous ceux qui donnent lieu à des poursuites, pour les uns le cabinet a toutes les complaisances possibles ; pour les autres, les voleurs, les concussionnaires, liberté entière de fuir. Pour ceux-là seuls qui dénoncent les abus, la manière d'agir à leur égard est presque de la cruauté, je ne crains pas de le dire. Voilà comment il y a égalité pour comparaître devant la justice.

» Maintenant, pour notre moralité ou pour nos habitudes morales, comme on voudra les appeler, que fait le gouvernement? Jusqu'à ses meilleurs amis, jusqu'aux positions les plus élevées, il les compromet, il les expose à dire exactement le contraire de la vérité. Permettez-moi de vous rappeler ce qui s'est passé à la fin de la session dernière : j'appelai l'attention de la Chambre sur une violation manifeste des lois relatives aux forts de Paris ; vous savez qu'on les arme, qu'on les engorge de munitions de guerre, de projectiles, de canons. (*Murmures.*) »

Le marquis de Boissy n'insistait pas d'ailleurs sur ce reproche rétrospectif, et il ne demandait pas mieux que de croire, ainsi que M. le général Gourgaud, absent à ce moment de la séance, devait lui répondre à la fin, que, s'il n'y avait pas un seul canon envoyé à Bourges, c'est qu'il n'y en avait pas encore de fondus.

Cette querelle, que terminaient des explications saluées du rire général de la haute Chambre, le marquis de Boissy ne la ranimait de ses cendres que pour montrer combien on doit avoir de défiance contre les assertions du gouvernement :

« Le gouvernement affirmant toujours ce qui n'est pas et niant

toujours ce qui est, comment veut-on nous demander de témoigner de la confiance, tandis qu'il faut reconnaître que tout ce qui a la confiance du gouvernement inspire de la défiance ; et, il le faut avouer, la défiance la plus méritée?

» Je demande s'il est une seule personne aujourd'hui qui ose se présenter aux élections comme partisan du cabinet ; je demande si le fait dont on a parlé hier, ce fait si remarquable, — l'élection qui vient de se passer à Paris, — n'indique pas un changement complet très-prononcé dans l'opinion publique ; je demande, et je fais appel ici aux hommes les plus compétents pour répondre, nous avons ici le chef supérieur de la garde nationale, je leur demande s'ils oseraient conseiller de réunir une seule légion sur le passage du roi. (*Violents murmures.*)

» **M. le chancelier.** Je vous prie de parler avec plus de respect de l'institution la plus recommandable qui soit au monde, la garde nationale de Paris.

» **M. Jacqueminot.** Je demande la parole.

» **M. le marquis de Boissy.** Je demande...

» **M. le vicomte Lemercier.** Laissez parler le général.

» **M. le marquis de Boissy.** Je demande à expliquer tout de suite ma pensée. J'en ai le droit. J'en demande pardon au chef de la garde nationale, je disais, et qu'on me permette de finir, parce que si on m'interrompt avant d'avoir terminé une phrase, on pourra me trouver coupable, et me faire pendre (je fais ici allusion à ce que disait un premier président qu'avec trois lignes d'écriture d'un homme, on pouvait toujours le faire pendre). Laissez-moi achever, on doit le faire avant de me condamner. Je disais donc aux chefs de la garde nationale que je les adjurais de me dire s'ils oseraient conseiller de réunir une seule légion sur le passage du roi, sans craindre que cette légion en majorité fît entendre ces mots : *Vive la Réforme! à bas la corruption!* (*Murmures.*)

» Messieurs, je ne parlerai pas de légion si on ne le veut pas; je vais rester dans un cercle un peu moins grand ; je ne parlerai que d'un bataillon, que d'une compagnie. Vous savez que tout récemment ce fait s'est produit : les oreilles du roi ont été frappées, je ne sais pas si s'est à tort ou à raison, je n'exprime pas ma pensée, bien que j'aie à cet égard une opinion faite, ont été frappées de ces mots : *Vive la Réforme ! à bas la corruption !*

» Eh bien ! Messieurs, ces idées sont partout, dans toute la France, dans la chaumière comme dans le château, et vous venez d'en avoir des exemples. Qu'on ne dise pas que c'étaient des passions

ennemies, des passions aveugles : non, c'est l'expression du sentiment public, du sentiment national. Messieurs, le ministère actuel nous a ramenés à 1827. En 1827, on disait et l'on faisait tout juste ce qui se dit et ce qui se fait aujourd'hui. Craignez 1830. Ce sera la faute des ministres. On vous l'a dit hier, et c'est une voix qui a autorité dans cette Chambre : c'est M. Mesnard. Il vous a dit que lorsqu'on ferait des concessions, si on ne les faisait pas immédiatement, il fallait redouter cette terrible parole : *Il est trop tard!*

» Voilà ce que tout le monde se dit, ce que tout le monde pense, excepté, à ce qu'il paraît, les ministres aveugles qui sont actuellement au pouvoir : tant pis pour eux, tant pis pour nous, je le répète. Nous autres, nous aurons satisfaction, nous aurons leur mise en accusation. (*Murmures.*) Mais malheureusement la France payera les conséquences de leurs fautes.

» Messieurs, je terminerai en m'unissant à ceux qui voteront contre certains paragraphes de l'adresse ; mais je voterai pour l'adresse, et la raison c'est que je ne voudrais pas, en quoi que ce soit, contribuer au renversement du cabinet! Par contre, je désire contribuer de toute mon activité, de toutes mes forces à tout ce qui pourra l'affaiblir par la déconsidération, par la vérité dévoilée sur ses faits et gestes, sur ses institutions, et amener le moment où il tombera, je l'ai dit, des bancs où il siége aujourd'hui sur le banc des accusés. »

On commençait tellement, même à la Chambre des pairs, à s'accoutumer à cette idée et à cette image d'une chute plus qu'ordinaire servant de leçon aux ministres et de satisfaction à l'opinion publique, que cette prédiction menaçante de la péroraison de l'implacable orateur ne souleva pas le moindre orage, et ne rencontra que cette équivoque protestation du silence qui est l'hypocrisie des assemblées.

Au fond, chacun des membres de ce sanhédrin des pharisiens politiques, habitués à faire la part des circonstances et à subir le fait accompli, sentaient parfaitement que la tempête annoncée allait éclater; mais il est doux pour le philosophe de digérer, assis sur un siége moelleux, au bruit des disputes

prochaines, précurseur du tonnerre encore lointain des révolutions.

Il est doux de voir, à travers le voile d'une voluptueuse somnolence, le pilote perdre la tête et lâcher le gouvernail, et se lamenter l'équipage ameuté. Il est doux enfin, pour celui qui est sûr de se sauver, et de faire partie, à la catastrophe, des inviolables épaves du naufrage, d'assister au spectacle, toujours intéressant en pareil cas, des fautes, des contradictions, des reproches, des mensonges de ceux qui ne peuvent éviter de se perdre, et, préposés à la manœuvre, ont oublié, tandis que les esclaves d'Asie dansaient sur le tillac, couronnées de roses, au murmure langoureux des flûtes, et le temps et le vent, et l'écueil et l'abîme qui les engloutira.

Nul bruit donc, nul cri, nul haro sur le marquis de Boissy répétant le défi impuni de ses pronostics. Qui eût osé le contredire, parmi ces collègues qui au fond pensaient comme lui, mais sans oser le dire, et applaudissaient tout bas à ce spirituel et courageux Cassandre, toujours prêt à railler les puissants, et à attacher au cou des ministères impopulaires le grelot de leur condamnation?

Qui se fût levé en témoignage de ce cabinet qui n'avait plus la force de se défendre, et allait en appeler aux hasards de la force de l'indigence de ses raisons?

Pourtant son chef hautain, s'apercevant qu'il est des situations où le silence ressemble à un aveu et appelle le mépris plus qu'il ne sert l'orgueil, daigna prendre la peine de se lever, et de balbutier, d'un ton d'oracle, une réponse embarrassée à l'honnête homme armé d'esprit, et par la vérité touchant à l'éloquence, qui avait prêté une voix à la réprobation nationale.

Mais il ne fit que donner à son adversaire l'occasion d'une réplique acérée, dont le ministre de la guerre et le garde des sceaux partagèrent, avec le président du conseil, les cuisantes piqûres.

Le second, par un moyen d'audience qui manqua singulièrement son but, devait mettre le comble à la confusion du

ministère, à l'irritation de l'opinion, sans parvenir à galvaniser l'indignation d'une assemblée indifférente, en donnant lecture de cette fameuse lettre du marquis de Boissy à son client le sieur Warnery, lettre dont on peut dire qu'elle est de celles qui ne sont écrites et ne sont lues que la veille des révolutions.

Le marquis d'ailleurs, il faut le dire, mettait une sorte de coquetterie maligne à provoquer cette maladresse du garde des sceaux. Pour moi, je ne confierais point volontiers mon dossier à l'avocat éminent, mais au ministre malhabile qui tomba lourdement dans ce piége si peu déguisé.

M. le président du conseil, le comte Molé, M. Barthe et M. Hippolyte Passy ayant pris successivement la parole, le marquis de Boissy, sous prétexte d'user de son droit de réponse, ranima le débat assoupi, en jetant sur la cendre chaude ces mots dont il avait le secret, et qui mettaient aussitôt, comme on dit, le feu aux poudres :

« Je remercie, du profond de mon cœur, M. le président du conseil des ministres d'avoir bien voulu, tout en disant qu'il ne répondrait pas, répondre quelques mots. Vous avez vu l'unanimité des anciens cabinets lui répondre que le fait que je lui reproche ne s'était jamais pratiqué de leur temps. Je suis sans prétention à l'éloquence, mais j'ai la prétention de ramener les questions sur le terrain vrai. Il ne s'agit pas ici de ce qui a pu se faire sous tel cabinet à l'insu des ministres. Comme M. le comte Molé le disait tout à l'heure, il est très-possible qu'en arrière, et à l'insu des ministres, de tels abus aient eu lieu ; il y aurait injustice à les en accuser ; mais jamais il ne s'était trouvé un ministre qui se fût fait, comme je l'ai dit tout à l'heure — et je vais répéter l'expression — courtier de corruption. Jamais vous n'avez entendu dire que les cabinets dont on parle, que d'ailleurs je n'ai pas tous appuyés, aient commis ce crime ; c'est le mot dont il faut se servir, de se faire eux-mêmes les propres agents du crime lui-même. Vous voyez, dans la lettre qui est dans le mémoire, que c'est des mains de M. le ministre des affaires étrangères lui-même que la démission a été retirée ; et il vient vous dire : Ceci s'est fait sous d'autres minis-

tères ! Il n'y a pas de doute, il y a eu des abus sous d'autres ministères, c'est incontestable ; il y en aura encore, il est impossible qu'il en soit autrement ; mais jamais, au grand jamais, avant ce ministère, il n'y avait eu cette corruption éhontée qui nous est dénoncée aujourd'hui par le mémoire que vous avez sous les yeux, qui va occuper la France entière, qui témoignera que l'on ne peut attendre de ce ministère-ci aucune idée de moralité dans l'administration. »

Enfin, averti que le garde des sceaux, dont il avait regretté et blâmé hautement l'absence, venait d'entrer dans la Chambre, le marquis de Boissy vient le saluer au passage d'une sorte d'ironique défi, et achève de le précipiter, par cette interpellation directe, dans la lecture de cette fameuse lettre, destinée à produire sur l'opinion un effet tout différent de celui qu'on attendait et une indignation toute contraire.

« On me fait observer que M. le ministre de la justice est arrivé. Eh bien, je lui demanderai, conformément à ce qu'a dit M. le ministre des affaires étrangères, qu'il veuille bien répondre, quand il se sera fait rendre compte des faits qui ont été traités tout à l'heure relativement à son administration, à savoir : qu'il emploie les moyens que lui donne sa position de ministre de la justice à préparer les choses de manière à ce que la justice ne soit pas rendue, de manière que ce qu'il importe au gouvernement de cacher ne soit pas jugé publiquement.

» Je dis aussi que quant à Warnery, il y a eu à son égard abus d'autorité. Je demande à M. le ministre, devant la Chambre des pairs, s'il appartient à un ministre de confisquer la lettre écrite par un pair de France à un prévenu. Je lui demande si nous sommes tous ici soumis à ce pouvoir dictatorial, rétrograde, inquisitorial que nous contesterons parce qu'il n'est pas dans la loi.

» Je pense que nous avons, au moins autant que qui que ce soit, le droit d'écrire à des prévenus ; et que l'on ne nous dise pas que parce que l'on a écrit à un prévenu, le gouvernement a le droit de soustraire la lettre, cela arriverait à cette conséquence que

l'accusation serait libre de laisser produire telle ou telle pièce pouvant intéresser la défense.

» C'est ici une question constitutionnelle quant à nous, et qui intéresse d'ailleurs tout le pays.

» Nous ne voulons pas reconnaître au gouvernement ce droit exorbitant auquel on n'a jamais prétendu, ce droit d'exercer une surveillance sur les actes d'un homme qui, lui, n'est pas en prévention. Nous ne voulons pas reconnaître au gouvernement ce droit exorbitant de déterminer d'avance, ce serait pire que l'inquisition, quelle pièce pourra recevoir le prévenu, quelle pièce pourra faire valoir pour sa défense un homme qui, je le répète, n'est encore que prévenu. Je sais bien de quoi il est prévenu, c'est de calomnie. Eh bien ! je crois que les calomnies dont il a pu se rendre coupable conduiraient à la connaissance de la vérité. Voilà pourquoi on le persécute, on l'empêche de se défendre ; voilà pourquoi, comme je le disais, on l'étrangle moralement entre deux guichets.....'»

Le garde des sceaux, ainsi mis en demeure, ne pouvait se dérober à la nécessité de contredire son accusateur et de l'accuser à son tour. C'est ainsi que fut lue cette lettre fameuse dont l'effet fut immense, et, nous le répétons, tout différent de celui qu'on en attendait : car l'opinion ne se méprit pas sur les exagérations évidentes de la forme, mais sut voir, sous l'hyperbole, la vérité faite pour humilier un pays et condamner un gouvernement.

M. le garde des sceaux. — Voici le contenu de la lettre de M. le marquis de Boissy à M. Warnery.

« Paris, le 2 décembre 1847.

» Monsieur,

» Comme vous l'avez désiré, j'ai eu l'honneur de voir M. le préfet et de lui demander pour vous d'être mis au pavillon de

l'Est. M. le préfet ne croit pas devoir vous accorder cette faveur, et m'a assuré que nulle entrave n'était apportée à la liberté de communiquer avec votre défense. Il m'a de plus promis de donner des ordres pour que vous n'ayez à cet égard aucune plainte fondée à faire entendre. Je regrette, Monsieur, de ne pas réussir dans ma démarche. J'ignore si vous avez ou n'avez pas de preuves, sinon contre toutes, du moins contre plusieurs des personnes que vous avez nommées ; mais comme tout le monde, y compris vos juges et ceux qui vous veulent étrangler au lieu de vous laisser juger par le pays, je crois que vous n'avez rien dit en comparaison de ce qui est. Notre gouvernement est le plus corrompu, le plus corrupteur, comme il est vis-à-vis de l'étranger le plus lâche et le plus traître (*murmures*) de tous les gouvernements qui ont pesé sur la France. C'est la rapine, la dilapidation, l'ignominie personnifiées dans la réunion de quelques hommes déguisés en ministres (*mouvement*), muets de sérail, instruments du système le plus vicieux, le plus sordide qui fût jamais.

» Du courage, Monsieur; tâchez d'appeler à votre aide la justice du pays, celle-là dont le pouvoir ne se sert point à son gré pour faire absoudre le coupable et condamner l'innocent.

» Si vous le pouvez, dévoilez toutes ces turpitudes gouvernementales, toutes ces rapines autorisées par un pouvoir qui ne vit que par la corruption. Si vous le pouvez, démasquez tous ces histrions de constitutionnels qui ne se servent de nos institutions que contre le pays, pour le ruiner, pour l'abaisser. Le temps de la justice approche. Le gouvernement a beau vouloir rendre les ténèbres plus obscures, la lumière se fera. Dans peu, j'espère, la justice ce sera la justice, et non l'instrument dont se sert le pouvoir pour favoriser les voleurs et les assassins (*mouvement de dégoût*), pour persécuter, frapper, anéantir ceux qui osent dénoncer les crimes.

» Aux premiers, toute protection pour fuir, pour conserver leur liberté; pour les derniers, toutes les rigueurs que peut suggérer la crainte que la vérité se fasse jour. Du courage, Monsieur, le pouvoir veut vous étrangler; le pays, la tribune vous soutiendront. Fournissez-nous les moyens d'attaquer face à face tous ces voleurs brevetés, fonctionnaires publics, et vous verrez que nous ne reculerons pas. Nous irons aussi haut que la Constitution nous permettra, et si, comme c'est l'opinion générale, le pouvoir est dans des mains avides et corrompues, un nouveau procès flétrira le pouvoir avide et corrompu. Le pouvoir a beau avoir la disposition de l'armée, il est sans force ; l'armée le méprise, l'armée est

indignée qu'il n'y ait la plupart du temps de récompenses que pour les services d'antichambre, que les grades et les décorations soient donnés non pour le sang versé, non pour des services militaires, mais pour des services de laquais. (*Murmures prolongés.*)

» **M. le garde des sceaux.** « La marine.... » Maintenant il s'agit de la marine, chacun doit avoir son tour. « La marine! je viens d'en voir la crème. Que de plaintes, de gémissements, de malédictions, d'accusations, de brigandages! Ne vous laissez pas intimider. Ils vous veulent effrayer, résistez; ce sont eux qui ploieront, ne fût-ce que sous le poids du mépris public, de la réprobation générale, de la désaffection dans toutes les classes, depuis la première jusqu'à la dernière... »

M. le garde des sceaux. Voici maintenant la partie de la lettre utile pour la procédure, et qui surtout a dû la faire joindre aux autres pièces.

« Tâchez, Monsieur, de gagner du temps; gagnez l'ouverture des Chambres et donnez-nous le détail des griefs que vous croyez avoir à articuler. S'ils sont fondés, croyez que nous leur donnerons tout le retentissement possible. Donnez-nous le détail très-circonstancié de tous vos interrogatoires, de la manière dont ils ont été faits pour ou contre vous. A-t-on voulu arriver à la connaissance de la vérité? N'a-t-on pas voulu au contraire l'empêcher de se produire, afin de ne pas trouver des coupables qui en eussent fait trouver d'autres?

» Votre défenseur a une belle plaidoirie à faire : flétrir le vol et la trahison, s'attaquer de préférence haut plutôt que bas, c'est un beau rôle, c'est une belle tâche. Puisse-t-il réussir! J'en fais le vœu ardent.

» De Boissy. »

Après cette lecture, médiocre défense d'un cabinet aux abois, éludant, en provoquant le blâme sur les excès d'un adversaire indigné, un débat d'où il ne pouvait sortir à son avantage, et quelques paroles de protestation du général Jac-

queminot, s'évertuant à justifier la garde nationale du reproche d'hostilité, ce long incident fut clos par le chancelier en ces termes ambigus :

« La Chambre a recueilli de ce débat tout ce qu'elle en pouvait recueillir. Elle n'ignore plus rien. Tout ce qui pourra arriver par la suite s'expliquera facilement par ce qui a été dit de part et d'autre aujourd'hui. Je pense que, dans l'intérêt de la Chambre et dans celui des personnes qui ont pris part à la discussion, il est temps de finir ce débat et de passer à la discussion des articles... »

Mais il ne put empêcher le marquis de Boissy d'avoir le dernier mot.

« On vient de me dire accusateur, et maintenant je suis accusé. Je me félicite du double rôle qu'on me fait jouer. Accusateur, je peux l'être; accusé, je serais charmé de l'être. Mais de quoi suis-je accusé ? D'abord, qu'on en convienne, j'avais donné l'analyse succincte mais exacte de la lettre que j'avais écrite à M. Warnery. Après cela je crois que ma lettre se peut résumer, et c'est pour cela que je suis un grand coupable aux yeux du cabinet; je crois, dis-je, que ma lettre peut se résumer en ce peu de mots : défiance dans le cabinet, confiance dans le pays. Ces deux sentiments sont au fond de mon cœur. Le cabinet, je l'ai en détestation; dans le pays, j'ai pleine confiance pour arriver à la justice, peut-être tardive, mais enfin à la justice.

» Je n'en dis pas davantage pour le moment. »

Le paragraphe du projet d'adresse relatif aux affaires extérieures, et surtout aux événements d'Italie, ne pouvait trouver indifférent un homme qui venait d'assister à l'aube du mouvement, et qui brûlait de saisir une occasion solennelle de rendre hommage à ce début sans tache d'une révolution qui pa-

raissait idéale, tant elle avait su se préserver jusque-là des entraînements funestes à tant d'autres, et qu'elle-même devait en expier la faute de dix ans de retard dans une délivrance accomplie enfin, suivant le vœu patriotique du marquis de Boissy, avec l'aide de la France. Le paragraphe en question (le 6e) qui fut mis en délibération à la séance du 13 janvier 1818 était ainsi conçu :

« Nous croyons, avec Votre Majesté, que la paix du monde est assurée. Elle est essentielle à tous les gouvernements et à tous les peuples. Cet universel besoin est la garantie des bons rapports qui existent entre les États. Nos vœux accompagneront les progrès que chaque pays pourra accomplir dans son action propre et indépendante. Une ère nouvelle de civilisation et de liberté s'ouvre pour les États italiens. Nous secondons de toute notre sympathie et de toutes nos espérances le Pontife magnanime qui l'inaugure avec autant de sagesse que de courage, et les souverains qui suivent comme lui cette voie de réformes pacifiques où marchent de concert les gouvernements et les peuples..... »

Cette rédaction qui réparait — malgré lui — une omission calculée du gouvernement, obtint l'approbation de M. Cousin, et, tout en satisfaisant M. de Boissy, n'en fournit pas moins à l'infatigable champion du droit un thème pour d'utiles et piquantes variations.

« Je ne veux pas entrer dans la discussion du projet de la commission. Je ferai cette simple observation, c'est qu'elle est une réparation de l'oubli, de l'inconcevable et déplorable oubli du gouvernement. Mais j'éprouve un besoin (*hilarité*), j'éprouve le besoin d'appeler pendant quelques instants l'attention de la Chambre sur les deux discours ministériels que nous avons entendus hier. Il faut prendre garde que notre désir de réparer, comme nous allons le faire, cet oubli fatal du gouvernement nous entraîne à laisser passer sous silence et sans appeler l'at-

tention du pays des choses qui demandent à être éclaircies; Or, M. le comte de Sainte-Aulaire dont la voix ministérielle, officieusement, s'il me permet de le dire, a tant d'importance, tant de gravité, a appelé notre attention, indirectement j'en conviens, mais raison de plus pour éclaircir le fait, a appelé notre attention, dis-je, sur des instructions données autrefois par le ministère Laffitte. Eh bien, je crains que la mention de ces instructions, qui étaient de ne pas s'opposer à l'occupation de Modène, de Parme, de Plaisance, ne soit un jalon planté pour servir de direction au Cabinet, et pour que plus tard le gouvernement actuel puisse dire qu'il n'a fait que ce qu'a fait le ministère Laffitte, et malgré la différence des temps et des circonstances, prescrire à ses ambassadeurs de ne pas s'opposer à l'occupation de Modène, de Parme, de Plaisance. Vous voyez que mon observation n'est pas sans importance, car, en ce moment, ces places sont occupées par les troupes autrichiennes.

» Je demande que le gouvernement ait la bonté de nous faire connaître, car cela importe essentiellement au pays, quelle politique il suivra si cette occupation continue; si elle continuait, je demande s'il n'y aurait pas là cette association coupable dénoncée avant-hier et hier contre la politique du Cabinet.

» J'arrive d'Italie; permettez-moi d'en dire quelques mots, car j'y ai vu les hommes et les choses. J'arrive, comme je vous le dis, d'Italie, je puis donc en parler, car j'y suis allé, non pour en admirer les chefs-d'œuvre, mais pour en étudier les événements présents et ceux qui se préparent. Eh bien, pour étudier les événements passés et à venir, je me suis mis en rapport avec des hommes importants. Je viens confirmer ce que M. le prince de la Moskova a si bien dit et si justement dit de l'opinion de l'Italie; cependant je rectifierai un mot qui lui est échappé, j'en suis sûr, et je crois qu'il ne me contredira pas. Il a dit que dans toute l'Italie, on considérait la France comme une ennemie. C'est un *lapsus linguæ*. Sans nul doute, il a voulu dire que dans toute l'Italie les sympathies sont pour la France, que toute l'Italie croit aux sympathies de la France, espère dans la France, mais que son antipathie profonde, autant que juste, est pour le gouvernement français; qu'on fait, dans ce pays de haute intelligence, la distinction essentielle qui existe entre la nation française et le gouvernement français. Pour mon compte, je l'ai toujours entendu faire, et quand je la conseillais avec instance et partout, partout on me faisait cette réponse : vous prêchez des convertis.

» Vous avez entendu hier M. le président du conseil, ministre

des affaires étrangères, vous dire que l'Autriche était dans une position difficile à l'égard de l'Italie. M. le président du conseil n'a pas dit assez. L'Autriche n'est pas dans une position difficile, mais dans la position la plus difficile qui puisse être, la plus critique, la plus désespérée, avant peu du moins.

» Tout à l'heure l'honorable M. Cousin disait que le Milanais était pour l'Autriche un vautour. Je lui en demande pardon, il se trompe complétement. Le Milanais n'est pas pour l'Autriche un vautour qui la dévore, c'est une proie qu'elle voudra conserver à tout prix; et quand je dis une proie, Messieurs, je me hâte de le dire, je ne voudrais pas qu'on se méprît sur mes intentions : je ne blâme point l'Autriche, elle possède le Milanais par droit de conquête, elle voudra le conserver de même; à son point de vue, elle a raison, personne ne la peut blâmer; mais en même temps je déclare que je ne saurais donner tort à un peuple qui cherche à reconquérir son indépendance. Quoique le gouvernement l'ait nié, — je n'ai pas, je l'avoue, plus de confiance dans ses dénégations que dans ses affirmations, — j'ai peur qu'il ne soit d'accord avec l'Autriche pour maintenir la domination autrichienne dans ses provinces d'Italie.

» Messieurs, je suis conservateur (*hilarité*), très-conservateur, soyez-en sûrs, mais conservateur intelligent; je désire sincèrement le maintien de la paix, mais à la condition qu'elle sera honorable, et je ne voudrais pas que l'amour de la paix nous conduisît à intervenir en Italie pour les rois contre les peuples, pas plus que je ne voudrais y intervenir pour les peuples contre les rois. Je ne veux point d'intervention en Italie qui, elle, ne veut point que les étrangers se mêlent de ses affaires. Je ne voudrais pas qu'il restât le moindre doute en Italie sur ces projets d'intervention du gouvernement français en Italie, où l'on attend avec tant d'impatience nos paroles, où elles auront tant de retentissement, tant d'influence pour ou contre le progrès; je ne voudrais pas qu'en Italie on pût penser que les Chambres françaises n'ont pas provoqué les ministres à s'expliquer sur ce point. Je veux bien qu'on y sache que les ministres ne se sont pas expliqués et qu'ils sont en opposition au sentiment national. Je sais qu'hier, dans la dépêche qu'on nous a lue et, quoi qu'on en ait dit, qu'on avait gardée pour la parure de la discussion, on a dit qu'on ne pouvait pas tout prévoir. S'il n'est pas facile de prévoir l'avenir, il est facile de connaître ce qui est; eh bien, aujourd'hui certaines parties de l'Italie sont occupées par les Autrichiens, que va faire le gouvernement? Demandera-t-il la retraite des troupes autri-

chiennes qui sont à Parme, Modène, Plaisance? Est-ce ou n'est-ce pas de son consentement que Modène, Parme et Plaisance sont aujourd'hui occupées par les troupes autrichiennes?

» Cette occupation est de la plus haute importance; car, ainsi que l'a dit hier M. le ministre des affaires étrangères, un grand travail se fait en Italie; et à ce sujet, il vous a dit ce qui n'est pas. Je ne crains pas de dire que s'il le croit, c'est qu'il est mal informé. Ce qu'il vous a dit, et ce qui n'est pas, c'est que les hommes du progrès en Italie veulent un remaniement de territoires. Non, Messieurs, je vous déclare que je crois fermement, et j'ai vu les hommes du progrès qui me l'ont dit, qui me l'ont assuré, je crois fermement qu'en Italie, aujourd'hui, on veut, non pas un remaniement des territoires de l'Italie, mais l'indépendance des divers États de l'Italie, la délivrance de la domination comme de l'influence étrangère. Et ce qui le prouve, c'est le miracle opéré par le pape, ce miracle qui ne s'était jamais vu depuis le commencement du monde, et qui ne se verra peut-être jamais, que les peuples et les rois sont d'accord, que les rois aiment les peuples, que les peuples aiment les rois.

» N'est-ce pas là, Messieurs, la preuve évidente qu'il n'y a pas en Italie cette fièvre de remaniement de territoires dont on veut vous effrayer? Quant à la jeune Italie qu'hier on vous a montrée menaçante, pour ceux qui suivent un peu tout ce qui se fait en Italie, pour ceux qui étudient les événements qui s'y produisent, ils savent tous que cette jeune Italie n'existe plus, ils savent tous que leur chef a fait en quelque sorte sa soumission au pape, soumission glorieuse par son patriotisme, par son amour de la patrie renaissant à l'espérance; ils savent tous qu'il n'est plus question de ces vieilles idées tombées complétement, tombées devant les écrits de d'Azeglio, de Balbo, et plus encore peut-être de Gioberti, aujourd'hui l'oracle de l'Italie entière. Soit dit en passant, ces trois grands révolutionnaires moraux qui ont changé les idées des peuples de l'Italie, ces trois révolutionnaires qui ont fait cette révolution qu'on pourrait appeler divine, tant elle est pure, morale, essentiellement morale, sont sujets du roi Charles-Albert qui, après Pie IX, aura la plus belle page dans l'histoire d'Italie, par la sagesse dont il a fait preuve en allant au-devant des vœux de ses peuples, des nécessités de l'époque. N'est-ce point une remarque à faire que le Piémont offre la réunion du plus sage, du plus magnanime des souverains, et des hommes les plus illustres par leur savoir, et les plus puissants par la profondeur de leurs pensées?

» Messieurs, comme conséquence et résultat des écrits de ces penseurs profonds, bienfaiteurs de leur pays, un autre fait qu'il faut que vous sachiez, je le tiens de personnes qui ne sont plus, mais qui ont été carbonari, est celui-ci : il n'y a plus en Italie de sociétés secrètes ; il n'y a plus en Italie de ces sociétés qui étaient poussées, forcément poussées à vouloir des changements, parce qu'elles croyaient avoir tout à redouter, parce que, en effet, elles avaient tout à redouter de l'aveuglement persistant du gouvernement papal.

» Aujourd'hui que le pays a donné l'exemple de la sagesse, aujourd'hui que Dieu a donné à l'Eglise un pape digne de l'admiration qu'on lui porte, de l'amour, de l'adoration de tous les peuples du monde, il n'y a plus en Italie de sociétés secrètes, j'ose presque l'affirmer, et je demande à M. le ministre des affaires étrangères de nous dire s'il croit ce que j'affirme, ou si, au contraire, il ne le croit pas, d'après les rapports de ses agents mal informés, très-mal informés, ne sachant rien, par la raison toute simple qu'ils inspirent la défiance et l'antipathie à Florence, à Rome, à Naples, et la preuve est facile à faire ; je donnerai celle qui m'a été donnée par ces mêmes anciens carbonari dont je parlais ; voici ce qu'ils m'ont dit : « Il n'y a plus de sociétés secrètes, elles sont dissoutes, et la preuve qu'elles sont réellement dissoutes, c'est que le roi de Naples règne encore. » Je l'avoue, j'ai admis cette preuve comme étant incontestable. En effet, Messieurs, il faut que vous le sachiez, de tous les souverains de l'Italie, le roi de Naples est celui qui, par une influence fatale et facile à reconnaître, se refuse le plus à faire ce qu'il devrait faire pour conserver sa couronne et peut-être davantage. (Murmures.—Aux voix ! aux voix !)

» Je ne sais pas pourquoi on m'interrompt.

» **M. le chancelier.** C'est que votre langage blesse la Chambre.

» **M. le marquis de Boissy.** Je demande ce que j'ai dit de blessant, je déclare ne le savoir pas moi-même. (Hilarité générale.)

» Je ne comprends pas... (Aux voix ! Aux voix !) N'étouffez pas les discussions, accordez-moi encore quelques moments, je n'en abuserai pas. (Aux voix ! Aux voix !) Je demande aux interrupteurs, à ceux qui crient aux voix, s'il m'est échappé une seule parole qui soit inconvenante.

» Monsieur le chancelier, qu'on me permette d'exprimer ma douleur de voir qu'une discussion si importante ne peut avoir toute l'étendue qu'elle peut avoir ; je sollicite encore quelques instants, et

je promets à la Chambre de ne pas abuser de ses moments. (Aux voix ! Aux voix !)

» Messieurs, nous sommes au commencement de la session, je vous en conjure, ne commençons pas mal. (Réclamations.)

» **M. le chancelier.** Je prie M. de Boissy de ne pas prendre ses déplaisirs pour ceux de la Chambre. (Très-bien!)

» **M. le marquis de Boissy.** Je n'ai pas bien compris ! C'est égal ! (Aux voix ! Aux voix !) Je veux respecter les désirs de la Chambre et m'asseoir, mais avant je proteste de toutes mes forces contre les mauvaises intentions résultant du silence qui était primitivement dans le projet d'adresse, calqué pour ainsi dire sur le discours de la couronne, dont le silence accuse un si mauvais vouloir à l'égard des peuples d'Italie.

» Dans le discours de la couronne, dans le projet primitif de l'adresse, je vois, je demande pardon à la Chambre d'insister sur ce point, je vois une menace d'intervention en Italie. (Réclamations. —Aux voix! Aux voix !) Telle est ma croyance, et j'y persiste; du reste, il me suffit d'avoir soulevé la question; j'espère qu'elle sera traitée plus librement, plus à fond, dans l'autre Chambre. Mon but était seulement d'appeler l'attention de la Chambre, du pays, de l'autre Chambre, sur ce que j'appellerai les mauvaises intentions du gouvernement pour le mouvement admirable de l'Italie, qui, quoi qu'on fasse, renaît à la liberté, à la nationalité, grâce au plus sage des pontifes, suivi et secondé dans sa glorieuse entreprise par le sage et magnanime Charles-Albert et par le grand-duc de Toscane, digne par ses vertus de l'amour que lui porte son peuple. »

Cette série de discours et de combats qui nous montrent le marquis de Boissy sans cesse sur la brèche, et frappant, à tous les points vulnérables, l'enceinte de carton peint en fer d'un gouvernement qui ne pouvait déjà plus compter que sur les hasards de la résistance, et attendait avec impatience le moment d'être délivré, par l'argument des gros bataillons, de son impuissance à se défendre par des raisons meilleures; — cette orageuse délibération de quatre séances où le marquis tient à lui seul la place de tout un parti, est un des épisodes les plus curieux, les plus intéressants et, quand on se reporte aux cir-

constances, les plus dramatiques même de la phase de symptômes avant-coureurs et de sourds préludes qui précéda la révolution de 1848.

C'est au nom de cette révolution imminente, qu'il respirait dans l'électricité de cette atmosphère populaire où les ministres ne pénètrent pas, qu'il rencontrait dans les salons, en attendant qu'elle se montrât dans la rue, c'est au nom de cette révolution qu'il eût voulu voir, prévoir, et prévenir, et contenir d'avance dans ces limites légales et ces légitimes satisfactions dont la multitude une fois déchaînée rompt si vite le frein et secoue si rudement le joug, acharnée à sa proie, que le marquis de Boissy, jetant sur l'avenir prochain des regards prophétiques, adjurait les ministres de ne pas attendre l'heure fatale où la coupe du dégoût est pleine et où le peuple la brise irréparablement.

Après avoir stigmatisé, en la cicatrisant au fer chaud, la gangrène de cette plaie de la corruption administrative et électorale, et corrigé en le flétrissant l'effet de certains exemples et de certains scandales, funestes à cet équilibre des classes qui constitue l'harmonie sociale, le marquis de Boissy avait montré la garde nationale, c'est-à-dire la bourgeoisie et le peuple armés, en proie à des sentiments qu'on pouvait encore pacifier, mais dont le roi et le cortége royal, dans une cérémonie publique, n'affronteraient pas impunément l'expression. En face de cette fermentation de plus en plus aigrie de toutes les forces vives de l'opinion, il avait dénoncé la menace et le défi de l'armement des forts. Passant de l'intérieur à l'extérieur, il avait protesté, au nom d'un peuple ami qui voulait être libre et méritait de l'être, contre l'indifférence et même l'hostilité du gouvernement français essayant en vain de calomnier les sympathies de la nation.

Il demeurait au marquis de Boissy, pour compléter cet ensemble vraiment saisissant d'avertissements et de griefs, de conseils et de reproches, à appeler, malgré leur répugnance, l'attention de la Chambre et du ministère sur les inconvénients,

au point de vue de l'unité de l'autorité royale et de la transmission intacte et tranquille de la couronne à ses légitimes héritiers, des grands commandements maritimes et coloniaux donnés aux princes, de la régence attribuée au moins populaire d'entre eux (§ 9 de l'adresse).

Enfin il devait affirmer la légalité de la campagne des banquets, défendre l'opposition injuriée et calomniée, et prononcer l'assignation au rendez-vous des événements prochains d'un censeur qui se lasse de la critique, d'un conseiller qui s'indigne d'être traité de Cassandre, et qui descend de la tribune en laissant aux faits le soin de réveiller, fût-ce brutalement, de leur songe plein d'illusions, ces sourds de la pire race, ces sourds qui ne veulent pas entendre.

« **M. le marquis de Boissy.** J'ai peu de mots à dire avant de clore ces débats, qui, je pense, vont finir. On vient de parler de banquets; eh bien, moi qui n'ai assisté à aucun banquet, pas plus à celui de Lisieux, qui a commencé les banquets, qu'à celui de Rouen, où, sur 1,800 convives, il y avait 15 ou 1,600 électeurs, je dirai franchement et hautement que, quand on parle du corps électoral, il me semble qu'il faudrait compter les électeurs, et que, s'il s'est trouvé beaucoup d'électeurs dans les banquets réformistes, on peut en conclure que la réforme a fait des progrès, que son avenir doit être prochain. Aussi, pour mon compte, en n'envisageant pas du tout comme M. Cousin le sens des paroles de M. le ministre de l'intérieur, je ne crains pas de dire que, les considérant comme un refus absolu, positif, de toute réforme, on marche à une révolution. (*Bruit.*) Oui, les paroles de M. le ministre sont grosses d'une révolution.

» Je reviens sur des paroles qui ne sont pas dans ses idées, mais qui sont réelles et provocatrices. Pourquoi donc, quand une si grande partie du corps électoral, du pays légal, vient de faire des manifestations importantes, qui sont dans l'esprit et dans la volonté de tous, pourquoi, dis-je, jeter ces paroles de défi, ces paroles irritantes qui se trouvent dans le projet d'adresse? Voici comment le projet d'adresse est rédigé :

« De bruyantes manifestations, où se mêlaient aveuglément des » idées vagues de réforme et de progrès...»

» Pour moi, je ne jetterai pas de défi imprudent et impolitique à des passions politiques qui ne sont pas émanées du gouvernement. Je dirai même qu'il est maladroit, de la part du gouvernement et de la Chambre des pairs, de dire que le gouvernement a des ennemis. Il peut y avoir différentes manières de voir, mais nous ne sommes pas, je le répète, des ennemis du gouvernement, et cela est si vrai, qu'on peut bien être opposé aux ministres sans être les ennemis du pays, c'est qu'avant d'être ministres, avant d'arriver au pouvoir par cette coalition dont a parlé hier mon noble ami le comte d'Alton, ils étaient opposés aux ministres qui étaient alors les hommes du pouvoir, et qu'ils n'étaient assurément pas des ennemis du pays, par cela seul qu'ils étaient dans l'opposition. Je consentirais donc à ce que l'article restât ce qu'il est, moins ce qu'il y a d'irritant, d'impolitique. Il serait de la sagesse de la Chambre des pairs de faire disparaître ces mots:

« Des passions ennemies de notre constitution monarchique, » des opinions subversives de l'ordre social, et de détestables sou- » venirs. »

» Des souvenirs détestables! Messieurs, n'en parlons plus, il n'en a été que trop parlé l'autre jour des deux côtés peut-être. Non, des passions ennemies il n'y en a pas; il y a dans tous les cœurs la passion du bien public; celle-là, je la reconnais, mais je soutiens encore une fois qu'on n'est pas l'ennemi du pays parce qu'on est l'adversaire du cabinet. Je n'en dirai pas davantage; et j'insiste beaucoup pour la suppression des paroles irritantes, impolitiques, du paragraphe en discussion. La Chambre, en les faisant disparaître, se montrera plus sage que sa commission et le Gouvernement. »

(M. le baron de Barante parle en faveur du maintien du paragraphe de la commission.)

» **M. le marquis de Boissy.** Je ne puis pas admettre l'opinion de la commission. Voici pourquoi : On vous dit : la commission voudrait flétrir, réprouver ces manifestations « ennemies, subversives de l'ordre. » Eh bien! je dis qu'il n'y a pas eu de ces manifestations ennemies et subversives de l'ordre dont on vous fait aujourd'hui un fantôme. La preuve qu'elles n'ont pas eu lieu, qu'elles n'existent pas en réalité, et qu'on veut seulement aujourd'hui vous les faire apparaître comme un fantôme, c'est que le ministère public, qui se prétend armé d'un pouvoir suffisant pour empêcher ces banquets, auquel je reconnais le droit d'intervenir si des manifestations dangereuses avaient eu lieu, est resté calme, inactif, indifférent, et il a eu raison; il n'a rien fait, rien dit, rien

empêché. Or prétendre, comme le fait la commission, qu'il y a eu des manifestations subversives, c'est, ou dire une chose inexacte, ou accuser le ministère public d'avoir manqué gravement à ses devoirs en ne les réprimant pas. (*Aux voix ! aux voix!*) Encore deux mots. J'en reviens à ceci : ou il n'y a rien eu de coupable dans ces manifestations, ou le ministère a manqué à son devoir. Je défie qu'on sorte de ce dilemme.

» Et quant au droit que le ministère prétend avoir d'interdire les banquets, un mot. Il a, en fouillant, comme on le dit, dans tout cet arsenal de lois révolutionnaires, exhumé une loi qui lui donne un droit dont il vous a exposé tout à l'heure les conséquences. C'est une question sur laquelle je ne passe point condamnation.

» Ainsi, selon M. le ministre de l'intérieur, on ne pourrait plus, à moins d'un brevet de ministérialisme pur, se réunir dans des banquets constitutionnels, sans parler des banquets royaux qui avaient lieu auparavant? (*Murmures.*) Ainsi, quand on ne serait pas des satisfaits, on ne pourrait pas se réunir pour parler politique ? ainsi, il faudrait une autorisation en bonne forme des ministres pour s'entretenir de réformes?

» Pour moi, je suis d'un avis contraire, et si l'on ne veut pas que le sentiment réformiste fasse explosion, il faut lui laisser la facilité de s'échapper un peu dans les banquets ou autre part.

» On a dit qu'on n'était pas d'accord sur ces demandes de réformes ; mais peut-on être d'accord avant la discussion? Pour se mettre d'accord, il faut discuter ; la discussion précède, doit donc précéder l'accord ; vouloir le contraire, c'est vouloir l'impossible, ce qui n'a jamais été demandé, même pour les lois les plus simples.

» Quant à la réforme électorale, tout le monde ou presque tout le monde la veut, et la veut fermement. Sans doute, on n'est point unanime pour ce qu'elle sera, pour l'étendue qu'on veut lui donner ; mais tout le monde, l'immense majorité du moins, veut la réforme parlementaire.

» Pour la réforme électorale, il y a à s'entendre sur le plus ou moins d'extension à lui donner; mais pour la réforme parlementaire, les bases en ont été posées l'année dernière à la Chambre des députés. Pour moi, celle que je veux, quant à présent, et sans renoncer à mieux pour l'avenir, c'est celle qui a été présentée l'année dernière à l'autre Chambre, compris bien entendu, ayant pour art. 1^er^ et pour article fondamental, l'amendement Odilon Barrot.

» Je termine en exprimant le vœu qu'on fasse disparaître les paroles provoquantes qui sont dans le projet.

» **M. le chancelier.** L'amendement est-il appuyé ? (*Oui ! oui !*) Je le mets aux voix.

» (L'amendement est rejeté à la presque unanimité.)

» **M. le chancelier.** Je mets aux voix le paragraphe.

» (Le paragraphe est adopté.) »

VOTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET D'ADRESSE.

Nombre des votants	467
Pour	444
Contre	23

LIVRE TROISIÈME

LA RÉPUBLIQUE

(1848-1851)

CHAPITRE PREMIER.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — COMMISSION EXÉCUTIVE. — DICTATURE CAVAIGNAC.

Le marquis de Boissy rentre après la révolution de février dans la vie privée. — Préoccupations domestiques. — Ebranlement de sa fortune. — M. de Lamartine fait appel à ses services et le nomme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Florence. — Comment et pourquoi il ne se rend pas à son poste. — M. Bastide le trouve trop aristocrate. — Les républicains de la veille. — Ridicules révolutionnaires. — Les *Souvenirs* du comte d'Estourmel. — M. de Boissy se fâche. — Sa lettre énergique à M. de Lamartine. — Sa lettre ironique à M. Bastide. — Sa nomination est rapportée. — Essais et échecs électoraux. — Campagne d'avril. — Extrait d'une correspondance militante. — Le marquis de Boissy en juin. — Réaction brutale. — Il s'en indigne. — Sa lettre à M. Emile de Girardin. — Les élections de septembre 1848. — M. de Boissy se présente à Paris et dans l'Yonne. — Il échoue, mais se console par le succès de Louis-Napoléon, dans lequel il pressent l'homme sauveur qui doit fermer l'ère de l'anarchie. — La profession de foi du marquis de Boissy aux électeurs de Paris et de l'Yonne. — Succès de club du marquis de Boissy. — En novembre 1848, le marquis se fait le

champion de la candidature de Louis-Napoléon à la présidence dans le département du Cher. — Une lettre testamentaire. — Triomphe du 10 décembre. — Théories fatalistes de Lamartine. — Son discours du 6 octobre 1848. — *Alea jacta est!* — Premier cabinet de Louis-Napoléon. — Les gens qui sont capables de tout et les gens qui ne sont capables de rien.

Nous n'avons à nous occuper des faits qui forment, à partir du mois de février 1848, l'histoire de France, que dans leur rapport avec les événements de la vie même que nous avons entrepris de raconter.

Jusqu'au mois d'avril 1848, la vie du marquis de Boissy, en l'absence de tout titre pour prendre part à la réorganisation de l'ordre, à la constitution du gouvernement, à la préservation de la société, cesse d'être publique pour redevenir privée et s'absorber dans les soins obscurs et les préoccupations domestiques provoqués par le contre-coup, dans les fortunes les mieux assises, de l'ébranlement universel.

Cependant le gouvernement provisoire de la France improvisée république, ne pouvait, après ce premier moment de surprise, où les bas-fonds sociaux, soulevés par la tempête révolutionnaire, vomirent, jusque sur les hauteurs du pouvoir, l'écume populaire, manquer de jeter les yeux sur les hommes capables d'honorer à l'intérieur un mandat d'autorité ou de réhabiliter à l'étranger l'avénement, compromis par plus d'une erreur de parvenu, de la souveraineté nationale.

Le marquis de Boissy était désigné par ses antécédents, son caractère, les services rendus à la cause libérale, à une de ces missions de confiance et de danger, et, sans l'avoir recherchée, il ne la refusa pas, lorsque le ministre provisoire des affaires étrangères, M. de Lamartine, obtint de l'attention distraite de ses collègues, mieux disposés pour des choix moins heureux, la sanction de celui qu'il avait fait de l'ancien pair pour représenter la France nouvelle devant sa sœur la nouvelle Italie.

Cette nomination spontanée, et qui honore à la fois la mé-

moire de celui qui en fut l'auteur et de celui qui en fut l'objet, fut annoncée à M. de Boissy dans les termes suivants :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous annoncer que, sur ma présentation, le gouvernement provisoire de la République française vous a nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Florence. Il m'est agréable de vous annoncer cette marque de confiance et d'estime, et je ne serai pas moins heureux de faire valoir les services que la mission dont vous êtes chargé va vous mettre à même de rendre à la France.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

» LAMARTINE. »

Nous avons sous les yeux la lettre d'acceptation et de remerciments du marquis de Boissy, heureux de rentrer dans la carrière diplomatique, et si heureux d'y rentrer par l'Italie qu'il en oubliait modestement que Florence, qu'on lui offrait maintenant, avait été, à vingt-cinq ans, son poste de début.

Mais il ne faut point chicaner avec la nécessité publique et marchander sa réponse à l'appel de la patrie. Le marquis de Boissy se sentait de ceux qui relèvent toutes les situations de toute leur hauteur et qui ne sauraient déchoir. D'ailleurs Florence lui tenait à cœur de tout le charme des souvenirs de la jeunesse, et il se faisait une fête d'aller renouveler ses espérances à ces souvenirs.

Le marquis avait compté sans les revirements et les déceptions, en ces temps révolutionnaires où il y a plus d'espace que jamais entre la coupe et les lèvres, et où il est proverbial que les honnêtes gens sont dupés.

Il était loin de se douter, lorsqu'il remerciait chaleureusement mais dignement M. de Lamartine le 18 avril, le 29 avril, lorsqu'il lui recommandait vivement M. Thibaudeau qu'il désirait emmener comme secrétaire de légation, encore même le 22 mai, lorsqu'il s'étonnait avec une discrétion déjà impatiente de ne pas avoir reçu ses instructions et son ordre de départ, qu'il ne serait jamais sous la République qu'un ambassadeur sans ambassade, et qu'il ne reverrait plus Florence qu'en touriste désintéressé.

Ainsi l'avait déjà décidé *in petto*, dans son Olympe bourgeois, le Jupiter en redingote destiné à hériter du sceptre des conférences et de la plume des protocoles, bientôt échappés, avec la lyre du manifeste à l'Europe et de la malédiction du drapeau rouge, des mains honnêtes et faibles de l'Orphée de la Révolution et tombés de Lamartine en Bastide.

Or le citoyen Bastide, digne ministre de la tyrannie de la multitude, digne instrument des ambitions de cette coterie du *National* qui avait confisqué à son profit la Révolution, avait décidé, avec cet aplomb de supériorité qui rendrait les parvenus sublimes s'il ne les laissait grotesques, que le marquis de Boissy était un homme beaucoup trop sincère pour se dire républicain de la veille (et il ne l'était guère du lendemain), et beaucoup trop grand seigneur pour représenter dignement, dans une cour encore fidèle aux antiques courtoisies, sinon aux anciennes étiquettes, un gouvernement mal élevé.

Là-dessus, après avoir sans doute consulté son collègue le quaker Garnier-Pagès, le citoyen Jules Bastide, investi dès le 11 mai par la commission exécutive de cinq membres élus le 10 par l'assemblée qui avait succédé au gouvernement provisoire, le citoyen Jules Bastide, investi, disons-nous, du portefeuille de ministre des affaires étrangères, se met en devoir d'épurer un personnel beaucoup trop aristocrate au gré de ce puritain intolérant, dont les réceptions diplomatiques à l'américaine ont fait les délices de quelques gens mal pensants qui savaient encore rire de tout, de peur d'en rougir.

Parmi ces philosophes, il est juste de mettre en première ligne le comte d'Estourmel qui a eu la patience de collectionner pour la postérité les plus remarquables ridicules d'un an de révolution, et qui en a rempli un volume.

On y peut lire les détails d'un dîner aux Affaires étrangères, dont la victime, l'envoyé de Russie d'alors, doit rêver encore dans ses cauchemars, mais auquel certainement M. Bastide ne pense plus.

On y peut voir aussi les jeux de mots auxquels prêtaient les procédés de cette *presse* diplomatique au moyen de laquelle on s'était procuré, en jetant souvent le filet un peu bas, des novices ambassadeurs et des apprentis consuls qui n'ont pas peu contribué à déconsidérer la révolution dont les choix avaient de pareils hasards.

« J'entends se récrier contre la nomination d'un nouveau consul à G... C'est un homme, disait-on, qui mettra le trouble partout, sans capacité, sans jugement. — Comment ! sans jugement ! interrompit d'E..., et ceux qu'il a subis (1) ! »

» Nous n'accréditons plus auprès des différents gouvernements que des envoyés extraordinaires, disait l'autre jour un ministre. Je n'ai pu m'empêcher de lui répondre : tout le monde est d'accord pour les trouver tels (2). »

Le comte d'Estourmel fut certainement un de ceux de la galerie qui applaudirent le plus à la verte leçon que le marquis de Boissy infligea au ministre qui avait annoncé son intention de le révoquer, et à la grêle de flèches acérées par laquelle il devança, en mettant les rieurs de son côté, le trait impuissant, tombé à ses pieds, d'une destitution qui l'honorait et achevait de le venger.

---

(1) *Derniers souvenirs*, par le comte Joseph d'Estourmel, p. 196 à 198.
(2) *Ibid*, p. 176.

Cette correspondance entre l'implacable persifleur et son adversaire muet est un des plus curieux épisodes de ce mois de juin 1848, dont la comédie avait égayé les premiers jours, dont les derniers devaient être ensanglantés par la tragédie des rues.

Avant de lancer son malin brûlot d'opposition à travers les grossières erreurs et les lourdes bévues de ce gouvernement de Béotie qui s'était défié d'un homme d'esprit et avait préféré les services d'un pied plat à ce dévouement de grand seigneur, quelque peu embarrassant parfois, M. de Boissy s'était assuré par la lettre suivante qu'il ne rencontrerait pas de contradiction dans M. de Lamartine, non moins humilié que lui d'un affront qui retombait sur tous deux.

« 9 juin 1848.

» Monsieur,

» Samedi, chez vous, vous m'avez dit : Vous avez été sur le tapis à la séance du gouvernement; je vous en préviens, Bastide ne veut pas de vous, il vous trouve trop aristocrate, pas assez républicain. — Réellement, vous ai-je répondu, est-ce qu'on m'a jamais cru démocrate à la façon de nos démocrates d'égout, et républicain dit de la veille? Ils ne me croient point une canaille, ils ont raison. — J'ajoutai : Qu'avez-vous répondu? — J'ai répondu : Quand j'ai nommé Boissy, j'ai cru nommer un homme de cœur et d'intelligence; je l'ai connu et le maintiens pour tel; quant à être républicain, il l'était comme nous, autant que nous, avant la République. Au reste, comme c'est sur vous que pèse la responsabilité du choix ou du maintien des agents, je ne vous impose pas Boissy; mais je vous déclare que je considérerais comme une injure personnelle sa révocation. — Je vous répondis de suite : Je vous remercie beaucoup, mais par Dieu, si je ne leur conviens pas, qu'ils le disent tout bonnement et aillent se faire f...

» Hier soir, M. Bastide m'a dit : Décidément, la commission ne veut pas de vous. Il m'est pénible de le dire à un homme comme vous, dont j'ai tant apprécié le courage, l'opposition aussi persistante que légale et qui nous a été si utile. — Il en a donc menti comme un chien? C'est ce que je saurai bien. Vous aurez la bonté

de me le dire très-franchement. Avec vous, je servais très-volontiers; avec ces ignobles menteurs, il n'en serait pas de même. Il n'est pas vrai que vous, Garnier-Pagès et Marie, qui tous trois me connaissez bien, ayez changé d'avis. Je ne connais pas vos deux autres collègues. C'est donc Bastide qui en a menti, et cela pour placer une canaille complémentaire de tant d'autres.

» Mille remercîments de votre bonne volonté dont j'ai tout à la fois regret et satisfaction de ne pouvoir profiter : regret, parce que j'aurais été heureux de servir le pays; satisfaction, parce qu'on me rend justice en pensant que je ne puis et ne veux servir que noblement, comme il convient à un homme comme moi de servir, comme il convient que le beau pays de France soit servi par un de ses enfants les plus dévoués. Encore merci, et tout à vous, dans le même camp, si nous suivons la même bannière, dans un autre camp, si les événements qui se préparent, qui sont imminents, nous jettent dans des partis opposés.

» Boissy. »

Le lendemain 10 juin, la bombe de la séparation entre un gouvernement qui prétendait congédier un serviteur de sa sorte et le marquis de Boissy qui donnait des congés mais n'en recevait pas volontiers, éclatait sous cette forme épistolaire et impertinente qu'il maniait si bien.

Nous trouvons dans une lettre adressée par M. de Boissy à M. le ministre des affaires étrangères des détails si incroyables sur la politique extérieure de nos gouvernants et sur le personnel de leurs agents diplomatiques, que nous avons cru devoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs (1) :

A M. Bastide, ministre des affaires étrangères.

« Paris, le 10 juin 1848.

» Monsieur le Ministre,

» Permettez-moi de réclamer de vous l'exécution de la promesse

(1) *Assemblée nationale*, 20 juin 1868.

formelle que vous m'avez faite itérativement de me donner une lettre attestant que la commission exécutive voulait bien ajouter à l'honneur que m'avait fait M. de Lamartine, sans que je le lui demandasse, de me choisir pour représenter la France au dehors, l'honneur de croire que, le manifeste des premiers jours de mars déchiré, je ne pouvais pas conserver une mission dont le but, aujourd'hui, est tout différent, tout à fait contraire de ce qu'il devait être, lorsqu'elle me fut offerte et que je consentis à l'accepter.

» Vous avez bien voulu, monsieur le Ministre, m'exprimer quelques regrets sur la conséquence forcée de l'opinion de la commission à mon égard. Je sais, monsieur le Ministre, apprécier tout ce que vos regrets, si, comme je le dois croire, ils sont sincères, ont pour moi de flatteur; aussi, monsieur le Ministre, sont-ils tout à la fois et le sujet d'un juste orgueil et le sujet d'un sentiment douloureux. Comment en pourrait-il être autrement, quand je rapproche de l'expression énergique de vos regrets les paroles que M. de Lamartine m'adressa il y a eu hier samedi huit jours, c'est-à-dire le samedi 3 juin, chez lui, le soir, quelques instants avant que vous y arrivassiez? Voici quelles sont ses propres paroles : Boissy, venez, il faut que je vous dise quelque chose. Vous avez été sur le tapis à la séance du gouvernement; je vous en préviens, Bastide ne veut pas de vous; il vous trouve trop aristocrate, pas assez républicain; il croit que vous voulez la régence. » J'ai répondu : « Réellement! Est-ce qu'il m'a jamais cru démocrate à la façon de quelques-uns de nos démocrates de ruisseaux, et républicain dit de la veille? Il a raison, et qu'avez-vous répondu? —J'ai répondu, me dit M. de Lamartine : *Quand j'ai nommé Boissy, j'ai cru nommer un homme de cœur et d'intelligence; je l'ai connu et le maintiens pour tel. Quant à être républicain, il l'était autant que nous avant la république. Au reste, comme c'est sur vous que pèse la responsabilité du choix ou du maintien des agents diplomatiques, je ne vous impose point Boissy, mais je vous déclare que je considérerai comme une injure personnelle sa révocation.* »

» M. le ministre, puisque je cite textuellement les paroles de M. de Lamartine, permettez-moi de rapporter textuellement aussi, moins trois, celles que je prononçai. Je lui dis : Je vous remercie beaucoup, Monsieur; si je ne leur conviens pas, qu'ils aillent..... Je crois leur faire beaucoup d'honneur en servant avec eux. Pourquoi M. de Lamartine m'aurait-il ainsi parlé, lui dont j'avais accepté des fonctions que je ne lui demandais pas, comme on pouvait accepter d'un ami politique dont j'admirais le magnifique talent, le

noble cœur, le courage, et qui, lui de son côté, avait peut-être pour moi un peu de sympathie avant et surtout depuis le moment où restant les derniers résolus à courir les dangers d'aller au banquet que tant d'autres abandonnaient, lui comme député, moi comme pair, nous voulûmes jusqu'au dernier moment protester, pour le droit et la liberté, contre la force et l'arbitraire? Deux personnes haut placées, M. de Lamartine et vous, disent deux choses opposées. Assurément, dans une telle situation, si l'opinion n'était faite et si l'on tenait à s'en faire une, ce serait ou jamais le cas, non pas de compter, mais de peser les témoignages. Pour moi, monsieur le Ministre, qui ne crois pas avoir besoin de peser le témoignage pour savoir de quel côté est la vérité, je ne puis m'empêcher de déplorer, soit dit en passant, que les hautes régions du pouvoir le disputent aujourd'hui à ce qu'étaient les antichambres d'autrefois, où le mensonge était devenu si commun, qu'on avait fini par dire : menteur comme un laquais. Avant-hier au ministère de la justice, hier au ministère des affaires étrangères ou au palais de la commission !!!

» Puisque j'ai commencé cette lettre, *qui ne sera peut-être pas lue par vous seul*, permettez-moi d'y ajouter, moins pour vous les rappeler que pour les apprendre à ceux qui ont pu être étonnés de mon acceptation, dans quelles circonstances et de quelle manière je me trouvai haut fonctionnaire diplomatique. Le voici :

» Peu de jours après le 24 février, M. de Lamartine me demanda si je voulais servir la république, si j'accepterais une mission à l'étranger. Je lui répondis que oui, à la condition que la mission qu'il me donnerait ne serait point une sinécure, qu'il y aurait des services réels à y rendre, que cette mission ne serait que temporaire, conservant l'opinion constamment soutenue par moi à la tribune sur les incompatibilités. M. de Lamartine me demanda de lui indiquer quel pays je préférais, quelle mission je voudrais. Je répondis : « Rome, Turin ou Naples, car c'est en Italie que par l'étude que j'ai faite en Italie même de sa situation politique, de ses besoins, de ses hommes, de leurs idées, que par les sympathies que je m'y suis acquises dans toutes les classes, par des relations anciennes et nouvelles, en un mot, que par une réunion de circonstances que j'appellerai exceptionnelles, je puis, plus que qui que ce soit, être utile en ce moment. — Eh bien, me dit M. de Lamartine, vous avez Rome d'où vous venez, voilà qui est dit, c'est chose faite. » Plus tard les idées de M. de Lamartine se modifièrent, quant au lieu ; il me dit : « Il faut que

vous alliez à Florence ; c'est petit de nom, petit en apparence, mais c'est pour le moment le point important ; il nous faut là près du théâtre de la guerre, près des légations, à cheval entre Rome et Turin, sur les lieux où se préparèrent et se décideront les grands événements, un homme actif comme vous l'êtes, qui connaisse bien le pays, qui y soit connu, qui y soit aimé ; allez à Florence pour deux ou trois mois, puis je vous donnerai Rome ou Naples ou Turin.

» Soit, dis-je, *parce que* vous me le demandez, et *parce que* c'est vous qui resterez encore quelque temps ministre des affaires étrangères. « J'ajoutai : On dit que..... va à Madrid, vous feriez bien mieux de l'envoyer à Rome ; lui et moi avons toujours été d'accord en politique ; tous deux placés en Italie, l'un près de l'autre, nous marcherions ensemble, et, évidemment, nous servirions mieux. » M. de Lamartine trouva mon avis juste et bon, l'ambassade fut à l'instant même destinée....., toujours avec promesse que je l'y remplacerais quand il la quitterait ; que s'il ne l'acceptait pas, j'irais certainement trois mois après si je voulais. Veuillez vous souvenir, Monsieur le Ministre, que la politique de la France était alors annoncée au monde, par le manifeste de M. de Lamartine, toute digne, toute pacifique, toute rassurante, que les choix faits depuis n'avaient point révélé ce qu'elle devait devenir ; on pouvait donc, en ayant le sentiment de la dignité nationale et de soi-même, accepter un poste élevé dans la diplomatie. Si ma lettre devait rester secrète, je rappellerais ici quelle devait être alors la politique de la France, à l'égard de l'Italie, surtout à l'égard du roi de Sardaigne ; mais, ma lettre pouvant recevoir une certaine publicité, je dois m'abstenir de faire ici remarquer, en précisant les faits, la différence radicale qui existe entre la politique d'alors de M. de Lamartine et celle suivie aujourd'hui, politique qui se révèle tout entière dans l'esprit qui préside au choix de certains agents diplomatiques. Qu'il me suffise de dire en peu de mots, Monsieur le Ministre, que quand j'acceptai une mission en Italie, il ne s'agissait nullement d'aller y faire de la propagande, de vouloir républicaniser de force l'Italie entière, mais au contraire de la laisser maîtresse d'elle-même, en lui conseillant toutefois la fédération après qu'elle serait parvenue, seule si elle le pouvait, avec notre secours, si elle en avait besoin et le réclamait, à s'affranchir de l'étranger.

» Cette politique était vraiment bonne, la seule bonne, car elle était la seule honnête, la seule sympathique à l'Italie, la seule qui ne dût effrayer, qui ne dût pas nous aliéner l'Europe, —

Depuis, les idées du gouvernement ont changé ; ce qu'il voulait, avec toute raison selon moi, il ne le veut plus. Ce qu'il ne voulait pas, aujourd'hui à tort selon moi, il le veut. Je persiste, moi qui crois bien connaître l'Italie, parce que je l'ai étudiée, visitée, parce que j'en ai vu beaucoup des hommes importants, des auteurs et acteurs des grands événements qui s'y sont déjà accomplis et qui s'y préparent encore, je persiste à penser contraire aux vrais intérêts de la France républicaine, la propagande faite aujourd'hui en Italie par de nombreux émissaires français pour y faire proclamer partout la république.

» J'avais cette conviction, je reste avec cette conviction que la république française n'a rien à gagner à la pression exercée en Italie par la propagande, qu'elle a au contraire à y perdre beaucoup, qu'elle peut même risquer jusqu'à son existence. Rien de plus simple, Monsieur le Ministre, que quand la dissidence est si profonde entre le gouvernement et un agent, il y ait, par le gouvernement, remplacement. Mais le gouvernement, pour être digne, devrait le dire franchement, surtout quand il a affaire à un homme qui, non pas une fois mais dix fois, a dit : Oui ou non, veut-on ou ne veut-on pas? qu'on s'explique sans détour, sans arrière-pensée.

» Quant à moi, Monsieur le Ministre, qui ai dit à la tribune, qui vous ai répété dans votre cabinet que je croyais qu'on ne devait rien aux gouvernements ni aux hommes, que les gouvernements n'étaient rien, que les hommes étaient moins encore, si c'était possible ; que le pays seul était quelque chose, était tout : qu'on se devait entièrement et uniquement au pays ; qu'en servant, c'était le pays, le pays seul qu'on servait, vous comprendrez, tout le monde comprendra que, dans la persuasion où j'étais de pouvoir être utile, que dans les circonstances actuelles, où plus que jamais le pays a besoin de dévouement désintéressé, je consentais à servir, même sous des ministres dont plusieurs, par leur inexpérience des affaires, leur incapacité, leur avidité pour eux et les leurs, leur despotisme succédant au libéralisme le plus prononcé qu'ils affichaient sous le gouvernement déchu, leurs tendances, ont, en quelques mois, mis la France dans un tel état que nous en sommes réduits, nous qui avons tant attaqué le passé, à gémir quand nous lui comparons le présent, à désespérer de la France si elle reste quelque temps encore livrée aux mains désorganisatrices, spoliatrices, indignes, des quelques hommes sans pudeur qui l'exploitent et la dégradent ; oui, Monsieur le Ministre, d'hommes sans pudeur, car vous savez

mieux que moi que si, à la triste nomenclature des hommes qui sont à l'étranger les représentants et la honte de la France, manquait encore, il y a peu de jours, comme digne complément de choix dégradants, un suppléant souffleur d'un petit théâtre du boulevard, l'associé d'une maison honteuse, mais avec enseigne de maison d'accouchement, cet homme peut-être est aujourd'hui près d'une puissance étrangère, avec le titre de ministre plénipotentiaire, le représentant du plus noble, du plus généreux, du plus susceptible peuple de la terre!

» Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous le dire avec cette franchise et ce patriotisme que mes adversaires politiques ne me reconnaissent pas moins que mes amis, ce n'est pas là faire de la bonne politique. Y a-t-il réellement de bons et honnêtes républicains de la veille? Pour moi, je vous le déclare, je n'en doute pas, et je vous dis : prenez-les d'abord s'ils sont capables; mais le titre de républicain de la veille ne peut suffire, à plus forte raison quand il est usurpé ; et c'est pour vous, Monsieur le Ministre, une grande responsabilité, que de vous laisser dominer comme vous l'êtes par une coterie d'intrigants avides et perturbateurs, devant laquelle vous courbez incessamment la tête, prenant la plume et signant à l'instant, quand ont été prononcées pour toute raison les mots sacramentels : *républicain de la veille.* Monsieur le Ministre, avec les agents qui vous sont imposés par la coterie, qui les ramasse partout où ils se trouvent, aussi bien à un orchestre de théâtre ou café en plein vent, que dans le trou du souffleur d'un petit théâtre du boulevard et dans d'autres lieux que j'appellerais par leur nom propre si ma lettre ne devait être lue que par des hommes, l'Europe dira, et malheureusement avec raison, que le personnel de notre corps diplomatique ne le cède point à ce qu'était le personnel de l'intérieur quand, parmi les commissaires investis de pouvoirs illimités, chargés de l'administration du pays et du maintien de la sécurité publique, se trouvaient jusqu'à des forçats évadés du bagne ou libérés, des voleurs et des assassins!

» Avec de tels auxiliaires, Monsieur le Ministre, sinon républicains de la veille, du moins musiciens, souffleurs, souteneurs de..... de la veille et depuis, si vous continuez à les employer, vous allez réussir, non pour la gloire et le profit de la république, mais pour sa honte et son grand dommage, à bouleverser, à ruiner l'Italie entière, l'Italie, que vos agents ne connaissent pas, parce que certains d'entre eux, par leurs goûts, leurs habitudes,

leurs antécédents, ne la peuvent voir qu'aux degrés les moins élevés de l'échelle sociale.

» Comme je l'ai dit à la tribune de la Chambre des pairs, à la séance du 13 janvier dernier, soyez-en certain, l'Italie vraie (j'appelle ainsi l'immense majorité de ces hommes dont le patriotisme éclairé, la haute intelligence ont préparé l'affranchissement et la régénération de l'Italie), l'Italie vraie ne rêve point un remaniement général de territoires ; elle veut des changements importants, des réformes profondes et non pas, comme le disait M. Guizot, et comme le disent aujourd'hui certains de vos agents, perturbateurs par état, par habitude, par nécessité, elle ne veut pas passer à l'état de république unique ou à l'état de républiques diverses. Ce qu'elle veut, ce qu'elle a raison de vouloir, ce qu'elle aura, c'est la fédération des divers Etats. Ce que doit vouloir la France, ce que sa politique doit favoriser, c'est la fédération des divers Etats de l'Italie et non leur fusion en un seul, quelle que soit d'ailleurs sa forme de gouvernement.

» La commission exécutive est-elle dans le vrai, n'est-elle pas, au contraire, dans une erreur qui pourrait devenir fatale à la république française, quand elle croit qu'une condition essentielle de vie pour la république est de n'avoir pour voisins que des Etats à gouvernement républicain ? Vaut-il mieux pour la république de n'avoir pour voisins que des Etats en république, ou des Etats à gouvernements de formes différentes ? Si tous les Etats voisins de la France étaient républicains, n'auraient-ils pas à redouter en moins, de nous, la guerre des principes ? n'auraient-ils pas alors à calculer, pour être nos alliés ou nos ennemis, uniquement les chances de la victoire par les armes ? Des Etats monarchiques n'auraient-ils pas au contraire à se préoccuper vivement, en outre de la puissance des armes, qui est la même dans l'un et l'autre cas, de ce qu'ajouterait à la puissance des armes le secours de la guerre de principes ? Y a-t-il dans l'une ou l'autre situation, chances égales pour que notre alliance soit recherchée, pour qu'on ne regarde pas davantage à nous avoir pour ennemis ? Le plus généralement, Monsieur le Ministre, la politique agit moins par sympathie que par intérêt. Toutes ces questions me paraissent donc dignes d'examen, et non résolues encore. Monsieur le Ministre, permettez à un homme qui, dans tout le cours de sa carrière parlementaire, a toujours été franc, sans peur, qui a bien souvent été blâmé par les hommes, mais toujours justifié par les événements, qui avait le tort d'avoir raison trop tôt, avant tout le monde, qui, malheureusement, a trop souvent été pro-

plète, permettez-lui de vous répéter par écrit ce qu'il a eu l'honneur de vous dire dans votre cabinet : presque jamais les gouvernements ne sont maintenus par les hommes qui les ont établis ; il faut, de toute nécessité, pour conserver les nouveaux gouvernements, adjoindre des hommes du lendemain aux hommes de la veille.

» Si ces hommes, qui souillent le noble titre de républicain en se disant républicains de la veille, ne sont en réalité que des hommes de désordre, d'envahissement de toutes les positions lucratives, si les idées actuelles de la commission, tout à la fois violente et faible, qui fait en même temps de l'émeute et de la répression, qui sans cesse parle ordre et sans cesse fait du désordre, qui, oublieuse de ses principes d'autrefois, de ses actes sous le gouvernement déchu, de son origine, propose déjà des lois plus sévères que celles contre lesquelles nous nous sommes si souvent et si énergiquement prononcés sous les deux gouvernements tombés, qui voudra aggraver les lois de septembre comme déjà elle vient d'aggraver la loi sur les attroupements, si les hommes et les idées actuels de la commission, hommes et idées qui aujourd'hui bouleversent et ruinent la France, ont le dessus, la république, déjà bien compromise dans son existence même, peut périr avant qu'il soit longtemps.

» Monsieur le Ministre, grâce à Dieu qui protége la France, la France est trop puissante pour être menacée dans son existence ; il n'est pas donné à quelques hommes, quelque néfastes qu'ils puissent être, de tuer le pays de France ; mais soyez-en certain, si les hommes qui gouvernent aujourd'hui, ou plutôt qui ne gouvernent pas, continuaient à exercer ainsi le pouvoir, à le monopoliser pour eux, si dès maintenant au contraire le pouvoir n'est point partagé avec les républicains du lendemain, c'en est fait de la république ; dans quelques jours peut-être elle aura fait place au despotisme du sabre aidé du souvenir d'un nom glorieux pendant quelques années, ou du souvenir d'une famille qui pendant plusieurs siècles a donné aussi beaucoup de gloire à la France et récemment beaucoup de liberté.

» En un mot, Monsieur le Ministre, les républicains de la veille ne peuvent seuls soutenir la république, la république ne peut être sauvée maintenant, ne peut grandir et prospérer qu'avec le concours des républicains du lendemain. Pour moi, Monsieur le Ministre, républicain du lendemain, après avoir été libéral de cœur de la veille, moi, républicain froid, calme par raison, j'attendrai maintenant pour servir le pays ou un mandat de repré-

sentant, ou une mission qui me serait confiée par un cabinet dont ma conscience et le sentiment de ma dignité nationale me permettraient de suivre les instructions.

» Si un mandat de représentant m'est confié, je parlerai à la tribune de l'Assemblée nationale comme je le faisais à la tribune de la Chambre des pairs, sans peur, sans me préoccuper des personnes, avec une entière indépendance, dénonçant les abus, hésitant d'autant moins à attaquer leurs auteurs qu'ils seront plus haut placés, fallût-il les aller prendre ou les poursuivre jusque dans ces lieux où vivaient, d'où sont récemment sortis quelques puissants du jour, et où malheureusement le ministère des affaires étrangères, à l'exemple du ministère de l'intérieur, n'a que trop souvent été chercher ses agents. Je soutiendrai que la garde nationale doit nommer son commandant en chef; je défendrai la Légion d'honneur contre l'envie, appelant, en désespoir de cause, pour la protéger contre les conséquences d'une légitime susceptibilité, la philosophie pour lui emprunter son masque en guise de bouclier : je dirai encore la vérité, toute la vérité, à tous. Je la dirai aux ministres de la république comme je la disais aux Ministres du roi, comme je la dirais aux ministres d'un empereur, comme je l'ai dite des princes et aux princes en leur présence même, ne les ayant jamais ni trompés, ni flattés, mais les ayant toujours respectés.

» On m'a fait près de vous, je le sais, Monsieur le Ministre, un grief de ce respect qui accompagnait ma franchise et mon indépendance sans jamais les affaiblir. L'accusation est vraie Monsieur le Ministre, je n'ai jamais cru, je ne croirai jamais qu'on n'a réellement le patriotisme, qu'on n'est vraiment libéral qu'à la condition d'être grossier envers ceux que la Providence a placés au haut de l'échelle sociale. Je vous remercie d'avoir eu de moi la bonne opinion que l'accusation était fondée. Dévoué corps et âme à mon pays, désireux de le servir sous tout gouvernement régulier, comptant, comme je l'ai déjà dit, les hommes qui sont au pouvoir pour moins que rien, j'étais prêt, je suis prêt encore à servir la France, mais à la condition *sine quâ non*, de le pouvoir faire noblement, honorablement, utilement pour la chose publique et non au profit de quelques-uns; en un mot, dans des conditions et par des moyens tels que je puisse toujours être fier, que je n'aie jamais à rougir des services que j'aurais rendus.

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» De Boissy, ancien pair de France. »

Bien qu'écrite dès le 10 juin, comme l'indique sa date, cette lettre ne fut publiée que le 20 juin, alors qu'il se sentit affranchi de tout scrupule, et qu'il eut même été délié des plus simples convenances par cette brutale épître où M. Bastide singeait le Guizot, et où la marque du parvenu s'étale dans toute sa plénitude.

Voici cette lettre de congé qui donnait le signal des hostilités. M. de Boissy avait laissé tirer ; l'ennemi n'y perdit rien.

« Paris, le 13 juin 1848.

» Monsieur, la commission exécutive n'ayant pas jugé qu'il y eût lieu de donner suite à l'arrêté qui vous nommait envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république à Florence, cet arrêté doit être considéré comme non avenu.

» En vous informant de cette nouvelle décision, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous offrir l'assurance de ma haute considération.

» Jules Bastide. »

On devine, sans qu'il soit besoin d'insister, l'effet produit par cette spirituelle et courageuse déclaration de guerre à l'intolérance démocratique et aux besoins d'un ostracisme qui avait à la fois de si pudibondes rigueurs et de si honteuses complaisances.

On peut dire que ce conflit, léger en apparence, acheva, en montrant la stérilité de la réconciliation et la duperie de la confiance, la séparation des classes conservatrices et de la Révolution.

Une tragique épreuve allait montrer la faiblesse de ce gouvernement, auquel allait manquer tout point d'appui, et qui devait tomber, entraînant avec lui la république, de la boue de février dans le sang de juin.

M. de Boissy, dans sa lettre, s'était lavé les mains de l'une

et l'autre; et en attendant que de la salutaire peur de toute une société et de la réaction féconde des principes si longtemps humiliés et rompant enfin le joug brutal du fait, il sortît un ordre de choses réparateur et vengeur, M. de Boissy sut obscurément et dignement payer son tribut au devoir civique, en prenant, à l'appel du danger public, le dernier argument des discussions sociales dégénérant en émeutes agraires : le fusil.

Sitôt qu'il avait vu l'heure du devoir succéder à celle du danger, et les derniers nuages menaçants pour l'ordre social s'éloigner devant l'aube d'un gouvernement régulier, le marquis de Boissy avait cédé à l'élan d'une nature impatiente d'action et de dévouement, et manifesté, dans la double direction de ses antécédents et de ses aptitudes, l'ambition désintéressée de servir son pays.

Cette ambition si légitime, et que tant de circonstances semblaient devoir favoriser, devait pourtant rencontrer les obstacles les plus imprévus et subir l'affront de mécomptes immérités.

Nous avons vu comment la porte de la carrière diplomatique, spontanément rouverte, par M. de Lamartine, devant l'ancien chargé d'affaires de 1825, disposé à renouer modestement là où elle s'était rompue vingt trois ans auparavant, la chaîne de ses services, avait été brutalement refermée par M. Bastide, au nez d'un candidat qui n'avait rien du solliciteur, et par quelle verte réplique, les rôles ayant été intervertis, chacun avait été remis à sa place, l'un dans un gouvernement discrédité, l'autre dans une opposition implacable.

Un autre désir, non moins légitime que celui qui venait d'être déçu si honorablement pour lui, avait occupé, dès les élections d'avril, les loisirs laborieux de l'ancien pair de France, celui de rentrer, par le suffrage universel, dans les assemblées délibérantes, où il devait marquer par son absence plus encore qu'il ne l'eût fait par sa présence.

Car il allait échouer encore et successivement, trop indépendant à la fois pour se faire le complice de la coterie triom-

phante ou le flatteur de la multitude, et se voir refuser également, en 1848 et en 1849, le mandat qu'il sollicitait fièrement.

Un homme comme le marquis de Boissy criait trop fort la vérité pour être entendu du gouvernement d'alors, et ne criait pas assez fort, non par discrétion mais par dignité, pour être écouté du peuple, souverain récent, dont l'oreille de parvenu veut être brutalisée.

Des successives tentatives d'un courtisan trop grand seigneur pour caresser les mauvais instincts de la foule, et trop sincère serviteur de la liberté pour s'abaisser à lui plaire, il ne nous reste que des circulaires caractéristiques et des professions de foi qui ne ressemblent guère à celles de tout le monde.

Parmi ce tas de documents odieux ou ridicules que le collectionneur des *Murailles révolutionnaires*, bénédictin de la borne et du ruisseau, a ramassés pour l'ironique curiosité de notre scepticisme, nous recueillons sans crainte et nous affichons de nouveau sans scrupule les documents qui attestent les ambitions généreuses et les illusions honorables d'un homme incapable à la fois de s'isoler et de s'avilir, qui voulait bien offrir ses services au pays, mais ne savait pas les lui prostituer, et se vit écarter de l'arène banale des comices populaires par un échec fondé sur la crainte de son indépendance, et plus honorable que le succès.

Voici le premier de ces témoignages d'une brigue sans tache, jalons brisés d'une route trop droite pour aboutir. On peut les citer encore aujourd'hui impunément, par un privilége qui manque à bien d'autres documents de ce genre, dont les auteurs ne protesteraient point contre l'oubli de l'histoire, — si l'histoire pouvait oublier.

Le 20 avril 1848, le marquis de Boissy, oubliant, avec une mâle abnégation, les embarras domestiques qui avaient été pour lui le contre-coup des désordres publics, et plus soucieux de contribuer à relever les ruines de la France que de préserver les débris de sa fortune, était à Bourges, où il promenait, in-

tigable et imperturbable, l'odyssée militante du candidat à la représentation.

Il eût peut-être réussi, à force d'activité, de courage et d'entrain, s'il avait eu plus de temps pour soulever plus à fond la pâte populaire. Il dut donc, pour ce début tardif et hâtif, s'en tenir à l'honneur d'avoir essayé et au plaisir d'avoir combattu.

« J'ai parlé à Saint-Amand hier matin, succès; le soir à Dumbray, succès, après avoir triomphé d'une cabale qui avait voulu faire de l'intimidation. J'ai là sept à huit cents mineurs qui viendront voter la hache à la main, pour résister à la violence, s'il en est essayé. Au moment de partir ce matin pour Paris, j'ai trouvé une lettre qui me force à me diriger sur un autre point. Samedi je parle à Vierzon, dimanche je vote à Charost et surveille à Saint-Florent. . . . .

» Je suis accablé de lettres à écrire. Je suis sur des listes à Paris; ici, il me faudrait huit jours pour fanatiser le département. Bourges, qui ne me connaissait que par la calomnie, est, me dit-on, fanatisé. Tous les curés, toute la bourgeoisie, le commerce, bon nombre d'ouvriers sont pour moi; mais je suis venu huit jours trop tard, ou plutôt les élections arrivent huit jours trop tôt. »

La lettre (du 20 avril) est, sans ostentation mais sans timidité, adressée à *Madame la marquise de Boissy, rue d'Anjou-Saint-Honoré,* 28.

M. de Boissy était de ces vrais nobles qui cachent leur titre dans les temps calmes, et l'arborent dans les temps orageux, bourgeois devant les honneurs et marquis devant le danger.

« *Bourges, 21 avril.* — Quel métier! Je suis ici bien autrement sur la brèche qu'au Luxembourg; j'ai en face de moi la violence brutale, l'arbitraire le plus révoltant, la lâcheté qui se cache, en un mot des commissaires qui sont candidats et font tout pour parvenir. — Si Bourges nommait, je serais nommé par accla-

mation; mais il y a tout le département qui est empoisonné par les commissaires; je leur fais une rude guerre, mais je suis un et ils sont l'administration! La corruption, le pouvoir se permettant tout. Ce soir je parle à Saint-Florent, demain à Vierzon, le soir peut-être pour troisième séance à Bourges; j'ai une demi-extinction de voix; c'est dommage, j'espère que la voix reviendra.....

» A mon retour, je trouverai, je pense, une lettre de vous qui me dira la journée d'hier. Dans trois jours se joue l'avenir de la France; croyez-moi, préparez-vous à partir; ou mes pressentiments me trompent, ou des flots de sang et des calamités sans nombre, y compris les proscriptions. Je prêche les apprêts de la résistance, je prêche pour que chacun se prépare à repousser la force par la force..... S'il y avait encore huit jours! mais le temps est contre moi, je suis venu huit jours trop tard. »

Le 22 avril, aux doutes, aux craintes, aux reproches de la sollicitude conjugale, effrayée par les entraînements et les responsabilités des cette rude lutte où il est toujours si difficile de garder son sang-froid, de rester dans la mesure et de ne pas dépasser le but, le marquis répondait :

« Comment faire ? sans opposition, je passais inaperçu et sombrais dans l'oubli. Où ai-je et pourquoi ai-je de l'importance ? Par l'opposition. Si je suis nommé, gloire à Dieu! si je ne le suis pas, je suis indiqué, et reste l'espérance de ceux qui veulent le rétablissement de l'ordre, l'établissement de la liberté....

» Cherchant a être nommé, il fallait faire le nécessaire; advienne que pourra.

» Aujourd'hui me voilà pour la première représentation à Vierzon..... Je passe ce soir à Mehun.. Hier j'ai parlé à Saint-Florent, ce soir à 9 heures j'aurai fait tous mes speechs; j'en ai assez, j'ai, comme vous le pensez, la gorge fatiguée; il me tarde de rentrer.

» .... En fait d'élection, tout est l'inconnu; je pourrais donc, par hasard, passer à Limoges. Je n'y compte pas; ici je ne sais que dire; les uns disent oui, les autres non. — Mais j'ai, dans Bourges et autres lieux où j'ai parlé, laissé bonne réputation; on y dit

partout : Ah ! c'est ça, un homme qui n'a pas peur, pas plus peur des commissaires que d'autres; il leur dit leur fait à tous. C'est ça l'homme qu'il nous faudrait. D'autres disent : Il dit de bien belles choses, mais ça n'empêche pas qu'il ne prête de l'argent aux maquignons, agioteurs sur les blés, pour accaparer, pour faire hausser le blé et rendre plus dure la vie au pauvre peuple.

» Ce que c'est que l'habitant des campagnes ! Le parti républicain pur combat; la guerre entre lui et moi est acharnée; je suis sa victime s'il triomphe, je suis le général commandant désigné par le parti qui le combattra. Je crois que nous sommes les plus forts et de beaucoup. Le parti ennemi n'est fort que de notre crainte; je rassurerai et j'entraînerai, je le crois du moins. Ce qui manque, c'est un chef hardi, confiant en lui, ayant fait preuve de courage. Hélas ! j'ai souvent eu raison, je prévois la guerre civile; je la crois inévitable; mon avis est de l'exterminer en germe avant qu'elle ait eu le temps d'éclater. »

En attendant que vînt cet homme hardi et confiant en son étoile, qui attendait encore, dans une obscurité mystérieuse et diffamée par les partis, mais d'autant plus désigné par cette humilité et cette patience et ce prestige de persécution et de calomnie qui commence toutes les religions nouvelles, aux regards d'une popularité amoureuse parfois des prétendants modestes et des calmes héros, en attendant, le marquis de Boissy ne fut pas élu.

Les fières avances d'un tel citoyen ne furent pas sans doute jugées assez compromettantes, et le département du Cher, repoussant M. de Boissy, envoya à l'Assemblée nationale, convoquée à Paris pour le 4 mai 1848, MM. Bouzigue, Bidault, Duvergier (ex-député), Félix Pyat, de Vogué, Duplan et Goutte-Desgranges.

A peine cette assemblée était-elle réunie que les événements de juin éclatèrent, et que le canon coupa la parole à la tribune, saluant de ses salves funèbres l'avénement au pouvoir des vainqueurs de la lutte civile qui avait bouleversé les consciences et ensanglanté les rues.

M. de Boissy, qui avait reconnu la nécessité de la répression, et s'y était associé avec cette intrépidité tranquille et simple qui eût su être de l'héroïsme, à l'épreuve de l'occasion, ne vit pas, sans scrupule et sans déplaisir, le triomphe du *National* profiter de la victoire de l'ordre, et le général Cavaignac, honnête mais médiocre, et que l'inexpérience du gouvernement diminuait autant que l'avait grandi l'habitude du combat, devenir à la fois l'instrument d'une coterie et le maître de la France.

Aussi n'est-ce pas du côté de la prépondérance militaire et de la démagogie doctrinaire qu'il faut le chercher, mais du côté de la liberté, quelque peu meurtrie dans ces réactions d'autorité, offrant, non son concours au général Cavaignac, mais ses sympathies à la plus illustre de ses victimes, M. Émile de Girardin, bouc émissaire de cette presse, toujours suspecte à un gouvernement de lendemain d'émeute, qui trouve plus commode de bâillonner l'opinion que de la conquérir, et de garder le pouvoir que de le mériter.

Voici une lettre adressée au publiciste persécuté, qui devait tirer d'un si indigne traitement une si éclatante vengeance, si utile au pays, et apporter à l'élection du prince Louis-Napoléon toute l'ardeur d'une conviction patriotique excitée par une haine implacable.

Elle témoigne, même avec un excès pardonnable aux confidences familières, du transport d'indignation et de colère excité dans les âmes généreuses par les brutalités de la réaction et les lâchetés de la peur.

« Monsieur,

» On vous trouve difficilement. Je vous écris donc au lieu d'aller vous chercher.

» Si je puis, en quoi que ce soit, de quelque manière que ce soit, vous être utile, tout à votre disposition. Si vous cherchez, par exemple, quelques *protestants* contre les violations des deux libertés mères, liberté individuelle, liberté de la presse, prenez-moi.

» J'ai horreur de l'*état de siége*,

» J'ai horreur du despotisme du sabre, le plus honteux, le plus dur, le plus stupide de tous.

» J'ai horreur de ces rancuniers lâches, de ces ignobles spéculateurs de la coterie du *National*.

» J'ai horreur de ces sabreurs de la liberté, de ces hommes qui ont tant crié pour la liberté que nous avions, et qui aujourd'hui crient tant contre, parce qu'ils sont les maîtres.

» J'ai horreur de ces despotes devant lesquels rampent lâchement et tant d'hommes inviolables et tant d'hommes intéressés qui vous ont abandonné, quand en vous se résumait le principe fondamental de la liberté.

» Organisez une résistance légale, qui bravera le sabre que nous saurons bien émousser un peu plus tôt, un peu plus tard, que nous saurons prendre un jour et dont nous pourrions très-légitimement nous servir, si nous ne valions mieux qu'eux, si nous étions des escamoteurs comme eux, des despotes comme eux, des coureurs d'abonnements payés en libertés du pays.

» Organisez une résistance légale dans laquelle tout naturellement prendra naissance ou plutôt renaîtra l'idée féconde des sociétés secrètes, calamités en temps de liberté, espérances, secours en temps de despotisme.

» Tout à vous.

» Boissy. »

« Que n'avez-vous été nommé?

» Que ne suis-je à l'assemblée? Il faudrait bien que le sabre cède et recule devant la liberté. »

C'est dans ces sentiments de révolte contre un joug brutal, mais d'aspiration à une autorité assez forte et assez large pour qu'on pût lui obéir, sans cesser d'être libre, que le marquis de Boissy, saisi de ce besoin d'action et de prosélytisme, qui est comme le besoin d'air des natures généreuses et expansives, que l'inaction dévore et que le silence étouffe, heurta une seconde fois à la porte du suffrage universel.

C'était en septembre 1848. Il se présentait à côté de M. de Girardin, sur cette liste où, dans un nom glorieux, encore

suspect et diffamé, pointait timidement l'étoile du régime libérateur et vengeur.

Ce messie politique, encore inconnu et méconnu, et que l'acclamation nationale allait désigner à la haine des uns, à l'espérance des autres, c'était le conspirateur de Strasbourg et de Boulogne, le prisonnier de Ham, qui, fort d'un génie discret trempé par le malheur, venait modestement, mais imperturbablement au-devant de sa destinée.

Devant ce nom de Louis-Napoléon Bonaparte, tous les autres avaient forcément pâli, et M. de Girardin n'avait obtenu que 26,885 voix, sur 247,242 votants, dont Louis Bonaparte enlevait 110,752 suffrages. Ces 110,752 suffrages, joints à ceux des quatre départements qui avaient déjà porté leur choix sur le neveu de l'Empereur et l'héritier de l'Empire, avaient achevé, par un chœur significatif, les préludes, et comme qui dirait l'ouverture de ce concert de réaction, de cette symphonie de popularité dont le vote du 10 décembre devait être le suprême et retentissant ensemble.

Déjà la voix d'une nation perçait dans les cris de : *Vive l'Empereur ! Vive Napoléon !* qui saluèrent la proclamation, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, le 21 septembre, du résultat du scrutin du 17.

M. de Boissy ne comptait pas l'emporter à Paris sur des concurrents tels que, sans compter le futur président, MM. Fould, Raspail, Thoré, Delessert, Bugeaud, Emile de Girardin.

Aussi avait-il, en prévision d'un échec probable, caressé sur un autre point, où le succès lui devait encore faire défaut, la fortune électorale. Du moins il demeure de cette double tentative deux documents qui méritent de lui survivre, et nul lecteur ne regrettera le soin que nous avons eu, par la reproduction suivante des deux professions de foi du marquis de Boissy, de lui apprendre comment parlait au peuple souverain un homme qui souffrait plus douloureusement que tout autre, du mal du silence et de la nostalgie de la tri-

bune, mais qui était incapable d'acheter par un mensonge et une flatterie le droit de rentrer dans ces assemblées, où il ne voulait revenir que dans l'intérêt de la vérité.

Voici dans quels termes laconiques et mâles le candidat s'adressait aux électeurs de l'Yonne :

« ÉLECTEURS,

» Plusieurs parmi vous m'ont engagé à me présenter comme candidat à l'Assemblée nationale. Sous le dernier gouvernement, j'étais, vous le savez, pair de France. Vous me connaissez par neuf années de luttes parlementaires : j'ai bien souvent occupé la tribune; je ne retire, je ne désavoue, je ne regrette aucune des paroles que j'ai prononcées.

» Ce que j'ai été, ce que j'ai dit, ce que j'ai fait comme pair de France, je le serai, je le dirai, je le ferai comme représentant du peuple. Sous la République, le représentant du peuple sera en tout et à l'égard de tous ce qu'a été en tout et à l'égard de tous le pair de France sous la monarchie.

» Représentant du peuple, je combattrai, comme j'ai combattu, pair de France, tous les abus, d'autant plus énergiquement, plus promptement et avec plus de persistance, que leurs auteurs seront plus haut placés, plus puissants, que ceux qui se plaindront seront plus faibles, plus pauvres, moins protégés.

» Représentant du peuple, je voudrai, je réclamerai incessamment, comme je voulais, comme je réclamais incessamment, pair de France, l'ordre dans les finances, l'économie, l'honnêteté dans l'emploi des deniers publics, le progrès constant dans l'administration, qui ne peut s'arrêter dans la voie des améliorations sans être rétrograde; la justice, au lieu de la faveur, présidant à la distribution des emplois; je demanderai que l'avancement soit donné au mérite, aux services, non à la parenté.

» La Constitution une fois votée, représentant du peuple, je la défendrai le dernier, comme j'ai, pair de France, le dernier défendu la Charte.

» Pair de France, je voulais pour le pays; représentant, je voudrai pour le pays PROSPÉRITÉ, GLOIRE, LIBERTÉ.

» DE BOISSY,

» Ancien pair de France.

» Paris, septembre 1848. »

C'est dans le même sens, avec plus d'énergie encore, que le marquis de Boissy sollicitait le suffrage des électeurs de la Seine.

AUX ÉLECTEURS DE LA SEINE.

« Messieurs,

» Lors des précédentes élections, plusieurs parmi vous m'ont fait l'honneur de m'offrir la candidature. Je ne crus pas devoir accepter. Aujourd'hui, plusieurs parmi vous, et en plus grand nombre, m'engagent de nouveau à me porter candidat. Je suis leur conseil. Sous le dernier gouvernement, j'étais, vous le savez, pair de France. Vous me connaissez par neuf années de luttes parlementaires. J'ai beaucoup parlé; je ne retire, je ne regrette, je ne rétracte aucune des paroles que j'ai prononcées.

» Ce que j'ai été, ce que j'ai dit, ce que j'ai fait comme pair de France, je le serais, je le dirais, je le ferais comme représentant du peuple. Ce que, pair de France, j'ai voulu sous la monarchie pour le pays; représentant, je le voudrais pour le pays sous la République : Prospérité, gloire, liberté. Pair de France, j'ai combattu envers et contre tous, sans relâche et sans peur, tous les abus; représentant, je combattrais envers et contre tous, sans relâche et sans peur, tous les abus, avec d'autant plus d'empressement, d'énergie et de persistance, que leurs auteurs seraient plus élevés et plus puissants, que ceux qui en souffriraient seraient plus faibles, moins défendus. Pair de France, j'ai constamment réclamé, sans jamais me laisser décourager ou intimider; représentant, je réclamerais de même l'ordre dans les finances, seul moyen d'assurer du travail aux ouvriers; l'économie dans les dépenses, le progrès dans l'administration, qui ne peut s'arrêter dans la voie des améliorations sans rétrograder à l'instant même; que le gouvernement soit honnête; que la justice, et non la faveur, préside à la distribution des emplois; que l'avancement dans l'administration comme dans l'armée soit donné au mérite, aux services et non plus à la parenté. Pair de France, j'ai constamment, loyalement, énergiquement voulu et soutenu le gouvernement constitutionnel; sous la monarchie, j'étais libéral; je désirais ardemment des réformes qui alors eussent suffi; je ne

voulais pas de révolution. Sous la République, je serai libéral, pas moins, pas davantage; je ne voudrai pas de révolution.

» Le 24 février, quand la royauté, en se retirant, laissait la monarchie s'affaisser, je montai à la tribune; non pour cacher, mais au contraire pour y dire de nouveau que j'étais monarchique; non pour précipiter, mais au contraire pour essayer de prévenir la chute de la monarchie, pour soutenir la royauté, pour tenter de la sauver par et avec la Charte. Mais représentant du peuple, une fois la Constitution votée, je la soutiendrais avec loyauté, courage, énergie; et si elle, aussi, devait un jour disparaître dans une tempête populaire imprévue, on me verrait rester le dernier pour la défendre, comme on m'a vu rester le dernier pour défendre la Charte. En un mot, Messieurs, tel j'ai été, tel je serais.

» DE BOISSY,

» Ancien pair de France. »

Une de ses lettres, en date du 14 septembre 1848, nous fournit quelque détails curieux sur les travaux et les succès, qui ne lui donnèrent pas l'espoir du triomphe, mais le consolèrent de la défaite, de l'apostolat électoral de ce candidat des honnêtes gens qui se présentait un peu avant l'heure.

« Hier séance belle, très-belle. Je me suis trouvé au milieu de 2,000 personnes pour discuter des noms. Un incident m'a appelé à la tribune, un incident comme fait exprès pour moi, un abus d'autorité, une apparence d'extension d'autorité, la défense à présenter d'un principe de liberté et d'une personne menacée par le gouvernement. Jugez si j'ai saisi le coup de temps. Or sachez que je n'ai point faibli et que j'ai été à la fin de la séance, après une lutte vive au sujet de la conduite du commissaire de police et des tendances liberticides du pouvoir, admis à l'unanimité moins une voix pour premier candidat définitif du club de la garde nationale de Paris. Du reste cela n'est point une probabilité de succès définitif, c'est tout simplement une possibilité. L'élection sera à la loterie; les choses ne changeront-elles pas? Légitimistes, républicains, bonapartistes, socialistes même me portent, non tous les

socialistes, mais, m'assure-t-on, 3,000 socialistes du club *Bonne-Nouvelle*. D'Alton est repoussé, Montholon me pousse, et d'excellents collègues, qui m'auraient fait pendre il y a un an, sont très-chauds pour moi aujourd'hui, disant : Personne n'a manié, ne maniera mieux la pioche que vous. Ma place est faite, adversaire du gouvernement actuel. J'ai attaqué tout haut la dynastie du *National* et j'ai été couvert d'applaudissements, et tout le monde venait me presser la main, d'autres me voulaient embrasser. »

Le 22 novembre 1848, nous trouvons le marquis de Boissy à Bourges, occupé d'une autre candidature que la sienne, et travaillant, avec son ardeur et sa belle humeur habituelles, au succès d'un choix qui est celui du cœur de la France, et au triomphe d'un nom qui sert de ralliement à tous les honnêtes gens, las des hasards et des tricheries d'une partie dont le pays est l'enjeu.

Cette propagande patriotique, cette sollicitude désintéressée, ces épisodes du réveil d'une nation qui veut enfin être gouvernée et aspire à un gouvernement digne d'elle, ces progrès mystérieux, tranquilles, irrésistibles, précurseurs d'une victoire éclatante et prochaine de la conspiration de tout un peuple affamé de gloire et de salut, tout cela remplit l'âme du marquis de Boissy d'une mâle alacrité, qui lui fait oublier, devant les succès de la grande cause, ses propres échecs, et jusqu'aux préoccupations de la fortune compromise et de la santé ébranlée.

On respire, dans la lettre où il envisage l'avenir avec la sérénité d'un fatalisme chrétien, cette philosophie que peuvent seuls donner la paix de la conscience et le sentiment d'un devoir rempli jusqu'au bout.

« Je suis fort enrhumé; cependant j'ai été ce matin à 8 heures à la commission. Je dîne chez l'archevêque aujourd'hui, demain chez le préfet. Je fais de la propagande pour Bonaparte à qui j'ai

rallié quelques voix, présumablement celle de l'archevêque. Je vois ce soir un ecclésiastique fort influent sur les légitimistes. Je dîne avec lui et le travaillerai.

» ..... L'esprit du conseil est bon (1), prononcé pour faciliter le vote. C'est bon pour Bonaparte.... Je partirai dimanche soir; je voudrais être samedi à la Chambre pour houspiller Cavaignac. C'est malheureux qu'il y ait eu retard dans l'élection de l'Yonne. J'aurais eu, en cas de succès, une occasion de faire prononcer Cavaignac sur l'emploi des fonds secrets à son profit pour sa candidature..... J'avais engagé le cardinal à dîner pour lundi. Ne peut. Le préfet raffole de moi, vient de me prendre à part et de me dire que tous les rapports qu'il recevait lui donnaient la certitude que Napoléon serait nommé. Il en est désolé, mais il accepte le fait..... »

Nous n'empruntons à cette lettre que ces quelques détails, qui précisent l'attitude politique du marquis de Boissy, en présence du scrutin prêt à s'ouvrir pour le vote si essentiel, si décisif, de la présidence de la République.

Nous respectons trop la noble pudeur des intimités domestiques pour citer le reste de cette épître, qui commence sur un ton enjoué, finit par s'arrêter à la pensée de l'incertitude de la destinée humaine, incertitude que l'on sent plus vivement aux heures d'anxiété universelle, et devient simplement, gravement, tendrement, une sorte de lettre testamentaire.

Cette émotion, causée par le trouble passager d'une santé bientôt raffermie, ne tient guère que la place d'un moment d'alerte dans l'existence militante d'un homme qui ne s'attardait guère aux mêmes pensées. Dès le lendemain, le marquis revient à la lutte où il devait, sur le champ de bataille électoral du Cher, avoir une part principale et décisive.

Il en goûta d'autant mieux le triomphe du scrutin du 10 décembre, qui réalisait les craintes et les espérances à la

(1) Conseil général, dont il faisait partie.

fois de ce discours prophétique de Lamartine, dans la mémorable discussion de la Constitution du pouvoir exécutif (6 octobre 1848).

M. de Lamartine avait prévu et analysé, avec une certaine mélancolie, les inévitables dangers de ce pouvoir qu'on ne faisait peut-être limité et précaire que pour tenter plus sûrement une ambition impatiente du frein.

Si trop de pouvoir, en effet, peut pousser un président à en abuser, il en est de même de pas assez, et le juste milieu est bien difficile à tracer entre ce qui provoque l'appétit de domination inhérent à l'humanité et ce qui le satisfait.

C'est alors que M. de Lamartine, ayant montré les difficultés en homme d'Etat, redevenait poëte pour s'en remettre, avec un beau mouvement de joueur se fiant au hasard, à ce hasard qui mène le monde, et que Michaud a spirituellement appelé « l'incognito de la Providence. » Il y a un Dieu pour les peuples, qui veille aux pas de ces gigantesques enfants, et sait amortir les suites de leurs erreurs et des conséquences de leur faute. A cette pensée d'un peuple oublieux revenant aux antiques idoles, et subissant le charme fatal d'un grand nom, l'orateur inspiré s'écriait : « N'importe ! *Alea jacta est !* Le sort en est jeté ! Que Dieu et le peuple prononcent ! Il faut laisser quelque chose à la Providence (1). »

La Providence devait répondre à cet appel.

Le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte fut élu président de la République par 5,334,226 voix, sur 7,326,385 votants.

---

(1) Lamartine avait un faible pour cette théorie plus poétique que politique, il faut en convenir. Car enfin les nations doivent aider le destin, et n'ont en somme que ce qu'elles méritent. Le 6 février 1849, l'orateur renouvelait son défi confiant à la fatalité : « *Alea jacta est !* Je suis de ceux qui ne craignent jamais de jouer avec le sort, quand c'est la France qui tient le dé, et quand c'est Dieu qui tient le sort. » Le mieux est de ne pas jouer souvent à ce jeu-là : on pourrait y perdre.

Le 20 décembre, investi de ses fonctions en présence de l'Assemblée nationale, il constitua un ministère qui ne ressemblait déjà plus aux précédents, et où, malgré l'éclectisme obligé d'un cabinet de conciliation, la qualité des hommes annonçait un choix.

Ce cabinet, entièrement recruté sur les bancs de l'Assemblée nationale, se composait de :

MM. Odilon Barrot, ministre de la justice, chargé de présider le Conseil en l'absence du président de la République,
Drouyn de l'Huys, ministre des affaires étrangères,
Léon de Maleville, — intérieur,
Le général Rulhières, — guerre,
De Tracy, — marine et colonies,
De Falloux, — instruction publique et cultes,
Bixio, — agriculture et commerce,
Hippolyte Passy, — finances.

CHAPITRE II.

LA PRÉSIDENCE.

La République a un chef en attendant qu'elle ait un maître. — Sollicitude passionnée du dévouement de M. de Boissy pour le nouveau président. — Son ministère volontaire et spontané de conseiller secret et d'avertisseur. — La colère du *National*. — Lettre de M. de Boissy au président, du 19 décembre 1848. — Incompatibilité d'un pouvoir exécutif élu et d'un corps constituant. — Conciliation impossible. — Question d'existence et de salut. — Premières hostilités. — Conflit probable entre le président et l'Assemblée. — Réaction de la province contre Paris. — Pétitionnement universel pour demander la dissolution de l'Assemblée. — Les conservateurs attachent le grelot. — Proposition Rateau. — Rapport amer et subtil de M. Grévy. — Premier scrutin. — Le principe de la dissolution admis, la lutte continue sur les formes et les dates. — M. de Boissy signale au président les dangers de la situation. — Sa lettre du 28 décembre. — Engagements successifs entre le ministère et l'opposition. — Réunion des pouvoirs entre les mains du général Changarnier. — L'impôt du sel. — Succès et échec du ministère. — Mesures prises contre le retour des délibérations précipitées. — Mécontentement de l'opinion. — Note de M. de Boissy. — Il organise dans le Cher le mouvement de pétitionnement et de protestation contre l'Assemblée. — Il est récompensé de ses efforts par le succès. — Nouvel élément de formentation et de réaction. — Mise en accusation et en jugement des auteurs et complices de l'attentat du 15 mai. — Leurs noms. — Lutte parlementaire de trois jours. — Premiers triomphes de M. Rouher. — M. de Boissy se rend à Bourges pour y assister aux débats et préparer sa candidature aux prochaines élections. — Proposition Lan-

juinais. — Détails de la discussion. — Un mot de Félix Pyat. — Deux cris éloquents de Lamartine. — M. Léon Faucher. — Le maréchal Bugeaud et le général Changarnier. — L'Assemblée vote la loi électorale. — Avant de partir pour Bourges, M. de Boissy adresse une note au président. — Campagne politique de 1849. — Extraits de la correspondance du marquis de Boissy pendant son séjour à Bourges. — Détails sur le procès du 15 mai. — Ennui de la vie provinciale et solitaire. — Accès de tendre mélancolie. — Préliminaires électoraux. — Fin du procès devant la haute Cour. — Moralité des débats.'— Mésintelligence et querelles des accusés. — Révélations de Raspail. — *Le club des clubs.* — Duel de menaces et d'injures entre Barbès et Blanqui. — La souveraineté du but. — Théorie et pratique des révolutions par Ledru-Rollin. — Comment on escamote un gouvernement. — Arrêt de la haute Cour. — Campagne électorale de M. de Boissy. — Vie d'un candidat en 1849. — Le marquis prend gaiement son sort. — Il parvient à déjouer les piéges rivaux et à figurer à Bourges sur la liste des candidats préférés. — Campagne extrà muros. — L'avocat du peuple défend la cause de Raton. — Plaidoyer pour un chien malade. — Mésaventure de Ledru-Rollin à Moulins. — La causeuse en province. — Le club en province. — L'Empereur! — Odyssée de la propagande rurale. — Le mot de Sieyès. — Félix Pyat. — La fatigue de l'ubiquité. — Un triomphe de club à Bourges. — Dernier bulletin de la bataille. — Lettre laconique au président. — Résultat des élections du Cher. — Demande d'une ambassade. — Est-ce définitif? — Dernier avis. — Le coup d'Etat. — Attitude du marquis de Boissy. — La révolution réprimée suivant la formule. — Absolution du plébiscite. — Décret impérial qui appelle le marquis de Boissy au Sénat.

Enfin la République avait un chef, en attendant qu'elle eût un maître; enfin commençait — pour me servir de la formule originale dont devait se servir plus tard un des membres de ce cabinet qui aspirait à gouverner, M. de Falloux — un régime réparateur, également impitoyable *à ceux qui sont capables de tout, et à ceux qui ne sont capables de rien.*

M. de Boissy ne crut pas avoir assez fait en votant, et en faisant voter ses amis et ses clients pour le président qui inaugurait le retour de la France à un ordre de choses régulier.

Son dévouement suivit, avec une sollicitude passionnée et une vigilance jalouse, dans ces premiers actes et ces premières mesures, d'où dépendent la direction et l'inclination d'habitude d'un gouvernement, l'initiative de l'homme qui venait de prendre les rênes du pouvoir.

Et, dans sa crainte de voir avorter de si précieux germes et compromettre des conditions uniques de succès, il ne se put tenir de s'approcher de la partie politique où s'agitait, sous prétexte du présent, l'avenir du pays, et, membre autorisé de la galerie, de donner quelques avis désintéressés, qui furent reçus comme ils méritaient de l'être.

Ce qui avait tout d'abord effarouché un homme, qui voyait à la fois le triomphe du nouveau pouvoir, et le salut du pays dans une franche et réparatrice réaction, et dans l'affranchissement de toute coterie, c'était la présence au pouvoir dans le plus honnête, il est vrai, de ses membres, de ce groupe d'ambitieux égoïstes et maladroits qui avait confisqué la Révolution au profit d'un parti, et l'avait compromise aux yeux du pays par la plus indiscrète des exploitations, et le plus scandaleux des accaparements.

M. de Boissy, qu'avait scandalisé l'entrée au ministère de M. Bixio, et surtout l'alliance dont elle semblait être le gage, ne devait pas tarder à revenir de ses appréhensions, et reconnaître que le jeu de la France était désormais tenu par un de ces joueurs dont l'expérience a épuisé les caprices de la fortune, et dont la raison, mûrie dans l'adversité, défie le vertige : joueurs patients et forts, prudents et hardis, qui sont le plus souvent heureux, parce qu'ils savent attendre l'occasion, et *ne perdent jamais la carte*.

Quoi qu'il en soit, par un sentiment qui excuse toutes les hardiesses, dès le 19 décembre 1848, M. de Boissy écrivait au président la lettre suivante, qui n'est pas non plus, — puisque nous sommes dans les images et les comparaisons, — tirée du jeu d'un *mazette* :

« Monseigneur,

« Puissent les amis dévoués qui vous entourent laisser arriver jusqu'à vous la connaissance de l'effet désastreux, calamiteux,

produit par la présence dans le conseil d'un homme du *National*. On dit partout, principalement dans les salons d'où est parti le mot d'ordre de voter pour vous :

» 1° Que quand on a 6,000,000 de votes par la réunion de tous les partis contre une coterie, il est souverainement impolitique, car on blesse profondément l'opinion victorieuse, de mêler un homme de la coterie repoussée à des hommes des partis repoussants;

» 2° Qu'avec 6,000,000 de votes, il y a pour vous toute-puissance et impérieuse obligation d'avoir poignet d'acier fondu au bout de bras d'acier fondu ;

» 3° Que toute porte laissée par vous ouverte au *National* est une porte par laquelle il vous fera sortir;

» 4° Qu'entre vous et *le National*, le duel est à mort ; que vous avez, par décret de la France, toute-puissance; que vous devez frapper qui le pays a frappé; que vous devez chasser qui le pays a chassé; que *le National* n'ayant admis à partager le pouvoir aucun homme qui ne fût de sa coterie, il ne doit sous aucun prétexte être admis à partager le pouvoir; que quand le pays a dit : Plus de *National*, il ne doit plus y avoir de *National*.

» Permettez-moi d'ajouter, Monseigneur : Respect au vœu du pays. Point de générosité, uniquement du positif, de la politique. Usez et beaucoup, voulez et fortement, car, dans votre triomphe du jour, il y a ceci, ni plus ni moins : Si vous agissez avec résolution et fermeté, victoire; si vous hésitez, défaite.

» J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» DE BOISSY. »

Une question plus importante, un plus difficile problème qui n'occupa point seul le marquis de Boissy, mais qui agita bientôt sourdement la conscience et la raison du pays, devint l'objet de ses méditations et de ses communications indépendantes.

Le plébiscite qui avait porté au pouvoir Louis-Napoléon, était un de ces actes de souveraineté nationale qui ne laissent pas de place à la coexistence d'une Assemblée constituante, et marquent la limite logique de sa mission.

Cette mission était d'ailleurs terminée en fait, puisque la Constitution était votée.

Il est vrai que, sous prétexte de l'accompagner de lois organiques nécessaires pour la mettre dans tout son jeu, la partie de l'Assemblée qui ne pouvait compter sur l'avenir, et se sentait condamnée par la réaction décentralisatrice dont les départements punissaient l'action absorbante et la tyrannie égoïste de Paris, prétendait prolonger son mandat et se perpétuer, en quelque sorte, dans des prescriptions empreintes de ses défiances et de ses rancunes.

Entre la minorité de cette Assemblée inquiète et jalouse et le pouvoir nouveau, le débat avait éclaté dès les premiers jours, et menacé plus d'une fois de dégénérer en conflit.

Le conflit maintenant, si elle s'obstinait dans sa résistance au vœu du pays, menaçait de se produire, non plus entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif, mais entre l'Assemblée et la nation elle-même, entre le peuple mandant et ses mandataires refusant de lui rendre, avant d'en avoir épuisé et peut-être compromis l'exercice, le dépôt de sa souveraineté.

Dès le lendemain du vote du 10 décembre, les esprits éclairés avaient prévu et cherché à prévenir cet antagonisme inévitable entre le pouvoir issu d'une manifestation nationale indépendante, et une minorité ombrageuse qui considérait la République comme perdue, si la République la perdait, et s'accrochait, avant de tomber dans l'impuissance et l'oubli, à tous les prétextes législatifs et jusqu'aux moyens des factions.

Cette minorité avait contre elle, dans ses prétentions et dans ses résistances, couvrant des grands mots d'avenir de la République et de salut public de vulgaires dépits, l'irrésistible mouvement de l'opinion publique, dont les délibérations des conseils généraux traduisaient nettement les vœux, bientôt attestés aux yeux de l'Assemblée elle-même, par un pétitionnement incessant, amenant chaque jour à la tribune des représentants armés d'adresses couvertes de milliers de signatures.

Ce désir d'émancipation départementale, cette impatience du joug étouffant de la centralisation, cette protestation croissante de la province contre la tyrannie de Paris, ses révolutions hebdomadaires et ses constitutions socialistes, qui avait trouvé un si éclatant moyen de se manifester par l'élection de Louis-Napoléon, exigeait une suprême satisfaction : la dissolution de l'Assemblée dont les pouvoirs et les tendances semblaient incompatibles avec l'exercice tranquille de la délégation exécutive, et dont le mandat d'ailleurs était épuisé.

Le 29 décembre, un député obscur, que cette motion célèbre illustra un moment, M. Rateau, porta à la tribune, et exposa bravement à d'orageux débats une proposition par laquelle, faisant droit à ses requêtes, d'abord timides et isolées, maintenant de plus en plus multipliées et impérieuses, l'Assemblée soumettait à sa délibération l'importune question de son existence.

On conçoit que ce n'est pas sans peine que ceux qui chaque jour s'adressaient à la postérité, et comptaient au moins sur l'avenir, se décidèrent à tracer une limite à leurs pouvoirs, et à placer la borne de leur durée.

Il n'est rien de vivace et de tenace comme une assemblée qui ne voudrait pas s'en aller, et dont les tronçons épars se rejoignent sans cesse.

Ici il s'agissait d'une plus grande douleur encore que de recevoir la mort : il fallait se la donner soi-même.

La proposition Rateau, et c'est ce qui explique le transport de fureurs désespérées qui la salua, n'est pas autre chose que la mise en demeure naïve d'un bourreau Prudhomme, plaçant devant un condamné auquel est accordée la faveur du suicide le poignard, la coupe et le pistolet, et lui disant tranquillement : *quand cela vous fera plaisir.*

Jugez des clameurs de ces conspirateurs criant à la conspiration, et de ces austères intrigants, protestant contre la violation de leurs consciences.

Repoussée par la comité de législation à la majorité de

19 voix contre 18, rejetée dans le comité de la justice par 15 voix contre 15, la proposition Rateau fut, le 9 janvier, l'objet d'un rapport où M. Grévy prêta aux résistances de la minorité de l'Assemblée des arguments subtils et une âpre éloquence.

Après un débat de part et d'autre plus instructif et plus décisif par les lumières qu'il fournit sur la situation que par celles qu'il apporta sur une question qui n'était qu'un prétexte pour se compter et un défi avant la lutte, la prise en considération fut votée.

Le scrutin divisa l'Assemblée en deux partis, en deux camps presque égaux. Sur 796 votants, majorité absolue 399, 396 voix adoptèrent et 400 rejetèrent les conclusions du rapport de M. Grévy contraires à une prochaine dissolution (12 janvier).

Le principe était admis, mais la lutte devait continuer et se poursuivre opiniâtrément et pied à pied sur la mise en discussion du rapport de la commission nommée à la suite de la prise en considération de la proposition Rateau, pour se prononcer sur elle, et sur quatre contre-propositions inspirées par un sentiment de conciliation ou de provocation.

On ne pouvait supposer que ce dernier mobile à la motion dédaigneuse de M. Grévy, par exemple, demandant l'ordre du jour sur la question, sauf à fixer aux travaux de l'Assemblée un terme hypothétique.

Cet avis cependant décida le choix de son auteur comme rapporteur, et il s'acquitta une seconde fois de cette tâche, le 25 janvier, avec le même ton tranchant et la même mauvaise humeur dogmatique que la première.

M. de Boissy avait trop d'instinct, sinon d'esprit politique, pour ne pas s'inquiéter, pour l'avenir du pays, de ces levains de discorde que chaque jour trahissait et dont la sourde fermentation, corrompant bientôt un passager accord entre le président de la République et la Législative, héritière des ambitions et des méfiances de la Constituante, devait aboutir à l'explosion de décembre 1851.

Dès le 28 décembre 1848, l'impitoyable causeur de jadis, devenu un conseiller indépendant et désintéressé, signalait au président le danger d'une situation qui ne pouvait qu'empirer, et la nécessité de ne pas attendre le premier coup.

« Paris, le 28 décembre 1848.

» Monsieur le président,

» L'élection du 10 décembre est la manifestation la plus éclatante qu'il y a dissentiment profond entre le pays et l'Assemblée, que la majorité de l'Assemblée ne représente pas la majorité du pays, qu'elle est au contraire seulement la représentation et l'organe des intérêts particuliers, mesquins, anti-nationaux de la minorité de la nation, minorité ayant pu un moment triompher par l'audace, la fraude, la violence et la terreur, mais dont justice, et justice éclatante, vient, grâce à Dieu, d'être faite par le bon sens de 6,000,000 d'électeurs ayant aujourd'hui la conscience de leur force, de leur droit, qu'ils sauront bien défendre.

» Le pays, en repoussant du pouvoir, qu'il a scandaleusement exploité au profit de sa candidature, l'homme-principe qui, à titre même du principe dont il était la personnification, la continuation, la mise en pratique, avait les sympathies de la majorité de l'Assemblée, le pays en demandant le 10 décembre par 6,000,000 de voix au prince Louis-Napoléon Bonaparte de le délivrer du pouvoir le plus absolu, le plus violent, le plus avide, le plus éhonté qui ait jamais pesé sur la France, a dit haut et ferme sa volonté souveraine, volonté contre laquelle, — il faut en avertir l'Assemblée pour qu'elle ne puisse pas prétexter ignorance, — il y aurait tout à la fois imprudence et crime à vouloir lutter.

» Quant à moi, en présence du vote qui a repoussé, en dépit de tous les efforts du gouvernement, le général Cavaignac, non pas, si l'on veut, comme individu naguère complétement ignoré, insignifiant par lui-même, sans valeur personnelle, mais à cause de son nom, de ses liaisons, comme instrument passif, inintelligent, brutal de la coterie du *National*, l'hésitation ne me semble pas permise, la ligne de conduite à tenir me paraît tracée pour tout homme ayant accepté les faits accomplis, voulant franchement, sans arrière-pensée, le suffrage universel avec toutes ses consé-

quences, contre lesquelles seront désormais impuissantes les attaques et les rancunes des républicains de la veille.

» Je vous prie, Monsieur le président, de vouloir bien inscrire mon nom au bas de la pétition demandant la retraite immédiate de l'Assemblée, dont le mandat est rempli, dont les pouvoirs sont expirés, qui ne peut prolonger son existence sans être usurpatrice des droits souverains du peuple.

» J'ai l'honneur..... etc. »

A cette lettre était jointe une note contenant le plan des voies et moyens à employer pour aboutir au but, c'est-à-dire pour supprimer ou pour tourner l'obstacle des résistances, de plus en plus accentuées, d'une Assemblée ambitieuse et jalouse, et préserver enfin un pouvoir naissant, à la fois précaire et national, des hasards et des dangers d'un conflit permanent avec la rivalité législative.

Selon le marquis de Boissy, on ne pouvait douter des inconvénients sinon des résultats d'une telle lutte en présence des votes hostiles par lesquels la minorité et quelquefois même la majorité de l'Assemblée constituante ne se faisait pas scrupule d'embarrasser la marche du gouvernement.

Le premier engagement entre le nouveau ministère et l'opposition en présageait bien d'autres.

Il avait eu pour prétexte la réunion abusive et inconstitutionnelle, suivant M. Ledru-Rollin, entre les mains du général Changarnier, du commandement de l'armée de Paris et de celui des gardes nationales de la Seine.

M. Odilon Barrot avait justifié par la nécessité cette mesure illégale peut-être. Un ordre du jour impliquant un blâme contre le gouvernement, et proposé par MM. Degousée et Ducoux, fut repoussé.

Ce premier échec ne découragea pas les infatigables adversaires du gouvernement nouveau, qui, dès le lendemain, trouvèrent une nouvelle occasion propice à leurs griefs et à leurs rancunes.

Le nouveau champ de bataille choisi pour ces escarmouches faites pour harceler et discréditer un cabinet qui n'avait encore que huit jours d'existence, fut la discussion des différents projets relatifs à l'impôt du sel, c'est-à-dire à la réduction de cet impôt, promise et ajournée par les différentes administrations qui s'étaient succédé depuis le 24 février, et l'une des réformes auxquelles, avant elles, le gouvernement de Louis-Philippe aux abois avait vainement demandé, le 3 janvier 1848, une illusion de popularité.

M. Passy, ministre des finances, protestait au nom de la situation financière contre ces tentatives qui ne pouvaient avoir d'autres résultats sinon d'autre but que de discréditer fort inopportunément un impôt dont la ressource était indispensable. On allait terminer l'exercice de 1848 avec un déficit de 250 millions, et commencer celui de 1849 avec un déficit de 200.

Le moment était certainement mal choisi pour faire abandon de gaieté de cœur des deux tiers d'un impôt d'un produit de 70 millions.

Malgré, ou à cause peut-être de ces objections si raisonnables, la réduction fut votée au scrutin secret par 372 voix contre 363, et il fut impossible de ne pas attribuer un caractère politique et une signification hostile à une loi de finances funeste à la confiance, fatale au crédit, qui n'attira point d'ailleurs sur ses fauteurs la popularité qu'ils cherchaient, et provoqua des mécontentements tels, par certaines de ses dispositions contradictoires avec l'ensemble, qu'il fallut, dès les premiers jours de janvier, en corriger au moins les erreurs matérielles, résultat d'une discussion hâtive, confuse et superficielle.

La revanche d'une réaction salutaire ne se fit pas attendre, et dès le lendemain même de ce vote regrettable qui enlevait 46 millions au trésor obéré, l'assemblée, honteuse de ses entraînements, écoutait avec faveur la lecture d'un rapport fait sur un projet de loi ayant pour but de remédier aux inconvénients des réunions passionnées et précipitées.

La commission du règlement proposa, le 2 janvier, que l'assemblée s'appliquât à elle-même l'article 41 de la constitution qu'elle avait faite, en se soumettant elle-même, pour tout projet de loi non d'urgence, à l'épreuve d'une triple délibération, à des intervalles d'au moins cinq jours.

Cette mesure ne fut pas pour l'opinion publique, de plus en plus prévenue contre une assemblée qui ne l'avait pas assez ménagée, une réparation suffisante, et plus d'un esprit généreux et hardi, comme le marquis de Boissy, poursuivit la pensée d'une réparation plus efficace, et s'arrêta à une mise en demeure de dissolution volontaire, et même à la séparation forcée d'une assemblée qui froissait à la fois les prérogatives du pouvoir et les susceptibilités du pays. Ce sont là les sentiments qui ont inspiré la note délibérée qui suit :

« Le vote d'hier est, on ne peut point se le dissimuler, un événement gros de conséquences inévitables de la plus haute gravité, non pas seulement dans un avenir prochain, mais pour le présent même. On ne peut pas ne pas le reconnaître ; par conséquent on ne peut pas méconnaître un seul instant la nécessité d'agir avec énergie.

» Quand il y a tempête, la manœuvre doit être prompte, hardie. L'empereur l'a dit : quand le terrain est mouvant, il faut courir. Tarder quelques jours encore après le vote d'hier qui est un échec, mais qu'on peut changer en succès, serait compromettre de gaieté de cœur la plus magnifique position qui ait jamais été faite à un homme. Si j'avais l'honneur de siéger dans les conseils du prince, je lui dirais : selon que vous allez agir, vous serez grand dans l'histoire ou vous reprendrez le chemin de l'exil.

» Il faut, sans plus tarder, ou convoquer immédiatement le pays pour décider de la prolongation ou de la dissolution de l'assemblée, l'électeur se prononçant pour la dissolution, mettant sur le bulletin les noms de nouveaux députés, ou faire déclarer par le ministère à l'assemblée qu'il s'en remet à une commission immédiatement nommée par elle du soin d'établir un budget équilibrant les recettes et les dépenses, ou enfin obtenir soit l'abstention, soit la démission d'un nombre de représentants suffisant pour

rendre toute délibération impossible, et mettre ainsi le gouvernement dans la nécessité d'aviser.

» Mais vu le vote d'hier et sa signification, vu l'hostilité de la majorité de l'assemblée avec ce qu'a voulu la majorité du pays, le parti que je conseillerais de préférence à tout autre, parce qu'il est celui qui plairait le plus au pays fatigué, éclairé, ne demandant qu'un gouvernement fort, serait de faire fermer les portes de l'assemblée, d'appeler les électeurs à se prononcer entre l'assemblée actuelle, dont ils ne veulent évidemment plus, et le président de la république devant avant tout sauver le pays. »

En même temps que par les lettres et les notes que nous venons d'apprécier et de citer, le marquis de Boissy s'associait, avec un zèle aussi énergique que désintéressé, aux premières épreuves du gouvernement qui avait, par le prestige d'un nom glorieux et le pressentiment des qualités encore latentes, et voilées de modestie et de réserve, de son chef, gagné ses sympathies, il multipliait autour de lui et dans tous les centres où il pouvait faire rayonner son action, les exhortations, les instructions, les encouragements à cette révolte pacifique et légale du pétitionnement. Toujours prêt à se montrer au moment du danger, à s'effacer à celui du succès, l'infatigable conseiller, doué vraiment du génie de la propagande et du prosélytisme, aiguillonnait en ces termes l'action trop lente, au gré de sa patriotique impatience, des comités dont il avait pris la direction, non occulte, mais publique.

« Paris, le 29 décembre 1848.

» Monsieur,

» Il me semble, j'en ai du moins la crainte, que notre département est un peu retardataire dans le mouvement national contre la prolongation de l'assemblée ; que les pétitions, qui devraient être nombreuses, sont négligées. Dans les circonstances où nous

sommes depuis le vote du 10, et plus particulièrement depuis le vote d'avant-hier, de la tiédeur, de la lenteur seraient fâcheuses.

» C'est aux hommes d'ordre, de vrai patriotisme, d'indépendance, à stimuler ceux qui par tempérament, par goût, par position même, attendent que l'exemple soit donné.

» Je vous soumets ces idées, monsieur ; j'ai le vif désir qu'elles vous paraissent justes, et si, comme j'en ai l'espoir, vous les jugez telles, si vous donnez une impulsion attendue qui sera certainement suivie, je vous prie de vouloir bien remettre la lettre ci-incluse au président du comité qui se chargerait de faire signer les pétitions. Je voudrais être le premier à signer toute pétition demandant la dissolution de l'assemblée, qui ne peut continuer à fonctionner sans être usurpatrice.

» L'avenir appartient au parti fort et moral; je voudrais pouvoir dire aussi, habile. Avec le vote à la commune, bien des inconvénients peuvent cesser d'exister; mais il faut manœuvrer de manière à ramener le pays, plutôt que de manière à lui laisser des défiances. C'est aux hommes importants à contenir et à diriger. Puissent-ils comprendre leur grande mission, et savoir la remplir! J'aurais le désir que ma lettre au président du comité fût insérée dans le journal. Il faut qu'on ose attaquer la coterie du *National* et son instrument dont on ne connaît pas encore les instincts pervers, sanguinaires. Il eût dépassé son père, s'il eût conservé le pouvoir. On connaîtra l'effrayante conjuration dont il était l'âme...

» J'ai l'honneur, etc.

» De Boissy. »

Nous nous plaisons d'ailleurs à reconnaître, en biographe fidèle, que dans cette double campagne, l'une mystérieuse, l'autre patente, de conseils et de notes officieuses adressés au prince président, et d'exhortations et excitations à l'opinion publique en vue de la défense de ses droits, le marquis de Boissy fut récompensé, quoiqu'il l'eût mérité, par le succès, qui ne s'égare pas toujours du côté des mauvaises causes et des mauvais avocats.

Il goûta le plaisir, le seul fait pour tenter son ambition,

de voir ses avertissements justifiés par l'événement et ses raisons avoir raison.

Le président de la République, reconnaissant bientôt l'inanité de ses illusions généreuses de conciliation et la stérilité de ses intentions éclectiques dont il avait voulu donner un gage au parti républicain honnête par l'accession au ministère d'un de ses chefs, remplaça, dès le 30 décembre, à la tête de l'agriculture et du commerce, M. Bixio par M. Buffet, et le mouvement, dont M. de Boissy avait pris la direction dans le Cher, des pétitions décentralisatrices et conservatrices demandant un frein à la prépondérance de Paris et un terme aux délibérations d'une assemblée hostile au pouvoir issu du suffrage national, se précipita au point de peser comminatoirement sur les délibérations qui ratifièrent le vœu général, du poids de 173,000 signatures (25 janvier 1849).

Une autre question que celle posée par la proposition Rateau passionnait et aigrissait, au commencement de l'année 1849, cette assemblée dont le second rapport de M. Grévy venait de remuer tous les levains, caressant ses ambitions, encourageant ses méfiances, et l'exhortant à accomplir jusqu'au bout un devoir supérieur à tout mandat, celui de défendre la république qu'elle avait faite, et de surveiller les premiers pas de l'élu du peuple, que son nom, son succès et son silence rendaient suspect à tous les partis, dont il se tenait également éloigné.

Cette autre question irritante, prétexte à des débats où se comptèrent et se menacèrent de nouveau les deux moitiés, désormais à jamais séparées, de l'assemblée, fut la mise en accusation des factieux du 15 mai.

La chambre des mises en accusation et la chambre des appels de police correctionnelle, réunies sous la présidence du chef de la cour, rendirent, le 15 janvier, leur arrêt dans cette affaire de l'attentat du 15 mai 1848 contre la représentation nationale. Tous les prévenus qui étaient compris dans l'ordonnance de prise de corps avaient été mis en accusation.

Les sieurs Blanqui, Flotte, Martin dit Albert, Barbès, So-

brier, Raspail, Quentin, Degré, Larger, Borme, Thomas, Louis Blanc, Seigneuret, Huber, Houveau, Laviron et Napoléon Chancel étaient accusés d'avoir, en mai 1848, commis un attentat ayant pour but de détruire ou de changer le gouvernement, et d'avoir, à la même époque, commis un attentat ayant pour but d'exciter à la guerre civile en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres.

Les sieurs Courtais, Caussidière et Villain étaient accusés de s'être rendus complices desdits attentats en aidant et assistant, avec connaissance, les auteurs dans les faits qui les avaient préparés ou facilités, et dans ceux qui les avaient consommés.

Huit de ces accusés étaient contumax; c'étaient les sieurs Louis Blanc, Seigneuret, Houveau, Huber, Caussidière, Laviron, Chancel et Villain.

Le 17 janvier 1849, le cabinet saisit l'assemblée d'un projet de décret requérant la haute cour nationale, instituée à cet effet par la constitution, de se réunir à Bourges, pour procéder au jugement des accusés.

La Cour de cassation avait, dans les premiers jours de novembre, suivant sa mission, désigné les cinq membres destinés à former ce tribunal exceptionnel, et le pouvoir avait, de son côté, pourvu à la mise en exécution des autres dispositions préliminaires, notamment de la constitution du jury, formé, comme on le sait, de quarante membres (dont quatre suppléants) des conseils généraux des départements désignés par le sort.

A la suite d'une lutte parlementaire de trois jours, dans laquelle chaque champion de l'opposition trouva devant lui, pour lui répondre et le réfuter, un adversaire égal et souvent supérieur, la loi qui mettait en mouvement la vindicte nationale fut votée, malgré les attaques de MM. Eugène Raspail, Ledru-Rollin, Dupont de Bussac, Crémieux, Jules Favre, et grâce aux victorieux efforts de MM. Benjean, Dupin aîné, Odilon Barrot, et Rouher, qui préludait à des succès autrement importants, et commençait la renommée qui allait le faire ministre dès le mois d'octobre, et depuis l'a porté si haut.

M, de Boissy, attentif à ces débats parlementaires de plus en plus envenimés, et que le spectacle de la lutte entre la Chambre et le cabinet, au premier plan du tableau politique, n'empêchait pas de voir les sourds préparatifs et les premières escarmouches, dans les journaux et dans les clubs, de la guerre personnelle et directe engagée par la démagogie contre le président, résolut, quoique ne faisant pas partie du jury de la Haute-Cour, d'aller, à Bourges, assister à ces débats instructifs qui se déroulaient précisément dans le pays centre de sa fortune et de son influence, et d'y préparer sa candidature pour les élections prochaines.

M. de Boissy dut prendre cette résolution dès le milieu de février, après le double vote (6 et 14 février) sur la proposition de conciliation Lanjuinais, non moins fameuse que la proposition Rateau (*M. Lanjuinais n'est qu'un Rateau modéré*, disait M. Félix Pyat), vote par lequel l'Assemblée se résignait enfin à prévoir et à fixer le terme de son existence.

Nous n'effleurerons pas même l'analyse de cette discussion, où éclatèrent, comme des éclairs avant-coureurs, quelques paroles prophétiques, comme celle-ci, de Félix Pyat déjà nommé : « Le président fait l'intérim, c'est un chapeau en attendant une couronne. » Et cette autre question brûlante de l'éloquent Lamartine : « S'il était vrai que la France ne fût pas républicaine, avec quoi la contraindriez-vous à l'être? Et si vous ne vous fiez pas au suffrage universel, c'est-à-dire à la conscience du pays, à quoi donc vous fierez-vous? »

C'est dans la même séance que le même orateur inspiré s'écria :

« Je suis de ceux qui ne craignent jamais de jouer avec le sort quand c'est la France qui tient le dé, et quand c'est Dieu qui tient le sort. »

Dès le 10 mars 1849, nous trouvons le marquis de Boissy à

Bourges, suivant d'un œil scrutateur les débats du procès des tristes héros du 15 mai, et prenant part de sa personne à la lutte engagée, dans les départements comme à Paris, entre la réaction conservatrice et les instincts révolutionnaires, furieux de voir la proie leur échapper, et la défense sociale, organisée par un ministre brûlé de la passion de l'ordre, Léon Faucher, et servie par des généraux énergiques et dévoués, l'un toujours, l'autre encore, Bugeaud et Changarnier, opposer partout le frein légal et la répression tutélaire à d'impuissants défis.

Dès le 16 mars, l'assemblée avait voté la loi électorale, et ouvert cette lice aux concurrents, parmi lesquels, dès la fin de ce mois, devait se distinguer, par un courage survivant à tous les échecs et par ces revers glorieux préférables au succès, le marquis de Boissy.

Il n'était pas parti d'ailleurs sans donner au président, dans une note empreinte de sa franchise et de son originalité habituelles, un nouveau témoignage de sa clairvoyance et de son dévouement.

« Les vrais amis du prince, écrivait-il, ceux qui le préfèrent servir à lui plaire par la flatterie doivent lui dire :

« Depuis le 20 décembre, la situation, loin de s'améliorer, s'est aggravée; la désaffection a fait de notables progrès; le travail de décomposition qui s'est opéré à l'égard de la popularité de Lamartine, marche rapidement à l'égard de la popularité du prince.

» On dit généralement, à tort ou à raison, que le prince est approché par des personnes qui sont peu estimables, que le prince n'est rien dans son conseil, que ses ministres y sont non-seulement maîtres absolus, mais hautains; que systématiquement ils repoussent tout ce qu'il veut ou propose.

» Le prince est trop occupé pour tout voir par lui-même, il faut donc, au risque probable de lui déplaire, mais pour le servir, l'éclairer sur la marche suivie par ses ministres, sur ses conséquences forcées. Les ministres vont droit à la guerre civile, car ils conduisent à la régence. Par leur faute, sinon à leur instiga-

tion, partout, on dit déjà que le prince sera obligé, à force de dégoûts dont il est abreuvé, de donner sa démission.

» Il faut avertir le prince de ce qu'est le plan du *National*, personnifié dans Marrast, contre qui le prince ne saurait être assez en garde. Ce plan est d'entrer au cabinet avant les élections pour faire les élections, et avoir ainsi une chambre républicaine qui chasserait le prince.

» La nouvelle Chambre sera ou républicaine ou monarchique. Républicaine, c'en est fait de la France et du prince ; monarchique, la question n'est plus que sur le choix du souverain.

» En se hâtant, le prince a des chances nombreuses encore, quoique moins nombreuses de jour en jour. En ne se hâtant pas, en laissant le temps passer, s'affaiblit l'esprit qui a présidé à l'élection du 10 décembre, le prince est mis hors de concours, *la question* n'est plus qu'entre la république rouge, qui peut avoir une courte durée, et les deux branches de la maison de Bourbon, qui d'abord s'entendront contre l'ennemi commun.

» Le prince ne peut être servi par les républicains ; il est plus que douteux qu'il puisse être aidé par les partisans de la régence.

» Il est certain qu'il peut s'appuyer sur les légitimistes qui le serviraient loyalement, de toute la haine qu'ils portent aux d'Orléans, de toute la crainte qu'ils ont de leur voir prendre la place de leur branche aînée.

» L'intérêt du prince est d'être en état d'hostilité avec l'assemblée. S'il y a accord entre le prince et l'assemblée, l'assemblée reviendra fortifiée de la popularité actuelle du prince, popularité qui sera affaiblie de toute l'impopularité actuelle de l'assemblée d'aujourd'hui.

» Que le prince ne perde pas de vue que chaque jour lui crée des difficultés sans nombre pour l'avenir, que pour les succès dans les grandes batailles il n'y a qu'un moment, qu'une occasion, qu'il ne faut point discourir avec la fortune, mais s'en emparer par la rapidité, qu'elle se donne rarement, qu'il lui faut faire violence. »

Nous ferons quelques emprunts, que le lecteur ne regrettera pas, à la correspondance intime du marquis de Boissy, pleine des qualités primesautières de son esprit et de son cœur, et qui réfléchit si vivement, dans sa chaleur et son mouvement, l'image de cette période brûlante de nos agitations.

— 10 *mars* 1849. «... Aujourd'hui, commencement de l'audition des témoins; je rougis en voyant quelques-uns des souverains absolus de la France pendant plusieurs mois... Le préfet m'a fait dire hier et aujourd'hui que sans doute je n'étais pas l'homme de son choix, mais qu'il ne me combattait et ne me combattrait pas... Les femmes ici sont curieuses, elles dominent dans la tribune réservée. Au total, séance sans intérêt, nulle, ennuyeuse. Courtais se tient peu dignement... ma présence ici fait bien à l'élection...

» 4 *heures* 20 *minutes*. Jusqu'à présent rien d'intéressant. Depuis 10 h. du matin je suis dans la salle. Bérenger, mon bon, très-bon collègue, président de la haute Cour est mou... En face des bêtes féroces qui sont à juger, il faudrait de l'énergie, de la fermeté. Raspail et Blanqui parlent à merveille : ils sont adroits. On lit l'acte d'accusation, ce qui est sans intérêt. — Ce soir une réunion électorale. Le préfet est contre moi. J'attends une réponse du président, et alors je prends le préfet à partie, je romps en visière avec lui. Je l'attaque, car il vaut mieux prendre les devants que d'être attaqué. Barbès ne paraît occupé que de sa barbe et de sa moustache qu'il caresse sans cesse. Rien à vous dire d'intéressant.

» 11 *mars* 1849. Ma chère, 1/2 aujourd'hui, commencement du procès seulement. Midi au lieu de 10 h. (il faut y être à 9 h. 1/2). — Malgré ma violente migraine, je vous dis : faites pour vous, uniquement pour vous, prenant garde toutefois de vous imposer trop lourde charge pour le cas de veuvage, cas probable puisque j'ai la migraine, et que je ne fais pas plus de cas de la vie que d'une miette de pain à jeter aux oiseaux, ou d'un os à donner aux chiens... Dans la recherche de votre logement, ne pensez donc qu'à vous, à vous seule; pour moi, je serai toujours bien. Si je rentre dans la politique nous verrons, si je n'y rentre pas, mon avis très-réfléchi, toutefois soumis au vôtre, est d'aller en pays étranger passer quelques années, y vivre du peu qui nous reste et sur notre ancienne réputation ou renommée. Je désire passionnément et ne désire nullement la vie politique, j'ai les deux désirs, activité et repos, également prononcés; je suis donc prêt à l'un comme à l'autre de ces deux genres de vie si différents. Marié, je suis à ma femme : garçon, je ramasserais quelques rouleaux d'or et irais faire un voyage de plusieurs années, sans m'embarrasser où je serais la pâture des vers, à quelle manufacture de noir animal seront portés mes os, pour raffiner le sucre destiné à sucrer le thé d'un chrétien, païen, mahométan, saint ou diable.

Malgré ma migraine, il faut prendre une tasse de café, aller chez *Mater*, à la cathédrale, être à 11 h. 1/2 à l'audience. J'y finirai cette lettre. Peut-être ne vous rejoindrai-je que dans un mois. Le procès mal présidé peut durer un mois, six semaines.

»... Rentré de faire des visites; on est tué de lassitude en marchant sur un exécrable pavé, ressemblant à une grève de galets remués par une mer furieuse, jetés les uns sur les autres et formant des trous, des monticules. C'est abominable. Sec comme en Angleterre, le saint jour du dimanche est ennuyeux à périr. Point de lieu de réunion de jour, point de salons ouverts pour le soir (un temps de carême), il faut se suffire à soi-même sans moyens d'occupation, sans moyens de distraction. Je plains les habitants contraints de ne pas s'absenter...

» Parce que je ne puis pas vous écrire les jours d'audience, je vous écris longuement aujourd'hui. C'est, direz-vous, un peu jeune, un peu amoureux, un peu tourtereau. — Eh bien! oui, vous avez raison. Je l'avoue, bien loin de vous le cacher, ce qui serait peut-être plus sage; car enfin que gagne un homme à laisser apercevoir combien il est faible, quelle puissance on exerce sur lui, combien on le peut dominer? Presque toujours l'homme a tort de laisser voir le fond de son cœur; qu'il soit mauvais, on le méprise; bon, on ne l'apprécie pas, du moins on ne l'apprécie que quand il n'est plus. Il en est le plus souvent d'un mari comme des tableaux des peintres morts; la mort donne aux uns et aux autres, tableaux et maris, une valeur qu'on ne leur connaissait pas. Le monde est ainsi fait; il faut se résigner. C'est ce que je fais, et me borne à vous demander pardon de vous ennuyer de mes tristes pensées, de l'ennui de ma solitude, volontaire et cependant pénible. Que de contrastes se trouvent dans le cœur humain, éprouvant vivement et en même temps les sentiments les plus opposés! Mais c'est assez de cette philosophie que je fais sans le savoir, comme parfois je fais de la poésie sans le savoir aussi...»

. . . . . .

Nous avons voulu montrer le marquis de Boissy, dont l'esprit a parfois calomnié le cœur, sous cet aspect inattendu de tendre bonhomie et de mélancolique enjouement. Nous revenons bien vite avec lui au spectacle de la lutte des partis et des hommes, auquel il apporta tant de sagacité et de belle hu-

meur, et à ce combat électoral auquel il se prépare lui-même.

« *Bourges, le 19 mars* 1849. Je rentre de mes courses presque inutiles; la disposition bonne. Pas besoin d'enfoncer une porte ouverte. — Silence donc. La grande question est celle de l'engagement, elle est difficile et je vais la fuir, je crois....

» ..... J'ai couru; les chances sont bonnes au dire des personnes que j'ai vues, mais on ne peut se fier à rien. Je pousse à la naissance d'un comité bonapartiste qui me porte le 2e sur sa liste, peut-être le 1er..... Marrast est venu jouer le malade, le faible, l'homme sans voix. Qu'il est heureux que je n'aie pas été juré! Aujourd'hui *fiasco*, bien que nous ayons eu Marrast, Ledru-Rollin, Vidocq, dont Vidocq est le moins mauvais.

» 20 *mars*. La séance d'hier nulle. Je serai connu dans les conseils généraux, car je parle avec des hauts jurés qui regrettent que je ne sois pas des leurs; ils prétendent que je donnerais de l'intérêt aux dépositions par les questions que je ferais; ils ont raison.

» Nous avons le soleil d'Italie; je ne sais vraiment si je désire que l'étoile de l'Italie redevienne brillante. Le grand mal du moment, c'est l'esprit révolutionnaire. Il faut tuer la révolution, ou la révolution nous tuera. Les révolutionnaires en conviennent, ou plutôt le disent tout haut.

» Comment trouvez-vous ce Marrast qui est venu par un train spécial qui a coûté 800 francs? Hier soir un dîner a été donné à Ledru-Rollin. Il y avait 10 à 12 convives; aucune démonstration, pas de cris, pas de vivat. La fureur de la réforme a son bon côté, elle montre le parti. Raspail bavarde.... il est le plus exigeant des prisonniers; il se plaint de tout; le président est trop bon. Très-perplexe pour savoir si je ferai ou ne ferai pas une profession de foi, je vais consulter des amis. Je me trouve le candidat des légitimistes, ce dont je ne me doutais pas. N'importe. »

Cependant, dès le 3 avril, après des débats prolongés pendant plus d'un mois, la cause des principes élémentaires de l'ordre et de la société avait reçu la solennelle satisfaction d'un arrêt, et, libre de son temps et de son activité, le marquis de Boissy était rendu au soin de sa candidature sous l'influence salutaire

pour le parti conservateur, de ces aveux et de ces querelles d'accusés que le président avait eu grande peine à empêcher de s'entre-dévorer, mais qu'il n'avait pu empêcher de se réciproquement flétrir.

Ce furent là la moralité et la sanction, supérieures comme leçon à tout arrêt et à toute pénalité, de ces débats de la haute cour, où l'on put contempler enfin la révolution dans son cynique deshabillé, apprendre ce que pensent d'eux-mêmes les prétendus bienfaiteurs du peuple, qui exploitent sa curiosité enfantine et sa sénile crédulité, et se faire initier par les escamoteurs eux-mêmes à tout le répertoire des tours de passe-passe de la démagogie.

Le réquisitoire public avait été indulgent et presque flatteur dans ses reproches, en présence des griefs qu'échangèrent les accusés, et des imputations qu'ils se jetèrent à la tête, faute de mieux.

D'étranges lumières étaient sorties de ce choc de révélations : Raspail n'avait été interrompu que par le silence lorsqu'il avait dévoilé, dans ses ressorts mystérieux, la complicité ou tout au moins la responsabilité d'un gouvernement qui subventionnait de cent mille francs, pour récompenser ses *services* durant les élections, le *club des clubs*, présidé par le citoyen Longepied, et d'où était sortie la manifestation dégénérée en attentat factieux.

Un ancien secrétaire de Caussidière, M. Monnier, porta aussi une atteinte fatale à la légende héroïque de celui qui avait proclamé, de sa propre autorité, la dissolution de l'Assemblée nationale.

Il est juste de reconnaître qu'Huber, placé entre l'alternative du déshonneur ou d'une condamnation, n'hésita pas sur le choix et se constitua prisonnier, mais tardivement, et alors qu'étaient irrévocablement clos ces débats dont la contradiction n'eût pas laissé sans doute intacte l'auréole dont, malgré tout, depuis, les rayons sont demeurés ternis.

Mais ce débat contradictoire eut lieu entre Barbès et Blan-

qui surtout, qui purent échanger impunément, grâce à leurs gendarmes, de gardiens devenus protecteurs, de ces apostrophes et de ces imputations qui finissent naturellement par des gourmades.

Ce duel grotesque et tragique, animé encore par les interpellations et les déchaînements de Flotte, défenseur de son maître Blanqui, et défendant en énergumène une réputation qui ne pouvait sortir que quelque peu froissée et déchirée des rudes mains de ses amis eux-mêmes, n'eut aucun résultat fâcheux pour la barbe de l'accusateur et les cheveux de l'accusé.

Mais on put voir quel cas font d'eux-mêmes les plus vertueux objets de l'idolâtrie populaire, ce que les incorruptibles pensent de leur honnêteté, et ce que les irréconciliables font de leur haine.

La France put apprendre de Barbès lui-même que les apôtres et les pontifes du dogme de la souveraineté nationale ont une religion pour le commun des fidèles, et une autre pour le groupe des initiés, qu'on appelle, entre augures et non sans rire sans doute, *la souveraineté du but*. Avec la souveraineté du but, on se moque de tout le reste. On traite de tyrannie le gouvernement des majorités, on insulte une assemblée issue du suffrage universel, on proteste contre l'homme sacré souverain par l'acclamation nationale du plébiscite.

Les aveux des accusés ne furent pas seuls instructifs. Les dépositions de quelques témoins ne leur cédèrent en rien. Et c'est M. Ledru-Rollin qui se chargea d'apprendre au public de combien de sots doit se former un public, et qui daigna révéler lui-même les formules de boniment oratoire, et les manipulations de muscade et de gobelet révolutionnaires au moyen desquelles on substitue aux aspirations nationales ses propres désirs, et on confisque toute contradiction gênante.

« Est-ce qu'on fait une révolution avec des mots, avec des nom-

propres? Est-ce que quand on veut faire une révolution au profit de la royauté, on crie *Vive le Roi?* Est-ce que quand on veut faire une révolution au profit de la régence, on va crier *Vive la régence?* Non. *On saisit le sentiment qui domine dans la foule, on l'excite, on s'en empare; puis avec un tour de main on substitue au gouvernement dont on ne veut pas celui dont on veut.* »

La théorie est bonne à noter, car la pratique est toujours la même. Et si les révolutions ne se ressemblent pas toujours, ce n'est pas la faute des révolutionnaires, qui ne changent pas.

Le 3 avril, l'arrêt de la haute Cour mit fin à cette tragi-comédie dont le marquis de Boissy n'avait pas été l'indifférent spectateur.

Six d'entre les accusés : Degré, Larger, Borme, Thomas, Courtais et Villain furent acquittés.

Déclarés coupables d'un double attentat ayant pour but de renverser le gouvernement et d'exciter la guerre civile, les accusés Armand Barbès et Alexandre Martin dit Albert furent condamnés à la déportation; Louis-Auguste Blanqui à dix ans de détention; Joseph-Marie Sobrier à sept; François-Vincent Raspail, à six; Benjamin Flotte et Auguste-François Quentin, à cinq. Les accusés contumax, Louis Blanc, Caussidière, Houveau, Lavíron, Seigneur et Chancel furent condamnés à la déportation.

Dès la fin d'avril 1849, pour revenir à notre sujet principal, nous trouvons le marquis de Boissy en pleine campagne électorale, et rendant compte, à celle qui résumait toutes ses affections et qui était comme sa conscience, des alternatives de la lutte et des vicissitudes de sa propre pensée, tantôt tournée au doute et tantôt à l'espérance, tantôt supérieure aux événements et tantôt dominée par eux.

« *Bourges, 20 avril* 1849. A en juger par les apparences, je suis

en très-bonne situation ; légitimistes et bonapartistes me conseillent de ne pas m'engager et d'entrer en campagne seul s'il le faut. Pauvre France ! Aller sur les places de marché débiter des phrases politiques, comme les arracheurs de dents et les marchands d'élixir pour attraper les passants ! S'il le faut, j'irai avec deux drapeaux, sur l'un écrit : *Ordre, famille, propriété ;* sur l'autre : *Vive le neveu de l'Empereur !* Pauvre France ! où en sommes-nous. Est-il possible que nous soyons tombés si bas ? Heureux nos pères, morts nobles comme ils avaient vécu noblement, quand il y avait au cœur de tout Français, même du plus roturier, des sentiments nobles, élevés, dignes de la plus grande nation du monde, de cette nation qui résumait en elle tous ce qui était grand, généreux, magnifique. O France ! ô ma patrie ! jadis bien aimée, aujourd'hui jugée, hélas ! jugée dans mon cœur de Français, si français, si justement fier du passé, si justement désespéré aujourd'hui.

» .... J'ai déterminé des refus d'engagement ; ils me serviront, je me mettrai à l'abri derrière eux. Le préfet est, dit-on, devenu très-bien pour moi. Savez-vous de quoi l'on me tient compte ? d'avoir seul osé combattre les commissaires devant qui tout le monde tremblait ; il paraît qu'il y avait du danger, qu'on avait agité la question de savoir si l'on m'arrêterait J'ai donc eu du courage sans m'en douter, et j'en suis fâché, car je les eusse bien autrement attaqués. J'aurais eu alors sciemment du courage ; la lutte eût été belle, intéressante ; cela m'eût plu. »

Nous ne résistons pas au devoir, qui est un plaisir, de feuilleter, au bénéfice du lecteur, les lettres de cette phase flagrante, à laquelle nous arrivons, de la lutte électorale engagée d'abord dans les comités de Bourges, puis dans les clubs de la ville et de la campagne, par l'infatigable candidat, dont la profession de foi, honorée du post-scriptum d'une recommandation du président lui-même, faisait en termes énergiques appel aux amis et défi aux ennemis.

Les premières démarches à faire pour un candidat, et les premières intrigues à déjouer, sont relatives à l'admission sur la liste des comités directeurs de l'élection, qui en entreprennent la propagande, et souvent en font les frais.

C'est à ces premières épreuves d'un néophyte, qui n'était pas novice, que se rapportent les extraits suivants:

« *Bourges, 23 avril* 1849. .... Comme je vous l'ai dit avant-hier, séance chaude ; peut-être y avait-il un peu de mauvaises intentions chez quelques-uns. L'attitude que j'ai prise d'homme résolu, d'homme très-résolu au combat, a fait réfléchir et a été hier matin présentée comme une raison de ne pas me mettre en dehors, où l'on m'a redouté. Ç'a été un des motifs déterminants pour plusieurs de ne pas m'avoir repoussé ; mais il faut dire qu'on avait un peu *treillé* les délégués et que, dit-on, j'aurai beaucoup plus de voix dans les campagnes. Cependant, comme vous l'avez vu, sur 324 votants, sans avoir fait une seule visite, sans avoir mis personne en campagne, j'ai eu 321 voix. On considère cela comme superbe. Je ne viens que le 5e, mais il avait été admis en principe que les quatre anciens étaient hors de cause ; de là leur nombre.... »

Quelques extraits de lettres donneront une idée très-nette et très-vive, grâce au style primesautier et pittoresque de notre candidat, des vicissitudes de la période préparatoire d'une élection en province, de ces intrigues de comités et de ces rivalités de salon dont il faut, sous peine d'attirer sur soi le *raca*, si prompt à la bouche d'un compatriote, défaire chaque jour les trames nocturnes, ou ménager les jalousies toujours aux aguets. Le marquis prenait gaiement, tout en aspirant à des luttes publiques et à des émotions populaires, plus faites pour tenter sa curiosité intrépide, son parti de ces inévitables corvées, de ces saluts à toute porte, de ces initiations indigestes, de ces diplomaties cousues de fil blanc. Grâce à son caractère hardi et franc, il évitait tous les piéges, surnageait à tous les naufrages, triomphait de toutes les *vendette*, et arrivait, après quinze jours de démarches, de discours, de dîners, d'activité, de verve et d'esprit, dépensés en menue monnaie, à contenter tout le monde et lui-même. Et il figurait concurremment sur la double liste des prophètes de son pays, porté par le parti bo-

napartiste par sympathie et par le parti légitimiste par peur, ralliant enfin, grâce à un rare privilége dont le succès n'est pas toujours complice et grâce à une faveur qui devait être encore décevante, les suffrages de tous les amis de l'ordre.

Malheureusement le parti des honnêtes gens, s'il était le plus nombreux en 1849, n'était pas le plus actif ni le plus courageux, et le marquis de Boissy devait l'éprouver une fois encore à ses dépens, sans trop s'en étonner ni s'en effrayer. Il était de ceux qui aiment la lutte pour le devoir et le plaisir de lutter, et ne s'inquiètent pas du reste.

« 23 *avril* 1849. Ici le parti légitimiste n'a pas d'homme actif, énergique, entreprenant; on ne le compte pas, parce qu'il cède tout, aussitôt qu'on lui dit : prenez garde, vous allez faire passer des rouges. A votre seigneur et maître de par la loi, à votre esclave de fait, on disait hier pour l'amener à conciliation : prenez garde, vous amènerez un rouge. Il a répondu : ce n'est pas le but qu'il se propose. S'il y a guerre, ce n'est pas un rouge, c'est plusieurs qu'il vous veut amener. Tout ce que je vois et tout ce que j'entends, tout ce qui me revient ne peut laisser de doute. Il y avait dans la question de l'engagement le but de m'exclure. Je ne me suis maintenu que par la peur qu'on a eue de moi. Matter a plaidé ma cause en disant : il faut l'absorber en vous, au dehors il vous désobéira.

» Je viens de voir quelques légitimistes; ils se croient joués, je crains la guerre. Toutefois si elle éclate, j'y prendrai une part active et me déclare alors bonapartiste. Je suis en ce moment pour la paix qui me va le mieux, je suis pour le comité qui a fait preuve de jugement en me nommant. Voilà les hommes! Du reste, j'y ai mis de la franchise, j'ai dit : si le comité me prend, je trouverai le comité sage; s'il me repousse, je le trouverai inintelligent, n'ayant pas le sens commun. Je disais en riant ce que je pensais et voulais faire très-sincèrement. On m'a cru sur parole, on a bien fait.

» 24 *avril* 1849. Dans ce parti légitimiste, point d'énergie, point de résolution, timidité, pas de capacité. Quelle partie ils ont à jouer! Ici ils sont les plus nombreux, réunis aux bonapartistes, mais indolence, mollesse... Quoi qu'il en soit, il me portera *mor-*

dévot, ainsi que le clergé qui fait cette différence entre M. de B... et moi. M. de Boissy homme religieux, M. de B... homme pieux, ce qui veut dire, madame mon épouse, que votre mari n'est point dévot. C'est vrai, mais il est religieux, très-religieux, entendez-le bien.

» 28 *avril* 1849..... Déjeuné chez Matter, très-bon toujours en continuant à dire : je l'accepte comme un mal inévitable et qui porterait partout le désordre. — Vu quelques légitimistes et ecclésiastiques qui gémissent, mais disent qu'ils ne feront point scission, crainte d'amener des rouges. — Vu le président du club bonapartiste voulant mettre en tête de la liste l'ex-ambassadeur à Madrid. Tous mes efforts pour le détourner. On espère la retraite de M. de B... ça simplifierait toute l'affaire, j'irai y flâner ce soir....

» Je vais entrer en campagne, dès mardi, je suppose, dans les cantons où l'on déverse le poison socialiste à torrents....

» D'après ce que je vois et ce que j'entends, je ne me considère ni comme démoli, ni même comme attaqué; toutefois je vais être sur mes gardes, beaucoup parler en public, peu en particulier.

» On annonce l'arrivée pour demain de Ledru-Rollin avec Pyat. J'en serais fâché et content : fâché, car c'est sur moi que tomberait le poids de la discussion, content, car c'est sur moi que pèserait le poids de la discussion. Il serait lourd, mais je m'en tirerais, car j'attaquerais sur certains faits connus de nous et que je lui jetterais au visage. Ce serait un moyen de sortir de la discussion d'avocat; il n'y aurait plus que les deux tribuns....

» Mon nom est accepté par tous les partis moins les rouges; et l'on dit : F... (le président du club bonapartiste) a pris le nom de M. de B... pour parer sa liste. Je suis un peu fâché de me trouver ici, car il faut tremper un peu dans les intrigues, et l'on peut se compromettre malgré soi. Je soupire donc après les excursions à faire dans les campagnes où l'on peut batailler, suer, mais ne pas se compromettre du tout.

» 29 *avril* 1849.... On m'annonce que cette nuit Ledru-Rollin est passé pour se rendre à Moulins; nous ne l'aurons donc point ici : tant mieux. A trois heures, je vais au comité où arrivent les demandes d'aller dans les cantons. Je recevrai là, comme le soldat dans sa caserne, un ordre de départ, une destination. J'obéirai. Je me défie toujours de mes chers amis du comité, ils peuvent avoir une arrière-pensée et je veux être sur mes gardes et à l'abri de leurs coups fourrés. Il faut que j'aille me poser hardiment dans quelques cantons populeux et importants. De différents

côtés, on me dit de me défier des amis du comité, qu'on me subit plutôt qu'on ne me désire....

» 1 *mai* 1849.... Je n'ai pas peur de Ledru-Rollin ni de Pyat, si je suis seul à les combattre ; je ne me hasarderai pas contre eux, si j'ai pour me seconder des phraseurs. Je ne sais faire de discours, et ne puis venir après des discours que comme combattant, adversaire, nullement pour appuyer. Chacun bâti comme il a été. J'ai été, il y a plus d'un demi-siècle, bâti pour l'attaque, pas pour la défense, pour la démolition, pas pour la construction. On ne peut se changer. Si je pouvais me changer, je me ferais beau, grand, jeune, avec des talents d'agrément, beaucoup de science, sachant toutes les langues, connaissant un peu de chimie, pas beaucoup, assez seulement pour convertir à très-bon marché toutes pierres en or pur, toute terre bonne ou mauvaise en platine, tous galets des bords de la mer en rubis, émeraudes, saphirs, tout liquide en vin de Champagne, Bordeaux, Bourgogne, Chypre, Malaga, toute république en royaume, tout républicain en cheval de fiacre ou eunuque noir. .

» Je trouve que ce qui se passe à Paris ce soir ressemble à ce qui a précédé les journées de juin. — Si l'on se bat à Paris, je serais bien fâché de n'y pas être ; car enfin, c'est un spectacle curieux, et on voit un peu la guerre : des gens qui ont peur, d'autres qui sont tués, d'autres qui sont des héros, le lendemain de la bataille, sans s'y être trouvés la veille.... »

Dans ces lettres, où circule constamment, comme un air vif et gai, un perpétuel courant d'esprit original, et où parfois tant d'observation se cache sous une frivole ou ironique boutade, toujours perce à propos ce bout d'oreille du cœur, que le marquis de Boissy,—à l'abord âpre et au fond tendre, comme toutes les natures généreuses, qui ne se défendent que pour mieux se donner, — ne parvient pas toujours à dissimuler, et trahit malgré lui. Ecoutez ce bourru bienfaisant se détourner subitement de ses préoccupations politiques et domestiques pour donner, avec de ces sourires qui cachent une larme, un adieu à son chien mourant, et le protéger contre la condamnation hâtive du vétérinaire et les dégoûts de la maison :

Avec quelle ardeur il plaide la cause du pauvre paria, descendu du salon à l'écurie, et menacé de cet arrêt d'abandon qui est comme le signal des exécutions subalternes! Certes il n'a pas de crainte au fond sur le sort du malade, que la meilleure des maîtresses disputera jusqu'au bout à la mort, et dont des soins devoués récompenseront l'intelligente fidélité; mais il feint de s'effrayer, pour encourager de toute la sienne la pitié du logis, et il semble trembler à la pensée d'un sacrifice, pour avoir l'occasion de louer et de bénir la sollicitude, si digne de la sienne, qui a veillé au salut. Il y a dans ces lignes spirituelles et touchantes, consacrées à Raton, un de ces contrastes qui éclairent un modèle, qui égayent un sujet, et qu'un biographe consciencieux ne saurait négliger.

« Y pensez-vous?... noyer mon pauvre petit Raton, celui de ma famille canine que j'aime le plus, à cause de sa pétulance. Oh non! pas encore, dites qu'on le soigne en bas, dites au cocher d'en avoir soin. Qu'on lui fasse mettre un séton par le maréchal, ou bien mettez-le en pension, mais en faisant prix pour sa guérison et non pas pour le traitement; quand on fait prix pour le traitement, on le prolonge sans chercher à les guérir... Ne le faites pas noyer, de grâce!...

» 2 *mai* 1849... Mon pauvre Raton! pauvre bête! comme vous en ordonnerez! Songez seulement que si vous lui sauvez la vie, peut-être reconnaissant vous préservera-t-il de la mort dans la maison isolée que vous allez habiter. Ça me fend le cœur de penser que je ne le verrai peut-être plus, et qu'on l'aura tué parce qu'il était malade... Qu'on fasse ainsi pour d'autres, soit; mais pour mon petit Raton, le plus agile, le plus espiègle, le plus vigilant chien que j'aie jamais eu, mon cœur se fend. N'en parlons plus, vous êtes la maîtresse, je me prosterne et je dis : Dieu est grand! Mon pauvre Raton!

»... Je vous dirai que dimanche, à Châteaudun, Ledru-Rollin a eu un cortége digne de lui : des polissons et des filles, rien de plus. Hier soir, à Moulins, où il était allé poser sa candidature dans un banquet socialiste, il a été hué par la garde nationale qui a pris la chose au sérieux; les chevaux de devant de sa voi-

ture ont été abattus; le postillon, frappé de coups de bâton, a enlevé la voiture au galop. C'est malheureux, car déjà pierres, coups de sabre, de baïonnette avaient atteint la voiture, dont les glaces avaient été brisées, les panneaux et la capote percés; il a échappé par miracle, mais ayant eu si peur, qu'il n'osait entrer ce matin dans Bourges, demandant à gagner le chemin de fer sans traverser la ville; impossible. Il est sur la route de Paris, au moment où je vous écris; il est donc douteux que nous le voyions ici, ni son ami, ou plutôt son complice Pyat. J'en suis content et très-fâché; je n'avais pas peur d'eux, que j'eusse abordés résolûment en leur sautant au visage, c'est-à-dire en leur jetant des faits au visage qui les eussent démontés.

» ... En même temps que cette lettre, vous recevrez de ma prose et bavardage tirés à 40,000 exemplaires (à mes frais) envoyés à tous les électeurs aux frais du comité. Le comité fait faire 200,000 bulletins portant nos six noms. Le comité bonapartiste en fait faire 60,000 portant mon nom aussi. Chose assez bizarre, si cela ne change pas, parce que je ne suis d'aucun parti, je suis l'homme de tous les partis. Je sais maintenant avoir été très-difficilement admis. J'ai été imposé par le parti légitimiste, et par mon caractère bien connu, on m'a subi, c'est le mot. Jaubert et la régence m'ont combattu jusqu'au dernier moment; ils n'ont cédé qu'au parti légitimiste et à la crainte d'une guerre à outrance, comme je passe pour la faire quand je m'en mêle. Aujourd'hui, leur hostilité dans le cœur se traduira difficilement au dehors où l'on dit: il n'y d'indépendant que M. de B., je suis donc quant à présent en bonne position. Le comité bonapartiste seul peut nous déranger, et avec les meilleures intentions du monde nous nuira, j'en ai presque peur...

» Les chances actuelles sont pour que je sois élu; mais il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir jeté par terre; ne chantons donc pas encore victoire.

» Quoi! je ne reverrai plus mon petit Raton! Ça me fend le cœur. Faites-le mettre à l'écurie, mais le tuer, le noyer! N'allez-vous point habiter une maison isolée, accessible à tous les assassins? N'aurez-vous point besoin d'un défenseur éveillé par une sentinelle vigilante? Réfléchissez trois fois avant de prononcer la sentence de mort. »

Et sans doute la pensée du fidèle et infortuné Raton appe-

lant, à son esprit attendri, de ces pensées qui viennent du cœur, et évoquant d'autres images encore plus chères, notre railleur tourne insensiblement à une mélancolie relevée par ce tour humouristique et piquant qui lui fait si rarement défaut.

« 2 *mai au soir*. C'est chose tristissime que la vie de province ou plutôt que la vie de garçon en province. J'ai bien été causer avec la causeuse du pays, la lionne aux manières affectées, à la parole prétentieuse, aux lèvres pincées, mais ça dure demi-heure. Je n'ai que deux journaux. C'est bien vite lu. Je reçois une ou deux ou trois personnes : ça n'occupe pas longtemps. Je suis dans ma chambre d'auberge, entendant la cloche de la table d'hôte; j'ai presque envie d'y aller; j'y vais, la porte est ouverte sur la rue, ce n'est pas chaud; deux domestiques d'une voiture en poste y entrent le cigare aux dents, et boivent un verre d'eau-de-vie; peut-être vont-ils dîner; ce n'est pas probable, cependant mon envie de table d'hôte est passée, et me voilà dans ma chambre, vous gribouillant quelques lignes; car c'est toujours à vous, vers vous que je reviens... »

Ici se placent ces retours vers la paix domestique et la douce vie à deux avec une compagne de son choix, et ces images du passé récent encore, qui font dire au solitaire, perdu dans le désert de la vie de province, que les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Au tableau d'hier succède le tableau d'aujourd'hui.

« ...Aujourd'hui, je vais salement et malement dîner, ne savoir que faire, aller au club (quel club!) La fumée est épaisse à couper au couteau; et quelle fumée! Ce n'est point la fumée déjà exécrable du cigare, c'est la fumée de la pipe; car chacun a sa pipe, charge sa pipe, fume sa pipe, comme avant qu'il fût de mode de fumer des cigares à cinq et huit sols pièce; le fumage du cigare est très-cher, le fumage au tabac est très-bon marché. Il y a plus de fumée dans deux sols de tabac que dans cinq à six

cigares à 6 ou 8 sols pièce ; vous voyez quelle différence, et si l'on peut, lorsqu'on fume du tabac, s'en donner. Aussi les pipes sont-elles immenses, elles sont au moins le double des pipes ordinaires ; je n'y touche pas, bien que ces messieurs, qui sont pour moi d'une politesse extrême, aient eu la bonté de me demander si je voulais fumer.

» ... Exilez Raton à l'écurie, en l'avertissant que s'il remonte, il y a peine de mort ; si vous craignez qu'il désobéisse, commencez par punir et appliquer la peine ; ce serait peut-être un moyen plus sûr que la menace. Pauvre Raton !

» ... Demain, ici comme à Paris, fête en l'honneur de la proclamation de la République et 200,000 fr. employés à cette stupidité. Les journées de juillet étaient aussi fêtées avec 200,000 fr. Juillet est tombé dans la boue, ce qui est tombera sans qu'on sache comment ; on ne s'en apercevra pas, il y aura quelque chose à la place. Quand ? Je ne me charge pas de répondre... »

Quelques lignes plus loin, sans s'en douter ou sans le paraître, le marquis de Boissy fait cette réponse, et indique la solution fatale et prochaine du problème. Il devance l'avenir, qu'il a deviné, et en parlant du Président il l'appelle déjà : l'*Empereur*.

La fin de cette lettre nous sert de transition pour passer avec son auteur à des sujets nouveaux ; la période spéculative et délibérative de l'élection est close. Le signal de l'entrée en campagne, après laquelle soupire ce lutteur impatient, est donné, et nous allons assister à la curieuse odyssée d'un candidat faisant la propagande des cantons, en l'an de fièvre 1849.

« Me voilà commandé pour samedi à Nérondes à une assemblée de rouges. Le feu va commencer. Au moins ça rompra la monotonie de cette vie qui ne me convient pas ; j'aime l'agitation ; pourvu que je ne sois pas malade !....

» 4 *mai* 1849. Très-bien fait d'être resté. A 7 heures averti que dans la soirée d'hier, le comité bonapartiste m'avait rayé de sa liste et qu'on me substituait un rouge ; fait ma barbe, habillé, été

chez le président qui déjà était flanqué de sa canaille. Nous avons eu une très-longue et très-chaude discussion; de ma part menace très-énergique de créer à l'instant même un club du Président, en opposition du club bonapartiste, voulant porter Napoléon Bonaparte et deux rouges. Deux heures de discussion des plus animées et dont le résultat a été : suspension de l'impression de leur liste sans moi; réflexion pour savoir si oui ou non on m'admettait, si oui ou non j'attaquais. Heureusement se trouvait là un délégué du club bonapartiste de Saint-Amand, homme plus sage et moins intéressé personnellement, que j'ai prié de m'avertir, et qui me préviendra du jour où la question se décidera. Par ma présence, par ma fermeté, par ma résolution bien connue, j'ai arrêté quant à présent l'effacement de mon nom de la liste bonapartiste. J'ai même l'espérance que mon nom y sera maintenu. Demain nous allons combattre à Nérondes, à dix ou onze lieues de Bourges. Je partirai à cinq heures du matin, si je ne pars ce soir. Rien de décidé à cet égard, ça va dépendre des décisions des bonapartistes. Merci pour mon petit Raton.

» ..... Serai-je ou ne serai-je pas élu? Ou il y aura division des bonapartistes ou la division n'aura pas lieu. Si elle n'a pas lieu tant mieux. Si elle a lieu il faut que les divisions soient nombreuses, car plus elles seront nombreuses, plus forte sera l'union du comité central des modérés. Je rentrerai en ville demain soir ou dimanche matin pour me transporter sur tel autre point qu'il sera jugé nécessaire. Enfin voilà la vie d'agitation qui commence, grâce à Dieu! Ce qui va être désagréable et difficile, c'est d'attaquer à froid, c'est de n'avoir pas à répondre. — On fera pour le mieux.

» ..... Démantibulés les bonapartistes! Ah! vous vouliez me chasser de votre tête! Frottez-vous-y. M. F... et M. S... ils viennent de venir, non pas me faire de conditions, mais me demander mes conseils, mon appui, reconnaissant qu'ils ne peuvent marcher sans moi, encore moins contre moi. Les voilà arrivés! Les listes vont se faire et j'y suis le 3e. J'ai eu raison de rester. Qui quitte la place la perd; qui reste, la garde. On attaque et on bat les absents.

» ..... J'ai eu raison de rester; je vais maintenant me soustraire à Bourges, ce qui aura l'avantage de m'enlever aux petites intrigues dans lesquelles il est difficile de ne pas finir par se compromettre. J'ai eu bon nez de déjouer le petit complot d'hier soir. Ces imbéciles, rouges dans le fond, gagnés aux rouges, dit-on, portaient sur leur liste deux rouges que j'ai fait effacer; ç'a été très-chaud et très-long, j'en suis un peu fatigué. Je vais ne plus

parler jusqu'à demain. Des hommes qui se prétendent experts en fait d'élections persistent à dire Duvergier menacé, que je viendrai en 2e ou 3e ligne, mais un sorcier lui-même n'y verrait goutte d'avance ; je ne sais même si le Père Eternel est fixé sur le choix, il est très-discret, impénétrable ; on ne peut donc dire s'il change ou persiste. »

Nous voici au premier bulletin de bataille. Elle est gagnée puisqu'on vit encore. Il y a, dans les temps troubles, beaucoup de batailles de ce genre, où la victoire c'est de vivre. A cette vulgaire conquête de défendre son existence, Sieyès, qui ne parlait jamais sans un sentiment mêlé de terreur et d'orgueil de cette époque où elle était si difficile, employa tout son temps et tout son génie durant la Terreur. Qu'avez-vous fait? lui demandait-on, quand il reparut à la surface de la Révolution, après être demeuré si longtemps silencieux, enseveli dans la préservatrice obscurité de ses bas-fonds. — J'ai vécu, répondit-il, en secouant sa tête encore pâle d'une année de mystère et d'angoisses, j'ai vécu et c'est assez.

C'était en effet en l'an de guillotine 1793.

Certes, en 1849, le marquis de Boissy et ses courageux, encore trop rares imitateurs, couraient de moindres dangers.

Cependant ce jeu de contredire deux mille parties du peuple souverain, toujours prêtes aux arguments seuls familiers à la brutalité, n'était pas sans quelques risques et quelques hasards.

Il y avait une certaine crânerie à l'affronter.

Il n'était pas toujours prudent de s'y fier, et il n'était jamais ridicule de se féliciter d'être sorti intact de la bagarre. C'est ce que fait le marquis dans ce billet du 6 mai au matin :

« ..... Votre mari est encore entier (sans jeu de mots), c'est-à dire sain et sauf. Ses habits même ne sont pas en lambeaux. Il a bavardé, une petite bande d'ameutés a crié; mais une forte bande d'amis était aussi à la réunion qui s'est bien passée. Nos

ennemis politiques ne valaient pas l'honneur que nous leur avons fait de nous déranger. Ce soir, ce sera différent. Pyat au milieu des siens. Nous serons peut-être traités comme Ledru-Rollin l'a été à Moulins, sauf que nous ne nous sauverons pas, et qu'en définitive nous l'emporterons. Je pars pour Saint-Amand, d'où je reviens ce soir, si je suis transportable.

» *Saint Amand*, 6 *mai* 1849, 4 1/2. Nous sommes encore sains et saufs, Corbin et moi. Pyat est arrivé, a été arraché de sa voiture par une populace ivre et demi-furieuse d'amour, qui l'a entraîné triomphalement par-dessous les bras. Il avait l'air d'un criminel marchant au supplice. Il a voulu, m'ayant aperçu, me saluer. Il ne l'a pu, étant tenu par les bras comme un homme arrêté en flagrant délit de vol ou d'assassinat. Nous lui avons écrit pour lui demander une discussion avant son banquet. Il a répondu verbalement qu'il n'avait rien à répondre avant d'avoir consulté l'assemblée. C'était un refus, une désertion. Nous ne pourrions accepter la discussion pendant l'ivresse. Je vais repartir pour Bourges, où je serai cette nuit. Mardi, à Graçay, 14 ou 15 lieues de Bourges, mercredi ici, c'est-à-dire à 28 ou 30 lieues de Graçay. Jolie vie que celle de candidat combattant ! »

Toutes ces lettres, pleines de verve, de mouvement et de vie, sont à citer presque entières. Nous n'en détachons que la partie intime et domestique et donnons volontiers le reste, que nul ne trouvera superflu, tant on y rencontre de ces détails piquants et terribles qui peignent l'homme et l'époque.

» *Bourges*, 7 *mai* 1849. Je suis très-fatigué ; arrivé hier soir à 10 h. et demie. Demain je reste à Bourges. Mercredi, je bavarde à Saint-Amand. Jeudi à Graçay. Vendredi à Châteauneuf. Ce sont marches et contre-marches. Mais il faut prendre les jours de foire.

» J'ai quitté hier Saint-Amand à 6 h. et demie. Nous avons fait fuir l'ennemi, qui par deux fois a refusé le combat. Vous lirez dans le journal que vous recevrez mercredi notre correspondance commune avec Pyat et ma correspondance particulière avec ce fameux montagnard, hardi devant les faibles ou peureux, craintif et lâche, quand on lui tient tête.

» ..... Le récit d'un voyageur est de moi à qui on a demandé quelques lignes. Ce que je dis est la très-exacte vérité, moins le billet gratis que j'aurais pris. J'étais sur ma chaise, séparé du banquet par une palissade haute de quatre pieds et qui me venait à la poitrine, moi étant sur la chaise. En fait, j'étais au spectacle debout et non assis, mais voyant comme on voit d'une loge de face sur le théâtre. Tout ce que je dis est vrai, c'est comme si vous aviez vu. Mais quelle fatalité nous réunit tous deux Pyat et moi, pas tout près pour nous parler, mais assez près pour pouvoir nous écrire et attendre la réponse verbale en mettant une demi-minute pour arriver. A Saint-Amand, je vais descendre dans mon hôtel ordinaire, il y arrive, il est vrai que le maître est rouge. Ici je suis dans l'hôtel aristocratique, il y vient se faire prendre comme un renard au piége.

» J'écrivais l'histoire de la journée d'hier à Saint-Amand quand Hubert m'annonça l'arrivée de Pyat. Vite une lettre de provocation itérative pour une réunion électorale. Même refus qu'à Saint-Amand. Seconde provocation, second refus. Il part, il se sauve pour Nevers. Quoi faire ? S'y cacher, conspirer sans doute.

» Je crois que votre mari a bien fait de rester sur les lieux. On le croit un ange tutélaire; de tous côtés on vient me demander d'aller combattre les rouges. De tous côtés on vient dire : « Monsieur, vous êtes le seul qui sachiez leur dire la vérité; monsieur, vous êtes le seul qui leur fassiez peur. » Dans tout cela il y a un peu de vrai, beaucoup d'exagération. On commence à leur dire la vérité; mon grand mérite a été d'avoir été le premier. Ils n'ont pas positivement peur de moi, mais ils n'aiment pas les paroles dures et ne se faisant jamais attendre.

» Ici on ne jure que par moi, pour mettre les socialistes à la raison. Si nous succombons, ma tête est la première qui tombera. Elle ne tombera pas de bien haut, puisque je suis petit, et par conséquent ne se fera pas grand mal. »

Ici le marquis récapitule le programme des derniers jours au pas de charge, et vraiment, à lire cet abrégé de sa vie militante, on comprend que les yeux lui cuisent un peu, comme il s'en plaint.

« Samedi levé à 2 h. et demie, parti à 4 h. et demie, voyagé,

fait neuf lieues, dormi un moment dans mon manteau, bavardé, voyagé, fait 7 lieues, arrivé à 10 h. et demie en mauvaise auberge, soupé avec trois œufs frais, écrit, couché à minuit, parti à 5 h., fait 6 lieues, arrivé, marché, déjeuné, beaucoup parlé, été toute la journée sur mes jambes, sauf une heure sur mon lit, pas dîné, voyagé, fait onze lieues, arrivé à 10 h. trois quarts hier soir, été au club, rendu compte détaillé de nos deux journées bien pleines, venu me coucher à minuit; levé à 6 h. et demie, écrit, sorti, rentré, écrit, correspondance avec Pyat, sorti pour aller répandre le bruit de son arrivée et de son refus, — rentré, je voulais me coucher, lettre. Je dînerai de bonne heure, me coucherai de bonne heure, dormirai vite, me lèverai de bonne heure pour aller me baigner, rentrerai, puis que ferai-je? Le Père Eternel le sait, mais moi pas encore. »

Quant aux impressions rapportées par cet homme obligé de se multiplier, de s'éreinter, pour faire pénétrer de ci de là, à côté de l'ivraie semée à profusion par la démagogie, quelques grains du froment de vérité, et qui, pour suffire à sa tâche et vivre double, faisait tout vite, jusqu'à dormir, veut-on les connaître ? Elles sont déterminées comme lui.

« La lutte est à mort entre le bon et le mauvais génie sociaux. Il faut que l'un ou l'autre succombe. Le despotisme seul peut guérir les maux de la liberté..... Nous voilà au 7, encore 6 jours et le sort en est jeté. Je crois la société bien malade. S'il ne vient pas une main d'acier, armée de griffes, qui déchire impitoyablement tout révolutionnaire (socialiste, communiste, montagnard), c'est une question de vie ou de mort. Ou le despotisme le plus brutal, le plus impitoyable, le plus sans miséricorde, ou la fin du monde. Tout ce que je vois d'honnête tremble et donne ainsi de la force aux ennemis..... »

Le 8 mai, le marquis, qui a repris son apostolat vagabond, et promène ses conférences errantes dans la lumière poudreuse

des salles de bal, ou à travers les courants d'air sifflants des halles, où parfois la voix étouffée refuse son office, et où le discours, commencé en tonnant, s'achève par une péroraison de pantomime, le marquis est exténué et semble bien près de crier grâce. N'en croyez rien, c'est pure coquetterie, et s'il paraît regimber sous l'aiguillon de cette nécessité qu'il maudit et qu'il aime, c'est pour ne pas faire trop de tort aux déserteurs qui ne l'imitent pas, et le laissent seul porter un défi toujours heureux aux limites de la force humaine.

« ..... C'est à merveille sans doute; mais encore faut-il y pouvoir suffire. Ainsi demain soir à Saint-Amand, onze lieues d'ici. Le lendemain à quatorze lieues par delà, c'est-à-dire à vingt-cinq lieues. Retour à Bourges dans la nuit pour aller bavarder à Saint-Florent à 11 h., à 1 h. à Forge, qui n'est qu'à une lieue de Saint-Florent, à 3 h. à Châteauneuf, d'où retour dans la nuit pour aller bavarder à Vierzon samedi matin.

» Demain ça sera peut-être chaud à Saint-Amand, à cause de la déconvenance de Pyat, dont vous lirez les réponses et qui, menteur comme un laquais, va, dit-on à Vierzon. Hélas! je n'y puis être!

» Puisque j'ai tant fait que de partir de Paris et de rester ici, il faut peut-être avoir du courage jusqu'à la fin, et rester le jour même du vote, pour gagner dans les rues quelques votes qu'on pourrait nous souffler.

» *9 mai 1849 au matin*..... Davvero, comme vous diriez, je crois dans votre patois, je suis ou paresseux comme un âne ou amoureux comme un jeune marié, ou plutôt comme un futur. Il est 7 heures, et je ne pars qu'à 8 heures moins 1/4, pour recevoir de vos nouvelles avant de me mettre en route, et les emporter avec moi dans l'autre monde, si MM. les électeurs m'envoient vous y attendre. J'en ai peur, à vous dire vrai, mais il faut toujours être prêt.

» La vie que je mène est pleine de fatigue, pas sans charmes. Si vous entendiez les peureux! M. de B..., le pays vous saura gré de ce que vous faites. M. de B..., on est bien reconnaissant de ce que vous faites. M. de B..., il n'y a que vous qui peuvez les combattre. M. de B...., c'est vous qui devez y aller, c'est vous seul qui savez leur dire des vérités! c'est vous seul que les paysans

vont écouter ! Et quand vous avez parlé, tous ils s'en vont en disant : au moins celui-là n'est pas *peureux* (peureux), il leur dit bien leurs vérités !....

» Dans cinq jours pleins le sort en sera jeté. Grand père aura décidé. Dans huit jours pleins, on saura ce que Dieu avait décidé, sinon dès la création du monde, au moins dès après le déluge.

» *Saint-Amand*, 9 *mai* 1849.... Je suis très-préoccupé de Paris qui m'inquiète vivement. La montagne est capable de tout. Les montagnards d'ici disent que le président va être mis en accusation; qu'il prenne garde à lui; ils vont tout faire contre lui....

» Si j'en crois ce qui se dit de tous côtés, les rouges agissent par la terreur sur les paysans, espèce craintive.

» ..... Je viens d'envoyer au *Droit commun* une petite nouvelle supplémentaire sur les faits et gestes des amis de Pyat dimanche dernier. Je ne savais pas qu'il avait reçu une députation de filles dont une lui a remis un bouquet : cela manque à mon récit...

» .... J'ai mal à la gorge; aurai-je de la voix pour ce soir à la salle de spectacle, qui ne contient que 1000 individus, dit-on ? Nous allons y jouer la comédie. Dieu veuille que ce ne soit pas le prélude d'une tragédie longue et sanglante ! Les bons n'ont pas assez d'énergie. De là la hardiesse et les succès des méchants.

» .... Je voudrais être à demain pour avoir les journaux et savoir ce qui se passe à Paris. De la fermeté, de la fermeté et l'on aura le dessus. Mais en aura-t-on? Voilà la question. »

Pour demeurer sur la bonne bouche, voici enfin une bonne fortune qui couronne admirablement ce récit. Les paroles volent, les écrits restent. Aussi était-ce pour nous un regret que rien ne nous demeurât de ces improvisations militantes du marquis de Boissy, dans son incarnation pittoresque de candidat modéré. Nous déplorions de ne rien retrouver de ces paroles énergiques, familières, éloquentes sans le chercher, jetées par lui aux quatre vents de l'horizon et aussitôt effacées, comme les feuilles d'automne emportées par les premiers souffles de la bise hivernale. Nous étions curieux de savoir dans quels termes et avec quelle attitude le gentilhomme candidat tendait au peuple la sébile électorale, et mendiait fièrement l'aumône du suffrage universel. Nous tombons, grâce à Dieu, sur un

compte rendu exact comme un procès-verbal, vivant comme une photographie, d'une de ces représentations populaires données par tant de candidats à leurs dépens. Nous avons un portrait du marquis de Boissy en 1849 peint par lui-même, et c'est sur son propre témoignage que nous allons le juger. Lisez ces quelques lignes frémissantes, toutes chaudes encore de la lutte, et vous croirez l'écouter :

« *Bourges, 10 mai 1849, 3 heures du matin.* J'arrive, hier a été superbe. Dans une petite salle de spectacle, 400 honnêtes gens dont moitié timides, 400 gueux effrontés, violents, hurlant comme des bêtes fauves au moment où elles sentent de la chair fraîche. Ç'a été magnifique. Corbin a fait un beau discours de procureur général. C'est sur moi qu'a porté tout le poids de la bataille. Parole, j'ai été bien chaud, animé, raisonnable. Nous ne pouvons pas dire les avoir réduits, nous pouvons dire avoir fini par avoir le dessus. Enfin ils ont fini par s'en aller, tant je les ai menacés.

» Je leur ai dit : vous n'êtes que des tapageurs, mais pas un parti, vous êtes vingt fois, trente fois moins nombreux que nous, et vous nous feriez peur ! Oh ! non, c'est nous qui vous ferons peur ! car nous sommes nombreux et vous ne l'êtes pas, car nous sommes forts et vous êtes faibles, nous sommes courageux et vous n'êtes que violents. Voyons, comptez-vous et pesez-vous ! Est-ce qu'il y en a un seul parmi vous qui ose venir discuter ? S'il ne s'en trouve pas un seul, c'est que vous n'êtes que quelques-uns. Y en a-t-il un seul qui sache dire deux mots, qui puisse seulement exprimer une pensée ? Non, c'est la preuve encore que vous n'êtes qu'une imperceptible minorité. En doutez-vous ? Non certes, car, violents comme vous l'êtes ou voulez faire croire que vous l'êtes, vous engageriez le combat. Eh bien ! je vous en défie, je vous y appelle. Voyons, commencerez-vous ?

» Et ils criaient : *Vive la montagne !*

» Alors je leur ai dit : vive la montagne ! tant que vous voudrez, mais soyez-en certains, tous tant que vous êtes, si je suis de la Chambre, la montagne ne fera rien, elle n'accouchera même pas d'une souris... Enfin à 10 h. et demie, chacun s'est retiré chez soi. Ou plutôt on est sorti... Comme j'allais sortir, j'ai été vivement arrêté par un ami sage qui m'a dit : sortez par la petite

porte, vous ne connaissez pas ces gens-là, il sont capables de tout.

» D'autres qui ont entendu ont dit : n'ayez pas peur, monsieur, nous sommes là, nous saurons bien vous défendre.

» J'ai dit de suite : je n'ai pas peur, soyez-en certains, je veux sortir par la grande porte, étant entré par la grande porte, et personne ne me touchera, je ne crains personne.

» Je suis sorti, suivi de nombreux amis enthousiasmés de la manière dont j'avais traité, pendant plus d'une heure, ces hyènes, cruelles mais lâches. On m'a reconduit à mon hôtel, où j'ai changé; ensuite j'ai été seul, pendant qu'ils hurlaient la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Mais alors j'avais mes pistolets, et je ne redoutais pas une petite attaque nocturne qui eût bien fait. Voyez-vous, l'homme de Paris qui veut imposer à la foule de province le peut toujours, s'il a une langue; puis, dans les provinces, pas d'hommes maniant la parole en tribun honnête. Aujourd'hui ce sera différent, nous rencontrerons Michel, nous dit-on. Nous allons parler à 6 h. moins un quart. Jolie vie ! »

La lettre du 12 mai n'est pas moins instructive et émouvante, dans son laconisme familier et ses énergiques ellipses. C'est là de la vie politique et populaire prise d'après nature, sur le vif, et un honnête homme d'esprit, qui rencontre de telles veines de réalité, fait, sans s'en douter, de la belle prose.

« 12 *mai* 1849, 5 *heures du matin*..... Basta ! rentré cette nuit à 1 h. et demie, lu les journaux, dormi, levé ce matin à 4 h. et demie, barbe, toilette faites. J'attends l'omnibus pour partir pour Vierzon, dernière représentation comique. A demain, peut-être, la tragédie, nous verrons. Hier matin, parti donc pour Saint-Florent, ai déjeuné, bavardage que je croyais devoir durer dix minutes. J'avais dit, avais quitté les tréteaux, partais, lorsqu'on me dit en m'appelant qu'un monsieur était à la tribune. Je rentre, je m'asseois près du bavard, et nous pérorons tous deux pendant deux heures. Je ne quitte Saint-Florent qu'à 3 h. et demie. Je vais à Rozières, un speech très-net; à 4 h. et demie je pars pour Châteauneuf, 5 h. par une mauvaise route ; j'étais attendu entre 3 et 4 h.

il est 6 h. et demie quand j'arrive. Pâtée dont je ne prends qu'une petite part, j'étais fatigué, je bois peu. A 8 h. et demie, de nouveau sur les tréteaux, auditoire très-nombreux, bienveillant sauf quelques imbéciles, pas un homme parmi les rouges pour répondre. Partout où j'ai joué, plus de fibres napoléoniennes. On touche en vain la corde ; on y frappe, plus de son. De temps à autre essayé de ressusciter l'enthousiasme en prenant le drapeau glorieux.... etc., etc.; pas de cris, pas de signes de sympathie comme on aurait cru et dû s'y attendre.

» Le club est usé ici comme partout. La misère a laissé des traces profondes, et la misère menace ceux qu'elle n'a point encore abattus. Que la société est malade ! Si, chose douteuse, les honnêtes gens triomphent encore dans les élections du 13, aux prochaines élections, si tant est qu'il y en ait, nous serons battus, à moins d'un cataclysme politique d'où soit sorti un gouvernement tellement fort que l'on puisse à peine croire qu'on a été libre. — Ou la mort, ou l'esclavage, pas de milieu, et encore la société a-t-elle le choix ? je ne l'oserais dire. Je finirai cette lettre à Vierzon où je me rends pour provoquer Pyat à une discussion. Une réunion politique est indiquée. Pyat a convoqué ses amis, nous y avons les nôtres. Peut-être naîtra-t-il un conflit, je n'en serais pas fâché, ça nous distrairait.

» — *Vierzon*..... Pays malade, bien malade, gangrené. Nous avons eu notre speech qui s'est bien passé ; mais la peur, la terreur, arrête toute expansion ; nous étions cependant en force, nos hommes étaient à leur poste, mais la terreur règne. Nous avons cherché à mettre le feu sous le ventre aux honnêtes gens, ils tremblent !

» Le banquet a lieu en ce moment. Quelle honte ! donnez-moi du pouvoir. Oh ! mon pays ! »

Voici le dernier bulletin de cette campagne électorale, dont nous avons tracé les principaux épisodes.

« Non, je n'irai pas le 13 — trop occupé — Hubert (son valet de confiance) souteneur non de filles mais de candidat — il va dans les clubs avec son maître et distribue des bulletins, des professions de foi, il fait les cent coups, il est émerveillé de la parole de son

maître. Je suis posé en ennemi du gouvernement, tel qu'il est exploité par des roués. C'est la position que me font les journaux et la salle des Pas-perdus où l'on s'est occupé de moi, hier, exclusivement, disent quelques journaux. J'ai soutenu les Bonaparte, le suffrage universel, la toute-puissance du peuple, contre lequel il n'est pas plus permis d'usurper que contre la monarchie. Nous aurons ce soir de nouvelles luttes que j'aime. Ma voix n'a point baissé; ma verve n'est point ralentie; on m'entend et comme accent et comme pensée. Encore quinze jours de club, je serais populaire à tous les degrés de l'échelle! Ce que c'est que le peuple!... »

Heureux les princes, s'ils pouvaient obéir à ce premier mouvement, qui est, quoi qu'on en dise, presque toujours le meilleur, et si trop souvent, sous prétexte de conseils, d'observations, de remontrances, de nécessité des circonstances, de responsabilité engagée, de droits antérieurs, d'effets fâcheux et de mille autres motifs de cette force qui composent aujourd'hui la raison d'État, d'impérieux serviteurs n'éludaient leur volonté hésitante et ne leur imposaient des ordres contraires à leurs devoirs! M. de Boissy, soutenu par le goût personnel du prince, par une juste confiance dans sa loyauté, était combattu par la crainte de son indépendance et de son incorrigible besoin de vérité.

Il fut donc écarté systématiquement, par suite de ces résistances inertes, de ces sourdes antipathies qui ont doucereusement étouffé tant de carrières, et flatteusement éconduit tant d'ambitions, et ne parvint pas plus, cavalier démonté par la Révolution, à enfourcher la bête diplomatique, qu'à se replacer sur la selle parlementaire.

On comprend l'impatience d'un homme tout botté, tout éperonné, et qui venait d'essayer, à sa satisfaction, en en cinglant la meute populaire, sa sifflante cravache de bon sens et d'ironie. On comprend à ces délais, à ces attermoiements, à ces échappatoires particulièrement désagréables à un solliciteur de sa sorte, qui n'avait aucune des élasticités du courtisan, la

mauvaise humeur dont les explosions ont toujours une forme originale et piquante.

La cause que défendait l'intrépide orateur, agitateur pour le bon motif, était trop bonne pour l'emporter du premier coup. Le peuple n'est guère poussé vers la raison que par le repentir de ses torts. Pour le champion du droit national et de l'ordre avec la liberté, il méritait trop le succès pour l'obtenir. Dès le 16 mai, rentré à Paris, il prévoyait, à tout ce qu'il avait vu et entendu, la nouvelle prochaine de sa défaite, et bien loin d'en être découragé, il donnait au Président un nouveau témoignage de sa prévoyance et de sa fidélité dans le billet suivant :

« Monseigneur,

» Je mets dévouement et énergie à votre service et au service du pays, bien malade, bien malade à en juger par celui que je quitte, naguère si bon, aujourd'hui si gangrené.

» J'ai l'honneur....

» Boissy. »

Le résultat des élections du Cher ne permettait pas, deux jours plus tard, de regarder cette appréciation comme calomnieuse. Les victorieux du scrutin du 18 mai se nommaient MM. Bouzigue, F. Pyat, Michel (de Bourges), Vauthier et Viguier. M. de Boissy était relégué, avec les principes d'ordre et de modération dont il partageait la disgrâce, dans une honorable minorité.

Le 9 juin, le marquis de Boissy, qui avait rapporté de son voyage électoral et de sa rentrée populaire dans la vie politique, la conviction de pouvoir être utile et l'impatience d'être employé, rappelait au Président une promesse dont il ne voulait profiter que pour le servir.

« Paris, le 9 juin 1849.

» Monseigneur,

» Vous avez eu la bonté de me demander (entre le 10 et avant le 20 décembre), si je voulais servir sous votre présidence et ce que j'accepterais.

» J'eus l'honneur de vous répondre : je vous demande l'ambassade de Rome, en attendant celle de Madrid, Naples ou Turin.

» Vous avez dit : oui.

» Aujourd'hui, je vous demande, monseigneur, une des ambassades promises, à défaut de l'une d'elles, celle de Berne qui est vacante.

» Nommé à une ambassade, je n'en chercherai pas moins à être élu, car c'est là, monseigneur, que je puis, autant que qui que ce soit, vous servir dans les prochains et terribles événements qui se préparent.

» J'ai l'honneur....

» J'attends les ordres de monseigneur pour savoir si je dois me présenter dans la Charente-Inférieure ou renoncer à ce département. »

Le marquis se trompait. Le siége ne devait point venir, et une nouvelle et dernière tentative, dans laquelle, comme il arrive parfois, le candidat du chef de l'État n'eut pas l'heur d'être celui du préfet, fut infructueuse comme les autres.

MM. Poisle-Desgranges et de Vogué passèrent aux élections complémentaires du 10 mars 1850, et allèrent grossir le nombre de ces conservateurs équivoques, sourdement hostiles au Président, et sympathiques à d'autres espérances et à d'autres ambitions, dont la mauvaise volonté devait peu à peu s'aigrir et s'envenimer jusqu'au conflit parlementaire terminé par

un coup d'État du pouvoir, de vingt-quatre heures à peine en avance sur un coup d'État de l'assemblée.

Quelque peu dégoûté d'offrir ses services, ce qui l'exposait malgré lui à paraître ambitieux et intéressé, mais toujours attiré par le spectacle de la partie politique, et ne pouvant résister au désir de donner des avis à son joueur favori — ce qui ne l'exposait qu'à paraître importun — le marquis de Boissy, tout en se tenant vis-à-vis du Président dans une respectueuse réserve, lui écrivait, le 19 mars 1850, avec une de ces franchises qui ne plaisent pas toujours, même aux princes les plus dignes d'entendre la vérité :

« Monseigneur,

» Je vous prie d'avoir la bonté de me faire indiquer quand vous pourriez m'accorder un moment d'audience. Vous ne savez pas à quel point vous êtes trahi. Vous vous réveillerez un jour à la frontière ou à Vincennes. »

L'avis pouvait être de ceux qui déplaisent, car ils troublent une sécurité qu'aiment les plus intrépides, mais il n'était pas de ceux qui mentent, et la suite des événements ne devait que trop justifier ce pressentiment peut-être prématuré. Mais le marquis de Boissy était de ceux qui voient de loin, qui entendent à demi-mot, et sa sagacité politique, rarement prise en défaut, a toujours eu les caractères spontanés de la divination. L'avenir, qui ne se révèle à tant d'autres que par les grondements de la foudre, jaillissait à ses yeux dans le premier éclair.

Du milieu de 1850 à 1852, nous trouvons, dans les papiers du marquis de Boissy, les nombreuses lacunes et les rares correspondances qui révèlent la période spéculative et silencieuse, succédant aux fatigues et aux dégoûts de l'action. Désabusé

quelque peu, mais non découragé, notre prophète attend que ses prédictions se réalisent, et qu'on rende justice à un patriotisme plus éclairé que bien des dévouements.

Nous ne trouvons pas son nom sur les listes de cette Commission consultative qui fut, à la suite du coup d'État de décembre 1851, le centre de ralliement des anciens amis du Président et des premiers courtisans du succès.

Le marquis de Boissy, on n'en peut douter d'après tout ce qui précède, avait vu sans regret la facile victoire du fait sauveur sur le droit devenu factieux. Il n'était pas plus de ceux qui ont l'idolâtrie des fétiches parlementaires que de ceux qui applaudissent au passage des prétoriens.

Il considérait le coup d'État comme une réaction salutaire d'autorité, provoquée par les licences de la liberté, et si le nom de son auteur, incapable d'ambitions vulgaires, l'excusait déjà à ses yeux, il le trouvait complétement justifié par la mauvaise foi d'adversaires pris à leur propre piége, et subissant, dans des représailles fort anodines et une clémente vengeance, le châtiment de leurs embûches.

Ce caractère de modération du nouveau gouvernement vis-à-vis de tout ce qui méritait d'être épargné ou pardonné dans les résistances qu'inspirèrent des répugnances généreuses, de nobles scrupules ou des fidélités respectables, était fait pour gagner au régime mâle et entier qui allait succéder à tant d'abâtardissements, un homme énergique, qui haïssait les persécutions inutiles, mais qui ne détestait pas les beaux coups de force et comprenait les passagères rigueurs et les erreurs isolées d'une transition aussi brusque que celle de l'anarchie au gouvernement et du pouvoir de tous à celui d'un seul.

Pas plus que lui, nous ne contesterons d'ailleurs certains excès regrettables de réaction.

Mais on ne fait pas, du soir au matin, de l'ordre avec du désordre sans froisser les délicatesses du droit.

La plus bienfaisante révolution a des nerfs; et les hommes, même providentiels, n'ont pas l'infaillibilité de la Providence.

On ne saurait demander à un mouvement militaire, à un élan national, la précision élégante et la gracieuse légèreté d'une figure de menuet.

Il n'est pas de fonte sans bavures, de lave sans scories : le soleil même a des taches.

On ne saurait donc juger, avec les inflexibles yeux de la morale absolue, le plus opportun, le plus bénin et le plus légitime des coups d'État, coup d'État de la nation, en somme, exécuté par son auteur pour le compte du pays : il n'y a que ceux-là qui réussissent.

Les politiques, tout en se préoccupant des moyens, doivent surtout considérer le but. C'est là d'ailleurs la maxime des Machiavel de la Révolution.

Nous leur avons entendu proclamer, par la voix retentissante de Barbès, aux débats de Bourges, cette religion de la souveraineté du but, supérieure, même selon lui, à la souveraineté du peuple.

Que la Révolution ne se plaigne donc pas de s'être vue une fois traitée suivant ses principes, et réprimée suivant la formule.

Nous ne saurions douter, sans risquer d'être démenti par lui même en plus d'un authentique témoignage, de l'adhésion approbatrice et sympathique du marquis de Boissy à la réaction salutaire inaugurée par l'inévitable brutalité d'un coup d'État, bientôt légitimé d'ailleurs par une double sanction nationale.

Mais sans se ranger parmi les adversaires, il ne se montra pas non plus, nous le répétons, au nombre des ardélions de la première heure, ni des parasites de la victoire.

Avant d'incliner à jamais devant la volonté du pays, dont il fut toujours, et non sans sacrifices, l'obéissant serviteur, les préférences secrètes et les involontaires regrets de l'ancien royaliste constitutionnel, le marquis attendit qu'elle se fût solennellement prononcée, et que le pacte sur lequel repose la dynastie fût signé par les deux parties.

Le contrat inauguré le 10 décembre 1848 reçut en effet, le

20 décembre 1851, une première sanction, couronnée par la consécration définitive du 21 novembre 1852.

Ainsi le suffrage national, qui avait fait le Président, se répercutait, comme par un glorieux écho, dans le vote du 20 décembre, qui avait prolongé à dix ans le terme du pouvoir présidentiel, en ratifiant l'initiative libératrice et en absolvant le parjure sauveur du 2 décembre, pour éclater enfin dans cette acclamation de plus de huit millions de voix saluant l'Empereur.

La triple épreuve d'un plébiscite : quelle dynastie pourrait offrir de plus beaux titres? Quel scepticisme résisterait à cet entraînement de tout un peuple? Quelle contradiction s'exposerait à être dédaigneusement noyée dans ces torrents de voix? Le marquis de Boissy n'avait aucune raison de se donner ce rôle ridicule. Et quand la France eut fait l'Empire, il n'hésita pas à saisir la première occasion de se ranger parmi les serviteurs de l'Empire et de la France.

Mais il ne pouvait solliciter cette occasion, et il méritait qu'elle lui fût offerte.

Le dévouement de M. de Boissy, assuré depuis longtemps déjà au souverain élu, était de ceux qui attendent, pour être empressés, l'excuse de l'adversité. Il ne l'avait pas, en présence de la popularité assurée et de la gloire naissante du nouveau régime. Il sut ne pas rechercher ce qu'il désirait, et se fier à la mémoire d'un prince qui avait montré qu'il n'oubliait pas. Il n'attendit pas longtemps d'ailleurs que, suivant le devoir de la justice et de la puissance — c'est au premier rang à faire le premier pas — la récompense due à ses services vînt au-devant de lui.

Le jour de sage discernement et de reconnaissant souvenir ne tarda pas à luire, et l'ancien pair de France fut rendu à son siége du Luxembourg par un de ces honneurs auxquels il se réservait bien, malgré les progrès de l'âge, de faire honneur. Le 4 mars 1853, parut au *Moniteur* un décret daté du palais des Tuileries, contre-signé Fould, qui nommait sénateurs :

MM. Ferdinand Barrot, conseiller d'État, ancien ministre,
le marquis de Boissy, ancien pair de France,
Bret, préfet du Rhône,
Chapuys de Montlaville, préfet de la Haute-Garonne,
Dariste, conseiller d'État,
Doré, capitaine de vaisseau,
Ducos, ministre de la marine et des colonies,
le marquis d'Espeuilles,
le marquis de Gabriac, ancien ministre plénipotentiaire,
Larabit, député au Corps législatif,
de Lalaing d'Audenarde, général de dévision,
le vicomte de Suleau, préfet des Bouches-du-Rhône,
de Thorigny, conseiller d'État, ancien ministre,
le duc de Trévise,
le baron de Varennes, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin.

LIVRE QUATRIÈME

L'EMPIRE

CHAPITRE PREMIER

SESSION DE 1861.

Gouvernement de démocratie impériale, issu de démocratie césarienne, et consacré par le suffrage universel. — Triple déception, triple réaction. — Abus de la discussion parlementaire et de la liberté de la presse. — La santé des nations et des individus. — Principes salutaires et opportuns de la constitution de 1852. — Le torrent populaire rentre dans son lit. — Caractère de perfectibilité de la Constitution de 1852. — Prévoyance politique de l'Empereur. — Réformes spontanées du 24 novembre 1860 et du 19 janvier 1867. — Troisième et définitive épreuve. — Vœux à cet égard de partage d'initiative et de responsabilité. — Rôle nouveau du Sénat. — Attitude du marquis de Boissy pendant la période dictatoriale. — Inspiration, but et moyens des réformes du 24 novembre. — Institution des ministres sans portefeuille. — M. Walewski. — Session de 1861. — Premiers griefs du marquis de Boissy. — Vœu de publicité des séances du Sénat. — Débats de l'Adresse. — Physionomie parlementaire du marquis de Boissy pendant la session de 1861. — Discussion sur les affaires d'Italie. — Le prince Napoléon et le marquis de la Rochejacquelein. — Premier discours du marquis de Boissy. — Ses véritables sentiments vis-à-vis de l'Angleterre et des Anglais. — *Desideratum* du marquis de Boissy. — Sénatus-consulte du 18 juillet 1867. — Le *veto* suspensif du Sénat. — Il peut aujourd'hui s'opposer. — Question des passe-ports. — Les *saouleries* britanniques. — Réponse de M. Billaut. — Annexion de la Savoie. — L'expédition de Chine. — M. Troplong. — Premier rappel à l'ordre. — Les pétitions. — Le marquis de Boissy partisan infatigable du droit de pétition. — Pétition relative à l'abus des particules nobiliaires. — Détail des travaux parlementaires du marquis de Boissy en 1861.

Le gouvernement de démocratie impériale, issu de l'initiative césarienne, consacrée par le suffrage universel, se ressentit surtout d'abord et presque exclusivement de l'inspiration conservatrice, réparatrice, préservatrice, salutaire mais réactionnaire, qui avait présidé à son origine.

Une triple expérience, une triple déception, celle des inconvénients du droit de réunion, qui avait mis les principes organiques de toute société en question et la révolution en permanence; celle des abus de la discussion parlementaire qui, à force de motions, de préventions, de précautions, d'accusations avait paralysé tout pouvoir régulier et donné à de véritables conspirateurs le prestige de la tribune et l'inviolabilité de la législature; enfin, les excès et les écarts d'une presse sans contrôle, sans pudeur, sans frein, enivrée de sa force récente, impatiente même du joug de la grammaire et des convenances du style, qui se ruait à sa conquête comme on court sur une proie, prenant les passions pour les idées, les mots pour les choses, le succès pour la raison, et menaçait d'incendier tout sous prétexte de tout éclairer, ces trois expériences, ces trois déceptions, disons-nous, avaient dicté au pays, atteint aux sources de la vie par ces continuels ébranlements, la protestation énergique de l'esprit de conservation.

Une nation ne peut pas plus se passer d'autorité que de liberté. La discussion n'est pas plus son état normal que la compression. La proportion des moyens au but, l'équilibre des forces, l'harmonie des mouvements constituent l'état de virilité, de fécondité, de gaieté, de santé d'un peuple comme d'un individu.

Cet état se compose de l'absence de tout excès de fonction, de toute obstruction de circulation, de tout empiétement, de tout envahissement, de toute tyrannie d'une partie du corps sur l'autre, des poumons sur l'estomac, du cœur sur le foie, du ventre sur la tête.

En 1848, il y avait pléthore jusqu'à risque d'apoplexie, paroxysme des forces hautes, despotisme des parties basses, excès moral et brutal à la fois. De là, dès la fin même de l'année, la

réaction, la revanche, la vengeance de l'étisie, de la phthisie, de l'anémie, et l'élection du 10 décembre répondant à l'insurrection de juin. Le bon sens de la province donnait sa leçon à l'esprit de Paris, et les membres s'émancipaient de l'oppression du cerveau.

Si vous ne voulez pas de réaction, ménagez l'action. L'idéal de la bonne gestion politique est le même que celui de la bonne administration physique et morale. Le siége de la santé a pris le nom de ce qui est la santé même : le *tempérament*. La logique de la langue est toute une sagesse.

Eh bien ! le coup d'État de 1851 et la Constitution organique qui en régularisa les résultats et en appliqua les principes, furent fondés sur un traitement de réaction, à la fois énergique et modérée, contre les trois forces sociales en désordre, en rupture de ban et violemment ramenées au régime réparateur du temps perdu et de la séve épuisée, régime autoritaire, tutélaire, discrétionnaire, militaire : interdiction du droit de réunion ; limitation des prérogatives parlementaires au contrôle administratif, suspension de la liberté de la presse, désormais impuissante, non pour le bien, mais pour le mal ; exclusion de cette publicité malsaine qui envahissait et corrodait tous les ressorts, troublait l'atmosphère politique de toutes les fermentations du dehors et portait partout, non la lumière mais la corruption.

En un mot : le torrent populaire rentrant dans son lit, chaque pouvoir réduit à son orbite, chaque fonction renfermée dans son action, tout le nécessaire, rien du superflu des combinaisons politiques éprouvées : telle fut la Constitution consacrée par le pacte du plébiscite de 1852.

Taillée sur le patron de celle de l'an VIII, mais corrigée de sa rigidité typique par les tempéraments d'un éclectisme fait d'instincts socialistes et d'imitations anglaises, la Constitution de 1852, qui a fait son temps, l'a bien fait, dignement fait, et elle a rendu tous les services qu'on en devait attendre, services qui font estimer de tous ceux qui ne le regrettent pas un instru-

ment de gouvernement tellement modifié par l'usage et perfectionné par le progrès, qu'il a fallu préserver ses restes vénérables des chocs de toute contradiction, et interdire, par le sénatus-consulte du 18 juillet 1866, de discuter la Constitution, afin qu'il en demeurât quelque chose.

Ces nombreuses modifications, ces renvois à des sénatus-consultes interprétatifs ou rectificatifs hérissent chaque article du pacte organique. Cette incessante correction de l'œuvre par son auteur suffirait à attester la sage modestie de l'un comme les services de l'autre.

Dix-huit années bientôt de cette bataille de tous les jours du gouvernement ont peut-être affaibli et énervé quelque peu la solidité première de la Constitution de 1852 ; mais elle demeure encore debout et pour longtemps, d'autant plus forte au fond qu'elle a été plus éprouvée. Un drapeau en glorieux lambeaux est plus fort qu'un drapeau neuf. Et c'est avec de vieux drapeaux qu'on mène le monde.

L'Empereur, qui a déclaré, dès le début, la Constitution de 1852 perfectible, l'a donc souvent corrigée et perfectionnée, sans faux scrupules d'auteur et d'une main qui ne sait pas trembler. C'est même sa main, exclusivement à toute autre, qui a jusqu'ici présidé à l'œuvre de conservation qui a succédé à l'œuvre de création, et c'est elle qui, par deux fois, a ouvert brusquement l'édifice au double courant d'air vivifiant et rafraîchissant des réformes spontanées du 24 novembre 1860 et du 19 janvier 1867.

Peut-être, en se privant du bénéfice de la surprise, eût-il mieux réussi, et en préparant le terrain d'avance eût-il jeté plus profondément et plus loin la semence féconde.

Il y a eu des malentendus d'exécution, des regimbements de l'esprit conservateur, toujours un peu égoïste, et qui n'aime pas la lutte, surtout imprévue, des frémissements de l'esprit révolutionnaire, dont l'ingratitude est l'indépendance, qui répugne à tout joug, même à celui du bienfait, et ne reconnaît de progrès que les siens.

Les exigences et les répugnances, de part et d'autre, ont produit des hésitations et des irritations qui n'ont pas découragé, mais qui gênent parfois le doux entêté dont la destinée préside à la nôtre.

Par deux fois déjà, il a porté lui-même sur la Constitution de 1852 un œil vigilant et une main qui a semblé à plus d'un de ses serviteurs téméraires.

Il touche au moment (1) d'une troisième et nouvelle épreuve, non suprême, car on ne s'arrête pas dans la voie du progrès, mais définitive et décisive au point de vue de l'accord du pays et de la dynastie.

Il serait à souhaiter que les conseillers habituels de la couronne ne fussent pas seuls entendus; que le débat, limité à une sorte de période saturnale, fût universel et public ; que l'Empereur achevât tant de sacrifices par celui de son initiative, qui a trop ménagé le concours des grands corps de l'État, est trop demeuré juge unique dans une question où il est aussi partie, et où il a trop pris peut-être l'occasion du progrès pour son moment, et son effet pour son succès.

A cette enquête ouverte loyalement sur l'ensemble de vœux qui se dégagent des élections de 1869, à ce couronnement de l'édifice, il serait sage et prévoyant d'associer, dans une mesure qui attestât leur indépendance sans compromettre celle du pouvoir, le Conseil d'État, le Corps législatif, mais surtout le Sénat, juge désintéressé de l'équilibre pondérateur, dont l'initiative constitutionnelle a été plus flattée que consultée, et s'est contentée jusqu'à ce jour de l'honneur du contre-seing des réformes qu'on lui apportait toutes faites.

Pour tout dire en un mot, le couronnement de l'édifice doit être, pour défier les hasards du temps, l'œuvre non d'un seul homme, mais celle de la France elle-même, pour le fond, sinon pour la forme plébiscitaire qui se prête peu à l'examen des combinaisons politiques.

---

(1) Ceci était écrit avant le message du 18 juillet 1869.

On ne peut soumettre que de brèves formules au suffrage universel, et on ne devrait lui soumettre que ces grandes questions qui se résolvent par *oui* ou *non*.

Je ne cache point d'ailleurs au suffrage universel que les récentes épreuves électorales attestent plus sa force que sa clairvoyance, et qu'un des problèmes qui s'imposeront le plus prochainement à l'attention des philosophes politiques est bien certainement de limiter plus exactement et proportionner à son but ce grand moyen, ou plutôt de n'offrir à ce grand moyen que des buts dignes de lui.

Les considérations qui précèdent, et auxquelles nous ne refuserons pas le titre de digression, nous ont cependant bien moins éloignés qu'il ne semble de notre sujet et surtout de notre héros.

Nul, plus que lui et mieux que lui, n'était fait pour apporter dans ce grand corps la vie progressive et la force au besoin respectée qu'y voulait mettre l'Empereur.

Nul n'était plus propre à éclairer des conseils d'une indépendante fidélité et d'une prophétique prévoyance l'initiative souveraine.

Nul ne devait porter avec une plus respectueuse impatience le joug de l'immobilité et le bâillon du silence, imposé d'abord à ce Sénat mystérieux, célébrant, sous les bandelettes du huis-clos, les mystères d'Isis politique.

Ce hiératisme inflexible convenait peu au tempérament pétulant, au besoin irrésistible de prosélytisme du nouvel initié. Cependant nous traverserons la période triomphante de la Constitution de 1852, celle qui s'étend jusqu'à 1860 (la militante a commencé alors, Dieu nous garde de la souffrante !) sans qu'aucun éclat de sa voix arrive jusqu'à nous.

Son premier grand discours sera l'hosannah oratoire, l'acte d'actions de grâces de la parole rendue, la bénédiction du parlementaire émancipé de l'approbation systématique, et puisant dans le droit de critiquer la dignité de la louange.

C'est spontanément et presque inopinément, — on le sait,

mais on l'oublie trop, sans pression des corps législatifs, satisfaits de leur tâche et heureux de l'accomplir tranquillement, sans impatiences d'une génération absorbée par le souci des intérêts industriels, détournée par le culte du progrès matériel de toute autre aspiration, et dont la fibre patriotique avait été plus que suffisamment chatouillée par les victoires de Crimée et d'Italie ; c'est spontanément et presque inopinément que l'Empereur fit le *motu proprio* du 24 novembre 1860.

Il prouvait ainsi, pour la première fois, non pour la dernière, qu'il n'avait pas oublié au pouvoir les leçons de l'exil, qu'il se souvenait qu'il faut, durant le repos, se préparer des armes pour le combat, et durant la bonne fortune des ressources contre la mauvaise ; qu'il se souvenait que le progrès n'est pas moins la loi des souverains que celle des peuples et qu'on ne s'arrête que pour reculer, comme on ne recule que pour tomber.

Tout droit nouveau accordé à une nation est en effet un devoir de moins pour son chef, et tout devoir de moins est un danger de moins.

L'indépendance du Prince se fait de celle de ses sujets, et sa force véritable réside dans l'abandon opportun de toute force inutile.

L'Empereur savait cela.

Il avait supporté dignement l'épreuve de la période tutélaire, militaire de son pouvoir ; il désirait goûter enfin au bonheur de la popularité, du moins de celle qui est moins accordée au prince heureux qu'à l'homme lui-même, de celle qui est plus faite de la reconnaissance du bienfait que de l'admiration pour la victoire.

Il voulait être aimé pour lui et pour son fils, et l'amour des peuples ne s'obtient que par les sacrifices qu'on leur fait.

Ce sacrifice avait d'ailleurs ses avantages. Renoncer à un pouvoir, c'est s'affranchir d'un fardeau, et c'est à alléger le fardeau du gouvernement, que doivent s'attacher tous les souverains qui veulent le porter longtemps et le transmettre intact.

Le décret du 24 novembre, qui rendait la parole publique aux corps législatifs, qui n'étaient pas muets, mais que n'entendait pas un peuple sourd, le décret du 24 novembre 1860 qui déliait moins les lèvres des députés que les oreilles du public, avait été inspiré par ces pensées de sage prévoyance et d'intelligente conservation, et nous ne serons pas étonnés de voir surtout un juste hommage d'admiration dans le premier discours public du marquis de Boissy, sénateur qu'aujourd'hui surtout on peut dire vraiment digne du Sénat, sénateur dont l'absence est plus que jamais aujourd'hui un malheur public. Ses efforts manquent en effet à l'accomplissement de cette mission à laquelle le Sénat faillira peut-être, faute de quelqu'un pour demander ce qu'on ne saurait désormais lui refuser et ce qu'on ne peut pas lui offrir : la participation du Sénat, dans les limites de l'initiative qui lui est réservée, mais dont il n'a jusqu'ici que platoniquement usé, à l'exercice de la prérogative souveraine, jugeant des besoins à satisfaire et des progrès à accomplir pour demeurer toujours à la hauteur de son rôle et à la tête de l'opinion.

C'est Napoléon III lui-même qui l'a dit. Il faut précéder l'opinion sous peine de la suivre, prévoir son influence sous peine de la subir, diriger le courant pour ne pas être entraîné par le torrent. Nul n'eût plus dignement, sinon plus éloquemment présenté la requête que le Sénat ne fera peut-être pas en 1870, mais aura tort de ne pas faire, s'il veut se préserver à tout jamais des humiliations et des résignations de 1814, que le conseiller qui s'exprimait dans les termes que nous allons reproduire sur ces réformes de novembre 1860. Nous allons les analyser, mais nous voulons dire tout de suite que leur principale concession était surtout cette publicité, grâce à laquelle, après un silence de sept ans, ou plutôt une surdité équivalente, nous avons entendu de nouveau le marquis de Boissy ; publicité dont l'abus avait trop fait proscrire l'usage, publicité sans laquelle le bien devient stérile et le mal incurable.

Par le décret du 24 novembre 1860, première brèche volon-

taire, première porte sans cesse agrandie spontanément depuis, par laquelle, successivement et progressivement, passera la liberté tout entière, l'Empereur, abdiquant noblement l'absolutisme de la période dictatoriale, restituait aux deux corps législatifs, la Chambre et le Sénat, la prérogative abrogée de la réponse au discours de la couronne, sous forme d'une adresse publiquement délibérée. Il autorisait, pour chaque projet de loi présenté au Corps législatif, le préliminaire d'une discussion sommaire, en présence des commissaires du gouvernement, discussion qui trouvait sa sanction dans la faculté d'amendement instituée par l'art. 54 du décret du 24 mars 1852, mais oubliée sans doute volontairement, et par suite tacitement et implicitement abrogée, dans le décret du 1er décembre de la même année.

L'Empereur annonçait en outre la présentation au Sénat d'un projet de sénatus-consulte, ouvrant, à une publicité mesurée mais suffisamment abondante, les arcanes jusqu'alors impénétrables et inviolables de délibérations desquelles ne transpirait au dehors que l'officiel et décevant procès-verbal.

La France allait désormais apprendre, soit par le compte rendu analytique adressé tous les soirs aux journaux, soit par le compte rendu sténographique inséré *in extenso* au journal officiel, ce qu'elle avait plus que jamais intérêt à ne pas ignorer.

Elle intervenait comme témoin invisible, mais d'autant plus présent dans l'enceinte de ce prétoire où sa destinée ne se débattrait plus désormais à son insu.

Les délibérations de ses représentants n'échappaient plus au contrôle de l'opinion, et ceux dont le suffrage les avait institués pouvaient apprécier l'usage fait de leur mandat en même temps que surveiller ce précieux dépôt des libertés publiques, confié à l'autorité pour un temps dont elle-même déclarait le terme prochain.

Enfin, comme complément et exécution des réformes qui composaient le nouvel ordre de choses, le gouvernement se

soumettait de lui-même pour la première fois à la discussion, non de son principe, mais de ses actes, et s'offrait aux conséquences de cette responsabilité inscrite au frontispice de l'acte constitutionnel, mais qui ne cessait d'être illusoire qu'en cessant d'être inattaquable. Les trois ministres sans portefeuille destinés à affronter le premier choc, amorti d'ailleurs par de prévoyantes précautions, de cette épreuve parlementaire et oratoire, qui est au gouvernement ce que la trempe est au fer dont elle fait de l'acier, furent désignés par les décrets du 26 novembre-11 décembre 1860, et du 3-13 décembre de la même année.

C'étaient MM. Billault, Magne et Baroche, rompus par l'apprentissage de l'opposition sous le dernier gouvernement, à cet art de l'attaque, sans l'expérience duquel l'art de la défense n'est qu'une vaine tactique ou une escrime puérile.

M. Walewski continuait, en qualité de ministre d'Etat, de porter ces bonnes nouvelles et de s'acquitter de ces heureuses missions dont le confident et le messager, pour quelques yeux prévenus (la postérité n'aura ni leurs illusions, ni leurs complaisances), a pu passer pour l'instigateur et le collaborateur.

Et c'est ainsi que se présenta, à l'ouverture de la session 1860-1861, ce char de l'Etat où, pour alléger les fatigues du siége souverain, trois cochers-ministres soutenaient la marche et défendaient les approches, avec les chasse-mouches, les flambeaux et les trompettes, insignes et emblèmes de leurs fonctions.

Pour sortir de ces innocentes et pittoresques images, et rendre hommage à la vérité, qui ne veut être que sérieusement louée, cette transformation de l'appareil gouvernemental, cette première évolution libérale du pouvoir dont M. Walewski se vantait à tort, dans l'intimité, d'avoir fait claquer le fouet et attaché les grelots, fut accueillie par l'opinion avec une reconnaissance que la surprise seule empêcha de dégénérer en enthousiasme, et acceuillie dans les Chambres, surtout au Corps

législatif, avec les démonstrations et les applaudissements qu'attirent les auspices de moins heureuses nouveautés.

C'est le marquis de Boissy qui, enchanté de ressaisir sa mission si longtemps, non muette, mais inentendue, de conseiller, d'avertisseur, de prophète, souhaita dans le Sénat, aux réformes, dont il avait plus que tout autre désiré le triomphe, et aux prérogatives dont il lui appartenait plus qu'à tout autre de saluer le retour, une bienvenue d'hommages comme toujours assaisonnés de piquantes saillies.

Il était, on le sait, et il devait toujours se montrer de la race de ces soldats gaulois qui ne craignaient qu'une chose, c'est que le ciel tombât sur leur tête, et qui chantaient, sur le passage du char de César victorieux la chanson, plus gaie que maligne, de l'alouette sculptée sur leurs casques.

Ceux-là pourtant furent les mêmes qui pleurèrent et qui vengèrent, et qui eussent sauvé, s'ils eussent été de garde ce jour-là au sénat conjuré, leur général immolé aux pieds de la statue de Pompée, par de faux amis de la liberté, qui ne naquit jamais, la servitude de Rome et du monde allait le prouver, du sang d'un tyran assassiné.

Dès la seconde séance du Sénat — pendant la session de 1861, ouverte le 4 février, — le 25 février, le marquis de Boissy inaugurait, par une proposition pleine de courtoisie pour une Chambre toujours regardée au Luxembourg avec des yeux de prévention et de rivalité, ce feu roulant d'observations, de réflexions, d'objections, de motions toutes inspirées par cet amour de vérité et de liberté qui ne laissait pas un moment de repos à son éternelle jeunesse, et brûlait dans son cœur, brillait dans ses yeux, échauffait ses moindres paroles d'un feu communicatif et sympathique en dépit de la contradiction, qui ne s'est éteint chez lui qu'avec la vie elle-même.

« Je voudrais seulement dire un mot. Plusieurs fois déjà le

Sénat a interprété avec sa haute intelligence l'esprit plutôt que la lettre du règlement. Ne pourrait-il, pas dans cette circonstance, faire une chose qui semblerait de bon goût, et n'aurait aucun inconvénient ? Ce serait, sans rien préjuger quant à la publicité que le bon sens et la logique imposeront plus tard, de permettre aux députés qui ont le plus grand désir d'assister à nos séances, d'y avoir leur entrée. La chose serait désirable, non pas, je le répète, au point de vue de la publicité, mais comme acte de courtoisie. Le Sénat remarquera que ce ne serait que répondre à ce que la Chambre des députés a déjà fait pour nous. MM. les députés assisteraient aux séances, non pas dans les tribunes puisqu'il n'y en a pas au Sénat, mais dans les couloirs.

» Il y a un haut intérêt à ce que les deux grands corps de l'État marchent ensemble. Si le Sénat n'adhérait pas aux vœux que je viens d'exprimer, ne serait-il pas d'ailleurs à craindre que nous ne fussions exposés à nous voir fermer la tribune qui nous est réservée à la Chambre des députés? »

L'importun incident fut bien vite clos, dans son style pharisaïque, par M. le président Troplong « gardien du règlement » qui déclara, avec les gros yeux de la pudeur effarouchée et les lèvres pincées d'un amphytrion inhospitalier dont on doublerait les convives, que M. le marquis de Boissy n'avait qu'à faire une proposition qui suivrait son cours naturel ; mais qu'aux termes du règlement, qui n'est que l'écho de la Constitution, laquelle dit que les séances ne sont pas publiques, nul étranger ne peut être admis dans l'enceinte des délibérations.

L'indiscipliné sénateur, qui ne mettait pas la rogne majesté du mentor du Luxembourg à sa première ni à sa dernière épreuve, se tut, avec le sourire d'un beau tireur qui ne veut pas perdre sa poudre aux moineaux, et réserve pour une meilleure occasion les fusées de son feu d'artifice de bon sens et d'esprit.

Cette occasion qu'il recherchait avec l'empressement presque coquet, sûr de ne plus faire long feu et de ne pas rater le public, désormais mis à la portée du Sénat, le marquis de Boissy la retrouva, sans s'inquiéter de sa solennité,

dans les débats qui ne tardèrent pas à s'ouvrir sur l'Adresse.

Le marquis de Boissy, nous le verrons plus loin, par d'éclatants et éloquents témoignages, rendait pleine justice aux intentions libérales et à la courageuse inspiration qui avaient dicté à l'Empereur le décret du 24 novembre.

Seulement, il était dans sa nature de voir plutôt dans les mesures mêmes qui lui étaient le plus sympathiques, ce qui leur manquait pour être parfaites, que ce qui permettait de les trouver satisfaisantes. — Il y avait en lui plutôt l'étoffe d'un censeur que celle d'un courtisan. — Et quand il lui arrivait de louer, c'était avec la rude franchise d'un grand seigneur du Danube.

Chacun a son rôle en ce monde. Le sien était d'avertir et de conseiller plus que de louer, surtout dans les occasions où on risque en louant de se trouver en trop nombreuse compagnie. Il n'aimait pas, avec quelque raison, être de l'avis de tout le monde.

Aussi, dans toute cette session de 1861, le verrons-nous sans étonnement plus occupé d'assurer les prérogatives et d'éveiller les susceptibilités vigilantes du Sénat que de rendre un hommage inutile à des concessions qui portaient en elles-mêmes leur éloge, et dont il lui semblait plus urgent de développer la fécondité que d'exalter les premiers fruits.

Durant toute cette session, d'une ardeur militante un peu inquiète, il se portera en vives escarmouches sur tous les points menacés des franchises récentes, et semblera plus disposé à défendre et à élargir les premières conquêtes de la liberté parlementaire qu'à les glorifier, à tenir enfin entr'ouverte la porte du progrès, que tant d'autres voudraient déjà refermer, qu'à semer des fleurs sur son seuil.

C'est dans ce poste d'avant-garde, dans ce rôle de sentinelle réveillée et qui désormais ne s'endormira plus, harcelant le président et les ministres de questions et de réflexions dont plus d'une est taxée d'indiscrète, que nous devons l'étudier, dès le lendemain de cette grande discussion sur les affaires d'Italie

où le prince Napoléon et le marquis de La Rochejacquelein soutinrent si brillamment un duel politique et oratoire dont l'ardeur faillit s'envenimer. Le marquis de Boissy n'y prit qu'une part indirecte, par ces interruptions dont il avait le secret, et dont la maligne protestation perçait la tempête, comme le cri aigu du fifre traverse le roulement des tambours.

Le marquis de Boissy, à qui il faut tenir compte, dans l'appréciation, de certains excès presque juvéniles de revendication, de l'enivrement d'une émancipation longtemps attendue, et de l'impatience du frein qui l'avait, durant sept années, empêché d'arriver jusqu'à l'opinion, le marquis de Boissy, épris d'un idéal de franchises parlementaires que la Chambre des pairs n'avait pas satisfait et que le Sénat laissait encore plus inassouvi, profitait, comme d'une malicieuse bonne fortune, de toute occasion de limiter l'autorité absorbante du président ou de corriger de son sel la fadeur solennelle d'Adresses, qui, selon lui, ne devaient pas être seulement des compliments.

Dès le 28 février 1861, il protestait contre le privilége d'ubiquité qui permettait au président d'être à la fois membre de la commission de l'adresse, et président de l'assemblée où elle se discutait, contre ce cumul de fonctions qui obligeait le contradicteur à avoir affaire dans la même personne à un double adversaire, dont les droits et les devoirs s'excluaient selon lui; enfin, contre l'inégalité de la lutte en présence de cette duplicité en faveur de laquelle le président du Sénat pouvait user de sa qualité pour imposer silence à la critique de son ouvrage.

Car ce projet d'adresse, nul ne l'ignorait, était sorti de ce cerveau fécond en paraphrases, qui chaque année devait répéter sans fatigue ce chef-d'œuvre académique, irréprochable au point de vue du style, mais, selon l'impitoyable censeur, beaucoup moins satisfaisant au point de vue de l'expression des vœux et des conseils du premier corps de l'État.

Le président Troplong esquivait majestueusement ce débat quelque peu personnel, et le marquis attendait la discussion du premier paragraphe du projet d'adresse, la discussion générale une fois close, pour renouveler et développer l'escarmouche, et harceler de ses petites flèches piquantes la marche de cette éloquence officielle à son sens trop embarrassée dans les plis de sa toge.

Écoutons-le un moment, dans un de ces discours militants et aventureux, où nul plus que lui n'excella à paraître aller sans savoir où, tout en trouvant parfaitement le moyen d'atteindre au but et de parvenir à son adversaire.

« Messieurs, je viens prouver au Sénat que je suis sans amour-propre, puisque après tout ce qui a été si brillamment, si magnifiquement, et peut-être, à mon point de vue, si fâcheusement dit, je viens à mon tour émettre mon opinion.

» Si je n'écoutais que l'amour-propre, je me tairais ; mais je suis sénateur et j'obéis à un sentiment plus impérieux, celui de faire son devoir, celui de prouver sa fidélité et son dévouement. Ce devoir, je viens le remplir sans me préoccuper des appellations plus ou moins aimables, selon moi, qu'on se permet, qu'un homme important se permet à l'égard de ceux qui veulent venir ici exprimer une opinion franche et loyale. Non ! ceux qui viennent dire ici ce qu'ils pensent ne sont pas des ennemis de l'Empereur. Je suis très-partisan de l'Empire, très-dévoué à l'Empereur et je repousse en haussant les épaules, pour ne pas dire plus, cette appellation, cette accusation, cette calomnie d'être un ennemi de l'Empereur, parce que je viens signaler des choses que je crois fâcheuses, déplorables.

» Messieurs, aurons-nous la liberté, sans devoir être calomniés, de dire ici ce que nous pensons, non pas seulement pour le Sénat, mais pour que cela parvienne aux oreilles de l'Empereur à qui tout ne parvient pas assez ; pour que cela parvienne jusque dans la chaumière du pauvre, afin qu'on y sache que dans le Sénat, il y a des gens qui veulent s'occuper des intérêts du pays et les signaler à l'Empereur? Il y a peu de temps, tout le monde disait : Si l'Empereur pouvait le savoir ! Et maintenant l'on ne dira plus : Si l'Empereur pouvait le savoir ! mais on dira : l'Empereur le saura. Cela arrêtera beaucoup d'abus.

» Il faut le courage de son opinion, il faut que nous luttions avec persistance contre cette oppression qu'on veut exercer sur nous en nous calomniant, et pour mon compte, je ne crains pas de le dire, j'aime à être calomnié ; cela prouve qu'il n'y a pas à médire. (*Léger mouvement*)

» Je dirai mon opinion hardiment et, je le répète, je désire que cela arrive aux oreilles de l'Empereur, qui sera attentif à nos débats, qui a entendu ce qui s'est dit l'autre jour, qui voudra savoir la contre-partie de ce qui a été dit par les réputés amis ; je le ferai en toute conscience, avec indépendance, comme je l'ai toujours fait ; c'est une justice que, je l'espère, on me rendra.

» Et d'abord peut-on prétendre que pour être ami de l'Empereur, et je n'admets pas cette expression, que je n'aime pas comme n'étant pas assez respectueuse, les sujets ne sont pas amis, les sujets sont fidèles, les sujets sont dévoués ; peut-on prétendre qu'il faille sans cesse autour du trône répandre du chloroforme, qu'il faille sans cesse devant le souverain brûler de l'encens?

» Messieurs, nous avons eu un devancier qui a perdu le premier Empire par sa platitude. La platitude, qu'on ne se le dissimule pas, c'est toujours le prélude de la désertion, de la trahison, et cela va bien loin ! L'Empereur l'a compris. Vous demande-t-il d'être flatté ? Non. Vous demande-t-il votre opinion ? Oui. Il nous demande notre opinion, disons-la donc ; Messieurs, il y a deux manières d'être fidèle : fidèle à la prospérité, fidèle dans les jours difficiles ; ces deux espèces de fidélité, je les ai, je les aurai toutes les deux ; ce n'est pas, j'espère, d'un ennemi de l'Empereur, c'est d'un sujet fidèle.

» Messieurs, les grands, les plus grands, les seuls ennemis de l'Empereur, ce sont les flatteurs. A ceux-là je dis : continuez votre métier ; quant à nous, nous continuerons à remplir notre devoir.

» On ne doit pas citer ici de noms propres, je n'en citerai pas. Il suffira d'indiquer par qui nous sommes menacés d'être représentés comme des ennemis de l'Empereur, si nous ne le flattons pas ; il suffira d'indiquer, sans prononcer de noms propres, je m'en abstiendrai, comment on nous accuse, si nous sommes catholiques, d'être anti-dynastiques.

» Messieurs, dans mon opinion, en conscience, je déclare que celui qui est catholique est plus essentiellement dynastique, impérialiste, que celui qui veut l'anéantissement de la papauté. Mais ce n'est pas la question pour le moment, je n'en parlerai pas, je ne dois parler que sur le paragraphe. Pourquoi ce paragraphe est-

il, selon moi, si attaquable? C'est parce que la commission, qui représentait, aux termes du décret, le Sénat, ne le représentait pas, quant à son opinion, quant à son esprit. Ce n'est pas de sa faute; elle ne se composait que de cinq membres, ou de six, si l'on veut compter M. le président.

» Le Sénat a été imparfaitement représenté; et ajoutons-le, quand il n'y a pas la voix prépondérante de M. le président, il peut y avoir absence de majorité.

» Je ne dis ceci que pour venir à l'appui de ce que je prétends que la commission n'a pas représenté l'opinion du Sénat; elle a émis une opinion, mais ce n'est pas celle du Sénat, et je n'en veux pour preuve que la stupéfaction sans exemple dans les annales parlementaires qui a été éprouvée à la lecture du projet d'adresse. La commission n'a pas représenté l'opinion du Sénat. Voici pourquoi, entre autres raisons, c'est qu'elle a essentiellement désobéi au décret.

» Le discours de l'Empereur disait : Pas de simple paraphrase! Traduisez le mot; cela voulait dire : pas de plate paraphrase comme autrefois; car on n'a pas ménagé les anciens gouvernements. On a eu raison puisqu'ils sont tombés. (*Rires ironiques.*) Ils sont tombés parce qu'ils ont eu des torts et on a eu raison de les leur reprocher.

» Mais si la commission eût été composée de dix membres, plus de M. le président, toutes les opinions eussent été représentées; tous les intérêts se fussent produits sinon dans l'adresse, au moins dans la discussion de l'adresse, et nous n'eussions pas eu la douleur de voir complétement mise de côté, complétement oubliée la marine qui a rendu de si grands services et sur laquelle nous devons fonder de si grandes espérances, quand nous aurons la guerre avec l'Angleterre, ce que je souhaite de tout mon cœur. »

Ici, le marquis ne fait qu'effleurer une touche qui est de son clavier habituel, celle qui fournira le plus souvent à ses variations la note d'un patriotisme ombrageux et d'une rivalité presque provocatrice.

Plus d'une fois, il fera vibrer, en la pinçant fièvreusement cette corde nationale.

Aussi devons-nous mettre, d'ores et déjà, le lecteur en garde contre l'exagération volontaire de ce *delenda Carthago*, qui était

l'un des moyens oratoires de prédilection du marquis, et si ce mot d'acteur pouvait s'appliquer à l'homme le plus sincère du monde, l'une de ses ficelles favorites.

Il ne faudrait pas prendre à la lettre ces boutades d'un homme d'esprit qu'il faut juger avec esprit.

Le marquis de Boissy estimait au contraire l'Angleterre autant qu'il affectait de la détester. Il ne pouvait détester sérieusement un peuple qui est, dans l'art de la liberté, le maître et l'exemple des autres peuples, et qui fut, dans ces voies du progrès politique, notre initiateur.

C'est même cet engouement puéril dans ses servilités des dernières générations pour les principes, les habitudes, les coutumes, les modes anglaises, qui avait précipité dans l'excès d'une réaction contraire, qu'il outrait volontiers jusqu'au paradoxe, le marquis, le Français le plus Français du monde, et furieux de ne plus rencontrer de Français. C'est ce prosélytisme irritant qui l'avait agacé au point de lui faire contracter une sorte d'anglophobie, qui n'était au fond qu'une satire de l'anglophilie excessive qui provoquait de sa part de si amusantes représailles.

Car, non-seulement il rendait justice à l'Angleterre, à ses hommes d'État, à son caractère national, et surtout aux qualités de cette aristocratie intelligente, libérale, sans cesse vivifiée par l'accession de glorieux parvenus, qui a servi en vain de modèle et d'exemple à la nôtre, et s'est fait pardonner, en servant tous les progrès, sa morgue traditionnelle, ses fortunes colossales et ses priviléges encore féodaux.

Non-seulement M. de Boissy rendait justice à toutes ces supériorités de l'Angleterre, mais il les enviait pour notre pays. Ses attaques incessantes contre un pays qu'il appréciait, où il avait eu, de tous temps, des relations et même des amitiés fidèles, auquel il avait fait dans ses habitudes de costume, de voyage, de vie, plus d'un emprunt dont il convenait en riant, où surtout lui-même, homme politique et orateur tout à fait à la façon anglaise, indépendant et familier, avec un tour

humouristique plus aiguisé et un plus vif accent d'élégance et d'ironie, il était estimé, apprécié et certainement mieux jugé qu'en France, les attaques systématiques du marquis de Boissy contre l'Angleterre étaient donc le plus délicat des hommages.

Il en voulait à notre politique d'utopie et de sentiment de manquer de cette fixité, de cette ténacité et même de cette habileté égoïste qui s'est si souvent moquée de nos illusions chevaleresques, et de nos désintéressements ridicules parfois à force d'être héroïques. Il souffrait de la moindre concession faite à un peuple qui ne voit que lui dans le monde, et tourne toute chose au profit de cet envahissement systématique qui, sous prétexte de commerce, étend partout la trame de l'influence politique, et sème les quatre parties du monde de ces établissements hybrides, moitié forteresses, moitié comptoirs.

Au fond de toutes ces abjurations, imprécations, provocations, malédictions, que le nom seul de la prépondérance anglaise faisait jaillir des lèvres et des yeux du marquis de Boissy, il ne faut voir que l'explosion parfois excessive dans la forme d'un sentiment courtois et généreux au fond, de ce patriotisme indépendant qui l'animait en toutes choses, et lui faisait voir tout au point de vue de la grandeur et de la gloire de la France, parfois humiliées par l'Angleterre, et trop souvent oubliées par les Français.

Ne voyons donc, une fois pour toutes, dans ces querelles avec l'Angleterre dont nous entendrons l'éclat, que des querelles d'amoureux et des scènes de jalousie.

Nous revenons à cette discussion de l'adresse de 1861, où, après avoir envoyé à l'Angleterre son habituelle bordée d'ironiques hommages et de souhaits menaçants, le marquis achève de décharger sa bile sur un projet dont l'insuffisance le révolte.

« J'exprimerai un sentiment douloureux au sujet du projet

d'adresse. Cette adresse est démesurément longue, et cependant elle est encore trop courte selon moi. (*Rires.*) Elle est beaucoup trop courte en ce sens qu'il n'y a pas ce qu'il devrait y avoir; elle est beaucoup trop longue en ce sens qu'elle renferme ce que je ne voudrais pas y trouver. Je regrette qu'il y ait eu tant de dépense d'esprit. Dix-sept jours ont été employés pour arriver à ce résultat de dire immensément de choses sans rien dire du tout. (*Sourires.*)

» On s'est appliqué, si j'étais membre de la commission, je dirais avec beaucoup de bonheur, on s'est appliqué à mettre dans chaque mot, dans chaque phrase le pour et le contre, le oui et le non, le blanc et le noir. Vous avez entendu louer l'ambiguïté. Je n'aime pas cette ambiguïté. Je puis me tromper, ne pas apprécier à sa juste valeur ce chef-d'œuvre, mais je trouve que c'est un chef-d'œuvre malheureux; c'est pourquoi je conclurai un peu plus tard à sa modification. Les rédacteurs de l'adresse, je les admire beaucoup, beaucoup, beaucoup; ils ont fait un chef-d'œuvre d'adresse..... pas d'adresse du Sénat. (*On rit.*)

» Je demanderai donc, je demanderai un peu plus tard le renvoi à la commission. Mais auparavant, je demande la permission de m'élever contre certaines prétentions qu'on a de nous dicter les conseils que nous avons à conseiller, de nous conseiller ce que l'on veut que nous conseillions et nous défendre de conseiller ce qu'on ne veut pas que nous conseillions, ce dont on veut être dissuadé.

» Dans la dernière séance j'avais soumis un doute, et peut-être (bien rarement je soulève des questions inutiles) (*sourires*) était-on frappé de la raison que j'avais à tirer d'un article peut-être légèrement rédigé, mais enfin, qui prêtait à cette interprétation, je demandais que nous fussions éclairés et non pas dirigés; que nous puissions dire ce que nous croyions devoir être dit, et que l'on ne combattît pas notre opinion après l'avoir éclairée, qu'on ne s'opposât pas à sa manifestation. (*Mouvement.*)

» Messieurs, permettez-moi de vous dire qu'il y a des circonstances très-graves, et celles dans lesquelles nous nous trouvons sont des plus graves, l'Europe est agitée; ce qu'il faut aux souverains, c'est la franchise, c'est la vérité; ce qu'il faut, ce ne sont pas seulement des amis sincères et dévoués, mais ce sont surtout des amis intelligents.

» A cet égard, veuillez vous le rappeler, il a été donné un jour à un souverain de mauvais conseils, par un homme qui certes toute sa vie fut un modèle de dévouement, par M. de Polignac.

Dieu me préserve d'attaquer en quoi que ce soit sa mémoire, je le plains, mais enfin M. de Polignac voulait servir son roi, certes il ne voulait pas perdre sa dynastie. Eh bien ! ce que je redoute, c'est de trouver, dans certains hommes aujourd'hui au pouvoir, certain absolutisme prêché, préconisé qu'on nous jette au visage, qui fait qu'on nous insulte en nous appelant les ennemis de l'Empereur ; c'est de trouver un second Polignac. Je ne souffrirai pas que ma sincérité, mon dévouement soient attaqués par personne. Je suis heureux d'avoir été calomnié. On a dit, et j'étais du nombre de ceux dont on l'a dit, on a dit qu'il y avait dans le Sénat des hommes qui n'y étaient entrés que pour trahir. (*Protestations.*) C'est à moi-même qu'on l'a dit.

» **M. le Président.** Ce sont là des conversations.

»... Et cela vient de bien haut, je ne cite pas de noms propres.... presque augustes. (*Oh ! oh !*)

» Ce que je sais, c'est que si jamais il arrivait des temps difficiles, c'est parmi nous qu'on trouverait la fidélité, le dévouement ; nous aurions le droit d'être fidèles précisément parce que nous n'aurions pas été serviles. Ceux qui ont le courage dans la prospérité de faire entendre la vérité, ceux-là ont le courage comme le devoir, et ils ne manqueraient pas à leur devoir d'être fidèles quand viendrait l'adversité.

» L'exemple de l'histoire est là.

» Quels sont ceux que vous trouvez empressés à faire ? Où trouvez-vous les déverseurs de l'injure, du mépris, de l'insulte, de la honte ? C'est parmi ceux qui ont toujours encensé le pouvoir, et non parmi ceux qui ont été francs, qui ont dit la vérité.

» Je demanderai le renvoi à la commission de tout ce paragraphe. »

A ce propos, l'orateur qui était persévérant, même tenace, et qui savait que l'art d'obtenir est surtout dans celui de répéter sa demande, et de l'enfoncer comme un coin qui entre plus avant à chaque coup, l'orateur renouvelait son vœu qu'une certaine publicité de convenance, d'émulation, d'encouragement, d'égalité fût accordée aux séances du premier corps de l'État, trop préservé de l'indiscrétion par la pudeur farouche, et jusqu'ici rebelle à toute tentative, d'un inexorable huis-clos.

« Il y a des choses que je voudrais aussi que la commission introduisît dans l'article. Je veux dire un simple vœu, quand elle ne prononcerait que le seul mot qui est dans vos consciences à tous, qui est dans la conscience du pays, qui est dans le bon sens, dans la raison, c'est le vœu de la publicité de nos débats.

» Je ne puis comprendre, je ne suis pas assez intelligent pour cela, comment, quand une séance sera lue le lendemain matin par la France entière, quelques jours après par l'Europe entière, par le monde entier, nous redouterions, dans l'intérêt de la dynastie, dans l'intérêt du pays, nous croirions trouver un immense danger à ce que vingt-cinq ou cinquante personnes puissent assister à la séance. Non vraiment, je n'ai pas l'intelligence de le comprendre. »

A ce vœu d'une publicité même restreinte des services du Sénat non encore exaucé, M. de Boissy ajoutait un autre *desideratum* plus heureux, car il lui a été donné satisfaction par le sénatus-consulte du 8 septembre 1869, qui, étendant les prérogatives du Sénat, et faisant cesser l'exclusion humiliante par laquelle son rôle était limité à la vérification et à l'enregistrement des lois au point de vue étroit de leur constitutionnalité, a accordé au premier corps de l'État le droit de *veto* suspensif, et fortifié sa critique de la sanction du renvoi d'une loi non approuvée à l'épreuve d'une nouvelle délibération. Cette concession, longtemps retardée par la crainte d'empiétements et d'antagonismes peu redoutables, a rendu plus actif et plus efficace un contrôle jusque-là uniquement passif, et par conséquent inutile. Le marquis de Boissy ne devait pas jouir de ce progrès, mais il est de ceux auxquels il est juste de se souvenir que la conquête en est due. Le Sénat, grâce un peu à ses réclamations incessantes sur ce point d'infériorité, dont le grief soulevait de sa part une périodique protestation, n'est plus emprisonné dans la formule sacramentelle et presque dérisoire : *Le Sénat ne s'oppose pas.* Il peut aujourd'hui s'opposer. C'est un droit dont il n'a pas encore usé, et dont il n'est pas à craindre qu'il abuse jamais.

Dans cette même séance du 14 mars 1861, le marquis de Boissy, rentrant, par la première tangente venue, dans le cercle de ses protestations favorites, donna à ses rancunes d'ennemi intime de l'Angleterre la satisfaction d'un nouveau grief à développer, et s'éleva, avec cette énergie qui ne permettait pas d'esquiver la réponse, contre la suppression du passe-port au bénéfice des Anglais voyageant en France, alors que par une inégalité qui rendait encore ce privilége plus choquant à ses yeux, on continuait d'imposer cette servitude policière aux Français, de façon même à pouvoir légalement demander ses papiers à un Parisien allant à Saint-Cloud.

A ce propos, le marquis crut devoir infliger aux égards de notre ambassadeur à Londres pour les susceptibilités anglaises, moins courtoises pour les nôtres, et à sa présence dans un de ces banquets à toast, qu'il n'hésita pas à qualifier, au sursaut des vieilles pudeurs auliques et parlementaires, de *saoleries*, une de ces volées d'épigrammes légères qui provoquaient un irrésistible sourire, chatouillaient l'opinion publique, et parfois plus aiguisées et servant quelque malicieuse vengeance, faisaient à qui de droit la blessure cuisante du ridicule.

Il ne fallait pas manier cette arme contre le plus inépuisable et le plus imperturbable des moqueurs.

Aussi est-ce sur le ton le plus sérieux, non sans quelque aigreur secrète, que les ministres, obligés de se déranger, au lieu de se reposer, dans les faciles triomphes sénatoriaux, des victoires disputées du Corps législatif, répondaient à M. de Boissy, quand ils ne pouvaient faire autrement.

Dans l'espèce, M. Billault n'eut pas de peine à calmer les appréhensions et les susceptibilités du martial champion de l'antique rivalité nationale, et c'est de fort bonne grâce qu'après avoir mené l'incident jusqu'à son extrême limite, le marquis se résigna à s'asseoir.

Il demandait moins à avoir raison, en effet, qu'à mettre le gouvernement en garde contre le danger d'avoir tort.

Il se souciait peu de convaincre, et encore moins d'être convaincu.

Il parlait surtout pour dire certaines choses, que seul il était capable de dire, et qui, selon lui, avaient besoin d'être dites. Orateur sans vanité et politique sans ambition, il ne s'inquiétait pas du reste.

Dès le lendemain 5 mars, toujours frais d'idées et dispos d'allure, le marquis reprenait cavalièrement la campagne à propos de l'annexion de la Savoie et de Nice, conquête pacifique dont son ombrageux patriotisme voyait toujours la jalouse Angleterre prête à contester la légitimité.

M. Billault, que son ancien collègue d'opposition semblait s'être donné la tâche de tenir en haleine, non sans lui rappeler malicieusement de communs souvenirs, n'eut pas de peine à rassurer de nouveau l'orateur, qui se tut, attendant une nouvelle occasion de parler, et de jeter, dans le courant de cette discussion oisive ces petits cailloux d'un observateur de bon sens et d'esprit, qui le plus souvent ne faisaient que rider la surface des eaux, mais qui parfois aussi, touchant au fond des idées et des passions contemporaines, eurent les ricochets, les éclaboussements et les soulèvements d'écume d'une petite tempête.

A propos de la Chine, il trouvait encore moyen de faire à l'Angleterre une petite querelle incidente : c'était la seconde de la journée. Puis, il allait dîner, souvent avec des Anglais, parfois chez des Anglais, avec la belle humeur d'un homme qui n'a pas perdu sa journée.

Le 7 mars, l'orage qui couvait sur sa tête insouciante creva, et un rappel à l'ordre tomba de la nue irritée. L'atmosphère du Sénat, si sereine d'ordinaire, était depuis deux jours agitée par les électriques débats que le président Troplong s'efforçait de contenir, sans y parvenir toujours, dans les limites du *decorum togatum*.

Le double écueil de la difficile direction d'une assemblée, fût-elle composée de vieillards, est d'être inopportunément sévère après avoir été intempestivement indulgent.

Le successeur du duc Pasquier, que la mort a empêché d'être duc comme lui, n'avait pas comme lui l'habitude ou le tempérament de l'impassibilité. Il sortait encore parfois des gonds, et impatient d'une discussion qui révélait à son autorité, jusque-là si tranquille, des forces nouvelles, des courants agressifs et même des vents ennemis, il attestait par un rappel à l'ordre, qui tombait naturellement sur le marquis de Boissy, doux émissaire des velléités indépendantes qui réveillaient le Sénat, la mauvaise humeur de n'être plus sur un siége de roses.

Le marquis, beaucoup plus fait à ces accidents, et qui avait déjà eu un président presque tué sous lui, prit, avec une philosophie qui ne manquait pas de défi, la réprimande disciplinaire qui le laissa toujours indiscipliné, et il demanda et vota lui-même l'insertion au procès-verbal de l'avertissement reçu par lui pour avoir persisté dans sa protestation contre l'accusation adressée au Sénat, ou du moins à certains sénateurs d'être des *intrigants* et des *ennemis*.

Cette double épithète, qui n'avait pas été publiquement formulée dans sa crudité, mais qui répondait bien au sens de certaines appréciations comminatoires de la résistance inattendue rencontrée dans le groupe des catholiques, chatouillait désagréablement les oreilles d'une assemblée dont la force est dans le respect. M. de Boissy refusa une rétractation à son orgueil humilié, et paya du blâme d'un rappel à l'ordre son impénitence obstinée.

Ce n'est pas seulement sur le terrain de ces deux solennelles et périodiques occasions : la discussion de l'adresse et celle du budget, la première surtout, le budget n'étant présenté au Sénat comme à la Chambre des pairs que tardivement, et ne pouvant y être l'objet que d'un examen stérile ; ce n'est pas seulement sur ce terrain habituel que le plus militant des sénateurs li-

vrait ces batailles ironiques et critiques dont il ne perdait jamais tout. Il engageait encore volontiers, à propos de la moindre pétition prêtant le flanc à sa verve, sa batterie volante dont les mots ne rataient guère, et portaient leur coup pour la plupart, au moins sur l'opinion.

C'est ainsi que, dans la séance du 6 avril, il insistait d'autant plus que cette insistance semblait déplaire, sur l'urgence de procéder à la délibération sur une pétition d'habitants notables du quartier du Luxembourg, inquiets de plans qui menaçaient l'intégrité du jardin, et protestait contre l'éloignement systématique de ces discussions importunes, et le tour de faveur accordé à des pétitions inoffensives ou puériles.

Le 17 avril, il demandait, avec une bonhomie qui frisait l'ironie et une naïveté pleine de malice, l'impression d'un rapport de quatre lignes du comte de Casabianca, concluant dédaigneusement à l'ordre du jour sur une pétition signalant l'insuffisance de la loi du 28 mai 1858 pour réprimer l'usurpation des titres et des particules nobiliaires, et il profitait de l'incident soulevé pour insinuer des réflexions qui, semble-t-il, n'étaient pas du goût de tous ses collègues, dont il dévoilait, en ayant l'air de la caresser, l'ambition secrète ou la vanité affichée.

Le 20 avril, M. de Boissy, à propos du compte-rendu des séances publié par les journaux, cherchait à provoquer, sur l'étendue et les limites de la faculté accordée à cet égard aux journaux, des explications que M. le président lui refusait fort prétentieusement, sous prétexte qu'il était au Sénat pour le diriger et non pour lui donner des consultations.

Le marquis s'en passa, et le 24 avril il exécuta, sous le coup de la menace présidentielle non plus d'un simple rappel à l'ordre, pour lequel il avait la désagréable habitude de remercier, ce qui était à la fois afficher son indifférence et sa politesse, mais d'une interdiction de la parole, les variations les plus spirituelles, les plus hardies et cependant les plus impunis-

sables, sur le double thème, si périlleux à tout autre qu'à un virtuose de sa force, de la publicité exceptionnelle donnée à un discours fameux du prince Napoléon au Sénat, et sur le scandale qui l'avait suivi d'une querelle... de brochures qui n'a pas été oubliée entre deux princes que l'exil sépare.

Le marquis aimait ces tours de force, et il y en a plusieurs dans ce genre qui attestent l'art voilé de naturel et l'habileté dissimulée sous la fantaisie apparente d'un escrimeur parlementaire qu'on ne boutonnait pas facilement.

Un discours sur l'urgence du rapport sur une pétition demandant l'établissement des Maronites en Algérie (4 mai); un autre sur la nécessité de prolonger, pour éclairer suffisamment le Sénat, une discussion que les muets qui ne parlent que pour crier *aux voix! aux voix!* menaçaient d'étrangler, à propos d'une pétition demandant la révision de la convention du 30 novembre 1860, additionnelle au traité de commerce avec l'Angleterre (12 mai); sa verte protestation contre l'arbitraire forcément partial des appréciations sténographiques notant les mouvements d'impatience ou d'adhésion de l'assemblée (13 mai); un incident soulevé sur le règlement à propos d'un rapport de M. de Casabianca, qui semble avoir partagé, avec le président Troplong, les représailles d'un adversaire qui n'oubliait pas plus qu'eux de régler le compte de ses petites *vendette* de salon ou d'assemblée (31 mai); l'appui donné par lui à la pétition d'un homme se plaignant d'avoir été enfermé à Bicêtre comme atteint d'aliénation (13 juin), et bien d'autres témoignages, que nous sommes forcés de négliger, dans les états de service de cet infatigable champion du droit attestent éloquemment, en dehors de la part brillante prise aux délibérations les plus importantes du Sénat en 1861, l'ardente vigilance et l'infatigable sollicitude du marquis de Boissy pour le maintien des moindres prérogatives du Sénat, et surtout le respect, qu'il poussait jusqu'à une sorte de culte, du droit de pétition dont l'intégrité fait partie de l'honneur de ce grand corps.

La campagne parlementaire de 1862 nous le montrera toujours fidèle et égal à lui-même, poursuivant cette œuvre à laquelle il s'est voué, parfois contre le Sénat lui-même, de l'extension de son influence et de sa popularité.

CHAPITRE II.

SESSIONS DE 1862, 1863 ET 1864.

Séance du 11 février. — Le marquis de Boissy renouvelle son vœu de la publicité des séances du Sénat. — Séance du 24 février 1862. — Orage des discussions précédentes. — A propos de nos relations avec l'Amérique, le marquis de Boissy fait le tour du monde. — Le marquis de Boissy aime les répétitions utiles. — Sorties belliqueuses contre l'Angleterre. — Saillies originales. — Profession de foi d'un homme qui n'est pas politique. — L'encens et l'opium. — Tirade martiale contre les traités de 1815 et Waterloo. — L'orateur arrive enfin à son sujet. — Pourquoi il désire que la France garde la neutralité dans la guerre d'Amérique. — Instinct politique et oratoire du marquis de Boissy. — Ce qu'il aurait pu être. — Ses vues d'une intuition prophétique sur l'avenir. — Sa contradiction n'était pas encore dédaignée, et en 1862, on se croyait obligé de lui répondre. — De la passion en politique. — Elle éclaire le marquis de Boissy sur les arrière-pensées équivoques de l'Angleterre et les dangers du décevant concours de notre alliée au Mexique. — Séance du 12 mars 1862. — Affaires d'Italie. — L'ingratitude des peuples. — Les conseils désintéressés. — Conséquences d'une évacuation de Rome. — Pourquoi M. de Boissy la désapprouve. — Sollicitude du marquis de Boissy pour le libre et libéral exercice du droit de pétition. — Il s'occupe des petites questions comme des grandes. — La méfiance de son zèle parfois indiscret lui ménage comme rapporteur des loisirs qui profitent à l'orateur. — Il parle sur presque toutes les pétitions de quelque intérêt. — C'est là une des causes de sa popularité.

Session de 1863. — Rapide discussion du projet d'adresse de 1863. — Le marquis renouvelle son vœu annuel de publicité des séances du Sénat. — Affaires du Mexique. — Retraite de l'Angleterre qualifiée de trahison par le marquis de Boissy. — Son attitude patriotique est digne d'un meil-

leur sort. — Toute sa colère retombe sur l'Angleterre. — Inconvénients de la discussion de l'adresse. — Avantages de l'interpellation. — Préférence accordée par le marquis à cette arme légère de la guerre parlementaire. — Clôture de la troisième législature depuis l'Empire.

Session de 1864. — Le marquis de Boissy saisit la première occasion venue de soulever son incident habituel à propos de la publicité des séances du Sénat. — Discours du 14 décembre 1863. — Son succès. — Il rend le marquis populaire dans l'opinion et suspect au gouvernement. — Le meilleur moyen de troubler le marquis de Boissy. — Son discours débute par une épigramme. — Il parlera pour maintenir intact le droit de parler. — Reproches au président Troplong sur son cumul de fonctions de rapporteur perpétuel avec celles de président. — Exorde insinuant. — Hommage à l'Empereur. — Distinction entre le souverain et son gouvernement. — Sortie contre les courtisans et les favoris. — Les *dynasticides*. — Souvenirs importuns. — Coup d'œil rétrospectif sur les événements de 1863. — leçon des élections entraîne une modification radicale dans le personnel et l'appareil gouvernemental. — Décret du 23 juin 1863. — Suppression des ministres sans portefeuille. — Extension des prérogatives du ministère d'État. — Mort de M. Billault. — Croquis de la physionomie de M. Rouher son successeur, qui n'en aura pas. — M. de Boissy regrette de voir derrière lui au banc des commissaires du gouvernement trois sénateurs redevenus conseillers d'État. — Protestation contre la violation de la Constitution. — Caractère inamovible et indélébile, selon M. de Boissy, de la dignité de sénateur. — Opinion de M. de Boissy sur les élections de 1863. — Les villes et les campagnes. — Reproches à l'adresse. — Elle dit trop ou pas assez. — De l'immobilité des grands corps politiques. — De la perfectibilité de la Constitution. — Double grief du marquis de Boissy. — Critique de la continuation de l'expédition du Mexique. — Regrets de voir la question polonaise soulever le danger d'un conflit avec la Russie. — Attitude originale et paradoxale du marquis de Boissy sur cette question. — Bien loin de caresser l'opinion, il la prend à rebrousse-poil. — Il a trop tort et trop raison. — Tempête d'interruptions et de protestations. — Thèse de l'impopularité de la cause polonaise. — Seconde partie du discours du marquis de Boissy. — Proposition d'un congrès Européen due à l'initiative de l'Empereur. — Critiques à la commission de l'adresse. — Menaces à l'Angleterre. — Belle préroraison. — Le général Gémeau qualifie d'admirable le discours du 14 décembre 1863. — Séance du 15 décembre. — Discours de M. de Royer. — Discours de M. de la Guéronnière. — Conclusion de ce dernier. — M. Rouher rentre dans le débat et répond directement à M. de la Guéronnière et incidemment à M. de Boissy.

A la séance du 11 février 1862, nous voyons le marquis de Boissy renouveler, avec la force acquise d'une année de maturité du grain semé à la session précédente, renouveler, sans

plus de succès d'ailleurs que précédemment, son vœu d'extension de la publicité des séances du Sénat, et d'admission dans ce sanctuaire inhospitalier au moins des membres du Corps législatif.

Le marquis de Boissy n'intervint pas autrement que par des adhésions ou des désapprobations qu'il n'est pas besoin de préciser, dans la première partie de la discussion des paragraphes de l'adresse.

Le débat, aux deux séances qui avaient précédé celle du 24 février 1862, où nous le retrouvons à son poste de combat et développant sa contradiction, avait été occupé et passionné en sens divers par des orateurs d'opinion très-opposée, mais d'un incontestable mérite : le prince Napoléon, M. de Ségur-d'Agnesseau, le marquis de La Rochejacquelein.

L'émotion de ces journées orageuses à peine calmée, le marquis, admis au débat sous prétexte de la question de nos relations avec l'Amérique, ne se fit point faute de faire à ce propos, suivant son habitude, le tour du monde.

Et d'abord, il renouvela encore, avec cette insistance et cette confiance qu'il savait bien devenir peu à peu contagieuses, attirant le succès à force de paraître n'en pas douter, son vœu de l'admission aux séances du Sénat au moins des membres du Conseil d'État et du Corps législatif.

Bien loin d'être détourné de ses espérances à cet égard par l'animation des récentes discussions, où il semblait aux puritains que le Sénat eût perdu quelque chose de sa dignité, le marquis puisait un argument nouveau en faveur d'une publicité qui modère une assemblée autant qu'elle l'excite, dans cette présence de témoins, représentants autorisés de l'opinion publique.

Après avoir plaidé ce procès habituel sur l'interprétation du règlement qu'il gagnait parfois, quelquefois de l'aveu même du président son adversaire, car il savait son règlement sur le bout du doigt, et ne le cédait à personne quand il le voulait en dextérité et en subtilité, M. de Boissy, qui aimait les répétitions utiles, surtout quand l'accueil qui leur était fait lui attestait

qu'il rencontrait une corde sensible, exposait de nouveau, en le justifiant, son grief des passe-ports et de l'inégalité des exigences administratives à l'égard des Français et des étrangers anglais ou américains, à son sens trop favorisés.

Il regrettait les sacrifices occasionnés par deux guerres glorieuses, celle de Crimée et celle d'Italie, dont la dernière au moins ne lui paraissait pas devoir porter des fruits dignes du sang versé.

Il eût mieux aimé voir ces trésors employés aux frais de ce voyage à Londres, dont le rire général du Sénat ne l'empêchait pas chaque année d'aiguiser bruyamment la chimérique menace.

Avant d'arriver en Amérique, il trouvait moyen, par un de ces détours qui ne lui coûtaient rien et lui fournissaient au contraire, en excusant la macédoine de sa discussion, l'occasion de critiquer la confusion de questions qu'il reprochait au projet d'adresse, il trouvait moyen de relâcher en Chine et d'y anathématiser notre alliance contre la barbarie avec des alliés douteux, dont les représailles contre la révolte indienne avaient fait rougir la civilisation et outragé l'humanité.

Enfin, à bout de détours et d'invectives contre l'orgueil anglais, humilié par tant de défaites, dont nous servions la revanche et dont notre unique vaisseau suivait la flotte comme un domestique derrière une voiture (*Hilarité, vives dénégations*), il arrivait à son but : le maintien de notre neutralité dans la guerre entre les deux Amériques, non sans des digressions de principe qui caractérisaient nettement ses intentions de conseiller aussi indépendant que fidèle.

« .... J'entends dire, je crois, que je ne suis pas politique ; c'est possible ; nous ne le sommes pas tous au même degré ; mais enfin nous sommes ici pour dire notre opinion sincèrement et l'Empereur l'appréciera s'il entend nos paroles. J'espère qu'il les entendra.

Quant à moi, j'ai le malheur ou le bonheur de ne pas penser comme beaucoup d'autres. Par exemple, chacun a sa manière d'apprécier comment il doit se montrer reconnaissant, fidèle et dévoué à l'Empereur. Je ne blâme pas les autres, Je ne blâme personne, je respecte toutes les opinions, même celles de ceux qui croient que le dévouement, la fidélité présente et surtout celle à venir, c'est celle-là qui est la plus difficile et la plus rare, et c'est celle-là à laquelle je prétends tout aussi bien qu'à la première, ceux qui croient que la fidélité ne peut se mesurer qu'à la quantité d'encens brûlé. Moi je crois qu'elle se mesure au courage de s'exposer à déplaire en disant la vérité. Je n'ignore cependant pas, Messieurs, et ne me croyez pas assez simple pour ignorer quels avantages il y a à brûler de l'encens, que les résidus de l'encens brûlé sont souvent titres, décorations, honneurs souvent aussi. Je ne veux pas prononcer un mot déjà trop souvent prononcé, au grand détriment de la chose publique ; mais je fais cette observation sans blâmer ceux qui croient devoir brûler beaucoup d'encens et toujours de l'encens ; l'encens, Messieurs, est aux princes ce que l'opium est aux Chinois (*hilarité*), avec cette différence toutefois que le Chinois qui fume l'opium meurt abruti, hébété ; le prince qui s'enivre de la fumée d'encens meurt exilé.

» Voilà pourquoi je ne brûle pas d'encens, et pourquoi j'ose dire la vérité, croyant en cela servir loyalement l'Empereur qui nous écoute, le pays qui nous entend et nous juge.

» Maintenant je reviens à la rédaction de l'adresse. »

Et de cette transition, l'orateur, qui improvisait avec la familiarité et le désordre de la conversation, profitait pour se féliciter que, sur ses réclamations, le nombre des membres de la commission de l'adresse eût été porté à dix membres, mais pour se plaindre que le projet d'adresse délibéré dans la commission, avec la collaboration de commissaires du gouvernement dont l'intervention dégénérait en ingestion indiscrète, ne subît point la première et salutaire épreuve d'une communication officieuse aux bureaux, et n'arrivât pas au moins à la délibération vierge et exempte de toute défloration publique et de tout commentaire anticipé.

Toutes ces traverses finissaient par le ramener à la grande route, mais bien des considérations accessoires le détournaient encore en le rapprochant de son sujet principal, dans lequel il entrait enfin comme d'assaut, à la suite d'une martiale tirade contre les traités de 1815 et Waterloo.

« Je comprends très-bien, et, pour mon compte, c'est un sentiment que j'exprime, je ne dirai pas le peu de sympathie, mais la haine profonde qu'on a pour les traités de 1815 ; mais ce que je ne comprends pas, je le dis bien haut, je désire que cela soit bien répété et cela le sera parce que c'est populaire, c'est comment on affiche si souvent, sans cesse la haine pour les traités, en affichant tous les jours, sans cesse, à toutes occasions, l'amour pour ceux qui les ont imposés. Ainsi horreur pour les traités de 1815, et amour pour les Anglais qui les ont dictés ; voilà ce qui me passe. »

Sur une interruption du général marquis de Lawœstine, l'orateur reprend, comme sur un tremplin, son élan et continue :

« .... Ce n'est pas toute l'Europe, ce sont les Anglais qui ont imposé les traités de 1815, ce sont eux qui ont payé la coalition, qui ont été les maîtres, et qui ont voulu, je dis cela à mon interrupteur, que j'engage à consulter l'histoire, qu'on traitât de la France sans la France ; ce sont eux qui ne voulaient pas que le plénipotentiaire français fût appelé aux conférences : c'est historique ceci.

» L'Angleterre ne voulait pas que celui qui représentait la France, dont on s'arrachait les dépouilles, fût présent, et sût seulement à qui elles seraient jetées en pâture. Ce sont les Anglais qui ont dicté les traités. Vous détestez les traités et vous aimez tant leurs auteurs ! Non, ce n'est pas vrai, si vous détestez le fruit, alors vous détestez l'arbre. Sinon, non.

» Maintenant pourquoi ceci? Cela s'explique, c'est à cause de Waterloo, je prononce exprès ce mot exécré, Waterloo, Waterloo, pour raviver la haine, si c'est possible (*mouvements divers*), Wa-

terloo ! Waterloo !.... Avez-vous dit un mot des Anglais ? Non. Les craignez-vous ? Moi je ne les crains pas. Et je crois une chose, c'est que si vous ne leur laissez pas le temps de nouer une coalition nouvelle, vous en obtiendrez une revanche aussi prompte que certaine. Et pour cela, Messieurs, que faut-il ? La neutralité avec l'Amérique. Vous voyez que j'y arrive. (*Hilarité générale.*)

» Cette neutralité, je crains bien qu'on y manque ; je crains bien la facilité trop grande de la France à se laisser entraîner, sous certains prétextes, à nos frais et dépens, toujours pour procurer d'immenses avantages à nos soi-disant alliés. Un de nos collègues disait nos loyaux, dévoués, moi je dis nos perfides amis.

» La neutralité, pourquoi devons-nous la désirer ? Par une bonne raison, c'est que s'il y a neutralité, l'Angleterre ne parviendra pas à dominer l'Amérique, et elle continuera, en cas de neutralité gardée par nous, à donner au monde le spectacle de tout supporter pour de l'argent ; elle donnera au monde le spectacle qu'elle n'est exigente et insolente qu'avec les faibles et qu'elle ploie devant ceux qu'elle croit forts. Vous vous rappelez, Messieurs, je l'espère du moins, comment l'Amérique a traité l'Angleterre, jusqu'à quel point elle l'a humiliée, fait ployer en toute circonstance, jusqu'à quel point l'Angleterre, souple, humble, disons même plus que cela, a tout enduré de peur de guerre avec l'Amérique, guerre si coûteuse et par les dépenses et par manque à gagner.

» Aujourd'hui si elle veut nous entraîner, c'est pour affaiblir cette puissance qui la fait trembler. Je sais bien ce que l'on peut dire, que nous souffrons aussi. Incontestablement oui. Nous souffrons aussi ; mais je vais dire une chose qui paraîtra peut-être un peu prononcée (*Rires*), je calcule moins mes douleurs que les douleurs d'un ennemi, et si l'ennemi souffre plus que moi, je me réjouis ; les douleurs plus grandes d'un ennemi me sont des jouissances. (*Rires.*)

» Voilà pourquoi, si mon avis peut peser pour quoi que ce soit dans la balance où cela se décidera, je ne veux pas qu'à aucun prix la France soit entraînée à rompre avec les Etats-Unis ; car les Etats-Unis divisés sont le triomphe de l'Angleterre dans l'Amérique, c'est la domination de l'Angleterre sur les mers, et je ne partage pas l'opinion de l'un de nos collègues, opinion émise en pays étranger et que je regarde comme une déplorable hérésie, car on a pu croire que c'était celle de la France, que le Sénat partageait ; cette opinion, qui a été proclamée en Angleterre, c'est que nous devons accepter la suprématie de l'Angleterre sur les mers. Heureusement un de nos plus illustres collègues a victorieusement réfuté

cette détestable opinion qui voudrait que la France, si grande, ne fût jamais qu'en deuxième ordre, qu'en troisième ordre, à la queue de l'Angleterre. Et pourquoi cela? Parce que, dit-on, nous sommes une plus grande puissance militaire. Mais est-ce une raison, parce que nous avons plus de soldats sur terre, pour en avoir moins sur mer, et pour baisser pavillon devant l'Angleterre?»

Tels étaient ces discours improvisés, non sans notes prises d'avance et sans fécondantes méditations, mais improvisés si courageusement et souvent si heureusement par un orateur à la façon anglaise, qui ne perdait jamais l'occasion de fondre, en champion de la France et avec la *furia francese*, contre tout ce qui lui rappelait les succès du peuple rival ou nos propres revers.

Certes, il faut louer avec ménagement et non sans réserve un homme de trop d'esprit pour avoir jamais connu l'amour-propre d'auteur. Il n'en est pas moins vrai qu'à travers certains écarts inséparables de la discussion et certains alliages de mauvais goût qui troublent parfois le courant de cette parole si limpide, si vive et si nette, coulant de source, on ne saurait méconnaître sans injustice un instinct politique et oratoire qui eût fait du marquis de Boissy, s'il l'eût voulu, autre chose que le plus amusant des sénateurs.

On ne se dérobait pas facilement à cette atteinte d'une critique souvent si fréquente et si sûre. On ne pouvait toujours, en affectant un facile dédain, se dispenser de parer des coups qui frappent l'opinion. Et parfois emporté au-dessus de son niveau habituel par l'essor d'une sorte de prophétique intuition, le marquis de Boissy ouvrit sur l'horizon des vues dont l'étincelante surprise fit baisser les yeux à ses collègues, éblouis de ces éclairs d'avenir.

La preuve qu'il n'était pas un contradicteur à dédaigner, et que, pour aimer à toucher fort, il n'en savait pas moins toucher juste, c'est que sa critique de l'expédition de Chine pro-

voqua les réfutations du général Cousin-Montauban, que ses reproches au projet d'adresse firent sortir la commission de son impassibilité, et amenèrent son avocat, M. de Royer, à la tribune, enfin que la flèche du Parthe de sa péroraison, atteignant son plus illustre collègue, força le prince Napoléon, au début de la séance suivante, le 25 février, à protester de la loyauté de ses intentions, et à corriger, par une déclaration de dévouement, et de fidélité au chef de l'État, l'impression produite par son dernier discours.

Il faut se méfier, en politique, de la passion; mais s'en garder tout à fait est une faute autant que s'y livrer aveuglément. C'est un flambeau qui éclaire tout ce qu'il ne brûle pas. Et c'est à la lueur de son patriotisme ombrageux que le marquis de Boissy, qui avait signalé pour la France le danger de s'engager dans une politique ambiguë, sinon hostile vis-à-vis des États-Unis, découvrait dans certaines mesures, prises par notre alliée au Mexique, l'arrière-pensée de ce concours équivoque qui devait se dénouer par l'abandon. (Séance du 27 février 1862.)

A propos de la question des affaires d'Italie et de notre séjour à Rome, question traitée en 1862 comme l'année précédente, avec des développements si consciencieux et des mouvements si passionnés de la part des mêmes interlocuteurs, le marquis de Boissy n'intervenait dans le débat que pour y jeter quelques-unes de ces originales, paradoxales et joviales considérations dont le vernis léger et l'allure parfois frivole ne doivent pas calomnier le solide bon sens. (Séance du 1er mars 1862.)

«.... Je le dis avec orgueil, je suis sénateur français, je regrette tant de temps perdu, prostitué si vous voulez (*Rumeurs*) à nous occuper d'intérêts étrangers, je proclame ici mon égoïsme le plus entier, le plus absolu ; je ne m'occupe que des intérêts de mon pays. Les intérêts étrangers ne sont rien pour moi, je suis

toujours prêt à les sacrifier en toute circonstance, s'il y a intérêt français à le faire. Je ne conçois pas que toujours les intérêts étrangers, les intérêts de l'Italie viennent prendre tout notre temps, qui appartient à la France.

».... On a parlé de l'ingratitude de certains peuples, mais tous les peuples sont ingrats; je ne les blâme pas; ce que je regrette, c'est qu'on leur fournisse des motifs d'être ingrats quand cela coûte, pour certains, tant d'argent, tant de sang. Aussi je ne me laisse pas influencer par le mot d'ingratitude appliqué à Rome. Ce n'est pas à Rome qu'il peut s'appliquer, ce serait plutôt à un autre peuple. On dit que Rome résiste toujours à nos conseils. Rome résiste, oui, mais Rome n'est pas seule à résister. Puis je fais cette question : Pourquoi donner des conseils sympathiques et désintéressés? Eh bien! les conseils sympathiques et désintéressés donnés par la France, je ne les approuve pas, je ne les reconnais pas.

» Je vais dire une chose qui paraîtra d'abord un peu hasardée mais ensuite juste.

» Je ne reconnais pas aujourd'hui, après les principes de 1789, qu'un pays appartienne à un souverain, c'est le souverain qui appartient au pays : ainsi, quand, par le suffrage universel, nous avons donné la couronne impériale à l'Empereur, nous n'avons pas dit : nous sommes à vous, mais : vous êtes à nous. Cela vaut mieux, car nous le défendrons mieux. Je n'approuve donc pas ces conseils que la commission appelle des conseils de sagesse, quand l'Empereur a dit conseils *désintéressés et sympathiques*.

» Ceci, Messieurs, me conduit à demander pourquoi quand on sait d'avance que des conseils ne seront pas acceptés, on persiste à en donner. On compromet sa dignité en continuant à donner des conseils qu'on sait ne devoir pas être suivis. Nous savons que Rome ne cédera pas. Pourquoi? C'est qu'il n'y a pas de moyen de coercition.....

» Messieurs, je dis que c'est une politique peu heureuse, et qui flatte beaucoup dans certaines régions, que de conseiller l'évacuation de Rome.

» Je me demande si, au point de vue politique, c'est sérieux. Quelles seraient donc les conséquences de l'évacuation de Rome? Je ne m'occupe pas de Rome pour Rome elle-même, mais des conséquences politiques de cette évacuation. Nous serons remplacés à Rome par qui? Par la révolution, par la guerre, guerre qui intéressera la France, et à ce point de vue je m'en préoccupe. »

En rappelant le souvenir du pape Pie VII, invoqué avant lui dans un but tout différent, l'orateur concluait :

« .... Après l'enlèvement du pape, qu'est-il arrivé ? On l'a renfermé dans une citadelle, jeté en prison, mis au secret, on lui a fait faire le voyage de Fontainebleau ; mais après tout cela ? Après ? Le pape est mort sur son trône.

» Ceci est grave, Messieurs, car cela montre qu'on gagne peu à s'attaquer à la papauté, que la papauté peut traverser des épreuves difficiles, peut être humiliée, mais qu'elle renaît toujours, non pas de ses cendres, car elle n'est jamais dévorée par l'incendie, mais qu'elle ne périt pas. C'est pour cela que j'ai toujours été et suis sans inquiétude encore pour la papauté.

» Au point de vue politique, la conservation de la papauté intéresse essentiellement la politique française ; aussi est-ce dans l'intérêt politique de la France que je soutiendrai toujours la papauté.

» Car, par qui est-elle attaquée ? Par les révolutionnaires qui se disent ses plus grands amis en soutenant qu'il la faut dépouiller de ses domaines.

» Je suis très-touché de voir la papauté défendue par ces excellentes âmes, se disant ses amis les plus dévoués, mais qui prétendent toujours que c'est dans l'intérêt de la papauté qu'ils veulent détruire la puissance temporelle. »

Pour M. de Boissy, qui n'était pas révolutionnaire, qui détestait la révolution, il déclarait, en finissant, persister à défendre l'intégrité du domaine pontifical, non-seulement parce qu'il estimait cette cause bonne, mais encore à cause du peu de cas qu'il faisait de ceux qui la trouvaient mauvaise. Et il s'asseyait sur ce dernier et épigrammatique argument, non sans avoir encore envoyé quelques traits à la rédaction du projet d'adresse.

Nous ne saurions suivre le marquis de Boissy dans le détail presque journalier des témoignages de son dévouement à ses devoirs de sénateur.

Nous nous bornerons à dire que les grandes questions ne lui

firent jamais négliger les petites, et que chaque pétition attirant par quelque côté son attention toujours bienveillante, lui fournit l'occasion d'honorer et de fortifier ce droit, trop humilié par de dédaigneuses justices, qui est un des plus essentiels du citoyen, et s'adresse à une des plus nobles prérogatives du Sénat.

Une méfiance injuste, une exclusion dont il ne se plaint pas, parce qu'elle lui laisse sa liberté, lui ménagent, comme rapporteur, des loisirs dont il profite pour intervenir dans la discussion, quelquefois uniquement pour qu'il soit établi qu'on a discuté, et que le principe est sauf, parfois aussi pour accompagner de quelques paroles sympathiques et comme qui dirait saluer des honneurs de la guerre le convoi de quelques pétitions consacrées à des causes perdues, à des réclamations de vaincus, et enterrées sous l'ordre du jour ou la question préalable.

Le marquis de Boissy, qui ne rapporte guère de pétitions, parle à peu près sur toutes celles qui soulèvent quelque intérêt.

Nous ne saurions, encore une fois, le suivre dans l'accomplissement scrupuleux et presque minutieux de ce devoir, compris par lui avec une si libérale et parfois si hardie tolérance, mais nous devions signaler ce rôle singulier et peu disputé d'avocat de tous ceux qui n'en ont pas d'autres, qu'il remplit jusqu'au bout, s'estimant trop récompensé, au prix de plus d'un affront, par les témoignages d'une humble reconnaissance et d'une honnête popularité.

La rapide discussion de l'adresse de 1863, expédiée en quatre jours (du 26 au 30 janvier), fournit néanmoins au marquis de Boissy le prétexte, sinon l'occasion, de renouveler son vœu annuel de l'élargissement du cercle étroit de la publicité du Sénat, et de l'admission aux séances, comme jadis à la Chambre des pairs, au moins dans les couloirs et les pourtours, des membres du Conseil d'État et du Corps législatif, si mal récompensés de la gracieuse avance de leur hospitalité.

« Pour moi, je ne cesserai jamais de demander cette publicité, croyant rendre un grand service au Sénat, qui y gagnera, et au pays qui y gagnera bien plus encore.

» Je sais ce que disent quelques hommes peut-être un peu plus prudents que moi : ils disent que le public souvent s'ennuiera. (*Rires.*) Qu'est-ce que cela nous fait ? Ceux qui s'ennuieront ne reviendront pas. N'y a-t-il pas tous les jours des séances peu intéressantes ? Est-ce un motif parce qu'il pourra se faire qu'on assiste à une séance qui n'aura pas un intérêt dramatique, pour ne pas admettre le public qui viendra nous admirer. (*Rire général.*) Oui, je le répète, qui viendra nous admirer, à cause de notre savoir, de notre dignité, de notre patriotisme. (*Mouvements divers.*) Je demande si je me trompe; je m'en rapporte à mes collègues. Ai-je tort? ai-je raison ? Qui donc ici n'est pas animé de l'esprit le plus patriotique? Qui donc voudrait s'oublier en public ? Personne. Nous sommes tous des gens sérieux et par cela même nous gagnerons beaucoup à être entendus.

» Je n'insiste pas davantage sur ce point, j'ai pour moi l'opinion publique, j'ai le bon sens de la majorité du Sénat ; je m'en rapporte à ces deux grandes puissances pour arriver au but que je me suis proposé.... »

Les vicissitudes de notre expédition au Mexique et l'abandon simultané de l'Espagne et de l'Angleterre n'avaient que trop justifié les prévisions du marquis de Boissy.

Il n'en abusait pas pour critiquer, comme tant d'autres, une tentative coupable surtout de n'avoir pas réussi, mais il en profitait pour grossir sa voix, et tonner contre les trahisons de l'Angleterre et ces machinations dont le machiavélique fantôme obsédait ses méditations, chaque fois qu'il réfléchissait sur les avantages de cette entente cordiale qui lui apparaissait comme une mystification.

Le marquis voulait que l'adresse fournît une soupape à son indignation, et il ne trouvait pas d'une protestation assez énergique le mot de *retraite*, appliqué à ce qu'il considérait comme une défection.

« C'est le mot *retraite* que je trouve blâmable. Il ne rend la pensée de personne, il est inexact ; il n'y a pas eu de retraite, il y a eu désertion devant l'ennemi, il y a eu trahison de la part de puissances prétendues amies; et elle était telle, cette trahison... (*Rumeurs.*) Messieurs, ayez la bonté d'écouter. Oui, cette trahison était telle que lorsqu'on obtenait du général espagnol (par quels moyens ? je ne le sais pas, quoiqu'on nous l'ait expliqué l'année dernière) qu'il se retirât, qu'il nous abandonnât, qu'il nous trahît, qu'est-il arrivé? L'Angleterre, l'auteur de la trahison, se méfiant avec toute raison de la loyauté, de la valeur de la nation espagnole, et craignant que cette armée loyale, courageuse, ne voulût point suivre son chef qui faisait défection, proposa ses vaisseaux pour transporter immédiatement l'armée espagnole. Le mot retraite, ici, est complétement inexact. Je proteste contre cette expression; je proteste contre le mot timide qui ne sera pas approuvé de la France, car il blesse les sentiments français... (Séance du 29 janvier.) »

En faisant la part de l'exagération, de la passion du moment et de la partialité de critiques fondées sur les apparences de faits encore mal connus, il ne demeure pas moins de ces paroles que l'expression de cette patriotique générosité, qui était l'aspiration constante du marquis de Boissy, ne permettait pas de l'entendre avec indifférence, ni sans plaisir, même quand il se trompait, et faisait des discours qui n'étaient pas toujours politiques, des discours toujours français.

C'est l'Angleterre encore qu'il accusait d'avoir systématiquement fait avorter les projets et les essais de médiation conciliatrice dont l'Empereur avait pris l'initiative vis-à-vis des États-Unis ensanglantés par la guerre civile, par le refus d'un concours que la Russie, également consultée, n'avait pas jugé comme elle prématuré. (Séance du 30 janvier.)

On devine assez, par l'exposé du grief, la nature et la forme des reproches de l'orateur, à qui la clôture de la discussion de l'Adresse fermait seule la bouche, et la main toujours pleine de vérités, que, contre le conseil du philosophe égoïste, il n'hésitait jamais à répandre.

Déjà luisait d'ailleurs, à ses yeux, la nécessité d'une réforme, d'un progrès destiné à remédier aux inconvénients de cette discussion de l'adresse, insuffisante, mais fastidieuse, bruyante et stérile, qui concentrait, sur un amalgame de questions hétérogènes et dans des périodes séparées par des intervalles d'une année, des débats qui ne portaient jamais que sur le passé ou l'avenir, qui étaient obligés de ménager le fait accompli ou le fait en train de s'accomplir, et dont les critiques rétrospectives ou hypothétiques manquaient d'efficacité et de sanction.

Cette sanction du blâme ou de l'encouragement, l'interpellation, arme courte, facile à manier, provoquant du soir au lendemain le gouvernement à une défense catégorique, pouvait seule la mettre aux mains du contrôle parlementaire, dégoûté lui-même de cette arme inutile de la discussion de l'adresse, qui épuisait les questions sans les résoudre, et dont la solennité avait quelque chose de puéril en présence du résultat.

Aussi ne sommes-nous pas étonnés d'entendre le prévoyant sénateur, dans la séance du 21 février 1863, faire, à propos d'une simple discussion de pétition, la déclaration suivante, qui ne devait pas tomber dans le désert :

« Une simple question. Cette question n'est pas une interpellation. Ce droit, qu'il nous serait si utile d'avoir, ne nous est pas encore rendu. Espérons que cela arrivera un jour dans l'intérêt du pays et du Gouvernement. »

Ce jour, que le marquis ne devait pas voir, s'appelle le 19 Janvier 1867.

La session de 1863-1864 s'ouvrit dès le 5 novembre, afin de permettre au Corps législatif de vérifier les pouvoirs qu'il tenait, pour sa troisième législature depuis l'Empire, du suffrage universel, sans trop empiéter sur le temps réservé à ses travaux habituels.

Dès la premier séance ordinaire du 8 décembre et sans attendre l'occasion de la discussion du projet d'adresse, trop lente à son gré, le marquis de Boissy, qu'un échec annuel ne décourageait pas, parce qu'il savait gagner dans l'opinion la cause qu'il perdait devant ses collègues, souleva, à propos de la première pétition venue, l'incident de son vœu obstiné d'admission, non dans l'enceinte, mais autour de l'enceinte des délibérations du Sénat, sinon du public ordinaire, au moins des membres du Corps législatif, qui avaient droit à cette faveur, ne fût-ce qu'à titre de réciprocité.

Mais ce n'était là que peloter en attendant partie.

La partie, c'est ce discours du 14 décembre 1863, coupé de fréquentes interruptions, zébré des admonestations de M. le Président, et qui n'en poursuit pas moins son cours à travers les choses et les hommes, avec une liberté, une hardiesse et parfois un tel bonheur d'expressions que ce succès si disputé eut au dehors un retentissement presque populaire, et que, dès ce jour, l'orateur qui, par un privilége bien rare dans les hautes assemblées, captivait à ce point la faveur publique, devint suspect au gouvernement, à mesure qu'il devenait plus cher à l'opinion.

Tout d'abord, cette conversation politique, monologue bientôt changé en dialogue par d'ardents contradicteurs qui ne se taisent pas, parce que, suivant une observation récente, ils reconnaissent que le meilleur moyen de troubler un orateur blasé sur les orages parlementaires, c'est encore de ne l'interrompre pas, tout d'abord cette conversation à l'anglaise, mais d'un esprit tout français, débute par une épigramme.

Le marquis déclare qu'il parlera surtout pour parler, pour maintenir intact le privilége du Sénat d'aborder, à propos de l'adresse, toutes les questions, et aussi pour conserver son élévation nécessaire et jusqu'ici habituelle à une délibération qui ne saurait impunément, à ses yeux ni à ceux du public, dégénérer en puérile exégèse, à propos des divers paragraphes

d'une adresse qui était elle-même une perpétuelle paraphrase.

« S'il n'y avait pas de discussion générale, que deviendrait cette belle phrase de l'Empereur : La réunion annuelle des grands corps de l'Etat est toujours une occasion heureuse qui rapproche les hommes dévoués au bien public, et permet de manifester la vérité au pays. La franchise de nos communications mutuelles calme les inquiétudes et fortifie mes résolutions.

» Vous voyez que l'Empereur désire une discussion générale, et quand il a fait cesser le mutisme primitif et donné la parole au Sénat (pour parler probablement), il a voulu être instruit, éclairé, détrompé, si par hasard la vérité n'arrivait pas jusqu'à lui. »

Le marquis continuait par une observation qui cachait aussi son ironie sur ces fonctions de rapporteur, annuellement confiées par la commission de l'Adresse, à M. le président Troplong, qui ne s'en plaignait pas.

« J'en demande pardon à MM. les commissaires, je leur dirai que, selon moi, quand ils ont obtenu l'honneur de représenter les bureaux, de rapporter à la commission l'opinion des bureaux, ils devraient faire davantage. Ils ont contracté une obligation envers les bureaux; ç'a été de faire prévaloir leur opinion. Eh bien! je trouve qu'ils abusent, je me sers de ce mot à dessein : si j'en trouvais un plus fort, je l'emploierais, je trouve qu'ils abusent du trop de bonté, de la bonté excessive de M. le Président.

» M. Pasquier n'a jamais été si bon; il n'acceptait jamais les fonctions de rapporteur. C'est un beau modèle à suivre, Messieurs, que celui-là. M. Pasquier a laissé de glorieux souvenirs, comme président, et, pour mon compte, je plains, et si j'osais le dire, je blâmerais M. le Président d'être beaucoup trop bon, cent fois trop bon envers MM. les commissaires, qui ne font pas ce qu'ils ont à faire. »

Toutes les petites dettes payées, M. de Boissy arrivait à la

profession de foi et hommage qu'il déployait sur lui comme un bouclier, avant de lancer sous son abri cette grêle de flèches dont quelques-unes, il en convenait tout le premier, dépassaient le but.

« Messieurs, l'Empereur a écrit une lettre magnifique aux souverains, et il a dit qu'élevé à l'école de l'adversité, il savait entendre la vérité. N'en doutons pas, le malheur des rois, c'est de ne pas vouloir écouter quand on leur dit la vérité.

» L'Empereur est une exception, il veut que nous lui disions la vérité, je vais essayer de la dire.

» Je fais cependant cette réserve que lorsque je louerai, si je loue, je dirai : « l'Empereur, » et si je blâme, ce qui m'arrivera, je dirai : « le gouvernement de l'Empereur. » C'est un respect que nous lui devons et qu'il faut rétablir contrairement à la Constitution qui n'est pas sage sous ce rapport-là. (*Légères rumeurs.*) Il faut rétablir l'irresponsabilité du souverain, la responsabilité des ministres. Il faut changer la Constitution dans ce qu'elle a de mauvais. Or, c'est là une chose essentiellement mauvaise selon moi.

» Je reprocherai à MM. les commissaires du gouvernement de s'abriter trop souvent derrière l'Empereur, quand ils devraient ne jamais cesser de le couvrir, et de venir toujours dire « l'Empereur, » quand ils devraient dire « le gouvernement. »

» La vérité, il est difficile de la dire toujours, mais nous devons la dire. J'ai un profond respect pour toutes les opinions, même les plus opposées aux miennes, excepté cependant quand elles sont trop à gauche. (*Sourires.*) Aussi je ne me permets pas de blâmer ceux qui croient que le dévouement au pays, la fidélité aux princes, consiste dans le plus ou moins d'encens brûlé. Je suis d'un avis tout opposé ; le plus grand service à rendre aux princes, c'est de leur dire la vérité.

»... J'ai parlé d'encens, c'est-à-dire de la flatterie. Je veux employer un mot qu'il faut que j'explique auparavant, celui de *courtisan*. Il faut qu'il soit bien entendu que par là je ne veux pas désigner les hommes qui ont l'honneur et le bonheur d'approcher la personne du souverain : j'entends par là les parasites qui se glissent, se faufilent, qui toujours flattent et empoisonnent. Cette espèce de courtisans, c'est la pire espèce des régicides, et

même pire que cela, des *dynasticides*. Car aujourd'hui, il ne faut pas l'oublier, nous en avons de tristes et nombreux exemples. Quand les rois tombent, ils entraînent leur dynastie.

» Quelques exemples récents, c'est-à-dire qui ne remontent pas à un siècle, sont là. Louis XVI ne transmet pas sa couronne; le roi de Rome ne règne pas; le duc de Bordeaux n'est pas sur le trône des rois ses aïeux, et M. le comte de Paris est en exil, où le roi Louis-Philippe est mort. (*Mouvement.*)

» Messieurs, n'oublions pas une grande leçon, et puisse-t-elle n'être pas perdue, une grande leçon, c'est que la justice de Dieu et la justice du peuple (je dis *du peuple* avec intention), la justice du peuple applique la peine du talion : au 21 janvier, le 6 novembre, et à juillet, février. Vous le voyez, la peine du talion, tête pour tête, exil pour exil. Puisse cet exemple n'être pas perdu! Puissent des réflexions être faites, et que nous n'ayons jamais à revoir ce que nous avons vu, soit dans l'histoire récente, soit de nos propres yeux!

» Je n'ai pas besoin de dire que je suis sans ambition, que je n'ai pas la prétention d'être ministre. On me croira. Eh bien! si j'étais ministre, j'aurais les yeux toujours ouverts pour tout voir, je regarderais tout ce qui se passe un peu plus près ou un peu plus loin, je ferais sans cesse épier. Le métier de roi impose des obligations, et les princes qui ne les remplissent pas sont coupables, et ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux, s'ils sont détrônés. (*Léger mouvement.*) »

Après cet exorde, dont les précautions font encore passer bien des hardiesses importunes, le marquis, jetant un coup d'œil sur les adversaires qu'il allait avoir à combattre, tirait de leur nombre et de leur ancienne qualité le motif de son premier grief.

Il faut dire, pour l'expliquer, que, dans l'intervalle de l'ancienne à la nouvelle législature, l'expérience de trois années d'épreuve, la leçon des élections, enfin la mort imprévue et la perte plus regrettable qu'irréparable de M. Billault, avaient obligé l'Empereur à modifier le système et le personnel militant du gouvernement.

Un décret du 23 juin 1863 avait délimité de nouveau les

attributions de cinq ministères, concentré entre les mains du ministre d'État les pouvoirs et les mandats jusqu'alors divisés entre les ministres sans portefeuille, et remplacé le difficile accord de ces auxiliaires rivaux par le concours subordonné de vice-présidents du Conseil d'État.

A M. Billault, mort avant l'ouverture de la session, avait succédé, par un choix heureux, inspiré par l'unanime opinion d'une supériorité incontestable, un homme doué de l'envergure de qualités qui fait les grands ministres, un orateur de haut vol, pour employer l'expression de M. Emile Ollivier, d'un talent, d'un caractère et d'un tempérament à porter avec la grâce herculéenne, un fardeau sous lequel succombait épuisée avant l'heure l'organisation plus délicate et plus fébrile du prédécesseur que M. Rouher allait bientôt faire oublier.

C'est après avoir essayé et attesté, dans la discussion des pouvoirs au Corps législatif, une éloquence et une autorité bientôt prépondérantes et de plus en plus dominatrices, que M. Rouher se présentait au Sénat, en tête de ce groupe de commissaires du gouvernement, parmi lesquels M. de Boissy s'affligeait de trouver trois anciens collègues (MM. Rouland, Chaix-d'Est-Ange, de Forcade) qui avaient préféré l'honneur de défendre le gouvernement à celui de le conseiller, et dépouillé, pour la qualité de président et vice-présidents du Conseil d'État, un caractère, selon lui, inamovible.

M. de Boissy ne pouvait, tout en rendant hommage aux intentions, que regretter une option qui enlevait aux bancs du Sénat trois de ses membres les plus utiles et les plus distingués, et lui paraissait créer un précédent fâcheux, tant au point de vue de l'honneur du corps que de la prérogative impériale, qui n'avait que par empiètement enfreint une prescription constitutionnelle.

« Dans cette armée (des commissaires du gouvernement), je

vois avec regret de nos collègues dépouillés du manteau qu'ils devaient porter toute leur vie, et qui devait couvrir leur cercueil jusqu'au moment où ils seraient déposés en terre. (*Oh! oh!*) Il y a là violation manifeste de la Constitution.

» En effet, Messieurs, de par l'article 21 de la Constitution, je crois, le sénateur est nommé à vie et inamovible. Je ne sais pas ce que cela veut dire, sinon qu'on ne pourra pas ne plus être sénateur avant de mourir.

» Un autre article dit que l'Empereur préside le Conseil d'Etat, et qu'il peut se faire remplacer par une personne soit en qualité de président, soit en celle de vice-président.

» Eh bien! si la Constitution dit une personne, dit-elle trois, dit-elle quatre? C'est une question que j'oserais adresser à la commission et à MM. les commissaires du gouvernement, s'ils ne gardaient pas le silence, sous prétexte qu'à sotte demande il n'y a pas de réponse. (*Mouvement.*) »

Il n'y eut point en effet de réponse, au moins décisive, et l'orateur engagea enfin son attaque par des réflexions sur le résultat des élections de 1863, qui empruntent une piquante actualité et un singulier redoublement de force au résultat aujourd'hui connu (dans ce qu'il n'a pas de terriblement inconnu) des élections de 1869.

« Je vois que la commission se félicite du résultat des élections. J'aurais compris ce langage d'une commission aussi intelligente que la nôtre, si son rapport avait été fait cinq semaines ou un mois plus tôt, mais j'avoue ne plus le comprendre quand cette commission s'est exprimée comme elle l'a fait après avoir assisté aux débats du Corps législatif ou au moins après les avoir lus dans le *Moniteur*.

» Messieurs, nous parlons pour l'Empereur. Eh bien! il faut que nous nous exprimions nettement, franchement, loyalement, il faut que si nous pensons qu'il y a à s'applaudir des élections telles qu'elles ont été, et de ce qu'elles préparent, il faut le dire franchechement, hautement.

» Si nous pensons le contraire, nous sommes traîtres en ne le disant pas.

» Je ne trahirai jamais, jamais ! Je ne veux pas trahir l'Empereur par le silence aujourd'hui, et c'est pourquoi je dis qu'il faut appréhender l'avenir. (*Réclamations.*)

» Je m'explique. Les élections ont été mauvaises.... (*Nouvelles réclamations.*) Permettez-moi, Messieurs, je vais au-devant des objections, Elles ont été excellentes quant au nombre des candidats patronnés qui a réussi ; elles ont été mauvaises, elles doivent inquiéter pour l'avenir si l'on considère comment elles ont été faites, et par qui elles ont été faites.

» Comment les élections ont-elles été faites ? Je serai très-court ; je laisse cette question à traiter à d'autres ; pour moi, en deux mots, je déplore la manière dont elles ont été faites ; et, à cet égard, que l'administration actuelle me permette une observation ; elle n'a pas été prudente ; elle n'a pas été sage..... Pour moi, je crois qu'on a très-bien fait en constituant une administration nouvelle ; je crois qu'il y avait des choses déplorables à changer. Je ne veux pas exciter le débat, sans cela j'en dirais davantage. Il y a eu des faits fort regrettables, indépendants, si l'on veut, de l'administration, mais qu'il est bon de signaler. Ces faits doivent inquiéter pour l'avenir ; ils commandent donc de grands ménagements, une conduite politique habile, sage et l'éloignement de toute politique violente et d'expédients. Le gouvernement a réussi quant au nombre de ses députés, mais vous savez tous quelle est la couleur qui a prévalu, et que là où il y a le plus d'intelligence, il y a eu le plus d'hostilité. Ce sont les campagnes dont les votes comptent matériellement, mais moins moralement, qui ont fait le triomphe. (*Rumeurs et dénégations.*)

» **Plusieurs sénateurs.** — C'est dans les campagnes qu'il y a le plus de moralité, d'honnêteté.

» **M. le procureur général Dupin.** — Les paysans ne sont pas plus bêtes que les ouvriers.

» **Un sénateur.** — Ils ont en général un meilleur jugement.

» **M. le marquis de Boissy.** — C'est vrai, c'est très-vrai, ils ont un meilleur jugement, un jugement beaucoup plus sain, beaucoup plus raisonnable, mais ils sont peut-être, à cause de la division, plus accessibles au cabaret, au vin qu'on leur a prodigué, en échange des bulletins qu'on leur a donnés.... »

L'orateur ne tardait pas à abandonner ce terrain brûlant de la critique des résultats du suffrage universel, qui deviendrait

aujourd'hui peut-être, en présence de symptômes autrement caractérisés et de chiffres autrement significatifs, la critique du suffrage universel lui-même, pour revenir aux défectuosités et aux lacunes de l'Adresse, comme on revient au thème avant d'entamer de nouvelles variations.

« Messieurs, notre adresse (peut-être je suis influencé par l'opinion publique, par l'opinion générale; c'est moins, Messieurs, mon opinion que je viens vous exprimer que l'opinion que j'ai entendu exprimer par tous et dans tous les salons sans exception), notre adresse, dis-je, n'est pas bonne, notre adresse est trop longue; elle dit des choses qu'il ne faudrait pas qu'elle eût dites; elle nous fait dire des choses que nous ne pensons pas, et garde le silence sur des choses que nous pensons. Voilà un des reproches qui sont faits à l'adresse. Je lui reprocherai encore de nous prêcher l'immobilité. L'immobilité ne vaut rien pour les grands corps; l'immobilité, Messieurs, c'est le tombeau, il faut y prendre garde; elle n'existe que là, mais elle est là. (*Légères rumeurs.*)

» Il y a dans l'adresse immobilité de la Constitution, et je vois pourtant que la Constitution est perfectible. Je suis pour la perfectibilité, et c'est contre quoi je m'élève, c'est précisément contre la prétention de la commission qui veut qu'il n'y ait pas de perfectibilité.... Sommes-nous donc arrivés à tout ce qu'il y a de plus parfait? Pas du tout! Par exemple, sommes-nous arrivés à ce qu'on ne puisse, sous aucun prétexte, s'en prendre au souverain des souffrances que l'on peut éprouver des choses mal faites? Non. Eh bien! il faut y arriver. Je ne suis pas de ceux qui croient que parce que dans la Constitution il est dit que l'Empereur est responsable, pour cette raison, on ne puisse discuter ses actes; on peut les discuter. Il veut qu'on les discute, mais il faut qu'il soit irresponsable; et quand la Constitution froisse l'opinion publique, l'opinion publique reine du monde, et à plus forte raison des empires, quand la Constitution vient nous dire : celui qui fait n'est pas responsable, par exemple : le ministre qui fait n'est pas responsable de ce qu'il fait, cette Constitution ne peut durer, parce qu'elle est contre l'opinion publique, contre le bon sens. »

Sur les observations comminatoires du Président, le marquis

de Boissy, qui a peine à comprendre que dans l'enceinte du Sénat constitutionnel, chargé non-seulement du maintien et de la conservation, mais encore de la correction du pacte fondamental, on ne puisse discuter ce qui est reconnu perfectible, vire peu à peu de bord, avec cette ironique déférence qui lui permet de lâcher encore, sous prétexte de salut, une vive bordée.

« J'ai commencé par dire que j'étais plein de respect pour la Constitution ; mais je m'empare des paroles impériales, et je dis qu'elle est perfectible. Que veut dire le mot perfectible ? S'il y a ici un académicien, je le lui demanderai ; je crois que cela veut dire qu'elle peut être perfectionnée. Si elle peut être perfectionnée, je peux donc attaquer ce qui dans ma conscience doit être amélioré. Est-ce manquer à la Constitution que de répéter les paroles de l'Empereur ? Je ne le crois pas, et quand je manquerais à la Constitution en répétant les paroles de l'Empereur, j'y manquerais en criant : Vive l'Empereur ! Je suis fait comme cela ; je suis dévoué, et parce que je suis dévoué, je dirai la vérité, je dirai ce qui peut lui être véritablement utile, à un moment où il a grandement besoin d'être soutenu. J'en appelle à la conscience de chacun. Y a-t-il ou non inquiétude dans les esprits ? J'en fais la question : quelqu'un ose-t-il répondre : non ? Donc il y a inquiétude dans les esprits, donc nous devons dire la vérité. C'est le seul moyen de servir l'Empereur ; du moins c'est ainsi que je veux agir, parce que j'aime la franchise et le dévouement dans toutes les circonstances et parce que je n'apprends pas à obéir servilement ; je n'obéirai pas ainsi, quand je devrais résister à n'importe quoi ! »

Le marquis de Boissy abordait enfin le principal objet de son discours, et y plantait carrément, d'une main nerveuse, sa double protestation contre une faute commise et une faute qu'on avait failli commettre, l'expédition du Mexique et le conflit avec la Russie à propos de la question polonaise, question dont il avait fallu esquiver les hasards derrière l'offre d'un

congrès, refusée hautainement par le prince Gortschakoff, prudemment éludée par les puissances.

« Nous voyons dans l'adresse une grande nouvelle, à peu près dans le style de M. de la Palisse, c'est que nos finances seraient excellentes, si elles n'étaient pas mauvaises ; c'est que l'état financier serait tout ce qu'il y de mieux si des événements n'étaient pas venus le rendre très-inquiétant. Pourquoi cette inquiétude? Pourquoi, messieurs? C'est à cause d'une guerre glorieuse. Mais avons-nous besoin de gloire, quand déjà nous en avons tant? Ne sommes-nous pas la nation du monde la plus riche en gloire ? Une guerre a eu lieu, et notre commission se sert d'une expression que pour moi je n'adopte pas, parce qu'elle ne traduit pas la pensée du Sénat, parce qu'elle n'est pas la pensée du pays ni celle de tout le monde sans exception.

» Voici comment s'exprime la commission :

» La France et l'Empereur désirent la fin de la guerre du Mexique.

» Ce n'est pas le mot *désirent* qu'il fallait, du moins pour la France. La France souffre, la France veut, je ne dis pas qu'elle le commande, mais elle veut dans son cœur voir la fin de cette guerre qui nous coûte si cher et ne nous rapporte rien.

» Elle rapportera !.... Nous avons fait tous les sacrifices et d'autres en profiteront. Nous sommes allés pour venger des injures !.... cela coûte trop cher pour les résultats que nous avons obtenus.

» La commission « espère. » Elle ne dit pas « nous voulons, » « il est certain que » « elle espère » que l'on rentrera dans les frais de la guerre.

» Elle espère une indemnité, qui *nous indemnisera*, je répète le mot pour mieux rendre ma pensée. Elle « espère, » puis elle dit : « indemnité que Votre Majesté exige. » Je manifesterai encore ici le regret qu'il n'y ait pas de rapporteur pour la commission, car je demanderais qu'on ait la bonté de nous expliquer quelle est la valeur du mot *exiger*.... Est-ce la valeur académique? Est-ce une valeur de convention et de politesse? Y a-t-il une sanction pénale ?

» Tout à l'heure, on nous disait : Le peuple des campagnes est plein de bon sens. Eh bien! Messieurs, cela est grave. Ce peuple intelligent des campagnes, plus intelligent que celui des villes, est très-préoccupé de cette guerre; je voudrais que dans l'Adresse il n'y eût pas de ces mots que j'appellerais presque à double entente, parce qu'ils ne disent pas assez, mais qu'il y eût de ces mots qui frappent l'opinion, qui donnent des espérances, mais des espérances, non pas de simple politesse, mais quelque chose de positif. Cela rassurerait le pays, le pays très-inquiet, qui demande, je ne dirai pas qui espère, qui demande la cessation de cette occupation, de cette guerre, aussitôt que cela se pourra, avec honneur, j'entends, car il faut toujours sauver l'honneur.

» .... Que s'est-il passé? Nous formons une société, une association avec l'Angleterre et l'Espagne. Je ne parle pas de l'Angleterre. Tout le monde sait que je l'aime beaucoup, que je la crois très-loyale, alliée excellente dans tout ce qui peut nous favoriser. Mais il y a ce fait cependant qu'elle a déserté, je ne dirai pas lâchement, non, les Anglais sont très-braves, mais qu'elle a déserté très-politiquement..... On nous a laissés seuls; à nous toute la responsabilité; à nous tous les frais, toutes les charges.

» Grâce à Dieu, nous avons triomphé; la valeur de nos soldats a surmonté tous les obstacles; notre trésor a suffi à toutes les dépenses; mais enfin, seuls nous avons couru toutes les chances, supporté tous les sacrifices, seuls nous avons vaincu. Et puis c'est ici que se place un fait trop chevaleresque sur lequel j'appellerai votre attention. Il y avait à recevoir quelques petites choses, quelques bagatelles, quelques sous si vous voulez. Croyez-vous que nous les ayons gardés? Point du tout. Nous avons appelé à les partager ceux qui nous avaient abandonnés..... »

L'orateur n'hésitait pas à désapprouver cette tolérance par trop évangélique, et ce partage par trop généreux. La libéralité avec laquelle la France, en sa qualité de puissance protectrice, qui lui donne droit chaque année à n'être pas payée des arrérages d'une dette que la Grèce aime mieux devoir durant des siècles que de la nier un seul instant, avec laquelle la France contribuait, par une pension annuelle, à la dot du nouveau roi des Hellènes, lui fournissait un nouveau grief que la

qualité de princesse anglaise de la royale fiancée, n'était pas fait pour atténuer.

Enfin, après avoir été emporté, par l'élan de son patriotisme, à sortir de sa courtoisie et de sa galanterie habituelles, l'orateur faisait, un peu trop rudement peut-être, avec l'énergie sans quartier du bon sens, poussé à bout par de dangereuses chimères, le procès aux sympathies de l'opinion pour la cause polonaise : sympathies que le gouvernement avait failli prendre pour guide, et suivre au lieu de les diriger, au risque d'incalculables inconvénients.

Le marquis de Boissy, qu'on accusait de complaisance pour les erreurs mêmes de l'opinion publique, montra dans cette circonstance, aux dépens de sa popularité et de son repos menacé un moment par des provocations et des injures qui ne le troublèrent pas, qu'il n'hésitait pas à en faire à des devoirs supérieurs un sacrifice doublement héroïque; car en donnant ainsi l'avantage à des adversaires dont tout le mérite consistait à n'être pas de son avis, il semblait se calomnier lui-même, et renier une des plus nobles traditions de la France, toujours favorable aux vaincus, secourable aux opprimés, hospitalière aux proscrits.

Le marquis de Boissy, mieux que personne, était fait pour ressentir et partager cet entraînement généreux contre lequel il protestait.

Mais au-dessus de la pitié pour les peuples malheureux, il plaçait cet amour de la patrie, qu'un cosmopolitisme aveugle ne saurait primer, et auquel une implacable prévoyance, un sublime égoïsme doivent réserver les forces et le sang de ses enfants.

Il redoutait avec raison les conséquences dangereuses d'une immixtion indiscrète et importune dans des affaires que la Russie avait le droit de considérer comme intérieures, la regardant exclusivement, et n'admettant ni conseils ni reproches.

En somme, le marquis, comme le prouva la reculade que le

gouvernement français fut obligé d'imposer à une intervention prématurément et témérairement engagée, et l'échec du projet de congrès qui porta la peine d'ouvertures hâtives et maladroites, le principal tort, l'unique tort du marquis, en cette circonstance comme en plus d'une autre, fut d'avoir trop tôt et peut-être trop raison, et de dire tout haut des choses que l'amour-propre national aime à penser tout bas.

Mais il n'était pas homme à avoir les scrupules des timorés et les ménagements des timides, et il ne prit même pas garde, dans la chaleur de sa conviction, à cet inconvénient de sa sévérité pour les vaincus, qui pouvait, si on l'eût moins connu, le faire taxer d'une indulgence pour les vainqueurs, incompatible avec une vie entière consacrée à la défense des nations persécutées, et dont l'ardent patronage devait compter tour à tour l'Espagne, l'Irlande et l'Italie, au nombre de ses clientes.

Sous le bénéfice de ces réserves, il y a intérêt et profit à écouter un moment sur ce point délicat l'orateur devenu véhément.

« ..... Il y a une chose sur laquelle je dois appeler votre attention; c'est le vent qui pousse à la paix. Je veux attirer l'attention du gouvernement sur la violence de ce vent qui pousse à la paix et sur le danger qu'il y aurait à y résister. C'est un ouragan qui règne en ce moment-ci, et il faut y prendre garde. La France qui sait vouloir, veut la paix; elle fera la guerre si son honneur y est intéressé; mais faire la guerre pour des étrangers, la France ne le veut pas. La France répète ce grand mot d'un grand ministre, Casimir Périer : « Le sang de la France n'appartient qu'à la France. »

» Vous voyez, Messieurs, que je veux parler d'une guerre dont on a été, dont on s'est cru menacé et qui, je dois le dire, serait extrêmement impopulaire, quoiqu'on ait dit qu'elle était populaire en France. Elle ne l'est pas, je vais le prouver. »

L'orateur développait ses griefs, tirés du droit strict de la

Russie, de l'inutilité de tout effort pour galvaniser une nationalité dissoute, de la non-unanimité d'un soulèvement factice, de ses moyens et de ses excès révolutionnaires, du danger d'attirer sans profit sur nous les représailles vengeresses d'une coalition.

« Est-ce sage? Messieurs, prenez-y garde, cela conduit à la coalition. Si vous avez contre vous la Russie, qui se défendra bravement; si vous avez contre vous la Prusse, l'Autriche et l'Angleterre, c'est dangereux. Moi je crois à notre grande supériorité; je crois que nous valons deux, trois, quatre, mais pas dix. Je crois que dix coups de fusil tuent plus qu'un seul; je ne crois pas que nous puissions lutter contre la coalition tout entière.

» La coalition! Faites bien attention que jamais l'Angleterre n'a perdu de vue la coalition à reformer; elle nous a excités à aller en Pologne; a-t-elle dit qu'elle irait? Oui, elle nous aurait suivis jusqu'au Rhin..... pour tomber sur nous aussitôt que nous l'aurions passé. Et puis, est-ce chose si facile que de passer le Rhin? Oui, sur le pont. (*Rires.*) Mais je pense à une chose, c'est que cette Allemagne qui est travaillée, on nous l'a dit, il faut le croire, elle est en enfantement médité et non encore complet de l'unité. Eh bien! ce jour où vous passeriez le Rhin, l'unité de l'Allemagne serait faite, seulement ce serait contre nous.

» Mon Dieu! au nom de l'humanité, nous dit-on, allez secourir ces quelques « insurgés. » Au nom de l'humanité, moi je dis : « Ne bougez pas pour eux, vous ne leur devez rien, ils n'ont jamais rien fait pour vous..... »

On devine l'orage d'interruptions, d'interpellations, de glorieux souvenirs et de patriotiques réminiscences qui fond, à ce défi, sur l'orateur, l'assourdit sans le troubler et le foudroie sans l'atteindre.

Calme au milieu des éclairs de l'irritation de toute une assemblée, qui n'a pu entendre blasphémer un des articles du symbole du chauvinisme, le marquis continue à berner cette

religion, superstition, selon lui, de la cause polonaise avec une verve originale et paradoxale que rien ne déconcerte.

Il se défend à sa manière, c'est-à-dire en attaquant, et en poursuivant de son ironique persiflage tous ceux qu'il ne saurait se flatter de convaincre et qu'il préfère confondre.

« En définitive, aujourd'hui, quand on vient vous dire que cette cause est populaire, voyons, comment est-elle populaire ? Qui prêche pour la Pologne en général? Je laisse de côté les exceptions, les exceptions ne comptent pas, elles ne font que confirmer la règle. Qui voyons-nous pousser à la guerre en faveur de la Pologne? Les trois partis ennemis de l'Empire, de l'Empereur, ce sont les légitimistes, hommes très-honorables, mais ennemis de l'Empereur, et c'est tout naturel, puisqu'on a leur place ; les orléanistes, pour la même raison, et enfin les républicains, parce qu'ils sont, eux, ennemis de tous les gouvernements. (*Rires d'approbation.*)

» ..... Il est vrai qu'en fait de catholicisme et d'ultramontanisme, la cause polonaise a été embrassée avec ardeur par Mazzini et Garibaldi, qui se sont faits les porte-drapeau de cette cause; ce sont eux qui ont été les plus ardents à prêcher pour la Pologne et à demander la guerre pour la Pologne. Est-ce pour nous, Français, une preuve que la question est populaire ? Je ne le crois pas. Quant à moi, il me suffirait de voir ces deux porte-drapeau à la tête de la compagnie pour ne pas vouloir en faire partie. »

Le marquis de Boissy, aux yeux duquel la cause polonaise avait le double et impardonnable tort d'être soutenue par l'Angleterre, et compromise par les sociétés secrètes, qui avaient changé ce drapeau national en drapeau révolutionnaire, n'hésitait pas, pour fortifier cette thèse difficile de l'impopularité, à se servir d'arguments extrêmes, car les extrêmes se touchent, et à aller jusqu'à la théorie de l'alliance russe en haine de l'alliance anglaise.

Dans le maniement de ces grandes considérations historiques

et politiques, peut-être sa souplesse et sa dextérité manquaient-elles de la force et de la hauteur nécessaires; mais s'il n'était que spirituel en agitant superficiellement ces grands problèmes politiques qui exigent la main des orateurs herculéens, il est au moins impossible de jongler plus ingénieusement avec ces questions accessoires et ces objections familières, dont il excellait à assaisonner la vulgarité du sel le plus piquant.

Qu'on ajoute à cela sa pantomime narquoise, le petillement des yeux, le sardonisme des lèvres, et on aura l'idée de l'irrésistible succès du marquis de Boissy auprès du public et de ses collègues eux-mêmes, alors qu'il choquait, de parti pris, des opinions vénérables et d'incontestables sympathies, et qu'il s'amusait à ce tour de force, qui le tenta plus d'une fois, d'avoir raison contre tout le monde. Il avait pour cela un système à lui. La division des avis lui semblait déjà une victoire, et il l'enregistrait avec une gaieté communicative.

« J'ai peut-être tort de tenir ce langage, selon les uns. D'autres, au jugement desquels j'attache un très-haut prix, une très-grande importance, pensent que j'ai raison, et je suis de leurs avis, moi; je crois que j'ai raison. (*Hilarité.*) »

On riait et l'on était désarmé, et on riait encore quand dans un de ces petits tableaux de genre, auxquels il excellait, il cherchait à achever, avec son arme favorite, le ridicule, tout ce qui, dans cette thèse gênante de la popularité de la cause polonaise, immortelle comme la Pologne elle-même, résistait à ses argumentations.

« Oh! mon Dieu, Messieurs, on trouve toujours des parleurs, des personnes qui prêchent la guerre, qui prononcent beaucoup les mots « valeur, victoire, » mais à la condition qu'ils resteront bien

tranquilles chez eux. C'est ainsi que nous avons vu parcourir les différentes villes de l'Angleterre, que nous avons vu parcourir les différentes villes en France. On y formait des réunions, on y parlait, on y adoptait des résolutions à l'unanimité pour la Pologne; on y recrutait quelques pauvres victimes qu'on envoyait se faire massacrer bravement, patriotiquement, je le veux bien ; mais, au lieu de les suivre, au lieu de les guider, on s'en allait faire un bon dîner et se coucher ensuite dans des lits bien moelleux.

» Voilà comme on a rendu cette cause populaire en France... »

Dans la seconde partie de ce discours, qui devait tenir presque une séance entière, le marquis de Boissy, revenant à l'Adresse et à cette proposition d'un congrès, dont la France, par la bouche du souverain, avait pris l'initiative, se livrait à des critiques contre les termes de l'Adresse et à des récriminations contre la machiavélisme de l'Angleterre, qu'il n'est besoin que d'indiquer.

« Messieurs, une grande, noble, patriotique pensée a été magnifiquement exprimée par l'Empereur. Il voulait, si cela était possible, calmer les idées subversives, tant chez les particuliers que chez les souverains, chez certains souverains qui inquiètent l'Europe. Il a pensé à un congrès. Nous désirons tous le congrès; je ne sais pas s'il aura lieu, car je ne suis pas dans le secret de la diplomatie, je crains qu'il n'ait pas lieu, et c'est pour cela que je regrette que la commission se soit exprimée d'une manière aussi formelle sur le congrès qu'elle représente comme une chose inévitable, comme une chose certaine. Je ne sais si c'est très-prudent, si ce n'est pas engager la responsabilité du Sénat que d'asseoir des raisonnements sur une chose si problématique. Vous savez que l'Angleterre n'y viendra pas. Les autres puissances y viendront-elles? — Question pour tout le monde! Espérons que la réponse sera affirmative; mais n'est-il pas imprudent d'engager le Sénat sur une chose seulement problématique, de le faire se prononcer d'une manière positive sur une chose qui n'est pas positive? Je ne le crois pas, et je pense que les expressions dont se sert la commission pourraient être modifiées. En effet, elle affirme en ces termes :

» La France qui sera partout, et toujours avec vous, vous ac-
» compagnera avec bonheur dans cet aréopage, etc...»

» Vous accompagnera! La chose est donc regardée comme certaine ; si les probabilités sont pour, qu'on ait la bonté de nous le dire, et alors nous acceptons cette phrase avec bonheur, parce qu'elle nous donne des espérances ; mais s'il n'y a rien de nouveau, s'il n'y a que les réponses conditionnelles que nous avons vues, je crains que nous ne disions à l'Empereur une chose qui en définitive lui sera très-désagréable, car lorsque nous lui dirons : « vous accompagnera » et qu'il n'y aura pas lieu à l'accompagner, il sera désappointé, et nous aurons fait une imprudence en nous engageant d'une manière si formelle pour une chose qui n'arriverait pas. »

Le marquis épuisait implacablement le supplice vengeur de cette analyse minutieuse et de cette critique sceptique, et certes, les membres de la commission, durant ce qu'on pourrait appeler, en argot de petit journal, cet éreintement systématique et grammatical de ce fruit malheureux de la collaboration décemvirale, ne devaient pas être sur un lit de roses.

Leur tourmenteur satisfait lâchait enfin le scalpel pour agiter, sous le nez de l'Angleterre, comme le picador agite sa banderilla sous les yeux du taureau, le drapeau de la France, et s'amusait à faire au léopard quelques nouvelles piqûres de moucheron.

Blâmant cette utopie du désarmement, thème excellent aux variations d'un premier ministre anglais dans un dîner à toast, mais désagréable aux susceptibilités des oreilles françaises, car cette proposition de désarmement ne constitue une offre bonne à entendre pour un peuple généreux que lorsqu'on lui fournit en même temps le prétexte et l'exemple, l'orateur s'écriait:

« Il n'y aura donc pas de désarmement, le désarmement est

impossible, et c'est un leurre que de venir nous en donner l'espérance.

» On a parlé, au sujet de ce congrès, du refus de l'Angleterre ; je ne conçois pas que le gouvernement de l'Empereur ait eu un seul instant l'idée que l'Angleterre se rendrait à un congrès qui aurait pour but de pacifier le continent. C'est une grande simplicité de la part des hommes d'Etat. Comment ! l'Angleterre qui ne vit, qui ne grandit, ne prospère que par le désordre qu'elle sème sur le continent, viendrait s'associer à ceux qui veulent la paix, qui veulent éteindre les passions, qui veulent que tous les peuples soient contents, heureux, et qu'ils prospèrent chez eux ? En vérité, c'est innocent ! (*Rires.*) »

Et il continuait son réquisitoire, alternant chaque fois avec un sarcasme nouveau, entre l'Adresse et son style d'oracle, et la politique de l'Angleterre *avant le dîner* et *après le dîner*.

Toute la péroraison est à citer, car elle est, même littérairement parlant, d'un beau jet, d'un mouvement tout libéral, patriotique et français.

« Voilà malheureusement ce qui a exercé une grande influence dans la question principale, que la commission appelle la plus grande pensée du règne de l'Empereur. C'est une grande erreur. Ce n'est pas sa grande pensée, parce qu'on l'a trompé, parce que malheureusement on le flatte trop, parce qu'on abonde trop dans le sens qu'on croit pouvoir flatter son âme généreuse, parce qu'il y a près de lui, — j'ai expliqué ce que j'entendais par courtisans, — des hommes néfastes, des hommes qui, s'il ne parvient pas à s'en débarrasser d'une manière ou de l'autre, seront la cause de grands malheurs. Lesquels ? Je ne sais pas, mais enfin ces hommes sont des fatalités pour les souverains, des épidémies dont on devrait toujours se garantir : ils sont pestiférés ! (*Mouvements en sens divers.*)

» Messieurs, une affirmation que je viens encore blâmer de tout mon pouvoir, c'est celle-ci :

» Quoi qu'il arrive, le pays ne désavouera pas Votre Majesté

lorsqu'elle a fait la part des responsablités, et qu'après avoir fait entendre les avertissements de la sagesse, elle a dit à l'Europe : *Je parle au nom de la France !* »

» La phrase est belle, la pensée est mauvaise; elle est mauvaise, elle compromet l'avenir de la France. Car elle dit à l'Empereur, et c'est en cela qu'elle est coupable : Quoi qu'il arrive, n'importe, faites la guerre de Russie, faites une autre guerre de Chine, allez partout où vous voudrez, comme vous voudrez, nous vous suivrons.

» Le Sénat ne doit pas dire cela, il doit avertir. Certainement il ne dira pas à l'Empereur : « l'armée ne vous suivra pas, » mais l'armée n'est pas la nation. La nation a le droit de dire son opinion, de la faire entendre, et quand le Sénat vient dire : quoi qu'il arrive, blanc, noir, je ne sais quoi encore, enfin n'importe quelle entreprise vous tentiez, nous vous suivrons, nous vous applaudirons ; allez en Chine, nous sommes prêts; conduisez-nous au milieu des glaces de la Russie, nous vous obéirons, je dis que c'est là un langage dangereux.

» Maintenant je demande à la commission si elle a bien entendu, si elle a bien compris qu'elle donnait ce que j'appellerai un blanc-seing ; je ne veux pas qu'on en donne. Mais je veux qu'on dise à l'Empereur : pour telle raison, pour telle autre, nous désirons telle chose, mais si plus tard le contraire était décidé, nous aviserions.

» Messieurs, la campagne de Russie a été, sous le premier Empire, entreprise à cause de phrases semblables. Qu'en est-il arrivé ? Je ne veux pas le rappeler, cela est trop douloureux. On a encensé perpétuellement l'Empereur. On lui a dit : tout ce que vous faites est admirable; votre génie ne vous trompe pas ; vous commanderez aux éléments comme aux hommes. Toutes ces flatteries, l'Empereur les a crues, car les princes croient trop ce qu'on leur dit quand on les flatte. Il en est résulté la campagne de Russie et les deux occupations de Paris. Ah ! ces louanges qu'on prodigue aux princes sont très-dangereuses ! Nous devons nous élever contre elles et ne jamais dire à un prince omnipotent : « quelque chose que vous fassiez, cela est bien ; allez partout où vous voudrez, nous vous suivrons »... Oui, cela est dangereux. On l'excite lorsqu'il faudrait, au contraire, le modérer. Je ne dis pas cela pour l'Empereur, mais pour les princes en général. Il faut les retenir ; ils sont trop enclins à aller de l'avant, parce qu'il y a de la gloire à acquérir ; mais à quel prix ? Au prix du sang et de la fortune des peuples.

» J'ai fini, Messieurs. Permettez-moi de vous faire en terminant trois déclarations.

» Vous comprenez que lorsque j'ai exprimé avec une certaine netteté mon opinion, je n'ai pas eu la prétention de faire un de ces discours qu'on appelait autrefois un discours-ministre. Je suis franc, et vous savez que si je ne dis pas tout ce que je pense, je pense tout ce que je dis.

» Je déclare encore n'avoir pas voulu faire un discours d'opposition, Dieu m'en préserve ! Si j'en ai fait, j'en suis au regret, parole d'honneur.

» Voici ma troisième déclaration : je n'ai eu qu'un seul but, celui de servir mon pays, de servir l'Empereur en venant lui dire la vérité ; cela le servira mieux que les flatteries, mieux que si j'étais venu mentir impudemment en lui disant: Oui, la politique de votre gouvernement est chère à la France, la politique de votre gouvernement est approuvée par tout le pays, l'Empereur a grandi dans l'affection de ses peuples.

» Je ne dis pas cela, et je ne le dirai pas.

» Messieurs, je vais me rasseoir, mais avant je désire résumer en un mot mon vœu le plus ardent: *Vive la France ! vive l'Empereur !* »

Ce n'était là qu'une fausse sortie, car avant de se taire définitivement et de détendre son arc, notre malin tireur décochait encore au bureau, abasourdi du triomphe de tant de hardiesse, attesté par ce silence même qui n'osait pas être désapprobateur (qui ne dit mot consent), cette flèche du Parthe, d'une proposition signée de dix membres, et ayant pour objet une modification à la Constitution. C'était le passage de la spéculation à l'action de cette périodique requête, toujours éludée, de l'admission d'un public au moins choisi et restreint aux séances du Sénat.

A ce discours, que le général Gémeau eut la militaire franchise de qualifier d'*admirable*, il ne fut pas fait d'immédiate réponse.

A la séance du lendemain 15 décembre 1863, la parole fut donnée à M. de Royer, qui, avec un certain développement,

quoique la discussion générale eût été close, entreprit la justification et l'apologie de l'Adresse.

Après lui et à propos de la discussion du paragraphe 3, M. de la Guéronnière, avec une sincérité plus habile et une éloquence plus académique que le marquis de Boissy, entama néanmoins la thèse indépendante d'un double courant dans les conseils de l'Empire, de l'oscillation fâcheuse imprimée par cet antagonisme à nos institutions, et de la nécessité d'affermir et de développer une liberté précaire, incomplète, mal réglée.

M. de la Guéronnière concluait en ces termes :

« Quand on est la France, il n'y a que la gloire qui puisse imposer l'arbitraire, et il faut choisir entre l'Empire sans la paix et l'Empire avec la liberté. (*Mouvements divers.*) »

C'est alors que M. Rouher, ayant trouvé un adversaire ou une occasion dignes de lui, entra dans le débat, et répondit à M. de la Guéronnière, tout en profitant de deux assertions, l'une téméraire, l'autre erronée du marquis de Boissy, pour leur porter en passant, au défaut de la cuirasse, un double coup détourné dont il trouva suffisamment victorieuse la double blessure.

Il redressa l'assertion du marquis de Boissy relative à notre participation à la dotation du roi des Hellènes, en expliquant que pas un écu ne sortait à ce titre. Cela est vrai, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que cet argent, qui ne sortait pas du trésor français, demeurait par notre consentement au trésor grec, notre débiteur. On voit la nuance. Nous ne payions pas les cent mille francs en question, mais nous consentions à n'en être pas payés.

La même heureuse subtilité présida à la rétorsion de l'argument, trop personnel et trop vague à la fois, il en faut convenir,

tiré de l'influence funeste de ces flatteurs influents, que le marquis de Boissy avait maudits sans les nommer.

Le ministre, provoquant les susceptibilités tardives et les réclamations inutiles du général de Goyon, auquel à coup sûr le marquis de Boissy n'avait pas songé, quand il avait parlé d'influences prépondérantes et pernicieuses, et de courtisans dangereux, demanda en termes impérieux à M. de Boissy une rétractation qui lui fut respectueusement, mais énergiquement refusée par le noble sénateur, dont les explications n'étaient point faites pour mettre du baume sur les blessures involontaires qu'il avait causées, mais qui ne se laissa pas entraîner à la faute de préciser une critique qu'on voulait transformer en accusation.

CHAPITRE III.

ÉVOLUTION LIBÉRALE. SESSION DE 1865.

Discours du 10 mars 1865. — Son caractère, son but. — Plaidoyer en faveur du gouvernement parlementaire. — Intérêt dramatique de ce discours, un des épisodes essentiels de la lutte engagée entre les doctrinaires de l'Empire et les conservateurs libéraux. — Exorde original. — Hosannah rétrospectif. — Le discours d'Ajaccio. — Le prince Napoléon. — Le maréchal Bugeaud. — Sortie contre les préfets. — Profession de foi de dévouement personnel à l'Empereur et de fidélité dynastique. — Napoléon Ier et Napoléon III. — Le contrat des peuples et des rois. — Nécessité de la réforme. — Avertissements de M. Troplong. — Causes du mécontentement du Sénat. — Une haute assemblée n'aime à entendre parler ni de la Révolution ni de la mort. — Analyse de la suite du discours de M. de Boissy. — Convention du 15 septembre. — Proposition d'un impôt sur les décorations étrangères. — Respectueux reproches à l'Empereur sur son mépris du danger. — Extraits justificatifs de cette analyse. — Qui mange du pape en crève. — Développement du projet d'un impôt productif, volontaire, populaire. — Les médaillers ambulants. — Incident de la protestation dynastique et théâtrale de M. Magnan. — Seconde partie du discours de M. de Boissy. — Question du Mexique. — Reproches à l'Angleterre. — Diatribe contre Garibaldi et les protestations de l'hospitalité britannique. — La trahison du silence. — Triple vœu éloquent. — Explication entre le marquis de Boissy et le baron de Heeckeren. — Médiation du Président. — Discours du 9 février et du 14 juillet 1866.

Le discours du marquis de Boissy, dans la séance du 10

mars 1865, pour ouvrir et maintenir, suivant son habitude, dans les hautes régions et les fiers sommets de la politique de principe, cette discussion du projet d'Adresse que l'indolence sénatoriale et la répugnance ministérielle laissaient d'accord, dégénérer en une délibération par paragraphe, sans nécessité d'éloquence, sans danger de contradiction, mais aussi sans utilité pour le contrôle du Sénat et sans attrait pour l'opinion, ce discours du 10 mars 1865, dans lequel, comme l'année précédente, il devait porter seul l'effort de la lutte, et champion des vérités désagréables mais nécessaires, en être aussi le bouc expiatoire, est un des plus originaux et des plus hardis du marquis de Boissy, un de ceux où l'on trouve le plus complétement ses idées, son caractère, son tempérament, ses qualités et ses défauts.

L'exorde, un peu long, qui développe autour d'un sujet dangereux des précautions oratoires et laudatrices non inutiles, ne trace pas ses lignes de circonvallation et ne creuse pas ses tranchées sans mousquetades ironiques et satiriques pétarades, mêlées par instants à ses professions de foi dynastiques et à ses flatteuses actions de grâces, comme les escarmouches des tirailleurs et éclaireurs d'avant-garde se mêlent dans un siége, au bruit régulier des sapes et au travail souterrain des mineurs.

Le but de l'orateur est de féliciter l'Empereur d'une réforme progressive que lui, marquis de Boissy, persuadé que la force doit être hardie, et que le parti le plus audacieux est souvent le plus sûr, voudrait précipiter jusqu'à ses dernières conséquences : le gouvernement parlementaire, extrémité considérée avec horreur et retardée systématiquement par les timorés, les scrupuleux, les gens qui ne voient qu'une raison de crainte dans les leçons du passé et pour qui la crainte est la sagesse.

C'est ce taureau effrayé qu'il s'agit d'attirer et de maîtriser,

avec le captieux lacet, mais que bientôt, impatienté, le dompteur saisira témérairement par les cornes.

La lutte, habituellement sourde, ici déclarée entre les doctrinaires du nouvel Empire, qui voient l'originalité du régime dans l'art de ne ressembler à aucun des régimes passés, tout en empruntant à tous, et les conservateurs libéraux, à qui cet état hybride fait redouter l'abâtardissement, et qu'inquiète un éclectisme corrupteur, cette lutte fait l'intérêt dramatique de ce discours dont l'exorde commence sur un mode insinuant et se termine par une sorte de coda provoquante au bruit de laquelle l'orateur, porté et justifié par les contradictions et les protestations qu'il soulève, entre d'assaut au cœur de son sujet, ce morceau est un intéressant modèle d'éloquence irrégulière et de fantaisiste tactique parlementaire.

Tout d'abord l'attention est surprise et dominée par cet hosannah de bienvenue qui semble saluer des réformes récentes, alors qu'il s'agit simplement d'un accès d'enthousiasme rétrospectif pour le décret du 24 novembre, déjà vieux de cinq ans, et par cette allusion divinatrice à une leçon souveraine, à une sorte de coup d'Etat de famille.

On croirait qu'il s'agit de faits de la veille, de mesures d'hier, et ce n'est cependant que dans un mois et demi, par la lettre solennelle du 28 mai, que l'Empereur ressaisira les rênes d'une direction compromise et punira les écarts d'indépendance et de sincérité d'un prince que la générosité de son tempérament et la hardiesse de ses idées emportent jusqu'à l'utopie, mais qui depuis a accepté plus docilement dans le ministère intermittent de ces conseils qui sont des services, le joug des convenances hiérarchiques et des politiques nécessités, qu'il devait si témérairement secouer dans le discours d'Ajaccio.

Voici cet exorde original d'une première campagne oratoire en faveur du régime parlementaire, dont le succès et le danger devaient faire mettre, dès l'année suivante, à l'indis-

crète critique de la Constitution le frein ou le bâillon du sénatus-consulte du 18 juillet 1866.

Le marquis de Boissy n'en fut pas l'auteur, on peut le croire, mais on ne niera pas qu'il n'y ait contribué comme cause, à la lecture des lignes suivantes :

« J'ai demandé la parole pour ; je ne prends pas l'engagement de tout approuver, mais j'approuverai beaucoup plus que je ne blâmerai, et je commence ainsi : Trois et quatre fois soit béni l'Empereur, dont la sagesse vient de nous préserver d'une nouvelle révolution de Juillet, qui eût été un enseignement, si nous n'avions eu déjà cet enseignement par l'histoire, que chez les princes du sang les plus rapprochés du trône le sang est muet, l'ambition seule parle.

» Je ne citerai pas d'exemples : ils sont trop rapprochés de nous pour qu'il soit besoin de les rappeler à votre mémoire. Mais cet enseignement, s'il a eu son bon côté, cela a été, vous vous en souvenez tous, de rétablir un peu de liberté et beaucoup de politesse dans les chambres ou du moins dans une chambre. Vous vous le rappelez, M. le général Bugeaud ne pouvait jamais s'avancer vers la tribune (disons en passant qu'il était le souffre-douleur de la Chambre des députés), il ne pouvait jamais s'avancer vers la tribune sans être assailli de quolibets, de sarcasmes: et quand il parlait, il était insulté grossièrement par ces mots injurieux : *Assez ! assez ! — La clôture ! — Aux voix !* mots très-flatteurs pour l'orateur qui a fini de parler, ayant un sens différent pour celui qui parle.

» Avant, Messieurs, il ne pouvait pas parler; après qu'il eut eu le malheur, selon quelques-uns, de tuer un de ses insulteurs, vous vous en souvenez, silence quand il parlait, et quand il avait parlé, félicitations, poignées de main de ses insulteurs de la veille. C'est ainsi qu'il donna et fit accepter sa démission de souffre-douleur.

» Je reprends : Béni soit l'Empereur qui, parvenu au trône par l'assentiment général, presque universel de la France, n'a pas oublié un seul instant sur le trône tout ce qu'il avait su avant d'y monter des choses sur lesquelles il avait si profondément médité, des choses qui en ont fait le prince exceptionnel que la France a eu

le bonheur de trouver dans un moment de crise et d'orage, dont il l'a préservée, sauvée, guérie.

» Et c'est pour cela, Messieurs, que ce Prince que nous devons bénir et admirer tous les jours, qui est un sujet d'admiration pour le monde entier, quand il est arrivé au trône, ayant bien médité, sachant tout ce qui était nécessaire à son époque, tous ses besoins, et aussi tous ses dangers, qui sont grands, nous a promis formellement, non pas en termes ambigus, qui prêteraient à l'interprétation, mais en termes formels, le retour du gouvernement parlementaire. (*Dénégations.*)

» *Plusieurs sénateurs.* Jamais il n'a dit cela.

» **M. le baron de Heeckeren.** Il sera long à venir.

» **M. le marquis de Boissy.** J'entends dire qu'il sera long à venir. Dieu le sait, et l'Empereur, dans mon opinion, ne le fera pas attendre beaucoup, et pourquoi ? C'est que l'Empereur est à lui seul plus sage que beaucoup de ses conseillers, et nous en avons vu un exemple, il y a quelques jours, au *Moniteur*.

» L'Empereur ne tardera pas, car l'Empereur sait que pour fonder une dynastie, ce n'est pas sur le despotisme qu'il faut l'appuyer, le premier Empire en est un exemple, mais sur la liberté et le gouvernement parlementaire. (*Bruit ; dénégations.*)

» **M. le maréchal Regnaud de Saint-Jean d'Angély.** Qui peut dire aujourd'hui que le gouvernement parlementaire rende les trônes stables ?

» *Un sénateur.* Le gouvernement parlementaire renverse les dynasties.

» **M. le marquis de Boissy.** J'entends dire, si j'ai bien compris, et j'en suis très-heureux, que le gouvernement parlementaire a renversé bien des dynasties.

» Il en a renversé une.

» *Un sénateur.* Deux !

» **M. le marquis de Boissy.** Deux ! Lesquelles ?

» *Un sénateur.* Il en a renversé trois !

» **M. le marquis de Boissy.** Deux ? Trois ? Admettons trois, j'accepte (*hilarité*) ; plus il en aura renversé, mieux cela me convient, pour prouver la vérité de ce que j'avance. (*Nouvelle hilarité.*)

» Riez, Messieurs, riez. Je suis un homme sérieux et vieux malheureusement ; je vais vous donner des preuves à l'appui de ma thèse.

» Vous prétendez que le gouvernement parlementaire n'est pas le meilleur ; moi, je prétends que c'est le meilleur, et je vais le

prouver par des chiffres. En trois quarts de siècle (s'il vous plaît Messieurs, faisons un calcul), en trois quarts de siècle, combien de gouvernements différents ? Vous le savez tout aussi bien que moi, ni plus ni moins que quatorze, avec des étiquettes différentes ; mais enfin quatorze espèces de gouvernement en soixante-quinze ans ! Et si nous arrivons à reconnaître qu'un seul a vécu à lui seul trente-trois ans, et que les treize autres ont vécu ensemble quarante-quatre ans, vous admettrez bien que le gouvernement qui a duré trente-trois ans vaut mieux que ceux qui ont duré quatre ans en moyenne.

» Je crois que ces calculs, que ces chiffres doivent vous convaincre de la raison de ce que je viens de dire au sujet du gouvernement parlementaire. Je ne dirai pas, si vous le voulez, qu'il est bon ; j'admettrai presque avec vous, si vous le voulez, qu'il n'y en a pas de bon, mais il y en a de moins mauvais les uns que les autres. Un gouvernement qui dure trente-quatre ans est meilleur que celui qui ne dure que quatre ans.

» Messieurs, je ne veux pas aujourd'hui être très-long ; il faut couler un peu à fond cette question, ce thème que je me suis posé, de vous prouver la supériorité du gouvernement parlementaire, et que l'Empereur le veut.

» Est-ce difficile ? Non, ce n'est pas difficile, et voici pourquoi.

» Quand je loue, croyez bien que je ne viens pas faire de la flatterie ; je ne suis pas flatteur ordinairement ; quand je loue, je le fais en conscience. Je voulais dire donc que l'Empereur est un prince exceptionnel, providentiel ; il est exceptionnel parmi les princes ; aujourd'hui malheureusement les princes se piquent de très-peu de moralité, en général. J'en excepte trois essentiellement. (*Rumeurs.*)

» En général, quand ils promettent, c'est avec l'idée de ne pas tenir, et quand ils jurent, c'est avec la pensée de manquer à leurs engagements. J'en excepte trois ; l'Empereur en tête, le pape, et un troisième que je ne nomme pas, voulant laisser à chacun d'eux la possibilité de dire, en le croyant ou ne le croyant pas, peu m'importe, qu'il est la troisième exception. (*On rit.*)

» L'Empereur est donc, dans mon opinion, un prince exceptionnel, un prince de bonne foi, et quand il s'est donné à nous, lorsque nous l'avons pris pour nous gouverner, lorsqu'il a accepté d'être le souverain de la France, il nous a dit, en nous donnant sa Constitution, qu'il rétablirait le gouvernement parlementaire. (*Protestations.*)

» **M. le Président.** Il n'a jamais dit cela ; où l'a-t-il dit? Citez, monsieur de Boissy.

» **M. le marquis de Boissy.** Je vais le faire.

» Il l'a dit, Messieurs, dans le préambule de la Constitution. Il a dit dans ce préambule qu'une constitution était l'œuvre du temps, qu'on ne pouvait laisser assez large la voie ouverte aux améliorations.

» Or, qu'est-ce qu'améliorer un gouvernement? c'est lui faire faire des progrès incessants ; par conséquent, l'amener à être un gouvernement, je ne dirai pas bon, puisque vous ne le voulez pas, mais le moins imparfait. (*Rumeurs et sourires.*)

» Quel est le gouvernement le moins imparfait? On nous cite souvent l'Angleterre. Quel est le gouvernement de l'Angleterre?

» C'est le gouvernement parlementaire qui fait sa force, sa puissance, sa richesse. Pourquoi donc aujourd'hui cette promesse de l'Empereur ne se tiendrait-elle pas? Il la tient, il a déjà fait un grand pas vers l'accomplissement de sa parole; il a donné ce décret du 24 novembre. Qu'est-ce que ce décret, Messieurs? c'est exactement, réellement, un premier grand pas fait vers le rétablissement du gouvernement parlementaire. Sans doute il a quelques ennemis, le gouvernement parlementaire, car il y a une tribune sous ce gouvernement, une tribune libre.

» Il doit être dans l'idée de l'Empereur de rétablir la tribune — un peu plus tôt ou un peu plus tard — avec toute sa liberté. Pourquoi ? C'est que l'Empereur sait bien, il a trop médité pour ne pas le savoir, et il se rappelle trop bien tout ce qu'il écrivait autrefois, l'Empereur sait bien que la tribune, c'est l'œil du souverain; il sait très-bien que, sans la tribune, il ne peut rien entendre, rien voir. C'est l'idole qui a des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre. Pourquoi ? Parce qu'il ne peut être instruit, éclairé que par les ministres. Je rends hommage à tous les ministres passés, présents et à venir. (*Hilarité.*)

» Vous voyez que je suis large.

» Ils sont tous parfaitement dévoués, tous des hommes de la plus haute intelligence, de la plus grande capacité. Mais par qui sont-ils éclairés ? Voilà la question. Ils devraient être éclairés par des hommes qui les trompent ; et si la Constitution ne disait pas qu'il n'y a pas ici de ministres, s'il y avait un ministre de l'intérieur, je lui adresserais en toute confiance cette question : Êtes-vous content de vos préfets ? Vous servent-ils bien? Je crois que s'il répondait à la tribune, s'il était franc, comme ils le sont dans les conversations particulières, il dirait que la plupart sont mau-

vais. (*Exclamations.*) Quelqu'un prétend-il que non ? Je lui cède la parole.

» **M. de Mentque.** Moi, je dis non !

» **M. Le Verrier.** Et moi aussi, monsieur de Boissy, je dis non.

» **M. de Mentque.** Je dis non, et j'ajoute que parler ainsi, c'est manquer souverainement de justice à l'égard de magistrats intelligents, dévoués, qui servent l'Empereur et le pays au milieu souvent des plus grandes difficultés. Oui, Messieurs, généraliser une pareille observation, c'est un grave manquement à la justice et aux convenances.

» **M. le Président.** Vous n'avez pas la parole, monsieur de Boissy, pour jeter la diffamation sur des fonctionnaires de l'Empereur. Il y a quelque chose de mieux à faire, c'est de traiter sérieusement les affaires du pays. (*Marques d'assentiment.*)

» **M. le marquis de Boissy.** Je les traite très-sérieusement, et je le fais, ne fût-ce que par respect pour moi-même.

» J'ai le devoir, et je crois que c'est mon droit, de m'exprimer un peu sévèrement, c'est-à-dire avec équité et justice, sur l'administration. Trois, quatre, cinq, six voix viennent de me contredire; j'aurais voulu qu'on me laissât finir. Il y a des préfets, surtout ceux qui font partie de cette Chambre, qui sont très-honnêtes, très-intelligents, très-dévoués ; mais, je le demande en conscience, qu'on me dise s'ils sont tous bons; ose-t-on dire qu'il y en a beaucoup ? Consultez le pays, et le pays répondra. Voyez les élections. Les élections répondront à leur tour qu'il en est un grand nombre qui, par incapacité, ont aliéné l'opinion publique, je ne dirai pas à l'Empereur, mais à l'administration. Ceci, je le maintiens, et je demande que le gouvernement me réponde plus tard, si je me trompe; qu'il dise s'il croit qu'il n'y a pas beaucoup à désirer parmi les fonctionnaires que je viens de désigner. (*Murmures.*)

» Si ces fonctionnaires étaient meilleurs, s'ils servaient mieux, il y aurait moins d'opposition dans les élections. Car dans beaucoup d'endroits, dans beaucoup de localités, quoi qu'on dise officiellement, il y a une grande désaffection à l'égard de l'administration. Ainsi, les préfets laissent beaucoup à désirer, et je ne commets pas une indiscrétion en disant cela, Messieurs ; je demande s'il n'y a pas de ministre qui convienne de ce que j'avance là ? Je l'ai entendu dire ; maintenant soutenez qu'ils sont tous bons, je dis que non. Les preuves, abandonnons-les au pays, pour qu'il en juge.»

On voit déjà tout ce que, par suite de son système de tirailleur oratoire et d'escarmoucheur politique, qui ne permettait vis-à-vis de lui aucune tactique de siége en règle et de bataille rangée, et ne laissait à ses adversaires déconcertés par ce pétillement d'idées et de mots, et ce perpétuel sautillement d'un contradicteur insaisissable, que l'arme hasardeuse de l'interruption, on voit tout ce que le marquis avait pu dire non sans protestations, mais à peu près impunément, sur le gouvernement parlementaire et les fautes administratives.

Reprenant une nouvelle force et une nouvelle élasticité dans le succès de ce premier engagement, il serrait ses approches et poussait en avant ses aventureuses inductions, pour arriver à ce fameux camouflet de la protestation dynastique du maréchal Magnan, le même qui, dans les débats du procès de l'affaire de Boulogne, devant la Chambre des pairs, avait fait cette déposition non moins fameuse qui..... qui..... enfin vous m'entendez bien, mais alors il n'était pas maréchal ni bonapartiste.

« Messieurs, sauf meilleur avis, l'Empereur veut, et il nous l'a ordonné, il n'y a pas de doutes à élever ici, l'Empereur veut être renseigné par la tribune, et vous savez qu'il a été jusqu'à dire, ce qui est bien noble, bien exceptionnel parmi les souverains, les souverains très-puissants, presque tout-puissants, il a été jusqu'à dire qu'il pouvait se tromper, et que ce qu'il désirait, en rétablissant la tribune, c'était d'être éclairé par des vérités qui ne peuvent partir que de la tribune. Il y a des vérités, Messieurs, qu'on ne peut pas dire entre *quatre-z-yeux*, si vous me permettez l'expression, mais qui doivent partir de la tribune, car c'est seulement quand elles en partent qu'elles parviennent jusque dans le palais des souverains, où rarement elles sont acceptées ; mais, chez l'Empereur, elles sont non-seulement acceptées, mais demandées et reçues, même quand elles ne plaisent pas. L'Empereur sait que la vérité, qui ne plaît pas toujours, est toujours utile ; que la vérité n'a jamais renversé un trône, et qu'au contraire elle soutient les trônes. Il connaît la force de l'opinion publique ; doué d'un génie qui n'a jamais existé peut-être, et qui n'existera pas de longtemps, il a su calculer, avec une précision mathématique, la force d'ex-

pansion de l'opinion publique; il sait que l'opinion publique, que nous appellerons, si vous voulez, la vapeur politique, fait éclater les trônes, comme la vapeur de l'eau bouillante fait éclater la chaudière, avec cette différence que la chaudière qui éclate tue autour d'elle, tandis que la vapeur qui renverse les trônes projette les souverains en pays étranger. (*Rumeurs.*) Messieurs, ayez la bonté de me suivre, car je suis ici monarchiste, impérialiste, bonapartiste, bonapartiste-légitimiste. (*Sourires et bruit.*)

» Veut-on que j'explique toute ma pensée? (*Oui! oui!*) Je suis prêt à le faire, oui, je le dirai, je suis bonapartiste-légitimiste, en ce sens que s'il fallait me mettre dans le feu pour empêcher l'Empereur d'y tomber, je le ferais; pour empêcher le Prince Impérial d'y tomber, je le ferais; pour empêcher les héritiers légitimes d'y tomber, je le ferais. Voilà ce qui me fait dire que je suis bonapartiste-légitimiste, bonapartiste pour l'Empereur, pour son fils, pour ses héritiers en ligne directe, légitimes (*bruit; agitation*), car cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas interruption. Oui, je suis légitimiste pour l'Empereur; oui, je suis légitimiste pour les Bonaparte comme je l'ai été pour les autres dynasties, toujours fidèle, tenant mes promesses, fidèle à mon serment, et permettez-moi de le dire, puisqu'il y a ici une espèce de doute, d'équivoque sur le sens du mot légitimiste, après l'avoir longtemps averti, j'ai été un des derniers restés fidèles au gouvernement précédent, un des plus fidèles; je n'ai jamais été courtisan, jamais je n'ai rampé devant le pouvoir debout, et je n'ai jamais insulté au pouvoir tombé. (*Bruit; marques d'impatience.*)

» Voilà pourquoi, pour revenir à ce que je disais, pourquoi l'Empereur, qui est si homme d'honneur, quoique prince (*rumeurs*), nous a donné ce décret qui a relevé la tribune et qui sera le salut de l'Empire; oui, si la tribune reste, si elle devient plus libre encore, elle sera la base inébranlable de l'Empire qui vivra, je l'espère, autant de siècles qu'en a vécu la dynastie précédente.

» Messieurs, l'Empereur sait, et rendons-lui grâce de ne pas l'avoir oublié, qu'aujourd'hui il s'est produit un immense changement dans les relations des rois à peuples L'Empereur Napoléon Ier a commis une erreur grave, une grande erreur lorsqu'il a dit en parlant des peuples et des rois : « Ces ennemis irréconciliables! » Il s'est trompé. Ils étaient irréconciliables, oui, avant 89, parce qu'il y avait d'un côté la toute-puissance et de l'autre absence complète de liberté; mais depuis 89; ce soleil politique qui a éclairé les peuples, qui leur a appris leur puissance toute-

puissante, ce soleil leur a appris aussi qu'ils avaient tout à gagner à faire ce que j'appellerai un compromis si vous voulez.

» Il a appris aux rois qu'il y avait plus de sécurité pour eux à s'entendre avec les peuples, et qu'il y avait plus de bonheur pour les peuples à s'entendre avec les rois. De là les constitutions, le gouvernement parlementaire; et l'Empereur, Messieurs, le sait... il sait tout (je crains de paraître flatteur, mais je parle en conscience); l'Empereur, qui sait tout, sait très-bien que les rois, en n'oubliant pas ce qu'a appris 89, ont beaucoup gagné à ce compromis entre les peuples et eux. Car, si les peuples appartenaient encore aux rois, il s'ensuivrait par cela même que les peuples auraient un maître, ce qui n'est plus; et vous le savez, Messieurs, il est dans le cœur humain que le propriétaire tienne à sa chose, qu'il veuille la conserver et la défendre quand on veut la lui prendre. Les rois appartenant aux peuples, les peuples les défendront. Si le contraire avait lieu comme autrefois, ce qui est arrivé autrefois arriverait encore. Il est dans le cœur humain que l'esclave qui supporte la servitude, la maudisse, et qu'il travaille incessamment à s'en affranchir.

» Donc avantage pour les rois comme pour les peuples dans les changements survenus par les idées et par les principes de 89. N'oublions pas ces grands principes, Messieurs, qu'on oublie trop souvent; on en parle, en les oubliant non pas en parole, mais en fait. Il y a, dans ces principes de 89, beaucoup de choses promises et peu de tenues. Il y a certaines libertés inscrites, d'autres confisquées. Un peu plus tard nous en citerons, par exemple, la presse. Mais je veux dire que l'Empereur..... — et pour mon compte je le bénis le jour, le soir, la nuit quand je ne dors pas (*rires très-nombreux*); je suis plein d'admiration pour lui; ce n'est pas une admiration de la veille, mais une admiration réfléchie, du lendemain; je n'étais pas bonapartiste avant l'Empire; je ne suis pas de la veille, je suis du lendemain; peut-être en ai-je un peu l'exagération, mais je mourrai avec ce sentiment profond d'attachement, de reconnaissance, d'admiration, de dévouement : — je veux dire que l'Empereur, que l'Empereur aura, et si je savais écrire, je l'écrirais, qu'il aura une plus belle page dans l'histoire que Napoléon I^er^.

» L'Empereur Napoléon III sera plus grand que ne l'a été l'Empereur Napoléon I^er^, car s'il n'a pas autant de victoires à inscrire dans ses annales, il n'aura pas une mauvaise page. Pour le prouver, je ne veux pas citer un fait qu'il est inutile de rappeler; mais j'en cite ici un qui m'a été, je ne dirai pas affirmé d'une manière

positive, mais que je crois vrai, car il est digne de l'Empereur. Ne parlons pas des fossés de Vincennes, parlons de ce qui s'est passé à Paris. A Paris, il m'a été dit par quelqu'un en qui j'ai confiance, qui peut se tromper, tout le monde le peut, mais il m'a été dit que l'Empereur a fait une chose magnifique, entendez-le bien, magnifique. Il a su qu'un prince banni était à Paris ; il n'a pas envoyé l'arrêter pour le faire fusiller ; mais il l'a fait avertir qu'il était en contravention avec les lois du pays, et qu'il l'engageait à retourner en Angleterre. (*Mouvement.*)

» Voilà une belle page. Elle suffirait à elle seule pour le rendre glorieux à tout jamais ; car enfin, quand un prince se trouvait en violation des lois du pays, l'Empereur pouvait le faire punir. Non, il ne le fait pas ; sa grande âme l'en empêche ; il l'envoie avertir qu'il a oublié la loi qui le bannit, et lui fait dire qu'il ferait mieux de repartir pour l'Angleterre, ce qui a eu lieu.

» Messieurs, il y a une chose que l'Empereur sait, qu'il n'oubliera pas, car il n'oublie rien ; à lui seul il a la sagesse de tous ses conseillers ; l'Empereur sait que si les peuples font les révolutions, ce sont les rois qui trop souvent les préparent, les rendent nécessaires, et par cela même légitimes ; l'Empereur le sait, et c'est pour cela que l'Empereur voudra prévenir toute espèce de mécontentement, et il aura raison, car c'est comme cela qu'il fondera sa dynastie, sur la liberté, aujourd'hui seule base inébranlable des trônes.

» Remarquez bien, Messieurs, tout ce que fait l'Empereur. Il va au devant de presque tous les besoins ; malheureusement quelquefois il rencontre sur sa route des obstacles, il les franchit, il lui faut du temps, et, dans ma conviction intime, c'est ce qui fait qu'il n'a pas encore réalisé tout ce que nous voudrions avoir, un peu plus de liberté d'un côté, un peu moins d'un autre ; un peu plus de liberté de presse, un peu moins de liberté des théâtres, à laquelle personne ne porte un vif intérêt.

» Eh bien, l'Empereur voudra nous donner ce qui fera la prospérité de la France, sa gloire, et ce qui permettra à la base déjà si forte de l'Empire de devenir inébranlable pour des siècles. Voilà mon vœu.

» Il a raison ; il est homme, un grand homme, non-seulement guerrier, politique, écrivain, car enfin nous savons tous qu'il vient d'ajouter à la gloire de César celle d'avoir son histoire écrite par Napoléon III. La gloire de César était déjà grande, elle sera grandie encore par l'histoire qu'en a faite l'Empereur.

» L'Empereur a donc dit qu'il pouvait se tromper, puis il a

ajouté : « Épuisez, Messieurs, pendant le vote de l'Adresse, toutes les discussions suivant la mesure de leur gravité, pour pouvoir ensuite vous consacrer entièrement aux affaires du pays. »

» Moi qu'on accuse quelquefois d'être ennemi de l'Empire, quelle bêtise ! (*bruit*) pardonnez-moi le mot, quelle stupidité ! et voilà pourquoi c'est une stupidité. Comment ! accuser un sénateur d'être ennemi de l'Empire ! Mais, Messieurs, voyons, est-ce que sous un gouvernement quelconque il y aurait une position plus élevée, plus belle, plus avantageuse ? Comment ! nous, ennemis de l'Empire, nous qui en sommes les produits, qui avons tant d'intérêts à le soutenir ! Stupidité !

» Je viens obéir aux ordres de l'Empereur, parler en loyal sénateur, comme il me l'a ordonné mentalement, quand j'ai eu l'honneur d'aller le remercier de m'avoir accordé la grâce de pouvoir siéger dans cette enceinte, où je le défendrais jusqu'à extinction de force naturelle, s'il était attaqué. Eh bien, quand il a dit qu'il pouvait se tromper, il nous a autorisés à lui dire : Sire, vous vous êtes trompé dans telle circonstance.

» Selon moi l'Empereur s'est trompé bien moins souvent que d'autres ne l'auraient fait à sa place, car, ne l'oubliez pas, depuis qu'il règne, il règne en maître, en souverain absolu de fait, je ne dis pas en droit (il y a un peu du gouvernement constitutionnel, pas beaucoup, dans la Constitution) ; il règne en souverain dont, je ne sais comment dire, l'école est mauvaise ; car le gouvernement absolu, si je me rappelle bien cette phrase que j'ai lue dans un grand philosophe, est une mauvaise école pour les souverains. Ils ont besoin d'être éclairés, et ils ne peuvent l'être aujourd'hui que par la tribune, et d'autant plus par la tribune seulement, qu'il n'y a plus, permettez-moi d'appeler votre attention là-dessus, de ministres responsables. En sorte que tout ce que fait l'Empereur, et tout ce qui se fait en son nom, c'est l'Empereur qui est censé le faire d'après la Constitution. Est-elle raisonnable en cela ? Non ; elle était excellente, excellentissime au moment où on l'a faite, mais, comme toutes les bonnes choses d'une époque, elle est devenue moins bonne quelque temps après ; elle peut devenir bien plus mauvaise.

» Il en est de la machine gouvernementale comme de toutes les machines possibles : toutes les machines doivent d'abord être bien entretenues et ensuite améliorées. C'est pour cela que l'Empereur a dit que la Constitution peut être améliorée. Comment ? Je vais vous le dire en peu de mots : elle doit être améliorée d'abord à cause des progrès faits (remarquez bien que je ne parle

pas du passé ; j'ai dit que pour le passé elle était excellentissime, mais elle est devenue très-défectueuse à cause des progrès accomplis depuis. Par exemple, les ministres, les hommes qui nous sont si supérieurs en savoir, en expérience, peuvent faire, et, d'après la Constitution, ils ne peuvent pas nous dire pourquoi ils ont fait. On les reconnaît capables de faire, mais ils sont si complétement incapables de nous expliquer pourquoi, qu'on leur dit : Muet tu seras. (*Rires et bruit.*)

» On me dit, il y a là-dedans une chose à respecter tant qu'elle est ; mais il y a aussi là-dedans un motif grave, puissant, pour demander une amélioration promise ; oui, promise par l'Empereur dans le préambule de la Constitution. Voyons donc ce qui en résulte.

» Il n'y a pas de responsabilité ministérielle ; vous en avez vu il y a deux jours un petit exemple, qui vous prouve ce qu'est l'isolement des ministres.

» Je ne crains pas de leur demander, ils ne pourraient pas me répondre, car il n'y en a pas ici, mais enfin, s'il y en avait un seul je lui demanderais si, après avoir été consulté, il aurait contresigné certain rapport socialiste que vous avez pu lire au *Moniteur*, mais qui a été heureusement, le lendemain, flétri par un démenti officiel. Est-ce un inconvénient ceci, Messieurs ? Oui, c'est un inconvénient de ce gouvernement ; donc il faut améliorer, légalement, constitutionnellement, d'après les paroles de l'Empereur, qui appelle le progrès dans la Constitution qu'il nous a donnée, qui était parfaite quand il l'a donnée, mais qui ne l'est plus aujourd'hui ; il faut la respecter, mais il faut la modifier.

» Je ne sais pas si l'on peut dire à des gens raisonnables, et si des gens raisonnables peuvent admettre que le souverain doit être responsable de tout ce qui est fait sous son gouvernement.

» Comment l'Empereur, génie profond, prince exceptionnel, sachant tout ce qu'un homme peut savoir, — je ne veux pas dire sachant tout ce qui existe ; — je demande s'il est raisonnable, si ce n'est pas blesser le bon sens, violenter l'opinion publique, que de dire qu'il sera responsable de tout. Un mauvais garde champêtre nommé : l'Empereur responsable ! Un mauvais sous-préfet nommé : l'Empereur responsable ! Beaucoup de mauvais préfets, je répète le mot, beaucoup de mauvais préfets maintenus : l'Empereur responsable ! Mais, Messieurs, où irions-nous donc avec un semblable système ? Fût-il un demi-dieu, on ne pourrait admettre qu'il ne pût pas se tromper.

» **M. le Président.** Monsieur le marquis de Boissy, vous atta-

quez un des principes de la Constitution, ce que je ne puis pas permettre. C'est une des bases essentielles de la Constitution que la responsabilité de l'Empereur et la non-responsabilité des ministres. Vous l'attaquez cependant ici pied à pied, et semblez prendre à tâche de la saper, ce qui paraît une grande contradiction avec vos paroles de dévouement à la personne du souverain. (*Approbation.*)

» *Plusieurs sénateurs.* Nous sommes au Sénat précisément pour la défendre.

» **M. le marquis de Boissy**: Je proteste énergiquement, très-énergiquement, contre cette intention, indigne de moi, de vouloir saper la Constitution, intention que M. le Président, par respect pour le Sénat, ne devrait jamais supposer dans le cœur d'aucun sénateur.

» **M. le Président.** C'est cependant ce que vous avez fait, et je vous engage à ne pas continuer à attaquer ce principe de la Constitution qui est fondamental, et qui ne saurait être modifié que par un plébiscite. Nous, Sénat, nous sommes précisément les conservateurs de la Constitution, et ce n'est pas de cette enceinte que doivent partir des paroles telles que celles que vous venez de prononcer. (*Nouvelle approbation.*)

» **M. le marquis de Boissy.** Alors j'abandonne cette thèse comme contraint et forcé ; je cède à la force contre le droit, mais enfin je me soumets. On ne peut pas me demander davantage, je me soumets. Je proteste seulement mentalement. »

On devine ce que ces importunes critiques, rendues inviolables par l'éloge perpétuel de l'Empereur, dont, aux moments dangereux, l'orateur se couvrait toujours comme d'un invulnérable bouclier, ce que cette irrévérencieuse discussion des défectuosités constitutionnelles, ce que cette maligne évocation du fantôme de l'initiative parlementaire et de la responsabilité ministérielle avaient, dans le Sénat, agacé, scandalisé, offusqué de gens.

Les grandes assemblées ont de ces illustres dormeurs qui ne souffrent pas volontiers qu'on dérange leur oreiller d'invio-

labilité, et trouvent tout naturel que les boulets de l'opposition passent par dessus leur tête.

L'explosion de tous ces mécontentements particuliers, fondus et coalisés dans le mécontentement général d'être réveillé, allait trouver son prétexte dans les reproches respectueux faits au souverain, par le marquis de Boissy, de son peu de souci d'une sécurité qui était celle même de la France, et dans la témérité avec laquelle il exposait à des tentatives que menaçait de multiplier la rage de l'anarchie européenne vaincue, une vie sur laquelle reposaient tant d'intérêts.

C'est cette préoccupation, qui n'était pourtant ni d'un ami impolitique ni d'un serviteur infidèle, c'est cette image de la conspiration mazzinienne, aiguisant et empoisonnant ses poignards, c'est ce tableau du *gâchis*, pour emprunter à la crainte du dévouement populaire sa propre expression, dans lequel tomberait la France au lendemain d'une catastrophe, qu'il faut toujours prévoir, pour la prévenir toujours, qui achevèrent d'exaspérer la majorité de l'illustre assemblée, médusée par une telle évocation.

Le Sénat, composé de personnages heureux de gouverner et de vivre, n'entend pas volontiers parler de la révolution et de la mort, et le marquis de Boissy, qui n'avait peur ni de l'une ni de l'autre, ne s'en gênait pas.

Averti par une double admonestation du Président, et surtout par l'effet produit sur ses collègues, et traduit par leur visage, de la nécessité de virer de bord et d'esquiver la tempête, le marquis de Boissy s'empressa de tourner sa voile à un vent moins défavorable, et de s'engager dans la discussion, pacifiée par l'habitude, et qui ne semblait plus susceptible d'orages ni de naufrages, de la convention du 15 septembre.

Il termina par une humoristique boutade contre l'abus des décorations étrangères, et la proposition d'un impôt satirique.

La première partie de cette séance dramatique qu'il devait occuper tout entière, et dont l'entr'acte devait à peine suffire

aux félicitations offertes au maréchal Magnan pour son intervention dans le débat, revanche expiatoire des dédains d'autrefois, et la facile victoire d'une protestation dynastique assez malencontreuse dans la bouche de l'inexorable témoin à charge du procès du prince Louis Napoléon.

Nous achèverons de donner une idée de ce discours original et de ce mémorable débat par les quelques extraits suivants des considérations grâces auxquelles le téméraire orateur échappa à un terrain devenu trop brûlant.

Nous résumons, en en donnant la conclusion, l'incident qui rendit cette diversion nécessaire, et obligea le marquis de Boissy à passer à des sujets moins antipathiques et moins dangereux.

« L'Empereur devrait ordonner à la police, comme tous les gouvernements de l'Europe, de livrer Mazzini. Et parce que les rois d'aujourd'hui donnent asile aux assassins de l'Empereur, je n'aime plus les rois, — j'aime le mien, je n'aime plus les autres, — ils s'appellent frères, mais ils ne sont que des Caïns. — Les rois d'aujourd'hui donnent asile aux assassins de l'Empereur, des assassins que l'on trouve toujours avec de l'argent. — C'est avec l'argent de l'Angleterre que l'on a payé Mazzini ! C'est avec cet argent qu'on soudoie tous ces scélérats auxquels nous donnons asile ! — Je demande comment il se fait que nous soyons ainsi, à nos frais et dépens, l'asile de tous les réfugiés italiens et autres qui viennent ici avec des intentions, — je ne les calomnie pas, c'est affiché tout haut dans les journaux, — avec des intentions de destruction, d'assassiner l'Empereur, dont la vie nous est si précieuse. Qu'on me permette de le dire, nous aimons l'Empereur, nous voulons le garder, nous voulons qu'il vive ! Est-ce pour lui seulement ? Un peu pour lui, beaucoup pour nous ; il nous est nécessaire, et les choses nécessaires, on les aime et on les soutient.

» Quand je dis que nous aimons l'Empereur, je parle de nous tous, Messieurs ; car il n'est personne, ni dans cette enceinte, ni hors de cette enceinte, qui ne dise : Ah ! mon Dieu, si l'Empereur venait à mourir, dans quel gâchis nous serions ! Nous avons

donc le droit de lui demander de veiller sur lui et de lui dire (et ce mot serait dit par intérêt en même temps que par attachement), il s'ensuit que nous avons le droit de veiller sur lui, de lui dire : Sire, le courage qui n'est pas nécessaire chez un souverain n'est pas du vrai courage. Un souverain ne s'appartient pas.

» **M. le Président.** Monsieur le marquis de Boissy, occupez-vous un peu moins de la vie de l'Empereur, qui est, et nous l'espérons, sera toujours protégée par la Providence ; occupez-vous un peu plus de l'Adresse, car vous vous en éloignez beaucoup. (*C'est vrai ! c'est vrai !*)

» **M. le marquis de Boissy.** M. le Président sait bien toute la déférence que j'ai pour ses paroles. Mais l'Adresse permet de traiter toutes les questions. Je viens de blâmer la police : si elle est parfaite, j'ai eu tort ; mais laissez-moi dire que je la crois imparfaite sur ce point. Ce serait la première fois qu'on imposerait silence à un sénateur exprimant son amour pour le souverain, ses vœux pour sa conservation, et faisant entendre des conseils pour qu'il ne soit pas assassiné ! (*Exclamations ; murmures prolongés. — Assez ! assez.*)

» **M. le Président.** Vous nous entretenez, monsieur de Boissy, de tristes augures, qui répugnent à tous les esprits.

» **M. le marquis de Boissy.** Monsieur le Président, ce n'est pas en mettant la tête sous l'aile qu'on évite le danger !

» Messieurs, je reviens à un sujet compris dans l'Adresse. Je ne veux pas aborder les paragraphes, Dieu m'en garde ! je veux louer, encenser (on ne m'arrêtera pas) ; je veux louer la convention du 15 septembre, louer l'habileté des négociateurs. Mais enfin, il y a le revers de la médaille, ou plutôt le beau côté de la face, car pour moi, c'est le beau côté ; je viens dire que, dans mon opinion cette convention, que je trouve très-habile, très-sage (je vais vous dire pourquoi je la trouve très-sage), ne sera pas exécutée. Elle ne le sera pas ; non certes qu'il puisse y avoir mauvaise foi d'un côté ou de l'autre ; non ; il y aura une bonne foi entière de la part des négociateurs, c'est-à-dire de la part des souverains. Mais, Messieurs, il y a deux Italies, j'en sais quelque chose, j'habite l'Italie tous les ans : l'une honnête, loyale, qui, quand elle fait des traités, veut les tenir ; l'autre, l'Italie mazzinienne, l'Italie des scélérats, l'Italie criant « Rome ou la mort ! »

» L'Italie honnête dira à l'Empereur : Nous vous en prions, nous vous en supplions, restez à Rome.

» Nous y resterons, je n'en doute pas, vous le voyez, sans qu'il y ait violation de la foi jurée ni de la part de l'un, ni de la part de

l'autre. Et, Messieurs, pourquoi l'Italie nous demandera-t-elle de rester à Rome ?

» Parce qu'elle est sage, loyale; parce qu'elle sait bien que si elle peut y entrer, elle ne peut pas y rester; elle sait bien que le jour où elle entrerait à Rome, les Autrichiens réoccuperaient la Lombardie, qu'ils n'ont pas abandonnée sans esprit de retour. Disons la vérité, au lieu de faire de la *sentimentalerie*, ils mettraient garnison à Turin. L'Autriche sait bien que Mazzini veut aller à Rome. La révolution voudrait y entraîner Victor-Emmanuel : il n'ira pas; il est trop sage pour cela en effet; il sait que du Capitole à la roche Tarpéienne il n'y a qu'un pas, et la révolution ne veut pas plus d'un roi qui ne la servirait plus, que d'un roi qui la combat.

» La révolution italienne, mazzinienne, veut entraîner Victor-Emmanuel, mais, grâce à Dieu, Victor-Emmanuel suivra des conseils plus sages, et ne demandera pas l'exécution de la convention. Ensuite, pourquoi l'Italie mazzinienne demandera-t-elle à l'Empereur d'aller à Rome? Pourquoi l'y poussera-t-elle?

» Cette demande, je vais vous l'analyser en peu de mots. Elle le demandera, parce que ce serait un parricide, un suicide, un dynasticide, et, chacun de vous en est convaincu, à peu d'exceptions près; la cause papale est une cause essentiellement dynastique, et la preuve, c'est que beaucoup d'ennemis *apparents*, — je recommande ce mot *apparents*, — tirent sur le pape, qui ne font autre chose que ce qu'on appelle, je crois, en terme d'artillerie, tirer à ricochet. On peut être sûr que la plupart de ceux qui tirent sur le pape aujourd'hui ne le font que pour ricocher sur l'Empereur. Et l'Empereur le sait bien. Donc, s'il y avait départ, abandon, ce serait un parricide, puisque la France est la fille aînée de l'Église; ce serait un suicide, car l'opinion publique est la reine du monde, ce serait enfin un dynasticide!...

» Hélas! Messieurs, il y a une espèce de droit nouveau, non pas théorique, mais pratique, c'est que, quand le chef de la dynastie tombe, la dynastie tombe avec lui, soit en un acte, soit en deux actes, comme cela est arrivé en 1830 et en 1848.

» Je le répète : en faisant cet abandon, on commettrait trois fautes : — Faute religieuse qui domine toutes les autres; — faute militaire; c'est un point stratégique et j'adjure les illustres généraux et maréchaux qui sont ici de me dire si je me trompe; — faute politique, car le jour où le pape ne serait plus à Rome, nous tomberions de beaucoup en considération dans l'opinion de tous

les peuples, dans l'opinion surtout de l'Europe. En effet le pape, à Rome, nous donne une grande influence.

» Le pape à Rome... nous en avons besoin. Toute ma crainte, ce n'est pas que le pape soit chassé de Rome, il y rentrerait et bientôt; il en est sorti déjà quarante-huit fois, il y rentrerait bien une fois de plus. Ce n'est pas cela qui m'inquiète; ce qui m'inquiète, c'est que le pape quitte momentanément Rome.

» Son départ amènerait une immense complication, et c'est cette complication que l'Empereur voudra éviter, car il est sage, et il connaît toute la force de l'opinion publique. Il sait bien ce dicton : « *Qui mange du pape en meurt,* » — le peuple dit « *en crève.* » (*Murmures.*) Il sait bien que le pape n'est pas un souverain ordinaire; il sait bien que le pape, partout où il est, règne et gouverne. Il n'est pas comme ces souverains éphémères qui, lorsqu'ils sont en pays étranger, traînent une misérable existence, qu'on évite de rencontrer, et dont les anciens courtisans se détournent pour ne pas les voir. Le pape, partout où il est, dispose des trésors du monde. Que le pape s'en aille, le denier de saint Pierre le suivra en grossissant partout où il ira. L'Empereur le sait-il bien? On le lui dit, je le crois; mais je pense qu'on ne le lui dit pas assez. Oui, la France est essentiellement bonapartiste, profondément bonapartiste, elle l'est jusqu'à la moelle des os; mais il faut que l'Empereur sache aussi que la France est encore plus catholique en nombre et en énergie. L'Empereur est catholique dans l'âme, et il sait, il croit bien ce que savent, ce que croient tous les catholiques du monde : les tortures de Sainte-Hélène ont été le châtiment de l'enlèvement du pape de son palais. (*Explosion de murmures.*) Vous le niez? (*Oui!*) Vous êtes libres de le faire, mais j'exprime une opinion. En quoi le Sénat peut-il être blessé, je le demande respectueusement, quand j'attribue cette croyance à l'immense généralité de la France, et surtout quand je m'appuie sur un fait. Voulez-vous que je dise, — je suis prêt à le dire, — qu'il a eu parfaitement raison? Soit; il a eu raison peut-être momentanément, puisque Rome est devenue la seconde ville de l'Empire; mais il a eu tort quelque temps après, puisque le pape est rentré à Rome, triomphant, quand, lui, a quitté malheureusement la France!

» Eh bien, si le pays est catholique, essentiellement catholique, permettez-moi d'ajouter un mot : Je ne sais pas si c'est très-constitutionnel, mais c'est au moins respectueux de la part d'un sujet dévoué : J'espère, Messieurs, j'espère qu'une auguste intervention, l'intervention maternelle, l'intervention d'un ange le

dira à l'Empereur, et obtiendra de lui que le pape reste à Rome.

» Si le pape reste à Rome, ce sera par la volonté de l'Empereur, par le désir de la France; la France, en cela, doit commander au monde, et ce que fera la France, le monde l'approuvera. »

L'orateur, abordant enfin sans encombre le chapitre des finances, continuait, pour user d'images et de locutions familières et vulgaires, mais qui le peignent à merveille, à lever, comme des lièvres, des idées qu'il poursuivait jusqu'à leurs extrêmes conséquences, ou, comme une corneille qui abat des noix, à abattre des vérités légèrement ironiques.

Il parlait de l'impôt, et proposait d'en instituer un nouveau, absolument somptuaire et voluptuaire, destiné à punir les progrès d'un luxe international et cosmopolite, devenu ridicule, et à porter remède à cette plaie envahissante du parasitisme des plaques et de l'ardélionisme des rubans étrangers.

« Vous le savez, je n'ai pas la prétention de l'apprendre à personne, en France on paye pour toute chose : on paye l'air qu'on respire, la lumière du soleil, — je ne parle pas de celle du gaz ! — Oui, la lumière du soleil se paye ! l'eau se paye ! Veut-on aspirer à être propriétaire, il faut payer ; et quand on est propriétaire, il faut payer pour jouir de son droit ; quand on a payé pour jouir de son droit de propriété, il faut payer pour le droit de la défendre. C'est juste, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, et tous les jours il en faut davantage. On paye tout. On paye le droit de se transporter d'un point sur un autre, c'est-à-dire que le pauvre le paye, le riche ne le paye pas, et, selon moi, c'est un grand tort. Quant à l'étranger, oh ! pour celui-là, il y a dispense absolue de payer pour avoir le droit d'aller d'un côté ou d'un autre, comme bon lui semble. On paye pour un port d'armes; on paye, en un mot, pour toute chose, pour avoir un cheval, pour

avoir une voiture. Je n'ose pas dire tout ce qui paye. Il y a une misérable, une déplorable industrie, — elle est nécessaire, je ne l'attaque pas, — sur cette misérable industrie, on prélève une part; c'est juste, il le faut, il est nécessaire qu'elle soit surveillée. (*Bruits; sourdes rumeurs.*) Mais, Messieurs, voici quelque chose de pire, c'est que si le pauvre veut avoir un ami qui l'aimera quand il n'aura ni pain, ni feu, ni lieu, s'il veut avoir un ami qui le suivra, qui seul, seul l'accompagnera jusqu'au trou dans lequel on jettera son cadavre, il faut qu'il paye, car il y a la taxe des chiens!

» Je viens proposer l'établissement d'un impôt. (*Rires.*) Je vous demande en grâce de m'écouter avec patience, car je ne veux pas dire de suite ce qu'il serait... il s'élèverait immédiatement des protestations; mais je vais vous dire sa destination, et cette destination fera passer l'impôt.

» L'impôt que je vais proposer est un impôt volontaire, entendez-le bien, et vous savez qu'il n'y en a pas beaucoup de ce genre; cependant cet impôt sera productif, moral, et, chose qui ne s'est jamais vue et ne se verra peut-être jamais, populaire! Est-ce un impôt parfait, celui-là, un impôt populaire? Cet impôt rapportera beaucoup. Comment l'établirons-nous? Tout à l'heure, je vais le dire. Ce que je dis tout de suite, c'est qu'il serait destiné à donner des pensions aux mères des soldats tués sur le champ de bataille ou morts sous les drapeaux, ce qui est la même chose.

» Cet impôt, je le répète, sera volontaire, productif, moral et populaire, notez ce dernier mot, — et je viens de vous dire la destination que vous lui donnerez.

» Messieurs, j'ai été élevé dans des sentiments monarchiques et dans des sentiments religieux. Oui, je l'avoue, je suis papiste, clérical, si vous voulez de cette dernière expression. En raison de mes sentiments monarchiques, je suis toujours affligé de voir des princes se tromper, et qu'il me soit permis de dire ici combien je regrette d'entendre si souvent dans la rue ces lazzi, pleins d'esprit du reste, d'entendre dans les antichambres ces sarcasmes sanglants, mais mérités, à la vue de cette masse de médailliers ambulants, de cette immense quantité de décorations étrangères.

» **M. le général Husson.** C'est vrai, ils en sont bardés.

» **M. le marquis de Boissy.** J'avoue que je suis péniblement affecté quand je vois l'intelligence princière, — bien entendu, je ne parle que des décorations étrangères, quand je vois,

dis-je, la preuve évidente que l'intelligence princière est descendue tellement au-dessous de l'intelligence la plus vulgaire, qu'elle ne s'aperçoit pas que la déconsidération dans laquelle on semble s'attacher à faire tomber les décorations, remonte de la décoration aux décorateurs.

» Je suis véritablement affligé de cette déconsidération qui s'attache aujourd'hui aux décorations étrangères.

» Je ne parle en ce moment que des décorations étrangères car, grâce à Dieu, je fais une exception pour la France, et je m'empresse de dire toute la considération, tout le respect que m'inspire la décoration nationale de la croix de la Légion d'honneur. Aussi, moi, ancien pair de France, et membre de l'ordre, ce dont je suis plus fier encore, quand je rencontre un simple soldat décoré de la Légion d'honneur, je ne manque jamais de m'arrêter ; je le salue et je dis : Celui-là l'a bien mérité !

» Ce n'est pas une critique que je fais, je constate seulemen et je dis : quand des petits rendent de grands services, parcimonie dans les récompenses ; quand des grands rendent de petits services, largesse dans les récompenses. Je le répète, je ne blâme pas, je constate. Il en a toujours été ainsi, il en sera toujours ainsi. Donc aucune espèce de blâme, mais simplement constatation d'un fait.

» Eh bien ! parmi ces soldats décorés de la Légion d'honneur, on en voit tous les jours qui n'ont pas de pension et qui réclament pour en avoir une petite. L'impôt que je propose s'appliquera d'abord aux mères des soldats tués, puis ensuite aux décorés de la Légion d'honneur qui ont besoin d'un supplément pour vivre dans leurs vieux jours.

» Savez-vous ceux que je frapperais ? Je ferais porter cette taxe sur les décorations étrangères. Je voudrais que toute décoration étrangère fût taxée, non-seulement une fois, comme droit d'enregistrement, mais chaque année comme le droit de port d'armes. (*Sourires.*)

» **M. le général Husson.** Voilà une très-bonne idée !

» **M. le marquis de Boissy.** Je voudrais, par l'établissement de cet impôt, faire cesser les sarcasmes dont j'entends saluer tous ces plastronnés. Sans cependant paraître versatile, si je dis : « A bas les décorations étrangères ! » dans quelques instants je crierai : « Vivent les décorations étrangères ! » parce que plus il y

en aura, plus la taxe sera productive. Ces décorations deviendraient un objet de toilette, et cet impôt levé sur la vanité serait, soyez-en sûrs, d'un très-bon rapport.

» Il y a un décret sur la décoration de la Légion d'honneur. Ce décret dit que, quand on est reçu chevalier de la Légion d'honneur, on s'engage par serment à se consacrer entièrement au service de son pays. Parmi les décorations étrangères, il y en a sans doute quelques-unes très-méritées, mais en général sont-elles bien méritées et quels services récompensent-elles ?

» Oh ! rassurez-vous, il y en a que je ne veux pas même nommer, — ma bouche est trop pudique pour cela, — mais il y en a d'autres que je peux nommer sans qu'on dise que mes paroles sont cyniques, comme cela a été mis au *Moniteur*.

» Des décorations ont été données pour récompenser quels services ? Parce qu'on aura conduit par exemple un prince au *Jardin des Plantes*, pour voir l'ours Martin monter dans son arbre ! Tous les jours on peut voir au *Moniteur* des décorations, données parce qu'on a accompagné un prince à l'Opéra, et l'on reçoit un grand cordon parce qu'on lui aura nommé les actrices et indiqué leur adresse. (*Rumeurs et protestations.*) »

C'est à la suite de cette diversion, intentionnelle, il l'avoue, et destinée à reposer l'esprit du Sénat de nombreuses alertes que le marquis de Boissy, ayant demandé à se reposer quelques minutes, le maréchal Magnan prit la parole pour déclarer, sans risque d'être contredit, que l'assemblée serait, dans le cas prévu par un pessimisme outré, ce qu'elle devrait être, et favoriserait de son dévouement la transition toujours si difficile d'un règne à l'autre.

Nous renvoyons au *Moniteur* le lecteur curieux de connaître les détails de cette intervention un peu théâtrale, accueillie néanmoins avec des soupirs de soulagement et des applaudissements de satisfaction par le Sénat délivré de ce cauchemar qu'il lui avait fallu endurer éveillé.

A la reprise de la séance, le marquis reprit la parole, mais avec un attiédissement de verve marqué.

Le principe de non-intervention, les caprices de l'arbitraire qui présidait discrétionnairement à la destinée des journaux, nos relations avec l'Angleterre lui fournirent des développements dont nous ne voulons retenir que ce qui touche à l'expédition du Mexique.

« Je reviens à la non-intervention, à l'un des principes fondamentaux de notre droit public, comme on est convenu de l'appeler. Je l'approuve quand il est prêché, et bien prêché, quand il est prêché tous les jours. Mais il en est un autre que j'approuve tout autant, si ce n'est plus, c'est le principe *pratiqué* d'intervention. J'admets qu'on prêche la non-intervention, elle peut avoir son bon côté, quand on a un intérêt à la soutenir; mais j'approuve aussi très-fort le principe d'intervention quand il y a un intérêt à intervenir. Ainsi, je donne un assentiment complet au principe d'intervention en Italie, à l'intervention pour le pape contre Mazzini, à l'intervention pour les Italiens contre l'Autriche. C'est de la bonne intervention; j'approuve moins l'intervention en Grèce, et j'approuve encore moins l'intervention actuelle du Mexique.

» Nous n'y faisons plus la guerre. J'ai approuvé la guerre, parce qu'une fois qu'elle est engagée, il faut la poursuivre. Mais aujourd'hui nous ne faisons plus la guerre; nous faisons purement et simplement de l'intervention. Au profit de qui? — Ce n'est pas pour nous. A ce sujet je ferai deux observations sur le Mexique. Quand nous y sommes allés, nous étions avec l'Angleterre, et, jusque sur les frontières, nous sommes restés d'accord avec elle. Elle a eu la sagesse de nous abandonner; nous avons continué, nous avons vaincu; l'Angleterre, qui n'est pas intervenue pour la victoire, est intervenue pour en partager les fruits. Ce n'est rien! Il y a mieux! Nous sommes allés en avant : la victoire, vous le savez, a oublié un moment ce qu'elle devait au drapeau de la France, un instant elle a été hésitante!

» A cette époque, M. le ministre d'État était en Angleterre; il a pu juger la sympathie anglaise dont nous parlions tout à l'heure. Il y a des pièces ici qui l'établissent. Il a pu juger la sympathie

de l'Angleterre pour nos armes, quand il a vu le pays se couvrir, comme par un mouvement électrique, d'énormes affiches sur lesquelles était inscrit en lettres monstres : « Grande défaite des Français! » Et c'étaient des réjouissances! des feux de joie partout!

» Voilà notre récompense pour avoir partagé avec l'Angleterre les fruits de la victoire! Ce n'est pas tout.

» Grâce à la valeur de nos troupes et à l'habileté d'un illustre maréchal que j'ai le bonheur de voir ici, nous avons triomphé. Il est d'usage entre souverains alliés (je ne dis pas qu'ils soient tous polis aujourd'hui), il est d'usage de se complimenter quand il y a un grand fait d'armes. Cet usage, les souverains de l'Europe, moins deux, y ont satisfait : l'un, celui de la Russie, ne nous a pas complimentés; il était dans son droit, il ne pouvait le faire, puisque nous lui faisions une guerre sourde et que nous voulions favoriser la révolution de la Pologne. Nous n'avons pas le droit de lui en vouloir. Mais l'Angleterre, notre alliée, nous a-t-elle complimentés? Pas encore; nous sommes encore à attendre aujourd'hui des compliments pour nos succès au Mexique.

» C'est un fait, je tiens à le signaler, parce qu'il est bon de rappeler tout ce qui peut entretenir l'esprit national, et montrer combien l'Angleterre nous déteste, et combien nous sommes trop bons pour elle quand nous ne lui demandons rien en retour des avantages que nous lui procurons. »

Après une de ses sorties habituelles et traditionnelles contre les secours distribués avec une partialité, vue quelquefois d'un œil d'envie et de reproche par les malheureux nationaux, aux réfugiés étrangers, et une virulente diatribe contre Garibaldi et l'admiration trop hospitalière de la patrie anglaise pour un ennemi de la France, l'orateur concluait par une péroraison presque inspirée et familièrement éloquente, que nous reproduisons.

« Je n'ai pas prononcé, au sujet de l'Italie, le nom de Garibaldi.

Il ne vaut pas l'honneur d'être nommé. N'ira-t-il pas pour cela à la postérité? Si, il ira, non pas pour avoir gagné des batailles, il n'en a jamais gagné. Deux seules fois il a essayé, il a fait mine de vouloir combattre, et deux fois, sans l'intervention anglaise et piémontaise, il était enlevé. Ainsi, il n'ira pas à la postérité par la victoire. Il ira, son nom accouplé à un nom enchaîné au pilori de l'histoire, il ira en souvenir des ovations qu'il a reçues en Angleterre comme ennemi de la France; il ira, parce qu'il a été glorifié, reçu en Angleterre avec les honneurs réservés aux têtes couronnées. N'oubliez pas que cela n'était pas pour lui, mais seulement parce qu'il était l'ennemi de la France, et ses lettres le prouvent. (*C'est vrai! c'est vrai!*)

» Oui, cela est vrai, il y a été encensé, adulé... Par qui? par la plus haute aristocratie de l'Angleterre! Qui avait-elle à sa tête? Le futur roi d'Angleterre! Ceci est caractéristique. Eh bien! je n'ai pas voulu le nommer, mais j'ai fait des réserves pour montrer jusqu'à quel point tout ce qui est anglais, — vrai anglais, bon anglais, je ne les en blâme pas, — a la haine de la France.

» Il faut, Messieurs, haine pour haine, car, ne l'oubliez pas, nous sommes à l'époque de Rome et de Carthage, et cette guerre sourde que nous fait l'Angleterre sur tous les points du globe nous fait plus de mal qu'une guerre faite à coups de canon.

» Nous dépensons beaucoup au loin. J'aimerais mieux que l'argent de la France, que la valeur des troupes françaises fussent employés contre l'Angleterre plutôt que contre les pays lointains.

» Oh! je ne demande pas la guerre, je sais que je ne l'obtiendrais pas. S'il ne s'agissait que de la demander pour l'obtenir, je la demanderais, dussé-je m'engager tambour!

» Mais j'appelle l'attention du gouvernement et du pays sur cette intervention perpétuelle de l'Angleterre dans nos affaires et contre nous, et sur notre patience à tout supporter.

» Je sais bien qu'il y a une école qui dit qu'il faut avant tout la paix, qu'il faut la paix toujours. Je ne suis pas de cette école. Je dis : la paix, tant qu'elle est honorable et utile, la guerre aussitôt que l'honneur et les intérêts du pays la commandent.

» Voilà mon principe, mon principe unique : tout pour l'intérêt du pays. Devant cet intérêt, tous les autres principes fléchissent.

» Je vais terminer, à la grande satisfaction, je le vois, de quelques collègues bienveillants. (*Rires.*) A mon âge, et même à celui de la plupart d'entre nous, les habitudes sont enracinées, on en change difficilement. Quant à moi, je n'en changerai pas. J'ai toujours été en politique Français de cœur, autant, peut-être plus que de naissance, et cependant je suis né à Paris.

» J'ai toujours pensé que la meilleure manière de servir son pays, quand on avait l'honneur d'être dans une enceinte comme celle-ci, était de pouvoir dire la vérité, j'ai toujours pensé qu'il fallait à tout prix chercher à faire entendre la vérité aux rois. Je la dirai aujourd'hui à l'Empereur, parce que la vérité préserve les rois, les souverains, tandis que le mensonge ou le silence, ce qui est la même chose (car il y a la trahison du silence), cause de grandes calamités, parce qu'il amène des révolutions. Je n'ai jamais hésité, pas même aujourd'hui, je vous en prends à témoin, à choisir entre le bonheur de servir et le malheur de déplaire. Si je sers, je suis récompensé ; si je déplais, j'ai ma conscience pour moi, et je me console en disant : j'ai essayé d'être bon Français. C'est ma seule prétention.

» Je termine, Messieurs, par trois vœux que je vous demande la permission d'exprimer ; ce sont trois vœux également ardents, ou plutôt c'est le même vœu divisé en trois parties.

» Les voici :

» Puisse l'Empereur, pour le bonheur et la gloire de la France, qui lui devra le rétablissement du gouvernement parlementaire vivre longues années encore !

» Puisse son fils régner après lui longues années pour la gloire et le bonheur de la France, avec et par le gouvernement parlementaire !

» Puissent ses héritiers légitimes, pour la gloire et le bonheur de la France, toujours avec et par le gouvernement parlementaire, traverser autant de siècles qu'en a traversé, pour la gloire et le bonheur de la France, l'antique maison de Bourbon !

» Deuxième vœu. Je ne sais pas, Messieurs, si je puis prononcer ce mot sans exciter quelques murmures ; car enfin, à toutes les époques, les gouvernements se ressemblent, un peu plus ou un peu moins. Je suis allé à Versailles il y a deux jours, j'ai vu l'*Œil de bœuf* (*Bruit ; rumeurs*), en sorte que ça m'a donné l'idée de dire : *Œil de bœuf*, caricature, modernes talons rouges,

caricatures, sifflez-moi, sifflez-moi à l'envi, ne vous lassez pas ; plus vos sifflets seront stridents et continus, plus j'en serai fier, car plus je serai certain d'avoir prouvé ma fidélité à l'Empereur, mon dévouement au pays ; poursuivez-moi sans relâche de vos sifflets, de vos calomnies, brevet d'honorabilité, moi que l'année dernière vous avez appelé un traître, que ce soir encore vous appellerez un traître parce que j'ai eu le courage, et vous savez que je l'aurai toujours, de dire la vérité qui sauve les rois, comme la flatterie, qui enrichit les courtisans en ruinant le peuple, amène la chute des trônes !

» Troisième vœu. — Et toi, grande, noble, glorieuse France, que Dieu dans sa justice a prédestinée et placée autant au-dessus de tous les autres peuples du globe que le sommet des plus hautes montagnes de la terre est au-dessus des plus grandes profondeurs des mers ; toi, ma patrie, que j'aime plus que toutes choses au monde, daigne, je t'en supplie, daigne, pour me rendre heureux jusqu'à mon dernier jour, prononcer ces trois mots « : Bien, mon enfant !... »

» ..... Enfant de la France, j'adore ma mère ! — Et alors, Messieurs, la félicité débordant de mon cœur, mes yeux se fondant en larmes de joie, à genoux, les mains jointes et les yeux levés au ciel, avec respect, amour et reconnaissance, plein de confiance dans la toute-puissance de Dieu, dans sa souveraine justice, dans sa bonté infinie, je m'écrierai : « Dieu sauve l'Empereur ! Dieu protége la France ! »

Le marquis de Boissy ne s'était jamais élevé et ne devait jamais plus s'élever à une telle hauteur.

Rien ne manqua d'ailleurs à son muet triomphe, pas même les impatiences et les récriminations de certains collègues intolérants.

La séance finit pourtant bien, grâce à la médiation cette fois sincèrement conciliatrice du président Troplong, dont la majesté ne supportait par l'idée d'un combat singulier entre deux sénateurs, et qui avait puisé dans les habitudes de la robe le noble mépris des armes.

Sur un énergique échange d'explications entre le marquis

de Boissy et son contradicteur à la Cassagnac, M. le baron de Heeckeren, l'approbation empressée du Sénat mit fin à ce différend, heureusement vidé *de plano*, entre deux adversaires tous deux pleins d'un feu juvénile, qui n'étaient faits ni l'un ni l'autre pour bouder aux conséquences de leurs paroles.

CHAPITRE IV

ULTIMA VERBA.

Discours du 9 février 1866. — Exorde. — Dialogue entre la tribune et le fauteuil. — L'attrait du fruit défendu. — L'annexion de la Belgique à la France. — Le *fénianisme*, l'Angleterre et l'Amérique. — Contre-partie ironique aux oraisons funèbres de Léopold Ier. — Lacune dans les idées libérales du marquis de Boissy. — Préventions et préjugés protectionnistes. — Défense du libre échange. — Extraits relatifs au Mexique, à l'Italie, à la papauté, à l'Algérie, aux exécutions de la Jamaïque, au roi et à la reine de Naples. — Conclusion. — Demande du couronnement de l'édifice. — Improbations publiques et approbations privées. — Discours du 14 juillet 1866. — Senatus-consulte du 18 juillet 1867. — Le marquis de Boissy réduit à se défendre, à se soigner, à se taire. — Triple atteinte portée à sa réputation, à sa santé, à sa liberté. — Suprême revendication. — Le marquis meurt presque en combattant. — Inconvénients du gouvernement personnel. — Une tempête au Sénat. — Tour de force de verve et de présence d'esprit. — Ripostes au maréchal Vaillant et au général Mellinet. — Le fusil à mèche et le progrès. — Le combat finit faute de combattants.

Les débats de l'Adresse en 1865, sur lesquels nous nous sommes étendus avec une complaisance justifiée, nous ont montré le marquis de Boissy tout entier, dans toute la luxuriance de sa verve, et l'élan indiscipliné de son indépendance. Nous ne

le retrouverons, soit affaiblissement physique, soit fatigue morale, soit difficulté des circonstances, soit parti pris de l'auditoire et sans doute par suite de toutes ces causes défavorables réunies, que par places, par accès (vendredi 9 février 1866, samedi 14 juillet 1866), dans les deux discours, dont le second fut son chant du cygne, de sa dernière année militante, discours où ses défauts semblent l'emporter sur ses qualités, mais où l'on trouve encore des éclairs de bon sens spirituel, de prévoyance prophétique et de familière éloquence qui justifient quelques extraits.

A peine le marquis de Boissy a-t-il commencé son discours et posé ses prolégomènes, sans précautions oratoires cette fois, que le Président aux aguets, sûr de la complicité du Sénat, l'interrompt à chaque mot, l'arrête à chaque pas, le menace, sans l'intimider, de mettre l'embargo sur une discussion constitutionnelle prohibée, et met le pied dans ses toiles sans parvenir à embrouiller ces fils, auxquels l'imperturbable marquis se reconnaît toujours.

Tout cet exorde est donc un dialogue entre la tribune et le fauteuil, où ce dernier n'emporte pas l'avantage, sans le voir disputé pied à pied. L'orateur tenace ne cède que lorsqu'il n'y a plus de raison de s'obstiner, et ne se tait que lorsqu'il n'y a plus rien à dire sur ce scabreux sujet, auquel il reviendra encore par pointes.

Et tel est l'attrait du fruit défendu, que lorsqu'il secouera encore de temps en temps cet arbre de la science interdite, le Sénat l'écoutera en l'interrompant, et le Président lui-même controversera avec lui sur ce qui n'est pas discutable.

Vous connaissez la scène, maintenant laissons parler les orateurs :

« Ne voulant pas abuser de vos moments, c'est ainsi que je commence :

» Par toutes ces raisons, — non pas celles que vous venez d'entendre, mais celles que je comptais vous donner, si j'avais parlé le premier, — par toutes ces raisons, sujet fidèle, bonapartiste intelligent, dévoué par reconnaissance et par intérêt, je conseille à l'Empereur d'inscrire sur son drapeau, plutôt aujourd'hui que demain :

» Pouvoir temporel du pape protégé envers et contre tous.
» Traité de commerce avec l'Angleterre dénoncé.
» Droits protecteurs, à défaut d'échelle mobile, rétablis.
» Gouvernement parlementaire restitué. (*Rumeurs.*)

» Mots magiques, Messieurs, pour ramener au gouvernement tous les Français qui pourraient s'en être un peu éloignés :

» Parce que leurs sentiments religieux auraient été inquiétés;
» Parce que l'industrie souffre ;
» Parce que l'agriculture se meurt ;
» Enfin parce que 1789 a enseigné les peuples.

» Mots magiques, qui, dans un cas donné, feraient voler l'immense majorité de la France vers la bannière sur laquelle ils seraient inscrits.

» C'est par ces conseils nettement articulés, que me dicte un dévouement éclairé, que je terminerai les quelques observations que j'aurai l'honneur de vous présenter, en vous demandant excuse si je suis un peu long; mais l'Adresse est longue et nous avons eu peu de temps pour nous préparer à être courts.

» Pour ne pas l'oublier, et ne voulant pas y revenir, je dirai en passant que, dans mon opinion, qui est celle, je crois (et je suis bien modeste quand je dis je crois), de l'immense majorité de la France et de l'Europe, il n'y aura plus de trône solide que celui qui sera étayé par le gouvernement parlementaire, et que nulle couronne ne passera désormais de la tête du père sur la tête du fils, si elle n'y est posée par la main du gouvernement parlementaire..... (*Réclamations.*)

» **M. le Président.** Monsieur le marquis de Boissy, je ne vous permettrai pas de continuer sur ce terrain ; vous n'en avez pas le droit d'abord, parce que vous avez prêté à la Constitution un serment que vous devez tenir. . . . . .

» ..... **M. le marquis de Boissy.** Je me soumettrai. Je me soumets avant tout à la haute autorité de M. le Président, et puis je réserve la discussion pour établir que nous avons le droit d'abord de faire des propositions, à plus forte raison d'indiquer ce que nous désirerions. Je ne vais pas jusque-là ; je forme un vœu, un vœu n'est pas un crime ; il n'y a pas dans le Code pénal un seul vœu qui soit égalé au crime. (*Bruit.*)

» **M. le Président.** Le vœu ne peut pas se produire sous une forme privilégiée que n'aurait pas la proposition.

» **M. le marquis de Boissy.** Prenez que je n'ai rien dit. Je suis, Messieurs, très-accommodant. Je vais abréger, puisque je vois qu'il y a un parti pris d'abréger beaucoup la discussion ; c'est un malheur, car, à force d'abréger nos discussions, on abrégera notre vie. Le Sénat ne peut vivre que de publicité. Il faut que le pays sache que nous nous occupons de ses intérêts ; ce n'est pas en éteignant toutes nos discussions qu'on maintiendra notre existence ; en les éteignant, on nous éteindra nous-mêmes. (*Rumeurs.*) Voilà ce que je ne crains pas de dire. (*Nouvelles rumeurs.*)

» **M. le Président.** Vous avez le droit de discuter, personne ne vous en empêche ; livrez-vous à votre discussion, mais renfermez-vous dans les limites de la Constitution.

» **M. le marquis de Boissy.** Je ne la dénigre pas ; je me ferais hacher en morceaux pour la maintenir. Mais je veux la perfectionner (*rires et bruit*) ; elle est perfectible, Messieurs, et tellement perfectible, que déjà vous l'avez perfectionnée cinq ou six fois. Est-ce que vous voulez dire à la Constitution, comme Dieu à la mer : « Tu n'iras pas plus loin ! » Ce serait l'immobilité. Mais l'immobilité n'est pas bonne pour ce qui vit. Nous condamner à l'immobilité, c'est nous condamner au tombeau ; nous y descendrons prochainement (*murmures*), nous irons « souper chez les morts. » (*Sourires ; interruptions.*) Mais, puisque tout cela est difficile à dire, je n'y insiste pas. C'est dit cependant. (*On rit.*)

» J'aborde l'Adresse ; probablement, il me sera permis d'en dire quelques mots.

» Messieurs, on me dit que je suis un homme d'opposition. Oui, toujours opposition énergique, non pour renverser, mais pour soutenir ; ceux qui appuient trop fort sont ceux qui renverseront. (*Interruption.*)

» Messieurs, un souvenir. Comment et par qui la Restauration a-t-elle péri ? Par les plus royalistes que le roi. Soyons bona-

partistes intelligents, dévoués; sachons, non pas être toujours roseaux, sachons être barres de fer, barres d'acier fondu quand il s'agit d'être des étais pour le gouvernement. Vous voulez toujours céder; prenez garde, on s'habitue à fléchir l'épine dorsale (*Rires*) comme à rester roides, et si vous êtes roides, dans certaines circonstances on saura que l'on peut s'appuyer sur vous. (*Rumeurs.*) »

Le premier grief de M. de Boissy contre le projet d'Adresse de cette session de 1866, c'était cette rencontre et cette réunion des deux flottes anglaise et française, et la cordialité d'ordonnance de ces rapports passagers, militaires ou bachiques, entre les marins des deux nations, spectacle dont on tirait des inductions de concorde et d'oubli, de fraternité entre les deux nations jadis ennemies, qui indignaient le patriotisme irréconciliable du célèbre anglophobe, sourd à de tels présages, et rebelle à de telles espérances.

Toute cette partie du discours, très-vive, très-militante, très-interrompue comme de raison, n'est pas neuve. Nous ne nous arrêterons qu'aux développements très-hardis et très-inattendus qu'elle contient sur l'Amérique, le *fénianisme*, ce dernier client du marquis de Boissy, et l'annexion de la Belgique, sa dernière *utopie*... tant qu'elle ne sera pas réalisée.

« ..... Au point de vue politique, cette réunion des deux flottes a été une faute ; car vous voyez, ceux du moins d'entre vous qui lisent les journaux anglais, que la reine d'Angleterre, dans son discours, a dit indirectement que c'était une démonstration contre l'Amérique.

» *Voix diverses*. Le discours ne dit pas un mot de cela. — Il y a un intérêt politique à ne pas parler de tout cela.

» **M. le marquis de Boissy**. Permettez ! N'a-t-on pas dit que c'était pour intimider l'Amérique et l'empêcher de se prononcer?... C'est là, Messieurs, une mauvaise tactique; le peuple américain est assez grand (je ne parle pas de sa brutalité, j'en parlerai tout à l'heure), assez grand pour ne pas se laisser intimider par une

démonstration navale, ni par tous les coups de canon tirés à blanc sur les côtes de France et d'Angleterre.

» L'Amérique est une jeune puissance,.... mal élevée (*rires*), vous pouvez en juger par les dépêches auxquelles notre ministre des affaires étrangères a opposé une dépêche si noble, si française, si admirable en tous points.... Je tiens, si vous le permettez, à vous dire quelques mots de l'Amérique dans un grand intérêt politique. L'Amérique, jeune, énergique, mais ayant cependant déjà de l'expérience, n'a pas fait comme nous; elle n'a pas donné tête baissée dans le traquenard qui nous a été tendu au congrès de Paris; elle a eu le bon sens de ne pas renoncer à la course, elle a eu assez de mémoire pour se rappeler ce qu'a dit Napoléon Ier : « La victoire reste aux gros bataillons. » Les bataillons de la mer, ce sont les vaisseaux. L'Amérique s'est dit avec raison : « L'Angleterre a plus de vaisseaux de guerre que nous; si nous ne pouvons plus délivrer de lettres de marque, nous sommes battus, nous sommes vaincus, et notre commerce est anéanti, le tout au profit de l'Angleterre. » C'est bien clair, je crois; aussi, à la demande qu'on lui faisait a-t-elle opposé un *non* formel, et elle a eu raison. L'Amérique est puissante par ses corsaires; elle ne peut pas lutter contre l'Angleterre par sa marine militaire; elle tient moins à enregistrer beaucoup de victoires navales que beaucoup de prises sur l'ennemi; elle est marchande; les prises donnent de plus grands profits que la gloire, qui souvent coûte fort cher, nous venons d'en voir un exemple. L'Amérique, avec raison, a donc conservé le droit de course, que nous avons eu tort d'abandonner....

».... Nous avons fait une faute. L'Amérique a été plus sage que nous, et grâce à cette sagesse, elle est aujourd'hui un épouvantail pour l'Angleterre. J'insiste beaucoup là-dessus, car je tiens à démontrer que l'Angleterre est trop faible pour nous faire une opposition réelle; elle en fera une sourde peut-être, mais elle ne s'opposera pas quand l'Empereur jugera à propos de le faire (ce sera prochainement, j'espère), à l'annexion de la Belgique. (*Rires; exclamations.*)

» Messieurs, vous êtes émus parce que je prononce un nom ; mais la question a été agitée dans le parlement belge ; elle a été traitée dans toute l'Europe, et il n'y aurait que le Sénat français où on ne pourrait pas dire ce qui s'est dit partout, dans tous les journaux, dans tous les parlements! Lisez le discours de la reine d'Angleterre, et vous verrez s'il n'en est pas ques-

tion ! Voilà pourquoi je tiens tant à établir la faiblesse de l'Angleterre, et je tiens aussi à dire que, ce dont je parlais tout à l'heure venant à se réaliser (je ne répéterai pas le mot pour ne pas susciter des murmures), nulle puissance ne s'y opposera. L'Angleterre seule, donc, fera des observations ; elle menace à tort et à travers grands et petits, mais elle ne frappe que sur les petits, et non pas sur les grands. Pour arrêter ses velléités, si elle en avait, ce que je ne crois pas, elle a son affaire d'Amérique, et elle est grave.

» L'Angleterre a donné un très-bon exemple; je dis très-bon, parce qu'il se retourne aujourd'hui contre elle et parce qu'elle subit la peine du talion. Elle a fomenté la rébellion du Sud, et aussitôt que la rébellion s'est produite, elle a reconnu le droit des belligérants. Or l'Amérique dit aujourd'hui : Donnez-moi une indemnité pour le dommage que vous m'avez causé. Elle dit cela tout haut; et tout bas elle ajoute : Si vous ne le faites pas, je m'en vais soulever vos colonies et je leur reconnaîtrai le droit de belligérantes. Voilà la question. L'Angleterre ne dira rien.

» L'Angleterre a sa difficulté d'Amérique, et elle est grande, car l'Amérique désire la guerre avec elle, et est intéressée à la faire, car, ayant ses lettres de marque, elle peut causer un immense dommage au commerce anglais et en profiter. Grâce à Dieu, trois fois grâce à Dieu, elle a un autre danger bien plus grand ; c'est le *fenianisme*. Elle affecte de le traiter avec dédain en paroles, mais elle en redoute assez les effets pour employer, comme vous voyez, les répressions les plus terribles.

» Le fenianisme, c'est le premier pas fait par la révolution en Angleterre. L'Angleterre a excité sur le continent révolutions sur révolutions; elle a incité toutes les sociétés secrètes à bouleverser les États. La justice a été tardive pour notre impatience, mais enfin elle arrive, et il nous faut rendre grâce au ciel d'avoir permis que l'Angleterre fût punie par où elle avait péché. Elle a semé la révolution chez tous, la révolution vient de mettre le pied chez elle et, soyez-en sûrs, grâce à Dieu, la révolution en Angleterre, qui a fait un premier pas, n'en sortira pas avant d'avoir consommé son œuvre de destruction et de spoliation. (*Rumeurs.*)

» Messieurs, permettez-moi d'avoir un peu de mémoire, de vous rappeler que si nous avons le bon sens, la sagesse de favoriser le fenianisme, nous ne ferons qu'user de représailles. (*Murmures.*)

» Je ne conçois pas les quelques murmures qui s'élèvent. Mais

enfin je ne dis pas, moi, quand on a beaucoup applaudi les Polonais de s'être révoltés, ils étaient écrasés, leur révolte était légitime, si vous voulez! eh bien! est-ce que la révolte en Irlande ne serait pas dix fois plus légitime ou tout au moins aussi légitime? On dit, il est vrai, que le clergé condamne les Irlandais qui se révoltent; mais pourquoi, s'il trouvait bien la révolte polonaise, trouve-t-il mal la révolte irlandaise? Les Irlandais sont tout aussi catholiques que les Polonais, n'ayez donc pas deux poids et deux mesures. (*Rumeurs.*)

»..... L'Empereur a eu tort de nous parler des unanimes regrets que la France a donnés à la mort de Léopold. Non, s'il y en a qui ont pleuré, je vais leur prouver qu'ils doivent pleurer d'avoir pleuré. (*Rires et rumeurs.*) Laissez-moi, Messieurs, je sais bien ce que je dis, allez! et je vais vous prouver que j'ai dix fois raison. J'en appelle à ceux qui ont été dans les affaires quand j'y étais aussi, au temps de notre jeunesse. Il y a ici beaucoup de vieux ambassadeurs, ils pourront me démentir si je me trompe. Le plus implacable ennemi de la France depuis cinquante-deux ans, depuis 1812, et il faut dire en même temps le plus habile, comme le plus persévérant, a été Léopold. Le roi de Belgique est mort, je ne veux pas l'attaquer, j'ai dit seulement, et je le répète, que nous n'avons pas à le pleurer, et que ceux qui l'ont pleuré devraient pleurer d'avoir pleuré. Au congrès de Vienne il a été le plus habile, le plus persévérant diplomate contre la France. Or, vous savez ce qui s'est fait dans cette réunion, comment nous y avons été traités. Eh bien! c'est Léopold, avec lord Castlereagh, qui a joué le principal rôle. Il va en Angleterre, sa haine contre la France continue, et cette haine devenue proverbiale, il l'exploite, et elle le fait monter pour un moment sur les marches du trône. L'héritière de la couronne meurt; il tombe, mais en homme habile, il continue à exploiter sa haine contre nous. Survient la révolution de 1830. Léopold est extrêmement populaire en Angleterre. Il faut à Bruxelles un préfet anglais sous le nom de roi, on l'y envoie parce qu'il est l'ennemi le plus implacable de la France.

» **M. Adolphe Barrot.** — Il y a assez de vivants attaqués. Laissons les morts tranquilles. Permettez-moi de vous dire que depuis l'avénement de l'Empereur, le roi Léopold a toujours été l'instrument le plus zélé et le plus efficace pour le maintien de la paix dans le monde et de la bonne entente entre l'Angleterre et la France. Je l'affirme. (*Vif assentiment.*)

» **M. le marquis de Boissy.** — J'admets l'observation de notre éminent collègue, et au lieu de dire cinquante-deux ans, je dirai

seulement quarante ans. Comme je le disais, nous n'avions pas lieu de le pleurer, et quand on a dit à l'Empereur que nous avions tant pleuré, je le conteste, je déclare...

» **M. Adolphe Barrot.** — Vous n'êtes pas la France.

» **M. le marquis de Boissy.** — Non, je ne suis pas la France, mais j'en suis une partie et je parle à la France, qui m'écoute... peut-être. »

Le marquis de Boissy reviendra encore, à plusieurs reprises, à ce nouveau dada de l'annexion de la Belgique, et à la revanche de ses diplomatiques défaites qu'il ne sentait pas moins vivement que les autres.

Il nous suffit d'avoir indiqué ce point qui donne sa physionomie et sa date prophétique à un discours dont la seconde partie est inférieure à la première.

Ce n'est pas que nous sentions la même impatience que le président Troplong de ces prestigieuses manœuvres à travers le plus vaste des sujets puisqu'il était sans limites, de ces marches et contre-marches, retours offensifs, voltes-face d'une perpétuelle et parfois éblouissante *fantasia* politique et oratoire.

Le président suait et s'essoufflait en vain à rappeler à la question son insaisissable adversaire, qui lui répondait, aux rires du Sénat : Vous n'avez pas le droit de me rappeler à la question : il n'y en a pas! et reprenait sa voltige.

Pour nous, nous trouvons un véritable charme à ce laisser-aller et à ce désordre de la conversation, et il ne nous déplaît en rien que le tout soit assaisonné du sel gaulois et du vinaigre parfumé de l'ironie attique.

Nous ne reprocherons donc pas au marquis de Boissy les excès de son amusant chauvinisme, ni les écarts de sa *vendetta* patriotique contre l'Angleterre, ni son opiniâtre et périodique retour à ce double grief, à ce double reproche fondés sur le huis-clos du Sénat et les démissions contradictoires avec le caractère d'inamovibilité du sénateur, qui *crémaient* fâcheuse-

ment une assemblée appauvrie d'illustrations et destituée d'influence.

Non, nous aimons mieux nous affliger, sans nous en étonner, d'une lacune presque contradictoire dans les doctrines ou plutôt les idées d'un homme si indépendant, si hardi, si précurseur en toutes autres choses.

Dans les questions économiques, il faut placer non à l'avant-garde, sa place habituelle, mais à l'arrière-garde ce rebelle au libre échange, ce partisan de la routine agricole non moins zélé qu'il se montre en toute autre sphère, sectateur du progrès, ce rétrograde enfin en matière industrielle, un des derniers croyants et des derniers prédicants de la vieille religion, aujourd'hui ridicule comme une idolâtrie, en dépit d'éloquents et passionnés apôtres sans fidèles, des tarifs protecteurs et de l'échelle mobile.

Cette attitude du marquis de Boissy dans les questions commerciales et industrielles était inspirée, plus encore que par une conviction compétente, par sa haine de l'Angleterre, sa persuasion que tout traité avec elle était un mauvais marché pour nous, et que le travail national était sacrifié dans la destruction systématique des digues qui jusque-là l'avaient garanti de l'inondation des produits britanniques.

Le marquis regardait cette concurrence de bon marché comme ruineuse pour nos producteurs, et funeste au goût français.

En cela il se montrait imbu d'un préjugé tout aristocratique.

Au moment où les chemins de fer et le télégraphe électrique ont fait tomber entre les nations les limites du temps et de l'espace, il importe qu'elles ne soient pas séparées par des douanes et des prohibitions fatales au progrès commercial et industriel. Il importe que les rivalités d'intérêt ne retardent que dans la juste limite de la rémunération légitime, bénéfice ou salaire, les élans de l'universelle fraternité.

Le libre échange, ce n'est pas seulement la liberté, c'est sur-

tout l'égalité introduite dans le monde des affaires et les relations de peuple à peuple.

Une nation démocratique ne saurait être, sans danger pour ses principes et même pour ses intérêts, protectionniste; et l'Amérique l'éprouve déjà à ses dépens, et ne tardera pas à se convertir à la doctrine seule digne d'une république, passagèrement écartée par les nécessités de la guerre de sécession et l'excès d'un sentiment d'individualisme et de prépondérance qui, contenu, fait de grandes choses, mais déchaîné, en fait aussi de petites.

Or, un grand peuple ne doit pas faire de petites choses.

Mieux éclairé et débarrassé de préventions traditionnelles, le marquis de Boissy eût compris que la concurrence est la loi suprême et l'âme du commerce; que le libre échange est, pour le consommateur, la revanche de la longue tyrannie du producteur, enfin que le bon marché n'est pas seulement l'intérêt du plus grand nombre, puisqu'il admet la foule aux jouissances jusque-là réservées à l'élite, mais aussi l'intérêt du progrès, qui ne saurait vivre que par l'émulation des procédés et la vulgarisation des produits.

Il y a, ces réserves faites, encore plus d'un épi à glaner dans la seconde partie de ce discours-macédoine où il est question de tout et d'autres choses encore. Voici sur le Mexique, Rome, l'Italie, l'Allemagne, l'Algérie, quelques extraits intéressants, même quand on y trouve la paradoxale protestation contre le pardon et la pension accordés à Abdel-Kader, que le marquis de Boissy n'aimait pas, sans savoir trop pourquoi, lui l'ami du chef des fénians. Il est vrai que Stephens n'en voulait qu'à l'Angleterre, tandis qu'Abdel-Kader avait eu le tort de se battre contre des Français.

« Messieurs, je ne dirai qu'un mot du Mexique. Voici le vœu que je forme : Retour le plus tôt possible, pour empêcher le

boulet actuel de devenir bombe qui, en éclatant, causerait des ravages bien autrement grands que les bombes d'Orsini.

» J'habite tous les ans l'Italie. Je lui souhaite longue vie ; mais pour qu'elle ait longue vie, il ne faut pas qu'elle s'en fie à ce que l'on dit qu'elle a été reconnue par presque toutes les puissances. La reconnaissance par les puissances n'est pas une sécurité pour les Etats. des exemples récents le prouvent. L'Italie doit donc chercher à vivre par sa sagesse, par elle-même, en comptant fort peu sur les reconnaissances des puissances, car elles sont comme les traités. Les traités lient. enchaînent les petits aux forts ; mais les forts ne se croient pas enchaînés. Pour les petits, c'est une chaîne; pour les grands, c'est un fil de toile d'araignée.

» Il en est de même de ce que vous appelez la sécurité entre voisins. La sécurité entre voisins existe pour les forts, mais elle n'existe pas pour les petits. Il est accepté, il est admis aujourd'hui que le fort peut manger le petit, et c'est pour cela que je ne voudrais pas que la France, notre grande France, ne grandît pas quand les autres nations grandissent, car, très-grands aujourd'hui, nous deviendrions petits relativement, si nous ne faisions pas quelques acquisitions, comme tous nos voisins.

» La Belgique dont j'ai parlé, elle vous appartenait. L'Empereur voudra que la Belgique, donnée à la France par Napoléon Ier, lui revienne. Il n'abandonnera pas la mémoire de son oncle. De par le droit du plus fort, elle nous a été enlevée : c'était parfaitement légitime, puisqu'il y avait la force pour légitimer le fait! Mais sommes-nous aujourd'hui dans les conditions où nous nous trouvions après Waterloo? Non, nous sommes dans une condition toute différente, grâce à la Crimée, grâce à la campagne d'Italie. Nous ne pouvons pas rester tels que nous sommes, puisque les autres grandissent et que l'agrandissement des autres nous rapetisse.

» Messieurs, je voudrais dire quelque chose de Rome. Je ne serai pas irritant, soyez-en sûrs.

» Mais enfin, Rome va être évacuée par nos troupes. Je suis de ceux qui croient à l'entière bonne foi des contractants ; l'Italie sera loyale, je n'en doute pas, pour plusieurs raisons. Je vais en dire deux ou trois.

» La première, c'est que l'Empereur est le fils aîné de l'Eglise, et qu'un fils n'abandonne pas sa mère, surtout quand cette mère est l'Eglise, et que Napoléon III est ce fils.

» Mais autre raison : que deviendrait Rome, que ferait le pape?

» Je ne demande pas cela à des diplomates ; ils ont la prétention, très-mal fondée selon moi, de préparer les événements. Ils ne les préparent pas plus que les atômes ne préparent les tempêtes.

» Je ne le demande pas aux souverains. Quelque puissants qu'ils soient, quelque nombreuses et valeureuses que soient leurs armées, ils ne dirigent pas plus les événements que le moucheron ne dirige l'ouragan qui l'emporte dans l'espace. Ils sont emportés sans savoir pourquoi, où, et comment. Les souverains, ils le savent tous avant de monter sur le trône, tous ou du moins presque tous (je dis presque tous, voyez mon respect), eh bien! il faut le leur rappeler : ils sont dans la main de Dieu ce que le ciseau est dans la main du statuaire. Ils sont parfois la poignée de verges dont le Maître éternel se sert pour punir les nations ; ils sont souvent, bien souvent peut-être à la justice divine ce qu'est à la justice humaine l'exécuteur des hautes œuvres. (*Légères rumeurs.*)

» Le pape restera à Rome, je le crois, le désire, et j'ose dire que nul, pygmée ou géant, que nul couronné n'osera toucher du bout du doigt sa personne sacrée. Je vais plus loin, Mazzini lui-même, s'il se trouvait en présence du pape, tomberait à genoux, demanderait pardon, implorerait sa bénédiction. Mazzini, Messieurs, est un scélérat (c'est bien admis, bien connu), qui avait pour bailleur de fonds un nouveau membre du gouvernement anglais. Mazzini, c'est un illuminé, mais un homme d'une haute intelligence, et les hommes d'une haute intelligence ne frappent pas aux portes de l'éternité en ennemis de Dieu. Non, d'ailleurs, Messieurs, je vais prononcer le mot de Sainte-Hélène, sans vouloir irriter personne. Mais les flots de la mer battent le rocher de Sainte-Hélène sans le recouvrir. Sainte-Hélène reste au milieu des flots, enseignement, avertissement, gibet, épouvantail, pour quiconque, en quelque position qu'il soit, sur le trône, comme en bas, voudrait, oserait toucher à la personne sacrée du chef de la catholicité. Je suis donc sans inquiétude pour le pape, j'en ai moins encore pour la papauté ; elle est irrenversable par la main des hommes, elle est d'institution divine ; elle ne peut pas plus être renversée par la main des hommes que la lime ne peut être rongée par la dent du serpent.

» Quant au pape, si je suis papiste, c'est que je désire que le pape reste, parce que je suis convaincu que le pape, que sa cause personnelle est rivée à la cause de la dynastie. Je suis convaincu que si le pape venait à tomber, il entraînerait la dynastie avec

lui ; je suis aussi convaincu qu'en tombant la chaîne se romprait, et que quand le pape se relèverait, il ne relèverait pas avec lui le prince tombé. Je suis donc sans inquiétude ; mais pour cela, Messieurs, il faut que l'Italie, — elle le sera j'espère, — soit sage, et qu'elle ne compte pas du tout sur les reconnaissances des États étrangers, qu'on nous dit être presque générales : nous savons ce que valent les reconnaissances.

» Je crois être profondément dans le vrai lorsque je dis qu'aujourd'hui, quand un prince signe une reconnaissance, en rendant la plume à son ministre des affaires étrangères, il lui dit : « Le bon billet qu'a La Châtre ! » Puisque je parle de signature des princes, j'aimerais mieux, Messieurs, la signature honnête d'un bon commerçant que celle de plusieurs princes.

» Le commerçant, quand il signe, n'a qu'une préoccupation, celle de faire honneur à sa signature. Beaucoup de princes aujourd'hui n'ont qu'une préoccupation, celle de trouver les moyens de s'affranchir des engagements qu'ils prennent. Nous en avons des exemples, pas bien loin. Aussi que l'Italie ne compte pas sur les reconnaissances comme moyen de vie ; qu'elle cherche à vivre par son honnêteté, par sa sagesse, par son respect des engagements qu'elle a pris envers la France, sa créatrice, qui lui conserve encore la vie.

» Quant à la lettre de l'Empereur au duc de Magenta sur l'Algérie, je ne suis pas compétent pour en examiner tous les détails, je l'avoue, et, ne me croyant pas compétent, je ne le fais pas. Je ne veux aborder que les questions que je connais parfaitement et crois pouvoir expliquer.

» Cependant, dans cette lettre, il y a différentes choses qui m'effrayent au point de vue de la liberté, au point de vue de l'ordre moral, au point de vue de l'impossibilité de la réunion des races qu'on nous présente comme possible, et qui est impossible, tant qu'il y aura le Coran d'un côté et l'Evangile de l'autre.

» L'opinion du maréchal Bugeaud a été invoquée. Eh bien! autant que mes souvenirs peuvent me servir, le duc d'Isly avait été consulté aussi sur la possibilité de la réunion des races. Le maréchal était un homme d'une haute intelligence; il croyait qu'il ne savait pas tout. C'est rare, mais enfin il avait cette intelligence-là. Il a consulté des chefs arabes, entres autres un très-important, dont le nom ne me revient pas, d'ailleurs je ne saurais peut-être pas le prononcer. Quelle question lui a-t-il faite? Il lui a demandé comment s'y prendre pour réunir les races. Voici

la réponse de ce chef : Mettez dans une marmite un Arabe et un chrétien ; faites-les bouillir pendant vingt-quatre heures, laissez refroidir, puis vous verrez deux bouillons d'une espèce différente : un bouillon arabe et un bouillon chrétien. (*Rires.*) Puisqu'on cite le maréchal Bugeaud, il faudrait avoir quelque déférence pour son avis. Or, il a déclaré plusieurs fois que la réunion des races était impossible.

» Mais ceci dit, je tremble pour l'avenir de la colonie de voir créer une armée de 20,000 Arabes en Algérie, et je demande si ce n'est pas préparer plutôt 20,000 insurgés pour combattre nos troupes. Et remarquez que ces insurgés, aujourd'hui non disciplinés, deviendront disciplinés à la française, et qu'alors ils seront d'autant plus redoutables que nous pouvons être obligés, dans un cas donné, de nous absenter, de dégarnir l'Algérie.

» Voici pour la question de sécurité. Il y a une autre question, celle de liberté. Eh bien, je ne verrais pas sans crainte introduire en France un corps de 20,000 barbares, ce sont des barbares, qui seraient au besoin des janissaires. (*Rumeurs.*)

» Autre question, autre raison de craindre. Je craindrais l'introduction dans notre armée des mœurs arabes, qui y sont déjà trop enseignées. (*Légères rumeurs.*)

» Soyez sûrs que je serai bien, bien circonspect dans mes paroles... Messieurs, quelques-uns rient et beaucoup disent *in petto* : Il a raison. C'est ce qui me console. Quelques-uns disent : Il a raison ; eh bien oui, j'ai raison. Leur séjour en France a produit le plus fâcheux effet, et je regretterais beaucoup qu'on augmentât le nombre de ces barbares qui nous apportent les mœurs de l'Orient.

» **Un sénateur.** Ajoutez que ça n'augmente pas la population.

» **M. le marquis de Boissy.** C'est vrai, les mœurs des Orientaux ne portent pas à l'augmentation de la population, et c'est pour cela que je redoute leur introduction en France. (*Rumeurs ; chuchotements.*) »

De l'Algérie, l'orateur sautait naturellement à Abdel-Kader, et critiquait l'engouement dont était l'objet en France ce très-indigne, selon lui, pensionnaire de notre trésor qui ne sauverait jamais à Damas autant de chrétiens qu'il en avait

fait tuer en Algérie; puis il se raccrochait aux massacres de la Jamaïque, et soulevait une tempête de contradictions quand il émettait tranquillement son intention de traîner l'Angleterre au ban des nations, proposition que M. Rouland qualifiait d'insensée.

L'orateur lisait quand même des extraits du rapport officiel sur les exécutions qui ont soulevé en Angleterre un double mouvement d'indignation et d'approbation, les uns admirant l'énergie d'une répression intrépide et salutaire, les autres demandant la mise en accusation d'un personnel ivre des fureurs de la crainte, et, poursuivant l'Angleterre jusqu'en Italie de ses récriminations, il mettait à son compte jusqu'à la révolution napolitaine, profitant de ce nom et de ces souvenirs pour rendre au courage des princes déchus un hommage mérité.

« Voici où je veux en arriver. Croyez bien, Messieurs, que j'ai un but. Mon intention est d'exprimer le profond regret qu'il n'y ait pas un Gladstone nouveau pour inscrire dans l'histoire toutes ces atrocités, comme il y a eu un Gladstone calomniateur pour changer en atrocités les condamnations trop bénignes et trop rares permises par le roi de Naples.

» Il faut dire la vérité et venger les innocents qui ont été calomniés.

» En vingt-neuf ans, il y a eu à Naples dix-neuf condamnations capitales et cela pour quatre révolutions; vous venez de voir ce qui s'est passé à la Jamaïque, ce qui a été fait dans ce pays, où l'Angleterre avait peut-être aussi envoyé et payé des conspirateurs.

» Voici encore une fois, Messieurs, où je veux en arriver. Je veux démontrer que l'Angleterre, patriotique jusqu'à la moelle des os, voulant s'emparer des soufres de la Sicile, s'est mêlée à toutes les révolutions du continent et principalement à celles qui ont eu lieu en Italie; car les révolutions d'Italie n'ont eu lieu que pour favoriser l'Angleterre et lui donner, si cela était possible, les soufres de la Sicile.

» Quant à ce qui concerne le roi de Naples, je relisais dernière-

ment *le Moniteur*, et j'ai été affligé de voir un de nos collègues, qui n'est point ici, qui voyage en ce moment, à ce que l'on dit, jeter de la boue à un prince tombé vaillamment et l'accuser d'avoir été faire de la fausse bravoure dans les casemates de Gaëte. Disons la vérité, ce prince est tombé vaillamment, et, quant à la reine de Naples, elle a étonné le monde par son héroïsme. »

Enfin l'orateur concluait, au milieu de murmures et de marques d'impatience, qu'il bravait, suivant sa coutume, en remerciant le Sénat de l'applaudir et en gardant les fleurs de son côté, par l'expression de vœux où il est impossible de ne pas noter celui relatif au couronnement de l'édifice, et par l'épigramme finale, trop vraie, de la contradiction remarquée par lui entre les improbations publiques et les approbations cachées de plus d'un de ses collègues.

« Je regrette qu'il y ait un ajournement indéfini annoncé, quasi indéfini, quant au couronnement de l'édifice. Fâcheuse chose que d'avertir un peuple qu'il doit être stationnaire; rien n'est stationnaire, sauf le tombeau. Un gouvernement qui ne veut pas avancer est condamné à reculer, au moins relativement aux autres; s'il reste fixe quand les autres avancent, c'est en réalité reculer; cela est dangereux. Il faut aux nations la liberté pour vivre, comme aux hommes l'air pour respirer. Les peuples ne vivent pas sans liberté, pas plus que l'homme sans air respirable.

» J'ai une crainte, disons-le franchement, il faut savoir trouver le courage dans son dévouement, il faut trouver la possibilité (les mots sont difficiles pour cela) d'avertir le gouvernement. Quand on se croit en présence de personnes donnant des conseils calamiteux, s'ils étaient suivis, il faut avoir le courage de dire à l'Empereur que si quelques conseillers occultes lui insinuent, par exemple, la pensée de rapporter par un décret le décret du 24 novembre, décret immortel, qui fera durer l'Empire, il faut avoir le courage de dire qu'un pareil décret aurait pour l'Empereur et pour le Prince Impérial les conséquences qu'ont eues,

pour le roi Charles X et le duc de Bordeaux, les ordonnances de juillet.

» **M. le Président.** Le Sénat désirerait que vous fussiez plus court.

» **M. le marquis de Boissy.** Je n'en ai plus que pour dix minutes. Mais permettez-moi, monsieur le Président, de vous dire que je n'accepte pas vos paroles. Vous avez le droit d'avoir une opinion, et moi j'ai le droit d'en avoir une autre.

» **M. le Président.** J'en appelle au Sénat.

» **M. le marquis de Boissy.** Nous verrons au dehors ce qu'il en est. Et soyez bien sûrs que quand sur ces bancs on dit oui ici, on dit souvent non au dehors. (*Réclamations.*)

» **S. Exc. le maréchal Canrobert.** Je proteste énergiquement contre vos paroles, car il est impossible d'admettre que des personnes qui ont été choisies entre tous ceux qui ont rendu des grands services au pays, puissent avoir deux manières de parler, l'une à l'intérieur du Sénat et l'autre au dehors.

» **M. le marquis de Boissy.** Je demande la permission de répondre très-respectueusement à M. le maréchal que tout le monde ne manifeste pas ici son opinion. Il y en a qui souvent disent : Mal ! mal ! et ils en ont le droit ; mais tous ne disent pas : Mal ! et beaucoup me disent en sortant : Très-bien ! Très-bien ! (*Interruption.*) Laissez-moi donc. Seulement, oh ! je suis très-sincère, je n'ai pas d'humilité, pas plus que d'orgueil, on ajoute : Vous en avez dit trop long, vous avez noyé les bonnes choses que vous avez dites ; vous auriez pu éviter des développements inutiles. »

L'orateur concluait en ces termes :

« Je termine, Messieurs ; j'en ai fini, à la grande satisfaction de ceux qui me disent que je ne devrais pas signaler le danger. Chacun est dévoué à sa manière ; mon dévouement, à moi, consiste à risquer de déplaire, pour avoir le bonheur de servir.

» Je crois, je me trompe peut-être, que le plus grand service à

rendre au Prince, c'est de l'avertir. Je crois que ce qui perd les souverains, c'est de toujours leur dire qu'ils ont raison. Ne dites pas que c'est mal quand cela n'est pas mal; mais quand vous croyez qu'une chose est nuisible, dites-le courageusement. C'est de la fidélité, du dévouement. La fidélité consiste non pas à brûler de l'encens, mais à dire bien ce qui est bien, mal ce qui est mal; à indiquer le chemin qui conduit à la gloire, à la fortune du pays, et non pas à dire : Arrête-toi. On ne peut pas s'arrêter, rien ne s'arrête. Malheur au souverain qui ne le comprend pas! »

Le discours du samedi, 14 juillet 1866, est le dernier du marquis de Boissy.

Ce fut son chant du cygne.

Il touchait à la fois au terme de son succès, de sa carrière et de sa vie.

Il sentait cette triple atteinte aux sources de sa réputation, de sa popularité, de son existence, et il constatait avec une jovialité mélancolique cette coalition contre lui de la conspiration calomniatrice, qui essayait en vain de le déshonorer, et échouait plus encore contre l'inviolabilité de l'honnête homme que celle du sénateur, de la maladie fatale qui rongeait déjà sourdement ses moelles, et de ce sénatus-consulte inspiré en grande partie par la terreur et la rancune de ses audaces, qui menaçait désormais d'un inflexible *veto* ses importunes critiques constitutionnelles.

Réduit à se défendre, réduit à se soigner, réduit à se taire, le marquis de Boissy ne devait pas survivre longtemps à ce triple affront à son honneur, à son activité, à son indépendance.

Il devait mourir, et il le devinait sans doute aux frissons avant-coureurs de cette fièvre d'un empoisonnement moral autant que physique, qui allait dévorer en deux mois ce tempérament si vivace; il devait mourir, mais non sans la consolation et la vengeance d'agiter encore une fois ce drapeau du libre examen politique et de la revendication parlementaire.

qui est tombé avec lui au Sénat (pour y être relevé avant peu par de très-divers, mais dignes successeurs), et sous les plis duquel il a terminé sa carrière publique, laissant pour adieu l'exemple du devoir accompli jusqu'au bout, et de la défense désespérée du droit contre le fait et de l'autorité contre la liberté.

N'oublions pas que l'article 12 du sénatus-consulte du 18 juillet, qui allait sortir, malgré le marquis de Boissy, des débats après lesquels il quitta, pour n'y plus revenir, une assemblée amoindrie à ses yeux par cette double restriction au droit de discussion et de pétition, est ainsi conçu :

« La Constitution ne peut être discutée par aucun pouvoir que le Sénat procédant dans les formes qu'elle détermine. »

Et maintenant que le cadre est tracé, plaçons-y ce dernier portrait du marquis de Boissy peint par lui-même.

« Une question préliminaire !

» Malgré la chaleur et l'empressement de chacun à voir finir la session, y aurait-il liberté de discussion?

» Je crois que oui, parce que chacun de nous tient essentiellement à faire son devoir.

Verba volant, scripta manent.

» Je fais aussi du latin.

» L'Empereur a écrit, en parlant de l'opinion publique :

» Suivez-la, elle vous entraîne ; résistez-lui, elle vous renverse ; devancez-la, elle vous soutient.

» C'est en souvenir de cette belle pensée, si bien exprimée, que le 24 novembre 1860, l'Empereur, avec une haute raison, présumablement malgré beaucoup de conseils contraires, a voulu faire tomber le bâillon très-impatiemment supporté. (*Rumeurs.*) Sa sagesse a été grande ; il a été au-devant de désirs très-prononcés. Rendons-lui grâce à ce sujet.

» Le décret est intervenu ; après le décret, un sénatus-consulte, et, pour le motiver, pour faire ressortir la sagesse du décret, pour faire voir combien avait été profond le génie de l'Empereur, une bouche grande (*rires*), très-autorisée dans cette enceinte, où elle a le privilége d'être toujours applaudie, une bouche grande...

» **M. le marquis de Boissy...** Quant à l'autorité (je crois que cela peut se dire, cependant je n'en suis pas bien sûr; dans tous les cas, nous avons ici des immortels qui éclairciront ce point) ; une bouche de grande autorité a dit, le 29 janvier 1861, qu'il fallait justifier le changement très-désiré apporté à la Constitution. Le justifier était facile ; cela a été fait avec une très-grande éloquence ; je vais rapporter les belles paroles prononcées à l'appui :

» Un des mérites de la Constitution de 1852... Je lis, Messieurs, parce que je veux être très-exact dans la citation. « Un des mérites de la Constitution de 1852, c'est qu'elle a mieux aimé être perfectible qu'invariable et immobile. *Le progrès est dans son esprit, il est facilement praticable par son mécanisme.* Elle a pris pour devise ces mots de l'Empereur Napoléon Ier : « Une Constitution est l'œuvre du temps. »

» Le temps amène en effet des changements profonds dans les intérêts et dans les opinions : une Constitution sage, loin de les méconnaître, doit s'y adapter. C'est par là que Rome antique résista dans ses beaux siècles aux séditions intérieures et aux inimitiés du dehors. C'est par là que l'Angleterre a, depuis deux siècles, et pour longtemps encore, *fermé chez elle l'abîme des révolutions.* »

» Toujours, Messieurs, pour justifier ce changement si important, si désirable, si désiré et enfin obtenu, cette voix puissante ajoutait :

» La liberté violemment conquise indique dans le pouvoir une faiblesse qui appelle la faiblesse. *Il en est autrement si la liberté est le don gratuit et spontané d'une sage prévoyance.* La liberté géné-

reusement offerte est une preuve de force bien réglée, et ce genre de force a toujours du prestige aux yeux des Français. »

» Puis voulant faire ressortir le mérite de la disposition du décret qui avait établi la discussion de l'Adresse, la grande voix dont je parlais a dit :

» On discutera pour éclairer le pouvoir, non pour le renverser. »

» Messieurs, il est question aujourd'hui de supprimer en quelque sorte des conseils, d'empêcher de traiter certains sujets. J'ai lu le projet de sénatus-consulte. Il n'est pas question d'interdire aux députés la discussion de tous les sujets, il leur est interdit seulement de dire leur opinion sur certains articles de la Constitution... (*Nouveau bruit.*)

» **Plusieurs sénateurs.** Sur tous les articles.

» **M. le baron de Chappuys-Montlaville.** Ils n'ont pas ce droit-là. (*Approbation sur un grand nombre de bancs.*)

» **M. le marquis de Boissy.** Ce n'est pas leur droit !... (*Réclamations.*) Permettez... vous voulez le leur enlever.

» **M. le baron de Chappuys-Montlaville,** *vivement.* Ils ne l'ont jamais eu. Ils ont discuté la Constitution, mais ils n'en avaient pas le droit : c'était là une usurpation. (*Assentiment.*)

» **M. le Président.** Continuez, Monsieur de Boissy ; ne répondez pas aux interruptions.

» **M. le marquis de Boissy.** On dit que c'est une usurpation ; Messieurs, ne parlons pas d'usurpation, c'est un vilain mot à employer. Nous ne voulons tous que ce qui est légal, constitutionnel, permis par la Constitution. Mais nous ne pouvons vouloir que la Constitution soit au profit de quelques-uns, qu'elle interdise toute liberté aux uns et donne toute liberté aux autres. (*Mouvement.*)

» **M. le baron de Vincent.** Nous ne savons pas ce que cela veut dire.

» **M. le marquis de Boissy.** On me rectifiera si on daigne me répondre.

» Toujours est-il que, selon moi, une considération appelle ici au moins la discussion. La grande voix dont je parlais tout à l'heure a dit qu'on peut aimer l'Empire sans cesser d'aimer la liberté ; je retourne la proposition, et je dis qu'on peut aimer la liberté sans cesser d'aimer l'Empire. Quant à moi, je le dis bien haut, et c'est bien sincère de ma part, j'aime la liberté par instinct, et,

par reconnaissance, par intérêt, j'aime beaucoup l'Empire. Je suis donc non pas un bélier qui veut renverser, mais un étai qui veut soutenir...

» **S. Ex. M. Rouher**, *ministre d'État*. Les bonnes maisons n'ont pas besoin d'étais!

» **M. le marquis de Boissy**... Et un étai solide, on le verrait si les circonstances se présentaient. (*Agitation.*)

» Quoi qu'il en soit, le sénatus-consulte est présenté; nous avons à le discuter; c'est ce que je viens essayer de faire.

» Je voudrais voir effacer de l'article 1er le mot *discuter*. Je concevrais qu'au Sénat seul fût réservé le droit de voter, mais je conçois difficilement qu'on ôte le droit d'examen, de critique, de critique convenable, indiquant un besoin, je ne dis pas de cette critique de blâme, toujours chose fâcheuse, ou au moins de mauvais goût. Le mot *discuter* serait remplacé par le mot *voter*.

» J'approuverais beaucoup que le Sénat seul eût le grand droit de modifier la Constitution. Mais comment pourra-t-il indiquer une nécessité, s'il lui est interdit d'être éclairé par le dehors, proposer au gouvernement une modification, s'il est interdit au pays, aux organes légitimes du pays, aux députés, qui peuvent arriver d'ailleurs avec un mandat impératif...? (*Dénégations.*)

» Messieurs, voyons, est-il sage à un gouvernement de prescrire ce qu'il ne peut pas obliger de faire, partant de défendre ce qu'il n'a pas la puissance matérielle d'empêcher?

» Une simple question; elle ne sera pas séditieuse, Dieu m'en garde! je l'ai entendu faire souvent : Quand un député indiquera qu'il est regrettable qu'il n'existe pas telle disposition, il ne demandera pas de réforme, de modification, tombera-t-il sous l'application du sénatus-consulte? M. le Président du Corps législatif agitera-t-il bien fort sa sonnette, se couvrira-t-il de son chapeau? C'est difficile à croire. On ne saurait admettre que ce député, parlant consciencieusement, puisse être blâmé, rappelé à l'ordre, et que la majorité se prononce contre lui. Encore une fois, il ne blâmera pas, il ne discutera pas; il émettra un vœu. Appellerez-vous discussion un vœu émis? Non! vous ne trouveriez pas de tribunaux, s'ils avaient à juger la question, pour considérer et condamner un vœu comme un acte coupable.

» Il faut nous reporter à ce qu'a promis si généreusement, si politiquement l'Empereur.

» Or, voici ce que disait l'Empereur, quand il a rendu cet immortel décret que j'appelle un décret sauveur, que bien des personnes disent n'avoir été qu'une calamité, mais qui, à mon avis, a sauvé le pays, l'Empereur et la dynastie. (*Vives rumeurs.*)

» Vous pourrez également, dans une Adresse, manifester votre sentiment sur les faits qui s'accomplissent, non plus comme autrefois, par une simple paraphrase du discours de la Couronne mais par la libre et loyale expression de votre opinion...

» **M. le baron de Vincent.** En tant qu'elle ne touche pas à la Constitution. (*Marques d'adhésion.*)

» **M. le marquis de Boissy.** Remarquez-le bien, il n'y a pas d'exception dans les paroles de l'Empereur.

» Voici ce qu'a dit l'Empereur dans un de ses discours : « Ce qui nuit à mon gouvernement, c'est l'absence de publicité et de contrôle... C'est là ce qui favorise la calomnie et engendre les préventions. Je ne veux que le bien ; je n'ai dans le cœur que des intentions honnêtes ; mais *je puis me tromper*, c'est pourquoi je veux connaître l'opinion du pays par l'organe de ses députés, après qu'ils auront examiné mes actes. »

» Je sais qu'il y a beaucoup de personnes qui ont regretté ce décret, mais l'Empereur a été sage, très-sage, lorsqu'il l'a rendu, et c'est avec toute raison qu'il disait qu'il pouvait se tromper. (*Rumeurs.*) Je ne lui manque pas en le disant, c'est lui qui m'y a autorisé par la phrase que je viens de lire. Mais il serait Dieu s'il pouvait ne pas se tromper, puisque c'est lui qui fait tout et qu'il s'est déclaré responsable ! Il a donc pu se tromper, et, je le répète, il s'est trompé, — moins qu'un autre ne l'aurait fait sans aucun doute, — mais enfin il s'est trompé, et il se trompe encore quand il veut augmenter, ou plutôt quand son gouvernement veut, — je laisse l'Empereur de côté, car ce n'est pas lui qui le veut, et au besoin il serait contre, — quand son gouvernement, dis-je, veut augmenter sa puissance absolue. Il se trompe certainement alors.

» La puissance absolue, Messieurs, c'est le gouvernement personnel. (*Interruption.*) Eh bien ! le gouvernement personnel, si le souverain est bon comme le nôtre, il peut être excellent ; mais est-ce que par hasard nous irions jusqu'à prétendre que les souverains, parce qu'ils sont souverains, ne sont pas soumis, comme tous leurs sujets, aux vicissitudes humaines, aux infirmités ? (*Bruit agitation.*) Croyons-nous, dirons-nous que le souverain, à soixante-

dix ans, à quatre-vingts ans, aura l'énergie, les mêmes pensées, autant de désirs, qu'à trente ans? (*Mouvements en sens divers.*)

» Il s'ensuit donc que le gouvernement personnel a l'inconvénient de vieillir avec la personne du souverain. (*Murmures.*)

» **M. le Président.** Qu'appelez-vous gouvernement personnel? Il n'y a pas ici de gouvernement personnel, mais bien un gouvernement constitutionnel.

» **M. le marquis de Boissy.** C'est une généralité.

» J'appelle gouvernement personnel celui, par exemple, que nous sommes très-heureux d'avoir, celui qui donne au souverain le droit, non pas seulement de commander à l'armée, mais de commander en tout; celui qui donne au souverain le droit d'avoir des ministres qui n'ont pas le droit de dire : « Mais, Sire, telle chose serait mieux, telle chose est mauvaise. » (*Murmures.*) Voilà ce que, en théorie, j'appelle le gouvernement personnel. En pratique, je ne dis pas qu'il en soit ainsi, j'espère que non. J'aime beaucoup le gouvernement actuel et les ministres qui le représentent; je suis l'obligé de plusieurs, et ce n'est pas eux que j'entends désigner; je n'en parlerai toujours qu'avec reconnaissance et déférence. Ce n'est donc pas du gouvernement qui nous régit qu'il est question, nous l'admirons beaucoup; mais enfin je dis ce qui peut arriver à un gouvernement personnel. Est-ce que nous ne l'avons pas déjà vu? Il était sans racines, et quand il survenait une grande perturbation, le gouvernement tombait avec celui qui l'exerçait.

» Nous l'avons vu en 1814. Si jamais un souverain fut grand, puissant et personnel, assurément ce fut Napoléon Ier, et cependant il est tombé... (*Interruption.*)

» **M. le Président.** Sous le coup d'une coalition de l'Europe.

» *Plusieurs Sénateurs.* Par les armées étrangères.

» **M. le marquis de Boissy.** Monsieur le Président, permettez-moi... J'allais dire précisément ce que vous avez la bonté de me souffler... Il est tombé par la coalition étrangère... (*Oui! oui!*) Mais tous, tant que nous sommes ou presque tous, nous existions quelques années auparavant, et chacun sait combien peu il s'en est fallu que ce gouvernement personnel tombât autrement. N'avons-nous pas vu un conspirateur de génie organiser une conspiration du fond de son cachot? J'en appelle au souvenir de tout le monde, une impératrice régente était à Paris, l'héritier présomptif

de la couronne à Paris, tout le gouvernement à Paris! Le bruit de la mort de l'Empereur se répand, et tout le monde crie : *l'Empereur est mort!* mais personne ne crie : *Vive l'Empereur!* (*Murmures prolongés.*) Vous vous souvenez de cette époque. Eh bien! qu'est-ce que cela prouve? (*Bruyantes réclamations.*)

» Ce sont des souvenirs historiques.

» *Plusieurs voix.* Parlez du sénatus-consulte. »

Nous avons voulu citer la première partie de ce discours du 14 juillet, moins pour la nouveauté ou la hardiesse des idées qu'il contient, — car ces idées ne sont nouvelles qu'à force d'être anciennes, et hardies que par rapport à la timidité de ses auditeurs, — qu'afin de donner au lecteur une image très-adoucie par des abréviations et des élagations nécessaires. une image en raccourci d'une tempête au Sénat.

C'est au milieu d'un feu roulant d'interruptions systématiques, d'interpellations préméditées, au milieu d'une véritable conspiration des sénateurs militaires coalisés pour étouffer, en attendant le lacet du sénatus-consulte restrictif, cette voix importune et railleuse, tantôt trompette, tantôt sifflet, d'un homme en qui s'incarnait, palpitait, protestait l'opinion publique elle-même, que le marquis de Boissy garda tout son sang-froid, toute sa gaieté, toute sa verve comique, et jouant philosophiquement aux propos interrompus, renvoyant la réplique à chaque contradicteur, comme le joueur, d'un coup de raquette, renvoie le volant, se tira du tour de force inouï de se faire entendre de cent collègues résolus à ne pas l'écouter.

Quand le murmure devenait trop épais, et qu'il n'entendait plus lui-même dans l'orage sa voix aiguisée par la fatigue et la lutte comme une voix de cigale, l'héroïque entêté, qui était bien de la race des Gaulois de César et des Français de Fontenoy, obtenait d'un seul coup un passager silence, non en protestant contre le bruit, mais en l'excusant : Le Sénat, je le

comprends, est pressé d'en finir, observait-il avec sa bonhomie ironique, car il fait très-chaud, j'en conviens.

On souriait, on rougissait, on s'essuyait mélancoliquement le front, et on se résignait à attendre que cet orateur enragé eût fini.

Tout autre que ce nerveux et bilieux petit homme eût succombé à cette gageure, à ce défi de lutter contre toute une assemblée.

Si le marquis de Boissy eût eu le tempérament sanguin et les pieds goutteux de lord Chatam, il fût tombé comme lui foudroyé à son banc par l'apoplexie.

Mais, nature de fer et de feu, d'une herculéenne faiblesse, le marquis fit jusqu'au bout tête à tous ses adversaires, qui se relayaient pour l'intimider, quand le président, enroué, renonçait à renouveler le glas de ses admonestations comminatoires.

Épargnant le maréchal Canrobert, pour lequel il professait un goût chevaleresque, le marquis ripostait sans ménagement aux interruptions moins parlementaires, et rendait feu pour feu au maréchal Vaillant et au général Mellinet.

Au premier qui criait : A l'ordre! il répondait : « Nous ne sommes pas ici à une revue, monsieur le maréchal, » et il le renvoyait à la parade ou à l'Institut.

Au second qui lui objectait : Vous n'avez jamais rendu de services de votre vie, il répliquait : « Je sers la France aussi bien que vous; vous l'avez servie sur les champs de bataille, et je l'ai servie à la tribune. »

Aux idolâtres de la Constitution, aux adorateurs du fétiche, il disait : « La Constitution a été un chef-d'œuvre, il faut le » dire bien haut. Mais le fusil à mèche aussi a été un chef-» d'œuvre; aujourd'hui, il y a mieux. »

Enfin à ceux qui, pour toute raison, se bornaient à l'assourdir de cris : *Aux voix! aux voix!* il se bornait à répondre : « J'entends deux ou trois de mes collègues dire : Aux voix! J'avoue que cette éloquence, en deux mots, est bien fou-

droyante; il n'y a rien à répondre à cela. Voilà donc tout ce qu'on peut objecter à des raisons plausibles!!! »

Le combat finit enfin, faute de combattants.

Le Sénat, de guerre lasse, s'était décidé à ne plus interrompre l'orateur, qui se tut aussitôt, satisfait d'avoir clos dignement sa carrière par une journée demeurée mémorable dans les fastes parlementaires du second Empire.

CHAPITRE V

EPILOGUE.

Le *motu proprio* du 19 janvier 1867. — L'heure de la liberté et de la justice. — Les calomnies qui ont empoisonné moralement le marquis de Boissy sont étouffées dans la vérité. — Réponse de sa mort à ceux qui ont essayé de diffamer sa vie. — Quel sera l'historien de ce récit sacré. — Testament politique du marquis de Boissy. — Sa sollicitude pour le Sénat — Transformation et évolution rendues nécessaires pour la haute assemblée par les circonstances actuelles. — Les élections de 1869. — Le nouveau Corps législatif. — Aux époques militantes, il faut des corps politiques militants. — L'exemple donné par M. de Boissy ne doit pas être perdu. — L'idéal et la réalité. — Résumé des travaux du Sénat pendant la session de 1869. — Ce n'est pas assez désormais. — Les sujets et les occasions ne manquent pas. — Prochaines réformes. — Le suffrage universel. — Le principe et les conséquences, la théorie et la pratique. — Le remède et le mal. — Théorie anglaise de la représentation des minorités. — Ni palliatifs ni caustiques. — Réaction impossible et absurde. — Suffrage à deux degrés. — Cens électoral. — Excommunication de l'ignorance. — Simple modification au pacte constitutionnel. — Nul n'est électeur s'il ne sait lire ni écrire. — Inconvénient de mettre trop souvent en mouvement la machine du suffrage universel. — Le désintéressement n'est pas de l'indifférence. — Il n'est plus permis aux Chambres hautes de s'endormir. — La Chambre des lords. — Quel rôle rêverait aujourd'hui le marquis de Boissy pour le Sénat. — Autorité et popularité. — Le danger pour la Constitution n'est pas d'être discutée, mais discutable. — Initiative du Sénat. — Ses prérogatives actuelles. — De tels droits imposent des devoirs. — Combattre la révolution

avec la liberté. — Septennalité des législatures. — Examen successif au Corps législatif et au Sénat du budget par chapitres. — Publicité des séances. — Examen public de droit de toute pétition émanant de la majorité de trois conseils généraux. — Election des députés à la majorité relative. — Suppression du second tour de scrutin. — Domicile exigé dans la circonscription. — Election du bureau. — Thèse illusoire de la responsabilité ministérielle. — Acte additionnel spontané aux constitutions de l'Empire. — Enseignements du passé. — Le Sénat conservateur : opinion de Napoléon. — *Mémoires de Thibaudeau.* — *Mémorial de Sainte-Hélène.* — La Chambre des pairs en 1830. — Extraits des *Mémoires d'outre-tombe.* — La Chambre des pairs en 1848. — Deux arrêtés du gouvernement provisoire. — Paratonnerre conducteur et préservateur des électricités révolutionnaires. — L'élite du Sénat actuel. — Espérances qui sont un hommage. — La devise du marquis de Boissy. — *Moderatur et urget.* — Cette devise doit être celle du Sénat nouveau.

Nous sommes arrivés au terme d'une tâche qui eût été presque impossible si nous l'eussions entreprise le lendemain de la mort du marquis de Boissy, et avant ce *motu proprio* du 19 janvier 1867 et ce message du 12 juillet 1869 qui ont délié souverainement les lèvres des amis de l'Empire, jusque-là closes par des scrupules de dévouement qui ne l'emporteront plus désormais sur les inspirations de l'indépendance.

Plût au ciel que cette courageuse, féconde, salutaire initiative d'un prince prévoyant, qui a voulu avec raison ajouter aux sécurités du présent celles de l'avenir, et aux garanties de l'autorité celles de la liberté, plût au ciel qu'elle eût pu réveiller dans sa tombe le lutteur endormi, et eût pu desceller ces lèvres dont la voix, muette pour les oreilles humaines, ne parle plus, dans le monde qui fait suite au terrestre, que ce langage des âmes qu'on ne comprend qu'au ciel.

Mais ce miracle de résurrection est de ceux qui sont interdits aux rois et que Dieu ne fait plus.

C'est à un humble évocateur, inspiré par cette religion commune de la patrie et de la liberté qui forme entre les esprits sincères un lien qui n'a pas besoin des autres, qu'est échue la mission de faire revivre historiquement, dans une ressemblante

image, un serviteur loyal de l'Empire dont la flatterie, qu'il avait si implacablement combattue, a pu impunément, jusqu'à ce jour de lumière et de déception où les événements ont dit la vérité que ne peuvent plus taire les hommes, et formulé des leçons qu'il n'est plus permis d'éluder, calomnier la fidélité et empoisonner moralement les derniers jours.

Ce livre de sincérité expiatoire et de piété vengeresse a été écrit pour répondre à la calomnie politique, déjà démentie par les faits. Ils ont donné raison à tous les vœux et à toutes les prédictions d'un homme qui goûterait aujourd'hui, s'il vivait encore, le plaisir de saluer en souriant à ses côtés ses anciens adversaires devenus ses alliés, et ses anciens critiques devenus ses partisans.

Pour les autres accusations, qui ont essayé en vain de ternir jusqu'aux incontestables qualités de l'homme privé, et d'atteindre, dans l'honneur du foyer, l'incorruptible champion de l'opinion publique, la tranquillité d'une agonie stoïquement chrétienne, la protestation énergique du dernier soupir, le confiant appel au jugement de Dieu, les regrets de nombreux amis, le culte d'une mémoire demeurée populaire font suffisante justice d'une conspiration mercenaire, qui s'est bientôt éteinte de honte dans son propre mépris.

Il appartenait, par un privilége douloureux et consolateur à la fois, à celle qui fut le témoin de cette mort exemplaire de la raconter.

Elle seule le pouvait faire dignement, et il ne reste plus à celui à qui elle a confié le soin d'écrire la vie publique de son mari, qu'à formuler, dans quelques considérations qui sont comme la moralité et la conclusion de son récit, ce qu'il lui est permis par un long commerce, préservateur de toute erreur et de toute illusion sur des opinions, d'appeler le testament politique du marquis de Boissy.

Par un sentiment de préférence tout naturel, c'est surtout sur le rôle de la haute assemblée dont il avait fait partie durant un

tiers de sa vie que s'étaient surtout portées les méditations dont il nous semble utile d'exposer les résultats.

Mais cette préférence n'avait rien d'égoïste ni d'exclusif. Elle se justifierait d'ailleurs surabondamment par les attributions du Sénat qui partage avec l'Empereur l'initiative des lois (1), et qui, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques, a seul qualité pour inspirer ou consacrer les réformes constitutionnelles.

Nous nous conformerons d'autant mieux, dans l'exposé des conclusions de l'expérience politique du marquis de Boissy, à ses prédilections, que la nécessité, pour le Sénat, de sortir de sa passivité nous semble plus énergiquement ressortir des circonstances actuelles, et que le besoin d'un équilibre normal entre les deux pouvoirs législatifs nous paraît plus évidemment résulter du mouvement libéral attesté par les élections de 1869 et imprimé à l'assemblée qui vient de recevoir du suffrage universel un mandat sexennal, une allure plus accentuée, une ambition plus impatiente et une influence plus décisive.

Dans des circonstances graves qui peuvent devenir critiques, dès le début enfin d'une législature dont la fin coïncidera avec l'avénement à la majorité du prince sur lequel reposent les destinées de l'Empire et de la France, le Sénat ne saurait renoncer volontairement à son rang ni s'effacer devant son devoir.

Il ne suffit plus d'attendre, confiant dans l'étoile désormais intermittente d'un régime qui n'est plus imperturbablement heureux, et pour qui vont sonner les heures glorieuses ou fatales, pendant lesquelles les dynasties perdent leur force ou méritent leur durée.

---

(1) Art. 30 de la Constitution, non abrogé, autorisant le Sénat à poser les bases des projets de lois d'un grand intérêt national. Cette initiative comprend toutes les autres, et relève le Sénat d'une exception qui serait une infériorité sur la Chambre des pairs.

Il ne suffit plus d'attendre ; il doit prévoir, prévenir, préparer, sortir de ce calme augural qui est l'attitude de la sagesse, mais qui n'est pas la sagesse même.

Aux époques militantes, il faut des corps politiques militants qui, sans rien perdre de leur gravité et de leur prestige, affirment leur autorité par des faits et non par des mots, et donnent des conseils qui soient des services.

Ces idées, qui ne comportent aucune critique pour le passé mais plutôt, pour l'avenir, des espérances qui sont un hommage, présideraient certainement aujourd'hui à l'attitude d'un sénateur dont l'absence a permis de mesurer la place, et dont le silence, considéré un moment comme un opportun accident par ceux que fatiguait son indépendance, est regardé aujourd'hui comme un malheur par ceux qui regrettent son dévouement.

Ce dévouement, qui ne connaissait d'autres limites que celles de la fidélité au serment constitutionnel, et dont l'activité, passionnée par le zèle du bien public, s'était affranchie de toute fausse pudeur et de tout maladroit scrupule, a laissé des témoignages et donné un exemple qui ne doivent point être perdus pour le corps qu'il aimait, qu'il honorait, qu'il voulait non complaisant, mais attentif à l'opinion, prêt à accorder à la liberté tout le nécessaire pour avoir le droit de lui refuser le superflu, et prêt à se mettre à la tête de tout progrès pour n'avoir à lutter contre aucun excès.

Certes, sans rien refuser au Sénat actuel de ses mérites et de ses services, il n'est pas permis de trouver l'idéal de sa mission à la fois conservatrice et initiatrice, tutélaire et populaire réalisé par des travaux dont le trop modeste bilan qui suit pour la dernière session, ne répond ni aux besoins de la situation, ni à l'attente du public, ni même aux vœux secrets de plus d'un de ses membres.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU SÉNAT

PENDANT LA SESSION DE 1869.

La session a été ouverte le 18 janvier 1869 et close le 30 avril. Sa durée a été de trois mois et douze jours.

Pendant cet espace de temps, le Sénat s'est réuni 16 fois dans ses bureaux et 24 fois en assemblée générale.

Les bureaux ont eu à examiner une demande d'interpellations, ainsi que plusieurs pétitions proposant des modifications à la Constitution.

Ils ont eu à nommer 37 commissions, dont le travail se répartit ainsi :

1 commission a examiné un sénatus-consulte.

31 ont examiné des lois.

4 ont préparé des rapports de pétitions.

Enfin, une commission a été chargée de l'examen de la comptabilité du Sénat.

Le Sénat a délibéré sur un sénatus-consulte relatif à une cession de terrains au domaine de l'État ; il a voté 125 lois, parmi lesquelles 109 concernent des départements, des communes ou des particuliers, et 16 sont d'intérêt général.

Les quatre commissions de pétitions ont été saisies de 515 pétitions auxquelles il faut ajouter les 115 qui forment le reliquat de 1868, pour avoir le total des pétitions soumises au Sénat (630). Mais le Sénat n'a pu statuer que sur 160 d'entre elles. 2 ont été écartées par la question préalable ; l'ordre du jour a été prononcé sur 137, le dépôt au bureau des renseignements sur 6, et 15 ont été renvoyées à divers ministères.

Parmi les pétitions qui restent à rapporter, 242 sont inscrites au feuilleton comme étant à l'état de rapport ; les autres figureront au rôle général de la session prochaine. Le rapport sur le service des pétitions présenté au Sénat dans sa dernière séance par M. le Sénateur-Secrétaire, indique les principaux objets sur lesquels ont porté les pétitions.

(*Journal officiel*, 13 mai 1869.)

Certes ce sont là des travaux honorables, mais qui attestent trop l'économie de ces forces latentes, qu'il est temps pour le Sénat de dépenser désormais sinon avec prodigalité, du moins avec plus de libéralité.

Les sujets ne manquent point à sa sollicitude, ni les occasions à son activité.

En présence d'une assemblée nouvelle dont il serait téméraire de préjuger les dispositions et d'évaluer les ressources, mais qui se présente déjà à l'observateur avec une variété d'éléments, une mobilité de physionomie, et une ardeur de conquête qui présagent au gouvernement une direction plus difficile, une harmonie plus laborieuse, une certaine tension des rênes enfin, il importe que le Sénat ne se laisse ni devancer, ni dépasser, ni primer, ni annuler, et conserve le droit de mettre dans la balance de nos destinées politiques les poids décisifs.

Sa supériorité ne doit pas se contenter des honneurs de la préséance.

On peut garder son rang dans l'État et perdre sa place dans l'opinion.

C'est là qu'entre le pouvoir régulateur et le pouvoir législatif, entre le corps qui peut toucher à la Constitution et le corps qui ne peut toucher qu'aux lois, l'égalité même serait une déchéance.

Les élections de 1869 ont révélé deux points faibles, deux défauts de cuirasse, deux sujets de méditation qui doivent être, sous peine de voir grandir le danger et s'envenimer l'inconvénient, deux sujets de prochaines réformes.

Il n'y a rien à dire, comme principe, du suffrage universel, destiné à devenir la base de toutes les institutions modernes et la loi du monde.

Mais il est permis de rechercher le meilleur mode d'application de cette souveraineté nationale, dont l'égal exercice, par-

tagé entre dix millions d'électeurs, met en mouvement et peut mettre en conflit dix millions de citoyens fort inégaux de fortunes, de situation et surtout de capacité.

Là est le point délicat, déjà douloureux.

Là est le mal qui gâte le bien et sollicite un remède.

Ce remède, il n'est point à chercher dans cette théorie anglaise et doctrinaire de la représentation des minorités, qui nous semble un leurre, un mirage, un paradoxe politique, qui ne mérite pas le temps qu'on met à en comprendre la sophistique subtilité, et encore moins celui qu'on perdrait à accorder deux rouages contradictoires, dans une machine qui ne se prête pas impunément aux expériences.

Le remède, si nous ne le voyons ni dans les lénitifs ni dans les palliatifs, nous le trouvons encore moins dans les caustiques.

Il y a des réactionnaires radicaux qui parlent d'une nouvelle loi du 31 mai.

Ils oublient qu'il est des remèdes pires que le mal, qu'on n'ampute pas un peuple, qu'on ne mutile pas un droit, qu'on ne raccourcit pas un principe.

Ils oublient qu'on n'ôte pas des lèvres à une nation la coupe d'affranchissement et d'égalité où elle est fière de boire, sous prétexte qu'elle peut s'enivrer.

Ils oublient enfin que l'Empire a été fait par le suffrage universel, et qu'il n'eût pas été fait sans lui, que la République est morte du coup qu'elle lui a porté le 31 mai, et que c'est le ressentiment de cette injure qui a paralysé, par l'indifférence populaire, la résistance bourgeoise en vain rebelle au coup d'État du 2 décembre, et stérilisé sa protestation.

On ne touche donc pas au suffrage universel. Ce serait plus qu'un crime, ce serait une faute, et le gouvernement n'en peut plus commettre.

Mais régler l'exercice de la souveraineté nationale, comme celui de toutes les autres, n'est pas y attenter, perfectionner un

droit n'est pas le mutiler, endiguer la rivière pour l'empêcher de déborder en torrent n'est pas l'enterrer. Il n'y a de réformes légitimes, salutaires, efficaces, que celles qui améliorent l'usage d'un droit sans effleurer le droit lui-même. C'est honorer le droit que d'empêcher les incapables ou les indignes de le compromettre ou de le souiller, c'est consacrer le principe que d'en préserver les conséquences.

Les législateurs et les constituants antérieurs ont tous agité, sans trouver la solution décisive, les redoutables problèmes du droit de suffrage.

A côté de la théorie révolutionnaire du suffrage à deux degrés, dont l'origine n'est pas suspecte, puisque c'est à des électeurs choisis par la masse électorale elle-même que nous avons dû la Constituante, la Législative et la Convention, nous trouvons la théorie contre-révolutionnaire des restrictions du cens.

Mais aujourd'hui, il ne s'agit pas du suffrage à deux degrés qui décompose, dénature, diminue l'exercice du droit, qui crée des catégorisations difficiles entre la foule et l'élite, et surtout rend plus étroite cette base des délégations qui ne saurait jamais être trop large ; il s'agit encore moins des exclusions humiliantes et incompatibles avec l'état de majorité, désormais inviolable, des peuples jusqu'ici mineurs, fondées sur l'absence d'un titre en argent, le plus vulgaire et précaire de tous les titres.

Mais si la fierté d'un peuple libre ne supporte pas l'exclusion fondée sur les hasards de la naissance et de la fortune, elle ne saurait trouver à redire à l'excommunication de l'ignorance.

Et ce serait du même coup rendre à la propagation de l'instruction publique, en même temps qu'à la moralité des élections, un double et signalé service, que d'avoir le courage de proposer une modification au pacte constitutionnel que nul n'aurait le courage de blâmer, ainsi conçu :

Pour être citoyen et électeur, il faut savoir lire, écrire et compter, et être âgé de vingt-cinq ans révolus.

Cette simple modification épurerait la source de la souveraineté nationale troublée et souillée, non par les surfaces, mais par les fonds que soulèvent les agitations d'un aveugle appel.

La loi, souvent impitoyable et injuste en elle-même, du nombre serait sanctionnée par cette égalité du premier degré d'instruction, qui rendrait moins brutale à l'élite le gouvernement de la foule.

Nous ne verrions pas des hommes, incapables de se conduire dans les plus simples affaires de la vie privée, prendre part aux affaires publiques, et incapables de signer leur nom ou de l'épeler, compter dans l'urne du scrutin aussi bien qu'un Lamartine, qu'un Ingres, qu'un Auber, qu'un Rouher, pour un dix millionnième de royauté.

La carte de M. Duruy, grâce à une mâle pudeur et à une civique émulation, serait d'une entière blancheur, au lieu de ces taches noires de barbarie qui font rougir la civilisation ; et pendant dix ans, la Révolution, qui recrute surtout dans l'ignorance ses farouches partisans, serait chassée des comices où le sort de la France est livré, pour une inégale part, à la raison de l'homme de génie, et à l'instinct de politiques qui ne savent pas lire.

Ce n'est pas tout. Le suffrage universel existe, et il gouverne la France après l'avoir sauvée. Ce n'est pas l'Empire démocratique qui pourrait gagner à renier son origine, et à accuser d'erreur la manifestation nationale d'où il est sorti.

Mais il demeure encore à examiner s'il n'y a pas inconvénient et danger à mettre en mouvement trop souvent une machine grossière, qui n'est infaillible qu'à la condition d'un emploi modéré et discret, et à faire frapper par ce gigantesque balancier du suffrage universel l'effigie auguste du souverain responsable et héréditaire, et l'effigie banale de l'inviolable et passager délégué du contrôle national.

Il y a dans ces questions de limitation, de correction, d'épura-

tion, non du droit, mais de l'exercice du droit du suffrage universel que posent la prévoyante sollicitude et le souci désintéressé de la dignité et de l'honneur de la souveraineté nationale, il y a dans ces questions de durée des mandats électifs, de discrétion dans l'emploi de cette immense machine dont la mise en train crée une agitation qui n'est pas toujours féconde, et enfièvre dix millions d'ouvriers, de respect de cet appel au peuple, qu'il importe de ne pas fatiguer, afin qu'il garde son prestige de fondateur et de sauveur de dynastie (1) : il y a dans toutes ces questions, dis-je, de quoi occuper longtemps et utilement les méditations du seul corps de l'État qui ait une initiative constitutionnelle et un *veto* législatif (disputé par la rivalité de l'autre assemblée, sous prétexte qu'il n'en use pas) au service de son expérience et de son ambition.

Car le Sénat doit avoir aussi sa légitime et féconde ambition, puisque ses attributions et son pouvoir suffisent pour couronner dignement toutes les carrières et pour récompenser tous les services, lui permettent d'être un corps délibérant à la fois puissant et désintéressé.

Ce désintéressement ne doit pas être confondu avec l'indifférence des sceptiques et des égoïstes, dont parle le poëte qui, du haut de l'asile inviolable des *templa serena*, contemplent, avec une tranquille volupté, les agitations de la mer des hommes.

Un siége au Sénat est une retraite qui permet d'être utile avec maturité et opportunité, mais qui n'en dispense pas, et une chambre non élue et non gratuite (ce qu'il est permis de regretter), mais non héréditaire aussi (ce dont il est permis de se féliciter), ne saurait se permettre impunément les somnolences des siéges héréditaires.

---

(1) Car il appartient à la manifestation nationale qui a fait l'Empire de le maintenir, et un gouvernement n'est jamais perdu, qui peut ouvrir cette soupape de sûreté des sociétés modernes.

Le Sénat français, qui possède à peu près les prérogatives législatives de la Chambre des lords (1), a, sur une assemblée dont le prestige ébranlé et l'abâtardissement progressif ont semblé exiger récemment, de l'initiative préservatrice de la couronne, l'infusion de force, d'activité et de crédit de deux nominations de pairs à vie (Lord John Russel en demandait quatre), cette supériorité d'être composé d'hommes mûrs ni trop jeunes, ni caducs, ni inexpérimentés, ni impuissants, dont le choix sera de plus en plus conforme à la désignation de l'opinion et aux nécessités nouvelles.

C'est le moment, pour la haute et illustre assemblée, de ressaisir, par de prompts témoignages de prévoyance et de sagesse, d'indépendance et de dévouement, l'autorité et la popularité que lui souhaitait si ardemment le marquis de Boissy, et qu'il eût tant contribué à lui assurer. Elle doit avoir une oreille au présent, l'autre à l'avenir, et y écouter tous ces vœux, tous ces reproches, tous ces bruits imperceptibles souvent à l'ouïe des ministres.

Le marquis de Boissy, avec la susceptible sollicitude d'un point d'honneur presque exagéré, se préoccupait constamment de ce rôle du Sénat, de ces vicissitudes de son influence, et de cette décadence d'autorité qui avait succédé trop vite aux échos flatteurs des belles et retentissantes discussions de l'Adresse en 1861 et 1862.

Ceux qui ont été les confidents de ses appréhensions, de ses désabusements dans les derniers temps, et les témoins de ses

---

(1) Sur cette étude comparative des attributions de la Chambre des lords et du Sénat, et sur les réformes qui vont peu à peu modifier l'organisation surannée et l'esprit de privilége de la haute assemblée, double question fort intéressante, mais qui nous mènerait trop loin, on peut lire l'article de M. A. Esquiros : *L'Angleterre et la vie anglaise* (Revue des Deux-Mondes du 1er septembre 1869) et trois lettres de M. Louis Blanc au *Temps*, nos des 18, 21 avril et 9 juin 1869.

efforts presque désespérés pour galvaniser une activité engourdie, pour aiguillonner un imprévoyant optimisme, comprennent, mieux que nous ne saurions les exprimer, quel contre-coup des élections de 1869 aurait reçu celui qui avait si vivement éprouvé celui des élections de 1863, et dans quel énergique *sursum corda* il eût traduit pour ses collègues l'avertissement de ces significatives progressions dans le thermomètre du suffrage universel.

Il eût, sans nul doute, appelé l'attention du Sénat sur le déplacement d'influence, au profit de l'Assemblée législative et au détriment de l'Assemblée constitutionnelle, qui se manifeste dans l'opinion avant de passer dans les faits.

Il eût réveillé, par l'exemple de son émulation, l'étude des problèmes politiques que je n'ai fait qu'indiquer, et il se fût étonné de voir avec quelle superstitieuse répugnance le Sénat d'aujourd'hui s'abstient de toucher à ces questions auxquelles, dans la première ferveur d'un zèle refroidi, il faisait volontiers subir l'épreuve de la discussion.

Cette épreuve, M. de Boissy ne la redoutait pas pour la Constitution, qui gagnait plus, selon lui, à essuyer le feu de la contradiction qu'à dormir inviolable à l'ombre du sanctuaire.

D'ailleurs, s'il pouvait reconnaître les dangers de la discussion indiscrète et hâtive des journaux, il ne trouvait pas les mêmes inconvénients à la discussion respectueuse et grave d'une Assemblée comme le Sénat.

Sur tous ces points que nous avons effleurés, sur bien d'autres *desiderata*, épars dans ses discours, et dont la collection formerait un programme inutile à tous ceux qui nous ont suivis jusqu'ici, il eût provoqué le premier essor de cette initiative qui ne s'est pas encore mise d'elle-même en mouvement, dont les propositions du gouvernement ont seules jusqu'à ce jour réveillé l'inertie, et qui a donné plus de marques de sa docilité que de son indépendance.

Il eût saisi la première occasion d'affirmer la vie et la force

de la haute Assemblée par un témoignage éclatant emprunté à l'une de ses prérogatives.

Ces prérogatives si honorables et dont l'usage ferait d'autant plus d'effet qu'il n'en a pas été abusé, sont assez nombreuses et assez puissantes pour faire beaucoup de bien, empêcher beaucoup de mal, et maintenir le Sénat à la hauteur de sa mission et de sa dignité.

Qu'on jette un coup d'œil avec nous sur cet arsenal d'armes dont la plupart sont vierges encore de toute lutte, et reposent neuves dans leur fourreau.

Le Sénat peut s'opposer à la promulgation des lois qui seraient contraires ou qui porteraient atteinte à la Constitution, à la religion, à la morale, à la liberté des cultes, à la liberté individuelle, à l'égalité des citoyens devant la loi, à l'inviolabilité de la propriété et au principe de l'inamovibilité de la magistrature.

De celles qui pourraient compromettre la défense du territoire.

Le Sénat peut en outre, avant de se prononcer sur la promulgation d'une loi, décider, par une résolution motivée, que cette loi sera soumise à une nouvelle délibération du Corps législatif, qui n'aura lieu que dans une session suivante.

Le Sénat peut régler par un sénatus-consulte la Constitution de l'Algérie et des colonies, tout ce qui n'a pas été prévu par a Constitution, et qui est nécessaire à sa marche ; enfin le sens des articles de la Constitution qui donnent lieu à différentes interprétations.

Le Sénat peut maintenir ou annuler tous les actes qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement, dénoncés pour la même cause par les pétitions des citoyens.

Le Sénat peut, dans un rapport adressé à l'Empereur, poser les bases des projets de loi d'un grand intérêt national.

Il peut proposer des modifications à la Constitution.

Le Sénat jouit, comme le Corps législatif, du privilége d'interpellation qui a remplacé insuffisamment peut-être, car l'Adresse permettait de répondre à l'Empereur et l'interpellation ne permet que de questionner un ministre, le vote de l'Adresse.

Enfin, en cas de dissolution du Corps législatif et jusqu'à une nouvelle convocation, le Sénat, sur la proposition de l'Empereur, pourvoit, par des mesures d'urgence, à tout ce qui est nécessaire à la marche du gouvernement.

Un corps qui dispose de telles attributions, qui jouit de tels priviléges est bien en effet le premier corps de l'État, mais c'est à la condition de se servir de son droit et de faire son devoir.

Son devoir, c'est de porter un œil résolu et une main prévoyante sur ces questions qu'il ne faut pas abandonner aux solutions improvisées d'une réforme subite et hâtive, sur ces progrès dont il faut arracher la promesse au programme brutal de la revendication.

C'est avec ses propres armes, enlevées à la Révolution, qu'il faut la combattre ; il faut consolider avec ces pierres destinées à détruire ; il faut se réserver le mérite de donner, pour ne pas être obligé de subir l'affront de laisser prendre.

La septennalité des législatures ou le renouvellement de l'assemblée législative partiellement et sans secousse générale, le vote du budget dans les premiers et non les derniers mois de la session et son renvoi par ministère et non en bloc à l'examen du Sénat, l'admission stimulante du public, dans une certaine mesure, aux séances d'une assemblée qu'énerve le huis-clos, et qui a besoin de voir passer devant elle de temps en temps, comme un encouragement ou un reproche, la vivante image de l'opinion publique (1); l'admission de droit à la dis-

(1) Ce vœu infatigable du marquis de Boissy : la publicité des séances du Sénat, a été enfin réalisé par le sénatus-consulte du 8 septembre 1869. liberté y a gagné, et le Sénat n'y a pas perdu.

de la haute Assemblée par l
à l'une de ses prérogatives.

Ces prérogatives si hono
tant plus d'effet qu'il n'en
breuses et assez puissantes
pêcher beaucoup de mal, et
sa mission et de sa dignité.

Qu'on jette un coup d'œi
dont la plupart sont vierge
neuves dans leur fourreau.

Le Sénat peut s'opposer
contraires ou qui porte
religion, à la morale, à la
duelle, à l'égalité des cit
la propriété et au pri
trature.

De celles qui pourra
toire.

Le Sénat peut en
mulgation d'une loi,
cette loi sera soumi
législatif, qui n'au

Le Sénat peut ré
de l'Algérie et des
a Constitution, et
sens des articles
rentes interprétat

Le Sénat peut
sont déférés co
dénoncés pour l

Le Sénat peut
les bases des pr

Il peut propo

Le Sénat jouit, comme … …i doit clore définitivement la période
terpellation qui a remplacé … la phase libérale du gouvernement
dresse permettait de répondre … la dynastie et du pays, en étant en
ne permet que de questions … , le Sénat reconquerra la vie, la force,

Enfin, en cas de … en avoir besoin dans l'intérêt de la
une nouvelle convocation … ne fût-ce, pour ne faire allusion qu'à
pereur, pourvoit, par … à un accident prévu, qu'à l'inévitable
nécessaire à la marche … souverains comme par les autres hommes,

Un corps qui … condition humaine, qu'à cette heure (*Di ta-*
priviléges est bien … toujours critique de la transmission du
c'est à la condition … de la transition entre deux règnes.
devoir.

Son devoir, … Boissy avait à cet égard puisé dans les événe-
voyante sur ces … été le témoin des enseignements et des
solutions … épargnait pas à ses collègues la confidence sou-

progrès dont … dans ses conseils, pour n'avoir pas à devenir
de la revendication … ses reproches, et plus soucieux de servir que
C'est avec … n'avait jamais, sans la rechercher pourtant, l'oc-
faut la com… rappeler ces souvenirs de déchéance et d'ingratitude,
à détruire … le trop solennels témoignages de faiblesse, préci-
être obligé … que ceux qui l'écoutaient, en rougissant noble-
La … devanciers, ne s'exposassent pas à les imiter.

l'assem… ces réminiscences d'une implacable expérience
le vote … l'honneur de celui qui flattait rudement ses collè-
la ses… leur présentant cette image à laquelle ils ne ressem-
men… , et de ceux qui s'indignaient d'un tel rapproche-
cert…

…précisément pour accuser, pour accentuer le contraste
…marquis de Boissy évoquait si volontiers le fantôme de
…t conservateur qui conserva si peu, comme il eût pu
…revivre, dans un portrait facile, la sénilité stérile de la
…bre des pairs qui n'avait pas conservé davantage.

…est cette tradition d'imprévoyance et de faiblesse, cette fa-
…té d'un corps, le plus dangereux s'il n'est pas le plus utile,

cussion publique, sans danger d'étouffement, dans l'épreuve préalable de l'examen des bureaux, de toute pétition demandant une modification à la Constitution et signée par la majorité de trois conseils généraux; l'élection des députés à la majorité relative au premier tour de scrutin, ou tout autre moyen de déjouer les intrigues et les surprises de la coalition au deuxième tour; les conditions d'origine ou de domicile principal et ancien dans la circonscription, exigées du candidat (1); le droit de choisir leur président et leur bureau rendu au Corps législatif et au Sénat (2) : voilà bien des objets dignes de la méditation et de l'initiative d'une grande assemblée, sans y ajouter la thèse illusoire de la responsabilité ministérielle, qui ne saurait exister que vis-à-vis de la majorité de l'assemblée législative et de l'opinion, et qui existait déjà, et longtemps avant le cabinet du 2 janvier 1870, car il était déjà impossible à un ministre de garder le pouvoir au cas improbable où l'Empereur le lui eût maintenu sous le coup d'un blâme positif de l'une ou de l'autre (3).

En rentrant glorieusement dans l'activité par quelque grand conseil, par quelque mémorable proposition, par quelque intervention décisive de médiation et de conciliation, entre les deux influences extrêmes qui se partagent les conseils de l'Empereur et l'opinion elle-même, en méritant par cette attitude d'être associé par le chef de l'État, non-seulement à l'exécution, mais à l'inspiration et à la préparation de ce nouvel acte additionnel aux constitutions de l'Empire (4) spontanément, librement,

---

(1) L'extension des prérogatives locales et des attributions politiques des conseils généraux, l'augmentation du nombre des députés (plus nombreux sous le régime du cens que sous celui du suffrage universel !) sont deux points spécialement urgents de la réforme nouvelle.

(2) En ce qui touche le Corps législatif, le S. C. du 8 septembre a réalisé ce vœu. L'élection du président par le Sénat, tant que le Sénat ne sera pas électif, s'il doit l'être, serait une anomalie. Il lui suffit de choisir son bureau.

(3) Le S. C. du 8 septembre a formulé cette responsabilité des ministres; mais il ne l'a pas créée ni augmentée.

(4) Le S. C. du 8 septembre n'est que le prologue de cet acte additionnel.

pacifiquement pétroyé, qui doit clore définitivement la période dictatoriale, inaugurer la phase libérale du gouvernement et consommer l'union de la dynastie et du pays, en étant en un mot ce qu'il doit être, le Sénat reconquerra la vie, la force, l'autorité. Il peut bientôt en avoir besoin dans l'intérêt de la France et de l'Empire, ne fût-ce, pour ne faire allusion qu'à une crise naturelle, qu'à un accident prévu, qu'à l'inévitable tribut payé par les souverains comme par les autres hommes, à la fragilité de la condition humaine, qu'à cette heure (*Di talem avertite, casum !*) toujours critique de la transmission du sceptre héréditaire et de la transition entre deux règnes.

Le marquis de Boissy avait à cet égard puisé dans les événements dont il avait été le témoin des enseignements et des leçons dont il n'épargnait pas à ses collègues la confidence souvent importune.

Mais inexorable dans ses conseils, pour n'avoir pas à devenir impitoyable dans ses reproches, et plus soucieux de servir que de plaire, il ne fuyait jamais, sans la rechercher pourtant, l'occasion de rappeler ces souvenirs de déchéance et d'ingratitude, d'insister sur de trop solennels témoignages de faiblesse, précisément pour que ceux qui l'écoutaient, en rougissant noblement de leurs devanciers, ne s'exposassent pas à les imiter.

Le but de ces réminiscences d'une implacable expérience était tout à l'honneur de celui qui flattait rudement ses collègues, en leur présentant cette image à laquelle ils ne ressemblaient pas, et de ceux qui s'indignaient d'un tel rapprochement.

C'est précisément pour accuser, pour accentuer le contraste que le marquis de Boissy évoquait si volontiers le fantôme de ce Sénat conservateur qui conserva si peu, comme il eût pu faire revivre, dans un portrait facile, la sénilité stérile de la Chambre des pairs qui n'avait pas conservé davantage.

C'est cette tradition d'imprévoyance et de faiblesse, cette fatalité d'un corps, le plus dangereux s'il n'est pas le plus utile,

et le plus petit s'il n'est pas le plus grand, que le marquis de Boissy voulait rompre à tout prix.

Et voilà pourquoi il méditait souvent et méditait tout haut sur cet illustre et fragile aréopage dont Napoléon fut l'idole avant d'en être la victime, et qui couronna douze ans de flatteries par la plus scandaleuse désertion.

Il se souvenait d'avoir lu dans les *Mémoires sur le Consulat*, de Thibaudeau, cette opinion de Napoléon :

« Le Sénat a été manqué; il n'a pas assez d'occupation. On n'aime pas en France à voir des gens bien payés pour ne faire que quelques mauvais choix. La garantie de la nation était dans le Sénat; mais, pour cela, il aurait fallu lui donner d'autres attributions. »

Il se souvenait d'avoir lu dans la proclamation du 5 avril 1815 :

« Le Sénat s'est permis de disposer du gouvernement français; il a oublié qu'il doit à l'Empereur le pouvoir dont il abuse maintenant; il a oublié que c'est l'Empereur qui a sauvé une partie de ses membres des orages de la Révolution, tiré de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la nation. Le Sénat se fonde sur les articles de la Constitution pour la renverser; il ne rougit pas de faire des reproches à l'Empereur, sans remarquer que comme premier corps de l'État, il a pris part à tous les événements. Il est allé si loin qu'il a osé accuser l'Empereur d'avoir changé les actes dans leur publication. Le monde entier sait qu'il n'avait pas besoin de tels artifices. Un signe était un ordre pour le Sénat, qui toujours faisait plus qu'on ne désirait de lui. »

Enfin il se souvenait d'avoir lu dans le *Mémorial de Sainte-Hélène :*

« L'instant de la chute (du Sénat) a été honteux et coupable. Sans titres, sans pouvoirs, et en violation de tous les principes, il a livré la patrie et consommé sa ruine. Il a été le jouet de hauts intrigants qui avaient besoin de discréditer, d'avilir, de perdre une des grandes bases du système moderne. Et il est vrai de dire qu'ils ont complétement réussi ; car je ne sache pas de corps qui doive s'inscrire dans l'histoire avec plus d'ignominie que le Sénat. — Toutefois, il est juste encore d'observer que cette tache n'est pas celle de la majorité, et que, parmi les délinquants, se sont trouvés une foule d'étrangers, au moins indifférents désormais à notre bonheur et à nos intérêts. »

Le marquis de Boissy avait entendu Chateaubriand indigné exhaler contre la Chambre des pairs de juillet 1830, laissant partir sans un adieu la monarchie dont elle eût pu au moins essayer le salut, les protestations, les plaintes et les reproches de sa fidélité solitaire et de son dévouement sans imitateurs, et il avait pu lire plus tard ces pages des *Mémoires d'outre-tombe*, amères comme le fiel, où le serviteur déçu raconte l'accueil qui lui fut fait dans cette assemblée de courtisans effarés, disant par la voix de M. de Broglie « qu'on était sur un volcan; que » les bourgeois ne pouvaient plus contenir leurs ouvriers, que » si le nom de Charles X était seulement prononcé, on leur » couperait la gorge à tous, et qu'on démolirait le Luxembourg » comme on avait démoli la Bastille. »

« C'est vrai! c'est vrai! murmuraient d'une voix sourde les prudents en secouant la tête. M. de Caraman, qu'on avait fait duc, apparemment parce qu'il avait été valet de M. de Metternich, soutenait avec chaleur qu'on ne pouvait reconnaître les ordonnances (datées de Saint-Cloud et retirant les fatales). — Pourquoi donc, lui dis-je, Monsieur? Cette froide question glaça sa verve. »

Il faut lire ce récit des efforts éloquents et désespérés d'Hyde de Neuville et de Chateaubriand et les éloquentes et inutiles adjurations de celui-ci :

« Je soutiens que rien n'est perdu, que nous pouvons accepter les ordonnances. La question n'est pas de considérer s'il y a péril ou non, mais de garder les serments que nous avons prêtés à ce roi dont nous tenons nos dignités, et plusieurs d'entre nous leur fortune. Sa Majesté, en retirant les ordonnances et en changeant son ministère, a fait tout ce qu'elle a dû, faisons à notre tour ce que nous devons. —Comment ! dans tout le cours de notre vie, il se présente un seul jour où nous sommes obligés de descendre sur le champ de bataille, et nous n'accepterions pas le combat ! Donnons à la France l'exemple de l'honneur et de la loyauté; empêchons-la de tomber dans des combinaisons anarchiques où sa paix, ses intérêts réels et ses libertés iraient se perdre ; le péril s'évanouit quand on ose le regarder. »

Ce discours était celui de la raison, et le jugement qui le suit inspirera jusqu'à un certain point celui de l'histoire.

« On ne me répondit point ; on se hâta de lever la séance. Il y avait une impatience de parjure dans cette assemblée que poussait une peur intrépide ; chacun voulait sauver sa guenille de vie, comme si le temps n'allait pas dès demain nous arracher nos vieilles peaux, dont un juif bien avisé n'aurait pas donné une obole. »

M. de Boissy n'avait point partagé à ce point les illusions et les déceptions qui dictent à son ancien patron ces sarcasmes misanthropiques. Il n'avait pas cru à cette lueur de salut que Chateaubriand invoquait pour inspirer au moins à ses collègues un acte de beau désespoir, et un dernier hommage à une royale infortune; et il pensait qu'avant de tomber dans la rue, le gouvernement de Charles X était tombé dans le cœur de la majorité des Français.

C'est cette désaffection générale, ce sentiment de l'impossibilité de concilier, avec l'ancienne monarchie, les aspirations

nouvelles, qui rendirent irrévocable la retraite de Charles X et la poussèrent de Saint-Cloud à Holyrood.

M. de Boissy, dont le père siégeait sur les bancs de la Chambre des pairs de 1830, et qui devait siéger lui-même sur ceux de la Chambre des pairs de 1839, convenait de ces fatales incompatibilités, supérieures à tout effort humain, et ne pouvait désapprouver la réserve de ceux qui, placés entre le serment dont le fait les déliait et celui que leur demanda bientôt la voix du pays, préférèrent à la fidélité au prince la fidélité à la nation, et sacrifièrent quelque chose de leur honneur et de leur dignité au désir de ménager sans secousse la transmission inévitable des pouvoirs d'une dynastie à l'autre.

Mais il avouait aussi volontiers combien il regrettait qu'une manifestation solennelle n'eût pas initié l'opinion aux motifs qui dictèrent l'abstention de la pairie, et dont l'ignorance la fit paraître plus sceptique que patriotique; combien il regrettait que ce grand corps, par un excès de conscience qui ressemblait à un excès de prudence, n'eût pas fait acte de médiation entre la révolution et la monarchie, et rappelé des droits légitimes, qu'il n'eût pas manifesté les hommages dus à un auguste malheur et les regrets mérités par une solution qui dépassait le grief, surtout qu'il n'eût pas prévu et prévenu une erreur irréparable, en intervenant opportunément auprès du roi pour se faire l'interprète de vœux dont la satisfaction eût suffi pour apaiser l'opinion et désarmer la lutte.

Ce que n'avait pas fait la Chambre des pairs de 1830, celle de 1848 le fit encore moins.

Trois pairs seulement, dont M. de Boissy, s'associent à leurs collègues de la Chambre des députés dans la campagne pacifique et parlementaire de la réforme.

Après avoir fait entendre les conseils les plus prévoyants et les reproches les plus hardis, M. de Boissy fait jusqu'au bout à la fois son devoir de citoyen et son devoir de pair.

Il garde son serment jusqu'à ce qu'il en soit délié, et ce

champion de l'opposition, toujours le premier à l'attaque, demeure le dernier fidèle.

Sa fidélité, il est vrai, ne fut pas mise à une longue épreuve par un prince qui, à la faute de concessions tardives, n'osa pas ajouter le crime d'une résistance inutile.

Pour se défendre contre un peuple, il faut avoir le sentiment d'un droit venu de lui et aussi grand que lui.

Quant à la Chambre des pairs, la Révolution de 1848 la trouve séparée, et sans envie de se réunir.

Deux arrêtés successifs du gouvernement provisoire, datés du 24 février, qui lui intiment et lui réitèrent la défense expresse de siéger, semblent avoir plutôt devancé que contrarié ses dispositions, et lui fournissent à propos l'excuse et la ressource d'une retraite décente.

Elle ne brille que par son absence dans les scènes parlementaires et populaires d'où sort le dénoûment improvisé de la République, et c'est par l'unique éloquence de son silence qu'elle salue le départ furtif d'un roi déchu sans lutte et qui s'évade sans compagnons.

Toutes ces leçons de l'expérience avaient laissé dans l'âme de l'ancien pair de l'opposition, devenu membre du Sénat du second Empire, une impression salutaire de religieuse terreur.

Il parlait souvent, avec une franchise importune et une émotion indiscrète, de ces souvenirs de catastrophe, de ces destinées des gouvernements et de ces devoirs des hautes assemblées.

Il ne perdait aucune occasion de réveiller, même au risque de l'expression de nobles susceptibilités, ce zèle patriotique dont il s'était donné la mission d'entretenir le feu sacré.

Il ressentait et il provoquait une horreur énergique pour ces témoignages d'impuissance ou de pusillanimité de grands corps qui s'étaient montrés si petits à l'épreuve des circon-

stances, et dont la décadence n'avait pu empêcher aucune chute.

Il pensait qu'un Sénat doit se préparer, en dirigeant l'opinion, au devoir de réprimer un jour sa tyrannie, et lutter avec elle pour être capable de lui résister.

Il pensait qu'un Sénat doit être actif pour être fort, indépendant pour être au besoin dévoué, libéral pour pouvoir être impunément, quand il le faudra, réactionnaire.

Il pensait que l'autorité d'un tel corps est plus faite encore d'exemples que d'éloquence, et plus due au caractère qu'à l'esprit.

Et c'est au moyen d'une noble et féconde émulation de travaux et de services qu'il voulait affirmer et retremper cette prépondérance et cette popularité par lesquelles les Corps législatifs, avec un prestige et une ambition croissants, tendent sans cesse à rompre l'équilibre nécessaire entre les pouvoirs, pour afficher, aux heures de crise, le despotique isolement et l'égoïsme usurpateur, qui par deux fois ont décidé sans mandat des destinées de la nation, et sanctionné d'un coup d'État parlementaire les décisions de l'émeute, promue, pour les besoins de la cause, au rang de révolution.

Aujourd'hui certainement, en présence d'une situation qui appelle justement l'attention du gouvernement sans inquiéter sa sollicitude, en présence d'une manifestation électorale qui témoigne à la fois d'instincts dynastiques et d'aspirations libérales et constitue un véritable plébiscite en faveur de tous les progrès compatibles avec l'ordre, le marquis de Boissy eût profité de cette occasion unique, peut-être décisive, d'associer dans un acte éclatant de confiance et de prévoyance, l'initiative impériale et le concours du Sénat.

Il eût réclamé sans doute l'appel du prince réformateur qui s'est donné la grande mission de concilier l'autorité avec la liberté, à ces conseillers trop négligés du sénatus-consulte.

Cet appel du prince au Sénat, en réservant son initiative et sa spontanéité, dégagerait sa volonté des influences contraires qui se disputent la décision.

Elle attesterait, relèverait, confirmerait la mission médiatrice, conciliatrice, initiatrice de ce grand corps.

Chargé du dépouillement des vœux dont l'unanimité ressort des déclarations des professions de foi des candidats du gouvernement lui-même et dont le triomphe serait plus encore le sien que celui de l'opposition, le Sénat formulerait, dans un rapport à l'Empereur, le programme qui lui semble ressortir de cet ensemble de *desiderata* (1).

Cette manière de procéder aurait l'avantage de soumettre à une double épreuve l'inspiration impériale, de prévenir dans l'application cet inconvénient des *motu proprio*, dont la surprise qu'ils causent exagère tour à tour ou diminue l'effet, et d'éviter ces secousses de la machine gouvernementale, quand le coup de sifflet d'un brusque changement de voie réveille en sursaut les voyageurs endormis et les aiguilleurs mécontents.

Enfin et surtout, ce partage d'influence et de popularité résultant du concours demandé au Sénat dans cette suprême évolution libérale de l'Empire serait aussi un partage de responsabilité qui n'enlèverait rien de son mérite à l'intrépide isolement de l'Empereur devant la nation, mais en diminuerait le danger.

L'édifice de nos institutions, placé sur ces inébranlables fondements de la Constitution plébiscitaire de 1852, a pu être élevé

---

(1) Aucun ne demande le déplacement du pouvoir constituant. Et nous regarderions comme une grave et imprévoyante erreur, et une manœuvre de faux libéralisme, toute atteinte portée à un équilibre, déjà compromis, d'attributions entre les deux Assemblées. Il est de l'intérêt général, il est du salut du Sénat de conserver intact le privilége exclusif d interpréter et d'amender la Constitution, et de recevoir des pétitions des citoyens.

successivement de trois étages le 24 novembre 1860, le 19 janvier 1867 et le 12 juillet 1869 par l'initiative libérale du souverain architecte.

C'est au pouvoir constituant, au Sénat conservateur, retrouvant par cette faveur toute l'influence perdue, et reprenant le pas sur le Corps législatif qui l'a devancé, de partager avec lui l'honneur et le danger d'en poser le couronnement, et d'y placer dans un mémorable témoignage de l'alliance intime de l'ordre et du progrès, de l'autorité et de la liberté, du gouvernement et de l'opinion, du souverain et du pays, le paratonnerre, conducteur et préservateur à la fois des électricités révolutionnaires.

Telles sont les idées, tels sont les vœux que le marquis de Boissy eût certainement exprimés au Sénat dans l'intérêt de l'honneur de ce grand corps, qui fut une de ses religions politiques, et de l'union du pays avec la dynastie, qui fut l'autre. Il appartient à plus d'un des collègues survivant au tribun honnête, au lutteur parlementaire tombé avant l'heure de la victoire à son poste de combat ; il appartient à plus d'un des membres de ce groupe sénatorial éclairé, prévoyant, indépendant et dévoué comme l'était son champion ordinaire, de retrousser comme lui la robe devenue militante et de relever son drapeau.

Le Sénat a perdu M. de La Rochejacquelein, M. de Boissy, M. Delangle et plusieurs autres de ceux qui faisaient en même temps la vie et la force de cet illustre corps, et donnèrent aux joutes parlementaires de 1860 à 1866 un éclat depuis trop amorti.

Mais le Sénat a gagné, par le choix prévoyant qui a placé récemment M. Rouher à la tête de la direction, le concours de l'homme d'État le plus illustre et de l'orateur le plus complet d'un régime dont les évolutions et les illusions de ce temps de programmes et de baisers Lamourette ne doivent pas faire oublier la grandeur.

De plus il demeure au Sénat, grâce à Dieu, dans cette élite

de l'élite que je ne veux qu'énumérer (le nom d'ailleurs suffit à l'éloge) des membres qui, avec des expériences, des aptitudes, des réputations et des opinions diverses, n'en forment pas moins un faisceau dont l'unité et le lien se trouvent dans le commun amour de la patrie, de la liberté et du prince.

C'est de la contradiction que jaillit la lumière, et c'est de la lutte même que sortent les adhésions les plus autorisées.

Certes, c'est avec des différences incontestables d'opinion et des divergences profondes que se rencontreraient et se heurteraient, sur ce noble champ d'étude et de discussion de l'Acte additionnel volontaire aux Constitutions du second Empire, des hommes tels que le prince Napoléon, le duc de Persigny, le président Bonjean, le premier président Devienne, M. Rouland, le comte de Ségur-d'Aguesseau, le premier président de Royer, le baron Dupin, M. Le Roy de Saint-Arnaud, M. Duruy, M. Chaix d'Est-Ange, M. Béhic, le vicomte de la Guéronnière, Mgr de Bonnechose, Mgr Darboy, M. de Sacy, M. Vuitry, M. Duvergier, M. Magne, M. Baroche, M. Le Play, M. Lacaze, M. Boudet, M. Dumas, M. F. Barrot.

Mais ce serait là une mêlée de demi-dieux et de héros, dignes du théâtre sénatorial et de l'épopée parlementaire. Pour nous, nous préférons de beaucoup ce tableau à tel autre qui représenterait par exemple les admirations impuissantes et les platoniques soupirs, et les puérils débats de nouveaux vieillards de Troie, regardant passer, sans oser l'arrêter, cette belle Hélène qu'on nomme la Liberté. Et d'un tel choc de personnalités illustres, passionnées par le zèle de la vérité et du bien public, il sortirait une lumière de gloire.

Nous ne pouvons mieux finir que par la pensée d'un tel concours et l'image d'un si noble combat dont le bruit éloquent honorera la mémoire d'un lutteur si fait pour y prendre sa part, et réjouira jusque dans les sphères où elle se repose dans l'adoration de la vérité absolue, une âme qui n'est pas devenue indifférente à ces nobles agitations humaines inspirées par la recherche de la relative vérité.

Parmi ceux qui prendront part, dans les deux camps, à ce tournoi des discussions constitutionnelles par lesquelles je voudrais voir bientôt s'agrandir les délibérations du Sénat et s'inaugurer la restauration de son prestige, nul, non-seulement dans le groupe de ses alliés, mais dans celui de ses adversaires, ne saurait éviter de rendre justice à ses efforts et hommage à son souvenir.

Le prince Napoléon lui-même, si digne de présider, comme jadis Lucien et Joseph, la première assemblée de l'Empire, si capable du moins d'y rendre, en y montrant plus de talent encore, les mêmes services désintéressés, le prince Napoléon, dont l'initiative, aujourd'hui tempérée par la réflexion, et le libéralisme, aujourd'hui mûri par l'expérience, manquent trop souvent pour donner aux délibérations du Sénat un élan qui ne dépasserait plus le but, serait le premier à regretter l'absence d'un adversaire qui l'a combattu, mais qui l'estimait à sa valeur et n'était pas de ceux qu'on méprise.

C'est sur ces espérances, qu'une prochaine épreuve confirmera sans doute et sur cette confiance qui est un hommage, que nous nous plaisons à fermer ce livre consacré moins à l'éloge qu'à l'étude, et moins à la justification et à la réhabilitation inutiles qu'au portrait ressemblant et instructif de l'homme qui demeure, dans le passé, le type du sénateur militant, ami de César, mais plus encore de la vérité, dont la vie parlementaire reste un exemple sinon un modèle, et dont le blason et la devise pourraient servir d'armes supplémentaires au Sénat renouvelé, revivifié, régénéré, qu'appellent et qu'obtiendront sans doute les vœux de l'opinion.

Ce Sénat, son initiative féconde, son caractère généreux, sa modération ferme, sa loyauté inflexible, son dévouement indépendant trouveraient une image frappante, un éloquent symbole dans le gantelet d'acier, et non de velours, chevaleresque, tutélaire, militant, étendu sur un fond de pourpre, c'est-à-dire prêt au besoin même pour les luttes héroïques et les civiques sacrifices dont le prince et la patrie peuvent réclamer le témoi-

gnage sanglant, et dans ce triple éperon, prêt à aiguillonner le pouvoir ou à contenir la multitude, à hâter le pas de l'autorité ou à modérer celui de la liberté.

C'est ce rôle si originalement tenu pendant sa vie par le marquis de Boissy, qu'exprime si heureusement la devise : *Moderatur et urget.*

On ne saurait trouver une meilleure formule de la prérogative sénatoriale et de ce contraste harmonieux du double devoir des assemblées à la fois conservatrices et populaires, qui briguent et méritent à la fois l'estime du prince et celle de la nation, conseillent et soutiennent, préviennent en prévoyant, sont en même temps hardies et sages, actives et impassibles, douces et fortes, justes et libres, modestes et fières, hospitalières et pudiques, sans amour et sans crainte de la publicité, sans complaisance et sans mépris pour l'opinion, sans flatterie et sans ingratitude pour le souverain.

Quand le Sénat réalisera cet idéal contenu tout entier dans la devise de M. de Boissy : *Moderatur et urget ;*

Quand l'Empire conformera franchement sa pratique à cette théorie, qui renferme toute la science et tout l'art politique en deux mots, le Sénat sera la plus grande assemblée du monde et l'Empire le gouvernement modèle de notre temps.

Moderatur et urget. Tel est l'unique et infaillible moyen, pour un souverain qui s'appelle Napoléon, de dompter à jamais et de conduire à son but, qui est le progrès sans révolution, ce pays ardent et docile, qui veut porter librement son maître, et qu'on nomme la France.

FIN DU DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

LIVRE DEUXIÈME

LE GOUVERNEMENT DE JUILLET.

— SUITE —

CHAPITRE IV.

VOYAGE EN ITALIE (1847).

Pages.

Triple et unique motif qui pousse au-delà des Alpes le pair de France en vacances. — La jeune Italie. — Pie IX. — Espérances et souvenirs. — Intermède intime. — *Vita nuova.* — Béatrice. — La comtesse Teresa Guiccioli. — Esquisse de sa vie. — Ebauche de son portrait. — Où, comment et depuis quand M. de Boissy avait connu la célèbre comtesse. — Les salons de Mme d'Appony. — Projets de mariage interrompus par la mort. — Détails généalogiques et historiques sur les ancêtres maternels et paternels de la comtesse Guiccioli. — La comtesse Cecilia Machirelli-Giordani. — L'évêque d'Imola, cardinal Chiaramonte, pape Pie VII. — Journal ou *diario* du marquis de Boissy. — Ses lettres de voyage. — Visite au château de Filetto, en Romagne. — Hospitalité seigneuriale et patriarcale. — Départ pour Florence. — Audience du grand-duc. — Visite à l'archiduchesse Marie-Louise. — Lettre du 2 octobre 1847. — Le *oui* et le *non*. — Détails sur le séjour. — Vie d'un quasi *cavaliere servente*. — Réserve de la légation de France. — Boutade sur les femmes. — La garde civique. — La haine de l'Autriche. — *Fuori i Tedeschi.* — L'Italie en 1847. — Le mouvement italien. — *Programme pour l'opinion*

Pages.

nationale, rédigé par d'Azeglio. — Le grand-duc de Toscane, le roi de Sardaigne et le roi de Naples lui-même entrent dans le mouvement. — Distinction des patriotes italiens entre la France sympathique et son gouvernement hostile. — Plaintes et reproches de d'Azeglio sur l'attitude équivoque de nos ambassadeurs. — Conduite toute différente des diplomates anglais. — Lord Minto. — Le marquis de Boissy se déclare hautement pour le mouvement italien et se lie avec ses chefs. — Son toast à un banquet. — Observations et boutades, vérités et paradoxes. — Machiavélisme bourgeois du gouvernement de Louis-Philippe. — Combat perpétuel entre ses instincts d'origine et ses instincts de conservation. — Sa méfiance de la liberté. — Son abandon de la cause des nationalités. — Désaffection à l'intérieur. — Discrédit à l'étranger. — Fatalité des dynasties parlementaires, et non nationales. — Le marquis de Boissy part pour Rome. — Il regrette Paris. — Curieuses et originales impressions de séjour d'un Français toujours français dans la Ville éternelle déchue. — M. Rossi. — Plaisirs officiels et bonnes fortunes d'indépendant. — Le bataillon civique du prince Doria. — Fête à la villa Panfili. — Les femmes du Titien. — Prévisions prophétiques sur la révolution italienne. — Entrevue avec Pie IX. — Double récit de cette audience par le marquis de Boissy. — Influence et popularité dont il jouit à Rome. — Départ de Rome. — Retour par Bologne, Florence, Pise. — La Spezzia. — Entrevue avec le prince de Joinville. — Deux mécontents. — Gênes. — Impressions de ce séjour. — Admiration enthousiaste pour les chefs-d'œuvre de la nature et de l'art. — Patriotiques douleurs. — Entrevue avec Charles-Albert. — Le duc de Gênes. — Imprécations prophétiques et vengeresses. 1

CHAPITRE V.

LA CHUTE D'UN TRÔNE (1848).

Le 15 décembre 1847, le marquis de Boissy épouse la comtesse Guiocioli. — Préludes de la révolution prochaine. — Situation intérieure. — Effervescence de l'opinion. — Aveuglement du pouvoir. — Comment et pourquoi tombent les gouvernements. — La République de février fondée sur la surprise universelle. — Notre tâche de biographe nous dispense de la honte de cette histoire.

Pages.

— Nous nous bornerons au récit de la part prise par M. de Boissy aux événements.— Campagne des banquets. —M. de Boissy s'y associe avec MM. d'Harcourt et d'Alton-Shée, ses collègues. — Discussion à la Chambre des pairs du projet d'adresse qui allait servir à la Chambre des députés de base à la mise en accusation du ministère. — Extraits du projet d'adresse maladroit et provocateur.— Le marquis de Boissy ouvre le feu des hostilités parlementaires et oratoires. — Escarmouche d'avant-garde. — Combat sur le § 5. — *Les habitudes morales.* — L'affaire Petit. — Corruption et concussion. — Détails sur les causes de la décadence et du discrédit des classes supérieures. — La révolution du mépris. — Rudes coups portés avant M. Odilon Barrot à l'impassibilité hautaine de M. Guizot. — Incident dramatique. — Affaire Warnery. — Une lettre fameuse. — Les élections. — La garde nationale. — Mollesse de la défense du ministère. — Le cabinet commence à ne plus se croire infaillible. — Attitude équivoque de la Chambre des pairs. — Les moyens d'audience de M. Hébert, garde des sceaux. — Le marquis de Boissy l'attire au piége d'une lecture publique de sa lettre au sieur Warnery, et il y tombe. — Hardiesse incroyable et impunie de ce factum. — Son immense effet. — Discussion du paragraphe relatif à la politique extérieure et aux affaires d'Italie.— Le marquis de Boissy plaide la cause du mouvement italien. — Il blâme les grands commandements militaires donnés aux princes du sang, et discute opportunément, mais importunément, la question de régence. — Dernier paragraphe de l'adresse. — Le marquis de Boissy en réprouve les termes, et défend les banquets et la réforme. — Vote illusoire sur l'ensemble du projet d'adresse. 37

LIVRE TROISIÈME

LA RÉPUBLIQUE (1848-1851).

CHAPITRE PREMIER.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — COMMISSION EXÉCUTIVE. — DICTATURE CAVAIGNAC.

Pages.

Le marquis de Boissy rentre après la révolution de février dans la vie privée. — Préoccupations domestiques. — Ebranlement de sa fortune.—M. de Lamartine fait appel à ses services et le nomme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Florence. — Comment et pourquoi il ne se rend pas à son poste. — M. Bastide le trouve trop aristocrate. — Les républicains de la veille. — Ridicules révolutionnaires. — Les *Souvenirs* du comte d'Estourmel. — M. de Boissy se fâche. — Sa lettre énergique à M. de Lamartine. — Sa lettre ironique à M. Bastide. — Sa nomination est rapportée. — Essais et échecs électoraux. — Campagne d'avril. — Extrait d'une correspondance militante. — Le marquis de Boissy en juin. — Réaction brutale. — Il s'en indigne. — Sa lettre à M. Emile de Girardin. — Les élections de septembre 1848. — M. de Boissy se présente à Paris et dans l'Yonne. — Il échoue, mais se console par le succès de Louis-Napoléon, dans lequel il pressent l'homme sauveur qui doit fermer l'ère de l'anarchie. — La profession de foi du marquis de Boissy aux électeurs de Paris et de l'Yonne. — Succès de club du marquis de Boissy.— En novembre 1848, le marquis se fait le champion de la candidature de Louis-Napoléon à la présidence dans le département du Cher. — Une lettre testamentaire. — Triomphe du 10 décembre. — Théories fatalistes de Lamartine. — Son discours du 6 octobre 1848. — *Alea jacta est!* — Premier cabinet de Louis-Napoléon. — Les gens qui sont capables de tout et les gens qui ne sont capables de rien. 73

CHAPITRE II.

LA PRÉSIDENCE.

Pages.

La République a un chef en attendant qu'elle ait un maître. — Sollicitude passionnée du dévouement de M. de Boissy pour le nouveau président. — Son ministère volontaire et spontané de conseiller secret et d'avertisseur. — La colère du *National*. — Lettre de M. de Boissy au président, du 19 décembre 1848. — Incompatibilité d'un pouvoir exécutif élu et d'un corps constituant. — Conciliation impossible. — Question d'existence et de salut. — Premières hostilités. — Conflit probable entre le président et l'Assemblée. — Réaction de la province contre Paris. — Pétitionnement universel pour demander la dissolution de l'Assemblée. — Les conservateurs attachent le grelot. — Proposition Rateau. — Rapport amer et subtil de M. Grévy. — Premier scrutin. — Le principe de la dissolution admis, la lutte continue sur les formes et les dates. — M. de Boissy signale au président les dangers de la situation. — Sa lettre du 28 décembre. — Engagements successifs entre le ministère et l'opposition. — Réunion des pouvoirs entre les mains du général Changarnier. — L'impôt du sel. — Succès et échecs du ministère. — Mesures prises contre le retour des délibérations précipitées. — Mécontentement de l'opinion. — Note de M. de Boissy. — Il organise dans le Cher le mouvement de pétitionnement et de protestation contre l'Assemblée. — Il est récompensé de ses efforts par le succès. — Nouvel élément de fermentation et de réaction. — Mise en accusation et en jugement des auteurs et complices de l'attentat du 15 mai. — Leurs noms. — Lutte parlementaire de trois jours. — Premiers triomphes de M. Rouher. — M. de Boissy se rend à Bourges pour y assister aux débats et préparer sa candidature aux prochaines élections. — Proposition Lanjuinais. — Détails de la discussion. — Un mot de Félix Pyat. — Deux cris éloquents de Lamartine. — M. Léon Faucher. — Le maréchal Bugeaud et le général Changarnier. — L'Assemblée vote la loi électorale. — Avant de partir pour Bourges, M. de Boissy adresse une note au président. — Campagne politique de 1849. — Extraits de la correspondance du marquis de Boissy pendant son séjour à Bourges. — Détails sur le procès du 15 mai. — Ennui de la vie provinciale et solitaire. — Accès de tendre mélancolie. — Préliminaires électoraux. — Fin du procès devant la haute Cour. — Moralité des débats. — Mésintelli-

Pages.

gence et querelles des accusés. — Révélations de Raspail. — Le *club des clubs*.— Duel de menaces et d'injures entre Barbès et Blanqui.— La souveraineté du but. — Théorie et pratique des révolutions par Ledru-Rollin. — Comment on escamote un gouvernement. — Arrêt de la haute Cour. — Campagne électorale de M. de Boissy. — Vie d'un candidat en 1849.—Le marquis prend gaiement son sort. — Il parvient à déjouer les piéges rivaux et à figurer à Bourges sur la liste des candidats préférés. — Campagne extrà muros. — L'avocat du peuple défend la cause de Raton. — Plaidoyer pour un chien malade. — Mésaventure de Ledru-Rollin à Moulins. — La causeuse en province.— Le club en province. — L'Empereur! — Odyssée de la propagande rurale. — Le mot de Sieyès. — Félix Pyat. — La fatigue de l'ubiquité. — Un triomphe de club à Bourges. — Dernier bulletin de la bataille. — Lettre laconique au président.— Résultat des élections du Cher.— Demande d'une ambassade. — Dernier avis. — Le coup d'Etat. — Attitude du marquis de Boissy. — La révolution réprimée suivant la formule. — Absolution du plébiscite.—Décret impérial qui appelle le marquis de Boissy au Sénat. 104

LIVRE QUATRIÈME

L'EMPIRE.

CHAPITRE PREMIER

SESSION DE 1861.

Gouvernement de démocratie impériale, issu de démocratie césarienne, et consacré par le suffrage universel. — Triple déception, triple réaction. — Abus de la discussion parlementaire et de la liberté de la presse. — La santé des nations et des individus. — Principes salutaires et opportuns de la constitution de 1852. — Le torrent populaire rentre dans son lit. — Caractère de perfectibilité

Pages.

de la Constitution de 1852.— Prévoyance politique de l'Empereur. — Réformes spontanées du 24 novembre 1860 et du 19 janvier 1867. — Troisième et définitive épreuve. — Vœux à cet égard de partage d'initiative et de responsabilité. — Rôle nouveau du Sénat. — Attitude du marquis de Boissy pendant la période dictatoriale.— Inspiration, but et moyens des réformes du 24 novembre. — Institution des ministres sans portefeuille. — M. Walewski. — Session de 1861. — Premiers griefs du marquis de Boissy. — Vœu de publicité des séances du Sénat. — Débats de l'Adresse. — Physionomie parlementaire du marquis de Boissy pendant la session de 1861. — Discussion sur les affaires d'Italie. — Le prince Napoléon et le marquis de la Rochejacquelein.—Premier discours du marquis de Boissy. — Ses véritables sentiments à l'égard de l'Angleterre et des Anglais. — *Desideratum* du marquis de Boissy. — Sénatus-consulte du 18 juillet 1867. — Le *veto* suspensif du Sénat. — Il peut aujourd'hui s'opposer. — Question des passe-ports. — Les *soûleries* britanniques. — Réponse de M. Billault. — Annexion de la Savoie. — L'expédition de Chine. — M. Troplong. — Premier rappel à l'ordre. — Les pétitions. — Le marquis de Boissy partisan infatigable du droit de pétition. — Pétition relative à l'abus des particules nobiliaires.—Détail des travaux parlementaires du marquis de Boissy en 1861. 135

CHAPITRE II.

SESSIONS DE 1862, 1863 ET 1864.

Séance du 11 février. — Le marquis de Boissy renouvelle son vœu de la publicité des séances du Sénat. — Séance du 24 février 1862. — Orage des discussions précédentes. — A propos de nos relations avec l'Amérique, le marquis de Boissy fait le tour du monde. — Le marquis de Boissy aime les répétitions utiles. — Sorties belliqueuses contre l'Angleterre. — Saillies originales. — Profession de foi d'un homme qui n'est pas politique. — L'encens et l'opium. — Tirade martiale contre les traités de 1815 et Waterloo. — L'orateur arrive enfin à son sujet. — Pourquoi il désire que la France garde la neutralité dans la guerre d'Amérique.—Instinct politique et oratoire du marquis de Boissy. — Ce qu'il aurait pu être. — Ses vues d'une intuition prophétique sur l'avenir. — Sa contradiction

Pages.

n'était pas encore dédaignée, et en 1862, on se croyait obligé de lui répondre. — De la passion en politique. — Elle éclaire le marquis de Boissy sur les arrière-pensées équivoques de l'Angleterre et les dangers du décevant concours de notre alliée au Mexique. — Séance du 12 mars 1862. — Affaires d'Italie. — L'ingratitude des peuples. — Les conseils désintéressés. — Conséquences d'une évacuation de Rome. — Pourquoi M. de Boissy la désapprouve. — Sollicitude du marquis de Boissy pour le libre et libéral exercice du droit de pétition. — Il s'occupe des petites questions comme des grandes. — La méfiance de son zèle parfois indiscret lui ménage comme rapporteur des loisirs qui profitent à l'orateur. — Il parle sur presque toutes les pétitions de quelque intérêt. — C'est là une des causes de sa popularité.

Session de 1863. — Rapide discussion du projet d'adresse de 1863. — Le marquis renouvelle son vœu annuel de publicité des séances du Sénat. — Affaires du Mexique. — Retraite de l'Angleterre qualifiée de trahison par le marquis de Boissy. — Son attitude patriotique est digne d'un meilleur sort. — Toute sa colère retombe sur l'Angleterre. — Inconvénients de la discussion de l'adresse. — Avantages de l'interpellation. — Préférence accordée par le marquis à cette arme légère de la guerre parlementaire. — Clôture de la troisième législature depuis l'Empire.

Session de 1864. — Le marquis de Boissy saisit la première occasion venue de soulever son incident habituel à propos de la publicité des séances du Sénat. — Discours du 14 décembre 1863. — Son succès. — Il rend le marquis populaire dans l'opinion et suspect au gouvernement. — Le meilleur moyen de troubler le marquis de Boissy. — Son discours débute par une épigramme. — Il parlera pour maintenir intact le droit de parler. — Reproches au président Troplong sur son cumul de fonctions de rapporteur perpétuel avec celles de président. — Exorde insinuant. — Hommage à l'Empereur. — Distinction entre le souverain et son gouvernement. — Sortie contre les courtisans et les favoris. — Les *dynasticides*. — Souvenirs importuns. — Coup d'œil rétrospectif sur les événements de 1863. — La leçon des élections entraîne une modification radicale dans le personnel et l'appareil gouvernemental. — Décret du 23 juin 1863. — Suppression des ministres sans portefeuille. — Extension des prérogatives du ministère d'État. — Mort de M. Billault. — Croquis de la physionomie de M. Rouher son successeur, qui n'en aura pas. — M. de Boissy regrette de voir derrière lui au banc des commissaires du gouvernement trois sénateurs redevenus conseillers d'État. — Protestation contre la violation de la Constitution. — Caractère inamovible et indélébile, selon M. de Boissy, de la dignité de sénateur. — Opinion de M. de Boissy sur les élections de 1863. — Les villes et les campagnes. — Reproches à l'adresse. — Elle dit trop ou pas assez. — De l'immobilité des grands corps politiques. — De la perfectibilité de la Constitution. — Double

Pages.

grief du marquis de Boissy. — Critique de la continuation de l'expédition du Mexique. — Regrets de voir la question polonaise soulever le danger d'un conflit avec la Russie. — Attitude originale et paradoxale du marquis de Boissy sur cette question. — Bien loin de caresser l'opinion, il la prend à rebrousse-poil. — Il a trop tort ou trop raison. — Tempête d'interruptions et de protestations. — Thèse de l'impopularité de la cause polonaise. — Seconde partie du discours du marquis de Boissy. — Proposition d'un congrès européen due à l'initiative de l'Empereur. — Critiques à la commission de l'adresse. — Menaces à l'Angleterre. — Belle prérorаison. — Le général Gémeau qualifie d'admirable le discours du 14 décembre 1863. — Séance du 15 décembre. — Discours de M. de Royer. — Discours de M. de la Guéronnière. — Conclusion de ce dernier. — M. Rouher rentre dans le débat et répond directement à M. de la Guéronnière et incidemment à M. de Boissy. 183

CHAPITRE III.

ÉVOLUTION LIBÉRALE. SESSION DE 1865.

Discours du 10 mars 1865. — Son caractère, — son but. Plaidoyer en faveur du gouvernement parlementaire. — Intérêt dramatique de ce discours, un des épisodes essentiels de la lutte engagée entre les doctrinaires de l'Empire et les conservateurs libéraux. — Exorde original. — Hosannah rétrospectif. — Le discours d'Ajaccio. — Le prince Napoléon. — Le maréchal Bugeaud. — Sortie contre les préfets. — Profession de foi de dévouement personnel à l'Empereur et de fidélité dynastique. — Napoléon Ier et Napoléon III. — Le contrat des peuples et des rois. — Nécessité de la réforme. — Avertissements de M. Troplong. — Causes du mécontentement du Sénat. — Une haute assemblée n'aime à entendre parler ni de la Révolution ni de la mort. — Analyse de la suite du discours de M. de Boissy. — Convention du 15 septembre. — Proposition d'un impôt sur les décorations étrangères. — Respectueux reproches à l'Empereur sur son mépris du danger. — Extraits justificatifs de cette analyse. — Qui mange du pape en crève. — Développement du projet d'un impôt productif, volontaire, populaire. — Les médailliers ambulants. — Incident de la protestation dynastique et théâtrale de M. Magnan. — Seconde

Pages.

partie du discours de M. de Boissy. — Question du Mexique. — Reproches à l'Angleterre. — Diatribe contre Garibaldi et les protestations de l'hospitalité britannique. — La trahison du silence. — Triple vœu éloquent. — Explication entre le marquis de Boissy et le baron de Heeckeren. — Médiation du Président. — Discours du 9 février et du 14 juillet 1866. 221

CHAPITRE IV.

ULTIMA VERBA.

Discours du 9 février 1866. — Exorde. — Dialogue entre la tribune et le fauteuil. — L'attrait du fruit défendu. — L'annexion de la Belgique à la France. — Le *fénianisme*, l'Angleterre et l'Amérique. — Contre-partie ironique aux oraisons funèbres de Léopold Ier. — Lacune dans les idées libérales du marquis de Boissy. — Préventions et préjugés protectionnistes. — Défense du libre échange. — Extraits relatifs au Mexique, à l'Italie, à la papauté, à l'Algérie, aux exécutions de la Jamaïque, au roi et à la reine de Naples. — Conclusion. — Demande du couronnement de l'édifice. — Improbations publiques et approbations privées. — Discours du 14 juillet 1866. — Senatus-consulte du 18 juillet 1867. — Le marquis de Boissy réduit à se défendre, à se soigner, à se taire. — Triple atteinte portée à sa réputation, à sa santé, à sa liberté. — Suprême revendication. — Le marquis meurt presque en combattant. — Inconvénients du gouvernement personnel. — Une tempête au Sénat. — Tour de force de verve et de présence d'esprit. — Ripostes au maréchal Vaillant et au général Mellinet. — Le fusil à mèche et le progrès. — Le combat finit faute de combattants. 231

CHAPITRE V.

ÉPILOGUE.

Pages.

Le *motu proprio* du 19 janvier 1867. — L'heure de la liberté et de la justice. — Les calomnies qui ont empoisonné moralement le marquis de Boissy sont étouffées dans la vérité. — Réponse de sa mort à ceux qui ont essayé de diffamer sa vie. — Quel sera l'historien de ce récit sacré. — Testament politique du marquis de Boissy. — Sa sollicitude pour le Sénat. — Transformation et évolution rendues nécessaires pour la haute assemblée par les circonstances actuelles. — Les élections de 1869. — Le nouveau Corps législatif. — Aux époques militantes, il faut des corps politiques militants. — L'exemple donné par M. de Boissy ne doit pas être perdu. — L'idéal et la réalité. — Résumé des travaux du Sénat pendant la session de 1869. — Ce n'est pas assez désormais. — Les sujets et les occasions ne manquent pas. — Prochaines réformes. — Le suffrage universel. — Le principe et les conséquences, la théorie et la pratique. — Le remède et le mal. — Théorie anglaise de la représentation des minorités. — Ni palliatifs ni caustiques. — Réaction impossible et absurde. — Suffrage à deux degrés. — Cens électoral. — Excommunication de l'ignorance. — Simple modification au pacte constitutionnel. — Nul n'est électeur s'il ne sait lire ni écrire. — Inconvénient de mettre trop souvent en mouvement la machine du suffrage universel. — Le désintéressement n'est pas de l'indifférence. — Il n'est plus permis aux Chambres hautes de s'endormir. — La Chambre des lords. — Quel rôle rêverait aujourd'hui le marquis de Boissy pour le Sénat. — Autorité et popularité. — Le danger pour la Constitution n'est pas d'être discutée, mais discutable. — Initiative du Sénat. — Ses prérogatives actuelles. — De tels droits imposent des devoirs. — Combattre la révolution avec la liberté. — Septennalité des législatures. — Examen successif au Corps législatif et au Sénat du budget par chapitres. — Publicité des séances. — Examen public de droit de toute pétition émanant de la majorité de trois conseils généraux. — Election des députés à la majorité relative. — Suppression du second tour de scrutin. — Domicile exigé dans la circonscription. — Election du bureau. — Thèse illusoire de la responsabilité ministérielle. — Acte additionnel spontané aux constitutions de l'Empire. — Enseignements du passé. — Le Sénat

Pages.

conservateur : opinion de Napoléon. — *Mémoires de Thibaudeau.* — *Mémorial de Sainte-Hélène.* — La Chambre des pairs en 1830. — Extraits des *Mémoires d'outre-tombe.* — La Chambre des pairs en 1848. — Deux arrêtés du gouvernement provisoire. — Paratonnerre conducteur et préservateur des électricités révolutionnaires. — L'élite du Sénat actuel. — Espérances qui sont un hommage. — La devise du marquis de Boissy. — *Moderatur et urget.* — Cette devise doit être celle du Sénat nouveau. 279

FIN DE LA TABLE DU DERNIER VOLUME.

PARIS. — Imprimerie de E. DONNAUD, rue Cassette, 9.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

O. AUDOUARD

L'Orient et ses peuplades. 1 vol. gr. in-18 jésus..... 5 »

Les Mystères de l'Egypte dévoilés. 1 vol. gr. in-18 jésus.. 5 »

A travers l'Amérique. 1 vol. gr. in-18 jésus..... 3 50

F. CHASSAING

Mes Chasses au lion. 1 vol. gr. in-18 jésus illustré..... 3 »

L. DEVILLE

Une Aventure sur la mer Rouge. 1 vol. gr. in-18 jésus illustré..... 3 50

Une Semaine Sainte à Jérusalem. 1 vol. gr. in-18 jésus. 2 »

Une Excursion dans les Cornouailles. 1 v. gr. in-18 jés. 2 »

H. DOMENECH

Bergers et Bandits. Souvenirs d'un voyage en Sardaigne. 1 vol. gr. in-18 jésus..... 3 »

DURAND-BRAGER

Deux mois de campagne en Italie. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

DUC DE CHARTRES

Souvenirs de voyages. Visite à quelques champs de bataille de la vallée du Rhin. 1 vol. gr. in-18 jésus. 3 »

J. GÉRARD

L'Afrique du Nord. 1 vol. grand in-18 jesus illustré..... 3 50

Le Mangeur d'hommes. Récits et aventures de chasse dans l'Inde. 1 vol. gr. in-18 jésus illustré. 3 50

GABRYEL

Danube, Nil et Jourdain. 3 vol. gr. in-18 jésus..... 6 »

GRENIER

La Grèce telle qu'elle est. 1 vol. gr. in-18 jésus..... 3 »

DU COURET

Les Mystères du désert. Souvenirs de voyage en Asie et en Afrique. 2 v. gr. in-18 jésus, avec carte. 7 »

LE CLERC

La Moldo-Valachie. Ce qu'elle a été, ce qu'elle est. 1 vol. gr. in-18 jesus..... 3 »

LESTRELIN

Les Paysans Russes. Usages, mœurs, caractère, religion et superstition. 1 vol. gr. in-18 jésus... 3 »

M. DE FOSSEY

Le Mexique ancien et moderne. 1 vol. in-8°..... 6 »

CH. DE MUTRECY

Journal de la Campagne de Chine. 2 vol. in-8°..... 12 »

O. FÉRÉ

Les Régions inconnues. Aventures de chasse et de pêche dans l'extrême Orient. 1 vol. gr. in-18 jésus..... 3 »

B.-H. RÉVOIL

Bourres de fusil, Souvenirs de chasse. 1 vol. gr. in-18 jésus... 3 »

RÉMY

Voyage au pays des Mormons Relation, géographie, histoire naturelle, écologie, mœurs et coutumes. 2 v. gr. in-8°, gravures et carte. 20 »

UBICINI

Les Serbes de Turquie. Études historiques et statistiques. 1 vol. gr. in-18 jésus..... 3 50

COMTE RAOUL DU BISSON

Les Femmes, les Eunuques et les Guerriers du Soudan. 1 vol. gr. in-18 jésus..... 3 50

COMMANDANT R. SEMMES

Croisières de l'Alabama et du Sumter, livre de bord et journal particulier. 1 v. gr. in-18 jésus.. 3 50

Paris. — Imp. de E. Donnaud, rue Cassette, 9.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY

Return to desk from which borrowed.
This book is DUE on the last date stamped below.

26Feb'53CR

FEB 17 1953

LD 21-100m-7,'52(A2528s16)476

YC 75497

M174291

D255
G7A3
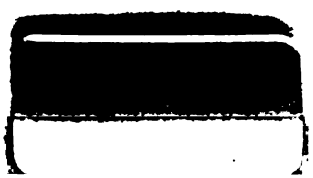
THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY